3 1761 08135121 5

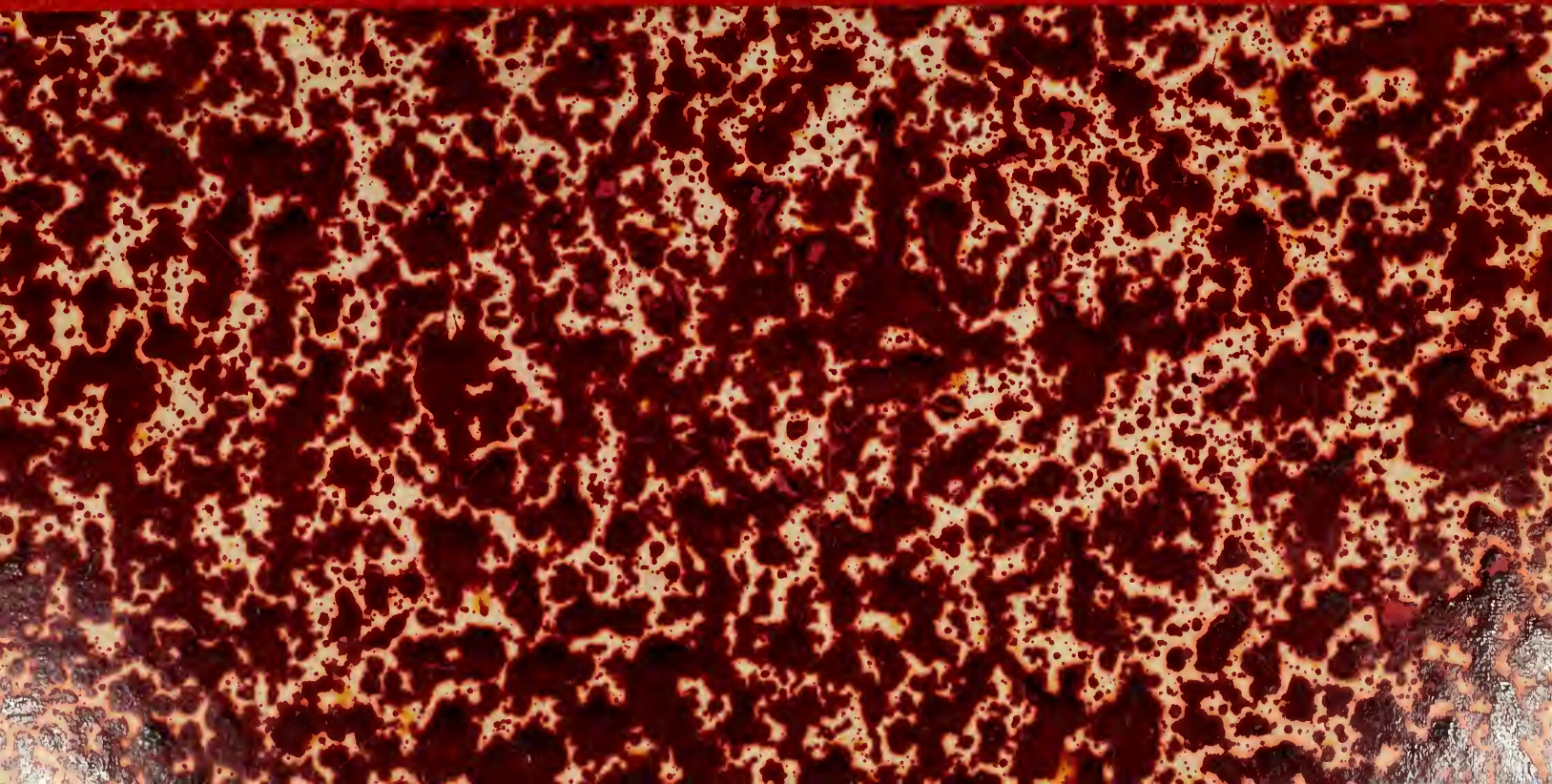

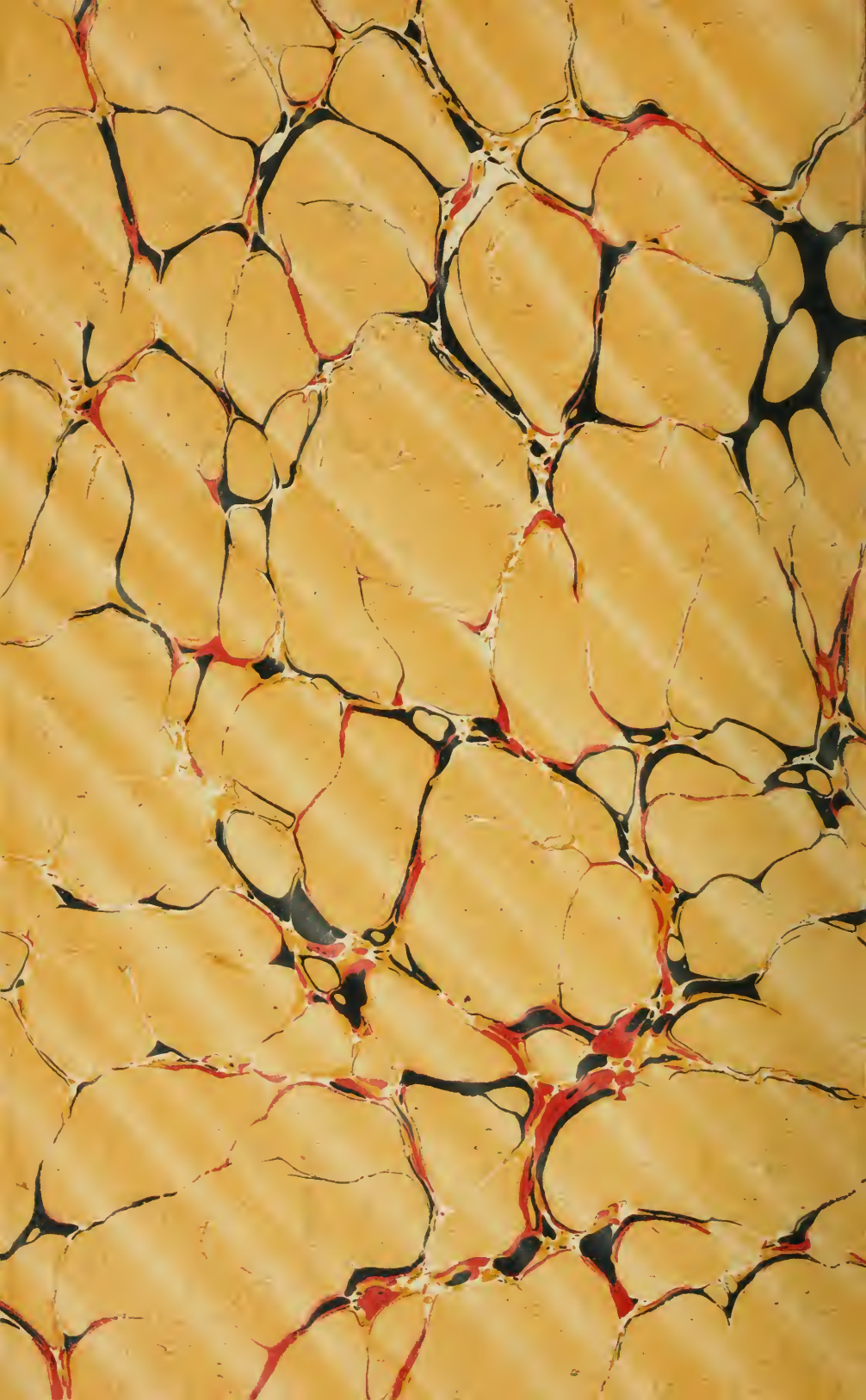

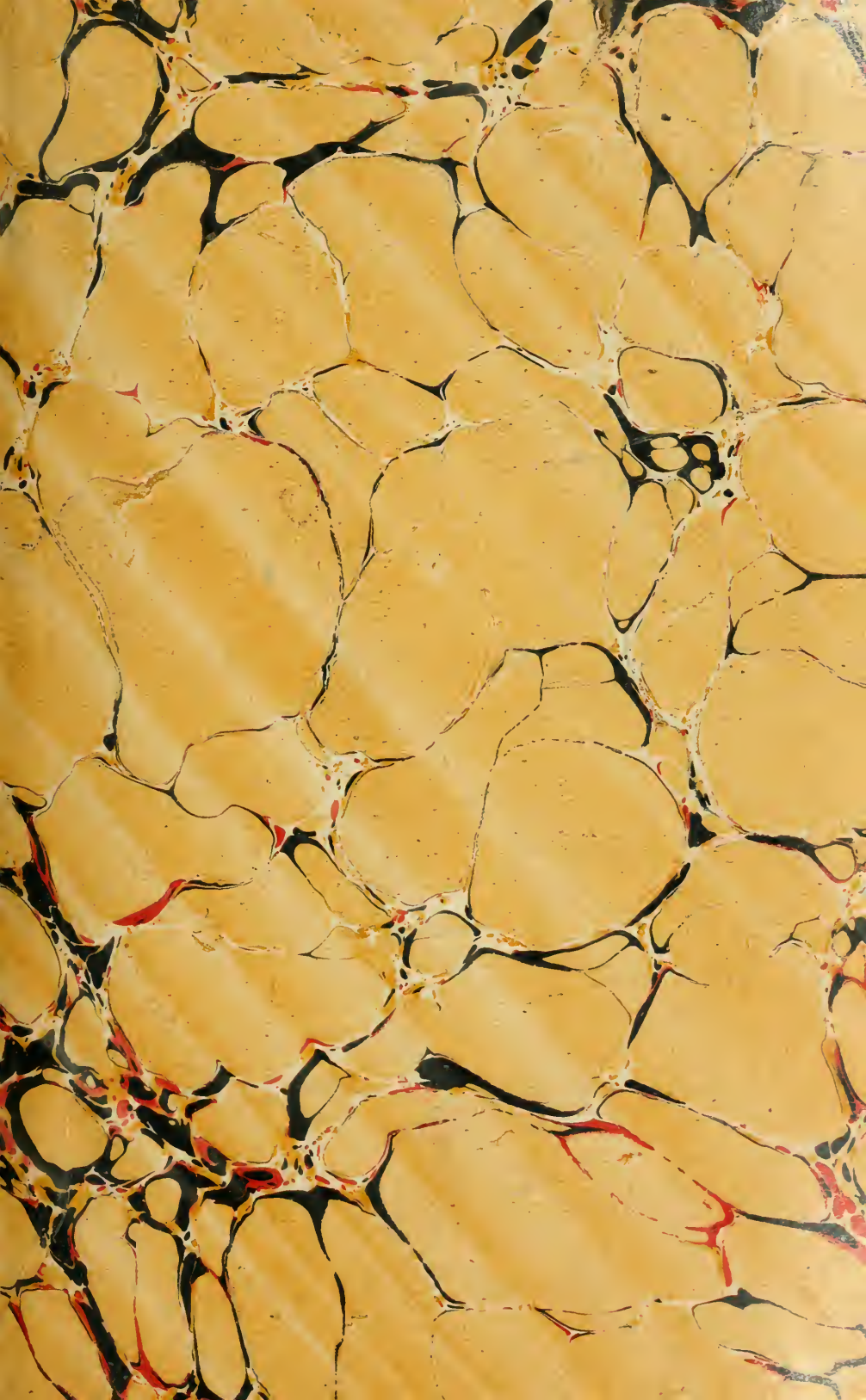

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/nouvellehistoire00chig

A M. [illegible] Fabbey
hommage de l'auteur
Chigouin

NOUVELLE

HISTOIRE DE BAYEUX.

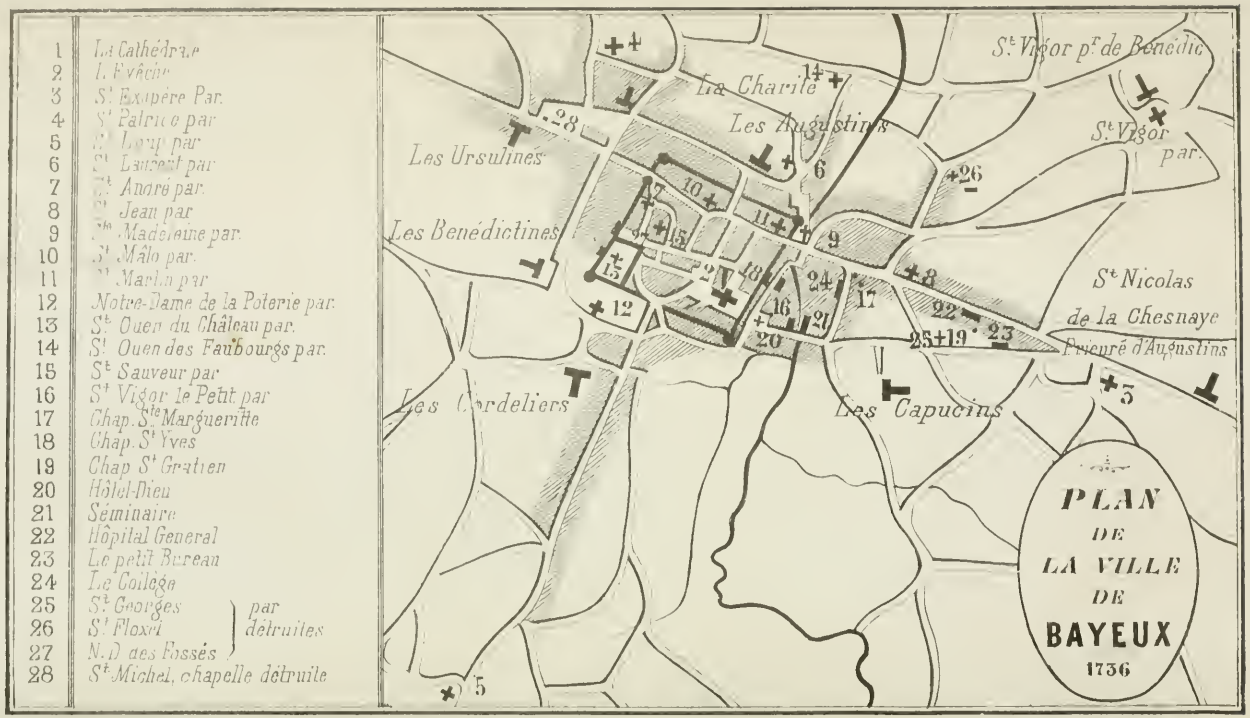

BAYEUX VILLE DE GUERRE

944²

NOUVELLE

HISTOIRE DE BAYEUX

PAR

M. E. F. A. CHIGOUESNEL,

ANCIEN MAGISTRAT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE NORMANDIE ET DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE BAYEUX.

« Patriæ patribusque nunquam satis datum
« esse potest. »

Alain CHARTIER.

BAYEUX
TYPOGRAPHIE DE ST-ANGE DUVANT.

1866

NOU
CAEN

DC
801
B35
C5

A MES CONCITOYENS !

On lit dans un vieux poëte normand :

> Usaige est en Normandie,
> Que qui bien hébergié est, il die
> Vers ou canson pour charmer l'hôte.

A vous donc, mes Concitoyens, dont je suis devenu le compatriote il y a tantôt cinquante-huit ans ! puissiez-vous, en lisant cette nouvelle histoire, vous dire qu'à l'exemple de l'hôte jadis bien accueilli aux lieux où nous vivons, je me suis conformé, non sans quelque bonheur, à l'antique coutume de nos bons et sages aïeux ; c'est l'unique récompense que j'ambitionne de mes travaux et de mes veilles.

INTRODUCTION.

Ce n'est pas sans avoir hésité longtemps que je me suis décidé à publier ce livre.

Se présenter spontanément devant l'imposant tribunal où siége l'universalité de ses concitoyens qui vous écoutent et vous jugent, pour y raconter fidèlement, sous la foi du plus inviolable des serments, puisqu'il est prêté devant Dieu même, dans le secret de la conscience, les faits accomplis par les générations qui ne sont plus, et qui sont parvenus à votre connaissance, m'a toujours paru un acte d'une gravité extrême, et bien fait pour vivement impressionner quiconque veut se poser en historien de son pays.

Dans quel but en effet vient-il remettre en lumière les faits ensevelis dans le silence de l'oubli comme ceux qui en sont les auteurs le sont dans la poussière de la tombe? Lui est-il donné de savoir écouter et compren-

dre, jusque dans ses accents les plus inarticulés, la voix des siècles passés; et, si cette voix retentit clairement à ses oreilles saura-t-il saisir et présenter à ses lecteurs les enseignements qu'elle apporte avec elle?

En présence de ces formidables questions, j'avoue que j'ai du rester longtemps dans une perplexité profonde. Aborder les difficultés de l'histoire m'a paru d'abord tout-à-fait au-dessus de mes forces, et si, dans cette carrière entièrement nouvelle pour moi, je n'avais été précédé par de nombreux et habiles devanciers, j'aurais infailliblement reculé devant une entreprise que je me sentais incapable d'accomplir comme tout homme sérieux doit la comprendre.

Mais d'importants et précieux travaux exécutés par ceux qui m'ont précédé dans la voie où j'hésitais à m'engager à mon tour, et la conviction profonde qui m'animait que j'allais entreprendre une œuvre, que le plus grand nombre de mes concitoyens accueillerait avec sympathie, ont fini par vaincre mon hésitation.

Et d'ailleurs, en ce qui touche l'exactitude des faits à raconter, j'ai osé me dire que ceux qui me connaissent me rendront la justice de penser que, devant le tribunal de l'histoire, qui, comme celui de la justice, doit peser les faits et non les individus, je n'étais pas homme à violer mon serment.

Quant au but qui m'a dirigé dans cet important travail, il ne pouvait être autre que de rappeler aux fils la vertu et la valeur de leurs pères. *Noblesse oblige;* l'e-

xemple d'un père aide le fils à parcourir la carrière qu'il a heureusement parcourue, ou à éviter l'écueil contre lequel la sagesse paternelle est venue faire naufrage.

Et puis révéler aux habitants de la ville qui les a vus naître, son antique importance et les luttes glorieuses ou malheureuses qu'il lui a fallu soutenir pendant les diverses transformations de la nationalité à laquelle elle appartient, m'a toujours semblé un but utile à poursuivre, et devoir concilier, à celui qui veut l'atteindre l'intérêt de tous ceux auxquels la patrie est chère.

Saisir, écouter et comprendre seul la grande voix des siècles écoulés, aurait constitué pour moi une impossibilité réelle; mais un si grand nombre de savants interprètes en ayant déjà recueilli et fait comprendre les échos, j'ai fini par me persuader que la tâche de celui qui veut les suivre dans la voie par eux si brillamment ouverte, s'en trouvait singulièrement allégée.

Je me suis donc enfin décidé à publier ce livre, quelqu'imparfait qu'il soit sorti de ma plume, et les considérations qui ont achevé de vaincre mon hésitation sont les suivantes, que j'ai publiées ailleurs et que je répète ici :

L'histoire de la ville de Bayeux est inconnue à la plupart de ses habitants.

On sait vaguement qu'elle est une des plus anciennes villes de France, que les Romains y ont fait un établissement, que St-Exupère, l'un des premiers apôtres de la catholicité, y fonda un siége épiscopal, que, plus

tard, cette ville est devenue la proie des Normands, plus tard encore celle des Anglais : mais quelle fut son importance dans les temps les plus reculés, quelles furent ses destinées sous les Romains, quelles luttes héroïques cette ville ne craignit pas de soutenir contre les différents peuples barbares qui voulurent s'en emparer, à travers quelles terribles catastrophes il lui a fallu passer pour arriver à l'état de splendeur déchue où nous la voyons de nos jours, c'est ce qu'ignore complétement le plus grand nombre de ses habitants.

On initie dans nos écoles, dans nos colléges, la jeunesse qui les fréquente, à l'histoire des peuples de l'antiquité; on lui apprend comment Rome et Athènes furent fondées, quelles furent leurs brillantes destinées et leur triste décadence; on y enseigne l'histoire des nationalités modernes : mais l'histoire de la ville qui nous a vus naître, ses progrès, ses fortunes diverses, les luttes glorieuses qu'il lui a fallu soutenir, les institutions qui s'y sont succédé, les hommes célèbres qu'elle a produits, personne ne s'en occupe, personne ne songe qu'il puisse y avoir là, pour la jeunesse, une source féconde d'exemples et d'enseignements utiles.

Péniblement préoccupés d'intérêts qui vous absorbent, on assiste avec indifférence aux diverses péripéties qui s'accomplissent autour de soi ; les faits les plus notables laissent à peine une légère empreinte dans la mémoire étroite de celui qui en est témoin ; et, chacun étant frappé du peu d'impression que ces événements ont laissé dans son souveuir, nul ne peut croire que ceux auxquels ont

assisté nos ancêtres puissent offrir un véritable intérêt.

Et pourtant, pour ne parler que de notre histoire locale, elle offre plus d'un épisode émouvant, plus d'un glorieux et intéressant souvenir pour les descendants de ceux qui ont porté si haut sa splendeur et sa gloire, l'histoire de cette antique capitale du Bessin, de ce riche et magnifique pays qui s'étendait, jadis, des rives de l'Orne à celles de la Vire, depuis son embouchure jusques et y compris les villes de St-Lo et de Torigny.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas à la froide indifférence qu'il faut attribuer uniquement l'ignorance, en ce qui concerne les faits de leur histoire, de la plupart des habitants de Bayeux. Jusqu'ici, il faut en convenir, rien n'a été fait, rien n'a été tenté pour la mettre sérieusement à la portée de tous, pour la rendre populaire.

Ecrite pour la première fois il y a plus de 80 ans par le célèbre abbé Beziers, auquel Bayeux s'honore d'avoir donné naissance, cette histoire, remarquable, si l'on considère combien un premier essai en ce genre dut offrir de difficultés, a été, sans doute, tirée à un petit nombre d'exemplaires, dont la rareté, dans le commerce est devenue telle qu'il est à peu près impossible de s'en procurer.

Un nouvel essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement a été publié, il est vrai, en 1829, par M. Frédéric Pluquet; mais cet ouvrage aussi est devenu rare; et, d'un autre côté, l'auteur s'étant im-

posé la loi de ne point répéter ce que les autres avaient dit avant lui, mais de publier seulement ce qu'on avait ignoré, oublié ou négligé, on comprend aisément que son livre, qui peut servir à compléter l'histoire de Bayeux, ne peut en tenir lieu. Quelqu'intérêt qu'il présente, il ne peut donc en rien contribuer à rendre populaire une histoire qu'il faut nécessairement connaître pour apprécier la valeur de ce nouvel essai historique.

Convaincu depuis longtemps que la population bayeusaine, sans exception de classe, accueillerait avec une patriotique sympathie toute entreprise qui aurait pour but de l'initier enfin à la connaissance des faits les plus remarquables de son histoire, l'auteur a cru devoir entreprendre une tâche bien au-dessus de ses forces, sans doute, mais que le sentiment de patriotisme qui l'anime, lui fera pardonner de s'être imposée.

Compléter l'histoire de Beziers à l'aide de documents nouveaux qu'il a été assez heureux pour se procurer, la conduire jusqu'à nos jours, comme cet écrivain l'avait conduite jusqu'à l'époque à laquelle il écrivait, tel a été son but.

Pour l'atteindre, les sources où il lui a été donné de puiser ont été aussi nombreuses que fécondes. Il citera (entre autres) l'Histoire de Beziers, celle d'Hermant, l'Essai historique de M. Pluquet, les Etudes sur l'Administration de la Justice et l'Organisation judiciaire en Normandie par M. Pezet, président du tribunal civil de Bayeux; l'Histoire des Barons de Creully et celle de Bayeux à la fin du XVIIIe siècle, par le même Auteur;

l'Histoire du Diocèse de Bayeux, XVIIe et XVIIIe siècles, par M. l'abbé J. Laffetay; l'Histoire ecclésiastique par Fleury; l'Histoire de France par Anquetil, et celle d'Angleterre par Smolett; les registres de l'Hôtel-de-Ville, enfin un grand nombre de manuscrits et de notices publiés dans les divers bulletins des Sociétés des Antiquaires de Normandie et d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Du reste, pour donner un aperçu de la valeur de cette nouvelle histoire, il n'est pas inutile de faire connaître ici le plan qui a présidé à sa composition.

Et d'abord, la ville de Bayeux ayant joué son rôle dans le grand drame de la nationalité française, il a paru impossible d'isoler son histoire des grands faits de l'histoire générale.

Se borner à la froide nomenclature des événements plus ou moins intéressants qui se sont accomplis dans ses murs, ce ne serait pas, suivant l'auteur, écrire l'histoire de Bayeux. C'est comme si, voulant faire comprendre toutes les beautés d'un drame quelconque, on se bornait à transcrire les divers rôles qui le composent, en les isolant les uns des autres.

Isolés des grands événements de l'histoire générale, les faits accomplis dans une ville n'offrent souvent aucun intérêt, et nul ne peut en saisir la véritable signification. Liés au contraire à ces événements, par un précis succinct et rapide, chacun en saisit l'intelligence et en comprend l'intérêt. C'est ce qui a été tenté dans ce nou-

vel ouvrage. Aux lecteurs de décider si le but a été heureusement atteint.

Ce livre sera divisé en autant de chapitres qu'il y a d'époques mémorables dans les fastes de notre histoire.

Bayeux a successivement renfermé dans son enceinte les Gaulois et les Cimbres, les Romains vainqueurs des habitants des Gaules, les Saxons qui chassèrent à leur tour ces derniers conquérants, les Normands dont l'invasion submergea l'invasion saxonne, les Anglais qui, pendant trente-trois ans, maintinrent leur domination dans la province de Normandie jusqu'à ce jour, à jamais mémorable, où nos ancêtres, aux portes de notre ville, dans les champs de Formigny, surent affranchir, pour toujours, la France du joug tyrannique et honteux du peuple que Guillaume-le-Conquérant avait, quatre siècles auparavant, rangé sous ses lois.

Le séjour dans nos murs de ces peuples divers sera l'objet d'autant et de différents chapitres. Celui qui suivra, et qui lui-même contiendra plusieurs subdivisions, sera consacré au récit des faits accomplis depuis la conquête de la Normandie par Charles VII jusqu'à nos jours. Enfin, dans les différents chapitres qui suivront, on traitera :

1° De la topographie ancienne et nouvelle de Bayeux.

2° De ses fortifications et de ses monuments anciens et modernes.

3° Des religions et cultes divers qui se sont succédé dans cette ville.

4° Des divers tribunaux et juridictions successivement établis dans son sein.

5° De ses diverses administrations municipales,

6° Des institutions littéraires qui s'y sont succédé.

7° Des institutions militaires établies chez elle depuis son origine jusqu'à nos jours.

8° Du commerce et de l'industrie de ses habitants.

9° Des diverses administrations qu'elle renferme.

10° Des ressources et des charges de son budget.

11° Des embellissements que cette ville a reçus et de ceux qu'elle réclame encore.

12° Des hommes célèbres qu'elle a vus naître.

Telle sera la division de ce livre qui, si je ne me trompe, permettra de faire entrer dans le cadre qu'elle embrasse tout ce qui peut intéresser le lecteur curieux de connaître tout ce qui touche à l'histoire et à l'état actuel de notre antique cité.

L'ouvrage que je présente aujourd'hui au public est le fruit d'un travail de plus de douze années. J'ai essayé de le rendre aussi complet, aussi intéressant qu'il m'a été possible, et, dans ce but, je n'ai épargné ni peines ni efforts; mon seul désir c'est qu'il soit digne du sympathique empressement qu'ont bien voulu mettre à en faciliter la publication, le grand nombre de souscripteurs qui ont répondu à mon appel, et auxquels je me plais à adresser ici mes sincères remercîments.

Maintenant il ne me reste plus qu'à entrer résolument en matière, c'est ce que je me propose de faire dans le chapitre suivant, où je dois avant tout initier mes lecteurs à la haute antiquité de la ville de Bayeux.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Antiquité de la ville de Bayeux.

Bayeux est l'une des plus anciennes villes de France. On ignore à quelle époque précise remonte sa fondation. Quelques auteurs, il est vrai, affirment que cette antique cité a été bâtie 2200 ans avant J.-C. par Samothès, roi des Gaels; un autre en attribue la fondation à Belus, roi de Babylone, qui florissait 1993 ans avant l'ère chrétienne. Mais ceci n'est pas sérieux. L'histoire, il faut en convenir, sans que personne ait le droit de s'en étonner, ne peut dissiper d'une manière certaine les ténèbres qui environnent l'origine de cette ville. Fondée, ce qui est certain, dans les temps les plus reculés, alors que l'on connaissait à peine l'art de l'écriture, la tradition n'a pu apporter à travers les âges l'époque précise de sa fondation.

Ce que l'on sait à cet égard de plus certain, c'est que le premier nom qui lui fut imposé fut celui de Néomagus,

nom emprunté à l'idiôme des Gaels, et sous lequel Ptolémée célèbre géographe égyptien, né à Ptolémaïde, et qui vivait vers l'an 120 de notre ère, la désigne dans sa géographie comme la capitale des Biducasses.

Voici du reste ce qui peut expliquer pourquoi ce nom lui fut d'abord attribué.

Un fait incontestable c'est que, plus de 2000 ans avant l'ère chrétienne, la France entière et notamment le beau pays que nous habitons, entièrement déserts, étaient couverts d'immenses forêts sillonnées de rivières profondes et entrecoupées de lacs et d'étangs sans nombre.

Ces forêts produisant spontanément une multitude de fruits dont les premiers humains purent se nourrir, et renfermant en outre une quantité prodigieuse de gibier, ces eaux où pullulait une diversité infinie de poissons de toute espèce, semblaient comme la table du festin préparée pour recevoir des convives attendus qui devaient s'y repaître, en attendant qu'il leur fût donné de suppléer un jour, par leur industrie, aux abondantes provisions que la nature se plut d'abord à leur prodiguer, mais dont le trésor devait enfin successivement s'épuiser.

Ce fut dans ces circonstances que, des hauts plateaux de l'Asie, où l'homme a pris naissance, sortit, à un signal mystérieusement donné, la troisième branche de l'immense courant humain désigné par les Grecs sous le nom de Celtes, qui vint se briser sur les côtes de l'Océan Atlantique, et couvrit de son débordement tous les pays compris entre le Rhin, les Alpes et la mer. *

* Théophile Lavallée, *Histoire des Français.*

Sortie de l'Asie, son berceau. cette innombrable multitude apporta avec elle les Dieux et les usages du pays qui l'avait vue naître.

Groupés sons les ordres de différents chefs, sous le nom de Clans, ils fondèrent dans le pays qu'ils envahissaient divers centres de population qui devinrent notamment les villes les plus ou moins importantes de la France.

Celui qui fut fondé au lieu où s'élève aujourd'hui Bayeux, le fut sans doute par un chef qui s'appelait Néomagus, et qui lui donna son nom; de là, incontestablement, l'origine de celui que Ptolémée attribue à cette ville dans sa géographie.

Ces premiers habitants de notre pays, désignés dans leur idiôme barbare sous le nom de Gaels, sous ceux de Celtes par les Grecs, de Galli par les Romains, et de Gaulois dans la langue française, restèrent 1500 ans paisibles possesseurs des immenses contrées où ils étaient venus s'établir.

Mais 600 ans avant J.-C. un autre courant humain parti des bords du Pont-Euxin, et suivant irrésistiblement un itinéraire qui semblait lui avoir été tracé d'avance, atteint les bords du Rhin, traverse ce fleuve, et, malgré une résistance opiniâtre et prolongée pendant près d'un siècle, finit par repousser les Gaels, ou par se fondre avec eux, leur imposant et leurs lois et leurs Dieux.

Ce nouveau peuple est désigné sous le nom de Kimris par les Grecs et de Cimbri par les Romains dont nous avons fait celui de Cimbres.

Nos premiers ancêtres sont donc les Gaels et les Cimbres et doivent être désignés sous le nom de Gallo-Cimbres et non de Celto-Gaulois à l'exemple de plus d'un historien, attendu que ce nom de Celto-Gaulois ne donne l'idée d'aucun mélange de peuple, Celte et Gaulois signifiant absolument la même chose.

Nous désignerons donc à l'avenir les premiers habitants de Bayeux sous le nom de Gallo-Cimbres, le seul qui puisse leur être incontestablement attribué.

Ces nouveaux envahisseurs introduisirent le druidisme dans notre pays, et firent de Bayeux, ou plutôt de Néomagus, le siége principal de leur établissement dans cette partie de la province, puisqu'il est certain qu'ils fondèrent à ses portes, sur le mont Faunus une école et un temple fameux dont les derniers vestiges subsistaient encore dans le sixième siècle. C'en est assez pour établir d'une manière incontestable la haute antiquité de la ville de Bayeux.

Du reste, si l'on fixe l'heureuse situation de cette ville au sein d'une fertile contrée, à peu de distance de la mer, sur le penchant de deux coteaux qui se réunissent en pente douce sur les deux bords d'une petite rivière au cours rapide, et qui, avant les travaux d'art exécutés sur son parcours pour les besoins de nombreuses usines, n'offrait pour les habitants de ses rives aucune crainte d'inondation; on concevra sans peine que ce lieu ait dû fixer de tous temps l'attention des diverses peuplades errantes dans les Gaules. Environnée de forêts magnifiques, assise sur de profondes couches de sable et d'argile, les premiers peuples qui visitèrent cette heu-

reuse contrée, trouvèrent, sur les lieux mêmes, tout ce qui leur était alors nécessaire pour construire leurs habitations, et durent songer à s'y établir aussitôt que se développa dans leur cœur ce besoin de vivre en société inhérent à la nature humaine.

Quoiqu'il en soit de cette antiquité de la ville de Bayeux, dont l'origine, au témoignage de tous les auteurs, se perd dans la nuit des temps, l'histoire de ses destinées diverses, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, m'a paru pleine d'intérêt et d'utiles enseignements.

De plus habiles que moi, sans doute, en ont retracé les faits principaux et ont singulièrement aplani les difficultés que présente une entreprise bien au-dessus de mes forces : mais il m'a semblé que, dans le champ où d'habiles moissonneurs m'avaient précédé, il restait encore beaucoup à glaner, et je me suis mis résolument à l'œuvre. Si je n'ai pas la prétention d'avoir mieux fait que mes devanciers, j'ai du moins voulu compléter leurs travaux, et contribuer pour ma part à populariser l'histoire de notre ville, inconnue, comme je l'ai déjà dit, au plus grand nombre de ses habitants.

Nous avons vu à quelle haute antiquité on doit faire remonter sa fondation; recherchons maintenant quelles furent ses destinées diverses depuis l'époque où le flambeau de l'histoire commence à projeter sa lumière jusqu'à nos jours.

CHAPITRE Ier.

Bayeux sous les Gallo-Cimbres

500 ans avant J.-C.

Bayeux, dont la fondation remonte à une époque bien antérieure à l'invasion romaine, avait, longtemps avant ce fait mémorable, une haute importance. Si l'histoire n'a pu éclaircir ce point d'une manière positive, d'incontestables documents parvenus jusqu'à nous l'établissent suffisamment.

Ainsi la tradition et l'histoire nous apprennent que la contrée dont Bayeux a toujours été la capitale, renfermait l'un des lieux les plus renommés de la Gaule entière, où les Druides célébraient leurs mystères.

L'ombre des forêts était seule digne, dans l'opinion de ces terribles prêtres, de la majesté de l'Etre suprême qui présidait aux destinées du monde, et chacun sait que c'était dans la profondeur des bois qu'ils plaçaient leurs autels.

Aux portes de Bayeux, sur le mont Faunus, où furent depuis élevées les églises de St-Floxel, de St-Vigor, de St-Nicolas et de St-Exupère, il existait une vaste et antique forêt de chênes; c'était au sein de cette sombre forêt, à l'ombre de l'arbre sacré au nom duquel les Druides ont emprunté le leur, puisque le mot grec *drus*, d'où il se dérive, signifie chêne, que ces prêtres de Belus avaient placé l'un de leurs temples les plus fameux de la Gaule entière.

Ce temple, ou plutôt cette forêt, où le soleil sous le nom de Belus était adoré, avait une telle célébrité, que les Druides en tirèrent, suivant toute apparence, le nom du pays lui-même qui fut appelé, ainsi que nous l'apprend César, dans ses *Commentaires*, la cité des Belocasses; Belo de Belus, et Casses de *Casso*, mot celtique qui signifie chêne, chênaie, temple des Druides; d'où l'on peut dire que le pays des Belocasses fut ainsi nommé parce qu'il renfermait la chênaie ou le temple de Belus.

Le nom que porte aujourd'hui l'antique capitale des Belocasses, si l'on remonte à son origine, à travers les nombreuses transformations qu'il a subies, présente lui aussi la même étymologie.

Bellocassium, Bajocassium, Bajoca, Bajias, Bayex, Bayeux, tous noms sous lesquels cette ville a été successivement désignée, se dérivent incontestablement de Belus le dieu des Druides, et de Casso chêne, chênaie temple druidique, et peuvent s'expliquer ainsi : la cité qui renferme le temple de Belus.

Sans doute cette étymologie que je hasarde ici, et qui

n'a pas pour elle l'autorité d'un grand nombre d'archéologues et d'historiens, ne sera peut-être pas généralement admise: mais elle semble si naturellement se déduire de l'appellation primitive des anciens peuples de la contrée, qu'à l'exemple de M. Mangon de Lalande, dans un petit ouvrage sur l'antiquité des peuples de Bayeux, et d'un poëte de Carentan que nous a fait connaître M. Pluquet, je n'ai pu m'empêcher de trouver dans les deux mots *Belus* et *Casso* l'origine, à mes yeux incontestable, du nom de notre antique cité.

Ce qui, du reste, peut de plus en plus confirmer cette opinion, c'est que les prêtres de Belus ayant tiré de l'arbre sacré sous lequel ils célébraient leurs mystères, leur propre nom, comme nous l'avons vu plus haut, il est naturel de penser qu'ils lui aient emprunté aussi celui de la contrée où son existence, en grand nombre, avait dû les déterminer à se fixer.

Ces prêtres fameux possédaient dans les Gaules trois écoles également célèbres; l'une de ces trois écoles était aussi aux portes de Bayeux, sur le même mont Faunus, non loin du temple de Belus, dans l'antique et sombre forêt, théâtre de la célébration de leurs mystères et de leurs sanglants sacrifices.

C'était dans cette école que les Druides enseignaient leurs rites et leurs cérémonies à ceux qu'ils jugeaient dignes de faire partie de leur collége. Nous verrons plus tard, d'une manière plus approfondie, quels étaient la doctrine, les rites et les mystères de ces prêtres redoutables dont l'empire subsista longtemps après l'invasion romaine

puisque leur école brillait encore, aux portes de Bayeux du plus vif éclat vers la fin du IVe siècle après J.-C.

En effet le poëte Ausone, qui avant d'être revêtu des fonctions de Préfet du Prétoire à Rome, avait professé les belles-lettres à Bordeaux, vers l'an 350, adressant l'une de ses compositions poétiques à Aetius Patera, l'un de ses collègues, lui fait un titre de gloire d'être issu d'une famille de Druides qui desservait, dans le pays des Bajocasses, le temple de Belus.

In Bajocassis stirpe Druidarum satus,
Beleni sacratum ducis a templo genus. (Beziers.)

Or le druidisme fut introduit dans les Gaules 550 ans avant la conquête des Romains, comme nous l'avons vu, par les Kimris ou les Cimbres, peuples sortis de ces régions qui depuis ont été désignées sous le nom de Crimée. Beaucoup moins barbares que les Gaulois, qui durent subir leur joug, ils introduisirent parmi eux leur culte qui se rapprochait beaucoup des religions secrètes de l'Inde, et dont les rites mystérieux et sombres devaient avoir beaucoup d'attrait pour l'imagination superstitieuse et crédule d'un peuple aussi barbare.

« Le druidisme, comme nous l'apprend Théophile « Lavallée, *Histoire des Français*, était une sorte de pan- « théisme qui avait une grande analogie avec les cultes « de l'Orient, et qui, ayant pour base l'éternité de la « matière et de l'esprit, ainsi que la transmigration des « âmes, inspirait à ses sectateurs une croyance ardente « dans un autre monde, et par conséquent le plus grand « mépris pour la vie. »

Aussi la Gaule, après l'invasion des Kimris ou des Cimbres, représentait-elle dans le monde ancien l'idée de l'immortalité. Les nations païennes considéraient les Gaulois comme les possesseurs des secrets de la mort. Ce peuple intrépide n'y croyait pas, il affirmait la persistance de la vie au-delà du tombeau; mourir était vivre sous une nouvelle forme, c'était poursuivre l'œuvre commencée, la poursuivre dans un autre milieu, à travers des circonstances différentes; mais la vie persistait, et s'élevait progressivement suivant les efforts de chaque individu.

Là était le dogme principal, là était la foi profonde, la foi nationale. La Gaule alors était toute entière dans cette affirmation : persistance de la vie; la mort en tant qu'anéantissement, n'existe pas; mourir c'est revivre.

Imbus de pareils principes, l'on conçoit à quel degré d'intrépidité le guerrier Gaulois avait du parvenir; aussi était-il réputé le plus invincible de tous, et recherché par tous les potentats, qui ne se croyaient sûrs de vaincre, que s'ils comptaient, dans leurs légions un certain nombre de ces terribles soldats.

L'établissement dans la Gaule de ce culte célèbre, aux dogmes si nouveaux et si extraordinaires, remontant à 600 ans avant l'ère chrétienne, et Bayeux ayant toujours été l'un des siéges principaux de la théocratie souveraine qui l'apporta avec elle, il n'en faut pas davantage pour démontrer l'antique importance de cette ville. D'un autre côté César, dans ses *Commentaires*, nous apprend que la cité des Belocasses envoya, sous les murs d'Alesia, à

Vercingetorix, général en chef des Gaulois et son plus redoutable adversaire, trois mille combattants. La capitale d'une province qui pouvait mettre sur pied un si grand nombre de guerriers était à coup sûr une ville bien considérable. Du reste, si nul autre monument écrit n'est venu jusqu'à nos jours établir l'importance de Bayeux à cette époque reculée, les patientes et curieuses recherches d'un savant modeste que renferme notre ville, ont jeté sur ce point une éclatante lumière.

En effet, M. Lambert, notre bibliothécaire, le fondateur de la Numismatique gauloise, a constaté que, plus de 300 ans avant J.-C., sous le plein empire du druidisme, on battait monnaie à Bayeux.

Le 25e volume de la collection des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie contient un admirable travail qu'il vient de publier, où il nous donne la description de différentes pièces d'or, désignées sous le nom de quart de statère, frappées à Bayeux à l'époque ci-dessus indiquée.

La ville ou l'on frappait déja une monnaie d'or dont quelques spécimens ont pu parvenir jusqu'à nous, était à coup sûr, une ville très-considérable, et ce seul document suffirait pour en établir toute l'importance.

D'ailleurs, maîtres absolus en matières politique, civile et religieuse, les Druides réunissaient la triple autorité du législateur, du juge et du prêtre. Pour exercer cette puissance sans bornes, il fallait assurément qu'ils fixassent leur demeure auprès de la ville la plus considérable du canton qui leur était soumis.

Bayeux, qui a toujours possédé à ses portes leur temple et leur célèbre académie, était donc la ville la plus considérable de tout le pays qui renfermait le temple de Belus ou du pays des Belocasses.

Et ce temple de Belus, placé aux portes de notre ville, ou plutôt ce mont Faunus, consacré tout entier au Dieu qu'adoraient les Druides, a conservé pendant si longtemps une telle célébrité que, pour lui enlever le caractère païen que lui avait si profondément imprimé le culte des faux Dieux, St.-Vigor, vers le commencement du VIe siècle, lorsqu'il abattit la dernière idole en pierre sous les traits d'une femme, qu'on y adorait encore, crut devoir y bâtir quatre églises différentes d'où ce mont fameux prit le nom chrétien de mont Chrismat, ou des Eglises.

Quant aux Druides ils n'ont laissé après eux nulle construction monumentale, ni manuscrits, ni livres.

Cette secte extraordinaire ne voulait, ni enfermer le Dieu qu'elle adorait dans un temple de pierre, ni consigner par écrit son évangile, ses rites et ses mystères.

Les seuls monuments élevés par eux sont d'énormes blocs de pierre qu'ils dressaient à la perpendiculaire, ou qu'ils plaçaient horizontalement sur deux supports d'une élévation plus ou moins grande, et qu'ils disposaient, soit isolément, soit en grand nombre, avec une certaine symétrie, dans les lieux par eux choisis à cet effet.

Ceux qui affectaient la forme de la pyramide, et qui, toujours d'un seul bloc, mesuraient quelquefois plus de

vingt mètres de longueur, étaient désignés sous le nom de *Menhirs*. Ceux qui ressemblaient, couchés sur leurs supports, à un immense autel, prenaient le nom de *Dolmens*. (A.)

Plus d'un de ces monuments extraordinaires avaient été, sans doute, érigés dans la sombre forêt où les Druides ont célébré si longtemps leur culte mystérieux et terrible : aucun n'est parvenu jusqu'à nous, et cela n'a rien de surprenant quand on sait avec quel soin les premiers apôtres de la religion chrétienne faisaient disparaitre tous les monuments qui rappelaient le culte des faux Dieux. Les habitants des Gaules avaient une vénération particulière pour les pierres levées. Il fallut même, pour en abolir le culte, que Charlemagne, dans ses édits, prononçât des peines contre ceux qui continueraient à les adorer. (*)

On conçoit dès-lors aisément que les premiers évêques qui fixèrent à Bayeux leur siége épiscopal, durent renverser tous les dolmens ou les menhirs que les Druides avaient pu ériger dans notre contrée, sur le mont Faunus, ou partout ailleurs.

Du reste au pied de ce mont célèbre, quel aspect présentait l'antique ville des Belocasses? Nul ne saurait le dire d'une manière certaine. Les villes à cette époque ressemblaient peu aux villes de nos jours, et Bayeux, quelle que fut son importance, ne se composait, indubitablement, que d'un amas plus ou moins considérable de huttes arrondies en bois et en argile, groupées, au

(*) Pluquet 22, Capitulaires de Charlemagne.

hasard, sur les deux rives de la rivière d'Aure. (*)

Ses fortifications, semblables aux fortifications des autres villes gauloises, se composaient, sans doute, d'un fossé profond bordé d'une forte palissade; formée de troncs d'arbres juxta-posés, et reliés ensemble par de solides traverses et de nombreux arcs-boutants.

Et qu'on ne s'imagine pas qu'avant l'invasion romaine, la Gaule ne possédait pas de villes populeuses, défendues par de puissantes fortifications; la ville d'Alesia, qui arrêta pendant si longtemps les légions triomphantes de César, atteste suffisamment l'importance de la population de certaines villes gauloises, et l'art avec lequel on savait les fortifier.

Tel fut Bayeux, suivant toute apparence, avant la conquête de Romains, dans ces temps reculés qui remontent à cette époque que l'histoire moderne désigne sous l'appellation d'Indépendance de la Gaule. Les faits les plus notables qui ont du s'accomplir dans notre ville n'ont pu parvenir jusqu'à nous, et la raison en est fort simple. Placés sous la domination de cette théocratie fameuse qui dédaignait l'art de l'écriture, nos ancêtres ont du professer, pendant de longs siècles, pour cet art, le plus profond mépris. A la tradition orale seule ils confiaient le souvenir de leurs lois et de leurs *gestes*. On conçoit aisément combien, pour parvenir jusqu'à nous, elle a du s'altérer et devenir incomplète. Aussi peut-on dire, que, si les historiens de Rome et d'Athènes n'en

(*) Chateaubriand, Martyrs, livre 9, p. 149.

avaient consigné quelques lambeaux dans leurs écrits, l'obscurité la plus profonde aurait enseveli à jamais tout ce qui se rattache à une époque qui se perd dans la nuit des temps. Grâce à eux, grâce aux recherches patientes de savants archéologues, ces ténèbres ont été en partie dissipées, et l'on peut conjecturer jusqu'à un certain degré de certitude, l'état dans lequel se trouvait alors le pays que nous habitons. — Mais la Gaule indépendante, dont on connaît à peine l'histoire, a cessé d'exister; elle va subir le joug des maîtres du monde; voyons ce que devint Bayeux à cette époque où le flambeau de l'histoire commence à jeter sur cette ville une lumière moins incertaine.

CHAPITRE II.

Bayeux sous les Romains.

Deux mille ans s'étaient écoulés depuis l'apparition des premiers habitants de la Gaule. Ce peuple farouche et barbare avait subi une immense transformation. Devenu la terreur de ses voisins, il avait, sous la conduite du terrible Brennus, porté jusqu'à Rome la dévastation et le carnage. Vainqueurs enfin, après une lutte sanglante, les Romains, après l'avoir repoussé, ne se crurent à l'abri de ses redoutables invasions, qu'après lui avoir imposé leur joug; César entreprit, ou fut chargé d'en faire la conquête.

Ce grand capitaine, à la tête d'une nombreuse et formidable armée, s'avança donc dans les Gaules, 58 ans avant J.-C. Une lutte terrible s'engagea entre lui et le célèbre Vercingetorix, général en chef des Gaulois. Huit années de combats sanglants, quatre campagnes où l'on vit la victoire pencher plus d'une fois du côté de ces

derniers, attestent assez l'héroïque valeur de nos aïeux, et la résistance acharnée que rencontrèrent les armes de César.

Vaincu enfin, le héros gaulois, fait prisonnier, fut conduit à Rome et mis à mort suivant l'usage antique et barbare du peuple Romain qui ne sut jamais épargner les vaincus.

Soumis plutôt que domptés, les Gaulois grâce à l'habile administration que les Romains firent succéder à la violence des armes, finirent par s'accoutumer enfin à un joug qui leur apporta tous les avantages d'une merveilleuse civilisation.

Jules César ne visita jamais le pays des Belocasses appelé depuis par les conquérants Baginus, et aujourd'hui le Bessin. Titus Sabinus, l'un de ses lieutenants, y pénétra, et s'y établit dans la dernière période de l'envahissement, c'est-à-dire vers 50 ans avant J.-C.

Ce fut moins pour achever la conquête de cette importante province que pour s'occuper de son organisation suivant les plans arrêtés par César, que Sabinus vint s'établir dans la cité des Belocasses.

Il fixa, suivant toute apparence, sa résidence à Bayeux qui, à partir de cette époque, dut subir une transformation complète.

Aux cabanes rustiques des Gaulois succédèrent des maisons commodes et solides, bâties en bois, et couvertes en tuiles. Les rues s'alignèrent, et offrirent plus de commodité à la circulation. Des édifices publics solidement

construits en pierre et embellis de divers ornements d'architecture, s'élevèrent de toutes parts, Les anciennes fortifications en bois furent remplacées par de fortes murailles flanquées de tours. A l'exemple de ce qui se pratiquait pour la fortification des camps romains l'enceinte de la ville, formait un carré à peu près parfait. Des restes de ces fortifications, comme nous le verrons plus tard, existent encore, et présentent tous les caractères des constructions romaines. Des temples, un cirque, un théâtre, un établissement magnifique de bains appelé Thermes chez les Romains, et de la première nécessité chez un peuple qui ne connaissait pas l'usage du linge, furent construits dans les différents quartiers de la ville.

Ces monuments étaient vastes et somptueux, si l'on en juge par les restes des Thermes dont nous venons de parler, qui subsistent encore sous l'église St-Laurent, et qui furent découverts en ce lieu, pour la première fois, en 1760, constatés de nouveau avec le soin le plus savamment intelligent, en 1821 et 1844. Nous en donnerons plus loin une description complète.

Les temples élevés par les Romains dans notre ville et dont il n'est parvenu jusqu'à nous que quelques débris, furent aussi nombreux que magnifiques.

Trop habiles pour détruire tout d'un coup les usages, les lois et la religion des peuples vaincus, ils ne cherchèrent pas à substituer, par la violence, leurs lois et leurs Dieux, aux lois et aux Dieux des Gaulois.

Les Romains ne troublèrent pas les Druides dans la

célébration de leurs mystères; mais des temples furent bâtis aux Dieux des vainqueurs. Les vaincus furent témoins des cérémonies et des fêtes d'un culte qui leur était complétement inconnu, et dont la nouveauté et la pompe dut exercer sur leur imagination un invincible attrait.

Bientôt la foule déserta le culte de Belus pour celui de Jupiter, les mœurs s'adoucirent en se transformant, et les Druides perdirent enfin le redoutable ascendant qu'ils avaient jusqu'alors conservé sur la population Gallo-Cimbre; puis, quand les légions romaines eurent couvert la surface du pays, que les fonctionnaires, tous choisis parmi les familles romaines, se furent répandus au milieu des populations, et que de nombreux établissements de citoyens romains se furent formés sur divers points de la province, où la République leur céda le fruit de ses victoires, on abolit ce qui restait encore des coutumes et des lois druidiques, on ordonna qu'à l'avenir, la justice serait rendue selon le droit romain, déjà introduit depuis longtemps dans certaines parties de la Gaule, et que désormais il serait le droit commun et la règle uniforme pour tous. (*)

Le polythéisme succéda insensiblement au druidisme dont les prêtres même devinrent les ministres du nouveau culte.

Bayeux, comme le reste de la Gaule, perdit alors sa physionomie primitive, la ville gauloise devint une ville

(*) M. Pezet, Etudes sur l'administration de la Justice.

romaine unie à la métropole par de nouveaux et communs intérêts. (*)

Après la division définitive de la Gaule en dix-sept provinces, notre ville devint la capitale de l'une des sept divisions sénatoriales de l'Armorique, l'une de ces dix-sept provinces, et fut du nombre des cent cités gauloises qui, sous la domination romaine, jouissaient du droit des municipes.

Renouard, (Droit municipal en France sous les Romains), nous apprend que « les municipes et les colonies de-« vinrent l'image de la métropole. Tout ce qui consti-« tuait Rome était conservé ou reproduit : religion, rites, « sénat, consuls, tribuns, juges, lois, régime munici-« pal, usages, spectacles, etc. Enfin le citoyen devait, « partout et toujours se retrouver dans la première Rome. »

Telle était la règle établie par les Romains, non-seulement pour la Gaule, mais pour toutes leurs colonies, et Bayeux dut profiter de l'avantage commun, si toutefois la Cité Bayeusaine dut beaucoup s'applaudir d'une organisation plus brillante en apparence qu'elle n'était bonne en réalité.

En effet, la Cité, et l'on entend par ce mot non-seulement la ville même, mais encore avec elle un ensemble plus ou moins considérable de territoire, de bourgs et de villages en dehors de son enceinte, la Cité, disons-nous, était administrée suivant des formes démocratiques qui rappelaient l'image de Rome dans son gouvernement et dans ses magistrats.

(*) M. Pezet *loco citato.*

Le Sénat y était représenté par la Curie ou petit Sénat, *minor senatus*, dont les membres s'appelaient Décurions, les consuls par les Duumvirs; des Ediles ou Questeurs étaient chargés de la police, de la perception des impôts; l'administration de la justice était confiée à des préteurs. L'empereur lui-même y fut représenté, plus tard, par le gouverneur de la province, *Rector provinciæ*.

Le petit Sénat, composé par la voie de l'élection, était chargé de l'administration générale de la Cité; il nommait, à l'époque des Calendes de mars, ceux qui étaient appelés aux charges municipales, et notamment les Duumvirs qui exerçaient dans la cité, une autorité analogue à celle des consuls dans la métropole, et les principaux *(principales)* qui formaient le conseil exécutif permanent de la Curie ou petit Sénat. Renouard (Droit municipal.)

Ainsi constituée, cette administration complétement indépendante du pouvoir central, dont elle se plaisait à reproduire l'image, sans obéir à ses impulsions, ne tarda pas à devenir oppressive. On voulut remédier aux abus sans nombre d'un pouvoir indépendant et tyrannique, et l'on institua les défenseurs de la cité, à l'instar des tribuns du peuple. Nommé par tous les citoyens, et pour un temps limité, le défenseur de la cité avait mission de protéger les habitants contre les exactions de leurs nombreux administrateurs, et de surveiller l'administration de la justice. Vain remède à des maux qui avaient leurs sources dans la constitution générale de l'empire, et qui ne pouvaient disparaître qu'avec elle. En effet, une décentralisation complète formait la base du gouvernement

romain, et devait un jour en amener la ruine. A l'inverse de ce qui existe dans la nature de l'homme, où tous les membres sont solidaires entre eux, toutes les parties de ce colossal empire vivaient entre elles dans une entière indépendance. Rome, cette immense et magnifique capitale, vivait également de sa propre vie et n'en communiquait rien autour d'elle. Le pouvait-elle d'ailleurs, privée qu'elle était de ces merveilleuses inventions qui ont centuplé la puissance des gouvernements modernes? Aussi qu'arriva-t-il au moment du danger? Chacun dut prendre soin de sa propre défense, et ne rien attendre d'un pouvoir central indifférent, trop éloigné et mal constitué; mais en attendant le moment fatal l'on conçoit aisément quel éclat un pareil régime dut jeter momentanément sur notre antique cité.

C'était dans ses murs que résidaient les officiers de l'empire chargés du gouvernement de la contrée. C'était là qu'était placé le siége de l'administration politique, le lieu où la justice était rendue.

Plus tard, dans le Ve siècle, elle devint la résidence du préfet des Suèves et des Bataves que le gouverneur de Bayeux, *Rector provinciæ*, comme on le nommait alors, avait appelé pour protéger la province contre l'invasion des barbares.

Renfermant dans son sein une nombreuse administration civile et militaire, on conçoit aisément la quantité d'édifices, et de monuments publics dont le besoin se fit successivement sentir.

Bayeux eut son Forum, c'est-à-dire cette place publique environnée de palais et de monuments splendides, et au milieu de laquelle s'élevait la tribune aux harangues, la chaire du Préteur, et le tribunal, sur lequel venaient s'asseoir, à côté du chef suprême de la justice, les magistrats, devant lesquels on plaidait, en plein air, quand le temps le permettait, les causes qui leur étaient soumises.

D'un côté s'élevait le superbe établissement des Thermes, dont les ruines, fortuitement découvertes, donnèrent lieu tout d'abord, à tant d'incroyables suppositions. De l'autre, la Basilique, lieu public et couvert attenant au Forum, où se réunissaient dans la saison pluvieuse le préteur, les magistrats, les jurisconsultes et tous ceux que leurs occupations ou leurs loisirs conviaient aux affaires.

Le Forum et la Basilique attenant presque toujours au palais des Thermes, étaient situés, suivant toute apparence, dans le quartier St-Laurent, sur l'emplacement même occupé de nos jours par les bâtiments de la Justice de paix et ceux de la place aux Pommes, appelée jadis la place *du Four au Bailly*, nom évidemment dérivé de Forum et que les chartres du Moyen-Age emploient souvent pour désigner une place publique. (*)

Bayeux eut aussi ses arcs de triomphes; un débris de voussoir de l'un d'eux a été retrouvé sur le planître lors des travaux de reconstruction des piliers de la Cathé-

(*) Pluquet, Essai historique.

drale; un cirque, une naumachie, pour les besoins de laquelle furent amenées, au moyen d'un aqueduc de plus de huit kilomètres de longueur, les eaux d'une source qui jaillit dans la cour d'une ferme dépendant de l'ancienne abbaye de Mondaye. Ce magnifique travail qui, dans la majeure partie de son étendue, n'a subi aucune altération, pourrait encore être rendu à sa première destination. Il a été recherché et constaté avec soin, en 1850 par une commission prise au sein de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de notre ville.

Son forum, ses places publiques, ses monuments furent décorés de statues et de vases exécutés par des artistes renommés. Renversées, brisées par les barbares que nous allons bientôt voir apparaître sur la scène, de précieux débris de ces œuvres de l'art ont été retrouvés dans les fouilles nécessitées par les constructions modernes, et sont déposées dans le musée de notre ville et dans ceux de divers particuliers.

Bayeux, placé à peu de distance de la Manche eut son port de mer. Le hâvre où les Romains faisaient aborder leurs galères, fut appelé, suivant toute apparence, *Portus Bajocassinus*; et plus tard, après l'invasion successive des Saxons, *Portus in Bagino* Port-en-Bessin.

Une route militaire fut ouverte dans la direction de ce port; un camp dont il reste encore de nombreux et très apparents vestiges fut établi sur les hauteurs d'Escures, pour en surveiller les mouvements, et défendre les appro-

ches de la ville contre toute invasion que les barbares pouvaient tenter de ce côté. Enfin Bayeux prit une telle extension et une telle importance qu'il devint une ville impériale, et prit le nom du second des empereurs romains. Il fut appelé Augustodurus, la ville d'Auguste, comme Cherbourg avait reçu le nom de Cœsaris burgus la ville de César.

Les monuments qui attestent que Bayeux fut désigné sous le nom d'Augustodurus sous la domination romaine sont nombreux et incontestables, et ne laissent à cet égard aucun doute.

Les Romains plaçaient sur leurs voies militaires des bornes milliaires monumentales pour indiquer la distance du lieu où l'on était au chef-lieu de la province.

Deux de ces colonnes ont été retrouvées sous les fondations de l'église de St-Ouen-du-Château, qui fut démolie de 1796 à 1803. Sur ces deux colonnes on lit l'abréviation d'Augustodurus. L'une était placée à trois lieues de la ville, l'autre à deux lieues. Sur la première, la lettre L, qui est l'abréviation du mot Leuca, lieue, est suivie, il est vrai, du chiffre VI et sur la seconde du chiffre IIII, et pourtant l'une et l'autre n'était placée qu'à moitié de la distance qu'elle indique, par la raison toute simple qu'il est parfaitement reconnu maintenant que la lieue gauloise, celle dont se servaient le plus souvent les Romains pour indiquer la distance sur leurs bornes milliaires dans la Gaule chevelue, dont la Normandie faisait partie, équivalait à la moitié de notre lieue actuelle, à deux kilomètres environ.

Une troisième borne milliaire. conservée à Rouen dans la maison de M. Bigot, et que Ducange, dans son Glossaire, au mot nobilissimus, déclare avoir été trouvée dans les environs de Bayeux, porte aussi l'abréviation d'Augustodurus, avec la lettre L suivie du chiffre I.

Ces trois monuments si remarquables, attestent donc qu'une ville portant le nom d'Augustodurus a existé dans cette partie de la province, peu éloignée du lieu où ils ont été retrouvés.

C'était une ville importante, puisqu'elle était le point d'où l'on partait pour mesurer les distances, ce ne pouvait donc être, ainsi que quelques antiquaires l'ont pensé, un simple poste, ou station militaire placé suivant les uns à Semilly, suivant les autres à St-Fromont, à Vieux ou même à Harcourt.

La circonstance que deux de ces monuments antiques ont été trouvés à Bayeux même, sous les fondations d'une église dont la construction remonte aux premiers temps de l'établissement du christianisme dans cette ville, démontre incontestablement qu'ils avaient éte placés sur la voie militaire ouverte par les Romains, à la distance de la ville de Bayeux indiquée par les chiffres qui suivent la lettre L, à trois, à deux et à une demi-lieue de cette ville.

En effet, si Augustodurus était, ainsi qu'on le prétend, une station militaire placée à Semilly, suivant les uns, à St-Fromont, à Vieux ou même à Harcourt suivant les autres, il est incontestable qu'on ne serait pas allé chercher, à de si lointaines distances, des colonnes milliaires

d'un poids considérable, uniquement pour les placer dans les fondations d'une église qu'on élevait à Bayeux.

Les Gallo-Romains, nom qui fut donné aux habitants de la Gaule après la conquête, avaient une grande vénération pour les pierres levées; nous avons même vu que les édits de Charlemagne en interdisaient le culte sous peine d'amende; les premiers évêques durent donc s'appliquer, avec soin, à faire disparaître tous ces objets qui entretenaient l'idolâtrie parmi le peuple. Ils faisaient renverser les dolmens, les menhirs, les bornes milliaires, et en faisaient placer les débris dans les fondations des monuments qu'ils élevaient au culte du vrai Dieu; mais on ne peut supposer qu'ils fissent transporter dans leur ville épiscopale, des dernières limites de leur diocèse, toutes celles que les Romains avaient placées sur leurs voies militaires.

Celles que l'on a trouvées dans les fondations de l'église de St-Ouen-du-Château, avaient donc été placées à la distance de la ville de Bayeux indiquée par les chiffres qu'on y remarque. Elles portent l'indication de la distance du point où elles étaient à la ville d'Augustodurus, Bayeux, sous les Romains s'appelait donc Augustodurus ou la ville d'Auguste.

Du reste s'il pouvait à cet égard rester le moindre doute, il suffirait de consulter l'histoire de St-Floxel qui, suivant la tradition, reçut la palme du martyr dans les murs de Bayeux, où de toute antiquité une église avait été placée sous son invocation; on y verrait que ce

saint fut mis à mort dans la ville d'Augustodurus, ville peu éloignée de l'Océan, et qui ne peut être autre que la ville de Bayeux, d'où ses compatriotes, habitants du Cotentin, enlevèrent ses dépouilles mortelles, et les portèrent, par mer en trois jours au lieu de sa naissance où une église fut bâtie en son honneur.

Devenu sous ce nom glorieux ville impériale, Bayeux dut atteindre un bien haut degré d'importance et de splendeur. De somptueux édifices, des temples, des monuments sans nombre durent s'élever dans son sein. Les innombrables vestiges que les mouvements du sol mettent journellement à découvert, les pierres sculptées, taillées et chargées d'inscriptions, trouvées sous les fondations du château, et sous celles d'un grand nombre de maisons particulières ainsi que dans les déblaiements du planître, les fragments de tuiles, de briques, de poterie romaine, dont le sol, à deux mètres de profondeur, est partout plus ou moins mélangé, démontrent d'une manière incontestable que la cité romaine, sur les antiques débris de laquelle s'élève la ville de Bayeux, était une ville capitale d'une haute importance. Siége d'une autorité civile et militaire puissante, et centre de la domination romaine pendant plusieurs siècles, dans cette partie des Gaules, rien ne dut manquer à sa gloire.

De magnifiques voies militaires ouvertes dans toutes les directions relièrent cette nouvelle capitale avec les villes ou les points les plus importants de la contrée; l'une de ces voies passait par le pont Isbert, maintenant le pont Trubert, et se dirigeait vers le pays des Viducasses c'est-à-dire des

peuples qui habitaient cette partie de la province dont Vieux était la capitale. Une autre se dirigeait vers le pays des Unelliens ou des habitants de Coutances, en passant par St-Lo. Une troisième vers le Cotentin en suivant la rue des Bouchers appelée alors *magnus vicus* ou grand'rue.

Les sciences, les arts et les belles-lettres durent briller à Bayeux d'un bien vif éclat pendant la domination romaine. Depuis les temps les plus reculés les Druides, comme nous l'avons vu, avaient fondé aux portes de cette ville l'une de leurs trois plus fameuses académies dans les Gaules. Cette académie où les jeunes gens qui se destinaient au culte de Belus étaient initiés aux mystères du druidisme, florissait encore vers l'an 360 ainsi que nous l'apprend le poëte Ausone dans son épître à Patera. Cette école célèbre qui vit sans doute s'élever à côté d'elle toutes celles que le génie civilisateur des Romains introduisait dans les provinces conquises, répandit à Bayeux ce goût des belles-lettres que ne purent éteindre les invasions successives des barbares.

Du reste, on concevra sans peine combien devait être enraciné le goût des sciences, des arts et des belles-lettres dans une population dont les principaux maîtres avaient été, depuis des siècles, ces prêtres fameux qui enseignaient l'immortalité de l'âme, et que les savants comparent aux philosophes de la Grèce, aux sages de Chaldée, aux mages de la Perse, et dont ils exaltent les connaissances en astrologie, en géographie et en géométrie.

Tel était l'état florissant et prospère de la ville de

Bayeux au moment où une lutte formidable, et qui devait leur être fatale, s'engagea entre les maîtres du monde et ce peuple sorti des forêts de la Germanie, dont la multitude affamée et avide de pillage, vint chercher dans nos contrées une nouvelle et meilleure patrie.

Rome, au sommet de sa destinée, devait obéir à cette invariable loi qui ne permet ni aux nations, ni aux individus, ni aux choses d'y rester stationnaires. Colosse aux proportions démesurées, sa main n'était plus assez puissante pour protéger les diverses parties de son vaste empire! Pour fuir ses armes oppressives, d'innombrables peuplades avaient dirigé vers les contrées du nord et du centre de la Germanie un immense courant, dont l'irrésistible reflux devait, à son tour, submerger sa puissance.

Ce fut vers la fin du IVe siècle que commencèrent, sur nos côtes, les invasions de ces peuples que l'on désigne sous le nom de Saxons.

Attaquée de toutes parts, Rome fut impuissante à se défendre avec ses seules légions; les gouverneurs de ses colonies durent prendre à leur solde des Suèves et des Bataves, barbares qui furent chargés de défendre, notamment l'Armorique, contre l'invasion d'autres barbares.

Le quartier-général de ces étranges auxiliaires, pour cette province, fut fixé à Bayeux. On lit, en effet, dans la notice des dignités de l'Empire, rédigée au commencement du Ve siècle, que cette ville était la résidence du Préfet des Suèves et des Bataves, que la province, dans sa détresse, avait pris à sa solde.

Accoutumés au joug, d'ailleurs assez léger, de la conquête romaine, les habitants du Bessin, et ceux du reste de l'Armorique s'opposèrent avec vigueur aux incursions multipliées des Saxons ; mais livrés à leurs seules forces, que secondaient bien imparfaitement, sans doute, les alliés mercenaires auxquels Rome leur avait permis de confier leur défense, il fallut enfin céder au nombre et laisser passer un torrent débordé que nulle digue ne pouvait plus arrêter.

C'était par mer que ces redoutables barbares abordaient sur les côtes du Bessin, et le port de Bayeux, c'est-à-dire Port-en-Bessin, était le lieu le plus ordinaire de leurs débarquements. Le camp d'Escure était bien destiné à protéger le pays contre leurs incursions qui n'avaient pas jusque-là inspiré de bien vives inquiétudes ; mais leur innombrable multitude ayant dépassé toutes les prévisions, la résistance ne put balancer l'attaque, et Bayeux devint enfin la proie d'une invasion formidable.

Siége, comme nous l'avons vu plus haut, d'une vaste administration civile et militaire, renfermant dans son sein une population nombreuse et une forte garnison de Suèves et de Bataves, une lutte terrible et suprême dut s'engager, sous ses murs, entre la civilisation romaine aux abois et la barbarie qu'apportaient avec eux les farouches Saxons.

Derrière leurs épaisses murailles, les Gallo-Romains et leurs alliés bravèrent longtemps, sans doute, les attaques et les assauts de ces redoutables barbares ; mais enfin il fallut céder au nombre, et les Saxons maîtres de Bayeux y commirent les plus effroyables dévastations.

Tous les monuments, tous les palais élevés par les Romains furent détruits de fond en comble. Peuple sauvage et adonné à l'idolâtrie la plus grossière, tous les édifices qu'ils prirent pour des temples élevés à des Dieux qui n'étaient pas les leurs, furent par eux impitoyablement renversés. Jamais peuple ne poussa plus loin la rage de tout détruire. Vieux, la capitale des Viducasses, fut entièrement détruit vers l'année 368 et ne s'est jamais relevé de ses ruines. Si Bayeux n'eut pas tout-à-fait le même sort, il ne le dut qu'à son heureuse situation non loin des rivages de la mer dont ces Barbares, inquiets sur la durée de leur possession, ne voulaient pas s'éloigner.

Bayeux, avec ses fortes murailles, avec le port de Port-en-Bessin à ses portes, était pour eux d'une trop haute importance pour qu'ils ne sentissent pas le besoin d'en conserver au moins tout ce qui pouvait en faire un puissant boulevard contre les agressions dont ils étaient loin de se croire à l'abri. Le Bessin tout entier avait d'abord été envahi par eux, et son rivage, aux bords duquel se multiplièrent en quantité infinie leurs établissements, prit le nom de *Littus Saxonicum*, rivage saxon, ainsi que nous l'apprennent de vieilles chroniques qui désignent même sous le nom de *Otlingua Saxonia*, Saxe Otlingue, une certaine contrée du Bessin que l'on croit être celle où se trouvent les communes de Saon, Saonnet et divers autres villages dans le même rayon. Les habitants de ces mêmes parages prirent celui de *Saxones Bajocasini* ou de *Saxones Baïocassini*, dénomination que

l'on rendit en langage familier par le mot Saisnes ou Sesnes de Bayeux.

Cette ville, comme on peut bien le penser, fut le point principal de l'occupation de ces nouveaux Barbares dans notre pays. Gregoire de Tours, livre 10, chapitre 9, nous apprend en effet qu'à Bayeux résidaient des Saxons qui se faisaient couper les cheveux, particularité remarquable dans la Gaule dite Chevelue, et qui portaient des vêtements à la mode des Bretons.

On trouve encore dans notre pays un grand nombre de noms propres d'homme et de lieux empruntés à l'idiôme Saxon. M. Pluquet dans son Essai historique sur Bayeux et son arrondissement, en a donné une nomenclature étendue et curieuse à laquelle nous renvoyons le lecteur amateur de cette espèce d'érudition.

Telles furent les destinées de Bayeux pendant les deux périodes de l'histoire de la Gaule désignées sous les noms de Gaule indépendante et de Gaule Romaine; il nous reste à connaître ce qu'elles devinrent dans la troisième période, que l'histoire moderne désigne sous le nom de Gaule barbare, et qui s'étend du ve au xe siècle de notre ère. Nous connaissons déjà les incursions des Saxons et leur triomphe définitif; voyons ce que devint notre ville pendant cette lugubre période de ténèbres et de dévastations sanglantes, qui semblent comme le dernier effort du génie du mal pour arrêter les progrès d'une transformation sublime qui va changer la face du monde.

CHAPITRE III.

Bayeux sous les Saxons et les Francs.

Au moment où les Saxons s'emparèrent définitivement de Bayeux, l'empire romain était en pleine dissolution. Le vieux monde avait tremblé sur sa base et une lutte suprême était engagée entre les divers éléments de la société antique, dont la pierre angulaire était cette religion païenne impuissante à perpétuer plus longtemps son existence.

Une religion nouvelle, la seule qui puisse assurer la durée des états, commençait à pénétrer au sein des masses. Elle proclamait l'amélioration morale du peuple, l'abolition de l'esclavage, la fraternité universelle, et surtout cette sublime vertu inconnue aux sociétés antiques, l'amour du prochain, la charité envers les autres hommes.

A Bayeux, peut-être plus que partout ailleurs, le Christianisme devait jeter de promptes et profondes racines. Cette religion nouvelle qui s'adressait surtout à

l'intelligence, aux plus nobles instincts du cœur humain, avait trouvé dans cette ville un terrain préparé de longue date à recevoir la précieuse semence que St-Exupère était venu lui apporter.

Façonnée pendant plus de quatre siècles à la civilisation romaine, instruite à l'école des Druides, de ces prêtres savants qui enseignaient l'immortalité de l'âme et la perpétuité de la matière, les peines et les récompenses de la vie future, et qui l'avaient initiée aux belles-lettres, aux sciences et aux arts, la population de Bayeux dut infailliblement apprécier l'une des premières les bienfaits et la sublimité de la morale chrétienne. Aussi voyons-nous que, dès la deuxième moitié du IIIe siècle, St-Exupère, ainsi que l'établit M. Laffetay dans son histoire du diocèse de Bayeux, (XVIIe et XVIIIe siècles,) y fonda une église dont les développements furent rapides, et qui s'est perpétuée, sans interruption, avec le plus grand éclat, depuis ces temps reculés jusqu'à nos jours.

Certes il faut que cette religion qu'était venu annoncer le saint Evêque aux habitants de Bayeux, ait fait sur leur esprit une bien profonde impression puisque, malgré l'invasion des farouches Saxons qui fut de bien peu postérieure à son apostolat, nous voyons que rien ne put en arrrêter les progrès.

Adonnés à l'idolâtrie la plus grossière, les nouveaux maîtres de Bayeux exercèrent contre les adeptes de la religion nouvelle les plus cruelles persécutions; mais rien n'arrête la marche des idées que Dieu imprime au

cœur de l'homme qui n'est dans sa main que l'instrument de ses décrets; les persécutions ne firent qu'enflammer le zèle des nouveaux chrétiens. Plus d'un prêtre du druidisme devint le disciple de St-Exupère et l'aida même dans son apostolat. Les Saxons, peuple sauvage, cruel et incapable de comprendre une religion si profondément incompatible avec ses instincts farouches, durent repousser, pendant longtemps, les bienfaits qu'apportait aux nations la morale évangélique; aussi voyons-nous, qu'au commencement du sixième siècle, l'idolâtrie subsistait encore sur le mont Faunus, à la porte de Bayeux, où les Saxons, que les successeurs d'Exupère n'avaient, sans doute pu convertir encore à la foi chrétienne, adoraient une idole de pierre, sous la figure d'une femme, dont St-Vigor brisa l'autel, aussitôt qu'il fut monté sur le siége épiscopal de Bayeux.

Du reste si le Christianisme, en même temps que les Saxons, s'introduisait à Bayeux, l'on conçoit aisément que, sous le joug de ces nouveaux Barbares, cette ville dut voir renaître dans son sein la misère et la désolation.

Cependant, grâce sans doute au génie de ses habitants, à son heureuse situation au sein d'une fertile contrée, à l'établissement du siége épiscopal, de ce siége célèbre qui, fondé par St-Exupère, comme nous l'avons vu plus haut, devait, par les bienfaits sans nombre qu'il apportait avec lui, environner cette ville comme d'une auréole qui toujours fut sa gloire et l'a sauvée jusqu'à nos jours d'un effacement complet, Bayeux ne perdit pas entièrement son antique importance.

Toutefois ce que devint cette ville dans les premiers temps de la domination des Saxons, quels faits plus ou moins considérables ont pu s'y accomplir à cette époque reculée, nul ne saurait le dire d'une manière positive. Il y a lieu de présumer qu'elle ne perdit pas entièrement sous ces nouveaux dominateurs l'état florissant qu'elle devait à la civilisation romaine, dont les Barbares furent plus habiles à renverser les monuments qu'à faire disparaître des intelligences, l'ineffaçable empreinte.

Ennemis impitoyables du peuple romain, poursuivant, renversant avec une haine aveugle tout ce qui pouvait rappeler le souvenir de ce peuple, les Saxons ne conservèrent point à Bayeux le nom d'Augustodurus que les Romains lui avaient donné. Originaires d'une contrée où les Druides exerçaient encore une haute influence, leur présence à Bayeux dut rendre à ceux que la puissance romaine y avait tolérés, une nouvelle prépondérance, et Bayeux dut sans doute à cette circonstance, de reprendre le nom que les adorateurs de Belus lui avaient imposé lorsqu'ils étaient sans rivaux dans le pays des Belocasses; et ce nom est celui qui est parvenu jusqu'à nous, à travers les diverses transformations qu'a du subir la langue française depuis cette époque reculée jusqu'à nos jours.

Pendant que Bayeux devenu, grâce à la destruction d'Aragenus, la capitale des Viducasses, le centre politique du vaste pays qui s'étend des rivages de la mer aux rives de l'Orne et de la Vire, était sous la domination des Saxons, d'autres Barbares appelés Francs envahis-

saient les Gaules, et voulaient ranger sous leurs lois l'Armorique dont le Bessin était l'une des divisions.

Unis aux Gallo-Romains dont ils étaient devenus les maîtres, les Saxons dont les idées finirent par se modifier d'une manière singulière au contact de leurs nouveaux vassaux, s'enrôlèrent sous les aigles romaines (450) pour refouler l'invasion des Huns sous la conduite du terrible Attila. Puis après avoir aidé à remporter la mémorable victoire de Châlons qui sauva la civilisation européenne, ils s'opposèrent longtemps avec vigueur à l'invasion des Francs dont les incursions dans les Gaules se multipliaient de jour en jour.

Enfin, après diverses alternatives de victoires et de défaites, les peuples de l'Armorique et les Saxons eux-mêmes devenus chrétiens, et gouvernés par leurs évêques, finirent par faire alliance avec les Francs qui reconnaissaient pour chef le célèbre Clovis converti, lui aussi, à la religion chrétienne après la bataille de Tolbiac, et qui jetait les fondements de la monarchie française (496).

Cette conversion de Clovis fut un immense événement. Il commençait la grandeur des Francs et de la Gaule. Dès ce moment, ce pays devient le centre du catholicisme, de la civilisation et du progrès ; dès ce moment il prend la magistrature de l'Occident, qu'il n'a cessé d'exercer tantôt par ses armes, tantôt par ses idées ; dès ce moment il fait succéder à la nationalité romaine la nationalité française qui commence, et dont l'élément fondamental est créé. (*)

(*) Théophile Lavallée, Histoire des Français.

A partir de cette époque mémorable, la religion nouvelle que St-Exupère était venu apporter à Bayeux près de trois siècles auparavant, va prendre un développement et une prépondérance extraordinaires. Elle réunira bientôt dans sa main le triple pouvoir, spirituel, civil et politique, et pèsera, dans l'intérêt des peuples en pleine transformation, d'un poids immense sur leurs destinées.

Bayeux, siége d'un évêché fameux entre tous ceux de la province, recevra incontestablement le reflet de ce brillant éclat que la religion jetait à cette époque sur tout ce qui l'environnait.

Grâce à l'influence des évêques charmés de la conversion de leur chef, les Francs accomplirent rapidement la conquête des Gaules. Les Saxons, comme nous l'avons vu plus haut, avaient fait alliance avec ces nouveaux conquérants. Enchantés de l'habileté, de la douceur et de l'équité avec lesquelles Clovis gouvernait son empire naissant, ces nouveaux alliés voulurent devenir ses sujets ; et c'est ainsi que l'Armorique réunie à l'empire des Francs, de son plein gré et non par la force des armes, fit partie de la Neustrie, nom sous lequel était désignée la partie septentrionale des Gaules.

Bayeux, à partir de cette époque (511) fut donc soumis comme le reste de la province à l'empire des rois Francs, et ses destinées se trouvèrent liées à celles du reste de la France.

La domination des Francs, de ces étranges Barbares qui se proclamaient dans le préambule de leurs lois, « la nation illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte

sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseils, noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté singulière, agile, hardie et rude au combat. » (*Scripta rerum francorum.* Traduction de M. Guizot.) La domination des Francs, disons-nous, n'était point oppressive, et les Gallo-Romains ainsi que les Saxons s'étonnèrent de la douceur de leur gouvernement. Les peuples de la Gaule respirèrent enfin sous l'empire de ces conquérants cléments dans leur triomphe, et sous la bénigne influence de cette religion nouvelle qui étendait chaque jour ses conquêtes et devait, en définitive, fonder la civilisation moderne.

Sous l'empire de ce nouvel état de choses, Bayeux dut conserver ou recouvrer une partie de son ancienne splendeur. Aussi, vers l'année 560, alors que les Comtes institués par Clovis et ses fils pour rendre la justice, vinrent à s'acquitter avec négligence du devoir qui leur était imposé, plus habiles qu'ils étaient, comme le dit M. Pezet, *Etudes sur l'Administration de la Justice en Normandie*, à tenir l'épée que la main de justice, Bayeux qui avait conservé une grande importance, Bayeux, plein encore des débris des monuments élevés par la civilisation romaine, et où la race Saxonne s'était mêlée avec les restes de la population Gallo-Romaine, Bayeux qui était alors comme il le fut longtemps après, le plus grand centre de population de toute la province, devint le siége d'une vicairie, c'est-à-dire que le lieutenant du comte, son vicaire, comme on l'appelait alors, dut résider à Bayeux et fut chargé de rendre la justice à la

place du Comte ou gouverneur de la province.

L'établissement du siége de la Vicairie dans les murs de Bayeux atteste assez l'importance que cette ville avait conservée à la suite de l'invasion Saxonne.

Un autre fait qui ne la démontre pas d'une manière moins incontestable, c'est l'établissement d'un hôtel des monnaies fondé à Bayeux dans les temps les plus reculés, et qui était encore en plein exercice en l'année 1080 sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, ainsi que nous l'apprend le concile tenu à Lillebonne, présidé par le Duc-Roi, et dont le cinquième statut porte :

> *Nulli licuit in Normandia monetas facere extra monetarias domos Rothomagenses et Bajocenses.* (*)

On ne peut en Normandie battre monnaie qu'à Rouen et à Bayeux.

Cet hôtel des monnaies établi dans notre ville dut même fonctionner avec activité, si l'on en juge par le grand nombre de pièces d'or et d'argent qui ont été retrouvées et sont conservées dans les divers dépôts publics et particuliers. Les pièces d'or qui ont été frappées du temps des Mérovingiens portent l'inscription HBAJOCAS et celles qui l'ont été du temps de Charles-le-Chauve, HBAJOCAS CIVITAS.

Mais une nouvelle preuve de l'importance que Bayeux avait reconquise après la dernière invasion, c'est l'érection (770) de cette ville faite par Charlemagne en chef-lieu de l'un des trois départements de la Neustrie, au

(*) Thesaurus novus anecdotorum. — Tomus quartus, p. 119 B.

sein desquels les envoyés de ce monarque, qui prirent le nom de Commissaires du Roi, *Missi dominici*, devaient se rendre quatre fois par an, ou plus souvent, suivant la nécessité, pour rendre souverainement la justice et surveiller celle rendue par les Comtes, les Vicaires, les Evêques et les Seigneurs de bénéfice.

L'arrivée à Bayeux de ces Commissaires royaux était l'occasion d'un mouvement extraordinaire. On allait à leur rencontre en dehors des murs de la ville en grande pompe, avec un cortége aussi imposant que possible, et leur entrée dans la ville se faisait avec un grand apparat. C'était un excellent usage, dit M. Pezet, *(Etudes sur l'Administration de la Justice)* qui se pratiquait alors et s'est pratiqué depuis, quand les Délégués du Roi allaient dans les provinces tenir les Grands-Jours. La justice est rehaussée par les honneurs qu'on lui rend, et les justiciables ont tout à gagner dans la considération dont on entoure les magistrats.

C'était dans les murs de Bayeux, pour cette partie de la province appelée le Bessin, que se tenaient les solennelles assises de cette justice ambulatoire et souveraine, dont la tradition fut perpétuée depuis dans l'Echiquier de Normandie, qui, avant d'être devenu sédentaire et enfin le Parlement de Normandie, allait tantôt à Rouen, tantôt à Caen, tantôt à Bayeux et dans les autres villes importantes de la province, tenir ses assises et rendre ses arrêts souverains sur toutes les difficultés qui lui étaient exclusivement réservées.

Du reste, quels furent les autres événements principaux

dont Bayeux fut le théâtre pendant près de cinq siècles, c'est-à-dire depuis la fin de la domination romaine jusqu'à la première apparition des Normands dans cette partie des Gaules, l'histoire n'a pu le transmettre jusqu'à nous; et pourtant tout porte à croire que les arts et les lettres n'ont pas été entièrement abandonnés à Bayeux sous la domination des Saxons et des Francs. La célèbre école des Druides paraît avoir longtemps survécu à la nouvelle conquête. Le goût des lettres que cette école fameuse y avait répandu n'a pu s'éteindre subitement sous la domination d'un peuple qui ne paraît pas avoir violemment imposé ses goûts, ses habitudes et ses mœurs au peuple qu'il avait conquis. Et d'ailleurs, la religion chrétienne faisait des progrès dans cette antique cité; la lumière de l'Evangile y était apportée par les premiers apôtres de notre siége épiscopal; la Cathédrale, dont les premières fondations remonte à St-Exupère, prenait, sous ses successeurs, de rapides accroissements; de nombreuses églises, divers monastères étaient fondés à Bayeux ou dans les environs. Deux membres de la jeune église de St-Exupère, Aquilin et Annobert, allaient, le premier occuper le siége épiscopal d'Evreux, et le second celui de Séez. St-Marcouf, né à Bayeux vers l'an 491, fondait l'abbaye de Nanteuil, et passait plus tard, à Jersey, où il fondait aussi un monastère. (*) St-Evremond

(*) On montre encore dans la rue de la Poterie une maison où la tradition veut que ce Saint ait pris naissance. On lit, au-dessus d'une porte cintrée, surmontée d'un petit socle sur lequel la statuette du saint est exposée chaque année le jour de sa fête. « Ici naquit vers la fin du Vme siècle, St-Marcouf, abbé de Nanteuil, mort le 1er mai VLVIII.

et St-Evroult, l'un et l'autre nés aussi à Bayeux dans le VIe siècle, bâtissaient, le premier, l'abbaye de Fontenay près Argentan, et le second, dans le diocèse de Séez, la célèbre abbaye d'Ouche qui depuis a pris son nom.

Et qu'on ne s'imagine pas que ces fondateurs de monastères n'aient pas conquis d'incontestables titres à la reconnaissance et à la vénération des peuples.

Sans doute, le moine désœuvré et vagabond nous apparaît, à son origine et à sa décadence, sous un jour assez défavorable; mais lorsque soumis, à la règle de St-Benoît, l'une des plus belles conceptions de l'esprit humain, (*) il devient dans la main de Dieu l'un des plus merveilleux instruments à l'aide desquels a été fondée notre admirable civilisation, sa figure s'illumine du plus vif éclat, et l'on peut dire, à juste titre, que les pieux fondateurs de ces innombrables monastères qui ont couvert le monde chrétien, ont rendu d'incontestables services à la cause du progrès et de l'humanité. Devenus missionnaires-laboureurs, les moines portèrent dans les lieux les plus sauvages l'évangile et l'agriculture, Leurs monastères devinrent des centres de population et de lumières, des villes considérables se fondèrent à l'entour; là se réfugia la liberté et la sécurité; là s'élabora la science moderne; là prirent des formes nouvelles la littérature, la musique, l'architecture.

Cette célèbre règle de St-Benoît fut adoptée par tous les monastères, et fut leur loi unique pendant plus de 600 ans. On peut concevoir dès-lors quelle impulsion

(*) Théophile Lavallée. *Histoire des Français.*

immense cette institution monacale, si généralement décriée, dut donner à l'œuvre civilisatrice qui s'accomplissait à cette époque.

On lit dans Orderic Vital, tome 2, p. 6 : « Pendant que Chilpéric et Childebert son neveu commandaient aux Francs et protégeaient les innocents contre les pervers par l'assistance de leur autorité royale, Evroult, originaire de Bayeux, dirigé par les enseignements d'un ange, fonda un monastère ; il réforma les habitants du pays qui, auparavant, se livraient aux rapines et au brigandage, et les appela dans les sentiers d'une meilleure vie, en leur prodiguant la nourriture de sa doctrine et l'évidence de ses miracles. C'est ainsi que le Seigneur, étendant partout ses bienfaits, propagea sa vigne au moyen de bons cultivateurs, et répandit abondamment la douceur du salut dans le cœur des habitants des Gaules. (*)

Bayeux, qui produisait un si grand nombre d'hommes célèbres par leur piété et leur vertu, ne pouvait être alors une ville entièrement barbare. L'étude de l'Ecriture sainte y florissait ; on peut avancer, sans crainte de se tromper, que les lettres y étaient aussi cultivées, et si aucun monument historique qui l'établisse n'est parvenu jusqu'à nous, il ne faut s'en prendre qu'aux pillages et aux dévastations sans nombre que les Normands, prêts à faire leur apparition sur la scène, exercèrent pendant plus de soixante ans à Bayeux et dans les environs. Tout a du disparaître dans le vaste incendie allumé par ces Barbares qui, pendant si longtemps ont parcouru ce

(*) Traduction de M. Guizot.

pays le fer et le feu à la main. Les faits les plus remarquables arrivés à Bayeux, s'ils ont été consignés par écrit, n'ont pu parvenir jusqu'à nous ; livres, manuscrits, monuments de toute espèce, tout a du périr dans l'embrasement général.

Aussi n'est-ce pas un historien de la localité qui nous apprend un fait très-considérable qui s'est passé à Bayeux dans ces temps sur lesquels le flambeau de l'histoire ne peut répandre qu'une lueur bien incertaine. Le voici tel que le rapporte Abbon, auteur contemporain :

« Charlemagne avait enfin vaincu Witikind, ce redoutable chef des Saxons qui, au-delà du Rhin, inquiétèrent si longtemps sa puissance. Craignant, après sa chute, que son fils, jeune alors, ne vint un jour à ceindre l'épée de son père pour venger sa défaite, il le fit enlever avec dix mille des Saxons les plus mutins qu'il dispersa dans les diverses contrées de la France avec leurs enfants et leurs femmes. Bayeux fut la résidence du jeune Witikind; il s'y maria sans doute et eut pour fils Robert-le-Fort, qui périt en 866, à Brissarthe, en combattant contre les Normands. C'est lui que l'histoire a surnommé le Machabée de son siècle. Il laissait deux fils, Eudes et Robert qui tous deux furent rois de France. Hugues-Capet était le petit-fils de Robert, de sorte que Bayeux a donné naissance à l'aïeul du premier auteur de l'illustre maison Capétienne qui a régné si longtemps et avec tant d'éclat sur la France.

(*) Voir Abbon, auteur contemporain du roi Eudes. (Beziers, 24.)

Bayeux qui ne paraît pas avoir eu trop à souffrir de l'invasion des Saxons, va éprouver un sort bien différent de la part de nouveaux Barbares que l'appât du pillage et la soif du sang vont amener dans ses murs.

En 844, Biœrn surnommé Côte-de-Fer, et Hasting, son gouverneur, un des hommes les plus cruels de son siècle, abordèrent à Maisy près d'Isigny, avec une troupe de Barbares sortis de la Norwége. On ignore s'ils pénétrèrent jusqu'à Bayeux; tout le fait supposer cependant puisqu'il est certain qu'ils renversèrent de fond en comble les monastères de Deux-Jumeaux et de Livry. Après avoir mis tout à feu et à sang, sur leur passage ils massacrèrent impitoyablement St-Sulpice, évêque de Bayeux qu'ils trouvèrent refugié, sans doute, dans le monastère de Livry.

Hasting, du haut de son vaisseau, ralliait sa troupe au son d'un cor d'ivoire qu'il portait à son cou et que les habitants de la Gaule appelaient le tonnerre. Du moment que ses sons redoutés se faisaient entendre au loin, le serf gaulois quittait la glèbe du champ où il était attaché pour s'enfuir, avec son mince bagage, au fond de la forêt voisine, et le noble frank, saisit de la même terreur, levait les ponts de son château fort, courait au donjon faire la revue des armes, et ordonnait d'enfouir le tribut en argent qu'il avait levé sur la banlieue. (*)

Sur ces entrefaites, les peuples de la petite Bretagne s'étant révoltés contre la France en 846, s'emparèrent

(*) Augustin Thierry, *Histoire de la conquête d'Angleterre*, t. Ier, p. 118.

de Bayeux dans une incursion qu'ils firent en Neustrie. Ils pillèrent la ville et ravagèrent les environs.

L'église de St-Exupère bâtie par les premiers Evêques de Bayeux avait servi à leurs sépultures, et St-Regnobert et St-Zenon y avaient été inhumés. Pendant que Bayeux était en proie aux Bretons, un seigneur de Lisieux, appelé Hervé vint, conduit par une révélation, enlever les corps de ces deux Saints et les transporta dans son pays, où il fit bâtir en leur honneur, une église qui posséda longtemps leurs reliques. (*)

Quatre ans après leur première apparition, les mêmes, barbares qui furent désignés depuis sous le nom de Normands, firent une nouvelle descente sur les côtes du Bessin. Bayeux cette fois ne put leur échapper, il fut pris et saccagé, et Baltfride son évêque, fut par eux mis à mort.

Pendant les quarante années qui suivirent cette seconde invasion des Normands, Bayeux ne paraît pas avoir eu beaucoup à souffrir de la part de ces Barbares qui, pendant ce long espace de temps, allèrent porter dans diverses autres parties de la France le pillage et l'incendie. Ce temps fut sans doute mis à profit, par les habitants de Bayeux, pour réparer les dégâts sans nombre dont leur ville avait eu à souffrir.

Mais, en 890, ces mêmes Barbares reparurent de nouveau, sous la conduite de Bothon, l'un des meilleurs capitaines du célèbre Rollon qui, à ce moment, à la

(*) Beziers, *Histoire de Bayeux.*

tête d'une troupe innombrable de Normands assiégeait Paris.

Bayeux avait pour gouverneur, ou plutôt pour comte, comme on l'appelait alors, un héros dont le nom était Bérenger. Loin de se rendre à la sommation qui lui fut faite, il fit une sortie vigoureuse et s'empara du chef des assaillants, du célèbre Bothon lui-même. Consternés de la prise de leur capitaine, les Normands consentirent une trêve d'un an et, à ce prix, Bothon fut remis en liberté.

A peine cette trêve était-elle expirée que Rollon, furieux de la résistance de Paris qu'il assiégeait inutilement depuis un an, voulant effacer sa honte par la ruine d'une ville d'une certaine importance, et peut-être aussi pour venger l'outrage qu'il avait reçu dans la personne de l'un de ses meilleurs capitaines, Rollon, abandonne le siége de Paris, descend la Seine, aborde par mer, peut-être même à Port-en-Bessin, aux environs de Bayeux, et à la tête de toute son armée se présente sous les murs de cette ville. (*)

Bayeux était infailliblement alors une place d'une haute importance, et s'en rendre maître était, sans doute, considéré comme un glorieux fait d'armes. Aussi Orderic Vital nous apprend-il que, dans l'épitaphe qui fut placée sur le tombeau de Rollon dans la cathédrale de Rouen où il fut enterré, l'un des titres de gloire du célèbre Duc, qu'on y avait énumérés, était la prise de Bayeux.

(*) Dudon de St-Quentin.

Enivrés de leur premier succès et confiants dans la valeur du héros qui est à leur tête, les habitants de Bayeux courent aux remparts et opposent aux assaillants une résistance désespérée; mais il fallut céder au nombre; le redoutable Rollon emporte la place, la fait brûler et raser de fond en comble; il fait passer au fil de l'épée, avec le comte Bérenger, tous les habitants qui sont pris les armes à la main et emmène les autres en esclavage, avec la belle Popée, fille de cet infortuné Comte, laquelle fut sa part du butin. Les charmes de cette femme célèbre firent tant d'impression sur le farouche vainqueur qu'il voulut, plus tard, en faire son épouse légitime. (*) *More danico* (Guillaume de Jumiéges).

Après cet affreux désastre, la ville de Bayeux resta plus de vingt ans dans la plus déplorable situation. Sur les ruines de ses maisons et de ses édifices, erraient

(*) C'est dans Dudon, Doyen de St-Quentin, que nous avons pris tout ce qui concerne les faits principaux accomplis à Bayeux pendant l'invasion des Normands et sous les règnes de Rollon, de Guillaume-Longue-Epée, Richard Ier et Richard II.

Dudon de St-Quentin, qui écrivait vers l'année 997, est le premier historien des Ducs Normands et le premier qui ait raconté les principaux événements de l'invasion normande. Appelé à la cour du duc Richard-Sans-Peur, il fut sollicité par ce prince d'écrire l'histoire de son aïeul Rollon et de son père Guillaume-Longue-Epée. Dudon hésita quelque temps à se charger de cette entreprise, dépourvu qu'il était sans doute de toute espèce de matériaux; mais le Duc d'Yvry, frère de Richard-Sans-Peur en ayant recueilli d'assez nombreux qu'il mit a sa disposition, il accepta la proposition qui lui était faite, composa et publia sous le règne de Richard II la remarquable histoire qui a été comme la source de toutes celles qui ont été écrites depuis par les divers chroniqueurs qui l'ont suivi.

Cette histoire offrant tous les caractères d'une incontestable authenticité en ce qui concerne les faits principaux qu'elle constate, nous la proposons à nos lecteurs comme preuve irrécusable de tous ceux que nous y avons puisé.

quelques infortunés qui s'étaient dérobés à la mort et à l'esclavage, et qui, trop peu nombreux et trop misérables, ne purent réparer, même en partie, les dégâts occasionnés par la rage dévastatrice des terribles Barbares qui balayaient tout sur leur passage. Mais les destinées de Bayeux n'étaient pas accomplies, et il devait trouver, comme nous le verrons plus tard, dans la personne de Popée Bérenger, une véritable arche de salut. (B)

Enfin le redoutable Rollon, après avoir, pendant ces vingt années, promené partout la dévastation et la mort, consentit (912) à signer la paix avec Charles-le-Simple, roi de France qui dut l'acheter au prix de la province de Neustrie, laquelle fut érigée en Duché, et qu'il céda au terrible chef de la dernière invasion normande qui se fit baptiser ainsi qu'un grand nombre de ses compagnons. Cette province prit alors le nom de Normandie qu'elle a conservé depuis, et fut gouvernée souverainement par Rollon et ses successeurs sous la condition d'un simple hommage envers la couronne de France, avec laquelle le nouveau Duc jura de vivre en paix. Depuis cette époque jusqu'en 1203, elle resta séparée de la France; mais alors, par suite d'un acte déclaré félon par la Cour des Pairs de France, et commis par Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, l'un des descendants de Rollon, elle fut de nouveau réunie à la couronne de France.

Le Bessin faisait partie de la Neustrie; Bayeux sa capitale devait donc subir la loi de ses nouveaux maitres; nous verrons dans les chapitres suivants quel sort lui était réservé sous cette nouvelle domination.

CHAPITRE III.

Bayeux sous les Normands.

Bayeux, on l'a vu plus haut, depuis le dernier assaut qu'il soutint contre les Normands en 891, jusqu'au moment où Rollon imposa la paix au roi Charles-le-Simple, ne fut plus qu'un triste amas de ruines et de décombres.

Mais le héros normand après avoir fait légaliser son droit de souveraineté sur la contrée où, depuis longtemps déjà, il régnait en maître, résolut de montrer au monde qu'il était aussi grand législateur que redoutable guerrier.

Il distribua le sol conquis à ses soldats et à ses officiers; Bothon qui partagea sa gloire et ses travaux, Bothon qui avait avant lui visité la contrée, et avait éprouvé la valeur des habitants de son antique capitale, Bothon eut dans son apanage la comté du Bessin dont Bayeux était la ville principale. (*)

(*) Dudon de St-Quentin.

Le choix de cet illustre capitaine, qui fut pour Bayeux si fécond en heureux résultats ne peut être attribué au hasard.

Nous avons vu que Rollon, après s'être emparé de cette ville, avait été si vivement épris des charmes de la belle Popée, fille de l'infortuné comte Bérenger, qu'il avait voulu en faire son épouse.

Cette femme, que l'histoire nous représente comme douée de tous les avantages de l'esprit et du corps, exerçait sans doute, sur son terrible époux un bien grand ascendant; elle l'avait rendu père et le superbe Rollon ne pouvait rien refuser à la mère de son enfant.

Popée, née à Bayeux n'avait pas oublié sa ville natale; elle déplorait ses malheurs, et voulait contribuer autant qu'il était en elle à relever ses murailles; ce fut elle, sans doute, qui demanda à son époux d'envoyer à Bayeux celui qu'il croyait le plus capable de faire sortir cette malheureuse ville de ses ruines, et Rollon, sensible à sa prière confia ce soin à son meilleur capitaine, à son cher Bothon.

Là ne se borna pas la sollicitude de cette noble femme envers sa ville natale. Rollon son époux n'avait pas encore embrassé la foi catholique que déjà, à sa sollicitation, il avait octroyé de grands biens à l'église Cathédrale de Bayeux.

Plus tard, devenue l'épouse légitime du héros Normand, non par suite du décès de Gisèle, fille de Charles-le-Simple qui, à peine âgée alors de sept ans, n'a jamais

pu contracter alliance avec un prince âgé de plus de soixante ans; devenue, disons-nous, l'épouse de Rollon, elle engagea son mari, qui alors s'était fait baptiser, à faire de nouvelles libéralités à l'église de Bayeux. (B)

Le fils dont elle était précédemment devenue mère, succéda au duc Rollon son père, sous le nom de Guillaume-Longue-Epée, de sorte qu'il est vrai de dire que, de cette femme célèbre que Bayeux s'honore d'avoir vue naître, sont descendus tous les Ducs qui ont successivement gouverné la Normandie et tous les Rois normands qui ont porté le sceptre de l'Angleterre.

Le premier soin de l'illustre Bothon, que l'histoire nous représente comme un héros et comme un habile administrateur, fut de relever les murs de Bayeux et de rappeler dans son sein la population éparse et fugitive échappée au dernier désastre de cette cité infortunée.

Il joignit à ce noyau de la population primitive, auquel durent venir naturellement s'adjoindre les divers possesseurs du sol distribué à ses compagnons, tous les aventuriers que le Nord, pendant longtemps, ne cessa d'envoyer sur ces rives où leurs compatriotes avaient formé un si magnifique établissement.

Bayeux, relevé de ses ruines, reprit bientôt une haute importance; le goût des lettres, qui semble avoir été de tous temps inhérent à la nature de ses habitants, s'y développa de nouveau.

D'un autre côté, la religion chrétienne y prenait de rapides développements; les évêques et leurs coopérateurs

y répandaient incessamment les lumières de l'Evangile et adoucissaient les mœurs en cultivant les intelligences.

Bayeux vit incontestablement renaître dans son sein quelques-unes de ces écoles qui rappelèrent cette académie fameuse des Druides qui, pendant tant de siècles, brilla d'un si vif éclat. La ville de Belus, devenue normande, sembla sortir comme par enchantement de ses ruines, sous l'impulsion du célèbre Bothon qui savait allier les plus belles qualités de l'esprit à celles d'un grand capitaine. Ses talents, sa probité, sa fidélité à se conformer aux prescriptions de Rollon, lui avaient concilié toute la confiance de cet étonnant législateur, qui, plus d'une fois sans doute, vint visiter la ville où était née la mère de Guillaume son fils, lequel devait après lui porter la couronne ducale de Normandie.

Avant de nous occuper des faits accomplis dans notre ville sous le règne de son successeur, qu'il nous soit permis, pour faire connaître de plus en plus à nos lecteurs de quel génie fut doué l'immortel Rollon, d'insérer ici le portrait que nous trouvons de ce grand homme dans les *Chroniques Neustriennes* par M. Marie Dumesnil ; il ne pourra, nous en sommes convaincu, qu'ajouter à la gloire de l'un de ces hommes extraordinaires qui apparaissent à de longs intervalles pour guider l'humanité dans les voies où Dieu a résolu de la faire entrer. Voici ce portrait :

« Intrépide dans les combats, habile dans les négociations, fidèle à sa parole, religieux observateur des

traités, plein de pénétration et de prévoyance dans un siècle barbare, modéré, grand, juste, sage, et, pour tout dire en deux mots, créateur et législateur de son peuple, Rollon pourrait soutenir avec avantage la comparaison avec les Lycurgue et les Numa. S'il leur cède en renommée, c'est que sa colonie n'a pas formé assez longtemps un état séparé, que son nom n'a trouvé aucun historien digne de lui; tandis que les écrivains les plus célèbres de l'antiquité et des temps modernes se sont disputé comme à l'envi à qui exalterait avec plus d'éloquence et d'enthousiasme la gloire des Numa et des Lycurgue, La gloire est moins dans les faits que dans leur éloquente apologie; on la mérite par soi-même, on ne l'obtient que par autrui. Ceci explique pourquoi Rollon, malgré son héroïsme et sa sagesse, n'occupe qu'un rang secondaire dans l'histoire. S'il avait eu moins de modération, il aurait plus de renommée, il se serait emparé de toute la France, au lieu de se contenter de deux provinces; il eût fondé une grande dynastie; les historiens l'auraient placé au niveau de Charlemagne.

« Rollon imposant un frein à son ambition, arrêtant son char de victoire au milieu de sa course, satisfait d'une province pour en mieux cimenter le bonheur et la prospérité, Rollon, législateur et père de ses guerriers et du peuple vaincu, est digne d'exciter la plus haute admiration, et l'on ne saurait lui dénier le titre de *grand-homme* que les Normands lui ont décerné.

« Tout est grand, en effet, dans ce héros, et son dernier acte couronne dignement sa glorieuse carrière. En

927, affaibli par les travaux et par l'âge, il craint que ses mains ne puissent plus tenir assez fermement le timon de l'état; il assemble les grands et les principaux de son peuple, abdique le souverain pouvoir en leur présence, et le remet à son fils en s'écriant : « C'est à « moi de mettre mon fils à ma place, et à vous, braves « Normands, de lui garder fidélité. »

« Ce grand homme survécut cinq ans à son abdication; il mourut vers 932, environné des témoignages d'admiration, des bénédictions, des regrets et des larmes de tous ses sujets. Son corps fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Rouen, à côté de la chapelle de Saint-Romain. »

On ne lira pas sans quelque intérêt ce que raconte le bon curé de Maneval, des moyens qu'employait Rollon pour s'assurer de l'effet que ses lois produisaient sur ses sujets.

« Comme rien n'attire tant à la vertu que la gloire et la récompense, rien aussi ne destourne tant du vice que l'infamie et la peine, estant tout véritable, que l'amour de l'honneur ne maintient tant les hommes dans les termes de leur devoir que la crainte des supplices : certainement aussi ces effets de justice rendirent les Normands si justes, qu'il ne se trouua plus de larrons entr'eux, et la chaîne d'or du duc, pendue en vn chesne, lequel ombrageait vne mare dans la forest voisine de la ville de Rouen, y demeura trois ans, encor que ce fust vne grande amorce à ceux qui s'abstiennent mal volontiers des occasions qui chatouillent leur humeur. La mémoire de

cela ne devait pas périr ; aussi pour luy donner passeport dans les siècles de la vieillesse du monde, on appelle ce lieu la *Forest de Rhoumare.*

« C'estoit la coutume de ce prince de pendre des bagues et carquans d'or en des petits anneaux de fer attachez aux croix plantées dans les chemins, pour apprendre aux passagers, que le larcin n'estoit plus en vsage dans la prouince, et si la fureur de nos prétendus réformez n'eust abattu vne croix de pierre près de l'Église du Saint-Sépulchre à Caen, et vne autre à la Mare-aux-Pois, l'on verroit encor les marques certaines de cette vérité et de la justice de ce prince, vertu qui le rendit si recommandable, que, comme les Romains auoient leur clameur *porro quirites*, ses sujets prindrent vne coustume (qui tient encor lieu de loy parmy les Normands) de crier, quand on les vouloit forcer à quelque chose, *Ha Rhou!* et, à ce simple mot, il falloit que l'vne et l'autre des parties, à peine d'amende, dommages et intérest, allassent en jugement, fournissent caution de leurs prétentions, ou se rendissent prisonniers. Ceste loy s'appelle encor pour le iourd'hui CLAMEUR DE HARO, *quiritatio Normanorum.* »

Voici comment le même chroniqueur retrace les derniers moments et la mort de Rollon :

« Le duc, bien ioyeux que son fils reçoit le chemin de la vertu, que la jeunesse et les plaisirs ne l'emportoient point au glissant du vice, et qu'il joignoit la piété aux exercices militaires, passe quelques trois ans en bonne paix avec ses voisins, et en guerre continuelle contre la mort, laquelle armée de maladies, de langueurs et de

foiblesses, et secondée de la vieillesse, sembloit à chaque moment vouloir délivrer son esprit de la prison du corps, et luy faire gouster la liberté des cieux. Toutefois se voyant prest de déloger, il se munit de la grâce diuine par les sacrements, lesquels il reçut avec regret de ses fautes; et recommandant à Dieu le soin de son peuple et la curatelle de son fils, il quitta la vie mortelle pour voler à l'éternelle.

» Ainsi mourut ce prince, né, nourry et eslevé dans les armes, valeureux, iusticier, politique, rusé, fidelle en promesse, grand amy de ses amys qu'il assistait en la presse de leurs afflictions, diligent, laborieux, clément, amateur de vertu, et, depuis qu'il eut reçu la foi chrestienne, grandement zélé au seruice de Dieu, au bien de l'Église, à maintenir la paix. Son corps fut inhumé dans Nostre-Dame de Rouen, au costé droit, en la chapelle St-Romain. (*)

Tel fut ce héros fameux qui, sorti des latitudes glacées du Nord, vint apprendre à gouverner les peuples aux descendants de Charlemagne, et telle fut l'influence qu'exerça la forte et savante constitution de son gouvernement, que l'on peut dire que le voisinage de la Normandie fut, pour le reste de la France, l'un des plus grands éléments de sa future grandeur. Les rois vinrent y apprendre à commander, et les peuples à obéir.

(*) En quel lieu reposent les cendres de celle qui partagea sa gloire? Nul ne pourrait le dire. Dudon qui le savait sans doute, se borne à nous apprendre qu'elle était d'une merveilleuse beauté. *(Quamdam Popam virginem, specie decoram, superbo sanguine concretam.)*

Bothon, comme nous l'avons déja dit, avait relevé les murailles de Bayeux, et sous son administration, qui se prolongea après la mort de Rollon, cette ville était devenue florissante.

L'historien de la conquête d'Angleterre nous apprend qu'un grand nombre de compagnons de Rollon n'ayant pas voulu suivre son exemple et embrasser la religion chrétienne, refusèrent en quelque sorte de reconnaître son autorité, et vinrent s'établir à Bayeux et aux environs de cette ville, où ils formèrent une espèce de confédération indépendante; de là, ajoute cet auteur, le caractère turbulent et difficile à gouverner des barons du Cotentin, du Bessin et des habitants de Bayeux qui, en lutte perpétuelle avec les ducs de Normandie, avaient conservé dans les combats leur ancien cri de guerre *Thor aide*, au lieu de *Dieu aide*, adopté par Rollon depuis sa conversion.

Pour attribuer à nos ancêtres cette turbulente disposition d'esprit, nous ne savons sur quelle autorité s'appuie cet historien, qui nous paraît, dans cette circonstance, avoir tiré du texte mal interprété des chroniques du temps des inductions inexactes, ou tout au moins bien hasardées.

Ainsi, suivant lui, les compagnons dissidents de Rollon se seraient dirigés de préférence sur Bayeux, parce que les habitants de cette ville, saxons d'origine, parlaient la langue saxonne qui avait beaucoup d'analogie avec le Danois, et, pour établir que telle était la langue en usage à Bayeux, il rapporte un capitulaire de Charles-le-Chauve où l'on lit au sujet du Bessin *lingua saxonia*.

Et d'abord, les habitants de Bayeux, ou au moins la grande majorité de ces habitants n'étaient pas saxons d'origine. Les Saxons, lorsqu'ils s'emparèrent de Bayeux, y trouvèrent une population Gallo-Romaine nombreuse qu'ils ne purent exterminer toute entière, mais avec laquelle ils se confondirent bientôt, adoptant ses habitudes, ses lois et sa langue.

Ce ne sont pas les mots *lingua saxonia* qu'il faut lire dans le capitulaire de Charles-le-Chauve dont parle l'historien de la conquête, mais bien ceux de *otlingua saxonia* qui signifient un canton appelé la Saxe Otlingue, dans une partie du Bessin qui n'est pas encore fixée, d'une manière définitive, par les diverses discussions auxquelles ont donné lieu ces deux mots : *Otlingua Saxonia* qui, dans tous les cas, ne peuvent fournir la preuve que la langue saxonne fût exclusivement en usage en 853 dans la ville de Bayeux.

Du reste les habitants de cette ville étaient-ils doués de ce caractère turbulent et difficile à gouverner qui les tenait, dit-on, en lutte perpétuelle avec les Ducs et, demeurés ennemis du christianisme, leur cri de guerre était-il emprunté à la religion des faux dieux ? Nous devons le dire, aucun document historique ne confirme cette double et étrange assertion.

Bothon, nous l'avons vu plus haut, était le plus dévoué des capitaines de Rollon, il fut jusqu'à sa mort le gouverneur de Bayeux ; il serait dès-lors assez singulier que les compagnons de Rollon qui auraient voulu mé-

connaître son autorité, fussent venus s'établir précisément dans la ville gouvernée par l'un de ses plus fidèles capitaines.

Ce n'est pas tout. Guillaume Longue-Epée son fils, que l'histoire nous représente comme un politique habile, et comme le prince le plus pieux de son temps, envoya son fils Richard, surnommé plus tard Sans-Peur, terminer son éducation dans la ville de Bayeux; il le fit reconnaître même comme son successeur par tous les barons de la Normandie assemblés dans cette ville, où ce jeune prince reçut leur serment de fidélité, serment qu'ils lui gardèrent tous jusqu'aux derniers instants de sa vie; or, si Bayeux eût été la capitale des compagnons dissidents de Rollon, si les habitants de cette ville, demeurés fidèles au paganisme, eussent eu en partage ce caractère turbulent qu'on leur prête, est-il possible de penser que Guillaume-Longue-Epée eût voulu que son fils y terminât son éducation, et qu'il l'eût choisie pour être le théâtre de cet acte important par suite duquel son fils fut reconnu son légitime successeur ?

Bayeux fut, il est vrai, en 1646, le théâtre principal de la conspiration ourdie contre Guillaume-le-Bâtard; Renault comte du Bessin et son parent Hugues, qui tenait le siége épiscopal, y réunirent les principaux conspirateurs; mais l'un et l'autre étaient membres de la famille ducale et ne pouvaient appartenir à cette confédération de dissidents qui serait venue s'établir à Bayeux du temps de Rollon. Ce fut moins par turbulence de caractère que par suite d'un entraînement général qu'ils

prirent part à cette conspiration fameuse, et il serait souverainement déraisonnable de puiser dans cet acte mémorable, auquel presque toute la Normandie prit part, la preuve de cette fâcheuse disposition d'esprit que l'on attribue aux anciens habitants du Bessin et de Bayeux en particulier.

Jamais non plus, depuis la conversion de Rollon, ils n'adoptèrent d'autre cri de guerre que celui adopté par leurs Ducs; et si d'après l'auteur du *Roman de Rou* il est permis de penser que Raould Tesson, au moment de tourner ses armes en faveur de Guillaume à la bataille des Dunes, avait encore conservé pour cri de guerre *Thor aide*, au lieu de *Dieu aide*, ceci ne peut tirer à conséquence, car ce puissant Baron n'était point habitant de Bayeux; ses domaines n'étaient même point situés dans le Bessin.

Il est inutile d'insister davantage pour démontrer qu'à tort on a prêté à nos ancêtres ce caractère turbulent et intraitable qui les avait tenus en lutte perpétuelle contre l'autorité des Ducs, et nous revenons à notre sujet.

Monté sur le trône de son père vers l'année 927, Guillaume surnommé Longue-Epée, ne porta pas un moins grand intérêt à la ville qui avait vu naître son illustre mère.

Bothon vivait encore et continuait à gouverner, avec

(*) Popée Bérenger est la gloire de Bayeux. Ses descendants ont régné sur la Normandie près de 500 ans ; pendant toute la durée de leur domination ils ont fait la fortune de notre ville. Nous modifierons donc comme ci-dessus le titre de notre livre jusqu'à la réunion de la province au royaume de France.

la même sagesse et la même habileté, Bayeux et sa comté.

Guillaume connaissait l'importance que cette antique cité avait subitement recouvrée, le goût de ses habitants pour les sciences et les lettres, les ressources en un mot qu'elle offrait, sans doute, entre toutes les villes de la province, pour l'éducation du fils appelé à lui succéder un jour, et auquel Henri, qui occupait alors le siége épiscopal de notre ville, avait administré le baptême au lieu et place de l'évêque de Rouen qui se trouvait absent de son diocèse. Guillaume voulut en conséquence que son fils Richard surnommé depuis Richard-Sans-Peur, fut conduit à Bayeux pour y achever son éducation. C'est dans cette ville que ce jeune prince, suivant Robert Wace, auteur du célèbre *Roman de Rou* comme on appelait alors Rollon, le héros de ce roman, avait appris

En Daneis et en Normand parler
Une charte lire et les parts déviser.

L'exemple de ce Duc fut suivi par ses successeurs et passa depuis en coutume; de sorte que, comme le dit Robert Cœnalis, Bayeux devint l'académie des enfants des Ducs pour leur éducation, et Rouen leur école pour se former dans l'art du gouvernement.

Nous le savons Dudon (*) Doyen de St-Quentin, qui écrivait vers l'année 997, a prétendu que ce n'était pas

(*) Dudon de St-Quentin, excellent peintre des mœurs et des institutions de son temps, a dégradé son intéressant ouvrage par une foule de fables, de visions et d'événements invraisemblables.—Capefigue, Invasion des Normands, p, 158.

parceque les lettres et les sciences étaient plus en honneur à Bayeux que dans les autres villes de la Normandie, que Guillaume-Longue-Epée envoya son fils Richard à Bayeux pour y faire son éducation, mais uniquement parce que ce prince, détestant la langue Romane, la seule que l'on parlât à Rouen, préféra l'envoyer à Bayeux, où l'on ne parlait que la langue Danoise.

Cette raison donnée par ce chroniqueur pour motiver l'envoi à Bayeux du jeune fils de Guillaume, ne nous paraît pas sérieuse; Bayeux n'était pas et ne pouvait être uniquement habité par les Normands; tout fait supposer au contraire, que ses habitants étaient en majeure partie, Gallo-Romains, Saxons et Francs.

Les Normands, peuple errant et guerrier, ne pouvaient aisément s'accoutumer au séjour des villes; il leur fallait l'air et la liberté des forêts et des champs; d'ailleurs, la conquête achevée, ils dépouillèrent les possesseurs du sol, et durent nécessairement s'établir aux lieux où résidaient ces possesseurs qui, chassés par eux, allèrent chercher dans les villes les ressources que ne pouvaient plus leur offrir leurs champs usurpés.

Bayeux dut recevoir dans ses murs un grand nombre de ces propriétaires dépossédés qui, réunis au noyau de la population primitive rentrée dans cette ville à la suite de Bothon, constituèrent la majorité de ses habitants.

La langue danoise était-elle plus exclusivement en usage à Bayeux que dans les autres villes de la Normandie, rien ne peut le faire supposer, du moment surtout où

il paraît démontré que dans la population l'élément Gallo-Romain, Saxon et Franc l'emportait de beaucoup sur l'élément Normand.

D'ailleurs, ne sait-on pas avec quelle facilité et avec quelle promptitude les Normands vainqueurs adoptèrent la langue et les usages du pays qu'ils avaient conquis. La langue Romane à Bayeux comme partout ailleurs, devait être la langue dominante, et la raison qui décida Guillaume-Longue-Epée à y envoyer son fils terminer son éducation, ne peut être, uniquement, celle mise en avant par Dudon de St-Quentin, et répétée par tous les historiens qui lui ont succédé.

En effet, si l'unique but de Guillaume en envoyant son fils à Bayeux, avait été de lui faire apprendre la langue Danoise, n'était-il pas beaucoup plus simple d'appeler auprès de lui quelques-uns de ceux qui parlaient habituellement cette langue, plutôt que d'envoyer ce jeune prince dans une ville éloignée, où il est impossible de supposer que la langue Danoise fût exclusivement en usage.

Ce qui prouve surabondamment, que tel ne fut pas l'unique but de Guillaume-Longue-Epée, c'est que les Ducs, ses successeurs qui, sans doute, n'avaient pas hérité de sa prétendue répulsion pour la langue Romane, ne manquèrent pas d'y envoyer aussi leurs enfants pour y faire leur éducation, ce qui infailliblement ne serait pas arrivé si, dans cette ville, plus que partout ailleurs, ils n'eussent pas du trouver plus d'avantages et de facilités pour s'instruire.

Du reste, est-il bien vrai que Guillaume-Longue-Epée éprouvât une invincible répulsion pour la langue Romane? Il est à coup sûr très-permis d'en douter. En effet, la mère de ce prince, comme nous l'avons dit plus haut, n'est-elle pas Popée Bérenger, née à Bayeux. N'est-ce pas elle, selon toute apparence, qui prit soin de l'enfance et de l'éducation première de son fils. Or, cette femme que l'histoire nous représente comme douée des plus rares qualités, ne put enseigner à son fils que la langue qu'elle parlait elle-même, c'est-à-dire la langue romane. La langue que Guillaume-Longue-Epée dut parler avec le plus de facilité et de prédilection fut incontestablement la langue de son enfance, celle que sa mère lui avait enseignée; il nous semble donc peu probable que ce prince ait jamais conçu contre cette langue la répulsion que lui prête Dudon de St-Quentin: et le motif qui le détermina à envoyer son fils à Bayeux pour y terminer son éducation, n'est pas à coup sûr celui que suppose cet ancien chroniqueur.

La mère de ce prince avait du lui parler souvent de la ville de Bayeux berceau de son enfance, dont le siége épiscopal avait toujours jeté un si vif éclat dans la personne de ses saints évêques et dans celles d'un grand nombre de pieux prêtres et de saints abbés qui avaient fondé dans toute la Normandie divers établissements religieux; elle dut lui répéter souvent que les habitants de cette ville avaient toujours cultivé avec succès les sciences et les lettres; il n'en fallut, sans doute, pas davantage pour que ce prince, devenu père

à son tour, eût la pensée d'envoyer son fils à Bayeux pour y terminer son éducation dans quelques-unes de ces écoles qu'avait vues reparaître cette antique cité, sortie, comme par enchantement, de ces ruines sous l'habile administration du célèbre capitaine qui présidait à ses destinées depuis qu'elle était devenue Normande.

Quoiqu'il en soit de cette supposition, Bayeux, que Bothon avait trouvé presqu'entièrement désert et ruiné de fond en comble, ne tarda pas à reconquérir une grande importance. Le nombre de ses habitants devint considérable; la cathédrale et les églises furent reconstruites et embellies.

Bâties en bois et couvertes en chaume, les habitations, comme la majeure partie des églises à cette époque, coûtaient peu et s'élevaient rapidement.

Environné de forêts considérables qui fournissaient, pour la construction des maisons, les matières premières, Bayeux, éprouvé par de si terribles et si nombreuses vicissitudes, renaissait rapidement de ses cendres.

En 944, cette ville à peine entièrement rebâtie par les soins de Bothon, son nouveau comte, se vit momentanément exposée aux horreurs d'un siége. Guillaume-Longue-Epée qui, pendant dix-sept ans de règne, avait fait la gloire et le bonheur de ses sujets, tomba victime d'un lâche assassinat, le 18 décembre 942, à l'âge de quarante-deux ans. Il laissait pour successeur son fils Richard élevé à Bayeux par les soins de Bothon, et à peine âgé de dix ans.

La nouvelle de cet immense malheur consterna la Normandie toute entière. Les Seigneurs du Bessin et du Cotentin se réunirent en hâte à Bayeux, renouvelèrent leur serment de fidélité entre les mains du jeune duc, et le conduisirent à Rouen.

Pendant ce temps, Louis d'Outremer qui occupait le trône de France, oubliant que Guillaume-Longue-Epée avait jadis puissamment contribué à sa restauration, et croyant que l'occasion était favorable pour se ressaisir de la Normandie, fit ses dispositions en conséquence. Il commença par attirer à sa cour le jeune Richard, sous prétexte qu'il ne pourrait trouver ailleurs une éducation qui convint à son rang. Comprenant dans quel but on s'était saisi de la personne du jeune duc, l'un des seigneurs normands parvint, à l'aide d'un stratagème, à le faire sortir du palais du roi et à le mettre en sûreté dans le château de Coucy.

Furieux à la nouvelle de cet enlèvement, Louis rassemble une armée et s'avance en Normandie, avec plusieurs grands personnages et notamment Hugues-le-Grand, le petit-fils de Robert-le-Fort né à Bayeux, comme nous l'avons vu plus haut.

Les Normands sans chef et sans armée, ne songent pas d'abord à s'opposer à l'entreprise du roi, mais ils dépêchent, en toute hâte, un émissaire au roi de Danemarck Aigrol, parent du jeune Richard, pour l'informer de l'état des choses et lui demander un prompt secours. Celui-ci fait construire des vaisseaux et rassemble une armée.

Pendant ce temps, Louis continue à s'avancer et ne rencontre aucune résistance sérieuse; les Normands feignent même de le recevoir avec plaisir. Au comble de ses vœux, il partage avec Hugues-le-Grand la dépouille opime dont il a si peu de peine à s'emparer. Bayeux se trouve dans le lot de ce dernier qui se présente sous ses murs, et somme la place de lui ouvrir ses portes ; mais Bothon, suivant toute apparence, vivait encore, et sincèrement dévoué au jeune Richard, il refuse de livrer la ville ; Hugues-le-Grand se voit donc obligé d'en entreprendre le siége.

Sur ces entrefaites, la discorde s'étant mise entre lui et Louis d'Outremer, il fut obligé de l'abandonner précipitamment, et quitta le pays en ravageant tout sur son passage. Le Roi, après son départ, se rendit à Bayeux, où les habitants de cette ville, obéissants à un mot d'ordre généralement donné, feignirent de faire à ce prince le plus sympathique accueil.

Mais bientôt Aigrol, roi de Danemarck, ayant construit ses vaisseaux et rassemblé son armée, débarqua à l'embouchure de la Dive. Il y laissa le gros de son armée, et vint s'établir à Bayeux qui le reçut à bras ouvert. Il appela à lui tous les guerriers du Cotentin et du Bessin; tous se levèrent comme un seul homme, et coururent renforcer les rangs de ses soldats. Le jour de la bataille arrivé, les habitants du Cotentin, du Bessin et notamment ceux de Bayeux, *Bajocageni* firent des prodiges de valeur; les Français furent taillés en pièce ; Louis d'Outremer lui-même fut fait prisonnier, conduit à Rouen, où il

resta jusqu'au jour où il fut délivré par Hugues-le-Grand, après avoir confirmé à Richard la possession de la Normandie et donné des otages.

Tels sont les divers événements, rapportés beaucoup plus au long par Dudon de St-Quentin, qui occasionnèrent ce nouveau siége de Bayeux, siége qui ne fut point fatal à la ville, mais qui causa dans les contrées environnantes d'immenses désastres.

Richard Ier, surnommé plus tard Richard-sans-Peur, rétabli dans la plénitude de sa puissance, aima, comme ses prédécesseurs, le séjour de la ville où il avait commencé son éducation. Parvenu à l'âge d'homme il aimait à la visiter et voulut contribuer à son embellissement.

Ce prince, savant et lettré, grand constructeur d'églises et de monastères, y fit bâtir un vaste château. Elevé sur les débris des monuments romains renversés par les Saxons, assis sur les blocs de pierre arrachés à ces vieilles constructions mutilées par les barbares, il était entouré d'épaisses murailles flanquées de tours élevées qui baignaient leurs pieds dans les eaux d'un fossé large et profond.

Il renfermait dans son enceinte des bâtiments pour le logement des hommes de guerre, un palais pour les ducs, et une chapelle placée sous l'invocation de St-Ouen l'un des Saints que Richard tenait dans la plus grande vénération.

Ce fut au retour d'une brillante cérémonie que ce prince avait ordonnée à Rouen pour la translation des reliques

de ce grand saint, qu'il fit bâtir cette chapelle dont les derniers vestiges n'avaient pas encore entièrement disparu au commencement du siècle.

Cette chapelle fut richement dotée par le duc Richard qui en nomma chapelain Richard, 28e évêque de Bayeux, qui l'avait accompagné dans la grande cérémonie de la translation.

Le droit de présenter un Chapelain pour desservir cette chapelle, réservé par son fondateur pour lui et ses successeurs, donna lieu, dans le XIVe siècle à un procès célèbre que nous a fait connaître une savante notice explicative communiquée par M. Pezet, président du tribunal civil de Bayeux, à la Société des sciences, arts et belles-lettres de cette ville, dans la séance du 18 décembre 1850 et insérée au bulletin de cette Société pour ladite année, page 103.

Richard-Sans-Peur venait souvent habiter son palais de Bayeux, soit pour s'assurer par lui-même de l'état du pays, et entretenir avec les savants que renfermait cette ville un commerce qui eut toujours pour lui le plus grand attrait, soit pour prendre, dans les forêts dont elle était environnée, le plaisir de la chasse auquel il aimait à convier les personnages les plus marquants de la contrée.

C'est pendant l'un de ces fréquents séjours à Bayeux que ce prince fut attaqué de la maladie dont il mourut à Fécamp où il voulut être transporté.

Richard II son fils hérita du goût de son père pour notre ville. Aussi voyons-nous, dans le célèbre

Roman de Rou que, se trouvant à chasser avec sa cour, dans le bois du Vernay, aux portes de Bayeux, Guillaume son frère qui s'était révolté contre lui, touché de repentir, se présenta subitement au milieu de la chasse et, se jetant à ses pieds, implora son pardon, pardon qui lui fut généreusement accordé.

Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt comment l'auteur du *Roman de Rou* raconte cet épisode. Nous empruntons à une intéressante notice historique sur le château de Bur, par M. le vicomte Henri de Toustain, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, un passage habilement rajeuni du livre de l'antique trouvère où il raconte cet événement qui impressionna vivement les contemporains.

« Richard eut des frères....., de bons et beaux « chevaliers, qu'il fit comtes et barons, et auxquels il « donna des terres et des maisons. A Guillaume (fils « naturel de son père Richard Ier), il donna le comté « d'Hiesmes, pour lequel il lui jura fidélité et hom- « mage; il eût du vivre en paix, mais point ne fit. « Guillaume fut très-orgueilleux, et, comme il aimait « les aventures et croyait aux médisants, il desservit « son frère Richard. Il attira à lui tous les félons, aima « la guerre et prit en haine son pays. Il s'allia à ceux « des frontières et guerroya Richard, qui plusieurs fois « le menaça, et, ne voulant pas s'en mêler, le fit châ- « tier par d'autres. Mais, à la fin, voyant qu'il ne vou- « lait entendre à rien, et qu'il ne pouvait obtenir ni paix « ni trève, Richard le fit prisonnier et le mit dans la

« grand'tour à Rouen [1]. De ses conseillers insensés les « uns furent tués, les autres condamnés à perdre la vue « et privés de leurs terres. Guillaume fut cinq ans dans « la tour, sans pouvoir en sortir; mais un jour, par le « conseil d'un chevalier, qui lui fit préparer une corde « en cachette, il sortit par une fenêtre et dévala tout le « long de la corde. Il se jeta aux bois comme il put, « dormait le jour et errait la nuit, ne sachant où aller « ni en quel lieu il pouvait être en sûreté, tant Richard « avait de puissance; il ne pouvait s'adresser au Roi de « France qui aimait trop son frère pour vouloir le secou- « rir en risquant de se brouiller avec lui; il ne savait en « qui se fier, ni où se cacher. Il n'osait aller en Bretagne « ni en Anjou, ni en Poitou; après y avoir bien réfléchi, « c'est à son frère qu'il ira demander merci et se mettre en « sa main; plutôt se confier à lui son maître qu'à tout « autre; il aura plus de chance d'obtenir son pardon. Arrêté « à cette pensée, il marcha tant de jour et de nuit, qu'à la « fin il arriva au Verney, qui est une forêt du Bessin [2].

(1) D'après les notes de M. Le Prévost, cet événement eut lieu en 997. Cette tour avait été bâtie par Richard Ier vers le milieu du xe siècle, et on l'appela dans la suite la *Vieille-Tour*. Elle s'élevait sur la place qui porte encore aujourd'hui ce nom, et la Seine en baignait le pied. (Licquet, tom. 1, p. 183)

(2) A Vernei vint, ço fu la fin.
Une forest de Baessin.

C'est bien là le buisson du Verney de la forêt de Bur, située dans le Bessin.

En sa chape s'est embuschié.
K'il ne fust priz ne encerchié.
Li Quens esteit alé chacier
El bois s'alout esbanoier.

(*Roman de Rou*, tom. Ier, p. 315)

« Là, il se cacha pour n'être pris ni poursuivi. Le « Comte était allé chasser et se divertir au bois; Guil- « laume le guetta dans la forêt et tombant à ses pieds « soudainement, il lui cria merci très-humblement. Ri- « chard lui demanda : Qui es-tu? Mais dès qu'il l'eut « reconnu, il le fit monter à cheval, l'emmena avec lui, « lui pardonna son mauvais vouloir, et le traita très-ho- « norablement en le gardant longtemps auprès de lui. « Par le conseil de son oncle Raoul, et il fut le seul à « le lui conseiller, il lui donna le comté d'Eu pour lequel « il lui jura fidélité, et puis lui donna une jeune fille « nommée Lesceline, fille de Turquetil. Turquetil était un « seigneur très-riche, et sa fille était de grand savoir et « de grande bonté. Charitable et aimant Dieu, ce fut elle « qui fonda l'abbaye de Sainte-Marie-sur-Dives (à Saint- « Pierre-sur-Dives). Elle eut trois fils de son seigneur : « Robert, l'aîné, fut comte d'Eu, après son père; Jean, « fut le second; et le troisième (Hugues), fut évêque de « Lisieux, bien lettré et bien savant. (Il vécut jusqu'en « 1077.) »

Plus tard, Guillaume-le-Conquérant et ses successeurs firent de fréquentes apparitions à Bayeux; et ses environs offrirent tant de charmes aux Ducs de Normandie, qu'indépendamment du palais qn'ils y possédaient dans l'enceinte du château, ils firent construire non loin de ses murs en la commune de Noron, une splendide résidence dont les vestiges sont encore apparents, et qui prit le nom de Bur-le-Roy. C'estaux environs que se passa l'événement raconté par Robert Wace.

Les fréquents séjours que les ducs de Normandie faisaient à Bayeux, avec toute leur cour, firent de cette ville comme la seconde capitale de la province; elle prit une extension considérable, et cent ans s'étaient à peine écoulés depuis qu'à la prière de Popée son épouse, Rollon avait donné l'ordre de relever ses murailles, que l'un de ses faubourgs s'étendait jusqu'à St-Vigor.

Mais en 1046 un terrible incendie, dont les causes sont demeurées inconnues, vint arrêter pour toujours ses accroissements successifs.

Construites en bois et couvertes en chaume, les maisons offrirent un tel aliment au feu qu'il fut impossible de s'en rendre maître. L'embrasement fut si violent qu'il n'épargna ni la cathédrale bâtie en bois, suivant toute apparence, ni les autres églises. Les faubourgs ne furent pas plus épargnés que la cité, et celui qui s'étendait du côté de l'Orient, jusqu'à St-Vigor, atteint comme les autres, ne s'est jamais relevé depuis.

Cet affreux incendie coïncide avec une conspiration fameuse dont Bayeux fut le siége principal et dont les conséquences vinrent aggraver encore l'horrible désastre qui venait de fondre sur la malheureuse cité.

Guillaume-le-Bâtard avait succédé à son père Robert-le-Magnifique, 6e Duc de Normandie, mort sans enfants légitimes (1035).

Malgré le serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté du vivant de son père, ses grands vassaux ne pouvaient lui pardonner le vice de sa naissance.

Une conspiration redoutable s'ourdit, contre lui, entre les Barons les plus puissants du Bessin et du Cotentin. Renault, comte de Bayeux était à leur tête; Hugues II, parent de Guillaume et qui occupait alors le siége épiscopal, était aussi au nombre des rebelles; ce fut à Bayeux que se réunirent tous les conspirateurs qui tous voulaient détrôner Guillaume pour mettre à sa place Guy de Bourgogne.

Guillaume, complétement ignorant du complot qui se tramait contre lui, était alors à Valognes. Sa ruine aurait été certaine, tant les mesures avaient été habilement concertées, si, grâce au dévouement de son fou appelé Galet, et né à Bayeux, où suivant toute apparence, il avait obtenu la permission de se rendre momentanément pour visiter ses parents, il n'eût été informé de cette redoutable conspiration.

Ce *fou intelligent* qui a surpris le secret des révoltés, court en toute hâte à Valognes, donne l'alarme au duc Guillaume, qui monte à cheval à l'instant même, passe les Veys, évite Bayeux et arrive en la commune de Ryes où Hébert, l'un des rares vassaux qui lui sont restés fidèles, le reconnaît, lui fait un accueil empressé, et lui donne ses fils pour lui servir de guides et le conduire vers le roi de France dont il va implorer l'assistance. Lui-même va au-devant des conjurés qui sont à la poursuite de Guillaume, et sait habilement les dépister en feignant contre ce prince une irritation extrême, Le chemin que suivit Guillaume pour se rendre à Ryes a retenu le nom de chemin Guillaume, et l'on montre encore dans cette

commune la place où était assis, à côté de la porte de sa maison, le fidèle Hébert lorsque Guillaume se présenta devant lui.

Ce prince n'implora pas en vain le secours de Henri Ier, roi de France qui, reconnaissant du puissant appui que lui avait prêté, en 1035, Robert-le-Magnifique, père de Guillaume, dans la lutte qu'il eut à soutenir contre sa mère Constance, voulut s'acquitter envers le fils de la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers le père.

Un an s'était à peine écoulé depuis qu'avait éclaté la conspiration fameuse dont Bayeux avait été le théâtre principal, que Guillaume, aidé de son puissant allié, vint présenter la bataille aux rebelles qui avaient réuni contre lui une armée formidable.

Elle fut livrée au Val des Dunes situé entre les communes de Moult et de Vimont, sur la route de Caen à Lisieux. Une colonne en pierre élevée par les soins de M. de Caumont, membre de la Société des Antiquaires, en consacre le souvenir.

Cette bataille fut longue et sanglante, le Roi de France y fit des prodiges de valeur et y courut de grands dangers. Enfin la victoire resta au Duc Guillaume grâce à la défection de Raould Tesson baron d'Harcourt.

Renault, comte de Bayeux et du Bessin, le principal instigateur de la révolte, y perdit la vie, suivant toute apparence, car, à partir de ce moment l'histoire garde à son sujet le silence le plus absolu.

Vainqueur de ses ennemis, Guillaume, devenu pour toujours tranquille possesseur de la couronne ducale de Normandie, confisqua à son profit tous les biens des principaux révoltés.

La Seigneurie de Grimoult Duplessis entr'autres fut donnée (1047) au chapitre de Bayeux et devint l'un des plus magnifiques apanages de cette église déjà si splendidement dotée par Rollon et ses successeurs. (*)

A partir de ce moment, et pour éviter sans doute le retour d'une rébellion qu'une trop grande autorité pouvait inspirer à celui qui en était revêtu, le titre de Comte de Bayeux et du Bessin fut irrévocablement supprimé.

Sous Guillaume-Le-Roux, fils du Conquérant, l'histoire mentionne, il est vrai, un Comte du Bessin et du Cotentin; mais la charte en vertu de laquelle le titulaire est pourvu de ces comtés, en excepte les villes et châteaux de Bayeux et de Caen, ce qui fit que ce titre, à peu près nominal, n'eut aucune importance.

On conçoit aisément combien la ville de Bayeux dut perdre par suite de cette suppression effective d'un titre qui conférait à celui qui en était revêtu, de si importantes prérogatives. Le Comte de Bayeux et du Bessin était le gouverneur de la province; sa maison était considérable et sa présence à Bayeux devait y répandre l'aisance et la vie. La suppression de cette haute fonction fut donc un nouveau malheur pour cette ville, dont les ruines fumaient encore par suite du terrible incendie qui l'avait réduite

(*) M. Pezet, *Creully*, p. 267.

en cendres avant la célèbre bataille des Dunes.

Le désastre avait été si grand qu'elle n'a jamais pu s'en relever entièrement, si l'on en croit les divers auteurs qui rapportent cet affreux embrasement.

Effrayés sans doute des infortunes sans cesse renaissantes de cette malheureuse cité, frappés d'ailleurs des immenses avantages que possédait, pour les éviter, une ville naissante et voisine, la ville de Caen, qui s'élevait alors sur un emplacement heureusement choisi, et renfermant dans son sein les matières nécessaires à la construction des bâtiments, un grand nombre d'habitants de Bayeux, guidés sans doute par cette considération, et peut-être aussi cédant à l'attrait de la nouveauté, durent aller enrichir de leur aisance et de leur industrie la ville rivale qui s'élevait aux portes de leur ancienne cité.

Toutefois si Bayeux ne put reconquérir entièrement sa primitive importance, il ne tarda pas cependant à se relever en grande partie de l'affreuse catastrophe qu'il venait d'éprouver.

Le prestige religieux que répandait alors, autour de lui, le siége épiscopal fondé par St-Exupère dès le IIIe siècle, et dont la succession des pontifes depuis ce saint évêque jusqu'à ce jour n'a jamais été interrompue, devait sauver Bayeux d'une ruine irréparable.

Hugues II, que nous avons vu tremper dans la conspiration tramée contre Guillaume, occupait cette chaire vénérable. Ce prélat, proche parent du vainqueur, fut l'objet de sa clémence. Mêlé pendant trop longtemps aux diver-

ses intrigues qui avaient agité la Cour de Robert-Le-Magnifique et celle de Guillaume son fils, il résolut de faire oublier, par une vie exemplaire, les torts de sa vie passée.

Riche de son propre patrimoine, et disposant du trésor de son église enrichie tout récemment du magnifique domaine de Grimoult-Duplessis, il entreprît de rebâtir la cathédrale.

Il voulut lui donner de plus vastes proportions, et adopta, pour sa reconstruction l'imposante et solide architecture Romane. Les matériaux furent réunis, et les travaux commencés; mais ce prélat ne put voir l'achèvement de l'œuvre qu'il avait conçue; la mort l'enleva deux ans à peine après qu'il en eut jeté les premières fondations. Son corps fut déposé, et repose encore dans la cathédrale au pied de la tour du Nord, entre la porte latérale et l'arcade qui recouvre le tombeau de marbre gris de Philippe de Harcourt. Le marbre et l'inscription qui ornaient autrefois ce tombeau ont disparu. Il est regrettable que l'on n'ait pas songé à réparer cet outrage du temps ou de la fureur des hommes. Le nom du premier fondateur du splendide monument qui fait la gloire de notre ville devrait être connu de tous, et le sol où il repose foulé avec respect.

Le célèbre Odon, frère utérin de Guillaume succéda à cet évêque, il continua les travaux commencés; il y fit des augmentations considérables; et, plus heureux que son prédécesseur, il assistait à la dédicace qui en fut faite vingt-huit ans après par Jean, archevêque de Rouen.

L'impulsion donnée par ces deux célèbres prélats fut suivie par les citoyens; la plupart des maisons et des églises furent rebâties, et dix-neuf ans s'étaient à peine écoulés depuis la dernière catastrophe, que Bayeux parut assez important au Duc Guillaume pour en faire, en 1065, le théâtre d'une cérémonie imposante qui devait, dans l'intention du futur conquérant, agir autant sur l'imagination des peuples que sur l'esprit du prince qui en fut le principal héros.

Edouard-Le-Confesseur, roi d'Angleterre et parent du duc Guillaume, n'avait pas d'enfants; il légua à celui-ci sa couronne et chargea Harold, son beau-frère, d'aller en Normandie pour en porter la nouvelle à ce prince.

La tapisserie de la Reine Mathilde nous apprend comment l'envoyé d'Edouard forcé par la tempête d'aborder sur les terres de Guy comte de Ponthieu, y fut retenu prisonnier par ce puissant personnage. Il avait appris sans doute, la nature du message qu'Harold était chargé de porter à Guillaume, et il n'était pas fâché de se venger sur ce prince de la détention qu'il avait subie quelques années auparavant. Fait prisonnier en 1056 sur le champ de bataille de Mortemer, dans les rangs de l'armée de Henri Ier, roi de France qui combattait alors celui dont il était le plus puissant auxiliaire à la bataille du Val des Dunes, il fut envoyé au château de Bayeux, où il resta prisonnier pendant deux ans,

Réclamé par Guillaume qui le conduisit dans son palais de Rouen et qui lui promit la main de sa fille Adelis ou Elgiva, Harold était sur le point de retourner

en Angleterre, lorsque Guillaume, qui avait de fortes raisons de penser qu'il trouverait dans ce prince un compétiteur redoutable, voulut l'enchaîner par un serment solennel.

La cathédrale de Bayeux, qui n'était pas encore entièrement achevée, fut choisie pour être le théâtre de cette imposante cérémonie.

Le Duc accompagné de Harold se rendit en cette ville avec toute sa cour (1065). Dans la vaste nef de l'église, dont la dédicace n'eut lieu que treize ans plus tard, deux châsses renfermant les reliques des saints les plus vénérés, furent déposées sur un double autel. Guillaume environné de ses grands vassaux, des prélats et des abbés de toute la Normandie, prit place sur un trône élevé à cet effet, revêtu des insignes de sa souveraineté, et Harold, une main appuyée sur l'une et l'autre châsse, jura de respecter le testament du roi Edouard, et de ne rien entreprendre contre les droits de son futur beau-père. L'histoire nous a appris comment ce prince viola depuis la foi jurée, et le juste et terrible châtiment qui lui fut infligé.

Tel fut, ainsi que nous le retrace le 23e tableau de notre célèbre tapisserie, le serment prêté par le fiancé de la fille de Guillaume qui, fiancée depuis au roi d'Espagne, mourut à bord du vaisseau qui la transportait dans sa nouvelle patrie, et dont le corps rapporté aux rivages normands, a été enterré dans la cathédrale de Bayeux où il repose encore.

Le précieux document qui dépeint cet épisode fameux

accompli dans nos murs en 1065, démontre d'une manière incontestable que Guillaume, pour donner au serment qu'il faisait prêter à Harold une force nouvelle, n'eut pas recours à la ruse que lui prête l'auteur du célèbre *Roman de Rou* et qui nous paraît indigne du caractère que l'histoire attribue à ce prince.

Si l'on en croit cet antique chroniqueur, qui écrivait à un siècle de distance des faits qu'il racontait, Guillaume aurait fait placer dans une cuve et recouvrir d'un drap d'or les reliques des saints les plus en vénération, et n'aurait donné à Harold, qu'après son serment prêté, connaissance du contenu de cette cuve, en soulevant lui-même le drap qui la recouvrait.

Un pareil stratagème n'aurait pas été digne, nous le répétons, de celui que l'histoire nous dépeint comme un homme de beaucoup supérieur à son siècle. Il n'est d'ailleurs pas consigné dans cette admirable page d'histoire contemporaine du fait même qui nous occupe, et que nous a légué la princesse Mathilde. Il n'est donc que le fruit de l'imagination poétique du chantre de Rollon, qui croyait rehausser ainsi, aux yeux de ses lecteurs, l'habileté du héros normand.

L'auteur de l'*Histoire des Villes de France*, dans un style brillant et pittoresque, nous a retracé d'une manière pleine de fantaisie, cette scène mémorable qui s'accomplissait en 1065 dans notre antique cathédrale. Il ne fait nulle difficulté d'admettre la réalité du moyen dont le trouvère Robert Wace, seul parmi tous les chroniqueurs, prétend que Guillaume s'est servi pour tromper Harold,

et le croit digne, sans doute, d'un prince qu'il nous représente, comme son frère Odon, *plein d'astuce, d'orgueil, d'ambition, sans frein, sans principes et sans pitié.* D'un autre côté, la qualité de chanoine de Bayeux dont était revêtu Robert Wace, lui fait ajouter pleine confiance au récit d'un épisode accompli dans cette église et raconté par celui qui y occupait un poste éminent.

Mais, sur quelle autorité se fonde donc cet élégant écrivain pour nous dépeindre sous de pareils traits les deux plus grandes figures du onzième siècle en Normandie? Est-il bien vrai qu'à cette époque de transformation générale Guillaume et son frère Odon aient été, sous le rapport des mœurs, de beaucoup inférieurs à l'immense majorité de leurs contemporains? Ne sait-on pas avec quelle déférence Guillaume savait se soumettre aux injonctions du Chef de l'église? Et quant à son frère Odon, s'il n'a pas donné sur le siége épiscopal l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, ne faut-il pas, pour l'en absoudre, faire la part du jeune âge auquel il fut appelé à cette haute dignité, (il était à peine âgé de 15 ans), de son défaut absolu d'instruction religieuse et théologique, et des graves et extraordinaires événements auxquels il fut mêlé. Ce fut moins, sans doute, pour être édifié par ses vertus épiscopales, que pour être fortement protégé par son habile administration, que le chapitre crut devoir le choisir pour le faire asseoir sur le siége de St-Exupère, et, sous ce rapport, il sut répondre à son attente puisqu'il est incontestable que sa mémoire est restée en vénération dans son église.

Quant à la confiance que doit inspirer Robert Wace pour tous les faits accomplis dans la ville de Bayeux, sous prétexte qu'il était chanoine de la cathédrale de cette ville, qui ne sait qu'il est infiniment problématique qu'il ait visité l'église d'où dépendait la *provenda*, comme il l'appelle, qu'il tenait de la libéralité du roi Henri II. La cathédrale de Bayeux, à l'époque où il en fut nommé chanoine, était ruinée de fond en comble; on s'occupait à peine de sa reconstruction. Il nous dit qu'il demeura longtemps à Caen où il composa tous ses romans.

A Caen Longues conversay,
De Romans faire m'entremis,
Moult en escris et moult en fis.

Quant au séjour de Bayeux nulle part il n'en a parlé, et tout porte à croire qu'il n'y est jamais venu. Il n'a même point connu la tapisserie de la reine Mathilde, bien antérieure à son livre, et à laquelle il n'a pas su conformer les principaux épisodes de son roman; la confiance qu'il inspire à l'auteur de l'histoire des Villes de France pour tous les événements accomplis à Bayeux est donc purement chimérique; son témoignage ne peut suffire pour établir un fait qui répugne évidemment au caractère bien connu de celui auquel il l'attribue.

Harold était à peine de retour dans sa patrie que le roi Edouard succomba à la maladie dont il était déjà atteint au départ de son beau-frère.

Celui-ci, qui pendant son séjour en Normandie, avait peut-être reconnu l'éloignement des grands vassaux de Guillaume pour toute expédition qui les entraînerait loin

de leur pays, ne craignit pas, au mépris du serment par lui prêté, de placer sur sa tête une couronne qui appartenait légitimement au duc Guillaume. Au premier avis qui lui en fut donné, ce prince jura *par la splendeur de Dieu*, son serment habituel, qu'il tirerait une éclatante vengeance de la trahison d'Harold. Ses vassaux convoqués étaient peu favorables à son entreprise, mais son habileté et l'éloquence de son frère Odon surent vaincrent toutes les résistances, et une expédition formidable se prépara pour aller conquérir l'Angleterre. Soixante mille combattants se réunirent à la voix de Guillaume, et trois mille vaisseaux les transportèrent sur les côtes d'Angleterre.

Chaque partie de la province dut fournir son contingent en hommes, en chevaux et en navires; le contingent du Bessin fut l'un des plus considérables, Bayeux et ses environs durent surtout y prendre une large part.

Odon, frère de Guillaume, occupait, comme nous l'avons vu plus haut, le siége épiscopal; il fut l'âme de cette gigantesque entreprise; on conçoit aisément quel zèle il dut déployer dans sa ville métropolitaine et dans son vaste diocèse, pour activer la construction des navires, et exciter l'enthousiasme des hommes de guerre qui consentaient à s'enrôler sous les drapeaux de son frère.

D'innombrables vaisseaux furent construits sur nos côtes à Port-en-Bessin, à Arromanches, à Asnelles et à Bernières dans le port d'Agronna situé à l'embouchure de la Seulles qui portait alors ses eaux à la mer sous les murs de Bernières, avant la terrible tempête qui, en 1610 combla ce port, et força cette rivière à s'ouvrir le

nouveau cours près duquel le bourg de Courseulles s'est élevé depuis.

Une immense forêt qui s'étendait du village de Fresné-St-Côme jusqu'aux portes de Bernières, et que la mer a sans doute envahie, tout-à-coup, après avoir franchi, à une époque dont l'histoire n'a pas conservé le souvenir, l'obstacle que lui présentait le rocher du Calvados, qui règne depuis Arromanches jusqu'à l'embouchure de l'Orne, offrait pour la construction des navires d'inépuisables ressources. C'est peut-être dans cette forêt, que la tradition désigne sous le nom de forêt de Quintefeuille, que furent construits la plupart des vaisseaux qui transportèrent l'armée de Guillaume aux rivages anglais, et notamment ceux au nombre de quarante, qu'Odon dut fournir à ses frais.

Située sur le bord de la mer, elle présentait, pour la confection d'une flotte aussi nombreuse, un avantage que nulle autre ne pouvait offrir, puisqu'elle épargnait le transport des bois à travers un pays dont les routes étaient, à cette époque, à peu près impraticables.

Du reste, l'existence de cette antique forêt se révèle à chaque marée sur le rivage d'Asnelles, et fournit encore aujourd'hui aux habitants de cette commune un précieux combustible sous la forme de tourbe, au sein de laquelle on trouve souvent d'énormes troncs de chênes parfaitement conservés, qui reprennent, en se desséchant à l'air, leur dureté et leur solidité première.

Toutefois, nous devons le dire, en supposant que cette forêt engloutie a pu fournir de précieux matériaux pour

la construction des innombrables vaisseaux qui transportèrent en Angleterre l'expédition normande, nous n'entendons émettre qu'une simple présomption, à l'appui de laquelle il serait impossible d'apporter le moindre document tiré des chroniques du temps. La tapisserie de la reine Mathilde semble bien, à la vérité, indiquer que des navires furent construits au milieu d'une forêt, puisqu'on y remarque des arbres debout près de barques qu'on va lancer à la mer, et cette circonstance semble offrir à l'appui de notre supposition un indice assez grave; mais si le fait est supposable, il n'est rapporté par aucun auteur du temps, et tout se réduit à une simple conjecture.

Tout le monde sait le résultat de cette expédition fameuse et le rôle brillant qu'y joua Odon, évêque de Bayeux (1066).

Comblé de richesses et d'honneur, ce prélat, plus guerrier que pontife, n'oublia ni sa ville épiscopale, ni l'œuvre qu'il avait entreprise; les travaux de la Cathédrale, momentanément interrompus, furent poussés avec une nouvelle vigueur, et dix ans s'étaient à peine écoulés depuis la conquête, que ce magnifique monument entièrement terminé put être solennellement dédié à la Vierge Marie, sous l'invocation de laquelle l'église avait toujours été placée.

Depuis le jour où Harold était venu dans cette cathédrale inachevée prêter le célèbre serment de fidélité, dont la violation devait avoir pour ce prince de si terribles conséquences, Guillaume n'avait pas visité la ville de Bayeux; mais à l'occasion de l'imposante cérémonie

de la dédicace de notre cathédrale, le Duc-Roi y revint dans tout l'appareil de la majesté royale.

Il était accompagné de la reine Mathilde, de Robert et de Guillaume ses deux fils aînés, du célèbre Lanfranc, de Thomas, archevêque de Cantorbéry et d'Yorck, de tous les évêques, des abbés et de presque tous les barons de la Normandie.

Le fils de Renaud, dernier comte de Bayeux et du Bessin, archevêque de Rouen, fit la dédicace de la nouvelle église (1078).

Cette cérémonie fut magnifique. Mathilde, qui n'avait pu suivre son époux dans la glorieuse expédition qui lui avait valu une couronne, fit appendre, suivant toute apparence, aux piliers de la nef cette célèbre tapisserie sur laquelle, pour charmer les ennuis de l'absence, et sans doute aussi pour contribuer à la décoration de la nouvelle église qui s'élevait à Bayeux, elle avait *buriné avec la laine* (*) les immortels exploits de son royal époux.

Depuis cette époque, cette étonnante et si fragile page de notre histoire, que nous envient nos voisins d'outre-mer, et qui, pour arriver jusqu'à nous, a du échapper comme par miracle, aux nombreuses dévastations dont Bayeux et sa Cathédrale eurent encore à souffrir, était, jusqu'aux premiers temps de la révolution de 1789, l'un des ornements de l'antique basilique, dans les principales fêtes de l'année.

Guillaume et sa pieuse épouse furent tellement enchantés

(*) M. Pezet. — Rapport au Conseil municipal.

des vastes et magnifiques proportions du monument élevé par Odon, qu'ils voulurent ajouter d'autres libéralités à celles dont ils avaient précédemment comblé le clergé de cette nouvelle église.

Le jour même de la dédicace, Guillaume lui octroya la forêt d'Elle, et, en signe de tradition, il déposa sur l'autel son casque en cuivre doré surmonté d'une couronne d'or. Il ajouta à cette munificence le don de son manteau royal et ducal orné de broderies en or et de pierres précieuses. Mathilde fit également don du sien qui n'était ni moins précieux ni moins brillant; ce casque et ces deux manteaux ont été conservés dans le trésor de la Cathédrale jusqu'en l'année 1562 qu'ils en furent enlevés par les protestants qui commirent dans cette église d'affreuses dévastations.

Telle fut la première dédicace, dont l'histoire ait conservé le souvenir, de notre antique Cathédrale.

Tour à tour détruite et rebâtie tant de fois, cette église n'avait encore jamais offert ni de telles dimensions, ni une pareille magnificence architecturale.

Beaucoup moins vaste, sans doute, qu'elle ne l'est aujourd'hui, elle s'étendait depuis l'entrée de la nef actuelle jusqu'à quelques mètres au-delà des quatre piliers qui soutiennent la tour centrale que nous admirons de nos jours.

Les magnifiques arcades cintrées de la nef, les piliers des bas côtés, qui longent cette nef, les restes récemment mis à découvert de ceux qui supportaient nne tour qua-

drangulaire, et qui percée, suivant toute apparence, de nombreuses fenêtres, dominait le sanctuaire même, permettent, en reconstruisant cette église par la pensée, de se faire une idée de la beauté et du caractère de son architecture.

Romane dans toutes ses parties, elle était beaucoup moins élevée que celle qui existe aujourd'hui. Le faîte de son toit ne dépassait guère la clef de la voûte de la nef et du chœur actuels. Pour en acquérir la preuve il suffit de remarquer au bas du corps carré de la tour centrale, un pan de maçonnerie, reste incontestable de celle bâtie par Odon, qui porte la trace du toit destiné à recouvrir la partie de l'édifice située au-delà de cette tour, et peu considérable, si l'on en juge par l'usage adopté alors pour la construction des édifices consacrés au culte catholique.

Etablies très souvent dans l'enceinte même des anciennes basiliques romaines, les églises, dans les premiers temps du christianisme, en avaient emprunté la forme.

Elles ne se composaient, à proprement parler, que d'une vaste nef, au bout de laquelle se trouvait un espace semi-circulaire destiné à l'autel et au siége, appelé *cathedra*, de l'officiant. Le clergé alors était peu nombreux; les hommes avaient leurs places à part dans la nef. Le chœur dans les églises de cette époque occupait un espace infiniment restreint et tout porte à penser que celui de la cathédrale d'Odon était loin d'offrir les vastes proportions du chœur de la cathédrale actuelle.

Une voûte en pierre, très-probablement, ne recouvrait ni la nef ni les bas côtés. En effet, on n'aperçoit sur les piliers qui supportent les cintres de la nef, admirables restes de la cathédrale primitive, aucune colonnette partant du sol, et propre à supporter la retombée des arcs doubleaux, et d'un autre côté, cette église ayant été entièrement brûlée, trente-neuf ans après sa dédicace, on doit supposer qu'elle n'était pas alors protégée contre l'incendie par une voûte en pierre.

Les chapelles qui règnent dans tout le pourtour de l'édifice n'existaient pas non plus. Un clocher se dressait de chaque côté du portail qui regarde l'occident d'hiver. C'est sur ce double clocher dont le couronnement en bois disparut sans doute dans l'incendie général, qu'ont été élevées depuis les deux magnifiques flèches qui font aujourd'hui l'un de ses plus beaux ornements.

Telle était la splendide église dont les fondations avaient été jetées par Hugues II, et que termina le célèbre Odon qui, possesseur d'immenses richesses, fruit de la munificence de Guillaume son frère, la combla d'ornements et de présents magnifiques.

Une des plus remarquables de ses décorations, dit l'historien Beziers, était la couronne de cuivre doré couverte de lames d'argent, suspendue avec une chaîne de fer dans la nef devant le Crucifix. Cette couronne de seize pieds de hauteur, et ornée d'un grand nombre d'autres couronnes plus petites en forme de tours, occupait la largeur de la nef; elle servait à porter quantité de cierges

qu'on allumait dans les grandes fêtes. Elle fut volée par les protestants en 1562. (c.)

Dans l'intérêt du ravissant coup-d'œil que présente l'ensemble de notre belle Cathédrale, la perte d'un lustre d'une pareille dimension ne peut inspirer de bien grands regrets; son ampleur démesurée devait nuire singulièrement à l'effet général de l'édifice et, sous ce rapport, on ne peut guère en déplorer la perte.

Indépendamment de son église, Odon fit construire un magnifique palais épiscopal décoré de superbes peintures. Ce nouveau monument que les anciens chroniqueurs nous représentent comme tout à fait digne de servir de demeure au plus riche et au plus puissant des prélats de la Normandie, fut détruit de fond en comble trente-neuf ans après, ainsi que nous le verrons plus tard; c'est à peine si l'on peut aujourd'hui en reconnaître quelques vestiges dans ces bâtiments, autrefois occupés par le tribunal de commerce, qui présentent, il est vrai, dans quelques-unes de leurs parties des restes de construction de la plus haute antiquité.

Bayeux, grâce au rétablissement de son église cathédrale, grâce aux trésors que son évêque Odon dut y apporter à son retour de la conquête d'Angleterre, et que, suivant toute vraisemblance, il continua d'y prodiguer pendant tout le temps qu'il fut revêtu des hautes fonctions dont l'avait investi Guillaume-le-Conquérant dans son nouvel empire, Bayeux dut reprendre une face

nouvelle. Le clergé de la cathédrale plus nombreux et richement doté par le Duc-Roi, dut répandre autour de lui l'aisance et l'amour du bien-être. Les maisons, mieux et plus solidement rebâties, eurent plus de chances d'échapper à une ruine totale.

Une foule d'habitants de Bayeux avaient suivi leur évêque dans la célèbre expédition qui avait placé la couronne d'Angleterre sur la tête de Guillaume, et rapportèrent dans leur ville natale d'immenses richesses qui contribuèrent aussi à lui donner un aspect nouveau, et nos vieux chroniqueurs, en parlant de la ville de nos ancêtres, purent l'appeler encore, à juste titre, *la belle cité de Bayeux.*

Ce fut sans doute quelque temps après la dédicace de la cathédrale que se passa dans l'église du monastère de St-Vigor, objet de toutes les prédilections d'Odon, un fait que rapporte M. Pezet dans les *Etudes sur l'Administration de la Justice*, et qui dut causer dans notre ville une bien vive émotion.

Une femme riche de Bayeux avait perdu, pendant l'absence de son mari, son enfant unique, encore à la mamelle. Pour lui cacher ce malheur, elle s'entendit avec une pauvre femme de Martragny qui lui donna le sien qui était du même âge, moyennant une pension annuelle de deux sous d'or.

Cet enfant, substitué au lieu et place de celui qui n'était plus, grandit dans la maison de cette femme sans que jamais le mari de celle-ci eût été instruit de cette fraude. A sa mort il lui laissa toutes les maisons allo-

diales qu'il possédait près la Porte Arborée à Bayeux, et douze acres de terre près de la ville, le long de la rivière d'Aure. Bientôt celle qui avait commis cette substitution suivit son mari au tombeau, sans laisser de titre de la pension qu'elle s'était engagée à payer à la mère qui lui avait abandonné son enfant.

Celle-ci n'étant plus payée des deux sous d'or qui lui avaient été promis, et voyant son fils devenu riche, le réclama vivement, au risque de lui faire perdre une position qui ne lui appartenait pas. Les parents de la veuve qui prenaient soin de cet enfant, et qui le croyaient son fils, refusèrent de le remettre, ce qui occasionna entre les deux familles, de si bruyants débats, que la clameur on parvint aux oreilles de Guillaume et de Mathilde alors au château de Bonneville, où le Duc se reposait des fatigues de la conquête.

Guillaume déclara qu'il jugerait lui-même cette cause extraordinaire. Les parties comparurent devant lui. Il était assisté de Jean, archevêque de Rouen, de Roger de Beaumont et de plusieurs autres seigneurs. Ne pouvant reconnaître de quel côté était la vérité, ce tribunal suprême ordonna que l'enfant serait remis à la demanderesse si, après avoir été soumise à l'épreuve du fer chaud, elle en sortait sans blessures, *(illœsa)*. Ce fut dans l'église du monastère de St-Vigor près Bayeux que dut être subie cette épreuve, en présence de Romuald, l'un des chapelains de Guillaume, assisté de Guillaume, archidiacre devenu abbé de Fécamp, de Gosselin, archidiacre, de Robert de Lisle et Albéréda son épouse,

d'Ebremar habitant de Bayeux, et des autres personnages les plus notables de la ville.

Au jour fixé, la demanderesse, après s'être préparée par trois jours de jeûne et de prières, se rend en l'église de St-Vigor qui peut à peine contenir la foule des curieux. Le prêtre chargé de présider à l'épreuve, allume le feu dans l'église; après l'avoir béni, il présente à la patiente et à ses témoins l'eau bénite, leur en fait boire; il leur donne ensuite à baiser le livre des Evangiles, et fait sur eux le signe de la croix en récitant l'hymne des trois enfants dans la fournaise. Le fer est mis au feu et la messe commence; puis, immédiatement après la post-communion, le fer retiré du feu est béni de nouveau, et le prêtre et l'assemblée, dans le plus profond silence, prient Dieu de manifester la vérité. C'est alors que la patiente prend avec la main le fer incandescent, et le porte l'espace de neuf longueurs de ses pieds; puis on entoure sa main d'une enveloppe qui reçoit l'empreinte de plusieurs sceaux,

Pendant trois jours sa main devra rester dans cet état, et si au bout de ce temps, il n'apparaît qu'une trace de brûlure, le jugement de Dieu aura été favorable à la patiente; si au contraire la plaie tombe en suppuration, elle aura perdu son procès.

Enfin les trois jours sont écoulés, le résultat de l'épreuve est proclamé, la patiente en est sortie sans blessure, le jugement de Dieu s'est déclaré en sa faveur, son enfant lui sera rendu.

Et c'est effectivement ce qui fut ordonné par Guillaume,

sur le rapport qui lui en fut fait par les témoins ; mais il ajouta à cet arrêt une disposition à laquelle la demanderesse ne s'attendait peut-être pas. En rendant l'enfant à sa mère il prononça, à son profit, la confiscation des biens qui ne lui appartenaient pas, puisque le jugement de Dieu avait fait connaître qu'il n'était pas le fils de celui qui les lui avait laissés.

Guillaume fit don de ces biens à la Reine Mathilde, qui les transmit elle-même à Romuald, chapelain du roi son époux, lequel avait présidé l'ordalie que nous venons de raconter, et qui se trouve consignée dans une charte latine qui fait aujourd'hui partie des manuscrits de la bibliothèque impériale. Cette charte copiée par l'un de nos honorables concitoyens, a été communiquée par lui à M. Pezet, ainsi que cet auteur le déclare, *loco citato*.

Telles furent les circonstances dans lesquelles fut ordonnée l'une de ces ordalies (*) à laquelle les Ducs de Normandie, dans quelques occasions fort rares, se crurent obligés d'avoir recours. Elle s'accompli aux portes de notre ville, il nous a donc semblé que nos lecteurs ne verraient pas sans intérêt quels moyens la naïve et pieuse crédulité de nos pères croyait pouvoir employer pour arriver à la découverte de la vérité, dans les cas extraordinaires où elle se trouvait enveloppée d'impénétrables ténèbres.

Odon ne cessa pendant toute la durée de son épiscopat de combler de bienfaits le monastère qu'il avait fondé à St-Vigor et son église cathédrale qu'il enrichit de dons

(*) Du mot saxon ordall, purgation.

si multipliés que, pour désigner, dans la suite, le prélat le plus généreux envers cette église, on lui assignait rang parmi les bienfaiteurs, à partir d'Odon premier. (*Primus ab Odone primo*), comme Hermant le qualifie en parlant du patriarche Louis de Harcourt.

Malheureusement celui qui avait le plus contribué à rendre à cette église et à cette antique cité leur première splendeur, fut celui-là même qui devait attirer sur elles un nouvel et affreux désastre.

Guillaume-le-Conquérant, qui avait eu beaucoup à se plaindre de son frère Odon, s'était vu forcé de le retenir prisonnier à Rouen pendant plusieurs années, dans la tour du vieux palais; ce prince venait de mourir en recommandant à ses trois fils, héritiers de ses couronnes et de ses trésors, de ne point rendre la liberté à Odon leur oncle s'ils ne voulaient pas voir leur tranquillité compromise par ses intrigues (1087).

Les fils de Guillaume oublièrent la recommandation paternelle, et Odon rendu à la liberté, ne tarda pas à semer entre eux la division et le trouble, dans l'intérêt de son ambition.

Henri, le troisième des fils de Guillaume, avait été à l'instigation de son oncle, traîtreusement arrêté par son frère Robert, héritier de la couronne ducale de Normandie, et retenu quelques temps prisonnier sous la garde de ce même oncle, dans le château de Bayeux. Le ressentiment que ce prince conserva de sa captivité devait, dix-huit ans plus tard, causer encore une fois la ruine de cette ville infortunée.

Henri était devenu roi d'Angleterre après la mort de Guillaume-le-Roux son frère, au mépris des droits de Robert alors sous les murs de Jérusalem, où sa valeur et celle des barons normands qui l'avaient accompagné dans cette glorieuse expédition lui avaient conquis un sceptre qui fut remis, à son refus, dans les mains de Godefroy de Bouillon.

Ce prince, de retour dans sa patrie, voulut reconquérir son trône usurpé. Il passa en Angleterre à la tête d'une armée; mais au moment de livrer bataille, il accepta les propositions de paix qui lui furent faites, au nom de son frère Henri, par Robert Fitz Haimon, baron de Creuily.

Cette paix, qui ne fut qu'une trêve, dura peu, et la guerre se ralluma entre les deux frères, mais ce fut en Normandie cette fois que le théâtre en fut porté.

Robert que l'histoire désigne sous le nom de Robert Courte-Heuse, était le plus brave des guerriers de son temps; mais de tous les princes, c'était le plus frivole et le plus incapable d'administrer la vaste et magnifique province que lui avait laissée son père. Son caractère plein de mollesse et d'irrésolution l'avait rendu odieux au plus grand nombre des normands. La guerre rallumée entre les deux frères divisa en deux camps la Normandie entière. Bayeux et Caen se prononcèrent énergiquement en faveur du duc Robert. Le négociateur de la paix si vite enfreinte, Robert Fitz Haimon, se déclara en faveur de Henri. Il voulut soumettre Bayeux à l'autorité de ce prince; mais cette ville était alors gouvernée par Gontier d'Aunai, guerrier intrépide et partisan dévoué du

duc Robert. Il avait sous ses ordres un corps de chevaliers et une troupe d'archers et de paysans armés de frondes et de lances, qui surent repousser avec intrépidité de nombreux assauts que Robert Fitz Haimon donna inutilement à la ville.

Désespérant de s'en rendre maître, ce puissant baron prit le parti d'en lever le siége, et résolut de se retirer dans son château de Creully. Poursuivi à son tour par Gontier d'Aunai, il fut atteint aux environs de Secqueville-en-Bessin. Un combat sanglant culbuta ses partisans et le força à se réfugier précipitamment dans l'église qui bientôt fut elle-même au pouvoir de ceux qui le poursuivaient. Voulant leur échapper à tout prix, il escalada le clocher et s'y défendit vaillamment; mais à la vue des flammes qui s'élevaient de nombreuses fascines que l'on avait placées au pied de la tour pour le forcer à quitter un refuge où nul n'osait aller le chercher, il demanda à se rendre, et remit son épée à son vainqueur qui le conduisit prisonnier à Bayeux, où la population exaspérée fit entendre contre lui des menaces de mort et ne cessa de le poursuivre en criant : *la hart, la hart au traître qui a abandonné son seigneur.* Ce fut à grand'peine que les soldats, témoins de son courage, parvinrent à le soustraire à la fureur du peuple.

Henri consterné de la capture de l'un de ses plus puissants et de ses plus fidèles vassaux, se décida à se rendre lui-même sur le théâtre de la guerre,

A la tête d'une armée nombreuse il vint débarquer à Barfleur le vendredi-saint de l'année 1105 et non 1106

comme le rapportent par erreur Ordéric Vital et plusieurs autres chroniqueurs. Cette date de 1105 ne peut plus aujourd'hui être mise en question grâce à l'excellent essai historique sur la prise et l'incendie de la ville de Bayeux en cette année, par M. le vicomte de Toustain, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Henri célébra à Carentan les fêtes de Pâques auxquelles présidait Serlon évêque de Séez, qui prononça en sa présence un discours qui peint si bien l'état civil politique et religieux de cette époque reculée, que nous n'avons pu résister au désir de le porter à la connaissance de nos lecteurs, tel qu'il se trouve rapporté par Ordéric Vital, historien contemporain des événements qu'il raconte ; mais comme cet auteur écrivait en latin, nous empruntons la traduction de ce curieux sermon à l'*Essai historique sur la prise et l'incendie de Bayeux en 1105*, par M. le Vte de Toustain que nous avons déjà eu l'occasion de citer.

« Serlon, dit notre savant auteur, ne manqua pas cette occasion d'offrir ses services, et il fut le premier des Normands qui alla au-devant de Henri. Il officia en personne le jour de Pâques. C'était dans l'église de Carentan ; elle était encombrée des coffres, des bahuts des habitants de la campagne, de tout leur mobilier ; le roi lui-même ne trouva de place pour s'y asseoir qu'entre deux paniers mannequins. Dans ces temps de misère, les cimetières et les églises étaient le refuge des paysans ; ils y déposaient ce qu'ils avaient de plus précieux, des instruments aratoires, jusqu'à leurs bestiaux. Serlon s'inspira de cette

vue pour adresser aux assistants un sermon énergique, que nous a conservé l'historien Ordéric Vital. Nons allons essayer d'en rendre les principaux passages : « Tous « les cœurs des fidèles doivent pleurer à la vue de l'a- « battement de l'Église notre sainte mère. à la vue de « la misère qui afflige le peuple. Le spectacle de cette « église vous montre à quel point ce pays est dévasté. « Il en est de même dans toute la Normandie : des vo- « leurs la tyrannisent; elle manque de chef pour la dé- « fendre. Autrefois une église était un lieu consacré à « la prière ; voyez aujourd'hui à quel vil usage elle est « destinée; faute d'un protecteur efficace, l'autel du « Seigneur est devenu le cellier du peuple. Pouvez-vous « vous-même vous agenouiller convenablement au mi- « lieu de tout ce bagage que la peur a fait amonceler « ici ? Vous venez chercher un refuge dans une église ? « Hélas ! en est-ce un bien sûr ? N'ai-je pas vu Robert « de Bellême brûler dans mon propre diocèse l'église « de Tournai-sur-Dive et quarante-cinq personnes, hom- « mes et femmes, qui y étaient renfermées. Ah ! c'est « en gémissant profondément que j'énonce ces faits en « présence de Dieu. O mon Roi ! c'est aussi devant toi « que je raconte ces horreurs pour que ton âme, ani- « mée d'un saint zèle, s'efforce d'imiter Phinées, Ma- « thatias et ses fils. Lève-toi au nom du Très-Haut, « empare-toi de l'héritage paternel à la pointe de l'épée, « arrache-le des mains des méchants. Ton frère ne possède « pas la Normandie, il ne régit pas son peuple, il ne « sait pas le conduire dans la bonne voie ; il s'endort

« lâchement, et s'abandonne aux indignes conseils d'un « Guillaume de Conversana, d'un Hugues de Nonant « auquel il a confié le commandement de Rouen, et « d'un neveu de celui-ci, d'un Gontier qui nous attend « à Bayeux. Ah! quelle douleur! Ce duc a dissipé « toutes ses richesses; il est quelquefois plus de trois « heures de l'après-midi avant qu'il ait pu trouver un « morceau de pain à mettre sous sa dent. Il n'ose pas « souvent sortir de son lit et aller à l'église, parce qu'il « est nu, qu'il n'a plus ni chausses ni souliers. « Les histrions, les femmes qui l'entourent continuel- « lement, profitent de son ivresse pour le voler la nuit, « et se vantent après de l'avoir dépouillé. Lorsque « la tête est malade, le corps s'en ressent; lorsque le « prince ne vaut rien, le pays souffre, la misère du « peuple est extrême. Depuis Rollon, qui fut le premier « duc de Normandie, et la tige de votre famille, jus- « qu'à ce malheureux incapable de régner, la Norman- « die a pu se glorifier de ses ducs. O mon Roi! c'est « le cas de s'armer d'une juste colère, en face d'un si « grand malheur; le Roi prophète l'a dit : on ne pèche « pas lorsqu'on prend les armes pour la défense de sa « patrie, et qu'on n'a pas pour unique but la vile am- « bition d'accroître sa puissance temporelle. »

« Il y eut dans toute l'assemblée à ces paroles un murmure approbateur. Le comte de Meulan, qui peut-être avait préparé lui-même cette manifestation un peu théâtrale, s'exprima encore plus vivement que les autres; on entendit le roi dire : « Au nom de Notre Seigneur, je

« vais travailler à la paix et à la tranquillité de l'Église ! »
Le prélat reprit aussitôt : « Tous les jours de notre vie,
« nous devons examiner ce en quoi nous transgressons
« la loi divine, et nous appliquer à nous corriger. C'est
« le glaive à la main que nous devons couper tout ce
« qui pourrait offenser Dieu. Eh bien ! je vous vois tous
« chevelus comme des femmes ! Cela ne vous convient
« pas, à vous qui, faits à l'image de Dieu, devez jouir
« de toute votre force virile, L'apôtre saint Paul a dit
« aux Corinthiens combien il était indécent de porter
« ainsi de longs cheveux ; *l'homme ne doit pas voiler*
« *sa tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu,*
« *tandis que la femme n'est que la gloire de l'homme.*
« *Si donc l'homme nourrit sa chevelure, c'est une honte*
« *pour lui ; c'est une gloire, au contraire, pour la*
« *femme, puisque les cheveux lui sont donnés pour lui*
« *servir de voile.* Aux coupables, nous leur enjoignons
« pour pénitence de laisser croître leurs cheveux et de
« ne pas se raser ; ce n'est pas pour leur plaisir, mais
« pour paraître aux yeux de Dieu et des hommes avec
« un extérieur négligé qui représente le trouble de leurs
« consciences. Ils ressemblent alors à des boucs, à tout
« ce qu'il y a de plus détestable en fait d'impudicité.
« Ils s'occupent de leur chevelure, ceux qui poursui-
« vent les femmes et qui se damnent avec elles, en per-
« dant leur énergie virile. Ah ! quelle douleur ! Cette pé-
« nitence, ce remède souverain de l'âme, que les doc-
« teurs de l'Église, ces médecins spirituels, avaient
« imaginé dans l'inspiration divine, les fils des hommes,

« par les conseils du démon, l'ont changé en mode, en « usage. Les Souverains Pontifes, les Évêques ont tonné « contre cette téméraire usurpation dans leurs synodes ; « rien n'y a fait ; et partout ces divines injonctions sont « venues se heurter contre le bouclier de la perversité » des hommes de perdition. Ils ne veulent pas raser « leurs barbes ; ils piqueraient les joues des filles qu'ils « embrassent, et ils préfèrent ressembler à des Sarra- « sins plutôt qu'à des Chrétiens ! Voilà donc la péni- « tence changée en luxure ! Les fils de Bélial se coif- « fent comme des femmes, portent des souliers dont la « pointe est relevée en queue de scorpion ; partout se « montre le serpent. L'apôtre saint Jean, dans son Apo- « calypse, il y a plus de mille ans, avait pressenti « cette espèce d'hommes ; il les avait vus sous la forme « de sauterelles. Mais beaucoup ignorent le mal qu'ils « font en portant cette ignoble coiffure. O Roi, je te « conjure de donner le bon exemple à tes sujets, et de « leur montrer comment ils doivent se coiffer. »

« Nous avons reproduit presque en entier ce discours, parce qu'il nous a semblé qu'il pouvait donner une idée juste de l'éloquence de la chaire dans ce temps-là, et que nous le croyons rapporté d'une manière très-exacte par Ordéric Vital. Bien que cet auteur fût en voyage à Orléans en 1105, et conséquemment bien loin du théâtre de ces événements, il devait s'en préoccuper d'autant plus qu'il connaissait beaucoup l'évêque Serlon qui l'avait ordonné diacre le 26 mars 1093 ; et lorsqu'il revint à son abbaye de Saint-Evroult, il dut y recueillir les

paroles du prélat, et peut-être même les confier dès lors au papier. Beaucoup plus tard, lorsqu'il s'occupa de recueillir des matériaux pour son histoire ecclésiastique, il fut heureux de retrouver ces notes à l'appui des souvenirs de sa jeunesse. En 1105, Ordéric n'avait que trente ans, et ce ne fut que deux ans plus tard, le 21 décembre 1107, qu'il reçut l'ordre de la prêtrise à Rouen, des mains de l'archevêque Guillaume Bonne-Ame. Nous consignons ici ces dates extraites de l'histoire ecclésiastique elle-même, parce qu'elles pourront servir à corriger quelques erreurs que renferme l'article d'Ordéric Vital dans la *Biographie universelle*. Mais il est temps de revenir aux événements qui nous occupent.

« Le roi et ses courtisans soumirent immédiatement leurs chevelures aux ciseaux que l'évêque de Séez lui-même tira de sa poche. Toute la famille royale suivit cet exemple, et de proche en proche toute l'armée fit le sacrifice de ces longs cheveux naguère si prisés. »

Après la célébration des fêtes, Henri se dirigea vers Bayeux où Gontier d'Aunai tenait tête avec la même vigueur aux alliés de ce roi qui l'avaient précédé sous les murs de la ville. En effet, croyant trouver le duc Robert son frère à la tête des Bayeusains, et sachant combien il était à redouter les armes à la main, il avait envoyé des ambassadeurs au roi de France Philippe pour réclamer l'aide des Manceaux et des Angevins, et c'est quand il sut qu'ils étaient arrivés sous les murs de la ville, dont il désespérait de s'emparer avec ses seules forces, qu'il crut devoir se rendre sur le lieu du combat.

Le 30 avril 1105 il opéra sa jonction avec ses auxiliaires aux abords de la place.

Celui qui la défendait si vaillamment, jugeant qu'en présence de forces aussi considérables, qu'en l'absence surtout du duc Robert, retenu ailleurs sans doute par son insouciance accoutumée, oublieux du péril de ses plus fidèles vassaux, la ville ne pourrait opposer une longue résistance, s'avance à la rencontre du roi d'Angleterre et lui remet Robert Fitz Haimon dont la captivité paraît avoir seule engagé ce prince à se rendre en Normandie.

Mais Henri, qui nourrit depuis longtemps contre Bayeux de sinistres projets, non content de la délivrance de ce guerrier illustre, à laquelle il attachait un si grand prix, intime à Gontier d'Aunai l'ordre de lui livrer la place. Demeuré fidèle au duc Robert, celui-ci jure qu'il ne la rendra qu'à la dernière extrémité et s'enferme dans ses murailles.

Henri met régulièrement le siége devant la ville et le pousse avec vigueur. C'est alors que se passa un fait digne de remarque, aussi honorable pour la ville de Bayeux que honteux pour le roi anglais qui ne craignit pas de manquer à la foi jurée.

Un chevalier allemand d'une taille colossale, nommé Brun ou Bruin, servait dans les rangs de l'armée anglaise. Fier de sa haute stature, couvert d'une armure brillante et monté sur un cheval richement caparaçonné, il aimait à parader sous les yeux des deux armées, et à braver les défenseurs de la ville assiégée. Un jour il lance son coursier vers la porte St-Georges et, jetant un défi à un

groupe de guerriers réunis sur le haut des remparts, il provoque le plus brave en combat singulier.

Henri, si l'on en croit la tradition et l'histoire, offre même de faire dépendre le sort du siége de l'issue de ce combat. Gontier d'Aunai accepte, et Robert d'Argouges se présente pour répondre au défi du guerrier anglais.

Une espèce de trêve est tacitement convenue, et un champ clos est préparé suivant l'usage du temps, aux portes de la ville, sur le territoire de la paroisse St-Georges, au lieu même où depuis fût bâtie le couvent des Capucins.

Les deux guerriers, sous les yeux des deux armées, entrent en lice, à cheval, couverts de leurs armures, la lance en arrêt. Brun, pour être plus solide sur ses étriers, a recours à un singulier moyen et peu conforme, suivant toute apparence, aux règles qui régissaient ces sortes de combats; il se fait attacher les cuisses par de fortes courroies à la selle de son cheval.

Les hérauts donnent le signal du combat et les deux guerriers se précipitent l'un contre l'autre de toute la vitesse de leurs chevaux.

Robert d'Argouges rudement atteint par le géant, chancelle; mais il rappelle bientôt ses esprits, revient à la charge et d'un violent coup de lance traverse l'écu et le corps de son ennemi.

Le géant tombe à la renverse sur la croupe de son cheval qui l'emporte à travers la campagne; mais, solidement attaché par les cuisses, comme nous l'avons dit plus haut, il ne vide pas les étriers. Ses compagnons

accourent, parviennent à arrêter le cheval emporté, détachent les courroies et déposent par terre le chevalier qui ne donne plus aucun signe de vie. On lui prodigue d'inutiles secours; son âme était partie pour ne point revenir, suivant l'expression du trouvère Robert Wace qui décrit avec complaisance ce combat chevaleresque.

Le corps du géant fut enterré dans l'église St-Georges, et ses ossements d'une grandeur démesurée ont été retrouvés lors de la démolition de cette antique église. (D)

Nous le savons, M. le vicomte de Toustain dans son Essai historique sur la prise de Bayeux en 1105, n'admet pas la réalité de ce combat en champ clos raconté par l'auteur du *Roman de Rou*; il n'hésite pas à lui reconnaître le caractère purement légendaire qui devait naturellement séduire l'imagination du trouvère normand. D'autre part fait remarquer cet élégant écrivain, nul autre historien n'a parlé de ce combat singulier. Le chanoine Serlon, qui a laissé la description en vers latins du siége de 1105 le passe lui-même sous silence. Ordéric Vital, Guillaume de Malmesbury n'en font aucune mention; donc suivant M. de Toustain, ce fait est purement imaginaire.

Nous ne pouvons, quant à nous, adopter cette opinion, et voici ce qui nous décide.

Robert Wace n'a point, à proprement parler, composé un véritable poëme; doué d'une imagination très-médiocre il a écrit en vers la chronique des faits parvenus à sa connaissance; historien presque contemporain du siége de Bayeux il a du, plus qu'un autre, être à portée d'en

retracer les différents épisodes, et moins qu'un autre il a pu présenter à ses lecteurs, dont les pères avaient été témoins, pour la plupart, des faits qu'il racontait, un récit de pure invention; ceci est déjà une considération puissante en faveur de la vérité du fait par lui mentionné.

D'un autre côté les détails dans lesquels il est entré, les noms des personnages qu'il a mis en scène, la découverte dans l'église St-Georges d'ossements d'une grandeur extraordinaire, tout concourt pour établir de plus en plus la réalité d'un événement qui se renouvelait si fréquemment dans le moyen-âge.

Nul autre historien du temps, sauf Robert Wace, dit-on encore, ne parle de ce combat fameux. Mais, pour qui connaît comment le roi Henri entendait la liberté de la presse, qui peut donc s'étonner que les chroniqueurs qui ont écrit de son temps aient passé sous silence un fait qui était pour la loyauté de ce prince, le plus sanglant des reproches.

Quant au chanoine Serlon, témoin occulaire du siége, aigri par le malheur, il n'a pas su rendre justice à la population d'une ville qui, livrée à ses seules forces par un prince dégénéré, ne pouvait certainement pas résister longtemps à une armée formidable, commandée par le roi d'Angleterre en personne. Qui, dès-lors, peut trouver extraordinaire que, voulant flatter ce prince qui se montra assez bénin envers le clergé, il ait supprimé, dans sa déclamation en vers, ce qui pouvait le plus porter atteinte à la gloire du vainqueur ?

Il faut donc tenir pour certain ce combat singulier

accompli sous les murs de notre ville; il est attesté par un chroniqueur presque contemporain, et qui n'avait rien à craindre de la susceptibilité du roi Henri, puisque ce prince était mort à l'époque où il écrivait. Il n'a d'ailleurs rien d'improbable en soi, car il est tout à fait dans les habitudes chevaleresques et guerrières de cette époque si amie de ces duels brillants sur les champs de bataille.

La victoire de Robert d'Argouges transporta de joie les habitants de Bayeux qui se crurent pour cette fois délivrés des horreurs d'un siége; elle jeta la consternation dans les rangs de l'armée anglaise, et ne fit qu'aigrir davantage contre la ville assiégée le ressentiment du roi Henri, qui n'avait consenti à faire dépendre le sort du siége de l'issue de ce combat singulier, que parce qu'il croyait son champion invincible. Il ne craignit pas de manquer à la parole donnée; furieux d'avoir perdu l'un de ses meilleurs guerriers, et voulant venger sa mort et son injure personnelle, il poussa le siége avec une nouvelle vigueur, et finit par s'emparer de la ville qui fut livrée au pillage et aux flammes. Ni le magnifique palais épiscopal, ni les églises, ni la cathédrale elle-même bâtie par son oncle Odon, et à la dédicace de laquelle Guillaume son père assistait avec toute sa cour, 29 ans auparavant, ne furent épargnés.

Robert Wace, dans son célèbre *Roman de Rou*, décrit ainsi cette effrayante catastrophe :

Deux veissiez flambes voler
Chapelles arder et moustiers
Maisons trébucher et celliers
Et l'église de l'évesche
Où moult avait riche clergie
Tote fut léglise détruite
Et la richesse fors conduite.

Tel fut le châtiment rigoureux qu'Henri crut devoir infliger à la ville qui avait été le théâtre de la captivité que son frère Robert lui avait fait subir, à l'instigation de son oncle Odon, et dont l'héroïque défense lui avait coûté la mort de l'un de ses meilleurs chevaliers.

Cette mort avait laissé dans le cœur de Henri un tel ressentiment, que le sire d'Argouges, lorsque, plus tard, la guerre fut terminée, crut devoir s'y soustraire en quittant le pays pour aller, dans la Pouille, rejoindre les normands qui, sous la conduite des fils de Tancrède de Hauteville, y avaient conquis un empire.

Il avait accompagné le duc Robert dans son expédition en Palestine, et suivant l'usage qui s'introduisait alors, il avait choisi des armes dont le cimier était la Foi représentée sous la figure d'une femme nue, avec la devise ou cri de guerre *à la fé*, *à la foi*, que le peuple prononçait à la fée; la tradition populaire, toujours amie du merveilleux, attribua sa victoire sur le géant Brun à une fée d'une rare beauté qui, voulant mettre le comble à sa félicité, consentit à l'épouser et lui apporta d'immenses richesses, toutefois sous une condition fatale dont l'inexécution par le noble baron, le priva pour jamais de la présence de sa charmante et immortelle épouse.

Telle est l'explication donnée par M. Pluquet, de la légende merveilleuse de la fée d'Argouges, transmise de génération en génération jusqu'à nos jours.

Un immense cri de réprobation s'éleva contre Henri et Robert Fitz Haimon à la suite de l'épouvantable catas-

trophe qui vint encore une fois ensevelir Bayeux sous un amas de cendres et de ruines sanglantes.

Cet effroyable désastre laissa dans tous les cœurs un si long retentissement que, vingt-huit ans plus tard, Robert III, petit-fils naturel de Robert Fitz Haimon, ayant été nommé à l'évêché de Bayeux, le chapitre de la cathédrale s'opposa pendant deux ans à son installation, moins à cause du vice dont sa naissance était entachée que parce qu'il était le descendant d'un homme qui avait laissé dans le pays un si fatal souvenir.

La prise et le pillage de Bayeux furent suivis de la dévastation du Bessin. Maltraités et pillés par une soldatesque effrénée, les paysans s'enfuirent de toutes parts, les champs restèrent sans culture, et les maux de la famine succédèrent à ceux de la guerre.

Bayeux resta dans un déplorable état pendant de longues années; celui qui avait pris la plus large part à son dernier désastre, Robert Fitz Haimon, avait été mis en possession de sa châtellenie et n'avait encore rien fait pour réparer les ruines dont il avait couvert cette malheureuse ville lorsque la mort l'enleva en 1107. Il périt des suites d'une blessure dont il fut atteint à la tête au siége de Falaise et qui le priva de la raison, châtiment mérité du ciel, disent les historiens du temps, pour avoir couvert son pays de ruines et de misères, et avoir incendié la maison du Seigneur.

Robert de Caen comte de Glocester, fils naturel du roi Henri, épousa la fille unique de Robert Fitz Haimon

et succéda à celui-ci dans le gouvernement héréditaire de Bayeux.

Ce prince que l'histoire nous représente comme le plus vertueux, le plus accompli et comme le plus aimé de la nation entière, (*) s'attacha pendant la durée de son administration dans la Basse Normandie, à réparer les malheurs que lui avait causés la guerre entre Robert et Henri ; il voulut faire sortir Bayeux de l'état de ruine où l'avaient réduit le siége et l'incendie.

S'il ne put, encore qu'il en eût été chargé par le roi Henri, que poursuivait sans doute le remords d'avoir détruit l'un des plus beaux monuments de son temps, réparer avec magnificence (*mirificè*) le dernier désastre de la cathédrale, il fit tous ses efforts pour faire disparaître de la ville de Bayeux les ruines que les maux de la guerre y avaient accumulées.

Cette ville et le Bessin respirèrent sous son habile et paternelle administration (1142), et si avant sa mort, qui arriva en 1147, il ne put, comme nous venons de le dire, relever les murs de la cathédrale dont l'état de désolation navrait de douleur l'évêque Turold de Brémoy et le portait à abdiquer sa dignité pour se consacrer à la vie solitaire dans l'abbaye du Bec, il faut l'attribuer aux guerres qu'alluma la succession du roi Henri Ier, mort sans enfants mâles, et auxquelles Robert de Caen se trouva mêlé jusqu'aux derniers instants de sa vie.

Son fils naturel Richard III, évêque de Bayeux, avait

(*) Smolett, *Histoire d'Angleterre.*

été enlevé en 1144 par une mort prématurée. Il fut remplacé sur le siége épiscopal par Philippe de Harcourt.

Ce prélat qui réunissait au lustre de la naissance tous les avantages de la fortune, qui joignait aux vertus évangéliques les talents d'un grand administrateur et d'un diplomate habile, avait été chancelier du roi d'Angleterre Etienne, et successivement évêque de Salisbury et de Lincoln.

Appelé à l'évêché de Bayeux, il n'hésita pas à quitter le siége qu'il occupait en Angleterre pour venir prendre possession de celui qui lui était offert dans sa patrie, encore qu'il ne pût ignorer les épreuves et les rudes travaux qui lui étaient réservés.

La ville de Bayeux sortait à peine des ruines que la guerre et l'incendie y avaient amoncelées; son palais épiscopal, sa magnifique cathédrale jonchaient le sol de leurs débris mutilés et dispersés. Les biens dont la munificence de Rollon, de Guillaume et de son frère Odon avait enrichi cette église, avaient été usurpés par les seigneurs et les barons dévoués au roi Henri. Les tenanciers avaient cessé de payer leurs redevances, et si quelques-uns de ces riches domaines avaient échappé à la rapacité du soldat, ils avaient été saisis par les monastères voisins qui n'étaient pas les plus disposés à lâcher leur proie.

Philippe de Harcourt avait entrepris de rebâtir sa cathédrale, mais il fallait avant tout que les biens qui avaient appartenu à cette église lui fussent restitués par tous ceux qui s'en étaient emparés et les retenaient

injustement. Ce n'était pas une entreprise de médiocre importance, et pourtant les difficultés qu'elle présentait ne rebutèrent point cet illustre prélat.

« Ce que n'avaient pas osé, dit M. Pezet dans ses *Etudes historiques sur les Barons de Creully*, Richard de Douvres et Richard de Creully, Philippe de Harcourt n'hésita pas à le tenter avec l'énergie d'un caractère entreprenant. A l'appui de son droit, il appela l'influence de son crédit, de son nom, de sa famille. Ceux qu'il ne put contraindre à la restitution par la reconnaissance volontaire de ses prétentions, il les y força par l'autorité du souverain, par les menaces des châtiments éternels réservés aux usurpateurs sacriléges, et surtout vis-à-vis des monastères, par la bulle et les décisions du pape Lucien II qui l'honorait d'une tendre et confiante affection. Vainement quelques abbés, impatients du joug épiscopal, et croyant lasser la patience de Philippe, usèrent-ils de tous les moyens pour éviter cette juste restitution; leurs aigreurs, leurs tracasseries vinrent échouer contre sa volonté ferme et soutenue; et barons, moines et tenanciers, obligés de courber la tête, furent, à la fin, contraints de restituer ce qu'ils avaient pris *dans le malheur des temps*, *avec grand sacrilége*. Si l'on en croit l'historien de la maison d'Harcourt, ils furent même obligés de *rapporter les intérêts*. »

Rentré dans ces immenses possessions, Philippe en y joignant ses propres richesses, put alors ramasser les pierres du sanctuaire et en réparer les ruines. (1150)

La cathédrale fut rebâtie, non comme l'avait faite

le célèbre Odon, mais comme nous la voyons encore de nos jours.

Le feu qui avait causé sa ruine n'avait laissé intactes que les admirables arcades cintrées de la nef, et les piliers des bas côtés ; le surplus des murs soumis à l'action des flammes, et resté pendant près de cinquante ans exposé à toutes les intempéries des saisons, avait éprouvé de telles dégradations qu'il était devenu impossible de songer à le conserver.

D'ailleurs ce prélat qui, soit en Angleterre, soit partout ailleurs, dans le cours de ses nombreux voyages, avait eu l'occasion d'admirer les magnificences de l'architecture gothique, avait résolu de substituer au plein cintre adopté par Odon, l'élégante et imposante ogive dont les croisades avaient introduit le goût en Occident, et que l'on connaissait à peine, à cette époque, dans nos contrées.

Ce qui restait des murailles de la nef, au-dessus des cintres, fut entièrement démoli, et remplacé par les admirables croisées ogivales qui existent encore de nos jours.

Le chœur reçut de plus vastes proportions, et fut reconstruit en stye ogival dans toutes ses parties.

Les quatre piliers qui supportaient la tour centrale élevée par Odon, ne furent point démolis, pas plus que cette tour centrale elle-même dont le couronnement en bois, suivant toute apparence, avait seul été la proie des flammes. Ces quatre piliers qui tous, mais à des degrés inégaux peut-être, avaient du ressentir l'action du feu et souffrir de l'intempérie des saisons pendant une si longue

suite d'années, reçurent une enveloppe en pierre de taille qui leur donna une forme nouvelle en rapport avec le reste de l'édifice. La quadruple arcade cintrée qui les reliait ensemble fut remplacée par les quatre arcades ogivales qui les couronnent aujourd'hui ; et, chose à peine croyable, pour opérer cette transformation, l'architecte ne se crut pas obligé de démolir la tour centrale dont les restes existent encore aujourd'hui ! Ce fut en sous-œuvre, qu'il sut accomplir un travail devant lequel reculerait presque la science moderne.

Des chapelles du même style que le reste de l'édifice, l'environnèrent dans plusieurs de ses parties, et de magnifiques voûtes en pierres de taille et en moëllon le défendirent contre l'incendie.

Tel fut l'immense et merveilleux travail que Philippe de Harcourt conçut dans son ensemble, qu'il accomplit en majeure partie, et que ses successeurs ont enfin terminé.

L'imagination reste confondue à la vue des proportions, de la hardiesse et de la perfection d'un monument que le dix-neuvième siècle, si fier de ses lumières, de ses découvertes, de ses inventions merveilleuses et du pas immense qu'il prétend avoir fait dans toutes les branches de la science et des arts, pourrait à peine imiter et nullement surpasser.

Un seul homme, à cette époque, où l'art de bâtir était loin de posséder les ressources qu'il possède aujourd'hui, a pu accomplir cette vaste entreprise; mais cet homme était un génie supérieur, doué d'une volonté

de fer, et qu'aucune difficulté ne pouvait rebuter.

Comme il était diplomate habile autant que vertueux et énergique prélat, Adrien IV, pontife d'origine anglaise, et qui peut-être, l'avait connu lorsqu'il occupait le siége de Salisbury ou de Lincoln, l'appela plus d'une fois auprès de lui pour l'aider de ses lumières dans les négociations difficiles.

Ce fut pendant l'une de ces absences qu'Arnoul, évêque de Lisieux et qui possédait à Nonant un fief important où il se plaisait à résider quelquefois, écrivit au nom des chanoines de Bayeux, à ce pape, qui occupa le siége pontifical depuis 1154 jusqu'en 1159, une lettre que nous croyons devoir transcrire en son entier parce que, si d'un côté elle révèle les bienfaits de Philippe de Harcourt, la fermeté de son caractère et la gratitude des fidèles; elle rectifie d'autre part une erreur commise par Hermant qui assigne pour date au commencement des travaux de restauration de la cathédrale l'année 1159, tandis qu'il demeure évident, d'après cette lettre, qu'ils étaient commencés longtemps auparavant.

« Nous demandons, écrit Arnoul, pour les chanoines de Bayeux, au nom de l'église de Bayeux qui est dans la désolation, avec tout le respect que nous vous devons, le retour de son évêque, et nous joignons auprès de Votre Miséricorde, nos prières pour obtenir l'effet de nos demandes. C'est ce que vous demandent aussi tous ceux qui ont vu les dommages qu'on avait faits à cette église, et les ruines de son sanctuaire, à cette église qu'on avait renversée par terre, qui était couchée dans

la poussière, et qu'il a relevée, qu'il a rendue riche de pauvre qu'elle était, respectable lorsqu'elle était dans le mépris et glorieuse en la tirant de la bassesse dans laquelle on l'avait réduite.

« Certainement il n'y a personne qui en considérant le travail et l'industrie qu'il a fallu employer pour achever un si bel ouvrage, ne loue la prudence de ce grand prélat dans la création de ses plans, sa magnificence dans la manière de les exécuter, et son courage à lui faire restituer ses biens et ses anciens héritages. On admire, avec autant de plaisir que de surprise, comment il a pu rendre à cette église son premier lustre après que la malignité et la fureur des hommes l'avaient ruinée de fond en comble. Ceux mêmes que son zèle, sa piété et son courage ont terrassés, se réjouiront de son heureux retour. Déjà ces mains avides qui avaient par leurs rapines fait des brèches considérables aux biens et aux droits de l'église, en la pillant et en vivant dans la licence effrénée de leurs passions, travaillent à la réparer.

« Mais comme les enfants de l'église et les fidèles redoutent les maux qui pourraient leur arriver, ils ont recours à votre miséricorde afin que vous leur renvoyez leur évêque pour conserver les biens que ses travaux leur ont déjà fait recueillir, c'est un prélat de bon conseil, courageux, ferme dans ses entreprises, puissant en paroles et en avis, habile à conseiller les rois et à bien traiter les affaires de l'église, honoré des grands et des princes; c'est un prélat nécessaire au métropolitain et à tous les évêques de la province pour arrêter les orgueil-

leux et les téméraires et rejeter hors de l'église les insolents et les grands pécheurs. Ceux-là même qui semblent les plus prudents selon le siècle, désirent qu'il revienne dans son diocèse, quoiqu'ils aient dans le cœur plus de jalousie que de véritable charité.

« Que le Seigneur conserve en bonne santé votre sacrée personne pour le bien de son église pendant de longues et heureuses années. »

Cette lettre, extraite toute entière de l'*Histoire du Diocèse de Bayeux* par Hermant, page 175 et suivantes, atteste la considération dont était environné Philippe de Harcourt et le degré d'avancement auquel étaient parvenus, à l'époque où elle a été écrite, les travaux de restauration de la cathédrale.

Or, cette lettre, qui ne porte aucune date, est adressée au pape Adrien IV lequel a occupé le siége pontifical de 1154 à 1159 ; elle ne peut donc être antérieure à cette première ni postérieure à cette dernière époque. Les travaux dont elle parle comme de travaux à peu près terminés, n'ont donc pas été entrepris seulement en 1159 comme le prétend Hermant; d'où il faut conclure que les ayant commencés beaucoup plus tôt, Philippe de Harcourt les avait en grande partie terminés avant sa mort, arrivée le 7 février 1163.

Il fut inhumé dans la cathédrale au pied de la tour du septentrion, à côté des restes mortels de l'évêque Hugues Ier, premier fondateur du monument qu'il était parvenu à restaurer avec tant de magnificence. On ne lit pas davantage sur son tombeau d'inscription apprenant

à ceux qui viennent admirer le merveilleux édifice que, sous une trop modeste pierre, repose l'un des prélats les plus illustres du siége épiscopal de Bayeux, celui auquel notre ville est redevable du magnifique monument qui attire chaque année, dans son sein, un si grand concours d'étrangers.

Bayeux, ainsi décoré de nouveau de sa superbe cathédrale, et renfermant dans ses murs un clergé nombreux rentré en possession de ses vastes domaines, Bayeux d'où le comte de Glocester avait, en grande partie fait disparaitre les ruines qu'y avaient amoncelées les horreurs de la guerre, Bayeux retrouva sa splendeur première.

Les ducs rois y possédaient toujours leur palais, et se plaisaient à y faire de fréquentes apparitions. (1161)

Quelques temps avant la mort de Philippe de Harcourt Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, lui avait manifesté le désir de venir passer dans sa ville épiscopale de Bayeux, les fêtes de Noël. Ce monarque l'avait connu à la cour du roi Etienne dont il était le chancelier, et l'avait vu assister à son sacre comme premier suffragant de l'archevêque de Rouen primat de Normandie.

Henri II avait toujours témoigné beaucoup de considération pour Philippe de Harcourt; il désirait sans doute admirer lui-même les travaux de restauration de la cathédrale entrepris par le prélat et dont la renommée était parvenue jusqu'à lui. Il séjourna plusieurs jours dans notre ville avec toute sa cour; il combla d'éloges celui qui savait réparer avec tant de magnificence, les rava-

ges que la guerre entreprise par son aïeul avait fait subir à l'église de Bayeux, et sut gagner les bonnes grâces de son clergé en nommant l'un de ses membres à l'évêché de Dol en Bretagne.

Ce monarque eut plus d'une fois, depuis, l'occasion de visiter notre ville lorsqu'il se rendait à sa magnifique résidence de Bures-le-Roi dont le séjour paraît avoir eu pour tous les ducs de Normandie un charme particulier.

Qu'était-ce donc que ce château de Bures-le-Roi, et sur quel point de notre pays faut-il en rechercher l'emplacement? Pendant longtemps il a été assez difficile de répondre à cette double question. Les uns ne voyaient dans ce lieu fréquemment mentionné dans l'histoire de Normandie, qu'un simple rendez-vous de chasse où venaient assez souvent les ducs-rois amateurs passionnés de cet exercice; les autres y voyaient au contraire un château royal d'une haute importance, et pouvant renfermer dans son enceinte la foule immense qui s'empressait d'accourir à la voix du souverain qui l'y convoquait en cour plénière.

Quant à l'endroit où il faut reconnaître que s'élevait l'antique édifice, les avis étaient également partagés. Le célèbre abbé Delarue, trompé par la similitude des noms, le trouvait dans la commune actuelle de Balleroy. M. Pluquet, dans un mémoire inséré au premier volume de la Société des Antiquaires de Normandie, avait démontré, dès 1825, qu'il fallait le chercher à Noron, et, à l'appui de son opinion, il produisait d'anciennes chartes qui ne laissent à cet égard aucune espèce de doute.

C'est en effet à Noron qu'était situé ce château de Bures-le-Roi, dont l'emplacement fut pendant si longtemps problématique et qui a donné lieu à de nombreuses discussions parmi les archéologues. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un intéressant *Essai sur l'histoire du château de Bur près Bayeux*, par M. le vicomte de Toustain, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

« C'est dans la commune de Noron, à deux lieues à peine de Bayeux, à proximité des bois du Verney et du Tronquay, qui ont dû à une époque déjà reculée ne faire qu'un avec la forêt des Biards ou de Cerisy, qu'était le fameux château de *Bur*, dont il ne reste plus aujourd'hui que des ruines si peu apparentes, si cachées sous la verdure des prés, qu'il faut savoir que là était un vaste château des ducs de Normandie et rois d'Angleterre, pour pouvoir en reconnaître l'emplacement.....

« Au milieu des bois, près d'un cours d'eau, et sur un coteau au pied duquel il y avait des étangs, cette royale demeure était admirablement située pour les plaisirs de la chasse. On en voyait encore les ruines à la fin du siècle dernier; elles étaient connues dans le pays sous le nom de la chapelle Sainte-Catherine de Bur-le-Roy, probablement parce que la chapelle avait survécu à la destruction du château. Sur la carte du diocèse de Bayeux, publiée en 1676 par M. Petite, il y a même deux chapelles de Bur-le-Roy, dont la seconde est sous l'invocation de Saint-Nicolas. Ces chapelles, suivant Hermant (p. 14 de son *Histoire de Bayeux)*, avaient été fondées par saint Regnobert, né lui-même à Noron, et, dans la description

qu'il en donnait en 1705, il dit que celle de Sainte-Catherine était située dans le château de Noron, tandis que celle de Saint-Nicolas était hors de son enceinte. Nous verrons que c'est le contraire qu'il aurait dû dire. Il les appelle toutes deux de *Bulroy*, et ajoute que celle de Saint-Nicolas était presque ruinée. M. Pluquet décrit ainsi ces ruines :

« Les murs ont trois à quatre pieds d'épaisseur et ne « se joignent qu'en approche. On voit quelques enfonce- « ments qui indiquent la place des voûtes ou planchers. Du « reste, aucune croisée, aucun ornement, rien qui puisse « indiquer une époque architecturale. Le ravage du temps « et la main destructive de l'homme ont tout rendu mé- « connaissable. C'est une bâtisse composée de rangs ex- « térieurs à assises droites, et de pierres jetées à la « volée dans un mortier devenu aussi dur que la pierre. « Les débris épars sur le sol, à une grande distance, indi- « quent que l'édifice occupait un terrain assez étendu. »

« Aujourd'hui, plus rien de tout cela. L'antiquaire curieux de se rendre compte de l'emplacement du vieux château de Bur, partant de Bayeux, pourra quitter la route de Saint-Lo au bas de la côte de Sables, et prenant la route du Vernay, il tournera à droite à la hauteur de la lisière nord du bois pour suivre un chemin qui le conduira à l'église de Noron. Après avoir visité cette église, qui n'offre d'intéressant que quelques parties de la nef bâties en arêtes de poisson, il traversera le cimetière, et, montant un chemin assez large qu'il trouvera devant lui, il pourra remarquer sur sa droite un fossé

séparant deux herbages, dont le terrain de l'un est plus de dix pieds au-dessus de l'autre.

« Le talus de ce fossé forme donc comme un rempart, et si l'on écarte les ronces de ce talus vertical, on retrouve sur plusieurs points la maçonnerie en pierres schisteuses d'une ancienne muraille. L'eau coule encore au fond du fossé. Voici donc une enceinte bien tracée à l'occident de l'enclos supérieur. Si l'on monte alors dans cet enclos, on est frappé de l'inégalité du sol, évidemment causée par des masses de décombres que l'herbe recouvre, et un peu d'attention fait aisément reconnaître la suite de l'enceinte par le tracé continu d'une élévation partageant l'herbage en biais; lorsque ce monticule arrive au fossé actuel, à sa rencontre avec le chemin qui borde le clos à l'est, on retrouve encore d'énormes blocs de maçonnerie qui pourraient bien être les fondations d'une des portes de cette enceinte; celle-ci affecte une forme légèrement elliptique. Il ne reste plus dans cet herbage que deux granges, mais de belles pierres percées de meurtrières sont mêlées çà et là aux moellons de ces bâtiments ruraux, et attestent d'importantes constructions évanouies. Un puits, aujourd'hui solitaire témoin des vieux âges, occupe le centre de l'enclos. C'est dans cet endroit que la tradition du pays place le vieux château de Bur-le-Roy, et l'herbage en a conservé le nom. La chapelle Saint-Nicolas n'existe plus. Mais, à quelque distance, au midi de l'enceinte du château, précisément dans la direction indiquée par la carte de M. Petite, citée plus haut, on voit encore au

milieu des ronces quelques blocs de pierre, provenant de la chapelle Sainte-Catherine, dont M. Pluquet décrivait encore les ruines il y a quarante ans. Cette dernière chapelle devait se réunir au château par des souterrains, dont les vieillards du pays se rappellent avoir vu l'entrée. Il faudrait faire des fouilles pour en retrouver aujourd'hui la trace. Cette chapelle Sainte-Catherine dominait une chaussée qui séparait deux étangs. La chaussée existe encore, et les étangs ne furent desséchés qu'en 1793. On en reconnaît parfaitement l'emplacement et la forme dans deux herbages au milieu desquels coule le clair ruisseau de la Dieulette que remontent, dit-on, les truites de la Drome. Dans la vallée, au bord de cette dernière rivière, se trouve une habitation d'une construction pouvant remonter à deux ou trois siècles et toute en pierres de petit appareil. Il est plus que probable que ce manoir indiqué sur la carte de M. Simon, faite d'après le cadastre, a été bâti avec les démolitions des vieilles murailles du château, d'autant plus que toutes les autres maisons environnantes ne sont qu'en pierres schisteuses.

« Voilà tout ce qui reste de Bur-le-Roy, et il faut toute la bonne volonté d'un antiquaire pour le retrouver. Et pourtant là se sont accomplis de grands faits pour l'histoire de la Normandie.

« Ce château était contemporain du vieux château de Bayeux, construit par le duc Richard Ier au xe siècle; de celui des barons du Molay, de celui de Semilly dont les imposants débris existent encore, et de tant d'autres

en Normandie dont les noms seuls sont parvenus jusqu'à nous. »

Mais si la situation de ce château célèbre est maintenant irrévocablement fixée, nul ne pourra dire d'une manière certaine quelle était son importance, et de quels ornements architectoniques il avait été successivement embelli.

M. de Toustain nous apprend, il est vrai, que cette habitation royale était admirablement située, et que ses ruines, autant qu'on peut le reconnaître aujourd'hui, couvrent une vaste étendue de terrain; mais rien n'est resté debout de ses antiques murailles, rien qui puisse attester quelle était son architecture et son ordonnance générale; seulement, comme il est incontestable qu'elle était contemporaine du vieux château de Bayeux, bâti par Richard-Sans-Peur au xe siècle, et de celui de Semilly, dont il existe encore d'imposants débris, on peut se faire parfaitement l'idée de son architecture primitive.

Quant à son importance, il fallait qu'elle fût bien considérable, si l'on en croit Robert-du-Mont, historien contemporain qui raconte que le fils de Henri II, couronné roi d'Angleterre du vivant de son père, ayant tenu sa cour plénière en 1171 au château de Bures-le-Roi, il s'y trouva un si grand concours d'éminents personnages que, parmi eux, il se rencontra assez de chevaliers, portant le nom de Guillaume, pour occuper une table de 110 couverts, placée dans une des chambres du château. Une habitation qui renfermait dans son enceinte des appartements taillés sur une pareille échelle

devait être à coup sûr extrêmement considérable.

C'est dans cette magnifique résidence que les ducs-rois venaient très-souvent passer les jours de fête les plus solennels de l'année, prendre le plaisir de la chasse dans les vastes forêts dont elle était environnée, et tenir leurs cours plénières, innombrables assemblées que les souverains convoquaient alors à Noël, à Pâques, à l'occasion d'un mariage, de tout autre sujet de joie, ou de quelque événement d'une importance extraordinaire.

Ces fréquentes assemblées, où tous les grands seigneurs, tous les évêques, tous les fonctionnaires étaient invités et obligés de se rendre, se tenaient, tantôt dans un palais, tantôt dans une grande ville, quelquefois en pleine campagne, toujours dans un lieu où les invités pouvaient trouver un logement commode.

La proximité du château de Bures-le-Roi était pour la ville de Bayeux un immense avantage. De nombreuses et brillantes cours plénières ont eu lieu dans ce château de plaisance, plus d'un riche et puissant baron obligé de s'y rendre, a dû trouver à Bayeux, pour lui et la suite considérable dont il était accompagné, un asile que l'habitation royale ou les environs ne pouvaient lui procurer.

Henri II qui affectionait particulièrement cette résidence s'y trouvait notamment, lorsqu'apprenant l'excommunication lancée contre lui par Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, il laissa échapper, en présence de Hugues de Morville et de Guillaume de Traci, cette

exclamation fatale : Est-ce que je ne serai jamais vengé de ce prêtre ingrat et rebelle ? (1170)

On connaît le débat fameux qui s'était élevé entre ce monarque et ce prélat célèbre.

Thomas Becket, d'abord chancelier du roi anglais aussi obséquieux que flatteur empressé, devint, sur le siége de Cantorbéry, où il fut appelé par Henri II, l'un des princes de l'église les plus rigides, et l'un des plus ardents défenseurs des immunités ecclésiastiques.

Forcé de venir demander la protection du roi Louis VII contre son monarque irrité, il passa en France six années entières pendant lesquelles le pape, le roi et les plus grands personnages du temps firent tout ce qui était en leur pouvoir pour rétablir la bonne intelligence entre l'archevêque et l'inflexible Henri.

Plusieurs conférences eurent lieu entre ce monarque et les princes de l'église désignés par le pape. L'une d'elles eut lieu à Bayeux le 31 août 1169. Les prélats qui y assistèrent étaient les archevêques de Bordeaux et de Rouen, les évêques de Bayeux, d'Evreux et de Séez.

Cette conférence, qui se tenait dans l'enceinte du château, fut très-animée et ne produisit aucun résultat; le roi fort irrité quitta la séance, courut à son cheval et ce fut à grand'peine qu'il consentit à se rendre de nouveau à une autre réunion dont le siége fut fixé en la ville de Caen.

On sait la fin déplorable de l'archevêque de Cantorbéry

qui fut assassiné après son retour en Angleterre, au pied de l'autel, par Guillaume de Traci et deux autres complices, sinon par les ordres du roi, au moins par suite de l'exclamation imprudente que nous avons rapportée plus haut, et qui ne lui fut plus tard pardonnée par l'église, qu'au prix d'une rude pénitence.

Ce meurtre abominable eut un immense retentissement. Le tympan du portail de la cathédrale du côté du planître, se bâtissait à une époque assez rapprochée de l'événement : aussi retrace-t-il cette histoire fameuse qui devait intéresser plus particulièrement Bayeux, puisque l'évêque alors en possession du siége épiscopal avait été acteur dans l'épisode célèbre qui devait amener ce lamentable dénouement. (*)

Dans le chapitre qui sera consacré à notre antique cathédrale, nous indiquerons la manière de lire cette page remarquable d'histoire, écrite sur la pierre, comme cent ans auparavant, la reine Mathilde avait écrit sur la toile l'histoire de la conquête accomplie par la valeur de son époux, et celle de nos aïeux.

Henri II se trouvait encore en son palais de Bures-le-Roi pendant le carême de 1175, lorsque Geoffroy et Richard Cœur-de-Lion ses deux fils, vinrent lui faire leur soumission, sollicitant et obtenant un pardon que le père accorda généreusement, et que les fils n'oublièrent que trop tôt.

Puis ce roi et ces deux princes vinrent à Bayeux où

(*) Fleury, *Histoire ecclésiastique,* tome 15.

ils passèrent quelques jours. C'est de là que Henri ordonna la construction de la forteresse d'Osmanville dont on aperçoit encore les restes sur le bord de la grande route de Bayeux à Isigny.

Monté sur le trône de son père (1189) Richard Cœur-de-Lion, surnommé l'Achille moderne, visita plusieurs fois la ville de Bayeux. La première année de son règne, il tint à Bures-le-Roi sa première cour plénière, où tous les barons de Normandie qui devaient l'accompagner dans son expédition en Palestine durent se trouver et convenir avec lui tant du jour fixé pour le départ, que du lieu assigné pour le rendez-vous général.

En 1196, ce prince, après cette expédition fameuse réunit, dans ce même palais de Bures, une assemblée du même genre qui ne fut pas moins nombreuse que la précédente ; les barons et les seigneurs de Normandie félicitèrent le héros anglais sur ses brillants exploits, et sur son heureuse délivrance de la captivité que lui avait fait subir son mortel ennemi le duc d'Autriche.

Trois ans après cette cour plénière qui fut la dernière tenue aux portes de notre ville, Richard Cœur-de-Lion trouva la mort sous les murs de Chalus en Limousin, et laissa ses couronnes d'Angleterre et de Normandie à son neveu Artur fils de Geoffroy son frère, duc de Bretagne. (1199)

Jean Sans-Terre son troisième frère, ainsi nommé en plaisantant par le roi Henri II son père, parce qu'il était né après que ce prince eût fait, en projet le partage de ses domaines entre ses deux premiers enfants,

Jean Sans-Terre, au mépris des droits du jeune Artur son neveu, s'empara du trône que laissait vacant la mort de Richard-Cœur-de-Lion.

Après avoir fait subir à l'infortuné prince une longue et affreuse captivité, il poussa la cruauté jusqu'à le tuer de sa propre main.

Un immense cri d'horreur, de réprobation et de vengeance s'éleva de toutes parts contre l'assassin. Il fut cité devant la cour des Pairs comme vassal de la couronne, condamné comme félon et dépouillé des fiefs qu'il possédait en France. La Normandie fut déclarée réunie au royaume, et n'en a jamais, été séparée depuis.

Philippe-Auguste, alors roi, s'empressa de mettre à exécution l'arrêt de la cour des pairs; il s'avança à la tête de son armée dans la Normandie sans y rencontrer un seul obstacle sérieux. Comme toutes les villes du reste de la province, Bayeux lui ouvrit ses portes sans résistance, et le Bessin tout entier se rangea sous sa puissance.

Telle fut la fin du gouvernement des ducs de Normandie. Bayeux pendant toute la durée de leur domination, malgré les divers désastres dont il avait été frappé, avait toujours conservé une haute importance.

Siége de l'évêché le plus richement doté de la contrée, renfermant dans ses murs un palais ducal, ayant à ses portes une magnifique résidence, où les ducs-rois faisaient de fréquents séjours, jouissant exclusivement

avec la ville de Rouen du droit de battre monnaie, possédant dans son sein le chef suprême de la justice pour toute l'étendue du Bessin, Bayeux était la seconde capitale de la province entière, et retrouva, sous le gouvernement des descendants de Rollon et de la femme illustre qu'il s'honore d'avoir vu naître dans ses murs, sa richesse et sa splendeur première. Nous verrons dans les chapitres suivants ce qu'il devint sous la domination des nouveaux maîtres de la Normandie.

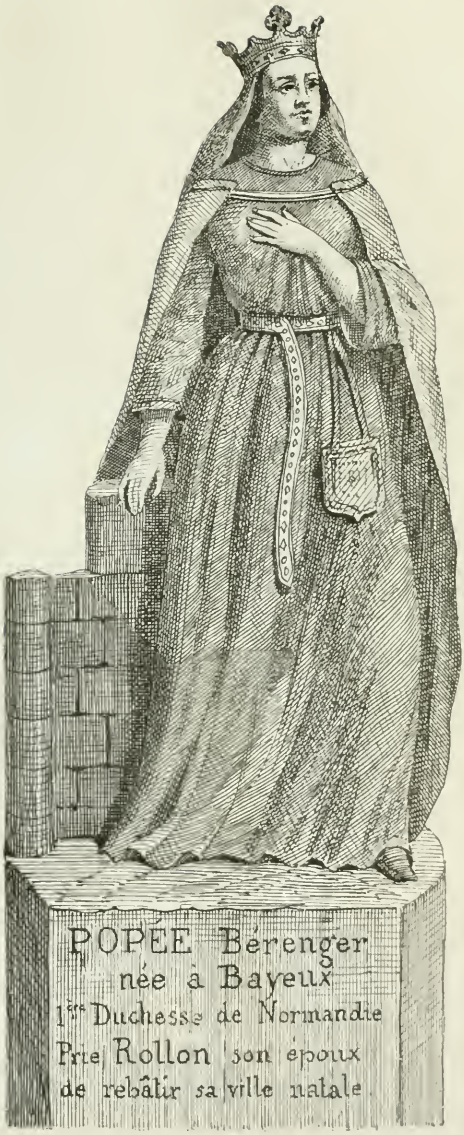

PROJET DE MONUMENT A ELEVER EN L'HONNEUR

DE POPÉE BÉRENGER

CHAPITRE V.

BAYEUX DEPUIS LA RÉUNION DE LA NORMANDIE A LA FRANCE

JUSQU'A LA DOMINATION ANGLAISE.

Bayeux, sous la domination successive des Druides, des Romains, des Saxons et des Normands, malgré les diverses et terribles vicissitudes par lesquelles il lui avait fallu passer, avait jusqu'ici, conservé ou su reconquérir le premier rang parmi les villes de la province.

Sans rivale dans la vaste et magnifique contrée qu'on appelait le Bessin, et qui s'étendait alors des rives de l'Orne à celles de la Vire, et comprenait, avec la ville de Caen celles de Thorigny, St-Lo et Vire, Bayeux était la seconde ville de la Normandie et venait immédiatement après Rouen sa capitale, comme son évêché était alors et est resté depuis le premier suffragant du siége archiépiscopal.

La réunion de la Normandie à la France va lui devenir fatale; déchu de son antique éclat, il va

descendre du haut rang qu'il occupait, et la ville rivale qui s'élève à ses portes va s'enrichir de ses dépouilles.

Philippe-Auguste auquel Bayeux, ainsi que nous l'avons vu plus haut, s'était soumis sans résistance comme le reste de la province (1204), sut ménager adroitement les susceptibilités normandes ; il prit l'engagement solennel de maintenir sa nouvelle conquête dans ses lois, ses coutumes, ses usages et ses libertés; il parvint ainsi à apaiser les plaintes de sujets attachés à leurs anciens ducs, et qui avaient peine à se soumettre à un nouveau maître. Pendant tout son règne et celui de Louis VIII surnommé Cœur-de-Lion, son fils, Bayeux ne perdit rien de l'importance qu'il avait reconquise sous la domination des ducs normands; les institutions auxquelles il devait sa prospérité ne souffrirent aucune atteinte, et il resta toujours la seconde ville de la province.

Mais une organisation nouvelle de la justice en Normandie opérée par St-Louis, porta à la ville de Bayeux un coup fatal dont cette ville ne s'est jamais relevée.

Jusque-là elle avait été le siége du chef suprême de la justice pour tout le pays dont elle était la capitale; c'était dans son sein que résidait le Bailli du Bessin, devant lequel se portaient les causes principales qui naissaient dans toute l'étendue de cette vaste contrée; réunissant l'autorité judiciaire et l'autorité militaire, le pouvoir de ce magistrat était immense, et immense aussi le mouvement d'affaires de toute nature auxquelles il présidait.

Voulant diminuer une puissance qui ne lui paraissait

pas sans danger, St Louis, en 1258, réduisit le nombre de ces hauts fonctionnaires et leur enleva indirectement l'influence que leur donnait l'administration de la justice.

Il créa pour la Normandie sept grands Baillis auxquels furent donnés des lieutenants dans les autres villes de la province.

La Basse-Normandie en eut trois : celui du Bessin, ceux du Cotentin et d'Alençon; mais le siége du grand Bailli du Bessin ne fut plus fixé à Bayeux; il le fut à Caen qui lui donna son nom.

Bayeux, l'antique capitale du Bessin, qui jusque-là en avait été le chef-lieu judiciaire, fut donc dépouillé au profit de la ville rivale qui sortait à peine de ses langes, d'un avantage dont il jouissait depuis un temps immémorial; il devint le siége d'un simple lieutenant qui prit plus tard le titre de lieutenant-général du Bailli de Caen. Ce magistrat rendait la justice par délégation des pouvoirs de ce dernier. Telle fut l'origine du siége qui a existé jusqu'en 1789, sous le nom de Bailliage de Bayeux.

La vicomté, cette autre juridiction à côté de celle du Bailli, qui jadis s'étendait sur le Bessin tout entier, fut aussi démembrée par la création de deux autres vicomtés constituées aux dépens de son ressort, celles de St-Lo et de Thorigny.

Le préjudice qu'a du causer à Bayeux cette réorganisation judiciaire est facile à concevoir. Elle eut pour résultat d'amoindrir son importance au bénéfice de la ville de Caen. Bayeux jusque-là avait occupé le premier

rang dans la Basse-Normandie, il lui fallut descendre au second, et céder à une ville naissante une prééminence qui lui avait toujours été incontestée.

Bayeux ne s'est jamais relevé et ne se relèvera jamais de ce nouveau malheur. Privé alors de l'avantage de posséder le grand Bailli, il a été privé par suite de celui de posséder le siége des différentes cours et tribunaux d'appel qui ont été successivement établis dans la ville où se trouvait cet éminent magistrat. La ville de Caen enrichie des dépouilles de Bayeux, vit sa prospérité s'accroître de jour en jour, et Bayeux marcha fatalement vers la décadence.

Le siége épiscopal, qui n'a cessé de briller d'un si vif éclat, ne lui fut pas heureusement enlevé, et seul il a pu, jusqu'à ce jour, empêcher son entier effacement. Sa cathédrale est son palladium, et c'est à la conserver, à la préserver de toute catastrophe que ses habitants doivent appliquer tous leurs soins.

S'il eût fallu que la chute de la tour centrale, malheureusement dans un temps trop imminente, eût entraîné laruine de ce merveilleux monument, ç'en eût été fait de Bayeux; l'évêché eût été transféré provisoirement soit à Lisieux qui possède une vaste cathédrale, soit à Caen qui convoite depuis longtemps ce dernier fleuron de la couronne de notre vieille cité, et ce provisoire n'eût pas tardé à devenir définitif. Bayeux, qui jusqu'ici a éprouvé des fortunes si diverses, se serait vu ainsi dépouillé du reste de son antique splendeur et relégué au rang des plus humbles bourgades.

Graces à Dieu, nos édiles et nos fonctionnaires de tout rang, se sont efforcés par tous les moyens en leur pouvoir d'épargner à la pauvre cité bayeusaine cette suprême calamité, et le succès a couronné leurs efforts. (*)

Après cet acte mémorable qui rendit à la France l'une de ses plus belles provinces, la Normandie entière et Bayeux en particulier, paraissent avoir joui d'une longue et profonde tranquillité. L'histoire n'a plus, pendant un long laps de temps, à enregistrer ces sanglantes catastrophes qui frappent l'imagination des hommes et laissent d'ineffaçables souvenirs; le bruit des armes cessa de se faire entendre au sein de nos contrées. La foi continuait à diriger vers la Terre Sainte d'innombrables combattants. Bayeux dut prendre part à cet élan chevaleresque et religieux que subissait l'Occident tout entier.

Le sire d'Argouges, le vainqueur du géant Brun, avait suivi le duc Robert à la première croisade. Robert des Abléges, qui occupait le siége épiscopal de Bayeux, accompagna en 1215 Philippe-Auguste dans une nouvelle expédition en Palestine, où le monarque français se couvrit d'une immortelle gloire. Notre prélat assistait au mémorable siége de Sᵗ-Jean-d'Acre, et y commandait même une compagnie; plus d'un habitant de Bayeux suivit la bannière de son évêque et partagea sa gloire et ses dangers.

La foi, tel était le levier qui soulevait alors l'Europe

(*) De merveilleux travaux de consolidation exécutés par M. Flachat, comme nous le verrons plus tard, lorsque nous traiterons des monuments de Bayeux, ne laissent à cet égard aucune inquiétude.

contre l'Asie, et faisait surgir, comme par enchantement, ces magnifiques cathédrales que nous admirons encore de nos jours. Celle de Bayeux, dont Philippe de Harcourt, comme nous l'avons vu plus haut, avait entrepris et accompli, en grande partie, la superbe restauration, fut embellie et complétée par l'addition des chapelles qui environnent la nef. Henri II, successeur de cet illustre prélat, accorda cinq années d'indulgence, à ceux qui donneraient annuellement six deniers pour aider à l'achèvement de cette église.

Occupées à ces constructions gigantesques et à ces expéditions étonnantes qui entraînaient loin de la France une soldatesque toujours avide de butin et de pillage, les populations n'eurent, pendant une longue suite d'années, rien à souffrir dans leurs foyers des horreurs de la guerre.

Pendant cette période longue et inaccoutumée de tranquillité, le seul fait remarquable accompli à Bayeux dont l'histoire ait conservé le souvenir, est la double visite que fit, à notre ville, le roi St-Louis, en 1266 et en 1269.

Ce monarque aimait à parcourir son royaume pour voir par lui-même l'état des choses, et s'assurer si ses ordonnances étaient pontuellement exécutées.

Il se rendit en 1266 dans les murs de Bayeux, dont Eudes de Lorris, son ancien chapelain, occupait le siége épiscopal; il visita, suivant son usage, les malades de l'hôpital qu'il ne dédaignait pas de servir de ses propres

mains; il fit à cet établissement donation du moulin de l'Hôtel-Dieu à charge de lui payer vingt livres de rente, et il lui accorda en outre le droit de prendre chaque semaine trois charretées de bois dans la forêt de Bures-le-Roi. Il fit aussi d'importantes donations à Eudes de Lorris qu'il honorait d'une amitié particulière.

Trois ans après, au moment de quitter encore son royaume pour entreprendre cette fatale croisade où il trouva la mort, ce monarque revint à Bayeux pour s'assurer sans doute si les réglements qu'il avait faits pour le bien de l'Hôtel-Dieu, auquel il portait un vif intérêt, étaient fidèlement exécutés. (*)

Cette croisade fut la dernière de ces expéditions lointaines que la piété et la foi de nos pères les portait à entreprendre pour la délivrance de la Terre-Sainte, et dont la périodicité avait soustrait la Normandie, pendant plus d'un siècle, aux horreurs de la guerre; mais en 1328, la succession de Charles-le-Bel, mort sans enfants mâles, ralluma la guerre entre la France et l'Angleterre. La Normandie et Bayeux en particulier eurent une large part dans les malheurs que ce terrible fléau traîne toujours à sa suite.

Edouard III, roi d'Angleterre était le plus proche parent du roi Charles-le-Bel, mais dans la ligne féminine; Philippe de Valois, héritier à un degré plus éloigné, mais dans la ligne masculine, fut préféré au roi anglais, attendu, porte la loi Salique, qu'au royaume de France

(*) Mémoire de la Société des Antiquaires, tome 16, p. 75 et 100.

la couronne *ne doit tomber de lance en quenouille.*

Edouard III ne voulut pas se conformer à cette loi, et la guerre qu'on a appelée la guerre de cent ans, éclata entre l'Angleterre et la France, succédant à cette paix de 140 années dont la Normandie avait joui depuis sa réunion au royaume.

Dire les maux de toute espèce, les immenses et lamentables désastres dont cette lutte fut l'occasion pour la France entière et la Normandie en particulier, n'entre pas dans notre sujet; nous ne rappellerons ici que les faits qui se rattachent plus ou moins directement à l'histoire de Bayeux.

Les hostilités avaient commencé dès l'année 1339, mais jusqu'en 1346 la Normandie n'avait eu rien à souffrir des horreurs de la guerre.

Le 13 juillet de cette même année, Edouard III débarqua à St-Vaast-la-Hougue, à la tête d'une armée anglaise.

Ce n'était point en Normandie que ce roi voulait d'abord porter l'effort de ses armes; mais un des barons du Cotentin, dont l'histoire ne peut trop flétrir le nom, Godefroy d'Harcourt, *homme médiocre dans une haute fortune*, ne craignit pas, dans l'intérêt d'une vengeance personnelle, d'attirer sur sa patrie le fléau d'une invasion étrangère; et répondant du succès sur sa tête, il persuada au monarque Anglais de venir débarquer à St-Vaast-la-Hougue. (*)

Le traître d'Harcourt l'avait dit à ce prince, les Normands, qui pendant une paix de 140 années avaient

(*) M. Pezet, *Barons de Creully.*

désappris le métier des armes, étaient incapables de lui opposer la moindre résistance. (*) La province était sans aucune défense, les villes et les châteaux sans garnisons, et les populations sans chefs et sans ordres.

Une longue et profonde paix avait accumulé d'immenses richesses dans ce pays dont la fécondité est devenue proverbiale. Aussi l'ennemi le trouva-t-il, comme le dit Froissard, *gras et plantureux de toutes choses, les granges pleines de blé et d'avoine, les maisons pleines de toutes richesses, riches bourgeois, chars, charrettes, chevaux, pourceaux, moutons et les plus beaux bœufs que l'on nourrissait dans le pays. Il n'est homme vivant qui puisse dire le butin qui y fut trouvé. Tout fut dérobé, gâté et pillé.* La population, si l'on en croit le même historien, qui « *oncques n'avait vu d'hommes d'armes et ne savait ce que c'était que guerres et batailles*, » s'enfuyait de toutes parts et laissait tout ce qu'elle possédait à la discrétion de l'ennemi.

Toutes les villes du Cotentin, à l'exception de Cherbourg, furent prises et dévastées. Bayeux, par un heureux hasard, ne fut point attaqué. L'armée anglaise, partant de St-Lo, se dirigea, en laissant cette ville sur la gauche, directement sur Caen qu'elle environna de toutes parts.

L'évêque de Bayeux, Guillaume Bertrand, s'était renfermé dans le château de cette ville, et parvint à se soustraire, ainsi que son frère le maréchal de Bricquebec, le mor-

(*) Théophile Lavallée. *Histoire des Français*, tome 2, p. 45.

tel ennemi du traître d'Harcourt, à la fureur de celui-ci et à celle du roi Anglais.

On sait comment les bourgeois de Caen, que trop d'audace entraina au-devant de l'armée anglaise, en dehors de leurs murailles, saisis tout-à-coup au moment de combattre d'une panique générale, lachèrent pied tous ensemble et, poursuivis par les anglais, rentrèrent pêle-mêle avec eux dans la ville qui, demeurée au pouvoir de ceux-ci, fut le théâtre des plus affreux excès. (*)

Bayeux, effrayé du désastre que venait d'éprouver la ville de Caen, et redoutant un sort pareil si l'armée ennemie devait opérer un retour en arrière, envoya des députés porter sa soumission au roi Edouard. Celui-ci la reçut d'autant plus volontiers qu'il entrait dans son plan de se porter en toute hâte sur la ville de Calais. Il y parvint après avoir livré à l'armée française la funeste bataille de Crécy où cette armée éprouva une désastreuse défaite, bientôt suivie d'une trève entre les deux puissances belligérantes. (1347)

Une maladie pestilentielle, le choléra sans doute, qui dès cette époque exerçait ses ravages, succéda dans le Bessin aux malheurs de l'invasion étrangère. Les populations de ce pays, et celle de Bayeux en particulier, furent décimées; heureuses encore si après l'apaisement de ce terrible fléau elles eussent pu trouver quelque adoucissement à leurs maux au sein de la paix; mais pour elles de nouveaux malheurs se préparaient; l'in-

(*) Antiquités de Caen, livre 2, p. 48.

fâme d'Harcourt n'avait pas encore épuisé contre elles toute sa rage, et nous allons le voir, avec de nouveaux complices, venir exercer dans notre ville les plus affreux ravages. (1356)

Charles-le-Mauvais, roi de Navarre et gendre du roi Jean qui avait succédé à Philippe de Valois, était un conspirateur audacieux; il avait été arrêté par son beau-père lui-même, à Rouen, au milieu d'un festin que lui donnait le Dauphin duc de Normandie, que l'histoire soupçonne d'avoir été d'intelligence avec le Roi son père pour lui faciliter une arrestation projetée depuis longtemps. Le comte d'Harcourt, neveu de Godefroy, et trois autres seigneurs ses principaux confidents, arrêtés et chargés de chaînes, sont immédiatement mis à mort sous les yeux même du roi, aux portes de la ville de Rouen.

Godefroy d'Harcourt transporté d'une nouvelle fureur, s'entend avec Philippe d'Evreux comte de Longueville, frère de Charles, et les seigneurs que le roi Jean avait trouvés réunis au banquet de Rouen; il jure de venger sur les populations du Bessin et la mort de son neveu, et l'injure de Charles-le-Mauvais.

A la tête d'une armée de 10,000 Anglais, les confédérés débarquent à Cherbourg, épargnent le Cotentin et se répandent comme un torrent destructeur sur tous les points du Bessin. (*)

Piller, brûler, ravager tout sur son passage, tel fut

(*) *Histoire d'Angleterre* par Smolett, t. 6, p. 269.

l'unique but du farouche Godefroy d'Harcourt et de ses complices.

Seule, parmi toutes les villes de la contrée, Bayeux avait échappé, dix ans auparavant, au fléau de l'invasion étrangère que le même homme guidait alors, comme il dirige aujourd'hui tous les mouvements de l'armée de maraude qui obéit à ses ordres.

Bayeux, cette fois fut la seule ville du Bessin dont les confédérés jugèrent à propos de s'emparer pour assurer leurs derrières,

La ville que le courage de ses habitants, livrés à leurs seules forces, était impuissant à défendre, fut dévastée et incendiée, après une résistance qui nécessita l'emploi de ces *engins à feu* dont les Anglais surent les premiers faire usage, et qui durent glacer d'épouvante les populations, lorsque pour la première fois, elles en entendirent leséclats, et en ressentirent les terribles effets.

Cette nouvelle et dernière catastrophe que devait subir Bayeux fut moins horrible que celle de 1106. La cathédrale, que Philippe de Harcourt et ses successeurs avaient presque entièrement restaurée, ne fut pas atteinte par les flammes; un grand nombre d'habitations dut y échapper aussi, puisque l'on voit que, dès l'année suivante, on vendait des maisons situées dans cette ville.

M. Pluquet, dans son Essai historique, transcrit un des contrats auxquels ces ventes avaient donné lieu, et que nous croyons devoir rapporter ici, parce que, indépendamment de ce qu'il établit que la destruction de

la ville ne fut pas complète, il prouve que l'on fit, contre Bayeux, pour la première fois dans ce siége, usage de l'artillerie.

L'acte est à la date du mois de juin 1357, et voici ce passage curieux : « Un pleche vuide et un masnage « tout ruyné par engins à feu durant la derraine assail- « lye, jouxte le masnage d'Imbert-la-Chouque et la rue « St-Andrieu. »

Bayeux, du reste, ne paraît pas avoir été longtemps à se relever de ce nouveau désastre ; dès 1378, ses murailles telles qu'on les voyait encore en 1773, furent réparées et remises dans un état imposant de défense.

Pourtant dans l'intervalle de 1356 à 1364, époque à laquelle Charles V dit le Sage, succéda au roi Jean son père, et longtemps encore après, que d'épreuves cruelles cette ville, comme le reste du Bessin, n'eut-elle pas à subir ?

Harcelée sans cesse par les incursions de Godefroy d'Harcourt qui, établi avec une garnison anglo-navarraise, dans son château de St-Sauveur-le-Vicomte, venait jusqu'à ses portes exercer ses meurtres et ses pillages ; en proie aux horreurs de la famine, suite inévitable des violences et des dévastations d'une soldatesque avide, effroi des cultivateurs de la contrée qui, glacés de terreur, abandonnaient sans culture leurs champs redevenus les repaires des loups et des autres animaux carnassiers ; dépeuplée d'ailleurs par d'affreuses maladies pestilentielles, on se demande comment

cette ville, quatorze ans à peine après que Charles V fut monté sur le trône, put trouver dans son sein assez de ressources pour réparer les brèches qu'avait faites à ses murailles l'armée Anglo-Navarraise. (1)

Au règne réparateur de Charles V succéda celui de Charles VI, de douloureuse mémoire. Bayeux eut une large part dans les maux dont furent alors accablés, la France et surtout la Normandie.

Sous ce monarque infortuné atteint de démence, l'anarchie était au sein du gouvernement, la France n'avait plus d'armée; le roi d'Angleterre Henri V, jeune, habile, actif et ambitieux, profite de l'état affreux dans lequel il voit notre malheureuse patrie pour lui déclarer de nouveau la guerre. Il reprend le projet d'Edouard III et veut réunir la couronne de France à celle d'Angleterre.

Il descend en Normandie le 18 août 1415, à l'embouchure de la Seine, à trois lieues environ d'Harfleur, à la tête d'une armée de 30,000 hommes, qu'avait apportée une flotte de 1,500 voiles, s'empare d'Harfleur à la suite d'un siége fameux, prend sa route vers Calais où il arrive, après avoir remporté sur l'armée française commandée par le connétable d'Albret, la mémorable victoire d'Azincourt, à la suite de laquelle il repasse en Angleterre (1415). ( )

Deux ans après il débarque de nouveau en Normandie, à l'embouchure de la Touques, à la tête d'une

(1) M. Pezet, *Barons de Creully*, p. 361 et suivantes.
(2) Smolett, t. 7, p. 459 et suivantes.

armée formidable. A peine sur la terre normande, il s'imagine avoir ressaisi pour toujours l'héritage de ses pères et prend, à partir de ce moment, le titre de roi d'Angleterre et de duc de Normandie (1417).

Le 18 août il investit la ville de Caen qui lui opposa une vigoureuse résistance, et s'en empara après un siége de vingt jours. Maître de la ville, il fait assembler tous les principaux habitants sur la place du marché, leur commande de livrer leurs armes, et en fait passer un grand nombre au fil de l'épée. Ils étaient coupables d'avoir défendu trop vaillamment leurs temples et leurs foyers.

Il vint ensuite assiéger Bayeux, mais cette ville connaissant par ce qui venait de se passer à Caen, comment le vainqueur d'Azincourt honorait le courage malheureux, s'empressa de lui ouvrir ses portes.

A partir de ce moment Bayeux resta pendant 33 ans sous la domination anglaise. Nous verrons dans le chapitre suivant ce qu'il devint pendant cette douloureuse période de son histoire.

CHAPITRE VI.

Bayeux sous la domination Anglaise.

(De 1417 à 1450).

Maître de Bayeux, Henri V s'empressa par un bref qu'il publia le 17 septembre 1417, de rassurer les intérêts des habitants de cette ville.

Ils furent maintenus par ce bref dans les libertés, priviléges et franchises qui leur étaient précédemment accordées. Aucun changement n'était apporté dans la possession de leurs domaines, manoirs, ténements et biens mobiliers. Le roi prenait sous sa protection l'hôpital, et le clergé régulier et séculier obtint les mêmes concessions. (*)

Un vainqueur qui faisait aux vaincus de si favorables conditions devait être accueilli dans sa nouvelle conquête, sinon avec bonheur au moins avec sécurité. Nous verrons bientôt que ces promesses étaient fallacieuses, et que les actes du roi anglais ne répondirent pas à la modération de son langage.

(*) M. Pezet. *Barons de Crevlly*. p. 381.

Le reste de l'année 1417 et les premiers mois de 1418 furent employés à soumettre les principales forteresses de la Basse-Normandie.

Henri V, qui alliait à la froide cruauté tous les dehors d'une méticuleuse bigoterie, vint à Bayeux. La renommée de sa cathédrale était sans doute parvenue jusqu'à lui, et il s'y rendit pour y assister à la célébration des fêtes de Noël.

Le 10 du mois de mars 1418, il fit une nouvelle entrée dans la ville dont il habita le château et où il séjourna jusqu'au 21 avril. De nombreuses chartes sont datées de cette résidence royale. Pendant son séjour, ses troupes s'emparèrent des forteresses de Neuilly, Colombières et Maisy restées encore insoumises.

Il quitta Bayeux pour se rendre à Cherbourg que lui livra le gouverneur de cette ville ; puis il alla mettre le siége devant Rouen qui ne lui ouvrit ses portes qu'après une longue et vigoureuse résistance.

Devenu maître de la Normandie entière, Henri, en politique habile, ne changea rien aux institutions des Normands dont il connaissait l'attachement à leurs coutumes et à leurs lois; il savait aussi tout le prix de l'agriculture, il la ménagea, il laissa aux paysans déjà ruinés par les factions et les exactions antérieures, leur chétif héritage et leurs misérables ustensiles aratoires. Le clergé ne reçut aucune atteinte. et la religion fut respectée; les tribunaux n'éprouvèrent aucune modification; il en fut de même des Etats de Normandie qui s'assemblèrent plusiers fois pendant la conquête.

Mais si les lois, si les institutions normandes, si le peuple, surtout celui des campagnes, n'eurent rien à souffrir de la domination nouvelle, il n'en fut pas ainsi des fonctionnaires de toute espèce et surtout de la majeure partie de la noblesse de la province.

Pendant son séjour à Bayeux, depuis le 10 mars 1418 jusqu'au 21 avril de la même année, Henri, au mépris du bref que nous avons rapporté plus haut, dépouilla de leurs fonctions tous les officiers qui exerçaient au nom du roi de France. Tous furent remplacés par des Anglais.

Jehan Assheton, suivant M. Pezet dans l'*Histoire des Barons de Creully*; le sire de Mautrevast de Aroundel, suivant M. Champollion dans sa *Correspondance des Souverains*, fut le premier gouverneur anglais de Bayeux pour Henri V. Ce prince lui conféra le droit de nommer tous les fonctionnaires sous ses ordres, et celui-ci usant largement de ses pouvoirs, remplaça par des sujets anglais tous ceux qu'il trouva en exercice pour le roi de France dans les divers services qui ressortissaient de son autorité. Plus d'un seigneur ayant refusé de prêter le serment de fidélité au nouveau roi, se vit dépouillé de ses domaines par la confiscation.

Henri, à l'imitation de Guillaume-le-Conquérant, ne se borna pas à confisquer les biens des seigneurs normands; il les distribua aux princes de son sang, aux chefs de son armée, aux gentilshommes anglais; de sorte que le sol normand changea subitement de maîtres. Tant il est vrai de dire, dans tous les temps, et toujours : malheur aux vaincus !

Toutefois, nous le répétons, si pesant que fût le joug anglais pour la noblesse, ce joug fut, sinon léger, au moins supportable pour le peuple et le clergé normand pendant toute la durée de la vie de Henri V; mais la mort de ce roi, et celle de Charles VI, son beau-père, arrivées en 1422, vinrent changer la face des choses.

Henri V laissait un fils âgé de neuf mois qui fut proclamé roi d'Angleterre et de France sous le nom de Henri VI, et placé sous la régence du duc de Bedfort, que l'histoire nous peint comme un héros, un grand politique, et aussi comme un homme sombre et cruel, sur la mémoire duquel pèsera éternellement le supplice de Jeanne d'Arc, cette immortelle héroïne que Dieu avait suscitée pour rappeler les français à leur antique vertu.

Conduits en effet par leur roi Charles VII sorti enfin de sa trop longue torpeur, ils surent reconquérir les nombreuses provinces dont s'était emparé Henri V et que leur disputa, pied à pied, le duc de Bedfort, avec non moins d'opiniâtreté que de vaillance.

Resté maître de la Normandie, il sut pourvoir à tous les besoins de son armée sans recourir à l'Angleterre; mais si la mère patrie n'eut rien à lui fournir, il n'en fut pas de même de notre malheureuse province, seule conquête qui restât encore aux Anglais de toutes celles dont ils s'enorgueillissaient naguère.

Mis à rançon par ce guerrier célèbre qui venait y cueillir, en 1433, comme le dit le journal d'un bourgeois de Paris, une grosse taille de 400,000 francs qui feraient

plus de cinq millions de notre monnaie actuelle, cet infortuné pays dut pourvoir, en outre, à la subsistance d'une nombreuse soldatesque qui vécut aux dépens des campagnes traitées en pays conquis.

A la suite des Anglais vinrent aussi des Irlandais, arrivés, dit Monstrelet, un pied chaussé et l'autre nud, pillant, dévastant tout ce qui pouvait tomber sous leur main, enlevant même les enfants et les revendant aux parents pour de grosses sommes qu'ils arrachaient à la tendresse de ceux-ci.

Rien désormais ne fut respecté. Bayeux, entre autres, qui jusque-là n'avait pas subi de trop dures vexations, fut envahi le 22 août 1448 par un corps considérable de troupes anglaises qui, dénuées de tout, vinrent mettre la ville au pillage. L'évêché fut saccagé, tout ce qui se trouva de plus précieux, sacré comme profane, fut enlevé. L'évêque fut obligé de s'enfuir, abandonnant aux pillards son mobilier et ses richesses. Les maisons particulières subirent le même sort. (*)

L'excès des maux fit naître le désespoir. La population voyant avec douleur que le pouvoir royal ne songeait pas encore à sa délivrance, chercha, au moyen de la guerre de partisans et d'insurrections diverses, à secouer un joug désormais intolérable.

La plus célèbre de ces insurrections fut celle qui s'organisa en 1434, dans le Bessin et le pays de Caux depuis Bayeux jusqu'à Honfleur. Elle eut pour chef un

(*) M. Pezet, *Barons de Creully*.

homme du peuple dont l'histoire a presque oublié le nom; le lieu qui lui donna naissance est resté même complétement inconnu.

Quatrepié, Catepié ou Cantepie était son nom; quel lieu l'avait vu naître? on l'ignore. La fontaine qui existe à l'extrémité de la rue des Teinturiers s'appelle la fontaine Cantepie. Cette désignation ne rappellerait-elle point quelque nom historique, et ne serait-il point permis de supposer que cette fontaine n'aurait reçu ce nom qu'en mémoire d'un homme célèbre auquel elle appartenait, ou parce qu'elle était voisine du lieu où il avait pris naissance? Ceci n'est qu'une simple conjecture, mais pourrait jusqu'à certain point, autoriser à penser que Bayeux était la patrie de ce Cantepie qui entreprît de délivrer la Normandie de la domination anglaise, et sous les ordres duquel trois chevaliers, dont l'histoire nous a transmis les noms, ne dédaignèrent pas de se placer.

Plus de vingt mille hommes se réunirent à sa voix et se rendirent, au jour fixé, sous les murs de Caen. La ville fut cernée. L'attaque, aussi imprévue qu'impétueuse, faillit livrer la ville aux insurgés; mais au moment du triomphe la fortune trahit leur courage, et les Anglais bien disciplinés, bien armés, firent un horrible carnage de ces braves paysans qui, au milieu d'un hiver rigoureux, sans vivres, sans munitions, sans autres armes que leurs bâtons ou leurs cognées, ne craignirent pas d'affronter une mort certaine pour délivrer leur patrie.

Obligés de battre en retraite, ils laissèrent, avec leur

brave capitaine Cantepie, sur le champ de bataille, un nombre considérable des leurs.

L'insurrection étouffée, un édit du régent, à la date du 24 février 1434, déclara traîtres et rebelles au roi et à sa seigneurie, les habitants des vicomtés de Caen et de Bayeux, *tant nobles que rustres*, qui avaient pris part *à l'assemblée* faite devant la ville de Caen, qui s'étaient absentés de leurs domiciles; et tous durent être l'objet de mesures et de poursuites rigoureuses.

Les maux et les souffrances des populations s'aggravèrent de jour en jour, des plaintes, des doléances s'élevèrent de toutes parts; le clergé lui-même, ménagé dans ses biens et ses priviléges, ne put rester insensible aux maux subis par le peuple; il éleva en sa faveur une voix suppliante, et quelquefois même menaçante.

Pour que l'on puisse se faire une juste idée des calamités sous lesquelles gémissaient les habitants de Bayeux et ceux du surplus de la province, nous transcrirons ici une lettre adressée par Roland des Talents, l'un des plus illustres membres du chapitre de la cathédrale de Bayeux (*), au duc de Glocester, gouverneur de la Normandie pour les Anglais.

Voici cette lettre postérieure à l'année 1446.

« J'aimerais, prince, à écrire souvent à votre Grandeur, pour la féliciter de la marche des affaires; mais aujourd'hui je manquerais à ma conscience comme à

(*) Voir au bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, 1852, page 15, une remarquable notice sur Roland des Talents, par M. l'abbé Laffetay.

mon devoir si je ne l'entretenais pas de tout ce qui touche mon cœur et mon esprit, et si, dans le but de prévenir une imminente catastrophe, je ne lui exposais pas la condition du pays, empirant de jour en jour et bientôt désespérée. A la vue de cette triste contrée, courbée sous la douleur d'une tyrannie abjecte, et exposée à devenir la proie de la soldatesque, la pitié qu'inspire son malheur ne peut s'exprimer que par des larmes. Elle est agitée par toutes sortes de misères, écrasée sous le poids d'exactions infinies, opprimée par des excursions quotidiennes, foulée aux pieds par ceux-là qui devraient la défendre, pressurée sans trêve et sans mesure par des vautours qui semblent avoir pris à tâche de dévorer sa substance. Depuis plus de dix-huit mois les officiers et les soldats n'ont reçu aucune paie, et ne vivent que d'exactions et de rapines. Peut-on douter des mouvements qu'engendrera bientôt le désespoir?... Qui peut penser que ce navire, battu par tant de tempêtes, exposé à un naufrage inévitable, puisse être sauvé, si la Providence ne lui envoie un pilote extraordinaire?.... Illustre prince, si vous avez fait éclater, en tant d'autres occasions, votre habileté, hâtez-vous de mesurer les secours que nous réclamons à l'imminence des périls et à l'étendue des besoins.... Que si la gloire de sauver un pays conquis par tant de victoires n'inspire pas votre zèle, que la crainte vous y excite. Ne pensez pas que les Français soient une nation vaine et méprisable qui ne sache point secouer le joug; n'oubliez pas que leur pays est immense, puissant par ses armes et par ses

ressources, et, surtout, souvenez-vous que leurs ancêtres osèrent autrefois défier l'empire romain, et en triomphèrent dans de glorieux combats. »

Cette remarquable lettre écrite en latin, est conservée à la bibliothèque du Chapitre, avec le manuscrit des œuvres de Roland des Talents.

C'était au pouvoir anglais qu'étaient signalés, dans cette lettre éloquente, les malheurs de la province.

Des plaintes non moins vives, des peintures non moins effrayantes des maux auquel était en proie notre malheureux pays, parvenaient au gouvernement de Charles VII.

Alain Chartier notre illustre compatriote, ce poète, cet orateur, cet historien célèbre, secrétaire des rois Charles VI et Charles VII, et leur ambassadeur auprès d'un grand nombre de souverains, joignit sa voix éloquente, qu'animait un si pur patriotisme, à ce concert de plaintes et d'imprécations qui s'élevaient de toutes parts contre la domination étrangère, et allaient demander au monarque français une délivrance si ardemment et si impatiemment attendue par tous les habitants de la Normandie.

« Rien de plus chaleureux, ainsi que le dit M. Pezet, *Histoire des Barons de Creully*, que les accents de son patriotisme dans son quadriloge inventif, dans son dialogue *super deploratione Gallicæ calamitatis*, et surtout rien de plus incisif que sa ballade de Fougères, dernier élan de son indignation, à la nouvelle du pillage, des viols et des massacres commis en pleine paix ou du moins au mépris d'une trêve, par les Anglais, lors du sac

de Fougères qui précéda de peu de temps le réveil de Charles VII.

« Chacun des couplets de cette ballade se terminait par un proverbe, et faisait d'autant mieux vibrer la fibre populaire qu'il résumait, par une pensée pittoresque, comprise de tous, les sentiments les plus élevés et les plus menaçantes prophéties. »

Cette ballade de Fougères, cette dernière œuvre du père de la poésie française que la mort enleva presqu'aussitôt, fut peut-être ce qui contribua le plus au réveil définitif du roi Charles VII qui professait pour Alain Chartier une estime particulière. (1449)

Un an s'était à peine écoulé depuis le sac de Fougères que ce prince *prenant le frein aux dents*, comme le dit Brantôme, résolut d'expulser à tout prix les Anglais de la Normandie.

Cette fois, il ne confia pas à ses seuls généraux le soin d'accomplir cette glorieuse conquête; lui-même il se met à la tête de son armée.

Rouen qu'il investit lui ouvre ses portes. Harfleur qu'il assiége en personne, et sous les murs duquel il se montre aussi intrépide soldat que grand capitaine, se rend, après un siége long et opiniâtre. Il s'avance en vainqueur vers Caen, dans le même temps qu'une armée anglaise, envoyée au secours de cette ville, débarque à Cherbourg sous le commandement de Thomas Kyriel. Cette armée prend Valognes, après un siége de trois semaines, et s'avance en passant les Veys et Isigny jusqu'au village de Formigny. Mathieu Goth qui commande

une nombreuse garnison anglaise à Bayeux, va l'y rejoindre avec toutes ses troupes.

De son côté le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, gendre du roi de France Charles VII, à la tête d'une armée bien inférieure en nombre, mais dans les rangs de laquelle combat une foule de guerriers d'élite, marche à la rencontre de l'armée anglaise.

Le 14 avril 1450, la bataille se livre aux portes de Formigny; elle fut longue et sanglante et la victoire longtemps indécise.

Mais le connétable de Richemond qui se trouvait à St-Lo, et qui avait été prévenu à temps, arrivant au fort du combat, fit pencher la balance en faveur des Français. Les Anglais furent mis dans une déroute complète. Thomas Kyriel fut fait prisonnier; 4774 Anglais restèrent sur le champ de bataille; la perte des Français fut peu consirable.

Mathieu Goth, le commandant de la garnison de Bayeux se retira avant la fin de l'action à la tète de sa troupe, et vint s'enfermer avec elle dans le château de Bayeux; sa conduite fut vivement blâmée, mais il répondit, qu'une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente. (*)

La bataille de Formigny est un fait si considérable dans nos annales que nous ne pouvons résister au désir de mettre sous les yeux de nos lecteurs la description exacte que nous en trouvons dans un excellent mémoire historique de M. Lambert, membre de la Société des

(*) Anquetil, *Histoire de France.*

Antiquaires de Normandie, et notre bibliothécaire. C'est le résumé le plus fidèle de tout ce qui a été écrit sur cette journée fameuse. Elle dut émotionner bien vivement nos aïeux qui du haut de leurs murailles purent en contempler les dernières péripéties, car on peut dire, comme nous le verrons bientôt, que sous les remparts de notre ville se termina cette célèbre bataille.

Nous laissons la parole à notre savant collègue :

« Voici la manière dont les Anglais disposèrent leur ordre de bataille : Robert Ver et Mathieu God eurent le commandement de la cavalerie, qui était de huit cents à mille combattants; elle fut placée du côté du ruisseau vers le pont. Thomas Kyriel et le reste de son armée descendirent à pied, se rangèrent en bataille, en laissant à dos le village éloigné d'environ un trait d'arc, appuyés par le ruisseau et des jardins remplis de pommiers et d'autres arbres. *Là furent Françoys et Angloys les uns devant les autres par l'espace de trois heures tousjours en escarmouchant, et pendant ce les Angloys feirent grands troux et fossez en terre avec dagues et espées devant eulx, afin que ceux qui les assaudroient peussent tomber eulx et leurs chevaulx sur lesdictes dagues et espées* (1).

« Le comte de Clermont fit alors faire un mouvement à sa troupe, et se plaça devant eux à la distance de trois traits d'arbalêtes environ; là, quinze cents archers, sous la conduite du sire de Mauny mirent pied à terre et les hommes d'armes demeurèrent à cheval dans la direction du ruisseau (2)

(1) Monstrelet. Tome 5, p. 26.
(2) Math. de Coucy et Jean Chartier.

« Les Français avaient établi deux couleuvrines en avant de leur position [1], environ soixante lanciers et deux cents archers étaient chargés de les protéger et de tenir les Anglais en échec, jusqu'à l'arrivée du connétable; mais Mathieu God, qui éprouvait un dommage considérable par l'effet de ces pièces d'artillerie, envoya six cents archers pour s'en emparer, ce qu'ils firent malgré le feu de ces pièces. Les Français furent vivement repoussés et forcés de se retirer en désordre jusqu'à la position qu'occupait le comte de Clermont.

« Dans ce moment, on aperçut le connétable de France [2] qui descendait d'une hauteur au-dessus d'un moulin à vent du côté de Trévières; il avait avec lui deux cents à deux cents vingt lanciers, dont les principaux étaient Jacques de Luxembourg, le comte de Laval, Lohéac, maréchal de France, d'Orval, le maréchal de Bretagne, Ste-Sévère, Boussac et plusieurs autres chevaliers et écuyers et huit cents archers. Le connétable, voyant le désordre des Français, se hâta d'envoyer une partie de son avant-garde *avec ceux qui gouvernoient ses archers* [3], Gilles de St-Simon, Jean et Philippe de Malestroit frères, Jean Budes, Hector Meriadeuc, Guillaume Gruel, Anceau Gaudin, et *le Bastard de la Trimouille vaillant chevalier en armes* [4], qui marchèrent vers le pont de Formigny, occupé par l'aile gauche de

(1) Monstrelet et Alain Chartier, page 197, édit. de 1617. in-4°, *disent quelques faulcons et grosses couleuvrines.*

(2) Jean Chartier et Math. de Coucy.

(3) Guill. Gruel, *Hist. du duc de Bretagne, Artus III.*

(4) Jean Chartier et les *Grandes Chronicques de Bretaigne.*

l'armée Anglaise. Le pont fut enlevé, et les Anglais perdirent environ cent vingt hommes [1].

« Mathieu God et Robert Ver, effrayés de cette attaque, abandonnèrent le terrain avec environ mille de leurs gens, et s'enfuirent à Bayeux et à Caen. Kyriel prit alors le parti de se retirer avec sa troupe près du ruisseau et dans le village.

« Le connétable avec le reste de ses gens passa le ruisseau, pour joindre le comte de Clermont, et là, toutes les forces Françaises étant réunies, le connétable de France dit à Prégent de Coëtivi : *allons vous et moi voir leurs contenances* [2], et lorsqu'ils furent entre les deux armées, il lui demanda : *que vous semble M. l'admiral, comment nous les devons prendre ou par les bouts ou par le milieu?* L'amiral lui répondit qu'il pensait qu'ils resteraient dans leurs retranchements; le connétable lui dit : *je voue à Dieu ils n'y demeureront pas, avec la grâce de Dieu.* Le grand sénéchal de Normandie vint dans ce moment demander la permission de faire descendre son enseigne (sa troupe) vers une redoute qu'occupait l'aile droite de l'armée Anglaise [3]. Le connétable, y ayant réfléchi, la lui accorda. Aussitôt les gens du sénéchal enlèvent la redoute et chargent les Anglais avec une telle vigueur qu'ils détruisent totalement cette aile. Dans le même instant, les troupes du connétable et celles du comte de Clermont s'avancent près du village,

(1) Guill. Gruel.
(2) *Idem.*
(3) Guill. Gruel, Monstrelet et Jean Chartier.

passent le ruisseau sur le grand chemin, font reculer les Anglais de leur position, et les assaillent vigoureusement de toutes parts. Les Anglais soutiennent vaillamment le choc; mais, enfoncés et rompus sur plusieurs points, ils sont enfin forcés de céder à la fortune des vainqueurs. » (*)

Bayeux fut bientôt investi par l'armée française sous les ordres du brave Dunois qui vint mettre le siége devant cette place le 4 mai suivant, c'est-à-dire vingt jours après cette bataille.

La garnison Anglaise qui, grâce à la prudente retraite de Mathieu Goth son commandant, avait peu souffert à Formigny, opposa aux assiégeants une résistance d'autant plus vigoureuse qu'elle tenait à effacer l'impression peu favorable qu'avait du laisser, dans l'esprit de chacun son abandon du champ de bataille au plus fort du combat. Pendant douze jours entiers, elle arrêta l'armée française qui tenta contre la place plusieurs assauts sans succès.

(*) On lit dans le feuilleton de *la Presse*, du 31 décembre 1853, l'article suivant :

« L'hymne guerrier qui suit (qu'on attribue à tort à Olivier Basselin), écrit en patois mâle et incisif fut, dit-on, chanté avec un entraînement inexprimable à la bataille de Formigny :

En avant, gens de village,
Défenseurs du Roi français,
Armez-vous tous de courage
Pour courir sus aux Anglais.
C'est trop peu qu'on les bafoue :
Autant qu'on en trouvera
Au gibet qu'on les encroue,
S'y trouve bien qui pourra.

Dunois fit jouer l'artillerie, et ces machines de guerre que l'on appelait bombardes qui lançaient, comme le dit l'auteur des *Chroniques de Charles VI*, d'énormes pierres avec un bruit semblable à celui du tonnerre, et avec un fracas aussi épouvantable que si elles eussent été vomies par l'enfer. C'était à l'aide de ces engins que l'on battait les murs en brèche et que l'on écrasait les maisons.

C'est de ce siége, l'un des derniers que Bayeux ait eu à soutenir, que proviennent ces énormes projectiles en pierre, de forme sphérique, que l'on voit actuellement déposés dans la cour du Musée, et qui ont été trouvés au pied des remparts et sur le terrain dépendant de l'Hôtel-de-Ville, terrain qui depuis a été converti en place publique.

Quelle était la nature de ces bombardes, à l'aide desquelles étaient lancés ces prodigieux boulets. On l'ignore aujourd'hui; mais tout porte à penser que c'étaient des espèces de mortiers faits, comme les canons primitifs, avec des barres de fer juxta-posées et reliées ensemble au moyen de cercles de même métal.

Quoiqu'il en soit de cette supposition, il est certain que ces boulets proviennent du siége de 1450, ils sont du même calibre que ceux conservés au mont St-Michel, et qui furent employés contre cette forteresse lors du siége qu'elle eut à subir à cette époque. Trouvés, comme nous l'avons dit, au pied des remparts, et recueillis par les soins de M. Lambert notre bibliothécaire, ils forment aujourd'hui l'un des objets les plus curieux de notre musée.

La brèche devenue praticable, la ville allait être emportée d'assaut, lorsque la garnison intimidée sans doute par les dispositions hostiles des habitants, et qui, d'ailleurs, savait écouter la voix de la prudence, comme elle en avait récemment donné la preuve, demanda à capituler.

Dunois accueillit avec joie cette demande. Il n'entrait ni dans ses intentions, ni dans celles du roi, de faire souffrir aux villes qui rentraient sous la domination française les horreurs du pillage.

Une conférence eut lieu entre le général français et Mathieu Goth, et la capitulation suivante fut enfin arrêtée entre les deux parties belligérantes le 16 mai 1450.

Nous la transcrirons en son entier, telle qu'Hermant l'a extraite de Monstrelet et insérée dans son *Histoire du Diocèse de Bayeux*, page 330. Elle est intéressante à plus d'un titre, au point de vue de notre histoire locale, et à celui du degré de perfection auquel était arrivée notre langue à cette époque reculée.

Voici cette capitulation célèbre :

« Le Lundi 4. jour de May l'an 1450, fut mis et « assis le Siege au nom du Roy notre Souverain Seigneur « Charles par la grace de Dieu Roy de France, devant « la Ville, Chastel et Forteresse de Bayeux, environ « deux heures aprés douze de jour, et d'icelui Siege « étoit Chief Monsignour le Bâtard d'Orleans Comte Dunois « et de Longueville, Grand Chambellan de France et « Lieutenant General du Roy notre Sire, aussi y étoient « Monseignour de Monteney Lieutenant du Duc d'Alen-

« çon, le Comte de Clermont, le Comte d'Anevers Robert
« de Flaques Baillif d'Evreux, et plusieurs autres Sei-
« gnours du parti de France, et le Samedi 16, jour
« dudit mois de May, fut ladite Ville, Chastel et Forte-
« resse de Bayeux composée, selon l'Appointement et
« Traictié dont la tenour ensuit. Appointement fait par
« Monseignour le Comte Dunois Lieutenant General du
« Roy notre Sire, sur le fait de sa guerre et les autres
« Seignours du sang, et gens du Conseil du Roy, étant
« au Siege devant la ville de Bayeux, et avec Mathieu
« Goth Capitaine des gens d'armes a detrait étant de-
« dans ladite Ville en la manière qui s'ensuit, pour et
« au nom d'eulx et des gens d'Eglise, nobles Bourgeois
« habitans d'icelle, en la maniere qui ensuit, promettant
« que ledit Capitaine et hommes d'armes et Archers, et
« autres Gens de guerre, etant en ladite Garnison, bail-
« leront à mondit Seignour le Comte Dunois pour et au
« nom du Roi, ladite Ville et Castel de Bayeux, loyau-
« ment et de fait dans le jour de mardi prochain venant
« à heure de huit heures devant matin, et pour seureté
« de ce bailleront hostages bons et suffisans jusques au
« nombre de douze, c'est à sçavoir six desdits gens de
« guerre, et six des Bourgeois de ladite Ville. Item, et
« dans ledit iour de Mardi, se départiront ceulx de ladite
« Garnison tenans le parti du Roi d'Angleterre, de ladite
« ville et chastel de Bayeux ung baston en leur poing,
« et n'en pourront emporter aucuns biens, or ne argent
« avecques eulx, aprés seront tenus les delaisser en la-
« dite Ville, et les bailler par Inventoire à ceulx qui à

« ce faire seront commis de par mondit Seignour, sauf
« et reservé ceulx de grace et courtoisie, a esté promis
« aux dessusdits gens de guerre de ladite Garnison, de
« pouvoir emporter avecques eulx pour faire leur dépense
« sur les champs, c'est à sçavoir chacun homme d'armes
« jusques à dix écus, et chacun des autres cinq écus,
« avec leurs vesture de corps autres que habillemens de
« guerre, c'est à sçavoir chacun homme une robbe jac-
« quette, chapperon, chausses, souliers et chemises
« tant seulement. Item, s'en iront les dessusdits de la-
« dite Garnison en Engleterre, ou es Isles par la ville
« de Cherbourg, sans entrer à Caën, garnis de bons
« saufs-conduits, qui pour ce faire leur seront baillez,
« et ne pourront demourer en aucunes illes ou Places
« tenans pour aucuns de leur parti, ne faire guerre
« durant le tems de leurs dits saufconduits, et s'ils sont
« trouvez faisant le contraire ils seront exceptez de tous
« Traitez et compositions devant ledit tems. Item, a été
« promis de grace et de courtoisie, que tous ceulx qui
« veulent demourer en ladite Ville de quelque état, pays,
« nation ou condition qu'ils soient, faire le pourront dans
« le tems et terme de deux mois, et seront receux à ser-
« ment d'estre bons et loyaulx envers le Roy, et leurs
« seront restituez leurs heritages, possessions, habits
« quelconques, et aussi s'en pourront aller si bon leur
« semble en la maniere dessusdite comme les gens de
« guerre, et s'employront mesdits Seignours envers le
« Roy de recepvoir tous ces habitans de ladite Ville, qui
« demourer vouldront, d'estre et demourer en sa bonne

« grace et de leur en faire d'autres Lettres. Item, et ne
« pourront ceux de ladite Ville, et autres qui demeure-
« ront en icelle advoüer à eulx appartenants aucuns des
« biens de ceulx qui s'en iront, pour les receler apres,
« seront tenus de les denoncer, saucuns en ont ou sçavent
« à ceulx qui à se faire seront commis, sur peine de pren-
« dre leurs biens et damende. Item, seront restituez
« par ceulx de ladite Garnison, toutes personnes et celles
« quilz ont de ceux du party du Roy, et demoureront
« quittes envers eulx tous ceulx dudit party de toutes
« foy et promesses quils leur pouvoient avoir faits à
« cause de guerre ou autrement. Item seront rétablis et
« restitués par ceulx de ladite Garnison tous les joyaulx
« et ornemens d'Eglise, qui pouvoient par eulx estre pris
« es Eglises de ladite ville et faubours dudit Bayeux.
« Item, que toutes Dames, Damoiselles et autres Femmes
« destat mariées, auront de grace, don et courtoisie,
« tous leurs joyaulx et robes à elles appartenantes. Item,
« que toutes les personnes qui sont blessez ou eus-
« sent meultre de leur corps, qui seront gens de guerre
« pourront demourer en ladite Ville, pour eux faire
« guerir jusques à ung mois, et s'ils s'en veullent partir
« leur sera baillé saufconduit bon et vaillable pour eulx
« en aller en Engleterre, toutes lesquelles choses devant
« dites, Nous Comte de Dunois Lieutenant devant nommé,
« promettons par la foy et serment de notre corps, et
« sur nostre honneur, tenir, entretenir et accomplir de
« point en point sans fraulde, barat ne mal engin. En
« temoing de ce avons signé ces presentes de nostr

« main, et fait sceller du Scel à nos Armes, ce 16.
« jour de May, l'an 1450. ainsi signé le Bastard
« d'Orléans. »

Cette capitulation fut fidèlement exécutée par la garnison qui sortit de la place le 19 mai 1450, sur les huit heures du matin, au nombre de neuf cents hommes d'armes.

« A la porte de Bayeux, dit M. Pezet, dans son *Histoire des Barons de Creully*, s'offrit un spectacle qui repose l'esprit après tant de désastres et de guerres. Beaucoup d'officiers anglais et de soldats s'étaient mariés pendant cette longue occupation de trente-trois ans. Ils étaient obligés de laisser derrière eux leurs femmes et leurs enfants, tous objets de leur tendresse, n'ayant aucuns moyens de transport pour les faire suivre.

« A l'heure des derniers adieux, ces enfants et ces femmes fondirent en larmes; leur douleur était déchirante, elle attendrit les officiers français, généreux après la victoire, comme ils avaient été vaillants dans le combat. Emus de compassion, on les vit s'empresser de donner charrettes, voitures et leurs propres chevaux, pour transporter ces pauvres familles qui, dans leur désespoir, faisaient *piteux à voir*. Le nombre de ces fourgons ne fut pas assez considérable pour les porter toutes, car elles étaient au nombre d'au moins quatre cents, sans compter les enfants; mais celles de ces femmes qui avaient assez de force, répondant par leur dévouement conjugal et maternel à la générosité des chevaliers français, suivirent à

pied la garnison vaincue, *portant les petits en berseaulx, les moyens par leur pauvre col, et les grandelets en leurs mains que c'était vraiment pitié.* » (*)

Ainsi finit en Normandie, et à Bayeux en particulier, la domination anglaise dont la durée fut, dans cette ville de trente-trois années.

Si pendant l'existence du monarque anglais Henri V, celui auquel Bayeux, pour s'épargner les horreurs que ce prince ne craignit pas de commettre à Caen, crut devoir ouvrir ses portes, cette ville n'eut pas beaucoup à souffrir du joug étranger, il fut loin d'en être ainsi, comme nous l'avons vu, sous le règne de son successeur. Toutefois ses désastres, dans cette longue et triste période de cent ans, qu'embrassent les guerres successives infligées à la France par les prétentions des rois Anglais, n'offrirent rien de comparable à ceux que cette ville avait précédemment éprouvés.

Les dégats que la guerre y avait occasionnés furent promptement réparés et, si malgré ce qu'en dit la tradition populaire, les Anglais, qui sentaient bien que leur possession n'était que précaire, ont très-peu bâti dans notre ville, du moins est-il certain qu'il n'ont point empêché les constructions qui s'exécutaient alors à la cathédrale.

C'est pendant qu'ils étaient maîtres de Bayeux que fut terminée par l'évêque Nicolas Habart, la tour du sud, dont la base carrée, jusqu'à la naissance des modillons,

(*) Jean Chartier.

bâtie par Odon, était restée dans son état primitif, et n'avait pas encore reçu la flèche élégante qui la couronne aujourd'hui. L'entière construction de cette tour termina la magnifique décoration du grand portail qui regarde l'occident. Nous verrons dans les chapitres suivants les divers embellissements ajoutés à cette église que chaque génération semble s'être complue à enrichir de quelque nouvel ornement.

CHAPITRE VII.

Bayeux depuis la domination Anglaise.

La fin de la domination anglaise fit éclater à Bayeux comme dans tout le reste de la France une joie immense. Le roi demanda aux évêques de la province d'en perpétuer le souvenir en instituant une solennité religieuse pour rendre grâce à Dieu d'une délivrance qui lui semblait, comme au reste de ses sujets, l'œuvre de la providence divine. Il voulut que cette solennité religieuse fût célébrée le 12 août, jour anniversaire de la reddition de Cherbourg.

Zanon de Castiglione occupait alors le siége épiscopal de Bayeux. Il s'empressa de déférer aux ordres du monarque, et consacra l'institution de la fête demandée par un écrit, qualifié de mémorial, qu'on nous saura gré de rapporter ici.

Cet écrit remarquable, œuvre, suivant toute apparence, du chanoine Roland des Talents, dans les manus-

crits duquel il est conservé à la bibliothèque du chapitre, offre un puissant intérêt. Il fait si bien connaître l'état désolant de notre patrie pendant toute la durée de la domination Anglaise, qu'il nous a paru se lier intimement à notre histoire locale.

Voici la traduction que nous en trouvons dans M. Pezet qui, le premier, l'a fait connaître page 410 de *l'histoire des Barons de Creully*.

« A la louange et à la gloire du Dieu tout-puissant qui seul fait des miracles.

« Afin que chacun connaisse la juste cause qui nous a fait instituer cette solennité religieuse, nous avons fait constater avec soin cette partie de l'histoire du roi Charles VII, qui a délivré avec si grande promptitude son peuple de Normandie du joug très-dur et intolérable des Anglais, sous lequel depuis plus de trente-trois ans, il gémissait dans la plus grande anxiété et sous le poids de toutes les charges de la guerre.

« En souvenir de cet heureux événement, cet excellent prince a voulu que des actions de grâces soient rendues à la divine Majesté, et que le jour de cette complète victoire fût consacré au Seigneur. »

Ici, dit M. Pezet, *loco citato*, le prélat rend compte des incidents antérieurs à la reprise de la Normandie, de la rupture de la trève, de la prise de Fougères, et enfin des ordres du roi pour faire flotter son étendard dans la Normandie, et pour faire avec ardeur une guerre dé-

cisive à ces infracteurs des traités, ces perturbateurs de la tranquillité publique.

« Tout s'est passé, continue-t-il, avec un tel bonheur que toutes les bénédictions célestes ont couronné cette glorieuse entreprise. Les éléments eux-mêmes semblaient en avoir reçu l'ordre de la bouche du Tout-Puissant et n'avoir fait qu'exécuter ses décrets. Partout Dieu a donné des signes évidents de sa grâce. Tout ce que les Anglais ont entrepris, tout ce qu'ils ont tenté s'est retourné contre eux. Les Français au contraire eurent toujours la fortune favorable. Dans les camps, dans les siéges, dans les marches tout leur fut propice et cette guerre s'est faite sans massacre de soldats, sans pertes considérables, sans oppression du pays, sans aucune de ces calamités qui accompagnent toujours la guerre..... Les anciens possesseurs sont rentrés dans les héritages dont l'invasion les avait dépouillés; tous les infortunés réduits à la servitude ont été rendus à la liberté.

« C'est ainsi que par la grâce de Dieu, la Normandie après tant d'agitations, est rentrée sous le sceptre de son prince légitime, de son véritable maître, et en recouvrant ses droits et sa liberté, a été dégagée de l'intolérable aiguillon de son plus ancien et de son plus coupable ennemi.

« Dans l'ordre des choses humaines, rien de plus heureux, rien de plus désirable ne pouvait arriver. Le Roi très-chrétien en considérant attentivement ces témoignages manifestes de la protection divine, convaincu que ce n'était point aux forces humaines que la gloire devait

en être rapportée, mais que l'honneur devait en être attribué à la bonté de son créateur, s'est écrié avec le prophète David : *non nobis domine sed nomini tuo da gloriam.*

« C'est pourquoi, afin que le laps des années ne puisse effacer la mémoire d'un si grand bienfait, le Roi a adressé des lettres à tous les ecclésiastiques et à tous les évêques, aux diverses corporations religieuses, ainsi qu'aux villes et forteresses de tout son royaume, afin que dans chaque église il soit célébré une solennité annuelle en souvenir de ce bienfait du ciel et de la joie publique, et que des messes d'action de grâces et des processions soient instituées en témoignage de cette allégresse. Enfin il a désiré que ces fêtes soient solennisées à perpétuité le 12 du mois d'août de chaque année, jour d'une félicité parfaite, où se rendit la place de Cherbourg, la dernière qui fût restée au pouvoir des Anglais.

« A ces causes, nous Zanon, par la grâce de Dieu, évêque de Bayeux, nous Doyen du chapitre, et nous Chapitre de ladite église de Bayeux, pour satisfaire à la volonté d'un grand roi, considérant que cette religieuse et catholique manifestation de sa reconnaissance envers son créateur ne sera pas moins salutaire à nous-mêmes qu'à tous les habitants du royaume, nous avons accueilli cette demande avec des sentiments de joie ardente de respect et de dévotion cordiale.

« En conséquence, nous ordonnons que le jour mémorable du 12 août soit sanctifié chaque année jusqu'à

l'heure de midi; que des actions de grâces soient rendues à Dieu pendant cette journée; que pour en conserver à jamais l'immortel souvenir, il soit inscrit dans notre martyrologe comme y sont inscrits les jours de fêtes solennelles, et que cette solennité consacrée à Dieu soit célébrée d'âge en âge à perpétuité.

« Nous exhortons nos successeurs, et tous ceux qui vivront après nous, de ne point considérer comme un fardeau l'institution nouvelle de cette fête si salutaire, et à ne la négliger jamais par indifférence; nous les exhortons tous à se rappeler sans cesse les oppressions et les calamités qui pesèrent sur nos pères et sur nous pendant les désastres de ces guerres qui ont coûté tant de sang. Qu'ils croient à notre parole, à nous qui avons été les témoins de ces luttes terribles et funestes, qui avons eu le douloureux spectacle de notre patrie pillée, ruinée, énervée par des spoliations et des rapines de chaque jour, qui avons vu périr sur les champs de bataille la fleur de la noblesse, exterminer tant de braves soldats sortis des rangs du peuple, qui avons gémi sur l'effusion de tant de sang et sur tant d'afflictions et de misères.

« Délivrés aujourd'hui par le secours céleste, rentrés après tant d'agitations dans un port de salut, nous respirons à l'abri de la protection d'un roi très-clément et très-chrétien; nous jouissons enfin de cette sécurité que donne une douce et sereine paix.

« Puissions-nous en jouir longtemps ainsi que notre postérité ! Puissions-nous, au milieu de ce calme si désiré, ne jamais oublier la reconnaissance que nous devons à

notre Sauveur qui, dans nos infortunes, s'est souvenu de nous, nous a délivrés de nos ennemis, et rétablis heureusement sous le sceptre de notre roi.

« Ah que notre ingratitude, ce vice de l'humanité qui afflige tant la bonté de Dieu, n'excite jamais sa colère! Puisse-t-elle ne jamais provoquer le retour de ces fléaux qui seraient d'autant plus amers que nous les aurions mérités par nos fautes. »

Là se termine au milieu d'une phrase inachevée ce remarquable mandement dont les lignes finales se sont trouvées effacées. Il peint admirablement la situation politique du pays pendant la domination étrangère, les mœurs contemporaines et les espérances que fit éclater l'heureuse délivrance d'un joug devenu intolérable. Aussi espérons-nous qu'on en excusera la longueur à cause de l'intérêt qu'il présente.

La cérémonie fut célébrée pendant plusieurs siècles, et la procession ordonnée a été faite, chaque année, le 12 août par le clergé de l'église cathédrale de Bayeux jusqu'à la révolution de 1830. (*)

(*) Indépendamment de cette solennité instituée en commémoration de la conquête de la Normandie, Guillaume Chartier né à Bayeux et qui occupait la chaire épiscopale de Paris, fonda une procession solennelle dans son diocèse en mémoire de la victoire que les Français avaient remportée à Formigny le 14 avril 1450. Plus de douze mille jeunes gens assistèrent à celle qui fut faite la première année. On ignore à quelle époque elle fut supprimée. On ne songea pas dans le diocèse de Bayeux à perpétuer le souvenir de cette mémorable victoire remportée aux portes de la ville, et l'on ignora pendant longtemps dans la ville de Guillaume Chartier, la fondation faite par cet évêque dans sa ville épiscopale en mémoire du fait glorieux auquel ses compatriotes avaient dû prendre une part plus ou moins grande. (E)

A partir de cette époque, notre clergé, si l'on en croit M. Pezet, *(Barons de Creully)*, guidé par le désir de complaire à ceux qui prenaient ombrage des cérémonies extérieures du culte catholique, a cru devoir la supprimer, et jusqu'ici elle n'a point encore été rétablie. Il paraît que le diocèse de Coutances, moins oublieux du vœu de Charles VII et des maux de la domination étrangère, fait encore mémoire de la délivrance le 12 août de chaque année.

Jusqu'à la fin du règne de Charles VII, en 1461, Bayeux comme le reste de la France jouit d'une profonde tranquillité. Sous l'administration sage et paternelle d'un roi qui ne craignit pas de mettre des bornes à sa propre autorité, dont il confia la sauvegarde à la probité et à la fermeté des magistrats, la France respira enfin et commença à entrer dans cette voie de perfectionnement et de progrès, qu'une découverte alors toute nouvelle devait imprimer à toutes les branches des connaissances humaines.

Guttemberg né à Mayence en 1400, avait inventé l'imprimerie en 1440, et cette invention merveilleuse devait changer la face du monde.

Une invention non moins extraordinaire, et dont les résultats devaient avoir une si haute influence sur les destinées des nations modernes, celle de la poudre à canon, avait eu lieu le siècle précédent, et le xve ne devait pas s'écouler sans qu'à ces deux découvertes il ne vint s'en ajouter une troisième non moins prodigieuse, et non moins féconde en heureux résultats, nous voulons

parler de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb en l'année 1492.

Une nouvelle vie sembla circuler dans les veines du corps social, et Bayeux comme le reste de la France en ressentit les heureux effets.

La tranquillité dont jouissait cette ville depuis la fin de la domination Anglaise fut à peine troublée par la prise d'armes du duc de Bretagne, qui déclara la guerre à Louis XI pour forcer ce prince à lui livrer la Normandie, suivant la promesse qu'il lui en avait faite.

Ce duc s'empara de Caen, de Bayeux et d'Avranches; mais ce coup de main qui n'eut point de suite, n'amena aucun combat, et causa seulement quelques pillages dans les campagnes. (1468)

Les traces de la domination Anglaise étaient entièrement effacées, lorsque Louis XI, qu'une piété toute extérieure portait à visiter les lieux en grande réputation de miracles et de sainteté, résolut d'accomplir, à Notre-Dame de la Délivrande, un pélerinage à la suite duquel il voulut visiter la ville de Bayeux. (1473)

Le célèbre duc de Harcourt, patriarche de Jérusalem et gouverneur de la Normandie, occupait la chaire épiscopale. A ce patriarchat, si l'on en croit Etienne de Lusignan, dominicain cité par Hermant, était attaché le titre de roi de Jérusalem; le prélat qui en était revêtu, avait d'ailleurs pour aïeux une longue suite de ducs et de comtes, et sa famille était unie par les liens du sang à celle du roi; aussi Louis XI l'appelait-il son cousin et

lui portait-il la plus grande amitié. Il accompagna le roi pendant toute la durée de ce voyage de dévotion, et sut en relever le prix à ses yeux, en l'environnant des pompes de la religion.

Jaloux d'en témoigner toute sa gratitude au prélat qui occupait dans ses conseils un poste très-important, Louis XI voulut visiter la ville épiscopale du patriarche de Harcourt, et prier les saints dont notre antique cathédrale possédait alors d'innombrables reliques.

Il fut reçu à l'entrée de cette église par tous les membres du clergé, l'évêque-roi en tête, tous revêtus de chapes magnifiques. Jamais à Bayeux entrée de roi n'avait été plus brillante. Louis XI en fut si enchanté qu'il accorda à l'évêque de nombreux priviléges.

Ce fut vers cette époque que le célèbre duc de Harcourt, le conseiller et l'ami du monarque qui venait le visiter, fit construire de ses deniers, après s'en être entendu avec son chapitre, une magnifique tour octogone pour la substituer à la tour centrale bâtie par Odon, que l'incendie de 1106 paraît avoir respectée.

En effet, les restes de cette ancienne tour sont encore visibles, comme nous l'avons dit plus haut, dans la partie inférieure du corps carré qui supporte celle que fit élever le patriarche de Harcourt, et l'on se demande comment le restaurateur de la cathédrale, cet autre de Harcourt avait pu, en remaniant les quatre piliers qui la supportaient, conserver cette tour primitive. L'art de bâtir connaissait-il alors des secrets inconnus à l'art moderne qui se déclarait naguère impuissant à consolider ces

mêmes piliers, à moins d'opérer la dépose de cette superbe tour, la gloire de notre cathédrale, et l'un des plus beaux ornements de notre ville.

Quelque surprenant qu'ait pu sembler l'aveu de cette impuissance, nous avons redouté d'être condamnés à contempler la destruction de l'un des monuments les plus merveilleux du xve siècle. Les vœux d'une population entière, ceux de tous les administrateurs civils et ecclésiastiques du département, avaient été froidement repoussés par ceux qui chargés du soin de conserver nos monuments, n'ont pas craint de qualifier de provincialisme le désir général de soustraire au marteau des démolisseurs l'œuvre inimitable de nos ancêtres.

Impéritie ou parti pris, l'histoire ne peut trop flétrir le projet inqualifiable qui a failli priver notre ville de l'une de ses plus curieuses merveilles monumentales. (*)

Cette tour d'une architecture si élégante, coûta à l'évêque qui voulut en décorer son église cathédrale, la somme de 4092 livres 12 sols 6 deniers, ainsi que l'atteste le compte qu'il en arrêta de sa main, et qu'il solda en l'année 1479, si l'on en croit Hermant, *Histoire du Diocèse de Bayeux, p. 552.*

Construite en forme de couronne ducale, elle ne s'élevait pas au-dessus de la dernière balustrade que l'on remarquait au bas du dôme de Moussard ; une espèce de coupole en bois recouverte de plomb, surmontée d'un petit cam-

(*) Le dôme, élevé par Moussard, comme nous le verrons bientôt, n'a pu échapper à l'arrêt de proscription porté contre lui. On s'occupe en ce moment de le remplacer par une construction nouvelle (1866).

panile, sur le sommet duquel était placée une statue de la Vierge, lui servait de couronnement et, si l'on en croit les manuscrits du temps, l'ensemble du monument produisait le plus bel effet.

Cette coupole ayant été brûlée dans le XVIIe siècle, par suite de l'imprudence d'un ouvrier plombier, on eut la fatale pensée de la remplacer par le dôme en pierre surmonté de la lanterne que nous avons vue de nos jours. L'énorme poids de cette dernière partie ajoutée à celle du surplus de cette tour, causa au moment même où s'exécutaient les travaux, un tassement considérable, et devait enfin amener la ruine des quatre piliers qui la supportent. L'œuvre du patriarche de Harcourt avait été hardie, celle de M. de Nesmond fut téméraire; elle apporta à l'église, aux embellissements de laquelle ce vénérable prélat voulait mettre la dernière main, un immense dommage, tant il est vrai de dire qu'en toutes choses le mieux est l'ennemi du bien.

Non content d'embellir sa cathédrale et de la combler de dons magnifiques, le célèbre duc de Harcourt, qui portait à sa ville épiscopale le plus vif intérêt, entreprit de lui rendre son ancienne splendeur.

Non-seulement il fit réparer ses murailles en partie détruites lors du siége de 1450, mais il voulut augmenter l'étendue de ses fortifications. A cet effet, il fit construire deux nouveaux boulevards, l'un à St-Jean, l'autre à St-Georges, lesquels devaient être reliés par un mur d'enceinte aux anciennes murailles, et auraient mis à couvert l'Hôtel-Dieu avec toutes ses dépendances. La mort

qui le surprit bientôt l'empêcha de mettre complètement ce projet à exécution.

Le premier de ces boulevards fut rasé par les ordres de l'Administration municipale quelque temps avant la démolition générale des fortifications.

Les matériaux provenant de la destruction du second placé dans la rue de Cremel, furent employés à la construction du couvent des Capucins qui obtinrent l'autorisation de s'établir à Bayeux en l'année 1615.

Frappé des rapides accroissements que prenait la ville de Caen, et convaincu qu'elle les devait à son port de commerce, le patriarche de Harcourt voulut rendre à Bayeux celui qu'il possédait jadis.

Sous la domination romaine, comme nous l'avons vu plus haut, Port-en-Bessin était le port de Bayeux. Les Romains y avaient sans doute exécuté d'importants travaux pour en rendre l'accès aussi sûr que commode à leurs nombreuses galères; mais les barbares qui s'étaient successivement emparés de nos contrées, n'avaient rien fait pour en empêcher la destruction, et ce port s'était trouvé entièrement comblé. Cet illustre prélat en entreprit la restauration.

Il fit creuser et environner de murs un bassin à l'extrémité duquel, vers l'église de Port, se trouvait une vaste retenue d'eau qui n'en était séparée que par un pont en pierre, lequel subsiste encore de nos jours. A chaque arche de ce pont était appliquée une vanne mobile. Elle s'abaissait sans doute lorsque la mer était pleine, se levait quand elle était basse, et laissait alors passer

un courant impétueux qui balayait le bassin et la passe.

Ce bassin, qui dans la pensée du prélat, ne devait être que la tête d'un canal destiné à amener les navires jusqu'à Bayeux, exerça, quoique bien imparfaitement établi, une haute influence sur la fabrique de drap et de serge qui florissait alors à Bayeux; aussi, lorsque, par suite du défaut d'entretien, les navires furent dans l'impossibilité d'y aborder, a-t-on toujours pensé que la ruine de cette importante fabrique n'a pas eu d'autre cause. Depuis cette époque la population entière n'a cessé de réclamer la restauration d'un port qu'elle a toujours cru si favorable aux destinées de notre ville.

Plus d'une fois, comme nous le verrons plus tard, on songea à la doter enfin de cet établissement maritime; mais jusqu'ici tous les projets ont échoué, car il semble qu'un mauvais génie conspirant la ruine de Bayeux, prenne à tâche de faire avorter toute entreprise qui pourrait rendre à cette antique cité son importance et son éclat passés.

Du reste, Bayeux continua à jouir de la plus grande tranquillité jusqu'en l'année 1562 de néfaste mémoire à l'occasion de laquelle l'histoire n'aura que trop à gémir sur les horreurs qu'il lui faudra retracer.

Ce fut vers l'année 1484 que fut fondée à Bayeux, par les soins et des deniers de l'évêque de Neufchatel, la procession du St-Sacrement. Dans la suite, le clergé et les habitants de la ville y déployèrent une telle pompe, une telle magnificence que chaque année jusqu'aux

premiers jours de la révolution de 1789, un concours immense de fidèles venait, des points les plus éloignés du diocèse, contempler ce merveilleux spectacle qui n'avait pas d'égal dans toute la province. Aussi disait-on communément :

Ascension de Rouen.
Fête-Dieu de Bayeux.

pour exprimer qu'aucune cérémonie ni fête ne pouvait surpasser, ni l'Ascension à Rouen, ni la Fête-Dieu à Bayeux. (*)

Le chapitre de la cathédrale fit placer dans la tour centrale que venait d'élever la pieuse générosité du patriarche de Harcourt, une horloge qui frappait l'heure sur un timbre d'une grosseur prodigieuse, puisqu'il ne pesait pas moins de quatorze mille kilogrammes, si l'on en croit le manuscrit cité ci-dessous.

Si le fait est exact, ce dont il est permis de douter, à quelle perfection n'aurait déja pas été porté l'art du fondeur au xve siècle, et surtout quelle opinion ne faudrait-il pas se former de la puissance des moyens mécaniques employés alors pour élever à une si grande hauteur, en lui faisant franchir extérieurement les toits de l'église, une masse de métal d'une ampleur telle qu'elle ne put passer par le trou circulaire pratiqué dans la voûte que l'on remarque entre les quatre piliers qui supportent la tour centrale, et que les chroniques du temps désignent sous le nom d'*Agnus Dei*,

(*) Manuscrit Gassion.

apparemment, parce que sur la trappe qui le fermait était peint jadis un *Agnus Dei.*

Quel que fût le poids véritable de cet énorme timbre, toujours parait-il certain qu'il ne tarda pas à devenir impropre, par suite de la rupture des anses qui le supportaient, à l'usage auquel il était destiné. Il fut converti en deux autres cloches que l'on plaça dans la tour du nord, et qui prirent le nom de trémondes.

En 1472, Louis XI avait fait son entrée à Bayeux, en 1487 son fils Charles VIII, jeune prince alors âgé de dix-sept ans à peine, voulut visiter la vieille cité normande dont la prospérité croissait de jour en jour à l'ombre de sa riche et magnifique cathédrale.

Cette fois le clergé, sans doute parce qu'il n'était pas présidé par un évêque-roi, ne se contenta pas d'attendre le jeune monarque à l'entrée de l'église métropolitaine; il alla en corps à sa rencontre jusqu'à la porte St-Martin, où le seigneur-évêque lui adressa une éloquente harangue; puis on le conduisit processionnellement à la cathédrale, où un *Te Deum* solennel fut chanté. Charles VIII fut si satisfait de la réception qui lui fut faite par le clergé qu'il l'exempta, pour l'année suivante, de toutes sortes de taxes et d'impôts.

A la suite des violents démêlés qui s'élevèrent entre Louis XII et le fougueux pape Jules II, le royaume de France fut mis en interdit; le roi fut excommunié et les Normands, en particulier, furent dispensés du serment de fidélité.

Le cardinal René de Prye, alors évêque de Bayeux, avait été d'abord honoré d'une amitié particulière par cet irascible pontife; il fut depuis l'un des prélats dont ce pape croyait avoir le plus à se plaindre, et cette circonstance explique, sans doute, pourquoi les Normands furent plus particulièrement dispensés du serment de fidélité envers leur roi. (*)

Du reste, il est facile de se figurer l'effet que dut produire sur l'imagination du peuple, à cette époque de ferveur religieuse, l'anathème lancé par la cour de Rome sur la France et son roi. La consternation fut profonde, et si les liens de la fidélité du peuple envers le souverain ne paraissent pas en avoir été sérieusement relâchés, toujours est-il que la joie fut immense lorsque Léon X succédant à Jules II, eut levé l'interdit lancé par son prédécesseur.

Une grande solennité religieuse eut lieu à cette occasion dans la cathédrale de Bayeux.

Une foule si considérable de fidèles y accourut, même des parties les plus éloignées du diocèse, qu'il lui fut impossible de trouver place dans l'immense église. D'après un manuscrit du temps, on prit le parti d'établir un amphithéâtre dans la tour centrale, et l'évêque cardinal de Prye, après y avoir célébré solennellement la messe accompagné de tout son clergé, revêtu des plus beaux ornements, donna à la foule prosternée dans les rues et sur les places publiques, la bénédiction et l'absolution générale.

(*) Fleury, tome 25, page 208.

Du reste, si l'on en croit Hermant dans son *Histoire du Diocèse de Bayeux*, ce n'était pas la première fois que le cardinal de Prye avait, du haut de ce magnifique monument, béni la foule que l'édifice ne pouvait contenir.

En 1499, lorsqu'il prit en personne possession de son évêché, il se trouva aussi à Bayeux un concours immense de fidèles. Jules II, comme nous l'avons dit plus haut, honorait alors cet évêque d'une estime particulière ; il voulut que son intronisation dans son diocèse fût accompagnée de grâces inaccoutumées; il accorda et fit publier des indulgences en forme de Jubilé pour tous ceux qui assisteraient en personne à la prise de possession du nouvel évêque.

Plus de vingt mille personnes pouvant porter les armes, sans compter les femmes et les enfants, se rendirent à l'appel du Souverain Pontife, et la cathédrale ne pouvant contenir une foule aussi nombreuse, le nouvel évêque, accompagné des évêques de Lisieux et de Porphyre célébra solennellement la messe sur un autel, placé au milieu d'un amphithéâtre élevé dans la tour centrale, et donna, du haut de ce monument, sa bénédiction à la foule qui remplissait les rues. Dans l'espace de quatorze ans à peine, notre ville fut donc deux fois témoin de l'imposant spectacle du plus auguste des mystères de la religion chrétienne, célébré pontificalement entre le ciel et la terre, dans deux occasions également solennelles.

Bayeux, comme le reste de la France, avait eu beau-

coup à souffrir des guerres continuelles que suscitèrent les prétentions de Louis XII et de François Ier sur le duché de Milan.

La paix définitivement conclue entre ce dernier monarque et Charles-Quint son célèbre rival, fut encore, pour une partie du royaume et pour le Bessin en particulier, une source féconde d'agitations et de désordres.

Rentrée dans ses foyers, une soldatesque turbulente et nombreuse y commit, dans les loisirs et le désœuvrement, les plus déplorables excès. Accoutumée à la licence des camps, sourde à la voix de la justice et des lois, ce fut en pays conquis qu'elle traita la province épouvantée.

M. Pezet dans ses Etudes sur l'Administration de la Justice et l'Organisation judiciaire en Normandie, nous dépeint ainsi les maux qui affligèrent alors notre malheureux pays.

« Le Cotentin et le Bessin, où vivait un grand nombre de familles nobilières, étaient particulièrement dévastés. *Le Bessin notamment leur était en proie*, disent les registres du Parlement, *et en tout le demeurant de la Normandie n'y avait tant de telle manière de gens qu'il y en avait au Bailliage de Bayeux.* La justice ordinaire était impuissante contre de pareils excès. Comment quelques magistrats isolés eussent-ils pu arrêter les écarts de ces hommes appartenant à toutes les familles puissantes de la contrée, audacieux, entreprenants, bravant toute autorité, armés jusqu'aux dents et devenus la terreur du pays? Des juges étaient insultés, d'autres frappés, d'autres

tués. Jusque dans le prétoire même, sur son siége, le magistrat n'était point à l'abri de leurs attaques. A Pont-L'Évêque, la salle d'audience avait été le théâtre d'un drame sanglant; à L'Hôtellerie, près de Lisieux, le lieutenant du Vicomte avait été violemment arraché de son siége et traîné dans la rue. »

Des plaintes s'élevèrent de toutes parts; François Ier en fut douloureusement ému, il résolut de mettre un terme à ces déplorables excès qui menaçaient d'envahir le reste du royaume; mais il voulut avant tout s'assurer par lui-même de l'étendue du mal.

Au mois de mai 1532, trois ans après que la paix de Cambray, dite la paix des Dames, à cause des princesses qui en furent les médiatrices, eut effacé les traces de la funeste bataille de Pavie, François Ier se détermina à visiter la Basse-Normandie, en se dirigeant vers la Bretagne où il voulait se rendre avec toute sa cour, pour placer sur la tête de son fils la couronne de cette antique province.

Son entrée dans la ville de Caen fut d'une magnificence jusque-là sans exemple.

Certes, c'est un bien admirable pays que le beau pays de France, aux ressources inépuisables et sans cesse renaissantes. De longues, de désastreuses guerres auraient du tarir partout les sources de l'abondance et de la richesse publiques; et pourtant, trois années d'une paix encore mal affermie s'étaient à peine écoulées, que les villes du royaume visitées par le roi-chevalier, déployèrent pour le recevoir, un luxe, une magnificence dont les

récits du temps nous font une peinture telle, que l'on serait tenté de les considérer comme fabuleux, si les auteurs dont ils émanent ne nous offraient une irrécusable garantie.

François Ier, avec toute sa cour prolongea son séjour à Caen pendant quinze jours, au milieu des fêtes les plus brillantes; puis il se dirigea vers Bayeux, où il resta deux jours entiers.

Aucun manuscrit contenant la description de son entrée dans la ville et des fêtes qui lui furent offertes, n'est parvenu jusqu'à nous. S'il en a existé quelques-uns, soit dans les registres de la cathédrale, soit dans ceux de l'évêché ou de l'hôtel-de-ville, ils ont sans doute péri dans les affreux désordres qui, trente ans plus tard, devaient couvrir de tant de débris, de sang et de deuil la ville livrée en proie aux protestants révoltés.

Mais ce qui se passa alors dans la ville de Caen, en tenant compte toutefois de la position et de l'importance respective des deux villes, peut nous donner une idée de la manière dont le monarque de France et sa cour durent être reçus et fêtés dans nos murs.

Il y a lieu de penser que quelque chose d'analogue aux fêtes dont nous allons donner la description, fut offert à François Ier par la ville de Bayeux, car il est constant que ce monarque fut si enchanté de la réception à lui faite par cette ville, qu'il lui accorda, pour être placées dans son château, quatre couleuvrines en fer, chose rare et précieuse à cette époque où l'art de fondre les canons

était dans l'enfance. Deux de ces pièces d'artillerie de forme octogone se voient encore dans la cour de notre musée où elles sont conservées comme un monument perpétuant le souvenir du passage dans nos murs de ce monarque, dont elles offrent la royale initiale dessinée sur l'une de leurs faces.

Il joignit à ce don l'octroi beaucoup plus important pour toutes les propriétés foncières dans la cité et la banlieue, d'un privilége considérable dont peu de villes en France ont été gratifiées, nous voulons parler du privilége de *Franc-alleu*, en vertu duquel toute mutation, par vente ou autrement, de maisons ou héritages, situés dans ce périmètre, était affranchie de l'impôt connu sous le nom de treizième denier.

Quelles furent, nous le répétons, les cérémonies, les spectacles et les fêtes qui causèrent à ce roi une si vive satisfaction. Nul monument écrit qui en contienne la description n'est parvenu jusqu'à nous, et nous savons à quelle cause il faut l'attribuer.

Toutefois, comme l'un des ordonnateurs des fêtes offertes par la ville de Caen était André Blondel, chanoine de Bayeux, il est présumable que cet ecclésiastique fut chargé de mettre son génie à contribution, pour que la ville épiscopale ne restât pas trop en arrière de la ville rivale dans cette circonstance solennelle; et la description des *Entrées triomphantes* du Roi et du Dauphin dans cette dernière ville, faite par un témoin oculaire, le respectable de Bras, peut nous donner une idée de ce qui dut se passer alors à Bayeux.

Voici cette description qui nous a paru curieuse à plus d'un titre, et se lier intimement à notre sujet. Nous la transcrivons telle que nous la trouvons dans l'auteur des *Antiquités de Caen*; nous aurions craint d'en diminuer l'intérêt en cherchant à rajeunir le style simple et naïf des écrivains de cette époque.

Les entrées triomphantes du Roy nostre Sire et de Monseigneur le Dauphin, Lieutenant General de Sa Maiesté, et Gouuerneur au pays de Normandie, faites en la ville et Vniversité de Caen, en l'an mil cinq sens trente deux, auecques l'ordre tres-exquis en icelles tenu.

« Le Mardy second iour d'Avril, ferié de Pasques mil cinq cents trente deux, ledict Seigneur Dauphin disne à Sinteaux, village prochain de ladite ville de trois lieuës : Pour à l'apresdisnee faire son entree. Au deuant duquel Seigneur sortirent les compagnies de gens de differens estats de ladite ville, en l'ordre qui ensuit.

PREMIÈREMENT.

« En grand nombre, et bon ordre, les Religieux des quatre Ordres mendiennes de ladite ville, et les Religieux de Saint Estienne de Caen. Apres lesquels marchoyent le Clergé des Eglises paroissiales, vestus de leurs surplis, auec leurs croix et banniére, suyvis par les Religieux de l'hostel Dieu, et les Chanoines du Saint Sepulchre dudit Caen : Derriere lesquels marchoyent en bon ordre messieurs l'Official, Promotteur, Scelleur, et autres Offi-

ciers de la Cour Ecclesiastique dudit Caen. Et apres marchoyent en honneste contenance vingt-quatre Bedeaux, en accoustremens de noir, et bourrelets portans leurs Maces d'argent deuant monsieur le Recteur d'icelle Vniversité, vestu d'escarlate rouge, auec sa chape Rectorale, suyvi par les Doyens, et Docteurs de Theologie, Droits Canon et Ciuil, Medecine, et les Arts, auec leurs chapes Doctorales et Magistrales, suyvis par cinq ou six cents escoliers, en bon ordre. Et à peu d'intervalle marchoyent deux cents hommes de pied, vestus des couleurs de mondit sieur le Dauphin : Et cent de la couleur de la Royne, conduits et menez par leurs Capitaines accoutrez de mesmes couleurs. Cest assauoir de pourpoints et chausses de velours gris, auecques collets de mesmes, et toute broderie, neruez de velours violet, et decoupez et bouffez de taffetats blanc : Auec leurs Porte-enseignes et Sergents de bande vestus de la mesme parure. Et lesdits compagnons de pied, accoustrez les uns de satin et taffetats desdites couleurs, bouffez et neruez comme dessus. Et ceux de la Royne en pareil ordre, de la couleur de ladite Dame : Lesquels estoient suyvis par six ieunes enfans, viron de l'aage de mondit Seigneur le Dauphin, vestus de Chamarres de satin blanc, à broderie d'or, montez sur coursiers blancs, fort bien emplumassez, caparençonnez de satin blanc, à broderie, et houppes d'or : ayant chacun d'eux un laquais vestu de la mesme parure.

« Apres lesquels marchoyent les Sergents ordinaires de la ville, portans bastons blancs, montez. Et derriere

eux venoyent en bonne et honorable grauité monsieur Gabriel, Baron d'Alégre, Bailly dudit Caen. Et aupres de luy monsieur le Baron de Beaufou, et Beuvron, Viconte dudit lieu, et à costé d'eux leurs Lieutenans generaux. Apres lesquels venoyent les Advocat et Procureur du Roy audit Bailliage : Les Esleus Grenetier, Controlleur, les Aduocat et Procureur sur le faict des Aides, Enquesteurs, Greffiers desdites Iuridictions, Procureur, et Clerc d'icelle ville : Lesdits Officiers vestus de robbes de damas, et taffetas noir, suyvis par les gens de Iustice, tous à housse.

« Pvis apres eux marchoyent le Lieutenant particulier dudict sieur Bailly, vestu de la mesme parure : qui conduisoit deux cens citoyens de ladite ville, accoustrez de drap noir, doublez de damas et satin, tous à housse.

« Tovtes lesquelles compagnies rencontrerent ledit Seigneur aux plaines de Cormelles prochaines de ladite ville. Et là luy fut par l'vn des Capitaines desdits gens de pied (apres reuerence faite) dist ce qui ensuit.

Puisque les dieux ce iourd'huy nous contentent,
Voyans le Chef de la nostre Province.
Les tiens soldats à toy, très- aimé Prince,
Leurs corps et biens de bon cœur te presentent.

« Et par lesdits sieurs Bailly, Official, et Recteur, fait autres réceptions et harangues, selon que chacun d'eux peut bien faire : Lesquels furent ouys et receus bien gracieusement par ledit Seigneur. Et ce fait, retournerent toutes lesdites compagnies en leur ordre en ladite ville, exceptez lesdits enfans, qui cheuauchoyent deuant

ledit Seigneur, faisans continuelement bondir leurs Coursiers, qui estoit chose plaisante à veoir.

« Apres marchoit mondit Seigneur le Dauphin, monté sur un coursier, moult richement accoustré, vestu de velours noir, brodé et pourfillé d'or. Et le precedoyent vne fort grande compagnie de Gentilshommes de sa maison : Les Pages d'honneur montez sur cheuaux fort bien en ordre. Et autour dudit Seigneur cinquante Suisses de la garde du Roi à pied; qui l'attendoyent aux fauxbourgs, auec cinquante archers de la garde à cheual, tant du Roy que dudit Seigneur.

« Et deuant ledit Seigneur estoit son grand Escuyer monté sur vn coursier fort triomphant.

« Avquel Seigneur fut presenté à l'entree de ladite ville vn poile ou ciel de satin blanc, enrichi de broderie, frangé, pourfilé et semé de Dauphin, pourtraits apres le vif. Ledit poile porté par quatre des Pairs et Iurez de ladite ville, vestus de damas noir, chamares de velour, et pourpoints de satin blanc.

« A l'entree de laquelle ville, et pendant le temps que ledit Seigneur estoit sur le pont, iouerent cent ou six vingt pieces d'Artillerie, de la part de ladite ville qui estoyent affustees sur la riuiere.

« Et incontinent apres luy marchoyent monsieur de Brion Chabot, Admiral de France, Lieutenant general dudit Seigneur audit Gouuernement : Monseigneur le Reuerendissime Cardinal de Grandmont, le Conte le Brienne, monseigneur d'Annebault, de la Palisse, Chandiou

les Gouuerneurs dudit Seigneur, et autres en grand nombre, tant de l'Estat Ecclésiastique que Seculier.

« Et à l'entree de ladite ville, sur l'un des ponts d'icelle trouua vn theatre et spectacle, dedans lequel estoit vn parc, circuit d'vne forest, au milieu duquel estoit vne place verde, et bien coulouree : de laquelle procedoit vn Lys ayant trois fleurons, circuy d'vne Couronne d'or l'un desquels fleurons, qui estoit cil du parmi, s'ouuroit deuant ledit Seigneur. Et dedans iceluy apparoissoit vn ieune enfant vestu de satin cramoisi violet, à broderie de fil d'argent, tenant vn Dauphin entre ses bras, representant mondit Seigneur le Dauphin Et de l'un costé dudit bois, ou parc, sortoyent plusieurs Satyres, ayants pieds de cerfs, biches, et d'autres especes d'animaux, iouans du Hautbois, Luths et Flustes : comme ayants consolation de la fleuriture de ladite fleur. Au son desquels sortoyent de l'autre costé dudit bois et parc, de belles petites filles accoustrees en Driades, Amadriades, Nayades, et autres Nymphes vestues de damas de diverses couleurs : lesquelles dançoyent les gaillardes aux sons dessusdits, si plaisamment qu'il estoit possible, Et tenoyent l'une vn panier plein de fleurs qu'elle iettoit continuellement : les autres perroquets et leuriers. et autres bestes : Aquoy ledit Seigneur print grand plaisir.....

« Et aupres de l'Eglise saint Iean estoit dressé un autre Spectacle, ou Theatre, au dedans duquel estoit vn Estang, prenant source de la liqueur procedant de l'ar-

rousement que faisoyent sept belles fiilles, representans les sept uertus, qui estoient sur vne roche au dessus dudit Estang, tenans des Vazes d'argent, qui iettoyent eau dedans icelui. Lesdites filles estoyent vestues de damas de sept couleurs versifié selon leurs proprietez : dedans lequel Estang, circui d'une plaisante forest, estoit veu nager et prendre son nutriment un beau Dauphin, representant ledit Seigneur : et denotoyent que luy annobly de toutes vertus, et de la liqueur procedant d'icelles nourri, est veu prosperer de iour en iour.....

« Et de la ledit Seigneur alla vers son logis, ordonné pres le Chasteau de ladite ville, chez vn Bourgeois d'icelle : et à son arriuee ioua l'artillerie dudit Chasteau, qu'il faisoit fort bon ouir. Et faut noter que toutes les rues par où il passa estoyent tappisees de tappisseries de diuerses histoires, et Chapeaux de Triomphe, aux armes dudit Seigneur pendantes parmy les rues, auec balustres.

« Et le Mercredy troisiéme iour dudit mois, Ferié de Pasques, le Roy nostre souuerain, et naturel Seigneur vint disner audit lieu de Sinteaux, pour faire son entree en sadite ville de Caen, comme de pieçà il auoit desir et affections : en considération dequoy les citoyens, manans, et habitans d'icelle ville, desirant faire leur devoir enuers luy pour sa reception selon leur pouuoir sortirent de ladite ville en l'ordre qui ensuit.

PREMIEREMENT.

« Lesdits quatre ordres de mandiens, les Religieux de saint Estienne, le Clergé des Parroisses, de l'Hostel

Dieu, et les Chanoines du saint Sepulchre, auec leurs Croix et Reliquaires. Derriere lesquels marchoyent lesdits sieurs Official, Promoteur, Scelleur, et autres Officiers Ecclesiastiques.

« Apres lesquels, immediatement et en tres bon ordre, lesdits vingt quatre Bedeaux, portans leursdites masses d'argent, vestus de couleur violet : et consequemment apres marchoyent en modeste et tres honneste grauité, ledit Recteur vestu d'escarlate rouge, auec sa chape Rectoralle, deuant lequel estoyent deux ieunes enfans à cheual, vestus de satin des couleurs de ladite Vniversité, rouge et bleu, portans chappeaux de triomphe, aux armoiries d'icelle, suyui par les Docteurs de Theologie, vestus de noir : Ceux des droits, Canon, Ciuil, et Medecine d'escarlate rouge : Et les Principaux des Arts, tous auec leurs Chapes doctorales et magistrales, fourrees de menu ver. Et mondit sieur le Recteur à l'entree du Bouleuert de la porte Milet, luy fut fait la Harangue de la part de l'Vniuersité. Et apres eux cinq à six cents escoliers, en accoustremens scolastiques, en si bon ordre que mieux n'eussent peu. A peu d'espace desquels marchoyent six cents hommes de pied en bon ordre de guerre en accoustremens les vns de satin, autres de taffetas : C'est assauoir trois cents des couleurs du Roy à champ violet, neruez de taffetas incarnat, et bouffé de taffetas iaune : et lesdits trois autres cents des couleurs dudit seigneur Dauphin et de la Royne, conduits et menez par leurs Capitaines, accoustrez de velours desdites couleurs à broderie d'or : leurs Porte-enseignes et Sergents

de bande de la mesme parure, qui estoit chose moulte belle à veoir, et plaisante à ouir le grand nombre tambours, et phifres, qui iouoyent bien au possible.

« Apres lesquels marchoyent en tres grand triomphe et magnificence, les enfans de la ville : C'est assauoir les enfans de l'aage de mondit sieur le Dauphin vingt ieunes hommes ayant accoustremens de velours noir, semez de broderie d'or, tant à l'entour de leurs accoustremens que sur les pointes d'iceux ayants bonnets de velours et plumes blanches, montez sur coursiers, caparençonnez de velour et broderie d'or, auecques botines de velour, fort bien emplumassez, auecques houpes de fil d'or grosses chaines d'or et pierreries en tour eux Chacun d'iceux auoit deux lacais accoustres de leurs couleurs, qui estoit chose fort pompeuse à veoir, tant à raison de la richesse de leurs accoustremens, qu'aussi pour les sauts et voltes qu'ils faisoyent faire à leursdits cheuaux : Lesquels ieunes hommes estoyent conduits par le sieur Baron de Beaufou et Beuuron Viconte dudit Caen.

« Apres marchoyent les cinquante Archers et Mottespayes du Chasteau de Caen : accoustrez des couleurs du Seigneur de Rochepot leur Capitaine, conduits par le sieur de la Menardiere son Lieutenant audit Chasteau, suyuis par les officers de ladite ville, comme Brements, Francs porteurs, Courtiers, Mesureurs de sel, de blé, et Verdiers, iusques au nombre de cinquante, accostrez de tanné garencé : ayant vne manche de satin, des couleurs du Roy, troussee par derriere, à la Lansquenette Qui suyvoyent les Sergents ordinaires dudit Caen accoustrez

de la mesme parure, ayant chacun vn baston blanc à la main.

« Pvis marchoit le sieur et Baron d'Alegre Bailly de Caen, vestu d'une robe de velours cramoisy, chamarrez de velours violet à broderie d'or accompagné de son Lieutenant general, et Aduocat et Procureur du Roy. Les Esleus, Grenetiers, Controlleur, Aduocat et Procureur dudit Seigneur, sur le fait des Aides : Enquesteur, Greffiers, Procureur et Clerc de ladite vile, tous accoustrez de robbes de satin tanné, doublee de velours, suyuis par les gens de Iustice, tous à housse, et marchoyent quatre à quatre, ayant pres d'eux laquais accoustrez de leurs couleurs. Apres lesquels venoit ledit Lieutenant particulier, vestu de ladite parure, qui menoit deux cents citoyens de ladite ville quatre à quatre, et à housse. La pluspart desquels estoyent accoustrez de robbes noires, doublees de satin et damas.

« Tovtes lesquelles compagnies, en l'ordre que dessus, passerent par deuant ledit sieur, aux plaines de Cormelles, et là luy furent faites plusieurs harangues, tant par l'vn des Capitaines de gens de pied, qui fut telle,

Roy sur les Roys, seul guidon de prouesse,
A toy offrons corps et biens tous entiers,
A exposer en pieces et quartiers,
Pour soustenir ta tres haute Noblesse.

« Et par lesdits sieur Viconte, conduisant lesdits enfans de ville que par ledit Seigneur Bailly, au nom des gens de Iustice et citoyens de ladite ville, fait autres harangues.

« Et vn peu apres marchoyent quatre bucines, ou Trompettes, deuant un Chariot triomphant, sur lequel estoit

le dieu Mars, armé de toutes pieces, assis en une chaire triomphale, battue en or, et azur : Ledit Chariot enrichi d'or et d'argent, autour duquel estoient pourtraites choses seruantes aux armes, comme instrumens de guerre, conduit par six hommes syluestres. Deuant lequel estoyent les neuf Preux magnifiquement en ordre, vestus de draps de soye de diuerses couleurs, enrichis de broderie, trois vestus à la Iudaique, c'est assauoir Iosué, Dauid et Iudas Machabeus, montez sur un Elephant, vn Chameau, et vn Cerf : Hector, Alexandre et Iules Cesar à la Turque, montez sur une Licorne, vn Griffon, et Dromadaire : lesquelles bestes estoyent encaparençonnées de draps de soye à broderie, si bien pourtraites sur le vif, et ayans tels mouuemens qu'ils sembloyent estre naturelles. Artur, Charlemaigne, et Godefroy de Billon, vestus à la Françoise, montez sur coursiers, faisans pennades et sauts si à propos qu'il n'est possible de mieux faire.....

« Apres lesquelles compagnies par luy ainsi veuës, où il print grand plaisir : et mesme toute la Court, et leur ordre, gardé comme dessus, cheuaucha vers ladite ville.

« Grand nombre de Seigneurs et Gentilshommes, tant de l'Hostel du Roy, que autres Gentilshommes du Pays, fort braues et bien en poinct.

« Apres venoyent les Pages de l'Ecurie du Roy, montez sur coursiers, suyuis par plusieurs Prelats, Abbez, Protonotaires, Conseillers et gens du grand Conseil, que suyuoyent grand nombre d'Euesques : c'est assauoir messeigneurs de Toulouse, de Lysieux, de Clermont, Mascon, Bayonne, et plusieurs autres.

« Apres lesquels venoyent les Ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, des Roys d'Angleterre, Portugal, Hongrie, Ducs de Ferare et Venise, tres-pompeux et magnifiquement en ordre.

« Marchoyent apres les cent Suysses du Roy, leurs Hallebardes sur l'espaulle, conduits par le ieune monsieur de la Mark leur capitaine.

« Et apres suyuoit monsieur de Brion Chabot, Admiral de France : messeigneurs les reuerendissimes Cardinaux de Lorraine : et Grand mont.

« Et puis venoit monseigneur le Dauphin richement en ordre pres desquels seigneurs estoyent plusieurs laquays accoustrez des couleurs et parures desdits Seigneurs : que suyuoyent monsieur le grand Escuyer, monté sur vn grand coursier, caparençonné de velours vers, semé de Fleurs de Lys et broderie, portant l'espee de triomphe deuant le Roy.

« En apres marchoit le Roy monté sur vn coursier grison, ledit Seigneur vestu d'une chamarre de satin gris à broderie d'or traict, vn pourpoint de satin cramosy à la mesme broderie, découpé, et fermé de pierrerie, qui estoit chose moult singuliere à veoir ; ayant pres de lui six laquais accoustrez de velours de ses couleurs.

« Et à l'entree des fauxbourgs de ladite ville, luy fut offert la Croix par mondit sieur l'Official, qu'il baisa en grande reuerence, et luy fut faite par iceluy la harangue pour l'Eglise : et par monsieur le Recteur à l'entree du Bouleuert de la porte Millet de ladite ville,

au nom de l'Vniversité autre harrangue.

« Et estant ledit Seigneur sur le pont de Vaucelles de ladite ville, commença à iouer l'Artillerie en grand nombre, qui estoit affustee en un isle qui est aupres de le prairie, dedans laquelle y auoit trois Pauillons, en forme d'un camp dressé pour la guerre, et autres munitions, et mesmement ioua tout l'appareil du nauire estant sur la riuiere. De la tira plus outre, iusques à l'entree de la ville, et au deuant de la porte d'icelle luy estoit preparé vn grand et somptueux Theatre : en l'un des bouts duquel estoit une ville : de laquelle sortoit vn grand personnage vestu d'vne chamarre de satin violet, à broderie d'or, representant Sanson le fort, emportant les portes d'icelle ville : et à ses pieds gisoit un lion mort. Ledit Sanson conduit par deux ieunes pucelles : assauoir, Force vestue de damas verd, et Prudence, vestue de damas gris, tenans en leurs mains, Prudence, vne Orloge, et Force, vne Tour : lesquelles dames menoyent ledit Sanson dedans un beau et somptueux Verger qui estoit nommé le Verger d'honneur. Au milieu duquel estoit preparé vn siege triomphal, fort enrichi et diapré, ou estoit assise vne autre belle fille, assauoir Renommee, vestue de damas bleu : ayant aisles aux bras et iambes, qui la tenoyent esleuee en haut, à ses deux mains vn Chappeau de triomphe, dedans lequel estoyent les armoiries de France. Et à costé d'elle étoient deux autres belles ieunes pucelles : c'est assauoir Iustice, vestue de damas rouge, tenant vne espee : et l'autre estoit la Paix, vestue de damas blanc, tenant vn rameau d'Olive :

à la venue duquel Sanson, ladite Renommee voloit iusques par dessus une nuee illec pourtraitte si bien et subtilement, qu'elle sans aide sembloit voler, et dedans son siege se iettoit ledit Sanson, en denotant que le Roy nostredit Seigneur auoit suppedité l'orgueil de ses ennemis, par le moyen de Force et Prudence, qui l'ont conduit au Verger d'honneur, auquel il a acquis telle grace de Renommee, que son escu est par elle porté par dessus les nues iusques au Ciel : moyennant Iustice et Paix, qu'il a retenues à costé de luy : Lequel Theatre luy fut de grand plaisir à veoir.....

« Arrivé qu'il fut dedans la ville, on luy presenta vn poisle aussi triomphant qu'il est possible, fait de velours vers, tout semé de Fleurs de Lys esleuees à bosse, de broderie d'or, et grandes Sallemandes, auec leur feu : et par dedans chapeaux de triomphe d'or, et frangé d'or, et autres couleurs, porté par quatre des Pairs, Iurez, et Gouverneurs de ladite ville, vestus de robe de velours tanné, chamarre de satin noir, pourpoints de satin cramoisy ayans chacun deux laquais vestus de satin de leurs couleurs, qui estoit chose fort magnifique et pieuse à veoir.

« Et au devant du Poisle marchoyent les Heraux d'armes, auecques leurs hoquetons, et douze trompettes et clerons, auec tanbours. Et apres ledit poisle, sous lequel estoit le Roy en ordre que dessus, suyvoyent tres hauts et tres puissants Princes le Roy de Nauarre, le Duc de Vandosme, Conte de saint Paul, les Ducs de Nemours et de Longueville, le Marquis son frere, le

Marquis de Saluces, le Prince de Melfe, et ses deux fils le Conte de saint Pierre, et de Brienne, monsieur l'admiral Brion : les Seigneurs d'Annebaut, de la Barre de Mailly, de Lucé, de Chanapes, Candion, et autres grands Seigneurs de la Cour, iusques à deux ou trois cents : lesquels estoient en ordre tres exquise, et accoustremens fort riches.

« Et derriere eux cent Archers de la garde du Roy, auecques leurs hoquetons argentez, la Iaueline de barde sur l'espaule, conduits par le sieur de Nancé leur Capitaine qu'il faisoit bon veoir.

« Apres eux marchoit un train fort difficile à nombrer, d'autres Seigneurs et Gentilshommes, tant de la Cour que du pays, et passa outre ledit Seigneur, iusques pres l'Eglise saint Iean dudit Caen, ou il trouua vn autre triomphant spectacle, ou theatre dedans lequel estoit dressé vn beau et plaisant verger, au milieu duquel y auoit une belle et plaisante fontaine, qui continuellement iettoit eau contremont par cinq tuyaux argentez, et d'icelle eauë estoit arrousé ledit Iardin tellement que de la liqueur d'icelle croissoyent et fructioyent de beaux arbres de plusieurs especes de fruicts. Dessous lesquels estoit vne tres belle fille, representant Minerue, ou Pallas, magnifiquement accoustree, ornee et vestue d'un damas changeant : laquelle demonstroit au Roy grand nombre d'estudians illec estans, qui se delectoient à cultiver ledit Verger, sous espoir d'avoir le fruitct desdits arbres, lequel ils ne pouuoyent auoir quelque peine qu'ils prinsent. Lequel spectacle, ou theatre estoit dresse,

pour demonstrer au Roy que en ladite ville de Caen y a Vniversité fameuse, autant dotee de priuileges que autre dudit Royaume : ayant cinq Facultez, representez par lesdits cinq tuyaux, ausquelles les estudians profitent en sçavoir. Mais que toutes fois sans son moyen ils ne peuuent auoir le fruit de leur labeur, à raison qu'ils sont empeschez par aucuns grands Prelats d'auoir la conseruation de leurs priuileges, et nominations.....

« Et en cheminant plus outre dedans la ville, au Pont Saint Pierre, qui est la maison commune d'icelle ville, trouua vn autre Theatre tres somptueux, enrichi d'or, argent, azur, de Chappeaux de triomphe, balustres, et autres richesses : au dedans duquel estoyent esleuees en bosse cinq villes de Normandie, c'est assauoir Rouen, Caen, Dieppe, Ponteaudemer, et Honnefleur : lesquelles, excepté Caen, estoient fort bien dorees et moult bien enrichies. Et sur laquelle ville de Caen, estoit Esperance, fort bien doree et diapree. A la venue duquel Seigneur Roy, et lors qu'il assist sa veuë sur ledit Theatre : par mouuement artificiel, apparurent les sept Planettes sur ladite ville de Caen : c'est assauoir Sol, Luna, Mars, Mercure, Iupiter, Venus, et Saturne, qui s'approchoyent les vnes des autres, et causoyent vne bonne conionction, à raison du Soleil entrant en la maison d'Aries, signe benevole. Et à l'instant, par vn autre mouuement, apparut ladite ville de Caen, (laquelle au precedent estoit obscure) tres-claire, mieux enrichie, et plus triomphante que nulle des autres. Par laquelle histoire l'on peut interpreter que lesdites quatre villes illecques pourtraites,

sont villes franches : Et Caen, neanmoins qu'elle soit place de frontiere, forte, belle, et mieux située que nulle des autres, n'a aucune franchise ni liberté. Et ladite esperance estant dessus dénotoit l'espoir que les habitans d'icelle ont à la franchise et liberté de leurdite ville, par la conionction du Soleil et autres Astres, qui sont prinses par la presente entree, et visitation faite par le Roy notredit sieur, qui est le Soleil, mondit Seigneur le Dauphin et autres Princes du Sang Royal, les Planettes.....

« Et de là le Roy et tout son train en l'ordre predit, alla iusques au Chasteau, ou son logis luy estoit preparé : et à son entree audit Chasteau toute l'Artillerie d'iceluy ioua, qu'il faisoit bon ouir : car elle estoit affustee sur la ville, qui donnoit occasion de plus grand bruit.

« Et faut noter que les rues par ou passa ledit Seigneur, estoyent toutes tappissees de tapisseries de differentes histoires, et personnages, et de draps de soie : et de grands Chappeaux de triomphe, auec balustres, de vingt maisons en vingt maisons, aux armoiries desdits Seigneurs Roy, et Dauphin, Normandie, et la ville, toutes eslevees à bosse, qui estoit chose tres-somptueuse à veoir. »

Tels furent les fêtes et les spectacles offerts par la ville de Caen à François Ier et à sa cour.

Sans doute, la ville de Bayeux ne put étaler une telle pompe, une telle magnificence ; mais, ville épiscopale,

possédant un clergé nombreux et richement doté, elle dut, elle aussi, faire au monarque qui venait la visiter une brillante réception. André Blondel fit dresser incontestablement, dans cette occasion, plus d'un théâtre où le mythe religieux dut jouer un rôle important dans les sujets emblématiques imaginés pour exalter la gloire du roi-chevalier, qui se plaisait à faire éclater son zèle et sa ferveur pour la religion catholique, aux prises alors avec cette hérésie fameuse dont Luther fut le premier coryphée.

Quoiqu'il en soit de cette supposition le monarque, qui si l'on en croit la tradition, occupa dans la rue St-Malo, n° 4, un hôtel dont il reste encore quelques vestiges, et où se trouve en ce moment un établissement de roulage, séjourna deux jours entiers avec toute sa cour dans les murs de Bayeux. Ce temps fut sans doute mis à profit par ce prince pour se faire rendre compte de l'état du pays; puis, continuant sa route, il se rendit en Bretagne, où le Dauphin son fils fut couronné duc de cette importante province.

Huit ans s'écoulèrent encore depuis ce voyage fameux, sans qu'il fût possible de mettre un terme aux maux sans nombre que les nobles et les *aventuriers*, ainsi que le peuple appelait cette soldatesque effrenée dont nous avons parlé plus haut, faisaient souffrir au pays. Nous verrons dans le chapitre suivant à quel moyen il fallut recourir pour mettre fin à ces affreux désordres.

CHAPITRE VIII.

Les Grands Jours à Bayeux.

Enfin l'heure de la justice était arrivée. Le Parlement de Normandie était interdit par suite de débats survenus entre ce corps et François Ier. Un grand nombre de magistrats restaient sans fonctions et se trouvaient disponibles pour les autres besoins du service. Le roi résolut de les utiliser pour mettre un terme aux déplorables excès auxquels était en proie notre malheureux pays.

« Il ordonna, (*) dit M. Pezet (Etudes sur l'Administration de la Justice et l'Organisation judiciaire en Normandie, auxquelles nous empruntons tout ce qui est relatif à la tenue des Grands Jours dans notre ville, qu'une partie des membres du Parlement irait de suite tenir les Grands Jours à Bayeux. On appelait ainsi les audiences solennelles que les membres du parlement allaient quelquefois, et en des occasions rares, tenir aux extrémités du ressort. C'était, selon l'expression même

(*) 12 septembre 1540.

de François Ier, une juridiction souveraine ambulatoire « établie, comme le dit le vieux commentateur Berault, « pour retrancher les tyrannies de plusieurs qui foulent « et oppressent le peuple, qui n'a la hardiesse de se « plaindre, ne voyant la justice à sa porte. »

L'origine des Grands Jours qui se perd dans la nuit des temps, est due au besoin qu'éprouvaient les rois d'établir leur juridiction souveraine au-dessus de l'autorité de leurs nouveaux vassaux. Dès qu'un mariage ou une conquête réunissait un nouveau fief à la couronne, le roi laissait subsister les anciens tribunaux, mais en se réservant le droit de connaître de leurs jugements en dernier ressort. Des commissaires royaux investis d'un pouvoir spécial, et émanant directement du prince, allaient rassurer les provinces opprimées, demander compte des abus commis, et faire bénir et respecter la majesté du trône. (*Moniteur* du 12 décembre 1856.)

« La ville de Bayeux, dit M. Pezet, *loco citato*, fut choisie pour devenir le lieu de ces extraordinaires assises, non seulement à cause des souvenirs qui se rattachaient à la mission qu'y avaient remplie jadis les *missi dominici* de Charlemagne, mais aussi parce que sans doute pendant son séjour dans cette ville le roi avait reconnu que c'était le point le plus convenable pour apporter par un prompt exemple un remède aux maux du pays. Il n'entend point qu'il soit apporté de retard : il faut que ces grands jours soient ouverts le 23 du même mois. L'autorité la plus ample est conférée aux commissaires du roi : juridiction civile, juridiction crimi-

nelle, juridiction administrative. Ils cumulent tous les pouvoirs.

« Les lettres-patentes de leur commission leur confient le même droit, en matière civile, en premier et dernier ressort, qu'au parlement lui-même. En matière criminelle ils devaient juger « de toutes matières criminelles « de quelque grandeur et qualité qu'elles fussent ; punir « et faire punir les délinquants de telle peine que ce « fût exemple à tous autres..... connaître de tous abus, « fautes, malversations ou négligences dont les officiers « du roi audit pays de Basse-Normandie se trouveraient « chargés au fait de leurs états ou offices, les châtier, « punir et corriger selon l'exigence des cas, corriger « toutes corruptèles, usages, style et procédure abusive, « mauvaises pratiques et formulaires des praticiens..... « et le tout réformer et mettre en bon ordre et forme « de justice et pratique. »

« En matière administrative, ils devaient « pourvoir « aux églises, monastères, hôpitaux pour le fait du ser- « vice divin, entretenement des saints décrets, discipline « régulière, sur les ruines, décadence et désolation des « églises, et des maisons y appartenant. »

« M. Floquet, *(Histoire du Parlement de Normandie)* à qui nous empruntons une partie des faits qui concernent cette session des grands jours, et dont la courageuse patience a extrait ce qu'il y avait de plus intéressant à cet égard dans les registres du parlement, nous a conservé les noms des commissaires du roi. »

Les noms de tous les membres de cette cour fameuse

sont énumérés dans le livre de M. Pezet, qui nous a fait connaître la célébrité acquise à chacun d'eux; puis il continue ainsi :

« Au nombre de ces magistrats ne figurait pas un des membres les plus distingués du parlement, Jacques Ménage, seigneur de Cagny, *né à Bayeux*, qui avait quitté en 1531 le barreau dont il était un des principaux ornements pour remplir une charge de conseiller. La mission que les commissaires vinrent remplir dans sa ville natale parut peut-être inconciliable avec ses affections et ses relations de famille. C'était un homme spirituel, plein de sagacité, doué d'une élocution facile, si l'on en croit ses biographes, et qui fut chargé par le roi d'importantes ambassades en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et près de l'empereur Charles-Quint.

« Empressés d'obéir aux volontés suprêmes du roi, tous ces magistrats se hâtèrent de se rendre à Bayeux. Au jour fixé, le 23 septembre, tous étaient à leur poste.

« Ce dut être un jour solennel pour cette cité que celui où pour la première fois ces magistrats nombreux, que tant d'espérances entouraient, que tant de craintes devaient rendre formidables, prirent place sur leur tribunal.

« Avant de prendre possession de leurs siéges, ils se rendirent en corps à l'église Cathédrale pour invoquer les lumières de celui qui juge les justices, précédés de leurs huissiers, revêtus de la robe rouge, le premier président marchant à la tête, en grand costume, mais

sans manteau d'hermine ni mortier, *parce qu'il n'était à Bayeux que président de commission.* Ils furent reçus à l'entrée de la Cathédrale par tout le chapitre en costume qui les attendait au portail, et processionnellement conduits dans le chœur, où fut chantée une messe du Saint-Esprit. Reconduits avec le même cérémonial, ils se rendirent à l'évêché destiné à devenir le lieu de leurs séances. (*)

L'avocat du roi, Laurent Bigot, fit donner lecture solennelle des édits d'institution et des lettres-patentes de commission; puis ayant donné l'exemple, qui fut suivi par le substitut, par tous les avocats plaidants et tous les procureurs postulants, le serment accoutumé fut renouvelé, et la cour des *grands jours* définitivement constituée.

« Elle se trouva un moment arrêtée par un scrupule qui avait sa source dans les priviléges accordés aux ecclésiastiques. Le droit d'asile avait toujours été sacré en Normandie : Le criminel qui, passant près d'une église, d'un cimetière, d'une croix, pouvait venir se mettre à leur ombre, réclamait par cela même le *privilége de l'église*, et jouissait non d'une grâce complète, mais du droit de *forjurer le pays*, c'est-à-dire d'éviter de subir la peine auquel il était condamné en jurant sur le livre des Evangiles qu'il allait sortir de Norman-

(*) C'est une erreur de l'abbé Béziers d'indiquer le couvent des Augustins, ou une maison proche l'église Saint-Malo comme lieu d'audience de la cour des grands jours. Les registres du parlement et les observations qui vont suivre ne laissent aucun doute que ce fut l'Evêché qui fut affecté aux audiences.

die et que jamais il n'y reviendrait. La violation de ce serment le rendait indigne une seconde fois de ce privilége, car, comme dit le vieux Coustumier (*), *dès que cet homme était allé contre son serment, sainte église ne lui pouvait plus aider*. Un usage abusif avait étendu ce privilége jusqu'au palais des évêques. On craignit donc en installant la cour au palais de l'évêché que les criminels qui seraient traînés devant elle ne voulussent invoquer cette immunité, mais ces scrupules disparurent à la vue des divers exemples de ce qui s'était passé à l'archevêché de Rouen lorsque l'échiquier y avait tenu plusieurs fois ses séances, et après une délibération où il fut reconnu qu'il ne pouvait y avoir d'immunité pour les prisonniers *qui étaient aux mains des sergents ou en jugement de la cour*, l'expédition des affaires commença.

« Instruits par l'exemple des magistrats inférieurs qui avaient déjà péri ou dont la vie avait été menacée, les commissaires du roi voulurent être entourés d'une force suffisante pour assurer leur sécurité et faire respecter leurs décisions. Ils s'adressèrent à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen et lieutenant du Dauphin au gouvernement de la province, dont ils reçurent la lettre ci-jointe qui est restée aux registres du parlement :

« Ayant reçu votre lettre, j'ai incontinent écrit et en-
« voyé devers le prévôt Cerny à ce que, toutes choses
« cessantes, lui et sa compagnie aient à se retirer, en
« toute diligence, là où vous êtes de présent pour faire

(*) Des furtifs et damnés. Chap. 85.

« et exécuter ce qui lui sera ordonné pour le bien de « justice, et s'il est besoin de plus amples lettres soit « de ban soit d'arrière ban ou autres nécessaires pour « l'effet du contenu en votre dite lettre, en m'en aver- « tissant, je vous les enverrai et n'y aura faute. »

« On ne peut se figurer avec quelle activité le travail des commissaires fut dirigé : ils y étaient excités sans doute par l'aiguillon du devoir, par l'intérêt public, mais peut-être aussi par le désir de rentrer en grâce près du roi et de dissiper ses préventions.

« Les audiences commençaient à six heures du matin, et se prolongeaient jusqu'à onze : les audiences de relevée reprenaient à deux heures et ne se terminaient qu'à cinq ou six heures du soir. Les magistrats dont la présence sur le siége n'était pas requise pour les besoins journaliers du service se répandaient dans le pays, allaient de vicomtés en vicomtés faire des enquêtes, recueillir des preuves, s'assurer de la vérité des faits.

« Malheureusement ce n'était pas seulement contre les criminels qu'il fallait instruire : la conduite de beaucoup de magistrats ou alliés aux familles des coupables par le sang ou par l'amitié, ou effrayés par l'exemple des juges qui avaient payé de leur vie leur zèle à remplir leurs devoirs, avait été molle, sans énergie, indigne de leurs fonctions. Ainsi que nous l'apprend Etienne Pasquier, les deux principales sources du mal étaient l'*insolence désordonnée des gentilshommes*, *et la connivence des juges des lieux*. C'était donc dans le but de la répression de ces deux cas que devaient agir les commissaires du roi.

« Aussi pendant que les poursuites étaient exercées avec promptitude et sévérité contre les nobles et les aventuriers, une surveillance active recherchait les fautes des magistrats. Baillis, vicomtes, lieutenants, procureurs du roi, greffiers, étaient mandés devant la cour, interpellés sur la manière dont ils s'étaient acquittés de leurs devoirs et sur les scandaleuses connivences dont la voix publique les accusait.

Le substitut du procureur général Buquet de Caumont était particulièrement chargé de porter la parole contre ces magistrats. Ses réquisitions furent toujours sévères. La cour des grands jours, sans mollesse, se montra cependant plus indulgente. Avec équité elle fit la part des temps où l'on vivait, des justes craintes que cette soldatesque effrénée inspirait, de l'effroi que les meurtres des magistrats avait dû causer, et aux peines et amendes requises par l'officier du roi elle substitua presque toujours des réprimandes, quelquefois des injonctions énergiques et menaçantes.

« Le grand bailliage de Caen fut jugé le plus coupable et fut le plus sévèrement admonesté. On acquit la preuve que journellement à la table de Jacques d'Auberville, grand bailli, à celle de ses lieutenants et autres juges du siége, mangeaient publiquement ces gentilshommes indignes de leur race et de leur nom, que le bailli d'Auberville avait lui-même rendu la liberté à quelques-uns d'eux écroués par les archers et sergents, et fait défense de les arrêter désormais. Les officiers de justice de Carentan, de St-Lo, de Mortain mandés devant

la cour ne purent justifier de procédures sérieuses, ni de procès-verbaux qui eussent au moins constaté d'une manière exacte les fléaux sous lesquels gémissait le pays. Ils furent sévèrement traités.

« Il ne paraît point que les magistrats de Bayeux aient été signalés d'une manière spéciale parmi ceux qui furent exposés à ces légitimes objurgations. Le vicomte de Bayeux était alors le sire de Cossé, seigneur de Brissac, premier panetier et fauconnier de France, capitaine d'Angers et de Falaise, conseiller et chambellan du roi; la multitude de ces titres fait supposer qu'il n'exerçait point en personne ses fonctions vicomtales. Au surplus le reproche commun qui atteignit tous les magistrats du ressort du bailliage de Caen, ne fut point sans doute épargné à ceux de la vicomté de Bayeux dont le pays était l'un des plus maltraités.

Si la sévérité de la cour atteignit ainsi la magistrature combien dut-elle frapper rigoureusement les coupables !

« Les chefs les plus signalés de ces odieux brigandages étaient Bretteville, Ferrière, Baignart de Juaye, La Boullaye, St-Remi, les barons des Essarts d'Aulnay, Blavette, Maistreville, Lapoterie, Bivelle d'Yencourt, Mussi de Goberville, Prestreval, et bien d'autres encore, dont au surplus les familles éteintes ne peuvent plus s'offenser aujourd'hui de la publicité donnée à ces noms. Tous furent atteints par des peines graves, auxquelles quelques-uns échappèrent cependant soit par la fuite, soit en usant du privilége de la fierte de St-Romain qui, comme chacun sait, était un moyen offert à de grands

criminels d'obtenir leur grâce à certaine époque de l'année, par la protection du parlement et du chapitre de Rouen. Les fugitifs furent exécutés *par effigie* à la porte de leurs manoirs, suivant le genre de peines prononcées contre eux. Ces exécutions par effigie entraînaient avec elles des suites ignominieuses : elles ne consistaient pas comme aujourd'hui à l'affiche d'une simple pancarte, mais dans l'exécution réelle d'un mannequin, représentant autant que possible la *pourtraicture* du condamné, revêtu d'habits pareils aux siens, et qui était décapité, pendu, rompu ou roué, aux yeux de la multitude, comme l'eût été le coupable en personne s'il eût subi sa peine.

« Un épisode extrait des *registres secrets des grands jours de Bayeux*, et qui est rapporté par M. Floquet, peint le caractère impétueux et violent de cette jeunesse dont la guerre eût fait des héros et dont le désœuvrement ne fit que des brigands. Nous croyons devoir le retracer en l'abrégeant pour bien faire connaître, sous plus d'un rapport, l'époque dont nous parlons.

« Charles des Essarts, baron d'Aulnay, et ses trois frères, âgés tous de vingt à vingt-cinq ans, appartenant à l'une des plus puissantes familles de la contrée, étaient au nombre des condamnés à mort. Ils obtinrent le privilége de la fierte, grâce à la protection puissante du duc d'Estouteville, du dauphin de France et du duc d'Orléans, son frère. *Ayez soin de bien vivre*, leur avait dit le premier président de Marillac, avant de les laisser emmener par le chapelain de la confrérie de Saint-Romain, *et ne faites à l'avenir outrages à personne, spé-*

cialement à ceux qui vous ont appréhendés et amenés prisonniers ; autrement craignez grosse punition, même du feu. A peine quelques jours s'étaient écoulés depuis leur mise en liberté, que Charles d'Aulnay rencontrant le sieur de Brieux, un de ceux qui l'avaient fait arrêter, lui porta plusieurs coups d'épée, et l'eût infailliblement tué si on ne fût accouru au secours. Convaincu alors qu'il n'y avait point d'espérance d'amendement, le parlement ordonna que la sentence des grands jours de Bayeux qui avait condamné Charles des Essarts d'Aulnay à être mis à mort serait exécutée. Charles des Essarts étant parvenu à se soustraire par la fuite après son second crime, une potence fut dressée à l'une des portes de Bayeux (*) et une autre semblable plantée au marché du bourg d'Aulnay, *en lieu éminent.* Au haut de ces deux potences pendait un tableau *où était pourtraict ledit Charles des Essarts décapité avec cette inscription : Charles des Essarts condamné à être décapité.* Ses biens furent en outre confisqués.

« Dans tous les rangs, la société offrait le spectacle de déplorables désordres. Les établissements religieux n'étaient point exempts de toutes sortes de scandales. Les abbayes, les prieurés n'étaient presque plus sous la discipline ecclésiastique : ils étaient donnés *en commande* à des laïques, à des hommes de guerre, quelquefois

(*) Le plan de Bayeux, gravé en 1675 par Jollain, apprend que le lieu ordinaire pour l'exécution des gentilshommes condamnés à perdre la tête était la place Saint-Patrice, au milieu de laquelle était un amphithéâtre de pierres servant à cet usage. *Béziers, p. 14.* Il est présumable que cet amphithéâtre fut dressé à l'occasion des grands jours.

même à des valets, qui en recueillaient tout le revenu sans s'inquiéter du reste. Temporel, spirituel, tout était à l'abandon. La cour des grands jours avait eu, comme nous l'avons dit, la mission de s'en occuper. Ce devoir ne fut point négligé. Nous ne parlerons ici que de ce qui concerne la ville même de Bayeux.

« L'Hôtel-Dieu fut trouvé dans un désordre effrayant. Le cardinal de Trivulce, alors évêque de Bayeux, après la mort du dernier prieur, qui était un religieux, l'avait donné à administrer à l'un des valets de sa garde-robe. Les commissaires des grands jours reconnurent que les administrateurs avaient pris et usurpé le gouvernement de cet hospice, appliqué le revenu à leur profit et négligé *la charité due aux pauvres*. Le service divin y était mal fait; les pauvres mal reçus, maltraités; les religieux malvivants; l'église, la salle des pauvres, le réfectoire, le dortoir et autres manoirs et édifices tombés en ruines; les pauvres couchant sur la paille à défaut de lit et de draps.

« Le prieuré de Saint-Vigor était dans un état non moins déplorable sous le point de vue moral; ses moines, sans frein et sans règle, se livraient à tous les écarts, mutins et turbulents au point que plusieurs ayant été incarcérés, leurs confrères avaient assailli la prison, et avec effraction et violence délivré les moines détenus.

« La cour des grands jours ne recula point devant les mesures nécessaires pour réprimer ces excès. Les moines coupables furent amenés en prison, jugés publiquement et sévèrement punis. Défenses furent faites aux autres

de jamais sortir en ville sans un congé du prieur, en bonne forme, et injonction fut adressée à tous les sergents d'arrêter et conduire en prison tout moine qui aurait enfreint cette formalité.

« Les abus des hospices trouvèrent un remède dans un réglement sagement rédigé, adopté par la cour le 3 décembre 1540, et qui fut l'œuvre du conseiller Nicolle Le Sueur, nommé pour faire la visite de l'Hôtel-Dieu et en dresser le procès-verbal. Il contenait les dispositions les plus sages pour la conservation du bien des pauvres. Entr'autres, il ordonna que les biens seraient régis sous la main du roi par deux bons, loyaux et notables personnages. Il enjoignit aux pères et religieux de manger en commun, et leur défendit de faire banquets ou autres dépenses superflues. C'est, disait le premier président de Marillac aux officiers de la ville de Bayeux, en parlant de ce réglement, *c'est un des grands biens et de la plus grande commodité qui vous saurait être advenu pour votre ville; ne laissez perdre un tel bienfait par faute d'exécution.* Malheureusement cette utile recommandation produisit peu d'effet.

« Nous n'avons parlé que des établissements religieux de Bayeux : partout, au surplus, régnait le même désordre dans les lieux conventuels de la Basse-Normandie, et les *bons religieux qui ne voulaient adhérer aux méchants étaient pour cela fort maltraités et réduits à mourir de famine.* Il fallait donc à tous ces maux des moyens prompts et énergiques, que la cour ne balança pas à ordonner.

« Trois mois étaient écoulés depuis que les commissaires se livraient avec une ardeur, un zèle sans exemple à ces incessants et utiles travaux. L'ordre rentrait dans la société, la confiance dans les esprits. La cour avait mérité non moins bien du monarque que du pays. Elle en eut la récompense. Des lettres de rappel, provoquées par de nombreuses démarches auxquelles eut une grande part le greffier civil Thomas Surreau, furent expédiées le 16 décembre et parvinrent aux commissaires délégués à Bayeux le 29 du même mois, avec la nouvelle du rétablissement du parlement, qui enfin avait trouvé grâce aux yeux du monarque.

« L'audience du 30 décembre fut employée à la lecture de tous les grands arrêts qui devaient être lus en présence de la cour en robes rouges; mais cette audience n'ayant pu suffire, la lecture fut renvoyée au lendemain. Les magistrats n'y parurent point, occupés qu'ils étaient de leurs préparatifs de départ. Le greffier Thomas Surreau, le cœur plein de joie, seul revêtu de sa robe rouge, acheva la lecture commencée la veille; ensuite s'adressant aux avocats, aux procureurs, à la foule du peuple accourue pour assister à cette dernière solennité judiciaire, il fit la clôture des grands jours en disant : « Selon « le vouloir du roi, la cour met fin aux grands jours. « Que ceux qui ont encore matière à dépêcher, se reti- « rent à la cour du parlement de Rouen, et ladite cour « leur pourvoira. »

« Ce fut là le dernier acte de la cour des grands jours. Le départ de ces magistrats fut accompagné des

regrets universels et des témoignages de la reconnaissance publique pour le zèle par eux déployé, et la prompte et sévère justice rendue au pays. Le roi leur en manifesta sa satisfaction dans les lettres de rappel du parlement, où ils furent loués *des bonnes et grandes expéditions de justices faites*, *du bon et grand devoir rempli par les commissaires des grands jours de Bayeux*, et dans les éloges publics que leur adressa au nom du roi l'archevêque Georges d'Amboise, délégué pour réinstaller le parlement, dans la séance solennelle du 7 janvier 1541.

« Telle fut cette assise des grands jours tenue dans les murs de Bayeux il y a trois siècles, et qui malgré ses solennités et ses importants enseignements n'avait cependant laissé dans notre histoire locale que des souvenirs presque complétement effacés. »

Le Bessin, grâce à ces assises fameuses, recouvra enfin une tranquillité dont il était privé depuis longtemps. Sans doute la justice eut encore à réprimer plus d'une agitation, plus d'un désordre; une autre session des grands jours, mais beaucoup moins longue et beaucoup moins solennelle, fut même encore tenue à Bayeux, huit ans après la première, pour mettre, suivant toute apparence, irrévocablement fin à ces déplorables excès. Mais, à partir de ce moment, Bayeux, comme le reste du Bessin, put jouir enfin des bienfaits d'une paix qui ne fut troublée que par ces fatales dissensions religieuses qui devaient avoir, quelques années plus tard, pour la France entière, et pour Bayeux en particulier, de si terribles conséquences.

En 1547, François Ier, ce monarque aux instincts guerriers, voulant entretenir et développer dans son peuple le goût et le maniement des armes, institua à Bayeux, comme dans beaucoup d'autres villes de son royaume, la compagnie du papegay.

Organisée militairement avec ses soldats et ses officiers, elle était composée des principaux commerçants et bourgeois de la ville. *Il lui était permis*, ainsi que le portent les lettres patentes de son institution, *de tirer et de s'appliquer aux jeux de la harquebuse, de l'arc et de l'arbalète, les trois premiers dimanches du mois de mai, et aux jours que les membres assigneront consécutivement entr'eux.* Ces exercices avaient lieu dans l'avenue de St-Vigor. Ils consistaient à abattre à coups de flèches et d'arquebuses, un papegay, c'est-à-dire le simulacre d'un oiseau placé à l'extrémité d'un mât fort élevé.

Le vainqueur était promené en triomphe, et comme récompense de son adresse il avait le droit de vendre et de débiter durant l'année, dans la ville et les faubourgs, une certaine quantité de cidre, sans payer aucun droit de quatrienne; il était en outre exempt d'impôts, de quelque nature qu'ils fussent, pendant la même année.

Peu à peu le fisc empiéta sur les droits et franchises de la compagnie, et ces jeux qui avaient, comme on le conçoit aisément, l'avantage d'exercer les citoyens au maniement des armes cessèrent à la fin du XVIIe siècle.

Le calvinisme que François Ier et Henri II son fils avaient voulu étouffer à sa naissance, avait fait d'im-

menses progrès ; d'autant plus irrésistible dans son essor qu'il avait été plus fortement comprimé, il arriva ce qui n'arrive que trop souvent, le mal trouva dans le remède qu'on avait voulu lui appliquer un puissant et fatal aliment.

Devenus nombreux et s'exagérant encore le nombre de leurs coréligionnaires, les protestants crurent que le moment était arrivé pour eux de substituer par toute la France le culte de Calvin au culte catholique.

Excités et conduits par de redoutables chefs, ces ardents sectaires commirent à Caen et à Bayeux d'horribles désordres, d'abominables dévastations. Que ne nous est-il permis de jeter un voile sur ce triste tableau de meurtres, d'incendies, de pillage des lieux saints qu'il nous faut retracer! mais la vérité et l'intérêt de notre histoire locale nous font une loi de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Du reste, la peinture des malheurs qu'eurent à subir nos pères contient aussi d'utiles enseignements; elle peut servir à nous faire éviter les fautes qui en furent l'origine, et nous porter à bénir l'heureux destin, grâce auquel, nous sommes nés dans ce siècle de lumière et de tolérance religieuse qui doit nous en épargner le retour.

Nous verrons dans le chapitre suivant à quels affreux excès s'abandonna dans notre ville la rage impie de ceux qui se disaient de la religion réformée.

CHAPITRE IX.

Prise et pillage de Bayeux

PAR CEUX QUI SE DISAIENT DE LA RELIGION PROTESTANTE.

Le protestantisme, cette première manifestation du rationalisme, avait fait depuis longtemps son apparition en France, mais il ne pénétra que fort tard dans le Bessin. Poursuivi à l'origine avec violence, il n'en devint que plus redoutable; bientôt il prit un développement rapide, trouvant un puissant auxiliaire dans l'esprit de révolte contre le gouvernement royal, qui s'était emparé de cette classe de la population qu'on aurait dû penser devoir en être le moins infectée.

Une grande partie de la noblesse par esprit d'opposition ou de haine contre la cour, et surtout par envie des richesses du clergé, se jeta dans la ligue protestante.

Le clergé même vit plus d'un de ses membres mécontent de son évêque, ou blessé dans quelques-unes

de ses prétentions financières ou disciplinaires embrasser la nouvelle religion, et appeler autour de lui un grand nombre de prosélytes. En l'année 1558 les communes de Secqueville et de Putot dans l'arrondissement de Caen, se séparèrent avec éclat de la religion catholique pour adopter le nouveau culte.

Dans cette disposition d'esprit d'une partie de la nation, en présence de cette tendance à la révolte d'une foule de membres de la noblesse et du clergé, il ne fallait qu'une étincelle pour allumer l'incendie. L'édit de janvier 1562, connu sous le nom d'*édit de tolérance*, par lequel le culte protestant était autorisé, fut cette étincelle.

Les huguenots, comme on les appelait alors, qui n'étaient autres que cette partie de la nation qui faisait à la cour et au clergé une opposition violente, crurent que le moment était venu de réaliser tous leurs projets.

Comme l'émeute qui s'organise pour le combat, ils formèrent leurs bataillons et choisirent leurs chefs. Montgommery, celui-là même que poursuivait impitoyablement Catherine de Medicis la veuve de Henri II, pour le meurtre involontaire du roi qu'il avait eu le malheur de commettre dans un tournoi, se mit à la tête des protestants normands.

Né dans la Basse-Normandie, et l'un des plus puissants seigneurs de la province, voulant à tout prix échapper aux poursuites injustes de la cour, il dut avoir une immense influence dans le redoutable conflit que, sous le prétexte de la religion, on allait bientôt

voir éclater dans une partie de la Basse-Normandie, et dans notre ville en particulier.

Une circonstance malheureuse, par suite de laquelle le domaine des vicomtés de Bayeux, de Caen et de Falaise se trouvait engagé depuis 1528 au duc de Ferrare, pour des sommes considérables qu'il avait prêtées à François Ier, favorisa de plus en plus les projets séditieux des nouveaux sectaires.

En effet, par suite de ces funestes engagements, comme nous le verrons plus tard, l'autorité royale se trouvait presque anéantie dans les provinces qui s'y trouvaient soumises, et n'opposait à la révolte aucune digue sérieuse.

Aussi les plus abominables excès commis au nom de la religion réformée, le furent-ils précisément à Bayeux et à Caen, qui subissaient alors l'administration temporaire du duc de Ferrare, et pendant quatre mois entiers ces deux villes se virent-elles sans aucune force militaire pour réprimer les incroyables atrocités qu'il nous reste à raconter.

Après avoir proclamé, avec une rare audace, devant les magistrats de la ville de Caen, par la bouche de leur ministre Cousin, qu'on avait trop souffert de *l'idolâtrie catholique et qu'il fallait que tout fût abattu*, (M. Pezet, *Barons de Creully*.) les protestants levèrent l'étendard de la révolte.

François de Coulombières Bricqueville, beau-frère de Montgommery, se présenta au commencement de mai 1562 sous les murs de Bayeux, à la tête d'une petite armée qui traînait à sa suite deux pièces de canon, et somma

le gouverneur de lui remettre le château, ce que celui-ci fit sans résistance, partisan secret qu'il était sans doute lui-même, du nouveau culte.

Coulombières établi dans la forteresse, y fut rejoint le dimanche suivant 12 mai par une nouvelle troupe de soldats et d'habitants armés, de la ville et des campagnes, commandée par un certain nombre de seigneurs de la contrée, se disant de la religion réformée, mais tous ou presque tous voulant venger contre la cour quelques griefs particuliers, ou désirant porter une main avide sur les richesses du clergé.

Ce fut alors qu'au son du tambour cette bande nombreuse se disposa à faire le sac de la cathédrale; les portes en étaient fermées, elle les brisa avec violence et se précipita avec fureur dans les nefs et les sanctuaires. Les autels furent renversés, les croix abattues, les châsses et les reliquaires mis en pièces, leur contenu profané, les statues mutilées, les ornements les plus riches, l'argenterie, les vases sacrés, les linges et tapisseries furent pillés, la chaire et les tableaux incendiés, les titres, registres et cartulaires du trésor de l'évêché déchirés ou brûlés. Au dedans comme au dehors tout fut détruit, mutilé ou brisé. Au dessus du portail de la cathédrale de nombreuses statues décapitées attestent encore de nos jours la fureur de ces dévastateurs impies.

Les sépultures et les tombeaux ne furent pas respectés. Celle du patriarche de Harcourt fut indignement violée; on croyait y trouver de riches dépouilles; son

corps enfermé dans un modeste cercueil de plomb fut jeté à la voirie, et le métal qu'on retira des entrailles de la terre fut le seul prix de cette odieuse profanation.

Tout ce qui avait quelque valeur, et pouvait être soustrait, fut pillé et volé, nouvelle et incontestable preuve que, si les auteurs de ces vols et dévastations mettaient en avant la religion nouvelle qu'ils avaient la prétention de substituer au culte catholique, leur unique et véritable but était de s'emparer des immenses trésors du clergé qui faisaient l'objet de toutes leurs convoitises.

Malheureusement, comme nous l'avons déjà dit, le domaine de la vicomté de Bayeux était engagé; l'autorité royale y était presque nulle, aucune force militaire n'était à la disposition des autorités qui se voyaient condamnées à rester spectatrices impuissantes de ces odieuses spoliations.

D'un autre côté, il se trouvait sur le siége épiscopal un prélat (*) doué de toutes les vertus apostoliques, mais auquel la nature avait refusé la résolution et la fermeté d'âme que réclamaient de si douloureuses circonstances.

Au lieu de rester inébranlable à son poste, d'appeler autour de lui tous ses vassaux de la ville, ceux de Neuilly et autres lieux, mesure toute naturelle et qui aurait pu en imposer à une horde de pillards qui ne pouvaient être tranquilles sur les conséquences de leurs honteuses actions, on le voit, dès les premiers moments du tumulte, aller, avec quelques-uns de ses chanoines,

(*) Charles d'Humière.

demander à Coulombières lui-même un refuge dans le château ! Il traite avec celui-ci en suppliant; il obtient de sa magnanimité qu'on exceptera du pillage quatre grandes châsses d'or et d'argent d'un prix inestimable, la grande couronne devant le crucifix donnée par Odon, les orgues et quelques autres objets d'une grande valeur. Un inventaire régulier est fait de tous ces objets en présence des parties, par le vicomte et l'avocat du Roi ; on inventorie de même les livres et manuscrits précieux composant la riche bibliothèque du Chapitre qui n'avait point été pillée dans ce premier moment, puis le tout est transporté à l'évêché avec les ornements et joyaux échappés au sac du 12 mai.

Pour conserver un si précieux dépôt, on ne voit nulle part que le prélat, ou personne en son lieu, ait prit la moindre précaution.

Loin de là, après avoir abandonné son palais, il se garde bien d'y rentrer. Saisi d'une nouvelle frayeur il ne croit plus sa vie en sûreté derrière les fortes murailles du château où il est allé chercher un asile. Le 17 mai, à pied, accompagné du doyen du Chapitre, il s'échappe furtivement de sa ville épiscopale, n'emportant avec lui, pour la soustraire à la profanation, que la chasuble de St-Regnobert avec le coffret d'ivoire qui la renfermait; il put à grand peine gagner le rivage de Port-en-Bessin où il ne trouva de sûreté qu'à bord de la barque d'un pêcheur qui lui fut procurée par les soins d'un gentilhomme de Commes.

Il était temps qu'il gagnât la haute mer, car ceux qui,

apprenant sa fuite, se mirent à sa poursuite et tentèrent de s'emparer de sa personne, arrivèrent encore assez à temps sur le rivage pour diriger, inutilement il est vrai, quelques coups de feu sur la barque qui l'emportait, et le jeta heureusement sur les côtes de la Picardie où il possédait des biens assez considérables.

Mais si, par sa fuite, le prélat se trouvait à couvert de la fureur de ceux que sa présence avait contenus jusqu'à un certain point, il n'en fut pas de même de l'infortunée ville de Bayeux.

A peine le bruit de son départ se fut-il répandu qu'une nouvelle horde d'émeutiers, recrutée comme toujours dans les bas-fonds de la population, se rua avec fureur, sous la conduite du maître de l'auberge de *la Forte-main*, sise rue St-Malo, sur l'Evêché qu'elle savait abandonné et rempli de dépouilles opimes. En vain le concierge et sa femme, les seuls gardiens du palais, opposèrent-ils une courageuse résistance à l'envahissement de l'émeute; les assaillants en furent bientôt les maîtres et firent main basse sur tout ce qui s'y trouvait: meubles, tableaux, chevaux, provisions, ornements précieux échappés au sac de la cathédrale, tout est pillé, détruit ou gâté, et, perte immense pour l'histoire locale, tous les livres de la bibliothèque du Chapitre, transportés à l'évêché, comme nous l'avons vu plus haut, *les plus excellents et les plus riches qui se pouvaient trouver en bibliothèque de France*, ceux de l'évêque, les chartes et les manuscrits, sont déchirés ou jetés dans un grand feu allumé devant la porte de la cathédrale où furent

brûlés tous les autres objets et meubles qui ne parurent pas assez précieux aux émeutiers pour en faire leur proie.

Tous ceux, prêtres ou catholiques, qui tentèrent de s'opposer à ces brigandages, furent impitoyablement tués, égorgés avec barbarie, ou précipités du haut des murailles dans les fossés de la ville. En présence de pareilles horreurs la force publique ne donne pas le moindre signe de vie; elle laisse à la merci de ces furieux l'existence et la fortune d'une population entière!

Rassassié de meurtres et chargé de riches dépouilles, Coulombières se retira tranquillement dans ses terres, laissant quelques gens armés dans la ville sous le commandement d'un capitaine qu'il institua pour Bayeux. Sous les ordres de ce gouverneur d'un nouveau genre, les dévastations, les meurtres et les pillages se prolongèrent sans fin ni trève.

Pendant quatre mois entiers, Bayeux fut à la merci de la révolte qui la traita en ville conquise. Dans toutes les églises qui avaient été pillées comme la cathédrale, le culte catholique fut interrompu. L'aubergiste de la *Forte-main* fut fait gardien des clefs de l'église métropolitaine; il ne l'ouvrait que pour faciliter les spoliations qu'y commettaient journellement ceux qui le reconnaissaient pour chef. Longtemps on vit dans la maison de ceux-ci des meubles dorés, des ornements de toute espèce, des étoffes précieuses, contrastant singulièrement avec leur ancien dénûment. (*)

(*) M. Pezet. Barons de Creully.

Que devenait pendant ce temps l'autorité royale, et quelles mesures prenait-elle pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans les malheureuses contrées que ravageait la sédition ? Grâce à la triste constitution du pouvoir de l'époque elle n'en prenait aucune.

Divisée en trois factions, la noblesse de la province mettait le comble aux malheurs du pays. Celle qui avait embrassé le protestantisme et reconnaissait Montgommery pour chef, se battait contre celle qui, restée catholique, ne s'était pas séparée du gouvernement et obéissait aux ordres de Matignon ; la troisième faction, sous les ordres du duc de Bouillon son chef, pratiquant un système de bascule, était tantôt pour, tantôt contre le gouvernement, combattant tour-à-tour les protestants et les catholiques.

Ce duc de Bouillon, tartuffe de la pire espèce, était gouverneur de la Basse-Normandie. Pour combler la mesure des maux auxquels la province était en proie, il publia une ordonnance prescrivant de transporter dans le château de Caen la grosse artillerie de Bayeux, de Falaise et de Vire; puis il invita tous les catholiques qui seraient restés saisis de quelques ornements, de quelques objets précieux, à les placer dans cette forteresse pour les mettre à l'abri de nouveaux pillages ! Et, qui le croirait, cette ordonnance insidieuse fut ponctuellement exécutée. L'artillerie de Bayeux fut amenée à Caen; la ville qu'aucune force militaire n'avait défendue contre la révolte triomphante fut démantelée, et les catholiques eurent la simplicité d'op-

tempérer à la traîtreuse invitation que leur adressait celui qui, manquant à tous ses devoirs, les avait laissés en proie aux horreurs de la guerre civile.

Les joyaux, les riches châsses exceptées par Coulombières du pillage de la cathédrale, furent transportés au château de Caen, ainsi que beaucoup d'objets d'un grand prix sauvés par quelques catholiques, et préservés de la destruction quelquefois même au péril de la vie. (*)

A peine le tout y fut-il déposé que le duc de Bouillon eut l'infamie de se l'approprier. Les saintes reliques furent profanées, les magnifiques châsses d'or et d'argent, les reliquaires, les vases sacrés, la riche table d'argent du grand autel, splendide don du patriarche de Harcourt, tout fut impitoyablement jeté dans le creuset, et converti en espèces avec lesquelles le perfide duc paya ses soldats, et leva deux compagnies de chevau-légers qui ne servirent qu'à redoubler les maux du pays.

Parmi les objets que le Chapitre eut la simplicité de confier à ce violateur de la foi jurée, se trouvaient deux licornes d'argent d'un poids considérable, auxquelles le clergé attachait le plus grand prix. C'était un don de Guillaume-le-Conquérant. Le Chapitre les avait offertes à François Ier, mais ce prince après les avoir acceptées,

(*) Pour que l'on se fasse une idée et de l'immensité des richesses contenues dans la cathédrale, et de la naïve crédulité de ceux qui, dans le premier moment en ayant soustrait une partie au pillage, la confièrent au duc de Bouillon, nous insérerons aux notes et pièces justificatives, sous la lettre F, le procès-verbal des ravages commis par les protestants, adressé par les chanoines de Bayeux aux commissaires du Roi, et que nous trouvons dans Beziers, *in fine*.

les avait fait remettre au trésor de la cathédrale dont elles étaient l'un des objets les plus précieux et les plus intéressants. Le duc de Bouillon fut soupçonné de les avoir gardées pour son compte particulier, et le respectable De Bras, témoin de ces événements, l'accuse formellement de ce vol sacrilége.

Enfin la Cour se détermina à envoyer des troupes pour mettre un terme à cet horrible état de choses. Comme si elle se fût dit que la leçon qu'elle voulait donner au clergé était assez forte, elle trouva qu'il était temps d'arrêter les protestants dans leurs excès, et surtout très-urgent de déconcerter les plans du duc de Bouillon qui, par l'affectation d'une dangereuse neutralité, leur donnait le temps de se fortifier, et devenait lui-même chaque jour plus puissant.

Le duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, pouvait mettre en campagne 3 à 4,000 hommes de pied, et 2 ou 300 chevaux. Il eut l'ordre de quitter son gouvernement, de se réunir à Jacques de Matignon qui commandait lui-même un corps de troupes assez nombreux dans le Cotentin, et de se rendre ensuite avec lui dans le Bessin. Il fit son entrée à Bayeux le 7 septembre, quatre mois entiers après la prise et le sac de cette ville par les protestants. Les catholiques l'accueillirent avec transport, commencèrent enfin à respirer et l'ordre se rétablit momentanément.

On profita de ce moment de répit pour restaurer avec les débris que l'on put retrouver, les églises ruinées et dévastées. Telle fut la pieuse ardeur qu'on y apporta

que dès le dimanche 15 septembre, le service divin put être de nouveau célébré dans l'église cathédrale, malgré les ruines que d'horribles dévastations y avaient accumulées.

Redoutant les suites que pouvaient avoir pour eux les affreux excès auxquels ils s'étaient livrés, les soldats de Coulombières s'empressèrent de quitter le Bessin à l'arrivée du duc d'Etampes. Ils gagnèrent Ouistréham où ils s'embarquèrent pour le Havre, sur des vaisseaux fournis par les Anglais alors maîtres de cette ville, et qui prétendaient la garder pour s'indemniser de la perte de Dunkerque.

Ce fut alors comme toujours qu'il fut vrai de dire malheur aux vaincus : les protestants à leur tour devinrent l'objet de toutes sortes de vexations; la solde, la nourriture et l'entretien des troupes du duc d'Etampes furent mises à leur charge exclusive, et ils furent exposés à une foule d'injustices et d'actes arbitraires exercés avec une excessive dureté. Celui qui contribua le plus à les pousser aux dernières limites du désespoir fut un italien du nom de Julio Ravilio Ruffo devenu l'instrument impitoyable des exactions dont ils furent victimes.

Cet homme, capitaine de Bayeux pour le duc de Ferrare auquel le domaine de la vicomté était engagé, comme nous l'avons vu plus haut, était dur, violent et injuste. Par le crédit du duc de Guise, le duc d'Etampes lui avait aussi confié le commandement de la ville; il se fit avec bonheur le ministre des plus cruelles persécutions contre les protestants.

Non content de les pressurer de toutes les manières pour faire face à la solde et à la nourriture des troupes catholiques, il les accablait de taxes et de corvées afin de satisfaire aux dépenses excessives de son jeu, de sa table et de ses plaisirs. Aux uns, dit M. Pezet (*Barons de Creully*), auquel nous empruntons la plus grande partie de ces détails, il faisait des procès comme auteurs de la sédition du 12 mai; aux autres comme pillards et profanateurs des églises; à tous il laissait la facilité de se rédimer des condamnations prononcées contre eux, à force d'argent.

Grâce à ces insupportables tortures, l'exaspération des protestants fut portée au comble et leur désespoir, qui ne connut plus de bornes, dut leur inspirer l'invincible désir de la vengeance.

Malheureusement, l'occasion de l'exercer ne se fit pas attendre. Il était dit que Bayeux, dans ces tristes circonstances, boirait jusqu'à la lie la coupe du malheur.

Vaincus, mais non soumis, exaspérés par les vexations dont ils avaient été victimes, les protestants devaient saisir pour se soulever, la première occasion qui leur serait offerte; et cependant, sans paraître s'en inquiéter, le duc d'Etampes, dans les premiers jours de février 1563, retire ses troupes, ne laisse dans la ville, qu'il sait démantelée grâce à la perfidie du duc de Bouillon, aucune garnison, s'en remettant au seul courage des habitants de Bayeux du soin de se défendre contre toute agression nouvelle.

Aussi qu'arriva-t-il? L'amiral Coligny, le plus ferme

appui des protestants, qui se trouvait à la tête d'une force considérable, apprenant le départ du duc d'Etampes se hâta de se rendre à St-Pierre-sur-Dives, où une flotte anglaise lui apporta un renfort de troupes, 150,000 ducats et huit pièces de canon.

Puis il se porta sur Caen dont il s'empara du château et appela autour de lui la foule de ses coréligionnaires qui n'attendaient qu'une occasion pour recommencer les hostilités. Ecrasés sous le fardeau de leurs charges, aigris par l'arbitraire, ceux de Bayeux et des environs s'empressèrent de se ranger sous ses drapeaux et le chargèrent du soin de leur vengeance.

Le terrible Coulombières, qui s'était comporté comme un héros sous les murs de Rouen, s'était retiré dans ses terres pour se reposer de ses fatigues. Il l'appelle auprès de lui, lui confie le commandement d'une petite armée et lui donne l'ordre de s'emparer une seconde fois de Bayeux.

Pendant ce temps, sur la pressante sollicitation de Ravelio Ruffo, le commandant de Caen fit marcher sur notre ville une partie des soldats restés par hasard à sa disposition, lesquels devançant quelque peu l'ennemi, s'enfermèrent avec Ruffo et quelques braves bourgeois, dans le château demantelé.

Coulombières se présenta le 14 février, c'est-à-dire dix jours à peine après le départ du duc d'Etampes sous les murs de Bayeux, et ce jour-là en commença le siége.

Plusieurs attaques des assaillants furent vigoureusement

repoussées par les assiégés. Voyant l'inutilité de ses efforts et la bonne contenance de la garnison, Coulombières demanda du canon à Coligny qui s'empressa de lui en envoyer. Avec cette arme redoutable les fortifications et les murs de la ville furent immédiatement battus en brèche.

Pressentant que la place ne pourrait tenir longtemps, et que s'il était fait prisonnier il paierait chèrement sa défaite, Ravelio Ruffo aussi lâche qu'il avait éte tyrannique et impitoyable, alla honteusement se cacher dans une retraite qu'il s'était préparée d'avance. Abandonnés par leur chef, les soldats sentirent leur courage faiblir; les bourgeois restés seuls sur la brèche comprirent que la place ne pouvait résister longtemps aux ravages de l'artillerie, et se résignèrent à demander une capitulation à l'amiral Coligny. Dix mille livres furent exigés des assiégés s'ils voulaient échapper aux horreurs d'un assaut. On discuta d'abord sur l'énormité de ce chiffre; mais enfin après être convenu qu'au moyen de cette somme la ville obtiendrait sa rançon, le vainqueur promit solennellement que les propriétés et les personnes seraient respectées. Le tribut fut fidèlement payé à l'amiral après avoir éte prélevé sur les plus riches habitants; le 4 mars 1563, dix-huitième jour du siége, le feu de l'artillerie cessa et la ville ouvrit ses portes sans défiance.

Mais à peine furent-elles ouvertes, que le farouche Coulombières suivi de ses soldats s'y précipita avec fureur, sans respect pour la foi jurée, au mépris de la capitulation

et des promesses du sévère Coligny, sur la loyauté duquel cette trahison jette un fâcheux reflet. Sans qu'on eût égard au prix de la rançon de la ville versé dans ses mains, tout ce qui avait échappé au pillage du 12 mai 1562, tout ce qui avait été restauré ou rétabli depuis le mois de septembre précédent pour le service divin, fut dégradé, brisé ou mutilé. Il n'y avait plus rien à piller dans l'évêché, mais les maisons des chanoines et des catholiques furent spoliées et dévalisées. Tout ce qui était or, argent, cuivre, métal quelconque fut arraché et enlevé. Abandonnée au pillage, la ville de Bayeux eut à souffrir de la part de la soldatesque toutes les horreurs infligées aux villes prises d'assaut; et, dans ce sac nouveau, l'ivresse du carnage dépassa encore ce qu'elle avait été dans le premier.

Tout prêtre, ecclésiastique ou laïque, soupçonné d'avoir été la cause de la résistance courageuse que les habitants avaient opposée aux assiégeants, fut appréhendé ou tué; d'autres furent battus, outragés, liés, garottés et traînés par les rues la corde au cou. « Des enfants, dit M. Pezet, (*Barons de Creully*), furent massacrés dans les bras de leurs mères; l'un des avocats de Bayeux le doyen du barreau, M. Thomas Noël accusé, à tort ou à raison, d'avoir été le conseil de Ravelio Ruffo et l'instrument de ses vexations, fut étranglé puis pendu à sa fenêtre. La dame Heuste de La Motte eut le visage souillé et maculé du sang de son fils Denis De La Motte assassiné sous ses yeux. » Si l'on s'en rapporte à quelques manuscrits du temps consultés par Beziers, et qu'on

aime à croire empreints d'exagération, des soldats enfoncèrent dans la terre des prêtres jusqu'au cou et firent servir leurs têtes de but à des boulets; ils en éventrèrent d'autres et présentèrent dans leurs corps de l'avoine à leurs chevaux. On raconte même que quatre soldats eurent la barbarie de se saisir d'un prêtre de St-Ouen des faubourgs, de le barder comme une pièce de gibier et de le jeter à leurs chiens après l'avoir rôti et coupé par morceaux. M. De Bras, présent à toutes ces choses mais sans pouvoir ni autorité, raconte des faits qui s'étaient passés à Caen, non moins épouvantables, mais que la plume se refuse à retracer. On a peine à concevoir ce sauvage délire, aujourd'hui que la passion politique et religieuse qui l'inspira n'existe plus et que nos mœurs adoucies repoussent le prosélytisme par le glaive et la persécution. »

Pendant que Bayeux était en proie aux horreurs que nous venons de raconter, celui qui par ses infâmes exactions les avait provoquées, se tenait honteusement caché dans la maison d'un chanoine, son ami. Sa retraite était pratiquée dans un mur très-épais; rien ne l'annonçait au dehors et ne pouvait la faire soupçonner; de longs tuyaux lui apportaient de loin l'air et la lumière. Enfermé dans cette impénétrable retraite avec des provisions, s'y croyant parfaitement à l'abri, il attendait, en compagnie d'une jeune fille qu'il avait ravie à ses parents, que, la première fureur amortie, il lui fût permis de quitter sans danger sa fameuse cachette.

Mais il avait compté sans la trahison des siens. Vendu

par un domestique infidèle, il fut conduit à Caen, livré à l'amiral Coligny qui le fit pendre immédiatement, non comme prisonnier de guerre, cet acte eût été contraire à toutes les lois qui placent sous la sauvegarde de l'honneur du vainqueur la vie des prisonniers, mais comme ravisseur de la jeune fille que l'on disait avoir été trouvée avec lui.

Du reste Coligny dans cette circonstance n'avait pas besoin de chercher à colorer cette sanglante exécution. Violateur de la foi jurée, après avoir abandonné, au mépris d'un traité solennel, une population entière aux horreurs du pillage, il ne devait guère éprouver de scrupules à se permettre cette nouvelle infraction aux lois de la guerre.

Ravelio Ruffo exécuté, Bayeux pillé et couvert de ruines sanglantes, Coulombières abandonna le théâtre de ses honteux exploits et s'en alla rendre compte de sa mission à son général en chef, qui ne paraît pas avoir trouvé contre sa conduite une seule parole de blâme.

En partant il laissa le commandement de la ville à un nommé Bouillé qui trouvant que la dévastation n'était pas encore assez complète, avait résolu de renverser la cathédrale de fond en comble. Si ce dessein ne fut pas mis à exécution, c'est qu'il fut conjuré par l'intervention du R. P. Fuardent, gardien des Cordeliers, homme éloquent et habile qui eut l'adresse de persuader à cet homme farouche que l'eglise ferait un ma-

gnifique temple pour l'exercice du nouveau culte.

Du reste eût-il pu accomplir cet acte d'odieux vandalisme? C'est ce dont il est permis de douter.

Le comte de Matignon, revenu enfin à Bayeux avec ses troupes, le 16 juillet 1563, força Bouillé et ses gens d'abandonner la ville. Sa présence ramena peu à peu la tranquillité et la confiance; son autorité fit cesser les brigandages et les assassinats. Il parvint à rétablir et à maintenir l'ordre dans tout le pays qui avait été tellement éprouvé par cette affreuse guerre civile, qu'aux Etats de Blois tenus en 1576, « le cahier des doléances des députés du diocèse de Bayeux présentait un état de 10,165 personnes tuées ou blessées pour cause de religion, et de 700 maisons détruites ou brûlées. » Pezet, *Barons de Creully*.

L'Angleterre, si l'on en croit les chroniques du temps, n'était pas étrangère à toutes ces séditions et à toutes ces sanglantes révoltes qu'elle excitait ou qu'elle entretenait avec son argent et ses soldats. Pour déjouer les criminelles manœuvres des Anglais, pour s'emparer des secours qu'ils auraient pu jeter sur les rivages de la Basse-Normandie, escorter les convois et se porter avec rapidité partout ou un mouvement insurrectionnel pouvait éclater, Matignon avait établi un camp volant composé de cavalerie légère, qui rendit de grands services au pays, et finit par y rétablir complétement la tranquillité.

Telle fut la sédition fameuse que l'histoire désigne sous le nom de révolte des protestants. Elle eut pour prétexte cette religion nouvelle que ses principaux insti-

gateurs avaient la prétention d'établir sur les ruines du culte catholique, mais elle ne fut en réalité que la première manifestation de l'esprit de révolte contre une autorité gouvernementale alors si vicieusement constituée, et qui, deux siècles plus tard, devait misérablement sombrer dans un épouvantable naufrage.

Nous avons raconté les vols, les assassinats, les dévastations commis par les prétendus sectaires d'une religion qui, comme la religion catholique, anathématise tous ces crimes; ce n'était donc pas pour faire triompher cette religion nouvelle que ceux qui se disaient ses adeptes se livraient à d'incroyables atrocités, mais uniquement, nous le répétons, pour venger leurs griefs contre un gouvernement dont ils avaient à se plaindre, ou satisfaire leurs convoitises aux dépens des richesses du clergé qu'on ne séparait pas alors du gouvernement lui-même.

La lutte commencée depuis longtemps, n'est pas sur le point de cesser entre le pouvoir et ceux qui ont entrepris de le saper par sa base. L'autorité royale qui comprend la portée de cette lutte fatale, mais qui n'est pas assez puissante pour en arrêter les progrès, aura recours à d'horribles moyens qui ne feront qu'avancer sa perte, et la forceront à traiter enfin de puissance à puissance avec ceux qu'elle aurait voulu exterminer en un jour. Mais n'anticipons pas sur les événements, et après avoir déploré les maux cruels infligés à nos ancêtres au nom du plus saint des prétextes, félicitons-nous de vivre à une époque exempte de ces cruels déchirements qu'entraînent toujours après elles les guerres religieuses.

Echappés à la rage de ces nouveaux barbares, Bayeux et son antique cathédrale reprirent un certain éclat pendant les quelques années qui précédèrent cette autre et plus hideuse tragédie qui couvrit la France entière de deuil et de sang.

Tout le monde sait qu'en 1572, la florentine Catherine de Médicis imposait à son fils, le triste et faible Charles IX, le crime à jamais exécrable de la St-Barthélemy. Le clergé de la Basse-Normandie et celui de Bayeux en particulier, avaient de terribles représailles à exercer contre ceux qu'une politique fanatique et implacable avait dévoués à la mort; et pourtant, hâtons-nous de le dire, jamais dans notre pays le clergé et les catholiques n'accomplirent d'une manière plus éclatante le sublime précepte du pardon des injures.

Non-seulement les prélats de Normandie virent avec horreur le massacre commandé par la Cour, mais ils firent tout ce qui était en leur pouvoir pour l'empêcher. Le célèbre évêque de Lisieux Jean Hennuyer (*) ne craignit même pas d'engager sa responsabilité personnelle pour soustraire à la mort les protestants de son diocèse. « Non, dit-il au lieutenant du roi, vous n'exécuterez pas vos ordres, et je n'y consentirai jamais. Je suis le pasteur de l'église de Lisieux et ceux que vous voulez faire égorger sont mes ouailles; il est vrai qu'elles sont égarées, mais je ne désespère pas de les faire rentrer un jour dans la bergerie de J.-C. Je ne vois pas dans l'Evangile que le pasteur doive souffrir qu'on égorge ses

(*) *Histoire ecclésiastique* par Fleury, t. 55, p. 171.

brebis; j'y lis au contraire qu'il est obligé de verser son sang et de donner sa vie pour elles. Retournez-vous en donc avec cet ordre que l'on n'exécutera jamais tant que Dieu me conservera la vie, que je n'ai reçue de lui que pour être employée au bien spirituel et temporel de mon troupeau. (*) Et, sur la demande qui lui en fut faite par le lieutenant, il lui donna un acte de refus, se chargeant de tout le mal qui pouvait en arriver. »

Si ce noble et apostolique langage n'eut pas d'écho dans notre diocèse, c'est qu'alors l'église de Bayeux était veuve de son pasteur que la mort avait enlevé un an avant cette sanglante tragédie. Mais Bayeux pas plus que Lisieux n'eut à rougir d'avoir pris part à cette horrible exécution. Ce trait qui honore l'humanité de nos ancêtres mérite d'être inscrit dans nos fastes, et l'histoire est heureuse d'en conserver le souvenir.

Nommé à l'évêché de Bayeux en 1573, Bernardin de St-François s'appliqua à faire disparaître de plus en plus les traces de l'invasion des protestants.

Ce prélat, que l'histoire nous représente comme le plus savant évêque de son temps, voulut rendre à sa cathédrale son ancienne splendeur.

Partisan des belles-lettres et des beaux-arts dont la

(*) Quelques auteurs prétendent que cet évêque qu'ils représentent comme très hostile aux protestants, n'a jamais tenu un pareil langage, mais il nous a paru si sublime que nous n'avons pu nous empêcher de transcrire ici le passage de Fleury qui le lui prête. Si le fait n'est pas exact en ce qui concerne l'évêque de Lisieux, il est permis de penser que l'historien qui l'a recueilli n'a fait qu'une simple confusion en mettant dans la bouche de ce prélat un discours qui a été tenu par un autre.

renaissance en France datait de François Ier, il fit construire à ses dépens les grandes écoles et le collége situés alors dans la paroisse St-Jean, rue aux Coqs maintenant rue Echo.

Ce collége a subsisté jusqu'à la révolution de 1789, époque à laquelle il fut vendu comme propriété nationale. Au rétablissement des études, les classes furent transférées à St-Patrice, dans le couvent des Ursulines, devenu de nos jours l'un des plus beaux colléges de la province.

Le même évêque fit achever la chapelle du palais épiscopal commencée par Louis Canova. Il en fit décorer le sanctuaire, bâti dans le style florentin, avec une telle magnificence qu'il fait encore de nos jours l'admiration des nombreux touristes qui visitent notre belle salle du tribunal civil dont il est devenu la chambre du conseil.

Il fit construire à la suite de cette chapelle, sur l'emplacement où depuis l'on a élevé la prison actuelle, des bâtiments destinés à recevoir la bibliothèque épiscopale.

La chapelle épiscopale dont nous venons de parler, est l'un des premiers monuments qui attestent la renaissance des beaux-arts dans la ville de Bayeux; car elle n'est pas de beaucoup postérieure à la construction d'un autre monument dont cette même ville peut être fière à juste titre; nous voulons parler de la magnifique tour de l'église St-Patrice, élevée en 1545 aux frais d'un riche habitant de cette paroisse appelé Samson.

Rien n'est plus élégant, ni d'un effet plus gracieux que ces trois coupoles aux arcades cintrées

s'élevant les unes sur les autres, et supportées par une base carrée que décorent des colonnes et des pilastres embellis de tous les ornements du style renaissance adopté pour la construction de ce monument. Jadis les rares étrangers qui parvenaient à le découvrir, le contemplaient avec admiration.

Nous disons qui parvenaient à le découvrir; en effet, placé dans un quartier peu fréquenté, caché à la vue de ceux qui passaient sur la place St-Patrice par les bâtiments de l'ancienne prison, le faîte de ce beau clocher était à peine aperçu par les touristes qui visitaient Bayeux, et qui étaient loin de soupçonner ses beautés architecturales et sa rare élégance.

Mais grâces à Dieu, l'administration municipale, plus soucieuse que par le passé d'attirer les étrangers dans notre ville, a pris le parti, en sacrifiant la portion des bâtiments de l'ancienne prison qui regardait la place et qui tombait en ruine, d'ouvrir en face de l'un de nos plus beaux monuments une large avenue plantée d'arbres d'agrément. Au milieu d'un vaste terrain qui formera une annexe devenu indispensable à notre place du marché, cette promenade, en même temps qu'elle démasque l'une de nos plus belles églises, fournira aux nombreux fidèles qui la fréquentent un accès plus commode et plus convenable que l'étroite et sale rue qui y conduit encore aujourd'hui.

En 1579 il arriva aux portes de Bayeux un événement qui dut avoir dans cette ville un immense retentissement.

La tour fort élevée et d'une architecture admirable, de l'église du prieuré de St-Vigor s'écroula subitement par suite d'un vice de construction. Elle écrasa dans sa chute les voûtes de la nef et du chœur. Par un espèce de miracle, l'autel sous lequel s'était refugié un religieux qui a ce moment était en prière dans l'église, se trouva préservé par des quartiers de voûte qui en tombant formèrent au-dessus du tabernacle une espèce d'arcade. Cette église fut reconstruite plus tard et démolie après la révolution de 1789 par ceux qui s'en étaient rendus adjudicataires. Il en reste encore quelques vestiges dans l'un des murs du cimetière dépendant de l'église paroissiale de St-Vigor.

De 1577 à 1583 il se passa en Normandie un fait considérable auquel prit part la ville de Bayeux comme les autres villes de la province.

La Coutume de Normandie n'existait pas encore en recueil de législation. Les autres provinces de France obéissant aux ordres de nos rois, avaient depuis longtemps rédigé leurs coutumes par écrit. Seule la Normandie était restée sourde aux injonctions du pouvoir royal, et l'ancien coutumier, œuvre d'un jurisconsulte inconnu sans mission officielle, était le seul recueil de ses diverses coutumes.

Enfin la résolution fut prise de s'occuper de cet objet important sur la nouvelle recommandation qui en fut faite par Henri III.

Dans le bailliage de Bayeux comme dans tous les autres bailliages de la province, le procès-verbal de toutes les

coutumes alléguées fut dressé par une commission spéciale et soumis au grand bailliage de Caen.

Les Etats Généraux de Normandie furent convoqués. Bayeux et sa vicomté y furent représentés par dom Louis Hamel, abbé de Longues, pour le clergé; messire Jean Descajeul pour la noblesse; et par Lambert Burnel, avocat du roi pour la justice et le tiers-état. Ils prirent connaissance du travail des commissaires, et se livrèrent à ce sujet à de longues et savantes discussions.

Réunis une dernière fois dans le palais archiépiscopal de Rouen, ces mêmes états, après une nouvelle et longue discussion, proclamèrent le 1er juillet de l'an 1583 les coutumes du pays et duché de Normandie. (*)

La ligue, cette association fameuse dont la religion était le prétexte et qui fut la source de si longs et si terribles déchirements, ne devait pas épargner la vieille cité normande, et Bayeux devait en ressentir les funestes atteintes.

L'immense majorité des populations de Caen et de notre ville resta étrangère à ces fatales agitations, et demeura fidèle à ses devoirs et à son souverain. Quelques énergumènes n'en tentèrent pas moins à Bayeux, malgré le dévouement connu des magistrats et de la population à la cause royale, de souffler le feu de la sédition et de la révolte.

Ainsi l'un des députés les plus ardents envoyés aux états de Blois, était le docteur en théologie Marguerin de La Bigne représentant le clergé de Bayeux.

(*) M. Pezet, *Etudes sur l'Administration de la Justice.*

Le gardien des Cordeliers de cette ville prêcha même publiquement, pendant un Avent, dans la cathédrale, en faveur de la Ligue.

Un frère du couvent des Augustins ayant excité à prier Dieu pour le roi, avait été frappé, outragé et emprisonné par les religieux ses confrères.

Après la mort de Henri III arrivée le 2 août 1589, quelques grands seigneurs et plusieurs princes refusant de reconnaître Henri IV pour roi de France, quittèrent l'armée, emmenant un certain nombre de soldats. Ces diverses troupes étaient commandées par un gentilhomme appelé Lamoricière seigneur de Vicques, allié à la célèbre maison de Harcourt et de Bailleul, et l'un des ligueurs les plus déterminés.

Sachant que la ville de Bayeux était entièrement dégarnie de troupes, il se présenta à l'improviste sous ses murs, s'en empara par surprise et s'y établit pendant plusieurs mois.

Maître de la ville il se saisit de tous les pouvoirs et voulut exercer sur les habitants, dans le sens de ses opinions, une irrésistible pression.

Le chapitre de la cathédrale avait perdu l'un de ses dignitaires; il s'agissait de procéder à l'élection du doyen. Lamoricière ayant un frère engagé dans les ordres, ce fut sur lui qu'il fit tomber le choix du chapitre. Ce choix plus tard, vivement attaqué par deux compétiteurs puissants, fut déféré au Conseil d'Etat du roi, séant alors à Chartres, lequel con-

firma cette élection par arrêt du 31 septembre 1591. (1)

Cet état de choses qui durait depuis plusieurs mois devait enfin avoir un terme. Le duc de Montpensier qui avait été chargé par le roi d'opérer la soumission du Bessin, après s'être emparé du château de Neuilly qu'il rasa de fond en comble, vint mettre le siége devant Bayeux. Pendant trois jours la ville fut investie et battue en brèche sans qu'il paraisse pourtant qu'elle ait eu beaucoup à souffrir de cette dernière attaque.

Lamoricière, dont les opinions étaient antipathiques à l'immense majorité des habitants, n'ayant trouvé parmi ceux-ci aucun concours, ne prolongea pas plus longtemps une lutte inutile; il offrit de rendre la ville, et opéra sa retraite que le duc de Montpensier ne paraît pas avoir inquiétée. (2)

Ces faits se passaient sans doute dans les premiers jours du mois de janvier 1590, car dès le huit du même mois, les habitants de Bayeux enchantés d'être enfin délivrés de la domination du fougueux Lamoricière, envoyèrent à Henri IV, alors à Falaise, une députation pour assurer ce monarque de leur fidélité et lui remettre les clefs de leur ville.

Ce prince, à la fin d'une lettre qu'il écrivait à la

(1) Hermant, p. 432.

(2) De Vicques qui n'avait retiré d'autre avantage de son coup de main sur Bayeux que de faire élire par son influence son frère Jacques de Lamoricière de Vicques aux fonctions richement rétribuées de doyen du chapitre, se dirigea vers l'Avranchin, où dans une rencontre avec le comte de Canisy, il fut tué au commencement d'avril 1590. (M. Pezet, *Barons de Creully*.)

belle Corisandre d'Andouin comtesse de Guiche, ajoutait : « En achevant cette lettre, ceux de Bayeux m'ont apporté leurs clefs, qui est une très-bonne ville. » Cette lettre porte la date du 8 janvier 1590.

Du reste quelle qu'ait été la pression exercée sur le peuple de Bayeux par le déterminé ligueur Lamoricière de Vicques pendant son séjour dans cette ville, il est vrai de dire que ni les magistrats, ni les principaux habitants ne firent aucun acte d'adhésion contraire à la fidélité qu'ils devaient au roi.

Toutefois quelques notables dont la conduite, sans être entièrement hostile, pouvait être suspecte, s'empressèrent de désavouer toute participation à la ligue, et demandèrent des lettres d'abolition en protestant de leur obéissance et de leur fidélité.

Si la fidélité de quelques-uns des habitants avait pu paraître douteuse, celle d'un des principaux médecins de cette ville fut poussée si loin qu'il ne craignit pas de céder, moins aux inspirations de l'humanité qu'à celles de la politique, dans une circonstance où l'on réclamait son ministère.

Les ligueurs, pendant leur occupation, furent attaqués d'une maladie contagieuse, ils s'adressèrent à l'un des médecins les plus renommés de la ville. Celui-ci oubliant les devoirs que lui imposait sa noble profession, refusa obstinément d'employer ses soins pour les rebelles. Prières, menaces, tout fut inutile. On pilla ses meubles, on dévasta sa

maison; âgé de 61 ans il aima mieux quitter Bayeux que de prêter le secours de son art aux ennemis de son roi.

Si l'humanité répugnait à cette conduite, il paraît que la politique lui en fit un titre de récompense, car Henri IV le choisit pour un de ses médecins et l'ennoblit lui et ses descendants, sans finance, à St-Germain-en-Laye, au mois de novembre 1594. (M. Pezet, *Études sur l'Administration de la Justice*, page 158.)

Enfin l'abjuration de Henri IV en 1593 éteignit le flambeau de la discorde, et Bayeux comme le reste de la France put jouir des bienfaits du gouvernement du meilleur des princes qui voulait voir chaque français mettre le dimanche la poule au pot.

Les terribles et innombrables épreuves que nous venons de raconter ne furent pas les seules réservées à notre antique cité.

La condition des villes, sous le rapport de la sûreté, de la commodité, de la salubrité, était loin d'être autrefois ce qu'elle est aujourd'hui.

Les maisons mal bâties, mal distribuées, mal éclairées et humides n'offraient que des logements incommodes et insalubres.

Les rues mal alignées, étroites, sans chaussées ni pavés étaient remplies presqu'en tous temps, d'une fange liquide et infecte d'où sortaient, pendant les temps chauds et humides de pestilentielles exhalaisons. Faut-il s'étonner dès-lors du retour périodique de ces maladies contagieuses qui faisaient de si nombreuses

victimes au sein d'une population que ses habitudes hygiéniques, et la malpropreté de ses habitations y prédisposaient d'une manière fatale?

Aussi Bayeux fut-il décimé pendant longtemps par ces terribles maladies qu'il subit presque continuellement depuis le XVe siècle jusque bien avant dans le XVIIe.

Suivant tous les mémoires domestiques du temps, ces contagions enlevèrent un nombre prodigieux d'habitants dans les années 1456, 1467, 1490, 1530, 1560, 1589, 1600, 1619 et 1630. Si quelque chose peut surprendre c'est que, malgré ces diverses épreuves, la ville de Bayeux ait pu conserver l'importance qui lui reste, et le rang qu'elle a toujours occupé parmi les villes de la province.

Dans ces temps reculés, pour se soustraire au fléau qui la décimait, la population ne cherchait ni la cause à laquelle il fallait l'attribuer, ni les moyens qui auraient pu en prévenir le développement. Voyant dans la colère du ciel la cause de la pestilence dont le retour était périodique, elle se contentait d'aller en procession, la corde au cou et les pieds nus, à St-Ouen des faubourgs, dont le bienheureux patron était le saint qu'elle avait coutume d'invoquer dans ces sortes de calamités. Et quand le fléau avait cessé momentanément ses ravages, comme rien n'était changé dans l'hygiène publique et dans la police de la ville, la même cause produisant les mêmes effets, l'épidémie reparaissait bientôt et emportait de nouvelles et nombreuses victimes.

Peu à peu les habitudes de propreté s'introduisirent

à Bayeux comme dans les autres villes; la chaussée des rues qui, dans le principe, était formée de troncs d'arbres (*) couchés en travers et juxta-posés, fut construite en pierres et permit l'écoulement des eaux qui auparavant y croupissaient en se corrompant dans de profondes ornières; les immondices furent enlevées, les maisons mieux construites, devinrent moins insalubres, et les maladies contagieuses devenues plus rares, finirent par disparaître entièrement.

Bayeux jouit d'une grande tranquillité et dut acquérir une nouvelle importance pendant tout le règne de Henri IV, et pendant une partie de celui de Louis XIII son fils et son successeur.

(*) Nous-même ayant eu l'occasion de faire ouvrir dans la rue de la Poterie, une tranchée pour l'établissement d'un aqueduc, nous avons trouvé à un mètre de profondeur environ, des arbres entiers parfaitement conservés couchés en travers de la chaussée et juxta-posés, ce qui nous autorise à penser que la première chaussée des rues de la ville de Bayeux fut faite avec des troncs d'arbres qu'une immense forêt située à ses portes lui fournissait en abondance.

CHAPITRE X.

Révolte des Nu-Pieds à Bayeux.

C'est sous le règne de Louis XIII, que se passa dans nos murs l'un des plus émouvants épisodes de notre histoire locale, nous voulons parler de cette sédition célèbre qui prit le nom de révolte des Nu-pieds, et qui donna lieu dans notre ville, comme dans le reste de la province, à de si déplorables excès. (*)

Pour entretenir de nombreuses armées Louis XIII fut forcé d'augmenter considérablement les impôts. Les parlements voulurent résister à l'enregistrement des édits qui les établissaient; mais le gouvernement eut recours à l'envoi de commissaires extraordinaires investis de pouvoirs très-étendus, à l'aide desquels étaient souvent perçus des impôts illégaux, ou de nouvelles et importantes mesures établies dans les diverses branches de l'administration publique.

Bayeux vit arriver dans ses murs un maître des re-

(*) Voir Etudes sur l'Administration de la Justice, par M. Pezet.

quêtes qui convoqua les membres du siége vicomtal. Ils se rendirent devant lui, et demandèrent, ce que leur avait sans doute refusé le parlement, qu'à l'avenir ils fussent dispensés d'opiner publiquement.

Sa réponse fut équivoque et, suivant toute apparence, rapportée d'une manière inexacte au parlement. Ce corps si excessivement ombrageux à l'endroit de ses prérogatives, y vit un empiétement de pouvoirs ; il rendit *ab irato* un arrêt qui cassa tout ce que le commissaire royal avait fait à Bayeux, et enjoignit aux juges *d'opiner et juger publiquement les causes à peine de nullité des sentences, et d'interdiction de leurs charges.*

Cet arrêt fut signifié au maître des requêtes qui se trouvait à Caen et qui ordonna l'arrestation de l'huissier chargé de cette signification.

Une double clameur de haro fut interjetée, et par cet huissier, et par celui chargé de l'arrêter. Elle porta l'affaire au bailliage et par suite au conseil du roi qui cassa l'arrêt du parlement de Rouen, et les arrêtés dont il s'agit comme *donnés par attentat et par juges n'ayant pas pouvoirs;* le maître des requêtes fut révoqué de ses fonctions.

Cet épisode, dont la magistrature vicomtale de Bayeux fut l'occasion, indique assez quel était l'état de l'opinion publique au sujet des commissaires extraordinaires dont la mission faisait éclater d'unanimes et violents murmures.

Bientôt à ces murmures succédèrent sur divers points de la Basse-Normandie de sanglantes séditions.

La cour des Aides venait d'être établie à Caen, et pour montrer son zèle elle faisait exécuter avec rigueur les édits sur la gabelle.

Les esprits s'aigrirent, Avranches donna le signal de la rébellion. Le lieutenant civil du bailliage de Coutances qui s'y trouvait par hasard, y fut impitoyablement mis à mort comme monopoleur c'est-à-dire agent de nouveaux impôts.

A Vire, le siége de l'élection est envahi par les séditieux en armes; les conseillers sont mis en fuite et le président massacré; sa maison et celles de plusieurs officiers sont brûlées. A Coutances le receveur des tailles et sa famille sont l'objet de traitements barbares. A Mortain des maisons sont incendiées.

Le mouvement avec la rapidité du fluide électrique gagne toutes les villes de la Basse-Normandie et Bayeux où, pourtant, il faut le dire à sa gloire, les éléments de désordre ont toujours été peu nombreux, prend une large part à ce déplorable et coupable soulèvement.

Cette ville possédait jadis un commerce de tannerie florissant et renommé. Une taxe mise sur les cuirs servit de prétexte à la sédition. On accusa de vexation les percepteurs de cette taxe. Les tanneurs, les cordonniers et les savetiers ameutèrent le peuple qui se porta en foule le 25 août 1639 à la maison de Marin Paris principal employé. Des cris, des menaces de mort sont proférés contre cet individu qu'une prompte fuite peut à peine soustraire, ainsi que Grégoire Lamarre son beau-frère, à la fureur de l'émeute. La maison de Paris, celle d'un

sieur Pigache son commis, sont pillées et renversées de fond en comble. Les citoyens paisibles sont dans la consternation; la justice interdite et frappée d'épouvante n'ose poursuivre ni punir les audacieux perturbateurs de l'ordre public.

L'émeute ainsi généralisée de ville en ville, obéit à un chef invisible et suprême, dont l'existence entourée de mystère n'a jamais été bien éclaircie. L'argot populaire le désignait sous le nom de général Nu-Pieds, et tout porte à croire que ce n'était qu'un personnage imaginaire, au nom duquel les divers chefs de l'émeute lançaient leurs manifestes. L'armée des rebelles prit le nom d'armée de souffrance.

Maitresse de la Basse-Normandie cette confédération redoutable traite la province en pays conquis, rançonne ennemis et amis, démolit, pille les maisons, et promène partout le brigandage et la désolation.

Partout la justice est impuissante pour arrêter ces horribles désordres dont la continuité est même imputée à l'or des Anglais qui formaient, disait-on, le projet de revenir encore une fois aux lieux d'où la victoire de Formigny, deux cents ans auparavant, les avait définitivement chassés.

Dans une telle conjoncture, Richelieu premier ministre veut frapper un grand coup; le chancelier Séguier, magistrat éclairé, sevère et juste, est investi de pouvoirs immenses et reçoit l'ordre de se rendre en Basse-Normandie pour faire rentrer dans l'ordre cette partie de la province.

Une petite armée sous les ordres du colonel Gassion, qui s'était déjà couvert de gloire dans les rangs des troupes suédoises, et qui plus tard fut maréchal de France, est mise à sa disposition.

Le sévère Gassion le précède dans la Basse-Normandie, où sa présence à la tête de 3,000 hommes, fait rentrer le pays dans l'obéissance presque sans combats. La bourgeoisie fut partout désarmée; chaque ville reçut garnison; celle de Bayeux se composa de deux compagnies de cavalerie du marquis de Coislin, commandées par les capitaines d'Anglure et de Comminges, qui prirent possession de la ville le 6 novembre, y restèrent jusqu'au 22 du même mois, et s'y livrèrent à tous les excès que se permet le soldat dans les villes conquises.

Le célèbre abbé Davauleau, alors principal du collége de Bayeux, trace dans les vers suivants, dont nous donnons une traduction libre pour ceux qui sont étrangers à la langue latine, le tableau des horreurs commises par ces soldats.

Indè graves patimur pœnas, ferus indè superbo
Imbellem populum sub pede volvit eques.
Linquere non audet junior matrona penates,
Nec virgo absque metu limina sacra petit.
Ipsa timet Pallas : crudeles nuper in isto
Ore peregrinus fecit agaso notas.
Huic alter summo demessuit ense galerum,
Detractus redit vestibus ille domum.
Magne Seguere! manus tibi tendit Bajoca, prœsul.
Prœtores, populus, te schola nostra rogat.
Reprime sacrilegum Martem, servatus habebit
Semper aperta tuis laudibus ora pudor;

Opressisque tuo libertas reddita musis
Munere, erit nobis carminis ampla seges.

Nous gémissons en proie aux plus horribles maux,
Les cavaliers cruels, du pied de leurs chevaux
Ecrasent sans pitié la tourbe populaire,
L'épouse jeune encor, du foyer tutélaire
N'ose franchir le seuil, et la vierge ne peu
Sans crainte et sans péril visiter le saint lieu !
La sévère Pallas, d'épouvante glacée,
Pallas même, en sa main, sent trembler son épée,
En de sanglants festons le guerrier sans merci
Découpe, sous ses yeux, le front de celui-ci.
Il dépouille cet autre, à la pointe du glaive,
De ce dernier tremblant la coiffure il enlève.
Bayeux vers toi Séguier tend ses bras suppliants !
Du sacrilége Mars réprime les outrages,
Et la vierge et la muse, en mille et mille chants,
Porteront tes bienfaits jusqu'à la fin des âges.

La sédition était complétement étouffée à Bayeux lorsque le chancelier Séguier se rendit dans cette ville. Il y fit son entrée le 28 février 1640, à trois heures d'après-midi, et descendit à l'évêché où Mgr Jacques d'Angennes, alors évêque, le reçut dans une grande galerie rebâtie à neuf ainsi que la chapelle qui se trouve à la suite.

Le beau plafond de cette galerie, maintenant la salle des audiences du tribunal civil, a été établi par les ordres et des deniers de Mgr d'Angennes. On lui avait demandé 10,000 livres pour la confection à forfait de ce plafond; il le fit faire sous sa surveillance, se chargeant, suivant toute apparence, de toutes les fournitures, et la main-d'œuvre lui coûta 1,200 livres.

Cette galerie et cette chapelle sont devenues depuis la salle des Pas-Perdus, la belle salle des audiences, et la magnifique chambre du conseil de notre tribunal de première instance.

Une enquête fut faite par un maître des requêtes pour constater les indemnités dues aux victimes de la révolte. De nombreux témoins furent entendus, l'instruction dura plusieurs jours, pendant lesquels le chancelier Seguier voulut visiter le château qu'il trouva fort négligé ; il ordonna qu'on lui fit un rapport sur l'administration de l'hôpital qui lui était signalé comme mal tenu, et en grand désordre, malgré les mesures prises, cent ans auparavant, par la cour des Grands-Jours.

Obligé de quitter momentanément Bayeux pour se rendre à l'abbaye de Cerisy, et de là en la ville de Coutances où plusieurs séditieux furent condamnés au supplice de la roue, le chancelier fit, le 16 mars, une seconde et dernière apparition dans nos murs.

L'indemnité accordée aux victimes de l'émeute fut fixée à 16,000 livres que la ville fut obligée de leur payer, sauf son recours sur les biens des condamnés.

L'état de l'hôpital fut ensuite examiné. On reconnut que les revenus de cet établissement étaient de plus de 4,000 livres dont cinq à six cents à peine étaient employées au soulagement des malades; le surplus était tristement dilapidé par les religieux qui en avaient l'administration. Pour s'accorder toutes les jouissances de la bonne chair et du luxe, ils ne craignaient pas de laisser sur la paille le petit nombre de malades qu'ils con-

sentaient à admettre dans l'établissement confié à leurs soins. Le chancelier réduisit le nombre de ces religieux, et engagea Mgr d'Angennes à prendre des mesures pour confier l'administration de l'hôpital à des religieuses, ce qui eut lieu en l'année 1643.

On mit en liberté un certain nombre de personnes accusées d'avoir pris part à l'émeute, et contre lesquelles il ne s'élevait pas de charges suffisantes.

Plusieurs vieillards âgés de 73, 80 et 87 ans, détenus pour défaut de paiement de la taille, et plusieurs faux-sauniers furent également élargis.

Les principaux auteurs de la sédition à Bayeux, furent traduits devant le grand bailliage et présidial de Caen. Ils furent condamnés à être rompus vifs; leurs maisons, porte l'arrêt, seront détruites, et sur leur emplacement seront placées des croix pour conserver à perpétuité la mémoire de leur crime; neuf furent condamnés à être pendus et les autres en plus grand nombre au bannissement à perpétuité.

Cet arrêt, d'une rigueur extrême, publié à Bayeux avec la plus grande solennité, y jeta l'épouvante; mais le vénérable évêque Mgr d'Angennes parvint à en adoucir la rigueur. Il eut recours à la clémence royale qui ne resta pas insensible à sa voix; les arrêts de mort ne furent pas exécutés, et la peine la plus sévère n'excéda pas celle du bannissement.

Bayeux et toute la Basse-Normandie gardèrent longtemps le souvenir de l'énergie et de la sévérité des

mesures prises pour étouffer et punir cette sédition terrible. Plus de vingt ans après, et alors qu'une partie de la Haute-Normandie, entraînée par un manifeste du parlement, se fut enrôlée sous les drapeaux de la fronde, cette ville, comme le reste de la Basse-Normandie, n'osait prendre part aux troubles qui désolaient alors le reste de la France. Les émissaires de la fronde ne purent rallier de partisans dans tout le ressort du grand bailliage de Caen, tant y étaient vivants le souvenir et la crainte des prescriptions du chancelier qui rendaient les officiers dans les villes, et la noblesse dans les campagnes, responsables des soulèvements.

Grâce à cette terreur salutaire, Bayeux et la Basse-Normandie conservèrent dans leur sein l'abondance et la paix tandis que le reste du royaume, que désolaient la discorde et la guerre étaient en proie à une misère affreuse.

Le célèbre poëte Halley alors recteur de l'université de Caen, et que Bayeux est fier d'avoir vu naître dans ses murs, nous a peint dans les vers suivants qui furent couronnés au Palinod de Caen, l'état de nos contrées avec un charme et une vérité que nous regrettons de n'avoir pu faire passer dans la traduction libre que nous en donnons dans l'intérêt de ceux qui ignorent la langue latine.

Voici ces vers :

Ignara armorum strepitûs sonitûsque tubarum,
Felix, ô iterum felix mea Neustria! Tractus
Respice finitimos, totum regni aspice corpus!
Heu quibus exhaustum nunc gladiis, heu quibus illud
Jactatum fatis. . . . . .

Non ea neustriadum sors est; per rura, per urbes
Cellos Pomonæ liquor aureus, horrea messes
Et gravidæ complent: secura armenta vagantur
Terrâ. . . . . .

De l'éclat des clairons, des combats affranchie,
Deux et trois fois heureuse o ma chère Neustrie!
Auprès de toi, partout, de l'état aux abois,
Contemple la détresse, entends la triste voix.
Cependant que pour toi, ma fidèle patrie,
Dans tes cités, tes champs une fortune amie
Répand à pleines mains, de Pomone et Cérès,
Les trésors que l'été mûrit dans tes guérets.

Telle fut l'origine et la fin de cette sanglante sédition à laquelle notre ville ne prît qu'une trop large part, et que l'histoire désigne sous le nom de révolte des Nu-pieds.

A partir de ce moment jusqu'aux premiers jours de la révolution de 1789 Bayeux jouit d'une tranquillité profonde et, comme le reste de la France, obéit à cette irrésistible loi qui ne cesse d'imprimer aux personnes et aux choses de si profondes modifications. Car il est vrai de le dire, les sociétés naissent, grandissent et vieillissent comme les individus, et, comme eux, subissent l'influence des diverses phases de leur existence. A l'homme dans les premières années de sa vie il faut les luttes, les joies bruyantes, les chants, la danse, les courses, les jeux qui développent les forces physiques; plus tard des plaisirs moins bruyants plairont à son esprit plus mûr : les œuvres de la pensée, les chefs-d'œuvres de l'art, les luttes de la parole, les beautés de l'éloquence, le charme des beaux vers, les jouissan-

ces de l'amour, lui feront oublier ses plaisirs d'autrefois, et lorsque l'enthousiasme de la jeunesse aura cédé la place au positivisme de l'âge mûr, il se plaira aux rêves de l'ambition, aux calculs de l'intérêt, qu'il n'abandonnera enfin que pour s'affaiser insensiblement dans les loisirs d'une calme et froide vieillesse.

De même les sociétés, ou les villes qui en sont l'image, sont guerrières et bruyantes à leur début, elles ont dans leurs amusements les goûts et la naïveté du jeune âge; les festins, les jeux qui développent les forces physiques, les spectacles les plus primitifs, voilà ce qui les charme par dessus tout.

Plus tard les esprits plus policés ont des goûts, et recherchent des amusements d'un autre ordre. Les élans religieux, la culture des beaux-arts, les discussions philosophiques, religieuses et politiques remplacent la turbulence et l'insouciance du premier âge. Les relations de société se transforment; au charmant laisser-aller, aux joyeuses chansons qui faisaient le charme des réunions et des festins de nos pères succède un froid et sévère décorum qui en bannit l'abandon et l'entrain.

Le positivisme à son tour envahit la société vieillie comme il envahit l'homme dans son âge mûr, et comme lui elle finit par s'affaisser dans la torpeur d'une froide et insensible vieillesse.

L'antique cité normande a dépassé les périodes les plus animées et les plus brillantes de son histoire; pour elle l'âge du positivisme a sonné; la vieillesse, la décadence lui sont infailliblement réservées; mais nul ne

saurait dire quand doit commencer, et comment doit finir cette autre et suprême phase de son existence.

Comme nous l'avons vu plus haut, la minorité de Louis XIV fut en France l'occasion de troubles célèbres qui n'eurent dans notre ville aucun retentissement.

Cependant un manuscrit du temps de la fronde nous apprend que Matignon, lieutenant-général de la Basse-Normandie, l'un des plus ardents frondeurs, voulut s'emparer de la ville de Valognes. Il fit un appel à la garde bourgeoise de Bayeux qui, par suite de son peu de sympathie pour une faction qui désolait la France, mit fort peu d'empressement à se rendre à cet appel et finit par refuser entièrement son concours.

Les pères, les oncles et les aïeux se présentèrent seuls, en bons parents, pour remplacer leurs fils, leurs neveux ou petits-fils, et l'ardeur guerrière de ces bons et vénérables vétérans put les conduire à peine au delà de Trévières, où la plupart abandonnant les drapeaux de Matignon se retirèrent prudemment dans leurs foyers.

Là se borna la part que prit Bayeux à cette sédition célèbre.

Délivrée des agitations de la révolte, la ville respira enfin sous la paternelle et féconde administration de ses magistrats civils et ecclésiastiques. L'industrie et le commerce, s'ils n'y furent pas complétement ignorés, n'y brillèrent jamais d'un bien vif éclat. Siége de cet évêché fameux dont l'église cathédrale possédait un riche et nombreux clergé, Bayeux ne sentit jamais le besoin

de chercher dans les grandes opérations industrielles le moyen de subvenir aux nécessités d'une population indigente peu considérable qui trouvait, d'une part, dans les travaux des fertiles campagnes qui l'environnent, et de l'autre dans l'inépuisable charité du clergé, d'abondantes ressources.

Ville de loisir que n'agitèrent plus les factions et les armes, Bayeux sembla concentrer toute sa vitalité dans les pélerinages, les fêtes et les cérémonies religieuses dont nous donnerons un aperçu dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XI.

PÉLERINAGES, FÊTES ET CÉRÉMONIES RELIGIEUSES

PRISE DE POSSESSION DES ÉVÊQUES.

Pour que l'on puisse se faire une idée des pélerinages qui s'accomplissaient alors fréquemment à Bayeux comme dans tout le reste de la France, nous emprunterons à la relation communiquée par M. Villers à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres dans sa séance du 18 décembre 1850, les détails pleins d'intérêt de l'une de ces pieuses expéditions entreprise en 1647, par les jeunes gens de Bayeux, que leur piété dirigeait vers le mont St-Michel. C'était alors, comme le dit M. Villers auquel nous laissons la parole, un acte de dévotion très-commun et qui s'est reproduit même après la suppression des ordres monastiques.

« Ces jeunes gens, au nombre de quatre-vingt, partirent le 23 juin 1647. Ils avaient élu pour capitaine Pierre Hélie, écuyer, sieur de la Noë, et pour porte-enseigne Guillaume de Percaval, sieur de La Bonffardière,

fils ou petit-fils de celui dont le tombeau se trouve dans l'église de Gueron.

« Formés par dizaines, ils avaient un prêtre à la tête de chaque section et un choriste pour porter la croix.

« A six heures, tous les pélerins assistèrent à une messe haute qui fut chantée en musique, et immédiatement après l'office ils se mirent en marche rangés sur deux rangs et portant chacun une lance. La colonne était précédée de tambours.

« Nos voyageurs allèrent droit à Thorigny, où M. de Matignon et le duc son fils vinrent les voir passer et reçurent leur salut.

« De Thorigny ils allèrent coucher à Tessy. Le lendemain ils gagnèrent Villedieu et de là Avranches, où une grande réception leur fut faite. On tira le canon en leur honneur. Le chapitre de la cathédrale les conduisit dans cette église; on y chanta le *Te Deum* en musique avec accompagnement de l'orgue.

« Le troisième jour ils arrivèrent au Mont-St-Michel où ils furent reçus avec tous les honneurs possibles par le lieutenant du gouverneur. Par une insigne faveur, cet officier permit au chef de la colonne bayeusaine » *d'entrer dans la forteresse l'épée au côté, l'enseigne déployée et les tambours battants.* »

« Cet honneur était bien grand. « Aussi, dit le narrateur auquel est emprunté ce récit (*), *la Compagnie*

(*) Béziers, *Memoires inédits*, mémoires qui doivent contenir une foule de choses intéressantes pour notre histoire locale, et que nous aurions été heureux de consulter si la personne qui les possède ne s'était pas crue obligée de nous en refuser la communication.

en fut entièrement satisfaite, vu que dans une place comme celle-là les étrangers n'y étaient jamais entrés en cet ordre. »

« Parvenus au but de leur voyage, ils chantèrent une messe en musique dans l'église du monastère et y firent leurs dévotions.

« Les pélerins bayeusains repartirent du Mont sur les trois heures d'après-midi, et vinrent coucher à Avranches. De cette ville ils prirent une autre route pour leur retour. Ils gagnèrent Coutances, puis St-Lo ; ils trouvèrent à un quart de lieue de cette localité le clergé de l'église collégiale, avec la croix et la bannière, et les échevins qui, accompagnés des notables, étaient venus à leur rencontre.

« Le sixième jour après leur départ ils revirent les tours de leur ville natale; et arrivés au village de Montmirel dans le même ordre que celui observé pour leur départ, ils trouvèrent une quantité *de bourgeois* (*) sous les armes qui leur firent escorte; ils furent reçus à l'église Saint-Loup par le chancelier de la cathédrale, M. du Parc, qui, en partant, leur avait fait la conduite jusqu'en ce lieu. Ainsi accompagnés, ils se rendirent au chant des litanies à la cathédrale, où ils ne trouvèrent aucun prêtre pour les recevoir « *ce que le public et la compagnie trouvèrent fort étrange.* »

(*) Les habitants de la ville dès cette époque étaient organisés en corps armés sous le nom de *bourgeoisie*. C'était la garde nationale de nos jours sous un autre nom. Cette institution, que beaucoup de personnes croient ne dater que de 1789, remonte, ainsi qu'on le voit, à une époque beaucoup plus reculée ; elle tire son origine de l'affranchissement des communes par les rois de France.

« De la Cathédrale ils traversèrent la ville en passant par le château; mais le gouverneur, moins poli que ses collègues d'Avranches et du Mont-St-Michel, ne se mit point en peine de faire *tirer le canon*, manque d'égards « *qui irrita grandement la jeunesse.* »

« Ils terminèrent leur voyage en se rendant à la chapelle Saint-Michel où ils chantèrent pendant une heure le *Te Deum et quantité d'autres prières.*

« Avant de se reposer, ils reconduisirent en corps leur capitaine en *son logis* et M. de La Bouffardière, chez M. Duvivier Maloisel, où il faisait sa résidence. »

Tel fut l'un des pélerinages, que dans ces temps de ferveur religieuse, on voyait fréquemment se renouveler, dans l'intérieur de la France, et que la piété des fidèles allait même souvent accomplir en pays étranger, à des distances considérables.

Le zèle pour ces excursions fut porté si loin, et se conserva si longtemps, qu'en 1769 une déclaration du roi remit en vigueur celle du 7 janvier 1686, qui défend d'entreprendre un pèlerinage hors du royaume sans l'autorisation royale, sous peine de galères pour les hommes, et de peine afflictive, à l'arbitrage des juges, pour les femmes. On voulait sans doute, au mépris de la liberté que tout homme doit avoir de se transporter où bon lui semble, empêcher beaucoup d'individus de consommer leur ruine et celle de leur famille, dans ces voyages lointains qu'un zèle religieux mal entendu les portait trop souvent à entreprendre.

Quant aux fêtes et cérémonies religieuses, qui de tout temps eurent pour nos ancêtres un irrésistible attrait, nous avons déjà parlé de la magnifique procession de la Fête-Dieu qui attirait chaque année, dans les murs de Bayeux un si grand concours d'étrangers, et dont le souvenir est encore vivant chez les vieillards qui en ont été témoins dans leur enfance. La description de cette procession célèbre nous a paru offrir quelque intérêt, et nous la donnons ici comme nous l'ont transmise des témoins oculaires.

Au son des innombrables cloches de la cathédrale, et aux détonations du canon du château, la procession sortait de l'église métropolitaine.

Marchaient en tête les croix et les bannières des dix-sept paroisses de la ville, et celles des trois corps religieux non cloîtrés, des Augustins, des Cordeliers et des Capucins.

Venaient ensuite les corps de métiers, chacun portant des torches ornées de cartouches représentant les emblêmes de sa profession, tandis qu'au milieu des rangs marchait l'ancien de chaque corporation, soutenant l'attribut principal de celle-ci, richement décoré, que deux maîtres portaient sur leurs épaules. Celui des tanneurs avait le privilége d'attirer surtout les regards de la foule qui contemplait avec admiration les mouvements imprimés à un petit automate placé au sommet de la torche principale.

Puis s'avançaient les corps religieux en habits de cé-

rémonie, les curés et vicaires des dix-sept paroisses, les chapelains, heuriers, dignitaires et les quarante-neuf chanoines de la cathédrale, tous revêtus d'ornements magnifiques, à la suite desquels marchaient le doyen du chapitre et le grand chantre en robe d'écarlate.

Au milieu des deux rangs de la procession resplendissaient quatre superbes châsses contenant les reliques des saints les plus révérés, que portaient quatre par quatre, sur leurs épaules, de jeunes ordinants aux aubes d'une blancheur éclatante recouvertes de riches dalmatiques.

Venait ensuite l'homme à l'armure de fer précédant les officiers attachés à la personne du seigneur évêque et portant ses insignes épiscopaux. Puis le dais aux riches broderies, aux panaches flottants, sous lequel le prélat revêtu de la chasuble de St-Regnobert soutenait un splendide ostensoir.

Suivaient immédiatement :

1° Le Bailliage en robes et ceintures d'apparat;

2° Le Corps municipal en robes;

3° Le Tribunal de l'amirauté;

4° Celui de l'élection;

5° Celui du grenier à sel;

6° Celui du point d'honneur.

Et, sur deux files d'une longueur extraordinaire, la plus grande partie des habitants de la ville.

La procession parcourait, comme de nos jours, les rues des Cuisiniers, St-Malo, St-Nicolas, Bourbesneur et des Chanoines, toutes jonchées de fleurs et décorées d'élégantes draperies. Elle rencontrait sur sa

route de brillants reposoirs élevés par la piété des fidèles, et rentrait dans la cathédrale où s'achevait la superbe fête.

L'entrée des évêques dans la ville épiscopale, et leur installation étaient aussi l'occasion de pompeuses cérémonies, dont la description nous a paru devoir encore trouver ici sa place.

Avant de prendre possession de leur siége, les évêques de Bayeux allaient ordinairement faire leurs dévotions à la chapelle de la Délivrande.

Une députation du chapitre à laquelle se joignaient la noblesse et la garde bourgeoise sous les armes, allait à leur rencontre et les accompagnait jusqu'au prieuré de St-Vigor; ils devaient y arriver à cheval, et y passer la nuit qui précédait leur intronisation.

Lorsqu'ils mettaient pied à terre, un gentilhomme au droit de son fief, leur tenait l'étrier puis faisait conduire dans ses écuries la haquenée qu'ils montaient et qui dès lors lui appartenait.

Un autre débouclait leurs éperons d'argent et en devenait propriétaire.

A un troisième revenait la coupe d'argent dans laquelle ils buvaient à leur arrivée au prieuré.

Le lendemain, dès cinq heures du matin, les cloches de la cathédrale au nombre desquelles se trouvaient les fameuses trémondes, se faisaient entendre, convoquant à l'église tout le clergé de la ville et des environs.

A sept heures, l'innombrable assemblée accompagnée des magistrats, des nobles, des bourgeois sous les armes, et de tous les principaux fonctionnaires de la ville et de la contrée, se rendait processionnellement au prieuré de St-Vigor, précédée des croix et bannières des dix-sept paroisses de la ville.

Quatre membres du chapitre allaient prendre l'évêque dans ses appartements, et le conduisaient dans l'église du prieuré où l'un des religieux lui chaussait les bottines épiscopales. Ce n'était qu'une simple semelle de cuir attachée à la manière antique avec un ruban noué autour de la jambe; après quoi il était revêtu de ses habits pontificaux, puis, mître en tête et crosse en main, il allait s'asseoir sur une chaire antique en marbre de Vieux, que la tradition désigne encore sous le nom de chaire de St-Vigor, et que l'on conserve dans la sacristie de l'église paroissiale qui a remplacé celle du prieuré démolie depuis la révolution.

C'est à partir du moment où les évêques s'étaient assis dans cette chaire de marbre, que datait leur prise de possession du diocèse. Pendant qu'ils y étaient assis une harangue leur était adressée par l'un des principaux dignitaires du chapitre; le prélat y répondait, puis la procession reprenait sa marche vers Bayeux.

Le seigneur évêque suivait l'immense cortége précédé d'un ecclésiastique qui portait une aumusse blanche sur son bras. Il s'avançait entre les deux gentilshommes dont l'un lui avait tenu l'étrier, et l'autre déchaussé ses éperons,

à son arrivée au prieuré; chacun d'eux soutenant un des coins de la chape épiscopale. Immédiatement après venait le gentilhomme de St-Vigor, armé de pied en cap. Un autre gentilhomme répandait de la paille sous les pieds du prélat depuis St-Vigor jusqu'à l'église St-Sauveur.

A la suite marchaient les membres du bailliage et des divers tribunaux, l'administration municipale, puis tous les notables habitants de la ville et de la contrée.

Au carillon des cloches de la cathédrale des paroisses et des couvents, se joignaient le son des tambours et des trompettes, la détonation des canons du château, et celle des mousquets de la garde bourgeoise qui, enseignes déployées, faisait la haie sur le passage de l'évêque depuis St-Vigor jusqu'à l'église métropolitaine.

Au-dessus de la porte par laquelle le cortége rentrait en ville, on plaçait ordinairement un immense tableau représentant le prélat et quelques-uns des personnages les plus distingués de l'église de Bayeux. Lors de la prise de possession de Mgr de Nesmond, le 15 mai 1662, ce tableau figurait le pape Grégoire XI, doyen du chapitre de la cathédrale en 1350, et Guillaume-Longue-Epée, dont la mère était née à Bayeux, tenant l'un et l'autre le nouvel évêque chacun par une main et lui faisant ainsi les honneurs de la cité.

On se rendait d'abord à l'église St-Sauveur. Le seigneur évêque, pendant que les chanoines se dirigeaient vers la cathédrale, allait se placer dans une chaire disposée à cet effet au chœur de cette église. Le curé

lui ôtait les bottines épiscopales, lui lavait les pieds, et recevait en présent l'aiguière avec le plat d'argent dont il s'était servi.

Le prélat était revêtu de nouveaux habits pontificaux, et se rendait, escorté du clergé de l'église St-Sauveur, croix et bannières en tête, devant le grand portail de la cathédrale dont les portes étaient fermées; quatre des principaux dignitaires du chapitre l'attendaient à l'entrée principale pour recevoir le serment qu'il devait prêter préalablement, en leurs mains, de bien et fidèlement garder les droits et statuts de son église cathédrale. Ce serment prêté, l'église était immédiatement ouverte, et l'évêque était conduit au grand autel sur lequel, après s'être incliné pour faire sa prière, il déposait son oblation de joyeux avènement; puis, aux chants du clergé et des fidèles se terminait cette fête imposante.

Tel était le cérémonial usité jusqu'aux premiers jours de la révolution de 1789 pour la prise de possession de nos évêques; la pompe en était si grande que, pour la contempler, une foule d'étrangers accourait dans les murs de la ville épiscopale; un antique manuscrit, qui décrit avec détail l'installation de l'évêque François Servien en 1655, n'en évalue pas le nombre à moins de douze à quinze mille.

CHAPITRE XII.

BAYEUX SOUS L'ÉPISCOPAT DE Mgr DE NESMOND

ET PENDANT LES QUERELLES DU JANSÉNISME ET DU JÉSUITISME.

Dans la dernière moitié du XVIIe siècle, et la première du XVIIIe, Bayeux prit un aspect nouveau; d'immenses établissements publics s'y élevèrent de toutes parts. Construits pour la majeure partie par les soins et aux frais du vénérable Mgr de Nesmond, que nos pères avaient surnommé l'évêque de la truelle, les vastes bâtiments qui les composent, indépendamment de la décoration qu'ils procurèrent à la ville, y firent pénétrer le goût des constructions solides, et d'un aspect tout différent de celles usitées jusque-là. Aux toits excessivement pointus, dont une maison portant le n° 14, rue St-Nicolas, offre encore le specimen, succédèrent les toits à l'équerre, tels qu'on les établit de nos jours. Les ouvertures prirent une forme et une dimension nouvelles. L'emploi de la pierre de taille devenu plus fréquent

donna aux bâtiments qui s'élevèrent depuis une solidité plus grande et une plus belle apparence.

Le 13 février 1676, un terrible incendie, causé par l'imprudence d'un ouvrier plombier, réduisit en cendres la calotte en bois recouverte de plomb qui couronnait la tour centrale bâtie en 1479 par le patriarche de Harcourt, et la couverture entière de la nef de la cathédrale. Il n'échappa au désastre que les beffrois et les cloches renfermées dans les tours pyramidales qui décorent le grand portail. Les cloches de l'horloge et celles de la tour des manaux furent fondues par la violence du feu avec la masse énorme de plomb qui recouvrait cette partie de l'édifice, et que les gargouilles, lorsqu'il fut en fusion, vomissaient au pied des murailles comme la pluie dans un orage.

L'incendie qui éclata dans le couronnement de la tour aurait pu, sans doute, être enfermé dans ce premier foyer si l'on eût eu pour le combattre, les moyens dont on dispose aujourd'hui.

Il était dix heures du matin quand le feu révéla sa présence, et l'horloge, environnée de flammes, put encore sonner midi. Les progrès de l'incendie ne furent donc pas extrêmement rapides, et certainement il eût été possible de nos jours, de les arrêter, ou du moins de les circonscrire; mais alors les pompes à incendies, si elles étaient connues, n'étaient pas encore en usage à Bayeux, et la population dans sa terreur ne put qu'implorer l'intercession de St-Regnobert qui se borna, selon les manuscrits du temps, à sauver de la conflagration

générale tout ce qui était renfermé dans les deux tours principales.

L'intérieur de l'édifice fut préservé, grâce à la solidité de ses superbes voûtes ; mais l'inquiétude fut extrême, et ce qu'il contenait de précieux fut transporté en toute hâte dans les appartements du doyenné devenu de nos jours le palais épiscopal.

La couverture dévorée par la flamme et la tour des manaux furent immédiatement rétablies grâce à la munificence du vénérable Mgr de Nesmond, et à la générosité de mademoiselle de Crouay de la religion réformée, qui offrit une grande quantité de bois pour la réparation de la charpente, magnifique cadeau qui valut à cette dame un remercîment en vers émané de Marcel, curé de Basly, principal du collége de Bayeux.

Le couronnement primitif de la tour centrale ne fut pas reconstruit, et ce fut 36 ans plus tard que Moussard, architecte du roi, remplaça la calotte en bois dévorée par l'incendie, par un dôme en pierre de taille surmonté d'une magnifique lanterne pyramidale. Cette œuvre remarquable d'un homme de génie a été démolie nous avons dit pourquoi et dans quelles circonstances.

On lit dans les nouveaux *Essais historiques* du célèbre abbé Delarue que l'hiver de 1684 fut d'une rigueur extrême. La gelée commença le 13 novembre et se prolongea jusqu'au 29 janvier suivant. La mer gela sur nos côtes jusqu'à deux lieues de ses bords, ce qui empêcha les navires d'en approcher pendant la plus grande partie de ce temps.

L'année suivante vit s'accomplir un acte à jamais regrettable, la révocation de l'édit de Nantes. Les mesures commandées pour la conversion des protestants dégénérèrent en odieuses persécutions. Huit cents soldats furent envoyés à Bayeux et logés chez les religionnaires qui durent pourvoir à leur subsistance pendant plusieurs mois. On enlevait à leurs familles un grand nombre d'enfants pour les faire instruire dans les couvents et les pensions catholiques, et l'on prenait sur les revenus de leurs parents le montant de leurs pensions. On laissait sans sépulture les corps de ceux qui refusaient d'abjurer au lit de mort. (*)

Une si grande quantité de garnisaires établis chez les protestants, attestent que le nombre de ceux-ci aujourd'hui si restreint, était alors considérable à Bayeux et dans les environs. Cependant un mémoire conservé par l'abbé Béziers dans ses manuscrits, et qui porte la date de 1785, énonce positivement que Bayeux qui renfermait alors une population de 10,000 habitants, ne contenait que douze ou treize familles hérétiques, et que dans les environs on ne comptait que sept ou huit familles nobles aussi entachées d'hérésie. Mais peut-être ce mémoire assez vague dans ses énonciations ne mérite-t-il pas toute confiance, car il était connu sans nul doute de l'abbé Delarue, dans les *Essais historiques* duquel nous avons puisé les renseignements qui précèdent, et celui-ci n'en a pas moins donné comme certain l'envoi à Bayeux du grand nombre de garnisaires

(*) Abbé Delarue, *Nouveaux Essais historiques.*

dont nous avons parlé plus haut.

Le 15 janvier 1690, à huit heures du matin, à la suite d'une effroyable et subite détonation, le tonnerre tomba sur la tour de la cathédrale qui regarde le midi. Des pierres détachées du sommet de cette tour furent lancées par dessus la croix placée à l'extrémité du chœur, la tour fut lézardée en plusieurs endroits, et le tonnerre, après être entré dans l'intérieur de la cathédrale, où il ne causa presqu'aucun dommage, en sortit à travers les orgues, en s'ouvrant un passage dans la voûte du grand portail où il pratiqua une ouverture de trente centimètres carrés. Il renversa dans son passage une statue en pierre représentant St-Joseph. L'une des portes fut fendue en deux dans toute sa hauteur.

L'infortuné Jacques II chassé du trône par son gendre Guillaume d'Orange avait cherché un refuge à la cour de Louis XIV. Aidé des armées et des flottes de la France il avait tenté inutilement une première fois de ressaisir son sceptre. En 1692 il traversa Bayeux pour se rendre à Cherbourg où se trouvait alors réuni un camp d'Irlandais; il y arriva pour être le triste spectateur du désastre de la Hogue qui ruina à jamais sa cause. A son retour il passa de nouveau par Bayeux. Dans ces deux circonstances il ne paraît pas avoir reçu dans notre ville les honneurs dus à une tête couronnée.

En l'année 1704 Bayeux obtint du gouvernement une faveur à laquelle les villes attachaient alors une grande importance, et qui s'accordait sans doute assez difficilement. La ville fut abonnée pour le paiement de

la taille et autres impositions y jointes, à une somme déterminée qui ne pouvait, en aucun cas être augmentée.

Pour en opérer le recouvrement il fut permis aux maire et échevins de lever certains droits spécifiés dans un tarif approuvé par le gouvernement; c'était sans doute, sous un autre nom, les droits d'octroi que la ville établissait sur les denrées alimentaires et les différents objets de consommation qui entraient dans ses murs.

L'obtention de cette faveur qui fut due aux actives démarches de Mgr de Nesmond et de M. d'Hermerel, vicomte et maire de Bayeux, causa dans cette ville la joie la plus vive, et fut l'occasion de grandes réjouissances. La porte de l'hôtel-de-ville fut ornée de lierre et de lauriers en signe de victoire; la garde bourgeoise sous les armes alla saluer le maire et le conduisit à l'église St-Malo, où une messe en musique fut célébrée; puis elle le reconduisit à son hôtel. Le soir la ville fut illuminée. De nombreux feux de joie furent allumés dans les rues et sur les places publiques; du haut du clocher de l'église St-Malo, St-Michel tenant une chandelle allumée à la main et glissant sur une corde dont l'extrémité aboutissait à l'angle de la rue Franche, alla mettre le feu à un mannequin rempli de matières inflammables, et représentant le diable qui en se consumant répandit au loin une *puanteur insupportable*.

Tel était alors le programme des réjouissances publiques : les solennités de l'église, la garde bourgeoise sous les armes, les feux de joie autour desquels on faisait

trois décharges de mousqueterie, les illuminations, presque toujours aussi les triomphes des bienheureux, et les déconvenues du prince des ténèbres qui, peut-être dans la circonstance présente était la personnification d'une influence hostile ainsi vouée à la risée publique.

Plus tard les réjouissances se terminèrent, comme de nos jours, par un feu d'artifice que l'on tirait sur la place Notre-Dame ou du Planître. C'est ainsi qu'il y en eut un en 1729, lors de la prise de possession de Mgr de Luynes nommé évêque de Bayeux, à cette époque de dévergondage et de malaise des esprits qui ne faisait ue trop pressentir les violentes secousses réservées à la société dans un avenir prochain. Aussi voit-on que le feu d'artifice tiré en l'honneur du nouvel évêque fut l'occasion de quelques désordres.

La ville avait fait construire un théâtre en planches pour tirer ce feu; les jeunes gens voulurent compléter la fête en faisant de ce théâtre qui avait coûté plus de deux cents francs, et que la ville destinait au service de ses fêtes publiques, un immense feu de joie ; les clartés de l'incendie furent le bouquet d'un feu d'artifice qui n'avait peut-être pas parfaitement réussi, ou dont les splendeurs encore nouvelles avaient exalté une turbulente et joyeuse jeunesse.

En l'année 1712 Bayeux fut témoin d'une cérémonie touchante aussi honorable pour le clergé qui en eut l'idée que pour le vénérable prélat qui en fut l'objet.

Mgr de Nesmond tenait le siége épiscopal depuis cinquante ans; il était l'idol du clergé et du peuple. On

voulut par une manifestation solennelle lui donner la preuve des sentiments d'admiration et d'amour qu'il avait su inspirer à son heureux troupeau.

Le lundi de la Pentecôte, toutes les communautés tant séculières que régulières se réunirent dans la cathédrale au clergé de toutes les paroisses de la ville. La garde bourgeoise était sous les armes; toutes les autorités civiles et militaires avaient été convoquées; la ville avait revêtu ses habits de fête.

L'immense cortége se rendit processionnellement en l'église St-Exupère. De solennelles actions de grâces furent rendues à Dieu qui avait bien voulu accorder au diocèse de Bayeux un aussi excellent évêque, et de ferventes prières lui furent en même temps adressées pour la conservation de ses jours; puis on quitta l'église St-Exupère, et l'on se dirigea vers la chapelle des Capucins, où le vénérable prélat qui, à cause de son grand âge n'avait pu accompagner la procession plus loin, se joignit de nouveau au cortége ; de là, on se rendit à la cathédrale où se renouvelèrent les cérémonies de la prise de possession des évêques pendant lesquelles les cloches de la ville sonnèrent à toutes volées.

Cette fête qui n'avait pas eu de précédent dut vivement impressionner les populations, et causer une bien douce joie au vertueux prélat, qui vécut après trois années encore puisque ce fut le 16 juin 1715 que sa mort plongea dans la douleur la plus profonde la ville épiscopale et son diocèse tout entier.

Trente-huit ans s'étaient écoulés depuis que le cou-

ronnement en bois de la tour centrale bâti par le patriarche de Harcourt était devenu la proie des flammes, lors de l'incendie de 1676. Le vénérable Mgr de Nesmond ne voulait pas mourir avant d'avoir réparé ce désastre. L'architecte du roi, Moussard, fut chargé de lui soumettre un plan pour la restauration de ce merveilleux monument, et l'année 1714 vit s'accomplir une œuvre si impatiemment attendue.

La calotte en bois avec sa couverture de plomb fut remplacée par un dôme parabolique en pierre de taille, surmonté d'un balcon circulaire en fer, au-dessus duquel huit colonnes d'ordre dorique, supportaient un couronnement en forme de pyramide très-aigüe.

Cette superbe couronne ducale, construction du xve siècle, recouverte d'un dôme, au-dessus duquel l'ordre grec décorait le support d'un couronnement gothique offrait, il faut en convenir, une anomalie qui ne pouvait échapper à l'œil exercé de l'archéologue, et cependant rien de plus beau que l'ensemble de cette construction singulière admirée par nos pères, et dont nous-mêmes avons pu contempler si longtemps le ravissant effet.

L'espace que laissaient libre entre elles les huit colonnes qui surmontaient le balcon circulaire renfermait le carrillon et le timbre de l'horloge placée sur la plate-forme de la tour, et ce timbre d'une grosseur considérable, d'une sonorité extraordinaire, se faisait entendre à plus de deux lieues à la ronde.

La hauteur totale de ce monument était de 63 mètres

depuis le pavé du chœur jusqu'au sommet de la croix qui le couronnait.

Une tradition assez répandue veut que Moussard ait conçu le projet de donner à son œuvre une surélévation de vingt-cinq pieds. Nous ne pouvons le penser. Une élévation plus grande en eût gâté, suivant nous, les belles proportions, et nous ne pouvons croire qu'une fissure assez marquée existant déjà au pilier nord-ouest l'ait contraint de modifier son plan.

Est-il vrai aussi que le poids de son dôme en pierre ne lui ait inspiré aucune inquiétude, parce qu'il n'excédait pas celui de la calotte recouverte de plomb qui servait de couronnement primitif à la tour? Nous ne le pensons pas davantage, car qui aurait pu révéler à cet architecte le poids véritable de ce couronnement dévoré par les flammes trente-huit ans auparavant?

Il faut le dire, si le degré de résistance de la pierre de taille employée pour la construction des quatre piliers qui supportaient la tour, ainsi que le peu de cohésion qu'elle devait à des travaux successifs, avaient été alors mieux connus, il se serait bien gardé de remplacer par une coupole en pierre la calotte en bois qui la recouvrait dans le principe.

Aussi qu'arriva-t-il? A peine l'œuvre de Moussard fut-elle terminée qu'un mouvement de torsion très-marqué s'opéra dans les deux piliers nord-ouest et sud-ouest. Le premier de ces piliers perdit son aplomb, en formant une convexité assez prononcée; le second fléchit en sens contraire, et repoussa en l'écrasant l'arcade ogivale qui le contre-buttait du côté du planître. L'inquiétude fut extrême

et ne cessa qu'au moment où l'on crut s'apercevoir que le tassement était arrêté, sinon entièrement, au moins en grande partie.

Depuis, les progrès du mal ont été incessants, quoique latents pendant de longues années ; les accidents se sont tellement aggravés pendant un demi siècle qu'il est devenu indispensable d'y porter remède, ainsi que nous le dirons plus tard.

La mort du vénérable Mgr de Nesmond arrivée le 16 juin 1715, comme nous l'avons dit plus haut, fut d'autant plus vivement sentie que jusque-là, grâce à la prudente sagesse de ce prélat, Bayeux et son diocèse étaient restés étrangers à ces vaines et ardentes discussions théologiques qui passionnèrent énergiquement la France toute entière, et y causèrent de si déplorables désordres.

Mgr de Lorraine venait de succéder à Mgr de La Trémouille qui avait remplacé Mgr de Nesmond sur le siége épiscopal. C'était un franc janséniste, esprit remuant et tête exaltée ; il eut bientôt mis tout le diocèse en ébullition. L'official, les grands vicaires étaient jansénistes ; tous les partisans de la bulle *Unigenitus* furent mis à l'index ; des refus de sacrements donnèrent lieu à de fâcheux conflits ; les poursuites judiciaires furent dirigées par suite de scènes graves qui se renouvelèrent à plusieurs reprises, lors du décès de diverses personnes, et notamment de quelques ecclésiastiques.

En 1739 le bouillant évêque de Lorraine, décédé, était remplacé à Bayeux par Mgr de Luynes, partisan déclaré des jésuites ; les rôles changèrent aussitôt. Les

persécutés devinrent persécuteurs à leur tour; des conflits éclatèrent en sens inverse, à l'occasion de l'administration des sacrements; l'intervention des huissiers, qui le croirait, fut requise et ordonnée par un magistrat pour forcer un curé récalcitrant d'administrer un malade à l'article de la mort.

Ce magistrat était le lieutenant général du bailliage, et le malade le sieur Le Marois, échevin de la ville, et procureur du roi près le siége de police, homme d'une probité reconnue et d'une vie exemplaire.

L'ordonnance du lieutenant-général du bailliage, qui renfermait une si étrange usurpation de pouvoir, fut signifiée par huissier au curé de St-Sauveur qui refusa d'y déférer, mais qui chargea son vicaire d'administrer le mourant.

Ce conflit d'un nouveau genre causa dans la ville une profonde rumeur; on blâma généralement la conduite du curé, et l'abus d'autorité du magistrat. De vifs reproches furent adressés au premier du haut de la chaire épiscopale, et le second fut mandé au parlement en vertu d'un *veniat* où il reçut une juste et sévère remontrance. (M. Pezet, *Etudes sur l'administration de la Justice.)*

Quinze ans plus tard, alors que ces vaines et ardentes discussions théologiques qui nous font aujourd'hui sourire de pitié passionnaient encore les esprits, la haute magistrature de la province que l'on voit à cette époque blâmer à si juste titre la conduite du lieutenant-général du bailliage de Bayeux, envisageait sans doute les choses sous un autre point de vue. Aussi voyons-nous que le

17 juin 1754, le curé de Clinchamps fut condamné à 60 francs d'amende envers les pauvres, aux frais et à l'affiche de la sentence pour avoir refusé le viatique à l'un de ses paroissiens qu'il accusait de jansénisme, et l'on ne trouve nulle part que cette sentence du bailliage criminel de Caen ait été l'objet de la censure du présidial ou du parlement.

Ainsi se consuma dans ces tristes débats une partie du règne de Louis XV. Bayeux, comme nous l'avons vu, n'y prit dans le principe qu'une très-faible part. Mais il en fut bien autrement sous l'administration de Mgrs de Lorraine et de Luynes; ce dernier prélat partisan déclaré des jésuites, paraît avoir poursuivi avec rigueur tous ceux qu'il soupçonnait du parti contraire.

Il sollicita et obtint des lettres de cachet contre divers ecclésiastiques accusés de jansénisme, et dans un long mémoire, il voulut démontrer au gouvernement la nécessité d'exiler, ou même d'emprisonner un nombre considérable de membres de son clergé qu'il qualifiait d'appelants fanatiques. « Ses mœurs sont pures, dit-il dans ce mémoire, en parlant du curé de la Madeleine, mais c'est un janséniste qui entretient dans ses sentiments quatre familles de Bayeux, » *et il prie qu'on le renferme étroitement dans un monastère et surtout qu'on ne le laisse parler à aucune personne suspecte.* (*)

Du reste il faut plaindre nos pères plutôt que de les blâmer, d'avoir épousé avec tant d'ardeur ces vaines et stériles querelles que la génération actuelle

(*) Pluquet, p. 343.

ne peut ni juger ni comprendre. Si elles passionnèrent si vivement tous les cœurs, c'est que l'esprit humain, sorti de ses langes, éprouvait alors l'irrésistible besoin de tout analyser, de tout approfondir. Jusque-là la religion avait été l'objet de ses plus profondes aspirations, les discussions religieuses durent donc l'occuper d'abord. Plus tard ce fut ailleurs qu'il porta ses inquiètes investigations, et après qu'il eut osé mettre en question les principes les plus sacrés, il ne craignit pas de mesurer pour ainsi dire ce que les anciennes institutions civiles et politiques elles-mêmes méritaient d'obéissance, et persuadé en dernière analyse que le temps était enfin arrivé de les abroger, il songea à en créer de nouvelles.

Chacun sait au prix de quels malheurs, de quelles sanglantes catastrophes nos pères ont su conquérir les lois admirables et fécondes qui nous régissent aujourd'hui; plaignons-les, nous le répétons, d'avoir été obligés de passer par ces terribles épreuves; mais ne blâmons pas l'ardeur inquiète qui les tourmentait alors, puisqu'il est vrai de dire qu'elle a été l'instrument du bonheur de leurs fils.

Malgré l'état de fermentation des esprits, plusieurs établissements d'utilité publique furent fondés à cette époque dans la ville de Bayeux.

En 1747, l'abbé Suard, trésorier et chanoine de la cathédrale, vicaire-général du diocèse, créa près de l'église de Notre-Dame de la Poterie, de ses deniers et de ceux que Mlle Scelles de Létanville sa tante lui avait laissés à cette intention, un établissement considérable

destiné à l'éducation des jeunes filles pauvres de la ville. Il fut placé sous la direction des sœurs de la Providence qui en prirent possession le 9 octobre 1747.

Cette maison d'éducation l'une des plus remarquables en ce genre dans la province, ne tarda pas à prendre un développement considérable. Non-seulement on y donna aux jeunes filles les éléments de l'instruction primaire et religieuse, mais on y fonda une manufacture de dentelles; encore nouvelle à cette époque, dans notre cité et dans les campagnes environnantes, cette industrie n'a cessé depuis d'y répandre l'aisance que la fabrication des tissus, maintenant complètement abandonnée, y répandait autrefois.

L'art de faire la dentelle était déjà porté si haut en 1758 à Bayeux que l'on voit, sur la demande de M. l'intendant de la province, les échevins de la ville de Bayeux qui avaient l'usage d'offrir à ce magistrat à chaque renouvellement de l'année cinquante livres de sucre fin, substituer à ce cadeau une paire de manchettes en dentelles, dont l'achat figure aux comptes de la ville pour une somme de 144 livres. (*)

Le nom du fondateur de ce magnifique établissement devrait être inscrit en lettres d'or au frontispice du monument. On ne peut trop honorer la mémoire de ceux qui font un si noble emploi de leurs richesses; c'est exciter les autres à suivre leur exemple.

Quelques années auparavant, l'abbé Raimon Baucher

(*) Registres de l'Hôtel-de-Ville.

scholastique et chanoine de Bayeux, avait établi dans l'enceinte de l'ancienne église St-Georges, une maison dirigée par des sœurs de la Providence chargées d'instruire les petites filles pauvres dans les devoirs de la religion, et de présider à deux retraites chaque année, où seules étaient admises les femmes et les filles pauvres de la ville.

Après la mort du fondateur on y établit aussi une manufacture de dentelles qui comptait en 1773 près de deux cents ouvrières.

Cette maison, que l'on désigne encore sous le nom de Petit Bureau et qui, fermée pendant la révolution, a été rendue à sa destination primitive grâce à l'un de nos honorables concitoyens, ainsi que nous le dirons plus tard, fut en 1752, le théâtre, d'un épouvantable malheur.

Le corps de l'église St-Georges dont elle occupe l'emplacement, avait été converti en salle de travail. Les fondations de cette partie de l'édifice avaient besoin de quelques réparations; des ouvriers y furent préposés et voulurent exécuter cette besogne sans prendre les précautions que la prudence commandait; tout à coup le bâtiment tout entier s'abîma et engloutit sous ses ruines 120 jeunes filles ; quatorze furent écrasées, soixante-dix blessées dangereusement; les autres n'échappèrent à la mort que par un espèce de miracle.

La salle fut relevée sur-le-champ par les soins de M. l'abbé Hugon, vicaire-général du diocèse et supérieur de cette maison.

Les bons résultats que l'on obtenait du travail des jeunes filles dans les deux maisons dont nous venons de parler, donnèrent l'idée de fonder pour les jeunes garçons, un établissement du même genre.

M. l'abbé Hugon, supérieur de la maison du Petit-Bureau, auteur de cet utile projet, détermina en 1752 l'administration municipale à faire l'acquisition d'une maison et d'un vaste terrain situés dans le quartier St-Laurent. Un bâtiment considérable y fut élevé par les soins de la ville; on y établit une filature de laine et de coton.

En 1757, l'administration du bureau de charité dont nous allons bientôt parler, et qui paraît avoir eu dès l'origine la direction de cet établissement, obtint de la ville l'autorisation d'y construire avec les matériaux provenant de la démolition des fortifications de la ville, une salle de cinquante pieds de longueur sur dix-huit de largeur. Cette salle qui subsiste encore a été affectée pendant longtemps à l'école mutuelle qui vient d'être transférée dans un autre local.

Douze métiers pour les étoffes de laine y furent montés et mis en activité par les mains des jeunes garçons indigents. On espérait tirer un grand avantage de ce nouvel établissement; malheureusement il ne put subsister longtemps, grâce aux tracasseries de divers particuliers qui virent, dans la fabrication des tissus qui en sortaient, une concurrence nuisible à l'industrie qu'ils exerçaient eux-mêmes. Il fallut abandonner cette philantropique entreprise et, plus tard, on établit dans les bâtiments de cette manufacture les frères

des écoles chrétiennes qui furent appelés à Bayeux par M. de Cheylus pour donner gratuitement l'enseignement aux enfants des pauvres.

La révolution supprima ces écoles et les bâtiments furent vendus comme propriété nationale.

Ce fut environ vers l'époque où fut établie cette manufacture, que fut fondée aussi une autre institution que les villes voisines nous ont enviées pendant longtemps et qui mérita lors de son origine, à la ville de Bayeux, l'éloge des premiers magistrats de la province, nous voulons parler de l'institution du bureau de charité, en faveur des pauvres que l'oisiveté autant que l'indigence force souvent à se livrer à la mendicité.

Le but de cette charitable institution, dans l'esprit de ses fondateurs, était :

1° De subvenir aux besoins de ceux que l'âge ou les infirmités mettent hors d'état de pourvoir à leur subsistance ;

2° D'astreindre au travail ceux qui ne peuvent prétexter d'empêchement légitime ;

3° De fournir un supplément de ressources à ceux qui ne peuvent gagner qu'une partie de leur vie ;

4° Enfin de sauver les enfants des funestes effets de l'oisiveté, en leur fournissant des travaux proportionnés à la faiblesse de leur âge.

Exécutés dans leur esprit aussi sage que philantropique, ces admirables statuts durent soulager la souffrance d'un grand nombre de pauvres, en même temps qu'ils arrêtèrent les progrès de la misère. Qu'aujourd'hui

encore les administrateurs de cette belle institution qui sous un nom légèrement modifié, est parvenue jusqu'à nous, s'attachent à la stricte exécution de ses premiers règlements, et bientôt nous verrons disparaître entièrement de notre ville cette hideuse mendicité qui déshonore autant ceux qui s'y livrent, que la municipalité qui la tolère.

L'administration de ce bureau de charité se composait dans le principe de députés pris dans chacun des corps de la cité sous la présidence de Mgr l'évêque. Les fonds qui en formaient la dotation provenaient des amendes, des donations volontaires, et d'une quête que l'on faisait chaque année dans le clergé, la noblesse, la magistrature et la bourgeoisie.

Le bureau se réunissait tous les premiers dimanches du mois, à l'évêché. On faisait aux curés de la ville et des faubourgs la distribution d'une somme proportionnée au nombre et aux besoins des pauvres de leurs paroisses.

Aujourd'hui, cet établissement qui a pris le nom de bureau de bienfaisance, est sous la direction de M. le maire de la ville président, de MM. les curés et de plusieurs personnes notables désignées par M. le Préfet.

Les ressources de cette admirable institution se sont considérablement augmentées; l'aisance publique s'est aussi beaucoup accrue, et maintenant plus qu'autrefois elle peut subvenir aux besoins d'une population indigente qui devient chaque jour moins nombreuse. (*)

(*) Depuis longtemps, pour compléter cet utile établissement, de pieux fondateurs ont eu la pensée d'y ajouter une lingerie des pauvres.

Ce fut en 1756 que l'administration municipale songea, pour la première fois, à faire enlever des rues les boues et les immondices qui en avaient fait jusque-là autant de foyers d'infection, sources de ces innombrables maladies pestilentielles qui décimaient périodiquement les populations des villes.

Une adjudication ayant été annoncée, ce ne fut qu'après plus de dix renvois successifs que l'on parvint à trouver un adjudicataire; il se chargea, moyennant 260 livres de cette opération et prit l'obligation de déposer ces ordures non loin du Petit-Rouen, des places St-Floxel et St-Patrice, où elles restèrent long-temps accumulées, sans que personne songeât qu'on pût en tirer parti.

Trois ans plus tard, il se trouva un individu qui prit l'engagement de les enlever gratuitement, parce qu'il les utiliserait à son profit. Aujourd'hui, cet objet qui en 1756 était une charge pour la ville, figure dans

Des souscriptions particulières en firent les premiers frais, et chaque année une quête opérée par les soins de MM. les curés de la ville, assistés de dames charitables, l'entretient et l'augmente de telle sorte, qu'aujourd'hui on admire le développement et l'importance d'une création qui n'a de similaire que dans un très-petit nombre de villes en France.

Installée avec soin dans les dépendances de l'hôtel-de-Ville, dirigée avec une rare intelligence par l'une des religieuses de la Providence, sous le contrôle de l'Aministration municipale et celui des membres du Bureau de bienfaisance; cette belle institution. qui doit exercer sur la condition hygiénique des classes pauvres une si salutaire influence, n'a peut être pas médiocrement contribué à préserver jusqu'ici notre ville du choléra. Honneur donc à ceux qui en ont eu la première pensée, honneur aussi à l'immense majorité des habitants de la ville, dont l'inépuisable charité met chaque année une somme de plus de 1,500 fr. à la disposition de ceux qui sont chargés d'administrer cette branche de la bienfaisance publique.

son budget au chapitre des recettes pour une somme assez considérable.

En 1760, la guerre était rallumée entre la France et l'Angleterre. L'escadre de l'amiral Rodney croisait dans la Manche, et cherchait à s'emparer de tous les navires français qui tentaient de s'y aventurer. Le 15 juillet cinq embarcations chargées de bois de construction en destination de Brest, furent poursuivies par les Anglais et forcées de se réfugier sous le canon de Port-en-Bessin. Une canonnade s'engagea entre le fort et et les vaisseaux ennemis. La générale fut battue à Bayeux et dans les villages environnants; plus de six mille hommes, tant bourgeois que paysans armés de sabres, de fusils, de fourches, de faux, sans compter les douaniers ou garde-côtes, comme on les appelait alors, et plusieurs compagnies de cavalerie en garnison à Bayeux, se rendirent en toute hâte sur le lieu du combat. Le fort, mal approvisionné de poudre, ne put répondre longtemps au canon des Anglais qui lançèrent sur les bateaux échoués, et sur le village de Port plus de 500 boulets. Heureusement les dégâts furent peu considérables, presque tous les boulets passaient par-dessus les maisons, et allaient tomber aux environs du Pont-Fâtu. Le capitaine d'un des navires poursuivis fut la seule victime de ce premier jour de combat.

Le lendemain les Anglais, sur le refus qui leur fut fait de livrer les vaisseaux échoués sous le canon de Port, déclarèrent qu'ils allaient raser le village et tirèrent dans cette intention plus de 600 coups de canon qui endommagèrent seulement quelques maisons, tuèrent

trois canonniers sur la plate-forme, et un homme sur la falaise.

Déconcertés du peu de succès de leur tir, et effrayés sans doute de la ferme contenance du nombreux rassemblement de soldats et d'hommes armés qui s'apprêtaient à leur faire une chaude réception s'ils osaient tenter un débarquement, les ennemis abandonnèrent leur poursuite et se retirèrent le 16 juillet à trois heures après-midi.

Ce coup de main tenté par les Anglais, que fit échouer l'intrépidité de ceux qui se portèrent en armes sur le lieu du combat, fut qualifié de bataille de Port, et ainsi désigné par la tradition et les chroniques du temps.

CHAPITRE XIII.

Le Conseil supérieur à Bayeux.

En 1771, un événement qui devait avoir pour notre cité une portée immense, s'accomplissait dans ses murs.

Les prétentions de plus en plus exorbitantes des parlements, qui se considéraient comme des états généraux au petit pied, amenèrent dans le courant de cette année la suppression de ces compagnies fameuses.

Instituées pour les remplacer, des juridictions nouvelles appelées Conseils supérieurs, et qui contenaient en germe l'institution des Cours d'appel, furent établies dans divers ressorts judiciaires.

Bayeux qui dans les temps les plus reculés avait été le siége de divers tribunaux souverains pour cette partie de la province, Bayeux qui avait vu sous les Romains le tribunal du Préteur, sous les rois Francs les vicaires, les *missi dominici*, et sous nos ducs, les comtes, les vicomtes du Bessin, et l'échiquier de Normandie tenir dans ses murs leurs solennelles assises; Bayeux, qui

avait été le siége momentané du parlement pendant les Grands-Jours sous François Ier, Bayeux fut choisi comme résidence du Conseil supérieur qui devait remplacer pour la Basse-Normandie le Parlement supprimé.

Redevenu le siége d'une juridiction souveraine qui comprenait dans son vaste ressort, ceux d'Alençon, d'Argentan, d'Avranches, de Bayeux, de Caen, de Carentan, de Coutances, de Domfront, d'Exmes, de Falaise, de Montreuil, de Mortain, de St-Lo, de Périers, de St-Sauveur-le-Vicomte, de Valognes et de Vire, Bayeux eût infailliblement reconquis son antique splendeur, si trois ans à peine après la création des Conseils supérieurs, Louis XVI devenu roi de France, n'avait eu la fatale pensée de rappeler les parlements qui devaient tromper si tristement ses espérances et précipiter sa ruine.

Du reste, si l'on veut se faire une idée des espérances que l'on dut fonder à Bayeux sur cette institution nouvelle, et de la révolution qu'elle y eût incontestablement opérée, si son établissement s'y fût perpétué, que l'on sache d'abord que cette cour était composée d'un premier président, de deux présidents, de vingt conseillers, d'un avocat du roi, d'un procureur-général, de deux substituts, d'un greffier civil, d'un greffier criminel, de vingt-quatre procureurs et de douze huissiers.

Le traitement du premier président et du procureur-général était fixé à six mille livres qui représentent plus de quinze mille francs de nos jours; celui des conseillers

à quatre mille livres; celui de l'avocat du roi à trois mille et celui des substituts à mille.

Renfermant dans son sein, indépendamment de ses autres tribunaux, dont pas un ne fut supprimé, une cour souveraine dont les membres riches de leur patrimoine, recevaient de l'état un splendide traitement, on conçoit aisément quelle vie, quel mouvement, quelle aisance durent déborder de toutes parts dans l'antique cité qui ne devait depuis longtemps qu'à son siége épiscopal ce qui lui restait encore de sa primitive importance.

Du reste, comme l'existence passagère dans notre ville de cette institution nouvelle est un des faits les plus considérables de notre histoire locale, et peut-être l'un des plus complétement ignorés, nous croyons que l'on nous saura gré de nous y appesantir avec quelques détails. M. Pezet dans ses savantes études sur l'administration de la justice et l'organisation judiciaire en Normandie, nous en a fait l'historique. Nous emprunterons encore à sa plume élégante une grande partie de ce qui concerne son établissement dans nos murs.

Nous avons vu à quelles causes elle devait son origine, le savant magistrat, dont les ouvrages historiques ont été pour nous une mine féconde, va nous retracer son installation parmi nous; les répulsions passionnées et sans nombre qu'elle rencontra; l'éclat dont elle brilla pendant sa trop courte existence; les causes qui amenèrent sa chute, à jamais regrettable pour notre cité, de nouveau déshéritée de l'avantage

de posséder dans son sein une juridiction souveraine, avantage qui lui avait appartenu jadis pendant une si longue suite de siècles; enfin l'étrange manière dont les habitants de Bayeux accueillirent la ruine de leurs espérances, et celle des immenses avantages qu'elle leur avait déjà procuré.

Nous copions M. Pezet, *loco citato* :

« Créé par l'édit du 14 septembre 1771, le conseil supérieur est immédiatement constitué. En même temps que la nouvelle de leur nomination leur est transmise, les magistrats nouveaux reçoivent l'ordre de se trouver immédiatement à Bayeux pour qu'il soit procédé sans retard à leur installation, *même pendant les vacances*.....

« L'installation eut lieu le 2 octobre 1771. La veille, M. le premier président avait prêté serment dans les mains de M. de Fontette, intendant de la généralité de Caen, délégué à cet effet par une commission spéciale de M. le garde-des-sceaux : ce fut lui, en conséquence, qui reçut à son tour le serment de ses nouveaux collègues. Il ordonna d'abord la lecture des provisions des membres du parquet qui prêtèrent serment les premiers, et sur le réquisitoire du procureur-général duement installé, après que la remise eut été faite en ses mains des provisions des autres membres du Conseil, lecture en fut donnée, et chacun des magistrats prêta le serment requis. « M. le premier président, porte le procès-ver-« bal, donna ensuite la main à chacun desdits sieurs, « les a embrassés et conduits à la place qu'ils devaient « occuper, suivant l'arrangement qui en avait été fait et

« convenu antérieurement, eu égard aux service, âge et « qualité de chacun. »

« Les édits de création furent ensuite lus et enregistrés sur le réquisitoire de l'avocat-général Duhutrel, portant la parole pour le procureur-général, lequel dit : « Que le principal objet que S. M. s'était proposé, en « faisant des changements dans l'ordre de la justice sou- « veraine, était de procurer à ses sujets une justice gra- « tuite et de se mettre en état de récompenser le mé- « rite ; que le choix que S. M. avait bien voulu faire « des personnes qui composaient le Conseil supérieur « ne pouvait manquer de remplir les vues de la solli- « citude royale, et qu'il ne doutait pas que la cour « ne concourût à des vues aussi sages et aussi dignes du « meilleur des rois. »

« Il n'y eut point d'autre discours prononcé à cette séance d'installation qui eut lieu dans le local *destiné et servant ordinairement au bailliage royal, lequel a été choisi provisoirement pour servir de palais au Conseil jusqu'à ce qu'il plaise à S. M. d'en faire construire un plus commode et plus décent*.....

« La magistrature des tribunaux du ressort et la noblesse de la province se montrèrent animés de sentiments non moins hostiles que passionnés.

« Dès le 7 octobre la majorité des officiers du présidial de Caen adressa au roi une protestation contre l'établissement du conseil supérieur de Bayeux, annonçant formellement leur refus de reconnaître son autorité

et la démission de leurs fonctions.....

« Cette protestation donna naissance à une *Défense du conseil supérieur établi à Bayeux* écrite d'un style ferme et chaleureux, imprimée à Caen sous la fausse indication d'Amsterdam, et par une presse clandestine établie, dit-on, dans une des tours de St-Etienne.....

« La noblesse réunie à Caen au nombre considérable de deux cent soixante-onze gentilshommes protesta à son tour contre le conseil-supérieur de Bayeux, « ce fantôme, « disait-elle, de cour souveraine, impuissant à protéger « le pays contre l'insatiable avidité du fisc. » Elle proclama l'illégalité des impôts qui seraient enregistrés au mépris des lois constitutives du royaume, et déclara qu'elle ne se soumettrait à aucunes charges nouvelles qu'après une délibération solennelle des Etats de la province de Normandie dont elle demandait la convocation. Cette protestation, rédigée sous le nom de *Requête au Roi*, fut colportée de château en château et couverte de signatures.

Une pétition du *tiers état* suivit bientôt celle de la noblesse et ne manifesta pas moins de violence et d'acrimonie.

Les choses furent poussées au point que malgré la répugnance de Louis XV pour les mesures violentes et extrêmes, il crut nécessaire de sévir. Deux cents lettres de cachet furent envoyées en blanc au duc d'Harcourt, gouverneur de la province, et la Basse-Normandie vit enlever sous l'accusation d'avoir excité la résistance de la noblesse vingt-cinq gentilshommes, parmi lesquels on

cita MM. d'Ouilly, de Thiboutot, de Montpinçon, Ducoudray, de Mannevilie et autres. Ils furent bientôt rendus à la liberté, mais après avoir adressé au roi une lettre explicative de leur requête, sorte de rétractation qui dut coûter à leur amour-propre, et sur les termes de laquelle la cour, de son côté, se montra facile.

« Ces mesures firent cesser quelques violences, mais loin de l'atténuer, contribuèrent encore à exciter la malveillance contre les tribunaux nés d'hier et auxquels on imputait ces rigueurs.

« Rouen, où avait été établi le second conseil supérieur, manifestait une haine sans bornes à ces nouveaux magistrats. Peuplée de familles parlementaires, devant à son parlement sa splendeur et son rang, cette ville enchérissait chaque jour sur les avanies prodiguées aux nouveaux magistrats, et il est facile de concevoir que les outrages adressés au conseil supérieur de Rouen retombaient sur celui de Bayeux. Libelles, vaudevilles, prose, vers, épigrammes, satires, parades, pleuvaient sans cesse sur le nouveau tribunal, au point que, suivant M. Floquet, on finit par compter plus de quatre cents pièces publiées contre lui.

« En vain Voltaire, qui tenait le sceptre de l'opinion, semait-il sa correspondance avec ses nombreux amis d'injures contre les parlements détruits, d'éloges pour les nouvelles institutions qui étaient *à son avis le plus grand service qu'on pouvait rendre à la France*, et s'affligeait-il de *ce qu'on ne leur rendait pas justice*, l'opinion qu'il savait manier avec tant d'habileté ne cessa sur ce point

de se montrer rebelle à sa direction, et ce fut peut-être la seule question sur laquelle, dans ses derniers jours, son avis ne fit pas autorité (*).

« Si la suppression du parlement pouvait ruiner la ville de Rouen, l'érection d'un conseil supérieur devait enrichir, augmenter considérablement celle de Bayeux.

« L'esprit parlementaire se tut du moins dans cette ville : il resta caché sans doute dans le fond de plus d'un cœur : tous les esprits ne virent pas avec une même satisfaction les événements auxquels la ville allait devoir son éclat et ses embellissements ; mais au point de vue de l'intérêt local, il ne pouvait y avoir et il n'y eut qu'un sentiment unanime.

« La valeur des propriétés et surtout celle des maisons augmenta dans une proportion considérable. Ces nombreux magistrats riches ou dans l'aisance, ces avocats plus ou moins doués des dons de la fortune, ces nouveaux procureurs et autres officiers ministériels qui venaient s'ajouter à ceux du bailliage qui ne recevait ni atteinte ni diminution, ces plaideurs accourant de tous les points du vaste ressort dépendant du conseil, toute cette foule avait besoin d'habitations, sinon somptueuses, du moins commodes, et ce n'était pas chose aisée à trouver dans une ville déjà en possession d'une nombreuse magistrature, où résidait un clergé considérable, splendidement doté, et où se faisait remarquer par son éducation et l'éclat de son rang une noblesse puissante et distinguée.

(*) Corresp. de Voltaire de 1771 à 1774.

« On conçoit aussi combien le commerce de toute espèce, et surtout celui qui fournit aux besoins du luxe, devait fonder d'espérances sur un établissement qui semblait promettre à la ville un avenir immense de prospérité.

« Les administrateurs de la ville s'empressèrent d'adresser au roi l'hommage de leur profonde reconnaissance *pour les bontés qu'il avait eues pour elle en lui donnant une preuve de son affection, et confiant dans son sein l'établissement du conseil supérieur de la Basse-Normandie.* (*)

« Le bruit s'étant répandu que la ville de Caen faisait des démarches empressées pour tâcher de changer la destination du conseil supérieur, qu'elle avait même fait pour l'attirer à elle des offres peut-être au-delà de son pouvoir, les maire et échevins de Bayeux crurent devoir protester contre ces prétentions rivales qui expliqueraient peut-être l'ardeur qu'apportait le présidial à ne pas reconnaître l'autorité du conseil supérieur de Bayeux.

« Mais l'administration ne s'en tint pas à cette simple protestation. Elle pensa que l'un des moyens les plus propres à conserver le conseil à la ville de Bayeux était de lui procurer un palais de justice digne du tribunal souverain qui devait y siéger. C'était, en effet, comme nous l'avons vu plus haut, dans la salle d'audience de l'ancien bailliage que le conseil supérieur tenait provisoirement ses séances, en attendant la construction *d'un palais plus décent et plus commode.*

(*) Reg. Mss. de l'Hôtel-de-Ville. 15 octobre 1771.

« Après en avoir conféré avec le premier président, l'assemblée générale de la ville arrêta, le 15 octobre, qu'on représenterait à M. le chancelier et à M. le contrôleur général « que le château de la ville de Bayeux « était absolument en ruine et ne rapporte presque rien « à M. le gouverneur; que l'emplacement en était heu- « reux et beau pour y faire construire les bâtiments né- « cessaires au conseil supérieur; que dans cet état la « ville de Bayeux désirant donner une preuve de ce « qu'elle peut faire pour conserver le dépôt précieux « dont le roi a bien voulu l'honorer, demande que cet « emplacement lui soit cédé à ses obéissances de rem- « bourser à M. le gouverneur la somme de 10,000 francs « qu'il a payée, et en attendant de lui en faire l'inté- « rêt, s'en rapportant au roi de conserver à M. le gou- « verneur les titres, priviléges et prérogatives qui lui « ont été accordés en cette qualité, etc. »

« Cette proposition trouva un ardent antagoniste dans M. Charlemagne de Couvert de Coulons qui venait récemment d'être pourvu de la charge de gouverneur. Un conflit s'engagea entre lui et l'administration de la ville, conflit dans lequel les susceptibilités d'étiquette jouent un très-grand rôle.

« M. le gouverneur de Coulons qui, probablement, avait, comme tous les gentilshommes de la contrée, pris part à la manifestation de la noblesse de Caen, paraissait fort peu jaloux de favoriser l'établissement du conseil supérieur; aussi, dans un mémoire, fait-il ressortir les dépenses que cet établissement a déjà causées à

la ville, *quoique très-pauvre*, par la construction de prisons bâties aux casernes, par la sur-imposition de 12,000 livres d'impôts qu'on a mis sur la ville, depuis l'installation du conseil, et signale-t-il les inconvénients d'une augmentation de dépenses. Il invoque la nécessité de conserver à la ville de Bayeux, étant à une lieue et demie de la mer, un château, dans la crainte de l'invasion des Anglais; enfin, il propose l'établissement du palais du conseil au couvent des Augustins, dont les religieux ne sont qu'au nombre de cinq, et qu'on pourrait, dit-il, *envoyer à Saint-Nicolas de la Chesnée, maladrerie qui appartient à la ville, dont elle peut disposer et dans laquelle il n'y a plus que deux vieux religieux.*

« Il ne fut donné aucune suite ni à l'un ni à l'autre projet. L'opposition de M. de Coulons, indépendamment de tout esprit d'hostilité de sa part, s'explique aisément par la perte de sa charge, qui devait être une conséquence de la destruction du château, et il devait d'autant plus tenir à l'honneur de ces fonctions que les lettres-patentes de sa commission, délivrées par le roi, le 27 septembre 1771, basées entr'autres motifs sur les services de ses ancêtres, constatent, de la manière la plus honorable, qu'il était le *douzième* de son nom pourvu du gouvernement de la ville de Bayeux.

« Autour du conseil supérieur de Bayeux se groupèrent les avocats du bailliage, heureux des chances que le nouveau tribunal ajoutait à leur avenir, et plusieurs avocats du barreau de Rouen, se mettant ainsi au-dessus des préventions qui devaient les atteindre. C'était de

leur part ou un grand courage, ou un zèle aiguillonné par la nécessité : car tout ce que le barreau de Rouen renfermait de noms considérables avait refusé de paraître au conseil supérieur de Rouen, à l'imitation des avocats de Paris, qui s'étaient condamnés au silence, ce qui donna lieu à ce mot plaisant, qui faisait allusion à la double lutte que la cour avait à soutenir : *Le chancelier Maupeou serait heureux s'il pouvait faire taire les femmes et faire parler les avocats*.....

« Avec le zèle qui animait les nouveaux magistrats du conseil supérieur de Bayeux, avec le concours d'un barreau composé d'hommes aussi capables et instruits, il n'est point étonnant que le conseil ait mérité la justice qui lui a été rendue même par ses adversaires, forcés de reconnaître qu'en général ses arrêts étaient sages et bons.....

« Quelques efforts que fît le conseil supérieur pour remplir ses devoirs, de quelques heureux succès qu'ils fussent couronnés, l'opinion publique ne manifestait ni plus de justice ni moins de préventions. Louis XV cessa de vivre le 10 mai 1774 ; cet événement ranima toutes les haines et fit renaître toutes les espérances. De toutes parts on demandait au nouveau roi le rappel du parlement.....

« Entraîné par le vœu général, Louis XVI prononça son rétablissement et la suppression des conseils supérieurs, dans un lit de justice tenu à Paris le 12 novembre 1774, « *Assuré*, dit-il, que les parlements « pénétrés de l'esprit dont il était rempli s'empres-

« seraient de concourir à ses vues, qu'ils se ren-
« draient recommandables par la sagesse de leur
« conduite, que l'esprit de corps cédérait en toutes
« circonstances à l'intérêt public, que les ministres de
« la loi s'uniraient avec le souverain législateur dans ces
« principes salutaires desquels dépendent la paix et la
« prospérité des peuples..... (*). »

« C'est à l'histoire de dire comment furent justifiées ces espérances....

« Mais ce qu'on ne pourrait exprimer, ce sont les transports de joie que cette nouvelle fit éclater de toutes parts, les fêtes, les ovations, les banquets qui témoignaient partout de l'enthousiasme délirant que la nation faisait éclater. On chercherait vainement pour en trouver une preuve plus manifeste que celles qu'offrent les souvenirs de la ville de Bayeux. Dans cette ville dont on a pu dire avec vérité, « que l'or y circulait de tou-
« tes parts, et que Bayeux était devenu tout-à-coup un
« autre Eldorado, » dans cette ville, disons-nous, qui devait sa richesse et son éclat inattendu au conseil supérieur, les marques bruyantes de la satisfaction publique, au bruit de sa chute, furent à l'unisson du reste du royaume.

« A peine la nouvelle du lit de justice tenu le 12 novembre, était-elle connue, que le corps municipal de Bayeux se réunit, et le 15, sur la demande du premier syndic, les maire, échevins et bureau de ville s'em-

(*) Préambule de l'édit de novembre 1774.

pressèrent d'ordonner qu'il sera fait lettre *à nosseigneurs tant du parlement que de la cour des aydes, comptes et finances en congratulation de la rentrée de ces corps ;* ce n'est pas tout, pour éviter peut-être quelque réunion ou protestation des membres du conseil supérieur, le corps municipal qui lui avait abandonné un appartement de l'hôtel de ville, pour servir de chambre du conseil, ordonne aussitôt que les portes en seraient fermées, *les serrures changées et remplacées*, et les clefs déposées au premier syndic qui ne pourra s'en dessaisir. (*)

Afin que l'abnégation de la ville, qui perdait le bienfait du présent et les espérances de l'avenir, fût complète, il fallait appeler le peuple à se réjouir. Ce n'était pas assez que les sarcasmes dont les magistrats étaient l'objet, que les chansons injurieuses, les vaudevilles piquants dont les couplets étaient dans toutes les bouches et qui sont même venus jusqu'à nous ; il fallait une démonstration extérieure et publique. Le corps municipal ne s'en fit pas faute. Le bailliage ayant enregistré, le 3 décembre, l'édit portant le rétablissement du parlement et la suppression du conseil supérieur de Bayeux, le corps municipal s'assembla le lendemain, et ordonna « qu'il serait fait une illumination à l'hôtel de ville, pour marquer la part que la ville prend à la *joie publique* qu'occasionne le *rétablissement de l'ordre*, par le rappel des membres du parlement de la province... » Cette illumination eut lieu, tant à la porte extérieure du

(*) Registres manuscrits de l'hôtel de ville. Délibération du 15 novembre 1774.

corps de bâtiment de l'hôtel-de-ville [1], qu'à la porte d'entrée, sur laquelle était posé un fronton illuminé, au milieu duquel il y avait un soleil d'or, avec l'inscription : *non sibi sed mundo*, et au-dessous : *Vive le Roi*, et quatre obélisques placés aux quatre coins furent également illuminés. Ajoutons que le procès-verbal contenant cette description pompeuse se termine par ces mots : *Après quoi, messieurs ont soupé ensemble.* Etait-ce aux dépens de la ville ? C'est ce que le procès-verbal laisse ignorer. [2]

« Nous remarquons avec étonnement que les noms de la plupart des membres de l'hôtel de ville qui prirent part à cette fête et à ce banquet, se retrouvaient sur la liste des avocats du conseil supérieur. Toutefois, cette joie ne fut pas partagée par tous, car le procès-verbal constate, après les noms des présents, que les autres ne se sont pas présentés, *quoique convoqués.*

« Après une telle manifestation faite par des hommes sérieux, qui devaient être préoccupés des intérêts compromis de leur cité, est-il étonnant qu'une jeunesse joyeuse et à l'affût de tout ce qui peut offrir plaisir bruyant et scandale ait, au carnaval suivant, ajouté à ces témoignages de la joie publique sa burlesque gaieté ? Qui n'a entendu parler de la mascarade du conseil supérieur qui a laissé dans Bayeux des souvenirs bien plus vivaces que des faits beaucoup plus graves et plus importants. Nous en consignerons ici la description telle

(1) Registres manuscrits de l'hôtel-de-ville.—5 décembre 1774.
(2) Idem.

que l'a donnée M. Pluquet dont la jeunesse avait dû être bercée de ce plaisant récit (*) :

« Le carnaval de 1775 une troupe de jeunes gens s'a-
« visèrent de représenter nos seigneurs du conseil su-
« périeur dans une mascarade de caractère. Ils louèrent
« les robes rouges qui servaient dans l'opéra de la Fée
« Urgèle, s'affublèrent d'énormes perruques; des laquais
« leur portaient la queue; des plaideurs les suivaient;
« des huissiers ouvraient la marche en criant : Place à
« nos seigneurs du conseil supérieur. L'illusion était
« complète. Nos masques furent à la comédie, et se
« placèrent gravement aux premières loges; un plaideur
« lut dans le parterre une requête et des conclusions
« fort plaisantes. — Il s'éleva bientôt une rumeur consi-
« dérable : la magistrature se crut offensée, le ministre
« Bertin ordonna d'informer contre les auteurs et com-
« plices de la mascarade. On fit passer des témoins;
« mais l'information ayant appris que deux femmes de
« conseiller avaient elles-mêmes paru déguisées avec les
« robes de leurs maris, l'affaire en resta là. » Sauf cette dernière circonstance sur laquelle on s'est tu, le surplus de cet épisode nous a été confirmé par plusieurs contemporains.

« Qu'une semblable allégresse ait éclaté à Caen, dont le présidial avait fait une si vive résistance, et qu'un sentiment de jalousie contre la ville de Bayeux pouvait animer; qu'aux acclamations publiques une emphatique et dérisoire *oraison funèbre de très-hauts et très-puis-*

(*) Histoire de Bayeux, p. 341.

sants seigneurs, en leur vivant, les gens tenant le conseil supérieur, (*) ait été prononcée dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Caen le 28 novembre, on le conçoit sans peine ; mais il fallait certainement que le rétablissement du parlement eût rendu le peuple *fou de joie* pour que les habitants de Bayeux célébrassent avec cet enthousiasme un événement qui brisait l'avenir de leur cité.

« Le conseil supérieur de Bayeux se sépara sans murmure et sans protestation. Quelques-uns de ses membres avaient cédé peut-être à un sentiment de vanité ou d'ambition, beaucoup avaient cru n'obéir qu'à la loi du devoir. Ceux qui appartenaient au bailliage de Bayeux y reprirent leurs fonctions ; les autres se condamnèrent à la retraite, ou plus tard achetèrent quelque autre charge.....

« Le bailliage continua le cours de ses audiences qui n'avait jamais été interrompu ; les avocats, dont la réputation et le talent avaient grandi au spectacle des modèles qu'ils avaient sous les yeux et à leurs fructueuses leçons, placés sur un plus modeste théâtre, conservèrent au barreau du bailliage l'éclat qu'avait jeté le barreau du conseil supérieur et perpétuèrent les excellentes traditions qui ne l'ont jamais abandonné.

« La ville elle-même, ses habitudes de société, ses mœurs publiques et privées ont conservé de cette époque

(*) Brochure publiée sous ce titre, par M. D...., avocat. 1774. *Bibliothèque de Caen.*

si brillante pour elle une empreinte qui ne s'est point effacée. »

Tel fut le trop court passage dans nos murs de ce tribunal souverain qui promettait à notre ville de si brillantes destinées, et tel fut l'inexplicable enthousiasme avec lequel les habitants de Bayeux célébrèrent un événement qui ruinait leurs espérances et l'avenir de leur cité! Et pourtant quelque inexcusables que nous paraissent nos pères dans cette circonstance, peut-être ne faut-il pas se hâter de les juger avec trop de sévérité.

Sans doute l'institution des conseils supérieurs était une belle et hardie conception; elle répondait à des besoins vivement sentis depuis longtemps; elle simplifiait les formalités de l'appel et le rendait accessible à un plus grand nombre de justiciables; elle était en quelque sorte une régénération de la magistrature devenue inamovible, affranchie du honteux trafic des offices, et désormais la récompense des vertus, de la science et des longs travaux; mais elle avait le malheur d'être considérée comme un défi à l'opinion publique qui, dans ses aspirations vers un nouvel ordre de choses déjà universellement pressenti, fondait sur les parlements les plus grandes espérances.

En perdant un tribunal souverain qui avait déjà répandu et qui devait continuer à répandre autour de lui la richesse, le mouvement et la vie, Bayeux faisait une perte immense; mais, sous le charme de décevantes illusions, fondées sur la reconstitution de l'ordre politique que chacun croyait prochaine,

nos pères ne durent-ils pas, en préférant l'intérêt de tous à l'intérêt particulier, céder à l'entraînement général.

Du reste l'étonnante abnégation dont Bayeux fit preuve en cette circonstance, n'a été que trop souvent renouvelée dans cette ville. De nos jours, ne l'avons-nous pas vue chasser de son sein, ou refuser d'y admettre d'utiles institutions que l'engouement politique ou son intérêt mal entendu lui firent successivement méconnaître? mais sans nous appesantir plus longtemps sur ce sujet, reprenons le récit des faits qu'il nous reste à raconter.

CHAPITRE XIV.

BAYEUX SOUS L'ADMINISTRATION DE M. LARCHER DELALONDE

ET PENDANT LE CAMP DE VAUSSIEUX.

Après la suppression du conseil supérieur, Bayeux dut retomber dans son calme ordinaire.

L'administration municipale était alors assez faiblement constituée et ne s'occupait qu'avec mollesse des intérêts et des embellissements de la ville; mais en 1776 un homme d'un génie supérieur, d'un zèle et d'une activité prodigieuse, M. Larcher Delalonde, nommé maire, sut imprimer à toutes les branches de l'administration une impulsion nouvelle.

Homme de goût et de progrès, il s'appliqua d'abord à améliorer la viabilité des rues de la ville; il en ouvrit de nouvelles; il fit disparaître les obstacles qui encombraient ou rétrécissaient les autres; il activa la démolition des anciennes fortifications dont la destruction avait été autorisée depuis longtemps, et à la place des fossés

profonds et fangeux qui les environnaient de toutes parts, les concessionnaires des terrains créèrent bientôt de riants et fertiles jardins qui servirent de décoration à la ville ; en même temps ils firent disparaître de hideux cloaques d'où s'exhalaient ces morbides et dégoutantes vapeurs, sources des maladies contagieuses qui décimaient jadis si fréquemment la population des villes.

Il sut communiquer autour de lui le sentiment patriotique dont il était lui-même animé, et d'honorables citoyens voulurent l'aider de leurs propres deniers à embellir la ville qui, sous son habile administration, prenait chaque jour une face nouvelle.

Un habitant de Bayeux qui voulut rester inconnu, fit entourer à ses frais la place St-Patrice, alors environnée d'un fossé et de balises en bois, de la rampe en pierre d'Orival qui existe encore aujourd'hui, laquelle fut exécutée, d'après les intentions du donateur, sur le modèle de celle de la place Royale à Caen.

Un autre voulut être chargé de la garde de cette place sans qu'aucun traitement lui fut alloué.

De fréquents incendies désolaient la ville dépourvue de moyens pour les combattre. Le magnifique couvent des Capucins venait de disparaître dans un embrasement si épouvantable que le souvenir s'en est conservé jusqu'à nos jours. M. Larcher Delalonde voulut que la ville eût à sa disposition deux pompes à incendie.

La caisse municipale étant épuisée, il les acheta

de ses deniers, et avança pour cet objet une somme de 1,200 livres d'alors qui équivalent à plus de 3,000 francs de nos jours.

Jusque-là l'usage des réverbères était inconnu à Bayeux. Une lampe entretenue par la confrérie des Bouchers, brûlait seulement chaque nuit sous le porche de l'église St-Martin. Les rues de la ville étaient plongées dans une obscurité profonde, et, la nuit arrivée, il fallait se munir d'une lanterne quand on voulait s'y hasarder.

En 1746 il fut même enjoint aux citoyens de ne pas sortir, la nuit, sans feu, après la retraite, sous peine d'être mis au corps-de-garde, et en outre de payer une amende de 10 livres.

Le 5 avril 1773 le premier président du conseil supérieur avait offert à l'administration municipale d'établir à ses frais un certain nombre de lanternes. Accueillie assez froidement par le maire et les échevins, cette offre généreuse, dont on ne sentait pas sans doute toute l'importance, n'avait reçu aucune exécution.

M. Larcher Delalonde parvint à faire comprendre au corps municipal la nécessité de cet établissement, et des fonds furent mis à sa disposition dans ce but. En un mot, M. Larcher Delalonde marqua son passage dans l'administration municipale par une foule d'institutions utiles et l'on peut dire que sa mémoire est encore vivante dans les souvenirs traditionnels du pays.

LE CAMP DE VAUSSIEUX.

Bayeux régénéré grâce à l'habile administration de son nouveau maire, eut le bonheur de voir établir à ses portes, dans le courant de 1778, un camp de manœuvres de plus de 30,000 hommes. Ce camp c'est le célèbre camp de Vaussieux dont le souvenir vivra longtemps encore dans la mémoire des fils et petits-fils de ceux qui en furent témoins. Il fit renaître pour quelques instants la splendeur qu'avait répandue sur la vieille cité le conseil supérieur qu'elle venait de voir malheureusement disparaître.

L'existence de ce camp qui, dans nos idées actuelles, paraît peu se concilier avec la richesse du pays et sa culture aujourd'hui si avancée, avait alors une raison d'être qu'il est facile de saisir.

Alliée de la grande république des Etats-Unis qu'elle venait de reconnaître, la France avait vu la guerre éclater entre elle et l'Angleterre. Pour inquiéter cette puissance et la forcer à tenir en observation dans la Manche une flotte nombreuse, ce qui l'affaiblissait d'autant sur les points que parcouraient nos vaisseaux, on imagina de créer sur les côtes de Normandie et de Bretagne, plusieurs camps de manœuvres, où, indépendamment du but signalé, on résolut d'approfondir divers systèmes d'évolutions militaires qui divisaient les meilleurs esprits dans l'armée.

Celui qui devait se rassembler en Normandie se réunit à une lieue et demie de Bayeux dans une vaste plaine s'étendant de la route de Caen, sur la rive droite de la Seulles, aux bords de la mer.

Arrivés sur les lieux vers le 25 août, les nombreux régiments qui composaient ce camp, se trouvèrent tous installés avant le commencement de septembre.

Sous les ordres des premiers personnages de la noblesse du temps, dont l'instruction militaire, on peut bien le penser, laissait beaucoup à désirer, il fallut du temps avant que ces régiments, inexperts dans l'art de la guerre, pussent se livrer aux diverses manœuvres que le maréchal de Broglie qui les commandait en chef, voulait leur faire exécuter. Vingt jours s'écoulèrent avant que soldats et officiers eussent acquis le complément d'instruction nécessaire, et ce fut alors seulement que l'on put se livrer aux grands mouvements stratégiques projetés.

L'armée prit alors ses positions sous la tente dans l'ordre qui lui fut indiqué, et les manœuvres commencèrent. « Tantôt, dit M. Pezet dans son livre sur Bayeux à la fin du XVIIIe siècle, auquel nous empruntons ces détails, c'était l'infanterie qui manœuvrait seule, tantôt c'était la cavalerie, tantôt c'étaient des manœuvres d'ensemble; chaque jour était marqué par des opérations partielles ou générales. Tout obéissait aux ordres du maréchal avec soumission; mais pas toujours avec intelligence. »

Telle était en effet la conséquence du triste mode de recrutement des officiers auxquels obéissaient nos armées déshabituées des travaux de la guerre, et qui fit peu regretter la résolution que prirent plus tard d'émigrer la plupart des officiers titrés inhabiles à les commander.

Les opérations militaires exécutées dans ce camp furent définitivement terminées par une grande manœuvre qui en fut comme le résumé général ; il s'agissait de franchir la Seulle supposée défendue par l'ennemi.

Ces manœuvres furent très-belles et très-applaudies par les militaires. On admira surtout la retraite opérée sous les ordres du baron Luckner et du comte d'Egmont. Quelques jours après le camp fut définitivement levé.

Tel fut ce camp fameux qui a laissé dans les souvenirs de la contrée un si long retentissement; la description de ces brillantes opérations militaires, qui toujours eurent tant d'attrait pour les imaginations françaises, a charmé pendant longtemps les soirées des salons et les veillées de la chaumière. Cet éclat, ce bruit des armes, ce mouvement prodigieux, inconnus jusque-là dans notre paisible contrée, sont restés gravés dans la mémoire des contemporains longtemps après qu'ils auraient du en être effacés par des événements d'une bien autre gravité.

Du reste, pour donner une idée de l'effet prodigieux que dut produire sur l'esprit de nos ancêtres cet événement qui n'avait pas eu, et qui n'a pas eu depuis d'analogue dans nos contrées, écoutons ce que M. Pezet, page 41 du livre cité plus haut, raconte des plaisirs et des fêtes de ce camp.

« Ce mois de septembre 1778 fut un véritable mois de fêtes, de plaisirs et de bénéfices pour la ville de Bayeux. Sa proximité du camp en avait fait le magasin et le dépôt de tous les approvisionnements. Les officiers-généraux et supérieurs non établis dans les châteaux voisins avaient leurs logements dans la ville. C'étaient presque tous hommes distingués par la naissance, par l'éducation, par les manières. On a longtemps conservé leurs noms dans les familles dont ils partagèrent l'habitation et qui répondirent par la bienveillance de leur accueil à la courtoisie de leurs nouveaux hôtes. (*) Pendant la durée du camp les soldats venaient chaque jour à Bayeux sous mille prétextes, et les uns et les autres y faisaient des dépenses considérables. Tous les objets de consommation que 30 à 40,000 hommes peuvent absorber étaient portés de la ville au camp, et en alimentaient le commerce. Les habitants de la presqu'île du Cotentin et ceux du pays accouraient en foule pour jouir de ce spectacle militaire, et séjournant dans la ville de Bayeux, joignaient leur mouvement à l'animation de la contrée.

« Ces revues, ces manœuvres, ces combats, préludes de ceux qu'eux ou leurs enfants devaient avoir bientôt à soutenir pendant une longue guerre de vingt-cinq ans excitaient au dernier point l'enthousiasme et la curiosité

(*) Une lettre du 25 août 1790 au directoire du district de Bayeux fait connaître qu'à cette époque (12 ans après), aucun des habitants qui avaient fourni les logements aux officiers du camp de Vaussieux n'avait été payé. Un sieur Dubois avait marqué ces logements à la craie, et le prix n'ayant été réglé ni de gré à gré ni de rigueur, pas un seul citoyen ne fut remboursé.

des habitants. Les équipages abondaient au camp : les femmes y arrivaient comme pour une fête, dans la plus belle toilette, l'embellissaient par leur présence et provoquaient par la part qu'elles prenaient à tous ces exercices l'émulation et le désir de briller à leurs yeux. Les promenades militaires avaient la ville ou ses environs pour but. Presque chaque jour un de ces nombreux régiments, musique en tête, plusieurs de ces escadrons traversaient la ville en faisant admirer leur tenue, l'éclat des uniformes, la beauté des chevaux et retournaient au camp après une halte de quelques heures où tout le monde trouvait son avantage et son profit.

« Plusieurs des femmes de la Cour étaient venues rejoindre ceux qui leur appartenaient par les liens du sang, de l'amour ou de l'amitié. Si pendant le jour le camp de Vaussieux était un camp d'exercices et de manœuvres, c'était le soir un camp de plaisance. Les dîners, les bals, les concerts, les soupers se succédaient comme par enchantement.

« M. le duc de Broglie exerçait a Vaussieux une hospitalité princière ; il était établi comme un souverain. Les tentes royales étaient déployées dans le parc, le drapeau de commandement flottait sur le château. Le commandement du camp de Vaussieux donnait au Maréchal celui de toutes les troupes qui formaient les garnisons de la presqu'île du Cotentin. Les officiers-généraux, le duc d'Harcourt, le maréchal d'Harcourt son fils, le général Dumouriez, tous ceux qui commandaient dans la province venaient ou lui rendre leurs devoirs ou prendre

ses ordres. Chaque jour il réunissait à sa table un nombre considérable d'officiers, et de nombreux bals où aucunes recherches du goût et du bon ton ne manquaient vinrent souvent animer et terminer la soirée. Les dames qui avaient quitté la Cour pour le camp, l'élite des sociétés de Caen et de Bayeux s'y rendaient en foule, et trouvaient chez le Maréchal un accueil aussi galant qu'empressé. Au château de Sommervieu Madame la princesse de Beauveau avait rejoint le Prince son mari, lieutenant-général de la première division d'infanterie. Son salon était devenu le lieu de réunion de tout ce que le camp et la ville de Bayeux renfermaient de plus distingué; comme chez le Maréchal les bals et les dîners y avaient lieu fréquemment.

« Madame la comtesse d'Haussonville, l'une des femmes de la cour les plus distinguées par son amabilité et son goût pour les arts, donnait des réunions charmantes sous une tonnelle de coudriers, près d'un ruisseau d'eau courante, aux accords de la musique, fêtes champêtres qui contrastaient avec celles de Paris et de Versailles, et que la nouveauté rendait plus piquantes pour ces seigneurs blasés.

« Ces réunions étaient souvent charmées par la voix délicieuse de la comtesse de Matignon, de cette famille si puissante en Normandie sous le règne des Valois; elle attirait notamment autour d'elle tout ce qui aimait la musique et les arts.

« L'orchestre de ces bals, de ces concerts était fourni par les régiments du camp, dotés d'excellentes musiques

militaires parmi lesquelles se faisait remarquer celle du régiment de La Marck.

« Ce n'était pas seulement le camp qui était le centre de ces fêtes et de ces plaisirs. La noblesse de Bayeux, nombreuse, riche, distinguée ouvrait avec éclat ses salons à ces officiers qui portaient les plus beaux noms de la monarchie. Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux, prélat remarquable par la distinction des manières et la politesse des formes, aimant la représentation, le luxe et le gros jeu (*), s'était empressé de se rendre dans sa ville épiscopale pour en faire les honneurs à cette élite de la noblesse française. Les nombreux châteaux des environs devenaient des lieux de réunion et de plaisance où chacun s'empressait d'accueillir avec courtoisie ces hôtes passagers et brillants. Le marquis de La Rivière, colonel du régiment du Roi, se fit surtout remarquer par le faste des fêtes qu'il donnait à son château de Magny avec une magnificence qui était dans ses goûts et en rapport avec sa fortune. Malheureusement cette rivalité de luxe par laquelle chacun cherchait à surpasser son voisin entraîna la noblesse du pays à de grandes dépenses qui laissèrent dans beaucoup de familles des

(*) Cet amour du jeu n'était point inspiré par celui du lucre, mais par le besoin d'émotions ou le ton de l'époque. M. le chevalier de Valois, commandant la garde nationale de Bayeux pendant la Restauration, m'a raconté souvent que cadet de famille, simple officier d'infanterie, il était admis, pendant ses congés, tous les jours, au jeu ruineux du Prélat, mais qu'à la veille de rejoindre son corps, l'Evêque lui envoyait, à titre de souvenir d'amitié, un cadeau dont la valeur était toujours bien des fois supérieure aux sommes qu'il avait perdues.

traces que le temps et l'économie ne parvinrent pas toujours à effacer.

« On peut se demander à quoi servit le camp de Vaussieux qui coûta fort cher et pour lequel le duc de Broglie reçut plus de 200,000 livres. (*)

« Au point de vue politique, il fut d'une utilité incontestable, car il retint sur les côtes de la Manche une partie de la flotte anglaise, et une partie des soldats dans leurs garnisons. Les Anglais épiaient le camp avec beaucoup de sollicitude; leurs frégates rôdèrent souvent le long de nos côtes, et il n'était pas rare que les officiers allant se promener sur le rivage aperçussent quelque vaisseau en observation. Le camp de Vaussieux, en leur inspirant des inquiétudes, les empêcha d'envoyer de fortes escadres dans les mers de l'Inde.

« Au point de vue stratégique, il est certain qu'il n'avança point la solution de la question qu'il avait eu pour but apparent de faire décider; mais il eut l'avantage de faire reconnaître de nombreuses imperfections dans nos usages militaires, et d'y apporter des réformes et des améliorations.

« Le baron de Besenval qui avait été employé au camp comme lieutenant-général, signala à son retour au maréchal de Ségur, ministre de la guerre, plusieurs perfectionnements et modifications dues aux expériences faites au camp de Vaussieux, et témoigna sa surprise d'avoir vu les troupes qui le composaient parfaitement

(*) Mémoires de Dumouriez. T. I. p. 338.

dressées en un mois de temps *à la difficile et diffuse tactique* de M. de Mesnil-Durand par des officiers instructeurs dont la plupart, dit-il, loin d'être instruits ne distinguaient pas leur droite de leur gauche [1], tant il est vrai que le génie de la guerre est inné chez les Français !

« Le maréchal de Broglie se retira assez mécontent de n'avoir pu faire triompher le système qu'il avait adopté, et de n'avoir pu convertir à son opinion les officiers-généraux du camp.

« Les opérations suivies dans ce camp considérable sous les yeux du premier homme de guerre du temps, favorable personnellement au système de M. de Mesnil-Durand, mirent la main de Guibert à la plume [2], et ranimèrent pour quelques jours cette polémique de tactique qui bientôt se perdit dans le bruit des événements. »

Le camp de Vaussieux avait mis les spectacles militaires à la mode; quatre ans après, en 1782, le régiment qui tenait garnison à Bayeux était commandé par le comte du Barry, beau-frère de la célèbre courtisane qui joua un si grand rôle dans les dernières années de la vie de Louis XV. Huit ans s'étaient écoulés depuis la mort de ce roi; solitaire et délaissée dans son château de Lucienne et cherchant des distractions, elle vint à Bayeux rendre visite à son beau-frère. Puissance déchue, elle

(1) Lettre du 6 novembre 1786. — Mémoires du baron de Besenval. t. II, p. 186.

(2) Défense du système de guerre moderne, ou réfutation complète du système du baron de Mesnil-Durand, 2 vol. — A la fin du deuxième volume est un plan du camp de Vaussieux.

avait su se concilier l'opinion publique par la protection qu'elle accordait aux beaux-arts.

Alliée au chef militaire qui commandait la ville, sa présence à Bayeux fut l'occasion de fêtes nombreuses. Une petite guerre sur les hauteurs de Commes et de Huppain, organisée en son honneur, attira une foule immense de curieux, et parmi les bals qui lui furent offerts, le plus brillant, sans contredit, fut celui des officiers du régiment de Condé, donné à l'hôtel de Faudoas, appartenant aujourd'hui à M. de Bonvouloir.

La galerie extérieure qui donne sur les jardins, avait été convertie en une salle de danse magnifique, et tout ce que le pays renfermait de plus illustre par la naissance, les emplois ou la fortune, ne dédaigna pas de se rendre à cette fête superbe, nouvel exemple du facile pardon que le monde a su toujours accorder aux complices de l'immoralité couronnée.

Passage de Louis XVI à Bayeux.

Les travaux de Cherbourg, cette merveille du génie français qui égale si elle ne le surpasse ce que les Romains, à l'apogée de leur puissance, ont entrepris de plus gigantesque, frappaient tous les esprits et attiraient particulièrement l'attention de Louis XVI. La prospérité de la marine était l'une des plus grandes préoccupations de ce prince; il résolut donc de donner par sa présence à ces travaux une nouvelle impulsion, et le

voyage de Cherbourg, la seule démarche importante qu'il ait faite, pendant son règne, avant la révolution, fut arrêté.

Dans le mois de mai 1786 il envoya, comme pour en préparer les voies, son jeune frère le comte d'Artois visiter d'abord ce célèbre port.

Le 21 mai ce prince arriva à Bayeux accompagné de plusieurs grands personnages. Il descendit au palais épiscopal où il reçut une hospitalité somptueuse, malgré l'absence du prélat retenu alors à Paris par ses fonctions d'aumônier de Mme la comtesse d'Artois. Il admit à son audience tous les fonctionnaires de la ville, mais il n'en invita aucun à s'asseoir à sa table. Le major commandant du régiment de Lorraine eut seul cet honneur. Les corps constitués de la ville assistèrent aussi, il est vrai, au repas, mais debout et comme simples spectateurs.

Jeune, beau, d'une tournure chevaleresque, ce prince l'idole de la cour aurait enlevé à Bayeux les suffrages de la foule, si le rare cynisme dont il fit preuve, ne l'eût profondément indignée.

En effet, sur le point de descendre à la porte du palais épiscopal, du marchepied de sa voiture, il ne craignit pas de satisfaire un besoin naturel aux yeux d'une quantité considérable de femmes, d'enfants, de jeunes filles et de fonctionnaires de tout rang qui se pressaient, de toutes parts, pour saluer son arrivée, affichant ainsi le profond dédain dans lequel il tenait la tourbe populaire. (*)

(*) Nous tenons ce détail d'un témoin occulaire.

Le 29 du même mois, à son retour, il descendit encore au palais épiscopal, où les mêmes honneurs lui furent rendus.

Un mois plus tard Louis XVI fit son entrée à Bayeux; il se rendit au milieu d'une foule immense qui le saluait de ses acclamations sur la place St-Patrice où les relais avaient été préparés; car en allant comme en revenant, il devait s'arrêter dans la ville quelques minutes seulement. Arrivé sur la place le roi y trouva tous les corps constitués de la ville, le chapitre à droite et le bailliage à gauche. Aucun discours ne devant être prononcé, sur un signe de M. le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, M. Larcher de Lalonde, s'approchant de la voiture royale à la tête du cortége, présenta au roi les clefs de la ville dans un plat d'argent. Le roi les prenant des mains du maire les remit en celles du duc d'Harcourt qui ayant oublié sans doute de les rendre à ce magistrat, les lui renvoya quelques jours après par un courrier.

Le roi touché de l'enthousiasme de la foule qui se pressait pour contempler ses traits, prolongea quelques instants sa présence au milieu d'elle, et penché sur la portière de sa voiture il voulut jouir pendant une demi-heure à peu près de ces témoignages de l'amour du peuple qui ne cessait de le saluer de ses acclamations, puis il continua sa route vers St-Lo.

Et comme alors une porte que l'on appelait la Porte-

Arborée, placée à l'extrémité de la rue Bourbesneur vers la rue des Chanoines, rendait fort difficile la circulation dans ce quartier de Bayeux, l'administration avait fait aplanir et dresser un passage à partir de la place St-Patrice le long de l'enclos des Bénédictines. C'est cette voie que suivit le cortége royal pour regagner la route de St-Lo. En mémoire de ce fait une délibération du conseil-général de la ville imposa à cette nouvelle rue le nom de rue Royale qu'elle a conservé jusqu'à présent.

Quatre jours plus tard, c'est-à-dire le 26 juin, Louis XVI, ayant quitté Cherbourg, revint à Bayeux où le même empressement, les mêmes acclamations accueillirent sa présence. C'était le premier souverain qu'il recevait dans ses murs depuis 1532. On se rappelle qu'à cette époque François Ier avec toute sa cour y séjourna quelques temps.

Comme le passage de ce monarque, celui de Louis XVI fut, pour notre ville, fécond en résultats.

La tour Louise et la porte Arborée, double entrave à la circulation, furent démolies sur l'ordre du roi qui s'empressa de faire droit à la demande de l'administration municipale, et les matériaux en furent abandonnés à la ville. De l'ancien château bâti par Richard Ier il ne restait plus que des ruines. Ses murs et ses tours n'existaient plus, mais son enceinte toute entière appartenait à l'Etat. Vainement et depuis longtemps la ville en avait sollicité l'abandon ; d'inextricables

formalités menaçaient d'éterniser cette affaire. M. Larcher Delalonde ayant remis au roi un mémoire pendant que le cortége était arrêté sur la place St-Patrice, son attention fut appelée sur la question. Peu après son retour à Versailles, la concession des matériaux, celle du vaste emplacement qu'occupe aujourd'hui la place du Château, celle des murs et de tous les fossés, fut faite à la ville. Ainsi fut changée la face de plusieurs quartiers, grâce à l'habile et infatigable direction de M. Larcher Delalonde dont le souvenir vit encore aujourd'hui, et qu'une délibération du Conseil municipal a voulu éterniser en imposant son nom à l'une des rues ouvertes par ses soins.

CHAPITRE XV.

Bayeux pendant la Révolution de 1789.

La France était mûre pour la grande révolution qui devait la régénérer.

Usée et détraquée, la machine gouvernementale ne pouvait plus fonctionner.

En vain, pour arrêter sa décadence, faisait-on d'héroïques efforts; en vain, avait-on réuni en assemblée des notables tout ce que la France renfermait alors de plus hautes intelligences, cette assemblée elle-même, sondant la profondeur du mal, ne put que déclarer son impuissance, et la convocation des Etats-généraux fut décidée.

On sait ce que devint cette assemblée fameuse qui, après sa transformation, portant une main hardie à la racine du mal, ne craignit pas de briser ce qui restait encore d'un rouage impossible à réparer, et s'occupa résolument de le remplacer par un autre.

Quelle fut la part d'illusions, de déceptions, de misères réservée à la ville de Bayeux dans cette immense perturbation sociale, c'est ce que nous allons essayer de raconter.

Mais avant, il importe de faire connaître quels avantages Bayeux trouvait dans l'ancienne constitution de la société, pour faire mieux comprendre les causes diverses des émotions qui l'attendaient dans le grand bouleversement prêt à se produire.

Bayeux avant 1789 n'était pas une ville sans ressources et sans importance.

Siége d'un magnifique évêché dont le titulaire était un des plus riches de France, il avait en même temps un nombreux et opulent clergé dont les somptueuses prébendes étaient une source de richesse pour une foule de fournisseurs et de pourvoyeurs de tout genre.

L'administration supérieure y était représentée par un subdélégué de l'intendant qui y tenait hôtel et y menait grand train.

L'administration de la cité était confiée à un maire, quatre échevins, six conseillers, quatorze notables, un procureur syndic et un secrétaire, tous choisis parmi les citoyens les plus honorables et les mieux partagés du côté de la fortune.

Cinq tribunaux différents y exerçaient leur juridiction, et par la foule innombrable d'avocats, d'officiers ministériels, de défenseurs, de justiciables qui gravitaient

dans leur orbite répandaient dans une grande partie de la population une incontestable aisance.

Une noblesse élégante et lettrée, habitant dans l'été les délicieux châteaux des environs, venait dans l'hiver chercher à la ville ce que les champs ne pouvaient lui offrir, l'occasion de joyeuses et brillantes réunions, et faisait circuler l'abondance autour d'elle par son luxe et ses dépenses.

La campagne qui n'était pas alors sillonnée par les routes que nous admirons de nos jours, ne permettait pas aux habitants des châteaux d'y passer la mauvaise saison. Paris n'exerçait pas encore sur ceux que la fortune avait comblés de ses faveurs, l'irrésistible attrait qu'il exerce de nos jours. Chacun avait dans la ville la plus prochaine, un hôtel où tous les ans il venait dépenser, dans l'hiver, l'or qu'aujourd'hui il est de bon ton de porter au gouffre parisien. La ville de province qui jadis n'avait pas à gémir d'un absentéisme maintenant ruineux pour elle, avait une source de prospérité qui lui fait aujourd'hui complètement défaut. Bayeux pour sa part n'avait rien à envier de ce côté aux autres villes, comme il est aisé de s'en convaincre si l'on remarque le nombre considérable d'hôtels et de maisons de maître que renferment ses murs.

D'un autre côté, quoique le commerce n'eût pas alors dans cette ville une grande importance, il n'y était pas absolument inconnu. Celui de la tannerie y était florissant et exportait au loin ses produits. La fabrique de la bonneterie y prit dans le milieu du dernier

siècle une assez grande extension ; mais la dentelle surtout y occupait déjà un grand nombre d'ouvrières.

Tels étaient les avantages que l'ancien régime procurait à Bayeux. Tous ces avantages il va les voir disparaître rapidement, et faire place à une trilogie (*) dont l'incontestable valeur, alors incomprise du plus grand nombre, n'était pas de nature à épargner aux habitants de Bayeux de bien amères déceptions.

Pour retracer ici les principaux épisodes de cette époque, nous aurons souvent recours au livre déjà cité : *Bayeux à la fin du XVIIIe siècle* par M. Pezet. La plume infatigable et savante de l'illustre magistrat a singulièrement encore allégé, pour cette dernière période, la tâche de l'historien de Bayeux.

Election des Députés aux Etats-Généraux.

Le premier acte, d'une importance véritablement immense, auquel notre ville fut appelée à prendre part, fut la nomination des Députés aux Etats-Généraux.

Bayeux dut s'occuper de cette élection dans les limites et de la manière déterminée par un règlement donné par le roi le 24 janvier 1789.

(*) Liberté, égalité, fraternité.

Elue au premier degré par le haut clergé et la noblesse, elle ne le fut qu'au deuxième par le clergé des paroisses et le tiers-état. L'élection à Bayeux se borna donc pour le clergé des paroisses et le tiers-état, à la nomination d'un délégué par deux cents habitants. Tous les citoyens âgés de 25 ans et portés au rôle des contributions y prirent part.

Cinquante-cinq délégués furent nommés; ils choisirent quinze d'entre eux pour rédiger le cahier des plaintes, doléances et remontrances du Tiers-Etat.

Cette rédaction eut lieu à la satisfaction de tous, ainsi que le portent les registres de l'Hôtel-de-ville, et les cinquante-cinq délégués en désignèrent six seulement parmi eux pour représenter le tiers-état de Bayeux à l'assemblée générale du tiers-état du grand bailliage chargé d'élire à Caen les députés aux Etats-Généraux.

Ce fut le 16 mars 1789 que commencèrent ces élections qui inaugurèrent une ère nouvelle et à jamais mémorable.

Les députés du clergé furent MM. Le Tellier, curé de de Bonœil, Lévêque, curé de Tracy et Le François, curé de Mettray.

Ceux de la noblesse : MM. le duc de Coigny, le comte Louis de Vassy, le baron de Wimpfen.

Ceux du Tiers-Etat : MM. Cussy, ancien directeur de la monnaie, Delauney, avocat à Bayeux, Flaust, lieutenant-général du bailliage de Vire, Lamy, négociant à Caen, Pain, conseiller assesseur au bailliage de Thorigny,

Poulain de Bauchène, ancien intendant de la grande louveterie de France.

Ce grand acte accompli, Bayeux comme le reste de la France en attendit les conséquences avec la plus grande anxiété.

La prise de la Bastille annoncée à la ville de Bayeux par le baron de Wimpfen y causa une agitation extrême.

Quelques jours après, le bruit faussement répandu que M. Delville, lieutenant-général de l'amirauté, avait favorisé l'embarquement à Ver d'un prince de la famille royale, causa dans la ville une émotion extraordinaire. Les choses en vinrent à ce point que l'autorité municipale écrivant au ministre Necker pour lui rendre compte de cette affaire, n'hésita pas à lui dire que si l'Hôtel-de-Ville n'eût pas mis autant de sang-froid et de courage dans sa conduite, M. Delville était mis en pièces par la populace et la ville en feu.

Ce fut à cette occasion que sur la demande de l'Administration, les corps du clergé, de la noblesse, du bailliage et de la bourgeoisie des diverses paroisses de la ville nommèrent 83 députés qui, puisant leur mission dans l'urgence et la gravité des circonstances, se formèrent *en comité général national provisoire*. Les fonctions de ce comité ne devaient cesser qu'à l'époque où il serait statué par les Etats-généraux sur la formation des municipalités.

Comme partout, les volontaires à Bayeux s'organisèrent en garde nationale.

De graves désordres éclatèrent de nouveau dans cette ville à cause de l'impôt du sel. Le directeur des Aides fut menacé de mort et ne dut son salut qu'à la courageuse intervention du commandant de la garde nationale qui lui fit un rempart de son corps. Le peuple rassemblé au son des cloches décida qu'il fallait chasser tous les commis aux Aides et gabelles, et l'impôt sur le sel fut provisoirement recouvré par le receveur du tarif qui devait remettre les fonds dans un coffre déposé à l'hôtel-de-ville.

Au milieu de ces agitations les élections municipales eurent lieu à Bayeux le 27 janvier 1790 et, chose bizarre, Mgr de Cheylus nommé maire, cumula les fonctions d'évêque et celles de premier administrateur de la cité. Il ne put conserver longtemps ces deux titres évidemment incompatibles entre eux. Installé avec solennité le 3 février sur la place Louis XVI (place du Château), en présence de la garde nationale et du régiment de Lorraine sous les armes, au bruit du canon et au son des cloches de toutes les églises, il donna sa démission le 6 novembre 1790.

Le prélat-maire avait pu encore assister à l'installation des membres du tribunal de district établi à Bayeux par le décret du 23 août précédent, en remplacement des nombreuses juridictions antérieures.

Ce tribunal composé d'un président et de quatre juges nommés pour quatre ans, fut le produit de l'élection populaire. Il fonctionna d'abord comme l'ancien bailliage avec le concours des avocats et des procureurs. La loi

du 20 mars suivant supprima ces deux corps.

A toutes ces perturbations, la constitution civile du clergé en ajouta une autre non moins grande.

Grâce aux actives démarches de ses députés, le siége de l'évêché du Calvados, que réclamaient les villes de Caen et de Lisieux, fut maintenu à Bayeux, mais le chapitre fut supprimé et les riches prébendes de ses quarante-neuf chanoines déclarées propriétés de l'état. Les scellés furent apposés sur les portes de la salle capitulaire, et défense fut faite aux chanoines de célébrer les offices avec leurs insignes.

Le prélat consterné protesta contre cette mesure et contre la constitution civile du clergé, dans un mandement qu'il adressa aux fidèles de son diocèse.

Les membres du directoire de district à Bayeux déclarèrent le mandement attentoire aux actes de l'assemblée et en défendirent la publication; sur la plainte par eux portée, le vénérable prélat fut décrété de prise de corps par le tribunal criminel du Calvados qui ne jugea pas à propos de mettre ce décret à exécution.

Mgr de Cheylus resta libre; mais ayant refusé de prêter le serment avec la majorité de son clergé, chassé à plusieurs reprises de son palais, il fut obligé définitivement de le quitter dans le courant de mai 1791, quand il apprit que l'abbé Fauchet élu en remplacement de l'abbé de La Prise non acceptant, se disposait à prendre possession de son siége épiscopal.

Le 18 avril 1791, en effet, les électeurs convoqués et réunis au chef-lieu du département avaient élu à l'évêché du Calvados l'abbé Fauchet.

Ce nouvel évêque, après avoir reçu du métropolitain des côtes de la Manche (titre constitutionnel de l'évêque de Rouen) l'institution canonique et avoir été sacré à Paris le 1er mai 1791, se disposa à prendre possession de son siége.

Orateur éloquent, mais patriote exalté, ce prêtre avait été vu à l'attaque de la Bastille, le fusil et le sabre à la main; il dirigea ensuite un journal et devint l'un des membres les plus ardents du club des *Amis de la vérité*. Aussi ne semblait-il guère appelé à succéder au bon et vénérable prélat qui aimait mieux descendre de son siége que trahir sa foi et sa conscience (*).

Il fut installé avec une pompe extraordinaire, et sa présence à Bayeux redoubla bientôt les troubles de cette malheureuse cité.

Avant son arrivée, un club avait été organisé sous le nom de Société des Amis de la Constitution pour la grande gloire de Dieu et le salut de la patrie. Sous cette patriotique et pieuse devise,

(*) On lit dans le Courrier de Paris dans les provinces et des provinces à Paris, journal quotidien fondé par Delaunay Gorsas, sous la date du 24 juillet 1790 : — L'oraison funèbre de Franklin qui a été prononcée avant-hier, à la halle au blod, a produit le plus grand effet. L'orateur, M. Fauchet dont on n'a pas oublié quelques discours sur la révolution, s'y est livré aux torrents d'une imagination fougueuse. Les images les plus hardies n'y ont pas été ménagées. Ce discours doit paraître incessamment; nous en rendrons compte alors.

le but de cette société paraissait fort louable; mais rien ne fut plus désorganisateur que sa marche et les discours qui se prononçaient dans son sein.

Deux vicaires épiscopaux accompagnaient Fauchet; c'étaient Chaix-d'Estanges et Garnier.

Chaix-d'Estanges, aussi ardent patriote que son évêque, se fit recevoir au club, qui le nomma son président.

Il accusa l'administration municipale d'avoir odieusement fait incarcérer quelques clubistes qui s'étaient permis de détruire des inscriptions placées aux quatre coins de la place du Château, appelée alors place Louis XVI, et causa une effervescence terrible dans la ville.

Le conseil général convoqué par le procureur de la commune, manda immédiatement devant lui l'abbé Chaix-d'Estanges, et ordonna sa traduction devant l'accusateur public.

A cette nouvelle l'évêque Fauchet transporté de fureur prend fait et cause pour son vicaire. Oubliant la mission de paix et de concorde dont il est revêtu, il publie un mandement dans lequel il déverse l'outrage et le mépris sur les membres de la municipalité.

Non content de l'avoir fait afficher dans la ville, au mépris de la défense qui lui en avait été faite par l'administration, il ne craint pas d'en donner lui-même lecture du haut de la chaire épiscopale, le dimanche 23 juillet. Il accompagne cette lecture d'un discours outrageant pour la municipalité et qui provoquait les citoyens à la désobéissance.

Ne pouvant rester impassible devant un pareil outrage, celle-ci dénonça courageusement la conduite de l'évêque à l'assemblée nationale et délégua deux de ses membres pour se rendre de suite à Paris.

De son côté le club de Bayeux adressa une supplique à cette assemblée pour justifier la conduite de ce haut fonctionnaire.

Retiré dans la ville de Caen, Fauchet, président du club qui comptait 5 à 6,000 frères, dominait la population et le directoire du département qui sollicitait avec ardeur la translation du siége épiscopal au chef-lieu du Calvados.

Cependant les délégués de la mairie étaient arrivés à Paris et l'on attendait l'effet de leurs démarches, lorsque, le 15 août, jour où les autorités étaient réunies à la cathédrale, à l'occasion du vœu de Louis XIII, l'abbé Fauchet, revêtu de ses insignes épiscopaux, fait entendre du haut de la chaire une humble et complète rétractation de son mandement et de ses discours; il renouvelle le lendemain à l'hôtel-de-ville l'expression de ses regrets et celle de son estime pour les administrateurs.

Suffisamment vengé, le conseil municipal fut d'avis qu'il n'y avait plus lieu de continuer les poursuites et écrivit dans ce sens à ses délégués à Paris. — Ainsi se termina ce fâcheux épisode qui faillit mettre la ville à feu et à sang.

Le 14 juillet 1791, deuxième anniversaire de la prise de la Bastille, fut célébrée à Bayeux, comme dans tout

le reste de la France, la fête de la Fédération.

Dans un herbage situé sur le bord de la route de Caen, presqu'en face de l'ancien prieuré de St-Nicolas, on établit un splendide autel de la patrie, environné de verdure et de drapeaux ; une messe qu'on appela la messe de la fédération fut célébrée par l'un des vicaires épiscopaux, en remplacement de l'évêque Fauchet qui remplissait en ce moment les mêmes fonctions à Caen ; un sermon fut prononcé du haut de cet autel en présence d'une foule énorme de citoyens de tout âge, de tout rang, de tout sexe, qui, folle de liberté, d'égalité et de patriotisme, fraternisa ensuite le verre en main et dans tous les transports de la joie, pendant le reste de la journée.

Le journaliste Gorsas, que nous avons déjà cité, nous apprend, sous la date du 21 juillet 1790, qu'à la première fédération le bas clergé n'hésita pas à prendre part aux démonstrations de la joie populaire, mais il est certain qu'il fut loin d'en être ainsi lors de ce nouvel anniversaire de la fédération.

L'assemblée nationale ayant terminé ses travaux et voté la constitution, Bayeux procède aux élections suivant le mode prescrit. L'un des députés du Calvad oses l'abbé Fauchet qui abandonne alors son évêché pour n'y plus reparaître, et va s'asseoir sur les bancs de l'assemblée législative, appelé par son parti le dieu du Calvados. Ce dieu, lui aussi, à peine deux ans plus tard, devra subir les angoisses du calvaire.

Un décret du 11 juillet 1792 déclare la patrie en danger; ce cri transmis aux départements avec la rapidité de l'étincelle électrique, fait éclater à Bayeux comme dans tout le reste de la France un enthousiasme et une ardeur indescriptibles.

Un autel de la patrie fut dressé sur la place St-Patrice; au premier son du tambour, en moins de 24 heures, plus de trois cents citoyens en franchirent les marches aux refrains magiques des hymnes révolutionnaires et souscrivirent leur engagement.

Jeunes gens, pères de famille, vieux soldats, tous voulurent prendre part à ce glorieux et patriotique enrôlement.

Armés et équipés aux frais de la municipalité avec la plus grande promptitude, ces trois cents volontaires furent conduits aux portes de la ville par les autorités publiques, aux acclamations d'une population entière, et formèrent un bataillon qui reçut le nom de sixième bataillon bis du Calvados.

Si l'élan qui entraîna tant de citoyens aux frontières fut grand à Bayeux, l'empressement que l'on mit à déposer sur l'autel de la patrie les offrandes et les dons patriotiques, ne le fut pas moins. La municipalité put promettre une indemnité de 300 livres à chaque épouse de citoyen enrôlé sous les drapeaux, 50 livres à chacun d'eux, et cinq sous par jour à chacun des enfants de ceux-ci, s'ils étaient nécessiteux.

Le 16 août, les assemblées primaires pour le choix des électeurs, sont convoquées. Tous les Français âgés de vingt et un ans, s'ils ne sont pas en état de domesticité, en font partie. Il suffit pour être éligible comme électeur et comme député d'être âgé de 25 ans. De cette élection est sortie la convention nationale qui ouvrit ses travaux le 21 septembre 1792.

Bayeux célébra la fête ordonnée pour éterniser le souvenir du triomphe populaire du 10 août 1792, qui vit le renversement de la royauté; il célébra aussi le 6 septembre de la même année la cérémonie funèbre qui eut lieu dans la cathédrale, en mémoire de ceux qui périrent pour la défense de la liberté et de l'égalité. L'abbé Garnier, vicaire épiscopal du Calvados, y prononça un discours plein de violence et d'emportement contre le gouvernement déchu.

A peine installée la Convention proclame la république et prend en mains les rênes du gouvernement. On sait ce qu'elle en fit, et ce que devint, sous son administration, la France déjà si malheureuse et si profondément bouleversée. A Bayeux, comme aux autres localités, sont réservées de nouvelles et terribles épreuves que pourtant on traversa dans notre ville, il faut le dire, moins misérablement qu'ailleurs, grâce à l'esprit d'ordre que la grande majorité de ses habitants a toujours conservé.

On n'écrit pas ici l'histoire de la révolution, on ne doit donc parler des orages, qui ne cessèrent d'éclater au sein de cette troisième et fameuse assemblée, qu'au

point de vue de leur influence sur Bayeux.

Frappée de stupeur comme le reste de la France à la vue des sanglantes proscriptions dont la Convention se rendit coupable, cette ville ne craignit pas de prendre part à toutes les entreprises qui eurent pour but d'y mettre un terme.

Le 9 juin 1793, les corps administratifs de Bayeux convoquent le peuple dans la cathédrale, où il signe une protestation contre les actes liberticides de la convention. Du haut de la chaire convertie en tribune populaire, les motions les plus violentes se font entendre, et sur la demande du président de la société des Carabots, dont le siége est à Caen, on décide que les quatre représentants du peuple en mission à Bayeux seront arrêtés comme ôtages. Deux de ces représentants se trouvaient seulement sur les lieux; ils furent immédiatement saisis et conduits à Caen.

Une vaste insurrection s'organise dans les départements de la Normandie et de la Bretagne sous le nom de fédération; le Calvados y joue le rôle le plus actif. Bayeux lui-même se déclare en état d'insurrection et veut forcer le général de Wimpfen, ancien député pour la noblesse à la Constituante, de se mettre à la tête du mouvement. On connaît l'issue de cette révolte, qui ne dut peut-être son insuccès qu'au peu de franchise du chef qui lui fut donné, et l'on s'étonnera sans doute que Bayeux ait pu y prendre une part aussi considérable.

Du reste en réfléchissant sur la misère des temps, et sur les

innombrables déceptions qui succédèrent aux brillantes espérances de la révolution ; en voyant les avantages que trouvait Bayeux dans le régime ancien, remplacés uniquement par la liberté, l'égalité et la fraternité, biens de beaucoup supérieurs à ceux qu'elle avait perdus, mais dont l'importance n'était pas encore suffisamment appréciée, on comprend que cette ville, ordinairement paisible, se soit jetée avec ardeur dans un soulèvement qui pouvait lui rendre une partie de ce qu'elle regrettait.

L'insurrection vaincue, la terreur va régner dans toute la France et à Bayeux en particulier.

La Terreur à Bayeux.

A la fête de la fédération célébrée dans Paris le 14 juillet 1793, toutes les villes de France durent envoyer des députés. Ceux de Bayeux revinrent en proie à une fureur inouïe. Présents à la séance des Jacobins où fut signée cette fameuse adresse dans laquelle les fédérés déclaraient qu'ils ne faisaient tous ensemble qu'une énorme et terrible montagne prête à vomir ses feux sur les royalistes et les partisans de la tyrannie, jurant d'ailleurs de ne rentrer dans leurs foyers que pour assurer le triomphe de la liberté et sauver la république ; on conçoit qu'ils ne revinrent au sein de la société populaire que pour imprimer une nouvelle violence aux mesures révolutionnaires.

Recruté parmi les hommes de la plus basse classe, avides de pouvoir, jaloux de la richesse et fous d'une égalité chimérique, le club de Bayeux affilié à la société des Jacobins de Paris redoubla, dans cette crise terrible, les angoisses de la malheureuse cité.

Etabli d'abord dans l'ancienne église des Augustins, il se transporta plus tard dans une des salles du ci-devant évêché, celle qui se trouve au-dessous de l'ancien tribunal de commerce.

Si la composition de ce club devait porter au sein des gens paisibles l'inquiétude la plus profonde, celle de la municipalité renouvelée, et choisie par les représentants Lindet et Oudot dans la classe des citoyens sans-culottes, n'était pas faite pour les rassurer. Aussi quels excès ce club et cette municipalité ne commirent-ils pas? Comment la ville de Bayeux a-t-elle pu échapper au tribut sanglant, que tant d'autres localités ont payé au terrible régime sous lequel gémissait la France? C'est que, sans doute, l'immense majorité de ses habitants honnête et tranquille n'a cessé d'exercer une pression salutaire sur une poignée d'anarchistes furieux, forcés de reconnaître malgré eux qu'ils avaient usurpé un pouvoir qui ne leur appartenait pas.

Nous ne ferons pas ici l'énumération des motions anarchiques et révolutionnaires adoptées ou discutées par ce club, dont le nom seul inspirait l'effroi ; nous dirons seulement qu'il s'entendit avec la municipalité pour procéder à

l'anéantissement des titres aussi vains qu'orgueilleux sur lesquels l'aristocratie avait cru fonder ses prétendus droits inaliénables et imprescriptibles. (proclamation de la municipalité.)

En conséquence la fête du *brûlement des titres de l'esclavage* fut décidée. Il s'agissait de l'incinération de tous les titres féodaux, papiers, registres, etc., trouvés soit dans les chartriers des châteaux, soit dans les archives épiscopales.

Le 28 septembre 1793, six charretées énormes de papiers, qui renfermaient les documents les plus précieux, furent jetées dans un brasier que le procès-verbal qualifie de feu salutaire; on y jeta aussi le portrait du roi, et celui de Mgr de Cheylus.

Mais si la ville de Bayeux courbait la tête en gémissant sous ce régime d'anarchique démence, quelle ne dut pas être sa terreur lorsque, la loi des suspects publiée, il lui fallut se soumettre à l'autorité la plus redoutable, celle de la démagogie?

Dans chaque commune un comité de Salut public, chargé d'ordonner et de faire opérer les arrestations, avait été institué par cette loi.

Ce comité entra en fonctions le 4 octobre 1793; les douze membres qui le composaient à Bayeux furent choisis par les représentants Oudot et Lindet dans la lie du peuple, parmi les plus furieux et les plus ignorants démagogues, en un mot parmi ceux qui s'étaient le plus signalés par leurs opinions anarchiques.

Le couvent de la Charité et celui des Cordeliers furent

destinés à servir de supplément aux prisons ordinaires de la ville.

Le premier jour il y entra cinquante-quatre détenus de tout âge, de tout rang, de tout sexe et de tout parti; bientôt, quelque vastes qu'elles fussent, ces prisons regorgèrent, par l'infatigable acharnement d'infâmes pourvoyeurs, qui pour satisfaire leurs sentiments de haine, de vengeance ou de furieux et inintelligent patriotisme, usaient avec rage du droit terrible remis entre leurs mains. On frémit à la lecture des vexations auxquelles ils ne craignirent pas de recourir pour ajouter aux tourments des malheureux prisonniers, ou pour redoubler les angoisses de ceux qui, libres encore, redoutaient à chaque instant une arrestation.

Et pourtant, grâce à la modération des divers représentants du peuple envoyés dans le Calvados, les prisons de Bayeux ne fournirent pas un grand nombre de victimes au sanglant tribunal révolutionnaire ; mais leur contingent fut cependant assez considérable pour entretenir, en les redoublant à chaque exécution, les terribles inquiétudes des détenus durant neuf mois entiers.

Pendant ce temps, le peuple fou d'une liberté qu'il confondait avec la licence, fou d'une égalité qu'il comprenait seulement dans la richesse, le peuple se livrait avec frénésie à tous les transports de la joie et de l'espérance.

Pour maintenir ses sentiments républicains au même niveau, des fêtes furent décrétées par la Convention

et célébrées avec grande pompe à Bayeux.

La cathédrale, devenue le temple de la Raison et bientôt celui de l'Etre suprême, était depuis longtemps le théâtre des plus horribles profanations. Consacrée au service du culte les jours de décade, elle servait les autres jours aux réunions des citoyens, soit pour les élections, soit pour les plus hideuses saturnales.

A la fête de l'Etre suprême, toutes les maisons de la ville étaient décorées de branches de chêne et de fleurs; les mères de famille vêtues de blanc avec des ceintures tricolores présentaient leurs enfants aux magistrats municipaux et les mettaient sous la protection de la divinité et de la loi, tandis que les vieillards, tenant d'une main une pique, et de l'autre leurs petits enfants, répétaient à chaque station le serment de protéger ceux-ci et de les rendre vigoureux pour défendre la patrie.

Mais la plus solennelle de toutes ces fêtes fut celle qui eut lieu pour la plantation des arbres verts de la liberté. Toute la garde nationale sous les armes, une troupe de jeunes gens portant des arbres décorés de fleurs, les frères de la société populaire coiffés du bonnet rouge et armés d'une pique, des chars antiques splendidement ornés, l'un rempli de vieillards, l'autre de soldats en convalescence, un troisième portant la déesse de la liberté, représentée par une jeune fille se tenant debout armée d'une pique, coiffée du bonnet rouge d'où s'échappaient ses cheveux épars, vêtue d'une

légère tunique blanche, drapée d'un manteau bleu de ciel, et foulant sous ses pieds les insignes de la religion et de la royauté; une charrue couverte de gerbes de blé traînée par des bœufs, suivie de toutes les autorités, telle était l'ordonnance de la fête. L'immense cortége parcourut toutes les rues de la ville. Trois arbres furent plantés sur les places de la liberté, de l'égalité et au haut de St-Floxel. Lorsque l'on fut entré dans le temple de la Raison, on plaça la déesse de la liberté sur l'autel et, sur trois piédestaux à l'entour, les bustes de Marat, de Le Pelletier et de Brutus. On entonna la carmagnole; puis les citoyens et les citoyennes se tenant fraternellement par la main formèrent dans le sanctuaire des rondes et des danses.

Ces fêtes étant instituées dans le but d'étouffer au cœur du peuple le sentiment religieux, il importait surtout de faire disparaître tout symbole apparent de l'ancien culte catholique; or, sur le sommet des tours de la cathédrale brillait encore la croix fleurdelisée; il s'agissait d'aller la renverser; mais nul ne se sentait le courage d'entreprendre cette tâche périlleuse. Un soldat du bataillon du Morbihan, qui avait choisi pour nom de guerre celui de Barbare, s'en chargea moyennant salaire.

L'enlèvement des croix de la tour centrale et de la tour du sud n'offrit pas de difficulté sérieuse; mais il s'agissait d'arriver au sommet de la tour du nord qui n'avait ni lucarne ni crochets en fer comme la tour du sud. Barbare ne trouva d'autre moyen que de jeter un pont de corde du sommet d'une tour à l'autre, et

voici comment il exécuta cette folle entreprise.

Pouvant facilement monter au sommet de la tour du sud à l'aide de crochets en fer qui s'y trouvaient scellés, il établit au haut de cette tour un solide échafaudage en planches qu'il fixa, au moyen de cordes, aux crochets et à la base de la croix; puis, de cet échafaudage, il lança sur la croix de la tour du nord des espèces de lassos armés de boules de plomb qui s'y enroulaient assez solidement et dont il attachait l'extrémité opposée à la base de la croix de la tour du sud; et, quand il crut en avoir réuni un assez grand nombre, il entreprit, en se suspendant à ce pont effrayant et en s'aidant des pieds et des mains, de franchir l'espace qui séparait la pointe des deux clochers; mais il n'avait pas calculé l'effet produit par le poids de son corps au bout d'un pareil câble; à peine est-il arrivé au milieu de sa course, que la pointe du clocher nord s'infléchit et s'écroule avec fracas. Un cri d'horreur s'élève d'une foule énorme de curieux accourus, de toutes parts, pour être témoins d'un fait aussi extraordinaire; on crut que Barbare lâchant la corde allait tomber précipité dans l'abîme, ou que, s'il ne la lâchait pas, la loi de la pesanteur qui le ramenait avec violence à la perpendiculaire, allait le briser contre le clocher du sud; mais non, cet homme audacieux, qui, dans un pareil moment, ne perdit pas son sang-froid, présenta son pied au clocher, oscilla pendant quelques secondes dans l'espace, et, ce balancier d'un nouveau genre finissant par s'arrêter, put avec l'agilité d'un singe, en s'aidant des pieds et des mains, re-

monter le long de la corde jusqu'à son échafaudage. En y parvenant, il s'écria : Vive la République, Barbare n'est pas mort ! Puis, redescendant immédiatement, il alla réclamer à la municipalité le reste de son salaire qu'elle lui refusa sous ce prétexte qu'ayant promis d'enlever tous les échafaudages, il ne se sentait pas le courage, pour le faire, de remonter au sommet du clocher.

Enfin la mort de Robespierre, de Couthon et de St-Just, membres les plus fougueux du terrible comité de Salut public, mit un terme au sanglant régime sous lequel gémissait la France. Partout les prisons s'ouvrirent et les malheureux détenus que renfermaient celles de Bayeux recouvrèrent enfin la liberté.

Mais si cette ville, comme le reste du pays, était enfin délivrée de cet affreux régime, elle n'en devait pas moins traverser encore plus d'une cruelle épreuve.

Depuis longtemps une horrible disette, qui se changea bientôt en une véritable famine, désolait la France entière, grâce au régime de la Terreur et aux mesures ordonnées par la Convention. Le numéraire avait entièrement disparu, il n'y avait plus, pour les besoins du commerce, que la masse incalculable des assignats complétement depréciés.

Les marchés et les halles restaient sans approvisionnement et laissaient la population entière en proie aux horreurs de la famine ; il fallut que la municipalité recourût à tous les sacrifices et à tous les expédients pour procurer aux habitants une très-faible partie

de leur subsistance. On se procura des riz et quelques quintaux de blé qui furent emmagasinés dans la cathédrale et que l'on distribua à raison d'une mesure déterminée à chaque habitant.

Mais la faim qui ne raisonne pas ameuta le peuple qui s'empara de vive force de cette précieuse réserve. Elle avait été déposée dans le chœur de la cathédrale; l'émeute, dans sa fureur, renversa et foula aux pieds la statue de la liberté placée sur l'autel; elle voulut aussi se rendre maîtresse des magasins militaires; mais la municipalité s'étant mise résolument à la tête de la gendarmerie et de la garnison déclara, après avoir fait les trois sommations voulues par la loi, qu'elle allait repousser la force par la force. L'émeute effrayée finit par se dissiper.

Enfin la récolte de 1795, si elle ne fit pas disparaître la disette, fit cesser cette horrible famine, et l'année 1796 aurait vu rentrer les choses, au point de vue des subsistances, dans leur état normal, sans la complète dépréciation des assignats. Elle était telle que toute opération commerciale était devenue presque absolument impossible. On peut se faire une idée du degré auquel elle était parvenue, par le tableau suivant de leur valeur dans le Calvados.

Fin de 1791	l'assignat de 100 fr.	valait	96 f.	00 c.
Fin de 1792	—	—	—	85	10
Fin de 1793	—	—	—	65	00
Fin de 1794	—	—	—	45	00
Fin de 1795	—	—	—	1	10
A l'époque où la loi de floréal remplaça les assignats par les mandats territoriaux.					25 c.

Les mandats territoriaux destinés à rembourser les assignats, à raison de 30 pour °/₀, durèrent quatre mois ; ils valaient à leur début 26 fr. 54 c. ; ils étaient tombés, à leur chute, à 7 fr.

Enfin la planche aux assignats fut brisée par la loi du 30 juin 1796 et la confiance publique ramena peu à peu la réapparition du numéraire.

La Convention ayant terminé sa terrible mission au milieu des excès et des malheurs de tout genre à l'intérieur de la France, pendant que ses armées se couvraient de gloire à l'extérieur, la nouvelle constitution fut acceptée par le peuple. — Le pouvoir exécutif fut confié à un quinquumvirat qui prit le nom de Directoire, et le pouvoir législatif à deux conseils dits des Anciens et des Cinq-Cents.

Accueillie froidement à Bayeux qui se trouva dépouillé, pour en doter la ville de Caen, du seul tribunal qui lui était resté, cette constitution appela de nouveau les citoyens à exercer leur droit électoral, et le gouvernement directorial entra en fonctions; il épargna à la France les horreurs de celui auquel il succédait; mais comme toute crise violente est toujours suivie d'une réaction en sens contraire, les partis, qui courbaient la tête sous le régime de la terreur, la relevèrent d'autant plus vite qu'elle avait été plus énergiquement comprimée.

Le parti royaliste, qui n'osa, ou ne put ressusciter la terrible Vendée, organisa dans les départements de la Bretagne et de la Normandie un odieux système d'exécu-

tions sanglantes et de pillage qui prit le nom de chouannerie, et qui porta l'effroi et la désolation dans un grand nombre de communes du district de Bayeux.

Pour mettre un terme à ce nouveau fléau, le général Barbazan, qui avait commandé pendant la guerre civile, fut envoyé dans notre ville. Homme de guerre et peu soucieux des prescriptions de la loi, il voulut, à peine installé dans ses fonctions, soumettre Bayeux au plein régime militaire; mais, à la tête de l'administration municipale se trouvait un homme d'une rare intelligence et d'une énergie extrême, M. Jehanne, que son courage civique doit rendre à jamais célèbre.

Il revendiqua, pour la liberté et la sûreté des citoyens, les droits inscrits dans la nouvelle constitution, et s'opposa aux visites domiciliaires qui n'étaient pas accompagnées des formalités prescrites par la loi.

Se trouvant ainsi en lutte avec l'autorité civile, le général en référa au Directoire et, sur sa demande, la ville fut mise, le 24 pluviôse an IV, en état de siége. Une commission militaire y fut instituée et prononça diverses condamnations à mort contre un certain nombre de chouans pris les armes à la main, et qui furent exécutés, au nombre de dix-huit, sur la place St-Patrice et dans la rue des Boulevards, alors plantée de quelques arbres, et où l'on n'apercevait encore aucune habitation.

Les mesures sévères prises par le général Barbazan, et le bruit des victoires du général Bonaparte à la tête de

l'armée d'Italie firent presqu'entièrement disparaître les massacres et les pillages de la chouannerie. Le Directoire, par son arrêté du 1er fructidor an IV, leva l'état de siége, et les choses rentrèrent dans leur état normal. Le général Barbazan quitta la ville peu de jours après. Il laissa après lui, dit M. Pezet dans son livre sur Bayeux à la fin du XVIIIe siècle, une réputation de sévérité justifiée par les circonstances, mais sans qu'on l'ait accusé d'avoir jamais foulé aux pieds les droits de la justice et de l'humanité.

Un an après le départ du général Barbazan, Bayeux avait procédé aux élections qui devaient renouveler les deux conseils; un mouvement réactionnaire favorable aux idées monarchiques se prononçait de toutes parts, même au sein des deux conseils législatifs. Ce fut alors que le Directoire exécuta le coup d'état du 18 fructidor an V. On connaît quelles en furent les suites fatales. De nouveaux malheurs fondirent sur la France; le sang coula de nouveau, la chouannerie releva la tête; les grenadiers et les chasseurs de la garde nationale de Bayeux détachés jusqu'à Vire, où les chouans en grand nombre tentèrent un coup de main, s'y comportèrent comme de vieux soldats et y perdirent l'un de leurs camarades.

Une ère nouvelle s'annonçait enfin; la réaction religieuse se prononçait de plus en plus, la cathédrale rendue au culte vit de nouveau deux évêques constitutionnels, les abbés Duchemin et Bisson, se succéder, à

quelques mois de distance seulement, dans la chaire épiscopale, dont la vacance eut enfin un terme.

Mais Bonaparte est débarqué à Fréjus de retour de son expédition d'Egypte, aux acclamations enthousiastes de la France entière. Le 18 brumaire il s'empare des rênes du gouvernement. Il apportait la sécurité, la prospérité et la gloire. Il fut reçu, non comme un homme, mais comme un dieu. On sait comment il sut cicatriser les plaies de la France et à quel degré il porta sa fortune et sa gloire.

Bayeux recouvra bientôt une partie des institutions dont la révolution l'avait dépouillé.

L'évêché lui fut définitivement rendu avec son chapitre et son seminaire. Erigé en sous-préfecture, il devint le siége d'un tribunal de première instance, d'une justice de paix et d'un tribunal de commerce. Le corps des avocats et celui des avoués furent rétablis; le collége fut réorganisé sur de nouvelles bases. La cathédrale purifiée de ses profanations vit se renouer la chaîne de ces pieux prélats qui de tous temps ont jeté sur notre antique évêché un si vif éclat. Les églises non détruites ou vendues furent rendues au culte et Bayeux régénéré salua, comme le reste de la France, le retour des jours les plus prospères.

Voulant par sa présence, à l'exemple de Louis XVI, donner aux travaux de Cherbourg une nouvelle impulsion, en juillet 1812, l'empereur Napoléon traversa, en allant comme en revenant, la ville de Bayeux, sous un

véritable dais de verdure, aux acclamations enthousiastes d'une foule immense, entouré d'une garde d'honneur, formée des citoyens les plus considérables de la localité et des environs, qui lui fit escorte jusqu'à une distance assez éloignée sur la route d'Isigny.

Le 25 août 1813, l'impératrice Marie-Louise, allant à Cherbourg pour assister à l'introduction des eaux de la mer dans l'avant-port qui venait d'être terminé, passa par notre ville où elle reçut comme son époux l'accueil le plus enthousiaste.

Mais les effroyables désastres de la campagne de Russie ont fait tomber celui qui fut le plus puissant des monarques. Le gouvernement royal est restauré en 1814 sous le sceptre des Bourbons. Renversé de nouveau en 1815, il est rétabli trois mois après par l'Europe entière coalisée contre la France.

Blessée dans ses sentiments d'indépendance et de fierté nationale, l'immense majorité des français se soumit avec la plus grande répugnance au nouvel ordre de choses. Une lutte sourde d'abord, et bientôt éclatante, ne cessa d'entraver un gouvernement qui ne comprit jamais son époque, et dont l'impopularité ne cessa de se révéler à tous les yeux par d'incontestables signes. C'est ainsi que la duchesse d'Angoulême, se rendant à Cherbourg en 1827, fut accueillie partout avec une extrême froideur et notamment à Caen où elle séjourna, et dans notre ville où elle accepta un déjeuner que lui offrit la municipalité.

Deux ans plus tard, le duc d'Angoulême son époux, se rendant lui aussi à Cherbourg pour assister au lan-

cement d'un vaisseau, et à l'immersion d'un nouveau bassin, fut loin de recevoir dans notre ville, et sur toute la ligne qu'il parcourut un accueil plus empressé.

Enfin, le 29 juillet 1830, Charles X renversé de son trône fut obligé de quitter sa capitale et d'aller avec toute sa famille s'embarquer à Cherbourg, d'où il gagna de nouveau la terre d'exil sur laquelle il devait terminer ses jours.

Proclamé roi des Français, Louis-Philippe d'Orléans s'empara des rênes du gouvernement aux acclamations de la France entière. L'enthousiasme fut au comble dans notre ville; les citoyens mirent un empressement extraordinaire à s'enrôler dans les rangs de la garde nationale qui compta bientôt plus de six cents hommes sous les armes.

En 1833, Louis-Philippe accompagné de la reine Amélie et de sept de ses enfants voulut visiter Cherbourg. Il opéra son retour par Bayeux, le 5 septembre. A son arrivée il passa en revue, dans la plaine de Vaucelles, les gardes nationales de la ville et des campagnes accourues pour saluer sa présence.

Entré dans la ville à la lueur des flambeaux, aux acclamations de la population, le Roi, qui devait y passer la nuit, reçut à sa table, sous une tente immense établie par ses ordres et à ses frais, dans la cour de l'ancien évêché, les divers fonctionnaires de l'arrondissement et du département.

Le lendemain, après avoir visité les principaux établis-

sements, il quitta nos murs vers deux heures de relevée.

Le 1er août 1843, le duc de Nemours, le second des fils de Louis-Philippe, visita de nouveau notre ville qui lui fit une chaleureuse réception; il passa la garde nationale en revue sur la place du Château, et poursuivit sa route vers Cherbourg.

Le 28 février 1848 une émeute formidable renverse le gouvernement de Juillet. Le roi éminemment constitutionnel, qui pendant dix-huit ans fit le bonheur de la France, s'échappe en fugitif de sa capitale, et va mourir sur la terre d'exil comme celui qu'il avait remplacé sur le premier trône du monde. Le gouvernement républicain est proclamé. Bientôt Louis-Napoléon en est élu le président. Le 5 septembre 1850 il passe par notre ville se rendant à Cherbourg, il visite la cathédrale et reçoit de la part de la population entière le plus chaleureux accueil.

Devenu empereur, il se rend de nouveau à Cherbourg dans le mois de juillet 1858, accompagné de Sa Majesté l'Impératrice Eugénie. Ils quittent l'un et l'autre le train impérial, qui parcourait pour la première fois la ligne ferrée à peine terminée, et viennent, au milieu d'une foule immense qui ne cesse de les acclamer, visiter la cathédrale dont ils admirent la rare magnificence, ainsi que l'habile restauration, exécutée par le célèbre ingénieur Flachat, des quatre piliers de la tour centrale. — Puis, après avoir promis que des fonds seront mis à la disposition des architectes pour continuer les travaux, Leurs

Majestés regagnent le train impérial au milieu d'unanimes et chaleureuses acclamations.

Enfin, Bayeux a toujours traversé avec bonheur les diverses épreuves qu'imposèrent à la France les changements de gouvernement qu'il lui a fallu subir depuis 1814 jusqu'à nos jours. Grâce à l'admirable organisation gouvernementale qu'elle doit à celui qui dut aller sur le rocher de Ste-Hélène expier sa fortune et sa gloire, le char de l'état a pu s'avancer sans trop de secousses dans la voie qu'il doit parcourir. Remis sur ses véritables bases par l'illustre monarque qui le dirige aujourd'hui, d'une main si habile et si ferme, espérons que notre belle patrie atteindra un jour les brillantes destinées qu'avait rêvées pour elle le plus grand génie que le monde ait vu naître.

Ici se termine la partie historique de notre livre. Peut-être trouvera-t-on que nous ne sommes pas entré dans le récit suffisamment détaillé des événements qui ont eu lieu dans notre ville, pendant les diverses révolutions qui se sont accomplies depuis 1789 jusqu'à nos jours; mais nous avons pensé que c'était avec la plus grande réserve que l'histoire pouvait aborder des faits qui touchent à des jours trop présents, ou à des cendres trop peu refroidies. Guidé par cette pensée, nous avons cru ne pouvoir nous livrer à de plus amples détails, et devoir mettre fin ici à la première partie de notre tâche.

TOPOGRAPHIE

ANCIENNE ET NOUVELLE

DE LA

VILLE DE BAYEUX.

CHAPITRE Ier.

Topographie ancienne et nouvelle

DE LA VILLE DE BAYEUX.

Bayeux est bâti sur le penchant de deux collines que sépare la rivière d'Aure. La déclivité du sol, sur les deux rives de cette rivière, est à peu près la même; elle offre à l'écoulement des pluies une pente si heureusement ménagée qu'aucune des rues de la ville n'éprouve l'inconvénient de la stagnation des eaux.

La rivière la partage en deux parties inégales. Celle qui occupe la rive gauche n'était pas autrefois plus vaste que celle qui se trouve sur la rive droite. Celle-ci, jadis, s'étendait jusqu'à St-Vigor et devait égaler, si elle ne surpassait pas la première.

Bayeux était anciennement une ville de guerre; la partie environnée de murailles flanquées de tours et entourée de fossés profonds se trouvait sur la rive gauche de la rivière, ainsi que l'on peut s'en convaincre par

l'inspection du plan placé en tête de ce livre.

Bâties par les Romains, les premières fortifications en pierre, qui remplacèrent les remparts en bois de la ville gallo-cimbre, donnèrent à la cité fortifiée une configuration régulière qui rappelait celle que les Romains imposaient habituellement à leurs camps retranchés.

L'enceinte entourée de murailles formait un vaste carré à peu près parfait, dont les quatre angles principaux étaient placés : l'un à la jonction des rues des Bouchers et du Louvre, l'autre à celle des deux rues du Boulevard, le troisième à l'angle de la place du Château du côté de la route de Littry, et le quatrième dans la rue St-André, à l'endroit où se trouve actuellement l'hôtel de M. Pagny, fabricant de dentelles.

Cette enceinte se trouva bientôt insuffisante pour contenir tous les habitants de la ville ; et, du temps des Romains comme depuis, les faubourgs surpassèrent de beaucoup en étendue la ville proprement dite.

Les maisons de Bayeux étaient autrefois presque toutes construites en bois et couvertes en chaume. Les autres matériaux de construction n'ont cependant jamais manqué dans notre pays ; mais les Romains avaient apporté avec eux l'usage de construire les maisons particulières en bois de charpentes dont les intervalles étaient remplis en tuf que l'on trouvait en abondance dans les falaises qui bordent le rivage de la mer, et cet usage s'est perpétué longtemps après eux : on peut encore voir dans diverses parties de la ville quelques spécimens de ces

antiques maisons. Leur aspect en général était hideux; les rues étaient étroites, tortueuses et presqu'entièrement couvertes par les énormes saillies que formaient sur la voie publique la plupart des constructions qui la bordaient de chaque côté. La chaussée des rues n'était point pavée, où ne l'était qu'avec des morceaux de silex noir de forme ovoïde, et partout, le ruisseau s'y trouvait au milieu ; ce ne fut qu'en l'année 1754 que l'on commença à les paver en grès rouge.

Jusqu'en 1782 l'usage des réverbères était inconnu à Bayeux, comme nous l'avons vu plus haut. Le seul éclairage des rues consistait en une lampe placée sous le portail de l'église St-Martin qui *devait arder toute la nuit et fournir feu et lumière aux habitants et manans en cette ville.* Cette lampe était entretenue par la corporation des bouchers auxquels cette charge avait été imposée par leurs statuts remontant jusqu'à St-Louis. (*)

La cité et ses faubourgs renfermaient jadis, indépendamment de l'église métropolitaine, dix-sept églises paroissiales, trois couvents d'hommes, cinq de femmes et un grand nombre de chapelles.

De ces dix-sept églises quatre ont été conservées, ce sont celles de St-Exupère, St-Laurent, St-Patrice et St-Loup.

Cinq avaient été supprimées comme inutiles par ordre de l'autorité épiscopale, c'étaient les églises de St-Floxel,

(*) Pluquet, p 110

de St-Georges, de St-Sauveur, de St-André et de St-Ouen du Château.

Huit ont été vendues pendant la révolution de 89, savoir : St-Jean, la Madelaine, St-Martin, St-Ouen des faubourgs, St-Vigoret, Notre-Dame de la Poterie, St-Nicolas des Courtils et St-Malo.

Sous le rapport de la décoration de la ville, la perte de ces nombreuses églises n'est nullement à regretter; pas une n'offrait, dans sa construction, le moindre caractère architectural, et Beziers, qui les énumère toutes dans son livre, n'y trouve à signaler que les nombreuses épitaphes gravées sur les tombeaux qu'elles renfermaient.

Les trois couvents d'hommes supprimés par la révolution étaient les Cordeliers, les Augustins et les Capucins. Ceux de femmes étaient les Bénédictines, les Ursulines, la Charité, les sœurs de l'hôpital et du Grand-Bureau. Les couvents d'hommes n'ont pas survécu, dans notre ville, à la révolution; ceux de femmes y ont tous été rétablis depuis.

On évaluait avant la révolution la population de Bayeux à près de 12,000 habitants; mais cette évaluation nous paraît exagérée et ne repose pas d'ailleurs sur un document officiel, autrement il faudrait dire que la population de cette ville aurait beaucoup diminué depuis cette époque jusqu'à nos jours, ce qui n'est nullement justifié par des faits que l'on puisse tenir pour constants. En effet, n'est-il pas établi par les registres de l'hôtel-de-ville qu'avant la révolution la moitié de la ville appartenait aux communautés religieuses, ainsi que l'af-

firmait le conseil municipal, lorsqu'il s'opposait à l'établissement des frères des écoles chrétiennes?

Tel était Bayeux avant la révolution. Aujourd'hui, grâce à l'immense progrès imprimé à toute chose par le régime actuel, son aspect s'est entièrement transformé.

Les hideuses maisons en bois, qui lui donnaient plutôt un air de vétusté que d'antiquité, ont fait place à de solides et jolies constructions en pierres de taille et de moëlon. Les rues sont plus larges et mieux alignées, presque toutes ont reçu une excellente chaussée en grès rouge, bordées dans le quartier du commerce d'élégants et riches magasins, et, dans les autres, de confortables hôtels ou de maisons particulières d'une certaine élégance, elles sont toutes ou presque toutes éclairées au gaz. Aussi peut-on dire aujourd'hui que Bayeux ne le cède en rien aux autres villes de province d'une importance égale à la sienne.

Son étendue superficielle actuelle, y compris ses faubourgs, est de 129,500 mètres; on y compte 3,000 feux et 9,960 habitants. Le relevé de l'état civil, pendant dix ans, établit, qu'année commune il y naît 96 garçons et 86 filles, ensemble 182 enfants; qu'il s'y contracte 61 mariages, et que le nombre des décès s'y élève à 265.

La longueur totale des rues, dont la chaussée est pavée, est au moins de huit kilomètres.

Bayeux renferme dans son sein trois belles places publiques : la place St-Patrice, la place du Château et la place de l'Hôtel-de-ville. On y remarque encore la place

du Planître de la cathédrale, la place au Bois, la place St-Vigoret, la place de la Halle et la place aux Pommes. Aucune de ces places n'est ornée de statues ou de fontaines; des arbres forment la décoration de quatre d'entr'elles, les autres n'en ont encore reçu aucune.

La ville ne possède pas de fontaine jaillissante.

La fontaine St-Vigoret, la fontaine Campie, vingt-cinq pompes publiques et un grand nombre de puits particuliers fournissent l'eau nécessaire aux besoins des habitants; presque toutes les eaux des sources, que l'on rencontre dans le sol de Bayeux, sont saines et ne contiennent aucune saveur désagréable. L'analyse y découvre quelques parcelles de carbonate de chaux, quelques atômes de fer et point de sulfate de chaux. (*)

Le sol sur lequel repose la ville de Bayeux, ainsi que celui des campagnes qui l'environnent, est d'une grande fécondité : sur la rive droite un terrain végétal fort riche recouvre une couche profonde de sable ferrugineux, exploité, depuis des siècles, pour la préparation des mortiers employés dans la construction des bâtiments. Le sol, dans le quartier St-Laurent, sur les deux rives de la rivière, est composé d'alluvions d'une fécondité étonnante; il est exclusivement consacré à la culture des légumes, dont le produit dépasse toute croyance.

Sur le coteau de la rive gauche, le sol végétal est assis sur une couche profonde d'argile au-dessous de laquelle on retrouve en certains endroits la couche de sable qu

(*) Pluquet. — Essai historique.

forme la base du coteau de la rive droite.

Placé à 44 mètres au-dessus du niveau de la mer et à 9 kilomètres de son rivage, Bayeux est sujet à toutes les variations de température que l'on éprouve dans le voisinage de l'océan, l'air qu'on y respire, tonique et sain, a beaucoup d'analogie avec celui que l'on respire sur le rivage même de la mer. La température ne s'y élève jamais à un très haut degré, et ne s'y abaisse pas non plus dans des limites extrêmes. La santé publique y est généralement bonne. Les épidémies y sont rares et jusqu'ici le choléra n'y a fait aucune victime.

La société de Bayeux, élégante et polie, se distingue par son affabilité envers les étrangers, son amour pour les belles-lettres et les beaux-arts et son ton d'urbanité parfaite dans les habitudes ordinaires de la vie. Jadis de nombreux salons la réunissaient presque tous les jours dans la mauvaise saison, et fournissaient à ceux qui la compose un agréable passe-temps. Aujourd'hui, les profondes modifications apportées aux habitudes sociales par l'ordre de chose actuel ont substitué à ces agréables réunions, devenues beaucoup moins fréquentes, ces cercles littéraires et politiques qui ont remplacé, par le sans-gêne, la tenue pleine d'élégance et de bon ton qu'on observait dans ces salons où les deux sexes aimaient à se trouver ensemble.

Instruite et spirituelle, cette société, de nos jours comme autrefois, aime à se livrer aux causeries piquantes et pleines de gaîté qui sont le charme de toute réunion.

Le peuple de Bayeux, ni grossier ni brutal, cultive avec succès les arts et l'industrie. Façonné de longue date à l'obéissance aux lois, il a toujours su se plier aux habitudes d'ordre et de discipline que la société impose à chacun de ses membres. Dans notre ville, moins que partout ailleurs, le peuple s'est abandonné, même dans les jours les plus difficiles, aux fâcheux écarts où l'entraînent trop souvent, dans les autres localités, la passion et l'ignorance. Doué d'un excellent jugement, d'un caractère plein d'aménité, aimant à écouter la voix de ses administrateurs, jamais on ne l'a vu se porter à ces excès qu'on voudrait rayer de l'histoire de l'humanité. Sa nature froide et réfléchie n'exclut pourtant ni l'expansion ni la gaîté; aussi résiste-t-il difficilement à l'irrésistible attrait des amusements du lundi dans ces lieux publics où il va dépenser en grande partie le fruit de ses travaux de la semaine. Instruit gratuitement aux écoles que la ville a fondées dans ce but depuis plus de trente ans, l'ignorance chez lui ne peut faire de grands ravages; aussi la population Bayeusaine est-elle rarement la pourvoyeuse des tribunaux de police correctionnelle et de la cour d'assises.

Les femmes de Bayeux étaient jadis citées pour leur beauté; on dirait qu'aujourd'hui elles ont perdu leurs titres à cette antique renommée; il n'en est rien pourtant et les belles femmes à Bayeux ne sont pas plus rares aujourd'hui qu'autrefois. Si de nos jours leur beauté est moins remarquée, c'est qu'elles ont abandonné cette délicieuse coiffure aux aîles de blanche et fine batiste

flottant sur leurs épaules avec une grâce toute particulière et qui encadrait si coquettement l'ovale régulier des belles filles du Bessin. Aujourd'hui qu'elles ont renoncé à cette coiffure, fort belle, malheureusement fort incommode, elles attirent moins les regards des étrangers, mais elles sont restées ce qu'elles étaient, remarquables pour la plupart par la pureté, la délicatesse, la distinction de leurs traits, et le goût parfait avec lequel elles savent se mettre.

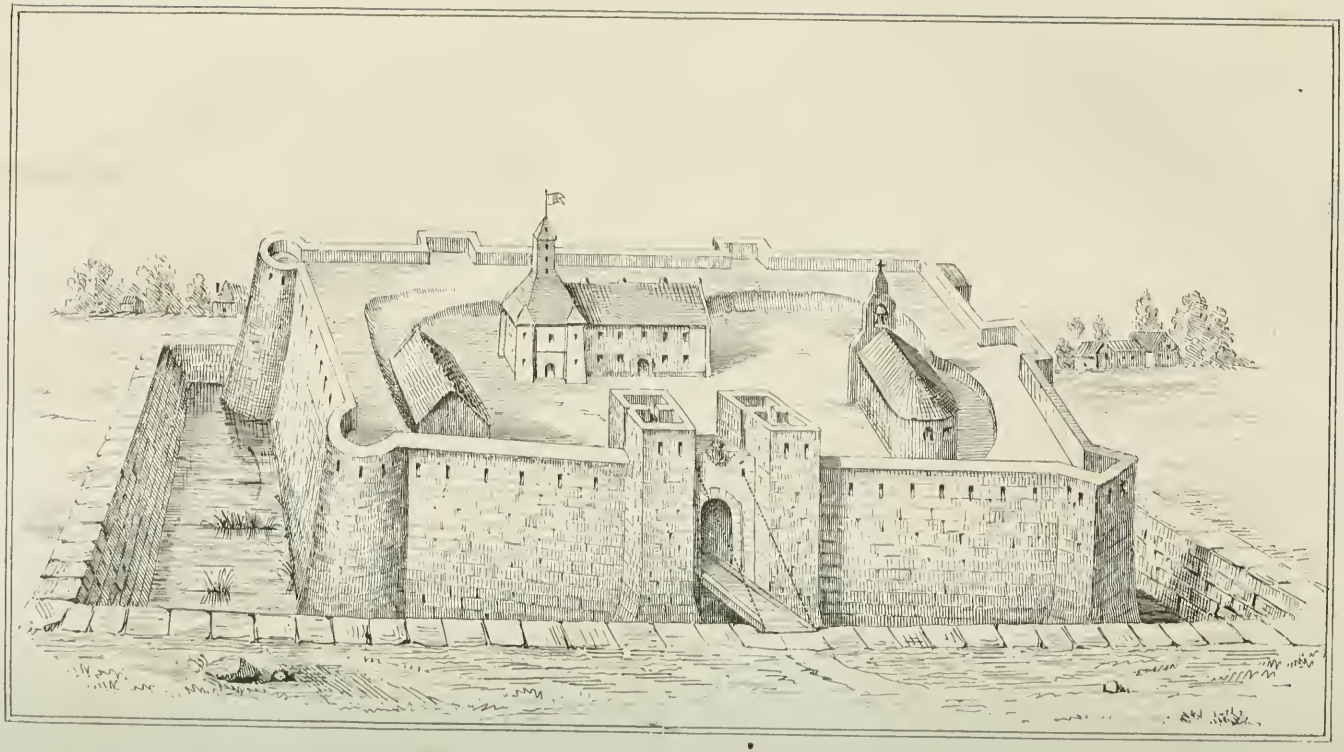

LE CHÂTEAU BÂTI PAR RICHARD SANS PEUR

CHAPITRE II.

Anciennes Fortifications et Monuments.

Nous diviserons ce chapitre en plusieurs paragraphes.

Dans le premier nous parlerons des anciennes fortifications;

Dans le deuxième des monuments qui remontent à la domination romaine;

Dans le troisième de ceux que nous a légué le Moyen-Age;

Dans le quatrième des monuments de la Renaissance;

Et dans le cinquième, des monuments modernes.

§ Ier.

Anciennes Fortifications.

Bayeux, avant la conquête romaine, avait été, comme nous l'avons vu plus haut, environné de fortifications

par les Celto-Cimbres. L'art de fortifier les villes n'était pas inconnu à ce peuple, et César, dans ses *Commentaires*, au sujet du siége d'Alesia, nous apprend comment, à l'aide du bois, de l'argile et des pierres, ils savaient construire des remparts qui résistaient aux chocs des plus puissantes machines de guerre.

Maîtres de la province dont Bayeux était la capitale, les Romains voulurent fortifier cette ville à leur manière : les anciens remparts furent rasés et remplacés par de nouvaux, en pierre de taille, flanqués de tours. Leur configuration offrait l'aspect d'un carré à peu près parfait, à l'instar de ceux dont ce peuple avait coutume d'environner ses camps retranchés; des restes de ces fortifications subsistent encore et présentent dans leur construction tous les caractères qui révèlent aux yeux des antiquaires leur date et leur origine. Le célèbre abbé Le Bœuf, qui les visita en l'année 1746, n'hésita pas à les déclarer l'œuvre des Romains.

Successivement renversées et rétablies bien des fois, depuis l'invasion des Saxons, qui mit fin à la domination romaine, voici quel était, à la fin du dernier siècle, l'état de ces mêmes fortifications.

L'enceinte de la ville était à peu près carrée; chaque côté avait environ 333 mètres de longueur.

Les murailles avaient 2 mètres d'épaisseur, 6 m. 66 de hauteur, elles étaient flanquées de tours rondes aux quatre coins, et de huit tours carrées placées à des distances inégales. Des fossés d'une grande profondeur et

de 20 mètres de largeur environnaient ces murailles. Une voie de charriot de 2 m. 60 de largeur régnait entre les fossés et la base des murailles.

On entrait dans l'enceinte fortifiée par douze portes y compris celles des fers à cheval et celles du château; six de ces portes étaient précédées d'un pont-levis. La plus monumentale était celle de St-Martin qui fut démolie en 1760. La porte Arborée ou de St-Loup subsistait encore vers 1789.

Une citadelle, cette création du Moyen-Age, s'élevait dans l'angle nord-ouest du parallélogramme formé par l'enceinte de la ville, et occupait le vaste espace qui forme aujourd'hui la place du château.

Bâtie vers 960 par Richard-sans-Peur, fils de Guillaume-Longue-Epée, elle était entourée de murs flanqués de neuf tours carrées et d'une tour ronde; de larges fossés l'environnaient de toutes parts. La porte principale était du côté de la ville en face la rue de la Maîtrise qui s'appelait alors la *rue de la mère église allant au chastel.* Cette porte avait 5 mètres de hauteur et était flanquée de plates-formes de 6 m. 60 en carré et de 13 m. 33 de hauteur; au-dessus de la porte était placé un écu chargé de fleurs de lis sans nombre (anciennes armes de france) et un bas-relief représentant Samson déchirant un lion. La seconde porte du côté du château avait 4 m. de largeur, 4 m. 60 de hauteur et s'ouvrait dans une baie de 2 m. d'épaisseur. Un pont-levis était jeté sur le fossé qui les partageait de la ville. Une autre porte, mais beaucoup moins considérable, s'ouvrait sur la cam-

pagne, à peu de distance de l'angle qui regardait le sud-ouest.

Dans l'enceinte de ce château, le duc Richard-sans-Peur, dont la jeunesse s'était passée dans la ville de Bayeux, sous la direction du célèbre Bothon, fit élever un palais pour son usage, de vastes bâtiments pour le logement des gens de guerre et une chapelle sous l'invocation de St-Ouen.

C'est dans ce palais que ce duc et ses successeurs firent de nombreux et longs séjours à l'occasion desquels ils se plaisaient à convier à des fêtes brillantes tous les notables personnages de la contrée. Pendant l'un de ces séjours ce prince y fut attaqué de la maladie dont il mourut en l'abbaye de Fécamp où il voulut être transporté. Richard II son fils hérita du goût de son père pour son château de Bayeux et, plus d'une fois, il s'y rendit avec toute sa cour, pour prendre le plaisir de la chasse dans les forêts environnantes. Les autres ducs ses successeurs y firent aussi de nombreuses apparitions.

Du reste, pour que l'on puisse se former une idée de cette forteresse qui n'était pas sans importance, nous avons cru devoir en joindre ici une vue aussi exacte que possible. Il n'existe de ce château ni plan ni gravure qui aient pu en transmettre les détails jusqu'à nous; mais heureusement nous avons trouvé dans les chroniques du temps et la tradition, des éléments suffisants pour être à même de recomposer par la pensée les parties principales de cette antique forteresse.

Nous avons donc modelé en terre ses remparts, ses portes, ses tours, ses constructions intérieures suivant les données que nous fournissaient l'histoire et la tradition; puis, après en avoir fait opérer une réduction par la photographie, nous avons livré notre œuvre à la lithographie qui l'a définitivement retracée comme nous la livrons ici. Nous croyons être arrivé ainsi à une très-grande exactitude, et nous pensons qu'à l'aide de cette petite vignette on se fera aisément l'idée de notre vieux château.

En 1554 on bâtit sur les ruines du palais ducal une maison pour le gouverneur de la place; la chapelle élevée par Richard-sans-Peur, devenue par suite église paroissiale, fut démolie vers l'année 1796.

Les destinées de cette forteresse ne furent pas sans éclat. Jusqu'en l'année 1204 elle fut fréquemment honorée de la présence des ducs de Normandie. Depuis la réunion de cette province à la France elle fut placée fréquemment sous les ordres de vaillants officiers.

Jean Popham y commandait en 1421 au nom du roi d'Angleterre, et Mathieu Goth en 1446. C'est dans cette forteresse que ce dernier s'enferma après la perte de la bataille de Formigny; il s'y défendit vaillamment pendant quinze jours contre le brave Dunois, dit le Bâtard d'Orléans, et obtint la capitulation que nous avons rapportée plus haut.

L'invention de la poudre devait apporter de profondes modifications dans le régime des places de guerre; aussi

voyons-nous qu'à partir de l'emploi, devenu général, de ce nouvel agent de destruction, l'importance du château de Bayeux alla chaque jour en déclinant. La charge de gouverneur de cette citadelle, plus honorifique qu'utile à l'Etat, devint en quelque sorte héréditaire dans la maison de Couvert depuis l'année 1656 jusqu'aux derniers jours de son existence.

Bâtis pour résister au choc d'agents destructeurs d'une autre espèce, ses remparts ne furent jamais armés de bien nombeux canons; cependant son enceinte en renfermait un certain nombre destinés moins peut-être à la défense de la ville, qu'à relever l'éclat des cérémonies et des fêtes qui s'accomplissaient dans son sein.

François Ier, en témoignage de la satisfaction que lui avait causé la réception que lui fit la ville de Bayeux en 1532, lui fit don de quatre belles couleuvrines octogones, en fonte de fer, qui furent placées dans le château avec plusieurs autres petites pièces de moindre calibre. Deux de ces couleuvrines, qui portent sur l'une de leur face l'initiale de ce prince, sont encore conservées dans notre musée, avec deux autres petits canons de même métal.

Dans les fêtes et réjouissances publiques le château, selon l'expression des anciennes chroniques, *tirait tous ses canons* ; il les tira pendant une journée entière le 11 avril 1668, en réjouissance de la reddition des villes de la Franche-Comté; *il les tirait encore* à la prise de possession des évêques, au passage des souverains, à

l'installation des gouverneurs et dans toutes les circonstances un peu considérables.

Le 31 mars 1720, lors de la prise de possession de Mgr. de Lorraine, on tira le canon suivant l'usage; une des pièces, ayant été chargée jusqu'à la gueule, creva et tua quatre canonniers. Cet évêque était janséniste, et les partisans de la bulle *Unigenitus* ne manquèrent pas de dire que c'était une punition du ciel. (*)

Devenues inutiles dans le système nouveau d'attaque et de défense des villes de guerre, les fortifications de Bayeux et celles de son château cessèrent d'être entretenues par le gouvernement, et l'administration municipale obtint enfin qu'elles seraient démolies et leur emplacement rendu au commerce. On en commença la démolition vers l'année 1777, elle ne fut complètement achevée qu'en l'année 1804.

L'emplacement des fossés fut soumissionné par les propriétaires riverains et converti en délicieux jardins dont les propriétaires se doutent peu, pour la plupart, que les lieux mêmes, où ils s'enivrent du parfum des fleurs qu'ils y cultivent, ont été souvent arrosés de sang et jonchés de cadavres dans les innombrables assauts que nos pères eurent à repousser du haut de ces remparts, dont il reste à peine aujourd'hui quelques vestiges.

La ville ne songea point à vendre l'emplacement du château. Ses remparts flanqués de dix tours, les bâti-

(*) Pluquet.—Essai historique.

ments qu'il renfermait ainsi que la chapelle bâtie par Richard-sans-Peur et qui, depuis longtemps, était devenue l'une des paroisses de la ville, furent démolis, les fossés furent comblés et l'emplacement du tout ainsi nivelé, devint la vaste place successivement désignée sous les noms de St-Sauveur, de Louis XVI, de la Liberté, de Bourbon-Berry, mais à laquelle le peuple a continué d'imposer le nom de place du Château, en souvenir de l'antique forteresse dont elle occupe la place.

Divers travaux de nivellement ont déjà été exécutés sur cette place, d'autres sont encore en projet. Des plantations d'arbres, plusieurs fois remaniées, y ont été faites; elle est devenue l'un des plus agréables lieux de promenade de la ville depuis que l'administration municipale a pris soin de faire sabler les belles allées qui l'entourent, et d'y préposer un gardien spécial chargé d'y maintenir la police et la propreté.

§ II,

Monuments de la domination Romaine.

L'invasion saxonne, comme nous l'avons vu plus haut, maîtresse de la ville de Bayeux, n'a laissé intact aucun des monuments élevés par la domination romaine. Des théâtres, des nombreux temples, des arcs de triomphes qui ornaient la ville romaine, il n'est rien ou presque rien parvenu jusqu'à nous. Un seul des innombrables

monuments qui la décoraient ne fut pas détruit par les farouches Saxons jusque dans ses fondements, c'est le palais des Thermes.

On appelait ainsi chez les Romains de grands édifices qui avaient plusieurs cours et appartements, dont les principales pièces étaient des salles de bain, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes. Au milieu de chaque salle il y avait un grand bassin entouré de siéges et de portiques. Ces bains étaient éclairés par le haut. (Voir Vitruve, liv. 5, chap. 10.)

De tous les établissements publics chez les Romains, ceux qu'ils aimaient à décorer avec le plus de soin et de magnificence, étaient les thermes ou les bains publics, dont la nécessité était impérieuse pour ce peuple qui ne connaissait pas l'usage du linge. Aussi son premier soin était-il d'en établir dans toutes les localités où il parvenait à asseoir sa domination. Bayeux devenu le siége principal de l'occupation romaine dans cette partie des Gaules, devait posséder son palais des Thermes décoré plus ou moins magnifiquement selon que cette ville avait alors plus ou moins d'importance.

Or, c'est ce palais des Thermes, dont la splendeur était vraiment merveilleuse, que les Saxons ne détruisirent pas jusque dans ses fondations. Des restes, que recouvrent de nombreuses constructions, en sont parvenus jusqu'à nous. L'existence et l'emplacement de ces débris furent ignorés jusqu'en 1762. En cette année on rebâtissait le chœur de l'église St-Laurent; des fouilles fu-

rent nécessaires pour asseoir les fondations, et l'on s'aperçut que cette église avait été construite sur les ruines d'un vaste édifice que l'on prit, à cette époque où la science archéologique était à peu près complétement ignorée, pour celles d'un temple d'idoles.

Plus tard, vers l'année 1765, de nouveaux travaux exécutés à cette église mirent à découvert les ruines de l'une des salles de ce magnifique monument. On reconnut qu'elle avait été entièrement pavée en marbre blanc, et que ses murs avaient été revêtus d'un placage de marbre gris et blanc; on y découvrit en outre un bas-relief de marbre blanc, représentant un jeune homme appuyé sur un ceps de vigne.

En 1794 la recherche du salpêtre, que l'on faisait dans la nef de l'église St-Laurent, mit encore à découvert des morceaux de marbre et des fragments de corniche.

En 1821, la réparation du mur du cimetière amena de nouveau la découverte d'une portion considérable de l'édifice souterrain, et, des fonds ayant été mis à la disposition de M. Surville ingénieur des ponts et chaussées, qui s'était associé l'un de nos plus savants antiquaires M. Lambert actuellement bibliothécaire de la ville, de nouvelles fouilles furent exécutées sous la direction de ces deux messieurs. Un procès-verbal et un plan des travaux exécutés furent par eux publiés, et mettent à même de suivre leurs opérations dans le plus grand détail.

Ces fouilles, auxquelles présida cette fois, ainsi qu'aux

deux dernières exécutées en 1825 et en 1845, une science archéologique approfondie, établirent d'une manière incontestable que l'église St-Laurent avait été bâtie sur les ruines d'un monument superbe que les Romains désignaient sous le nom de Thermes; que cet établissement qui comprenait une vaste étendue avait été construit suivant toutes les règles prescrites par Vitruve et avait été décoré avec une rare magnificence. Les Saxons qui le prirent, sans doute, pour un temple élevé en l'honneur de dieux qui n'étaient pas les leurs, le ruinèrent de fond en comble. Recouverts par les exhaussements du sol, les débris échappés à la dévastation des barbares sont parvenus jusqu'à nous et attestent, par leur importance, celle que dut avoir la ville où les Romains avaient élevé ce splendide palais.

§ III.

Monuments du Moyen-Age.

Le Moyen-Age nous a laissé surtout deux admirables monuments : la cathédrale et la tapisserie de la reine Mathilde. Nous nous occuperons d'abord du premier de ces monuments; nous parlerons du second dans le paragraphe suivant.

LA CATHÉDRALE ET SES EMBELLISSEMENTS SUCCESSIFS.

La tradition veut que St-Exupère ait jeté les premières

fondations de cet admirable édifice. Mais s'il est plus que probable que ce saint évêque, en venant placer à Bayeux le siége de son épiscopat, dut approprier à usage d'église quelques-uns des monuments élevés dans notre ville par les Romains ; s'il est même très présumable que cette première église se trouvait dans le voisinage immédiat, peut-être même sur l'emplacement de celle qui existe aujourd'hui, toujours est-il certain qu'aucune des parties de l'édifice actuel ne remonte à une antiquité aussi reculée. La crypte ou la chapelle sous terre, comme on l'appelle, qui remonte à une époque bien antérieure au reste du monument, est de beaucoup postérieure à l'arrivée de St-Exupère dans la Basse-Normandie.

Bâtie suivant toute apparence à une époque de persécution, cette chapelle n'est peut-être que le reste de l'une de ces églises souterraines que les premiers chrétiens construisaient dans les entrailles de la terre pour les soustraire aux yeux et aux profanations des païens. Elle est indubitablement postérieure à l'invasion des Saxons et paraît avoir été construite avec les débris d'autres édifices renversés par ce peuple barbare dont la rage dévastatrice était poussée si loin. Peut-être même occupe-t-elle la place de la première église consacrée au culte par St-Exupère, ce qui expliquerait cette tradition que ce saint Evêque est le premier fondateur de notre cathédrale.

Ruinée et reconstruite plus d'une fois dans les premiers siècles de l'ère chrétienne à Bayeux, l'histoire ne

peut dire quelles furent son architecture et ses proportions dans cette période comprise entre le 4e et le onzième siècle. A partir de cette dernière époque, on suit avec certitude ses transformations, ses progrès et ses embellissements successifs.

Hugues, parent de Guillaume-le-Conquérant, occupait le siége épiscopal de Bayeux lorsque cette ville, avec sa cathédrale fut réduite en cendre dans le terrible incendie de 1046.

Ce prélat entreprit la reconstruction de son église métropolitaine et résolut de lui donner une magnificence qu'elle n'avait pas eue jusque-là. Il en jeta les fondations ; mais il fut enlevé par une mort prématurée en l'année 1049.

Son successeur, Odon, frère utérin de Guillaume-le-Bâtard, voulut achever l'œuvre commencée par son prédécesseur. Aidé des largesses de son frère, il fit au plan arrêté par Hugues de grandes augmentations, et, plus heureux que ce prélat, il put mettre la dernière main à ce splendide édifice. La dédicace en fut faite par Jean archevêque de Rouen, en 1078, en présence de Guillaume-le-Conquérant et de toute sa cour. Odon combla son église de présents magnifiques et ne cessa de l'embellir pendant toute la durée de son épiscopat.

En 1105 cette église qui faisait l'admiration des contemporains fut brûlée avec le reste de la ville par Henri Ier, roi d'Angleterre, fils de Guillaume-le-Conquérant et neveu du célèbre Odon. Rien n'échappa au fléau dévastateur, et le monument noirci par les flammes resta dans

cet état pendant près de cinquante ans.

Ce fut alors que Philippe de Harcourt, prélat d'un vaste génie et d'une volonté puissante, en entreprit la restauration et voulut, en adoptant pour sa reconstruction l'architecture ogivale, en faire l'édifice le plus vaste et le plus magnifique de la province entière.

Tout ce que l'incendie et les intempéries des saisons n'avaient pas trop altéré fut conservé, le reste fut démoli et remplacé par ces élégantes et superbes arcades ogivales qui furent substituées au cintre roman adopté pour la construction primitive. Les travaux commencèrent et furent poussés avec une extrême vigueur. Philippe de Harcourt qui en avait arrêté le plan put voir, avant sa mort arrivée en 1167, son œuvre presqu'entièrement terminée.

Cette église est bâtie en forme de croix et environnée de bas-côtés et de chapelles, prévues en partie dans le plan primitif ou successivement ajoutées. Elle mesure de dehors en dehors 102 mètres de longueur sur 23 m, 30 de largeur, sa hauteur sous la clef de la voûte est de 23 m. 30 dans la nef, et de 22 m. 60 dans le chœur.

Le vaisseau principal est soutenu par dix-huit piliers dont dix offrent le caractère roman dans l'archivolte qui les couronne, et datent du XIe siècle; ce sont les restes de la cathédrale d'Odon.

Au-dessus du cintre de la nef, une ligne parfaitement visible indique l'endroit précis où les travaux ont été repris par Philippe de Harcourt; une balustrade du plus

bel effet surmonte d'abord un bandeau artistement sculpté, et sur chaque cintre, au-dessus de cette balustrade, s'élève une magnifique croisée ogivale séparée par un meneau, au milieu duquel se détache une colonette aussi hardie qu'élégante.

Cette admirable nef a 44 mètres de longueur, et 13 de largeur non compris ses bas côtés et ses chapelles; chaque cintre est environné d'une décoration particulière.

Huit mascarons, à la hauteur de l'extrémité inférieure de la balustrade soutiennent la base de chaque faisceau de colonnettes sur lequel s'appuie la retombée des arceaux de la voûte; parmi ces mascarons, quatre présentent les traits de la figure humaine : ce sont deux têtes d'homme et deux têtes de femme qui se ressemblent parfaitement entre elles, placées symétriquement de chaque côté. Tout semble indiquer qu'elles ne sont pas uniquement le fruit de l'imagination de l'artiste qui a sculpté, sous la forme de monstres fantastiques, le surplus de ces ornements; ne serait-il point possible d'y voir la fantaisie de l'architecte qui aurait voulu placer son portrait, et celui de sa femme sur les deux parois du monument qu'il était chargé de restaurer? Nul ne peut le dire d'une manière positive, toutefois cette supposition, que nous avons entendue émettre par un éminent ingénieur, n'a rien d'absolument invraisemblable.

Entre chacun des cintres on remarque un cartouche dont la configuration est romane, et qui contient la représentation de quelque personnage ou de quelque

animal fantastique, sculptés à cette époque de l'enfance de l'art où les artistes étaient encore si inexperts à représenter les traits de la figure humaine.

Deux évêques occupent le champ de deux de ces cartouches, sur le côté gauche, en regardant l'autel. Dans un troisième, un personnage à genoux semble faire tous ses efforts pour attirer à lui, à l'aide d'une chaîne, une statue placée sur un piédestal; ne serait-ce point St-Vigor, renversant les idoles que l'on adorait encore sur le mont Phaunus au moment où il prit possession de son siége épiscopal?

Un des cartouches du côté droit contient un personnage dans une attitude singulière, et dont il est impossible de donner l'explication.

Les autres renferment divers animaux ou chimères dont la sculpture, dans la plupart de leurs parties, est traitée d'une manière assez remarquable.

Chacune des magnifiques arcades cintrées de cette nef est environnée de tous les ornements que comporte l'architecture romane; sur les unes des dents de scie, sur les autres des zigzags entremêlés de pommes de pin, sur l'une d'elles une innombrable quantité de têtes de monstres de toute espèce formant un cordon serré sur tout le pourtour de l'arc qu'elle décrit, et que l'on désigne, en terme d'architecture romane, sous le nom de têtes enfilées.

Toutes les chapelles qui environnent le monument ne paraissent pas avoir été prévues dans le plan de Philippe

de Harcourt, et sont à coup sûr postérieure, au reste de l'édifice.

Voulant remplacer l'ancien plafond en bois de l'église romane par cette magnifique voûte en pierre que nous admirons aujourd'hui, l'architecte résolut de contrebalancer par de solides contreforts la poussée qu'elle devait opérer sur les deux parois latérales du monument.

Mais, les contreforts primitifs n'ayant pu empêcher les profondes déchirures que l'on remarqua bientôt des deux côtés de la voûte, on voulut en ajouter de nouveaux pour arrêter les progrès du mal, et l'érection des chapelles qui entourent la nef fut alors décidée. Ce fut dans le XIVe siècle que l'on exécuta ce travail, si l'on en juge par l'aspect général de ces chapelles et de ces nouveaux contreforts qui présentent tous les caractères des constructions de cette époque.

D'après M. Pluquet, les révolutions accomplies dans le sein de Bayeux depuis la construction de cette église, ayant élevé le sol de plusieurs mètres dans ses environs, c'est à cette cause qu'il faut attribuer la nécessité où l'on est aujourd'hui de descendre six degrés pour arriver à la base primitive des piliers de la nef, qui se trouvait autrefois de niveau avec la place du Parvis.

Cette opinion nous paraît contestable. La base des tours qui décorent le portail est contemporaine de la cathédrale d'Odon, et l'on remarque, dans la chapelle qui se trouve au rez-de-chaussée de cette antique construction, que le socle des colonnes qui soutiennent les

arceaux de la voûte, surgit de plusieurs centimètres au-dessus du sol, ce qui n'existerait pas aujourd'hui, si le terrain aux environs de la cathédrale s'était exhaussé de la hauteur qu'il faut descendre pour arriver à la base primitive des piliers de la nef.

Les six degrés que l'on trouve en entrant dans cette église, et les six autres que l'on descend encore à l'entrée du transept sont une conséquence de la disposition du terrain choisi pour servir d'emplacement à cette église, et semblent ajouter encore à l'effet général de ses belles proportions. Celles du chœur sont grandioses et l'architecture en est magnifique. Quatre piliers d'une hardiesse extraordinaire soutiennent la belle tour centrale bâtie d'abord par Odon, remplacée par cette admirable couronne ducale construite par le patriarche de Harcourt, et couronnée par Moussard d'un dôme surmonté d'une lanterne pyramidale.

Sa longueur est de 39 mètres, et sa largeur de 12. A la hauteur du bandeau de la nef, un triforium orné d'une arcature ogivale l'environne de toutes parts. Cette arcature au-dessus du sanctuaire offre, soit effet du hasard, soit pensée d'architecte, la silhouette frappante de dix lévites vêtus de robes traînantes, se tenant dans l'attitude du recueillement, les bras croisés sur la poitrine.

Au-dessus de ce triforium, on aperçoit divers bas-reliefs dont l'imperfection du dessin fixe la date, et la fait remonter à l'époque de l'érection de cette partie du monument.

Du côté droit, deux de ces bas-reliefs représentent chacun

un évêque précédé d'une espèce de monstre, que tous deux semblent diriger au moyen d'une étole enroulée autour du cou du hideux animal ; l'un de ces monstres tient encore dans sa gueule sanglante un débris de corps humain qu'il vient de dévorer ; ces deux évêques sont St-Loup et St-Vigor délivrant la contrée d'une bête féroce qui la ravageait. Sous ce voile allégorique chacun reconnaît aisément les passions de toute nature faisant le malheur des peuples, et que la religion venait combattre.

Dans le troisième, on voit un jeune homme à genoux entre deux monstres dont l'un a une gueule affreuse, deux mains crochues et deux pattes d'oie ; l'homme porte une grosse bourse suspendue à son cou, elle paraît pleine, il la soupèse avec plaisir, tandis que l'esprit du mal lui presse la main et semble s'efforcer de le persuader.

Dans le quatrième on aperçoit aussi un personnage à genoux dans l'attitude de la prière ; les deux mêmes monstres sont à ses côtés, et l'un d'eux lui présente un objet rond qu'il paraît accepter avec hésitation.

Dans l'un et l'autre de ces cartouches c'est la figure emblématique de l'homme assiégé par les passions, dont il ne peut triompher qu'à l'aide de la prière.

Un cinquième et un sixième bas-relief placés à côté de ceux que nous venons de décrire, représentent deux scènes différentes. Dans l'un Adam et Eve, sous l'arbre de la science du bien et du mal, viennent de transgresser la loi divine, ce que l'on reconnaît aux moyens qu'ils emploient pour

cacher leur nudité. Dans l'autre, l'ange Gabriel vient annoncer à la Vierge Marie le mystère de l'incarnation.

La sculpture dans ces divers bas-reliefs, toute primitive qu'elle est, l'emporte évidemment sur celle des cartouches que l'on remarque dans la nef. Déjà pleine de mouvement et de vie, elle laisse aisément deviner la perfection qu'elle doit atteindre à une époque très-rapprochée.

Les noms des douze premiers évêques avec leurs bustes peints à fresque en rouge et en bleu, sont écrits des deux côtés de la voûte en capitales gothiques mêlées de quelques lettres romaines.

Cet honneur que l'on voulut rendre aux premiers fondateurs de l'église de Bayeux ne peut remonter au temps d'Odon, ainsi que le prétend, par inadvertance, l'historien Beziers, puisque d'une part l'église telle que nous l'admirons de nos jours est postérieure à cet évêque, et que d'un autre côté les caractères employés, inconnus du temps d'Odon, n'ont été en usage que vers le commencement du XIVe siècle.

Les noms de neuf autres évêques ont été ajoutés à la suite des premiers, mais à une époque évidemment postérieure.

On remarque dans le chœur de magnifiques stalles en bois de chêne sculpté que les travaux de reconstruction des quatre piliers qui supportent la tour centrale ont forcé de démonter et de réduire dans de fortes proportions.

Le sanctuaire, élevé de trois marches au-dessus du niveau du chœur, est pavé en marbre de différentes couleurs donné par Mgr de Rochechouart; au milieu une mosaïque représente les armes de ce prélat.

Le grand autel est entièrement composé du marbre le plus précieux offert généreusement par un marbrier de Paris à la sollicitation de M. de Cagnac abbé de Longues et vicaire-général du diocèse. La partie extérieure est décorée d'un médaillon où l'on aperçoit le buste de St-Exupère premier évêque de Bayeux. Deux grandes guirlandes de laurier retombent des deux côtés de la table de marbre et sont attachés avec des clous antiques. Le gradin de l'autel est en marbre ainsi que le tabernacle qui lui-même est orné de pastiches et de fleurons; sur la porte est sculptée l'Assomption de la Ste-Vierge.

Aux deux extrémités sont deux belles consoles en bronze; deux urnes funéraires du plus pur dessin, ornées de draperies en bronze qui simulent des crèpes, s'élèvent à chaque extrémité de l'autel, sur deux superbes piédestaux qui supportent chacun une crédence en bronze terminée en forme de cul-de-lampe.

Sur le gradin sont placés six admirables chandeliers et une croix de deux mètres de hauteur, en bronze doré, d'une richesse et d'une perfection de forme qui ne laisse rien à désirer.

Ces chandeliers et cette croix sont l'œuvre du célèbre Caffieri, et sont en tout pareils aux chandeliers et à la

croix par lui exécutés pour le grand autel de Notre-Dame de Paris et qui valurent à cet artiste les justes et unanimes éloges des nombreux connaisseurs que renferma toujours cette capitale des sciences et des beaux-arts.

Voici la description qu'on en lit dans Beziers, page 44.

« La proportion de ces chandeliers est la première beauté qui fixe les regards : ils sont ornés de têtes de chérubins et de guirlandes de laurier dont il faut voir le travail.

« Quant à la croix, l'artiste a su donner un ton de nouveauté à la forme dans laquelle il l'a composée; elle a six pieds et demi de haut et beaucoup d'ornements très-agréables.

« Sur son pied, au bas du Christ, est un agneau pascal immolé sur le livre scellé des sept sceaux; au côté droit est un petit ange représenté en adoration dans la plus belle expression de la douleur, sur la gauche entre le pied de la croix et au-dessous du pied du Christ on voit un autre petit ange qui vole et qui reçoit dans un suaire le sang qui coule des pieds du Christ; de là le pied de la croix s'élargit par le bas et est orné de quatre feuilles d'acanthe étendues aux quatre coins qui se terminent par des pattes de lion, et dans la partie supérieure sont placées des guirlandes de bled et de raisin.

» L'ensemble de cette croix est d'un aspect noble et riche, etc. »

Adossé au grand autel, on en aperçoit un autre en forme de tombeau au milieu duquel se trouve une croix

rayonnante avec des anneaux et de grandes rosettes par chaque bout. Ce double autel présente dans son ensemble des beautés de nature à satisfaire les connaisseurs les plus difficiles.

L'église, comme nous l'avons dit plus haut, est bâtie en forme de croix. La longueur de son transept est de 38 mètres, la largeur de 11 et la hauteur, à partir du pavé jusqu'à la clé de la voûte, de 25 mètres 33 c. Une admirable rosace décore la croisée, qui regarde le nord et vient tout récemment ainsi, que cette croisée, de recevoir de magnifiques vitraux.

Le chœur comme la nef est environné de chapelles, mais celles-ci avaient été prévues dans le plan primitif et exécutées à la même époque. Comprises entre les divers contreforts établis pour empêcher la poussée de la voûte du chœur, elles sont nécessairement contemporaines de cette partie de l'édifice.

On compte dans les collatéraux de la nef et du chœur 22 chapelles y compris celle de la Vierge, dont la voûte est portée sur des piliers isolés et d'une grande délicatesse.

Indépendamment de ces chapelles, il en existe une autre sous une partie du chœur, que l'on désigne par le nom de chapelle sous terre ou de St-Manvieu.

Cette remarquable crypte, que soutiennent huit colonnes grossièrement exécutées, avec chapitaux de toutes dimensions, de formes et d'exécution diverses, est certainement antérieure au reste de l'édifice. Elle était en dehors de la cathédrale d'Odon dont le chœur était loin

de présenter les proportions de celui que nous admirons de nos jours. Elle fut comprise dans l'agrandissement qu'il reçut lors de la restauration entreprise par Philippe de Harcourt, mais entièrement dissimulée dans l'ensemble des constructions nouvelles.

Ce ne fut qu'en l'année 1412 que son existence fut révélée pour la première fois, dans la circonstance rapportée sur l'inscription qu'on lit au linteau de la croisée qui l'éclaire du côté du midi.

L'évêque Jehan de Boissey venait de mourir, on voulut l'enterrer dans le chœur devant le grand autel. Des ouvriers furent préposés pour creuser la tombe à l'endroit désigné par le Chapitre, et ceux-ci, après avoir percé une voûte en pierre qu'ils rencontrèrent à une très-petite profondeur pénétrèrent, dans cette crypte dont l'existence avait été ignorée jusque-là. On voulut la rendre désormais accessible au public; on pratiqua pour y descendre un double escalier, elle fut consacrée au culte; une croisée fut ouverte pour l'éclairer, et, pour perpétuer le souvenir de la découverte inattendue de cette chapelle, on traça sur le linteau de cette croisée, en lettres gothiques, la curieuse inscription que voici :

En lan mil quatre cents et douze
Tiers jour d'avril que pluye arouse
Les biens de la terre, la journée
Que la Pasques fut célébrée
Noble homme et reverend père
Jehan de Boissey, de la mère
Eglise de Bayeux pasteur
Rendit lame a son créateur,
Et lors en foissant la place
Devant le grand autel de grace

Trova l'on la basse chapelle
Dont il n'avait été nouvelle
Ou il est mis en sepulture
Dieu veuille avoir son ame en cure
Amen.

Depuis cette époque cette crypte n'a cessé d'attirer l'attention des archéologues. On y voit encore le tombeau de Jehan de Boissey en forme d'autel, à droite en entrant, et celui de son prédécesseur Nicolas du Bos, mort à Paris en 1408 et rapporté à Bayeux en 1412. Ce dernier tombeau est de l'autre côté de la chapelle; l'un et l'autre étaient ornés de bas-reliefs, mais ils furent profanés en 1652 par les protestants.

Cette chapelle au moment de sa découverte fut décorée avec luxe, on peignit à fresque ses murs et ses colonnes; on voit encore des restes bien conservés de ces peintures qui, si elles ne présentent pas une grande perfection de dessin, n'en sont pas moins intéressantes pour fixer, à l'époque ou elles ont été exécutées, l'état des arts et la forme des costumes. De nos jours cette crypte est devenue la chapelle sépulcrale des évêques de Bayeux.

Un portail aux proportions grandioses décore cette magnifique église du côté du couchant. Une porte, d'une vaste dimension et s'ouvrant à deux venteaux, donne accès dans le corps principal du monument; elle ne s'ouvre que dans les circonstances solennelles; elle est d'une date assez récente et son ordonnance architecturale fait vivement regretter la double porte qu'elle remplace, et dont le tympan était orné de curieux bas-reliefs.

De chaque côté de la porte principale il en existe

une autre beaucoup moins considérable, et dont la partie supérieure est ornée de bas-reliefs endommagés par le temps, mais où il est encore facile de reconnaître les diverses scènes que l'artiste a voulu y représenter.

Au-dessus de celle qui se trouve du côté du nord, ce sont les diverses scènes de la Passion qu'on y voit représentées. Sur le tympan de celle qui lui fait pendant, ce sont les scènes de la Résurrection des morts et du Jugement dernier.

De chaque côté du portail s'élèvent deux magnifiques pyramides qui se composent d'une base carrée et d'une flèche aussi hardie qu'élégante. Cette première construction, œuvre du célèbre Odon, a reçu depuis, la flèche qui la couronne. Romane dans toutes ses parties, la cathédrale d'Odon avait deux tours carrées terminées comme on les terminait alors par un toit quadrangulaire au sommet duquel on plaçait la croix. L'architecture ogivale adoptée pour la restauration de cette église exigeait la transformation des tours primitives ; on voulait d'ailleurs leur donner une élévation beaucoup plus considérable. On les environna de nombreux contreforts et d'une arcature ogivale, et l'on remplaça le toit qui les terminait d'abord par cette flèche élégante que nous admirons de nos jours; ce travail fut exécuté pour le clocher qui regarde le nord, à l'époque même de la restauration de la cathédrale, l'autre ne reçut ce dernier complément qu'en 1424; ce fut l'évêque Nicolas Habart qui mit la dernière main à ce clocher beaucoup plus élevé que celui du nord.

D'innombrables statues décoraient à l'extérieur tout le pourtour de l'édifice. Le temps ou le vandalisme religieux et politique en ont mutilé et fait disparaître un grand nombre.

Du côté du planître un portail donne entrée dans le transept, et présente dans son tympan un curieux bas-relief, mutilé par le temps; il reproduit un événement mémorable qui dut avoir à Bayeux un immense retentissement.

En effet, dans la seconde moitié du XIIe siècle, la ville de Bayeux et celle de Caen furent le théâtre d'un épisode qui se rattache à un fait considérable dont l'histoire a conservé le souvenir dans ses fastes, et qui, sous le ciseau de ces étonnants sculpteurs chargés de la décoration de nos antiques cathédrales, devint le sujet de l'une des plus remarquables compositions du temps.

Thomas Becket, autrefois le chancelier et l'ami du roi anglais Henri II, était monté contre son gré, et avant même qu'il ne fût engagé dans les ordres sacrés, sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry. Henri II voulait dépouiller le clergé de certaines immunités, et croyait trouver dans son ancien favori, pour arriver à son but, une complaisance qu'il n'avait pas encore rencontrée dans les prédécesseurs de ce prélat. Séduit d'abord, et bientôt rétractant sa parole, Thomas Becket ne tarda pas à encourir la disgrâce du roi qui, de bien bas, l'ayant élevé si haut, attendait, de sa part, une tout autre déférence.

Menacé dans sa dignité archiépiscopale et dans sa sûreté personnelle, l'archevêque de Cantorbéry crut prudent de se soustraire par la fuite à la colère du monarque. Il s'embarqua sur un bateau pêcheur, et, suivi de deux compagnons, il aborda, le 2 novembre 1164, à Gravelines, d'où il se rendit en France. Le roi Louis VII, qui régnait alors, l'accueillit avec empressement et voulut s'interposer pour rétablir la bonne intelligence entre ce prélat et Henri II, son puissant voisin et vassal.

Diverses conférences furent proposées par ce prince et acceptées par les deux parties, dans le but d'aplanir le différend qui affligeait la catholicité et tenait loin de son siége un prélat fugitif; l'une de ces conférences se tint à Bayeux; la dernière eut pour siége la ville de Caen.

Henri II se trouvait à Bures-le-Roi, le 31 août 1169. Il se rendit dans notre ville à cette première conférence, qui se tint dans le château, sous la présidence des nonces du pape; l'archevêque de Rouen, celui de Bordeaux et tous les évêques de la Normandie y assistaient. Thomas Becket ne fut point invité à s'y présenter.

La discussion fut vive et animée, et la négociation faillit être rompue au moment où elle s'entamait; le roi, furieux de l'opposition qui fut faite à l'une de ses propositions, avait couru à son cheval pour s'éloigner de la ville. Apaisé, toutefois, par une concession qui lui fut faite, il consentit à négocier de nouveau. On finit par s'entendre, et la séance fut renvoyée au lendemain, à midi, pour la rédaction par écrit des conditions

de la paix; mais, ce jour-là, après une vive discussion, rien ne fut arrêté, et l'on convint de se réunir huit jours après la Nativité de la Vierge, alors prochaine.

Au jour fixé, cette conférence se tint à Caen. Elle fut aussi présidée par les nonces du pape; les archevêques de Rouen et de Bordeaux, les évêques de Lisieux, de Worcester, de Séez, de Bayeux et d'Evreux s'y trouvèrent; mais ni le roi, ni Thomas Becket n'y parurent, et rien, en conséquence, n'y fut décidé.

Ce ne fut que le 20 juillet suivant qu'eut lieu, près de la Ferté et du château de Fretval, dans le pays chartrain, entre Henri et le prélat fugitif, une apparente et peu sincère réconciliation, par suite de laquelle Thomas, contre le gré du roi de France, repassa le détroit, fut reçu en triomphe par le petit peuple de son diocèse, et bientôt mis à mort par quatre gentilshommes normands, qui comprirent aisément le sens des paroles que Henri avait prononcées, avec intention ou imprudemment, devant toute sa cour, en apprenant que Thomas, à peine rentré dans son diocèse, avait lancé, contre divers prélats d'Angleterre, des lettres d'excommunication qui lui avaient été adressées par le pape.

Ce long démêlé entre un prince de l'Eglise et un puissant monarque, ce siége primatial abandonné pendant près de sept années, ces nombreuses conférences, cette réconciliation perfide, ce meurtre abominable d'un archevêque sur les marches mêmes du sanctuaire, tout se réunissait pour produire sur les esprits, surtout à cette époque de ferveur et de foi, une impression profonde.

On voulut en perpétuer le souvenir par tous les moyens dont on disposait alors. L'un des prélats qui avait pris la part la plus active aux divers épisodes de cette immense affaire était Henri II, évêque de Bayeux. On achevait la restauration de sa magnifique cathédrale. La pensée dut naturellement lui venir d'y écrire sur la pierre les traits principaux de cette célèbre et lamentable histoire, comme la reine Mathilde, cent ans auparavant, avait écrit sur la toile les immortels exploits de son royal époux.

Les tailleurs d'images, comme on appelait les sculpteurs au moyen-âge, furent chargés de la graver sur le tympan extérieur du portail qui regarde le midi. L'artiste entreprit de représenter sept des scènes les plus frappantes de ce drame lugubre, savoir : l'arrivée de Thomas en France; les deux conférences tenues, l'une à Bayeux, l'autre à Caen; le retour du prélat en Angleterre; l'ovation qui lui fut faite; son martyre et son apothéose.

L'espace qu'occupe la composition entière présente la configuration d'un triangle ogival dont la base mesure environ trois mètres, et dont l'angle, au sommet, est éloigné de cette base d'environ un mètre quatre-vingts centimètres.

Tous les personnages, au nombre de quarante-trois, sont groupés sur trois lignes parallèles qui vont en se raccourcissant à mesure qu'elles s'élèvent vers le sommet du triangle. La plus longue de ces lignes se lit de droite à gauche; la seconde, de gauche à droite; la troisième

ne contient que l'apothéose du martyr. Chaque ligne est immédiatement couronnée d'une espèce de dais que festonne, comme les ornements d'une draperie, une élégante arcature ogivale présentant tous les caractères d'ornementation employés par les architectes du XIIIe siècle.

Les divers personnages qui figurent dans cette curieuse composition ont tous plus ou moins souffert des outrages du temps et de ce penchant à tout détruire chez les enfants qui, dans leurs jeux, les ont pris et les prennent encore si souvent pour point de mire de leurs projectiles. Cependant l'ensemble de ce bas-relief, assez bien conservé, laisse encore aisément deviner les faits dont il était destiné à perpétuer le souvenir.

Voici du reste l'explication de cette curieuse page d'histoire que six siècles écoulés n'ont pu rendre complètement illisible :

Sur la ligne inférieure, à droite du spectateur placé en face de la composition entière, on aperçoit un personnage dont la tête a disparu. Il est vêtu d'une longue robe par-dessus laquelle se remarquent encore les plis du pallium. Il fléchit le genou, prêt à se prosterner devant un autre personnage, également décapité et revêtu d'une courte tunique, qui paraît exprimer, dans son attitude générale, qu'il ne souffrira pas que le premier personnage se prosterne devant lui ; deux autres individus revêtus, le premier, d'un costume laïc, le second, d'une robe trainante, se tiennent derrière le personnage qui se dispose à s'agenouiller.

La pensée de l'artiste se devine aisément dans la

disposition de ce premier groupe. Ce personnage, revêtu du pallium, est Thomas Becket; il est suivi du docteur Thomas Hébert de Boscham qui lui servit de guide depuis la ville de Cantorbéry jusqu'à celle de Soissons, et d'un religieux du monastère de Semprignan. Le personnage devant lequel il s'incline est Louis VII, dit Le Jeune, roi de France, dont il vient implorer l'appui.

Un autre personnage, revêtu aussi du costume laïc, et tournant le dos à celui dans lequel on doit reconnaître le roi de France, semble saluer une assemblée qui paraît se lever à son approche. Les personnages qui composent cette assemblée, au nombre de dix, sont revêtus de longues robes; les uns sont encore assis, les autres déjà debout. Dans ce nouveau groupe, l'artiste a voulu représenter, incontestablement, l'une des conférences qui furent tenues dans diverses villes de France pour réconcilier Thomas Becket avec Henri II : celle, suivant toute apparence, dont la ville de Bayeux fut le théâtre le 31 août 1169. Le personnage, en costume laïc, qui semble saluer l'assemblée, n'est autre que le roi Henri.

Partagé par un léger intervalle, ce dernier groupe est suivi d'un autre composé de dix personnages, tous revêtus de longues robes, assis ou debout, et paraissant délibérer sur une affaire importante. C'est la conférence tenue vraisemblablement à Caen, huit jours après la Nativité de la Vierge.

Sur la ligne intermédiaire, à gauche du spectateur, on aperçoit, voguant sur la mer, une barque dont la forme est presqu'en tout semblable à celle des barques

de nos jours, et dans laquelle sont assis différents personnages qui, tous, ont plus ou moins souffert des outrages du temps. C'est le retour de Thomas Becket en Angleterre. On doit y reconnaître, outre le prélat, Jean d'Oxford, que Henri lui avait envoyé pour l'accompagner à son retour en Angleterre, et Simon, archidiacre de Sens. Le navire était remarquable par la croix archiépiscopale que l'on y avait dressée. Cette croix n'avait pas été sans doute oubliée sur notre bas-relief; mais aujourd'hui on ne peut en découvrir aucune trace.

Dans un autre groupe, à peine séparé du précédent, on aperçoit plusieurs personnes à cheval ou à pied, qui semblent se livrer à de grandes démonstrations d'allégresse. Il est aisé d'y reconnaître l'ovation que le peuple et surtout les pauvres de son diocèse firent au prélat qui, arrêté par une telle multitude, put à peine franchir, entre le lever et le coucher du soleil, les six milles de distance qui séparent le port où il était débarqué de la ville de Cantorbéry.

Sur la même ligne, un dernier groupe représente deux personnages revêtus du costume militaire, dans l'attitude qu'imprime au corps l'intention de porter un violent coup d'épée. Devant eux, un évêque, mître en tête, à genoux, joignant les mains; derrière l'autel, un personnage revêtu d'ornements ecclésiastiques, étendant les bras dans la direction de l'évêque et d'une croix, dont on aperçoit encore le croisillon, et paraissant soulever avec douleur le bras gauche qui semble mutilé. Impossible de ne pas reconnaître ici le martyre de Tho-

mas Becket. Les deux personnages qui frappent le prélat sont Renaud et Hugues de Moreville. L'évêque qui se prosterne au pied du sanctuaire, c'est Thomas Becket qui, d'abord légèrement blessé, se mit à genoux et offrit ainsi la tête à ses assassins. L'ecclésiastique, qui étend le bras droit dans la direction de la victime, c'est Edouard Grimm. Seul, de tous les moines qui se trouvaient dans l'église, il n'abandonna pas son évêque, et, voulant le couvrir de son corps, il reçut, sur le bras gauche, un coup dont la violence fut telle que sa main en fut amputée. Ce fut alors que Thomas Becket s'agenouilla héroïquement sur les marches de l'autel, n'opposant à ses meurtriers aucune résistance, ne poussant aucune plainte, et tombant, comme le rapportent les chroniqueurs, sans faire aucun mouvement des jambes ni des bras.

Sur la troisième ligne, au sommet du triangle, s'élève un tombeau placé sur des supports d'une hauteur médiocre. Sa forme rappelle celle de ces cercueils de pierre que l'on découvre si fréquemment dans les lieux qui ont servi d'emplacement aux antiques nécropoles. Plusieurs personnes entourent le monument qu'elles baisent avec vénération et semblent adresser, aux cendres qu'il renferme, de ferventes invocations. Ce tombeau, c'est celui du bienheureux martyr. Il ne tarda pas à devenir fameux par le nombre des miracles qui s'y accomplissaient chaque jour.

Telle est l'explication de cette importante composition. Elle est intéressante à plus d'un titre et doit être

presque contemporaine du fait considérable dont elle retrace les principaux détails. Il ne serait même pas impossible qu'elle fût antérieure à la canonisation du saint prélat, canonisation qui eut lieu le 21 février 1173. Nulle part, en effet, on ne l'y voit figurer sous les attributs des bienheureux, dont l'artiste n'aurait certainement pas manqué d'orner son image, si, au moment où cette œuvre s'exécutait, la cour de Rome l'eût déjà mis au nombre des martyrs.

Quoiqu'altérée par les injures du temps, cette précieuse composition offre, dans tout son ensemble, une conservation suffisante pour qu'il soit possible d'y lire, d'une manière incontestable, la pensée du sculpteur, en même temps qu'elle permet de reconnaître l'immense progrès que fit la sculpture dans l'espace d'un siècle à peu près. Il y a loin, en effet, des grossières ébauches de la figure humaine que l'on remarque dans les bas-reliefs qui décorent la nef bâtie par Odon, à la taille habile, pleine de mouvement et de vie, dont on est frappé à la vue de celui qui nous occupe. On n'a qu'un regret en le contemplant, c'est qu'il ne soit pas venu à la pensée de celui qui en a commandé l'exécution, d'en orner l'une des murailles intérieures de la magnifique chapelle dont il décore à l'extérieur la splendide entrée. Il eût ainsi échappé aux outrages du temps, et serait resté un brillant specimen du talent des Phidias du moyen-âge.

Sur la croisée du transept, sur les quatre piliers gigantesques reliés par cette arcature magnifique qu;

forme à l'intérieur les quatre arcs triomphaux, s'élève cette admirable tour centrale qui, mutilée naguère pour en empêcher la chute, va recevoir un nouveau couronnement.

Bâtie sur les restes de celle qu'Odon avait élevée et qui, percée de nombreuses fenêtres cintrées, dominait, suivant toute apparence, le sanctuaire lui-même, cette tour superbe construite par le patriarche d'Harcourt fut couronnée d'abord, comme chacun le sait, par une calotte en bois recouverte de plomb et surmontée d'une élégante coupole servant de piédestal à une statue de la Vierge. Cette partie fut brûlée en 1676, ainsi que la couverture de la nef de la cathédrale, Mgr de Nesmond entreprit en l'année 1712 de réparer ce désastre, et Moussard remplaça la calotte primitive par ce dôme en pierre, surmonté d'une lanterne et d'une élégante pyramide que nous avons tous admiré, comme nous l'avons déjà dit.

Mais ce nouveau travail ayant ajouté un surcroit de charge considérable au fardeau excessif que supportaient déjà de trop faibles piliers, un tassement effrayant se fit remarquer sous cette pression nouvelle et inspira les plus vives inquiétudes. Les progrès du mal étant devenus à peu près insensibles, on crut que le tassement était arrêté et personne ne s'en inquiéta davantage.

Mais en l'année 1850 la démolition du jubé, donné par Mgr de Nesmond et placé à l'entrée du chœur dont il masquait la superbe ordonnance, mit à découvert de profondes lézardes qui régnaient dans diverses parties des piliers contre lesquels il s'appuyait.

Des bruits sourds, provenant de l'écrasement des pierres qui s'échappaient en écailles, se firent bientôt entendre et des travaux d'étaiement furent enfin ordonnés, qui ne pouvaient que faciliter la dépose de la tour elle-même.

Menacée de voir déshonorer son plus beau monument, la ville fut saisie d'une émotion extraordinaire. Une lutte suprême s'engagea entre ceux qui, par impuissance ou par excès de purisme architectural, en avaient juré la mutilation, et ceux qui, conduits par un sentiment intime du beau, ne pouvaient comprendre qu'on put infliger à notre plus bel édifice un pareil outrage.

D'innombrables démarches furent faites par le vénérable prélat, Mgr Robin, par un grand nombre de membres de son chapitre, par l'Administration supérieure et municipale, par diverses sociétés savantes; et, contre l'opinion des inspecteurs généraux des édifices diocésains, et celle de l'architecte qui conduisit d'abord les travaux, la dépose entière de cette admirable tour ne fut pas consommée.

Du reste, l'historique des innombrables et émouvants incidents de cette lutte énergique de toute une population défendant l'un de ses chefs-d'œuvre d'architecture contre une destruction qui semblait irrévocablement résolue, nous a paru digne d'intérêt au double point de vue de la ténacité de notre caractère normand et du sentiment intime qui nous fait apprécier à sa juste valeur tout ce qui porte le véritable cachet du beau. Nous allons donc, dans un précis rapide, consigner ici les diverses péripéties qui ont précédé ou accompagné cette œuvre mémorable. Nous les puiserons en grande partie dans un

exposé remarquable des faits, rédigé par M. G. Villers sous la date du 20 septembre 1855, à l'occasion du rapport présenté par M. Pezet, au nom de la commission municipale chargée de se rendre à Paris. Ce précis fera l'objet du paragraphe suivant.

CONSOLIDATION DE LA TOUR CENTRALE.—FAITS PRÉLIMINAIRES.

Nous l'avons déjà dit, dès 1850 la démolition du jubé révéla toute l'étendue du mal qui, à la terreur de tous, ne fit que s'accroître jusqu'en 1852. Ce fut alors que M. l'architecte Ruprick, Robert, parut vouloir y apporter quelque remède.

Sous la direction des inspecteurs généraux des édifices diocésains, des travaux d'étayement furent entrepris. Une immense charpente reposant sur le sol, dont on avait négligé de constater le degré de résistance, fut placée sous deux des arcs du transept.

Puis, quelque temps après l'achèvement d'un travail dont l'apparente solidité ne pouvait faire illusion qu'à ceux qui étaient étrangers aux plus simples notions de l'architecture, on apprit indirectement que le comité des inspecteurs-généraux des édifices diocésains venait de conclure à la dépose immédiate de la coupole, et de la tour centrale jusqu'à la partie carrée qui s'élève à la hauteur des combles.

Une pareille nouvelle frappa d'une douloureuse stupeur la population toute entière, et chacun se demanda s'il n'y avait pas moyen de détourner le coup fatal qui menaçait notre inappréciable chef-d'œuvre architectural.

Le 9 janvier 1854, Mgr Robin évêque de Bayeux pria le ministre de l'instruction publique et des cultes d'ordonner sur les lieux un examen approfondi et solennel de la question par une commission d'éminents architectes, dont l'un appartenait au département.

Le 12 du même mois, la société française pour la conservation des monuments formait le même vœu, et décidait en outre qu'une commission composée d'architectes expérimentés, désignés par elle, serait chargée de visiter le monument et adresserait son rapport au ministre.

Quelques jours après le ministre des cultes, dont l'opinion était irrévocabtement arrêtée, mais qui voulait sauver les apparences et donner cette satisfaction à l'opinion publique, envoyait sur les lieux une commission composée de M. Duban, architecte du Louvre, de M. Tostain, ingénieur en chef du Calvados et de M. Léonce Renaud, inspecteur-général des édifices diocésains, celui-là même qui, à ce titre, avait déja conclu à la dépose immédiate de la tour.

Cette commission arrivait à Bayeux le 22 janvier et en repartait le lendemain, et, sans autres formalités ni vérification, adressait son rapport au ministre.

Après le départ de cette commission Mgr l'évêque, comme il y avait été autorisé, en forma une à son tour chargée de rechercher tous les moyens capables d'amener la consolidation de la tour menacée.

Sous la direction de son président, celle-ci se livra aux recherches et aux vérifications les plus mi-

nutieuses qui amenèrent chez elle l'unanime conviction que l'on pouvait rebâtir en sous-œuvre les quatre piliers qui soutenaient la tour, et qu'ainsi cette partie de l'édifice serait entièrement consolidée, sans qu'il fut nécessaire de recourir au moyen extrême de la dépose proposée.

Le 6 février 1854, les ingénieurs nommés par la société française pour la conservation des monuments émirent la même opinion, et adressèrent à M. le ministre des cultes un rapport et un projet à l'appui de cette opinion.

A la date des 7 et 8 février, le Chapitre d'une part, le Conseil municipal de l'autre, et, vers le même temps, la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, appelaient d'une manière pressante l'attention du Gouvernement sur cette tour merveilleuse plus menacée que jamais.

Toute l'année 1854 vit se renouveler les efforts et les démarches tentés par l'évêché et les divers administrateurs du département pour obtenir une décision favorable.

Enfin le 29 décembre, M. le ministre, pour mettre un terme au dissentiment constaté entre les hommes de l'art au sujet de la cathédrale de Bayeux, pria Mgr l'évêque, de concert avec le Préfet du Calvados, de désigner trois architectes qui viendraient à Paris discuter devant lui, contradictoirement avec les inspecteurs-généraux, les diverses questions soulevées dans cette affaire.

Les trois commissaires désignés furent MM. Tostain, Guy et Fessard.

La conférence fixée au 27 février 1855, les trois architectes désignés se rendirent à Paris.

La discussion fut vive et approfondie, et le ministre en parut ébranlé; mais après le départ de la commission, cédant de nouveau à la pression du comité des inspecteurs-généraux, rien ne fut ordonné dans le sens de la consolidation et, les progrès du mal n'ayant nullement été arrêtés par des travaux d'étayements véritablement dérisoires, le 27 mai, une portion de l'une des arcades du chœur céda sous une charge trop forte et excita les plus vives alarmes.

Le ministre qui dut en être informé donna l'ordre à M. Violet-le-Duc, l'un des inspecteurs-généraux, de se rendre sur les lieux.

Le savant auteur du Dictionnaire raisonné d'architecture du moyen-âge arrivait inopinément le 5 juin dans notre ville, et, après une visite de quelques heures, consacrées au monument, il repartait en toute hâte pour rendre compte au ministre des cultes de l'examen auquel il s'était livré.

Le rapport qu'il en rédigea dut glacer d'effroi ce haut fonctionnaire : la catastrophe était imminente; les signes précurseurs de la chute de la masse croulante étaient manifestes ; son regard d'aigle avait vu à travers l'enveloppe des piliers leur état intérieur, l'un était rompu en biseau à tant de mètres du sol, un autre brisé différemment un peu plus haut; tous les

quatre, fracturés à d'inégales hauteurs, allaient céder sous le fardeau qui les broyait; il n'y avait plus une minute à perdre, la démolition devait être immédiate.

Un pareil rapport, rédigé avec une précision si extraordinaire, et par un homme aussi compétent, devait être suivi d'une décision définitive.

Aussi ne se fit-elle pas attendre, et dès le 7 juin, l'évêché, auquel le foudroyant rapport était communiqué, recevait l'avis de la démolition immédiate de la tour et de l'interdiction du culte dans la cathédrale.

Répandue avec la rapidité de l'étincelle électrique, une telle nouvelle aurait du porter dans tous les esprits un découragement profond. Il n'en fut rien pourtant.

L'évêché d'une part, le conseil municipal de l'autre, résolurent de faire auprès du ministre des cultes et même auprès de l'Empereur, une dernière et suprême tentative.

Une députation composée de chanoines et de membres du conseil municipal partait le 25 juin 1854 pour Paris. Elle emportait avec elle un nouveau projet d'étayement, œuvre d'un éminent architecte.

Reçue par le ministre, elle ne put parvenir auprès de l'Empereur qui lui en fit exprimer ses regrets, en lui faisant connaître qu'il était parfaitement au courant de l'affaire de la cathédrale de Bayeux qu'il qualifiait de grosse affaire.

Quant au ministre, il sut par un langage plein de courtoisie et de déférence, adoucir pour les membres de la députation tout ce qu'avait de rigoureux la certitude qu'il leur laissa clairement entrevoir que la démolition était irrévocablement arrêtée.

Il ne restait plus rien à faire pour cette députation que de revenir rendre compte à ses commettants de l'insuccès de ses démarches; c'est ce que fit, le 11 juillet 1854, en son nom, M. Pezet, président du tribunal, dans un remarquable rapport dont il donna lecture au conseil municipal.

Tout paraissait donc désespéré, et pourtant, grâce à la ténacité de notre caractère normand qui n'abandonne jamais une affaire qu'à la dernière extrémité, on résolut encore de se livrer avec plus d'ardeur s'il était possible à de nouvelles et incessantes démarches.

Le 1er août, la démolition de la lanterne pyramidale qui surmontait le dôme de Moussard était commencée.

Pendant ce temps, l'administration municipale faisait achever une fouille qu'elle avait fait pratiquer extérieurement au pied des piliers, pour s'assurer de la nature du sol; et l'un de ses membres, (*) qui se trouvait à Paris, obtenait grâce à l'intervention de ses amis, que le célèbre ingénieur Lebas, qui sut élever sur la place de la Concorde le prodigieux monolithe qu'il avait exhumé des sables de Louqsor, fût autorisé à se transporter à Bayeux pour inspecter le monument.

Il arrivait dans notre ville le 15 août. Il fit continuer les fouilles commencées, en ordonna de nouvelles, et, trois jours après un examen consciencieux, il protestait, dans un rapport adressé au ministre, contre le stigmate d'impuissance que la démolition de notre tour infligeait à la science moderne.

(*) M. Niobey, adjoint.

Fort de ce précieux document, l'évêché et le conseil municipal s'adressèrent de nouveau à l'Empereur et le supplièrent d'arrêter la fatale démolition.

Mais, sur la déclaration de M. Lebas qu'il ne pouvait se charger des travaux de consolidation, qu'il trouvait pourtant parfaitement exécutables, l'ordre ministériel de hâter la démolition arrivait le 30 août à Bayeux.

Tout était définitivement perdu si, par le plus heureux hasard, les deux membres du Chapitre envoyés à Paris pour appuyer la dernière démarche faite auprès du gouvernement n'avaient eu l'occasion de s'adresser à l'un des chambellans de l'Empereur, M. de Chaumont-Quittry, qui, fort de la connaissance des lieux, put enfin détromper Sa Majesté au sujet du terrain sur lequel repose notre cathédrale, terrain que l'on disait être sans consistance aucune.

Ordre fut donné au ministre de suspendre les travaux de démolition, et, sur les actives démarches de celui des membres de l'administration municipale, qui avait obtenu la visite faite au monument par M. Lebas, M. Flachat, détrompé de l'erreur où il avait été entretenu sur la nature du terrain, n'hésita pas à déclarer qu'il se chargeait des travaux.

L'Empereur avait ordonné au ministre d'arrêter les travaux de démolition; mais, soit négligence, soit parti pris pour opposer le fait accompli à une volonté auguste, ces travaux continuaient toujours; il ne fallut rien moins que l'intervention de la population, forte de la volonté de l'Empereur, qui lui avait été révélée, pour y mettre un terme.

Enfin grâce à une persévérance inouïe, grâce à d'actives et infatigables démarches faites par l'administration religieuse et civile, la ville de Bayeux a pu sauver, sinon dans son intégrité, au moins dans sa plus belle partie, l'un de ses plus remarquables monuments. Honneur donc à nos administrateurs pour leur admirable constance ! L'histoire est heureuse d'en consacrer le souvenir.

M. Flachat se rendit à Bayeux le 12 septembre 1855 ; il arrêta ses plans et ses devis qui furent acceptés d'une manière officielle par le ministre, le 12 novembre 1855 et les travaux commencèrent immédiatement.

Dans le mois de juillet 1858 les quatre piliers étaient reconstruits en sous-œuvre, les immenses échafaudages étaient enlevés comme par enchantement dans l'espace de huit jours, et Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice pouvaient admirer les beautés du monument restauré dont Mgr l'Evêque, M. Flachat, et les principaux fonctionnaires du département leur faisaient les honneurs.

Tel est l'historique de cette restauration célèbre, déclarée d'abord impossible, exécutée enfin, par un homme de génie, qui sut reconnaître l'étendue véritable du mal et y apporter le seul remède que la science indiquait.

La somme absorbée par ce travail s'élève à 855,900 fr. ; elle a été fournie dans les proportions suivantes :

1° Crédits accordés par l'Etat. . . .	686,900 f.
2° Prix de vieux matériaux. . . .	33,000

3° Quêtes dans la ville de Bayeux. . .	40,000
4° Conseil-général, Conseil municipal de Bayeux, Quêtes dans le diocèse. .	96,000
Total.	855,900

Comme résumé de ce qui précède, qu'il nous soit permis de transcrire ici les quelques lignes qui terminent un magnifique ouvrage publié par MM. de Dion et Lasvignes, ingénieurs civils, conducteurs des travaux, sous le titre de : *Cathédrale de Bayeux, reprise en sous-œuvre de la tour centrale* ; elles rendent à notre population un si honorable témoignage que nous n'avons pu résister au désir de les transcrire ici.

« Nous ne saurions, disent ces savants auteurs, page 101, manquer d'appeler l'attention de nos lecteurs sur la dernière partie du tableau qui précède. Nous avons dit, au début de cet ouvrage, combien nous avons eu à nous louer du dévouement éclairé que nous avons trouvé dans la population bayeusaine, et du bienveillant concours de Mgr Didiot, évêque de Bayeux. Les chiffres que nous venons de donner attestent que ces sentiments se sont manifestés par les souscriptions les plus généreuses. Aux premières menaces de ruine de sa cathédrale, la population s'était émue, et, à la voix de son évêque, chacun apporta son offrande pour concourir aux dépenses nécessaires à sa conservation.

« Ces marques précieuses d'attachement au sol, de respect pour d'anciennes traditions, de goût sincère pour

les arts et de foi religieuse, devaient éveiller la sollicitude de S. M. l'Empereur. Grâce à sa haute intervention, l'Etat vint en aide aux efforts individuels qui, privés de son appui, eussent peut-être été condamnés à une douloureuse stérilité.

« Nous les auxiliaires de l'homme de talent qui s'était chargé de réaliser de si belles espérances, nous conserverons un profond souvenir de l'appui moral que nous avons trouvé chez tous, au milieu des difficultés que présentait notre entreprise. Certaines œuvres établissent entre tous ceux qui y participent des liens d'estime et d'affection; ceux qui sont particulièrement appelés à les mener à bonne fin éprouvent pour leurs promoteurs une vive reconnaissance. Pénétrés de ces sentiments, nous aimons à témoigner encore notre sympathie pour cette généreuse et intelligente population de Bayeux, et nous sommes heureux de renouveler l'expression de notre gratitude et de notre vénération profondes pour l'éminent prélat qui dirige le diocèse, et dont les actives démarches et le bienveillant patronage nous ont été si précieux et si utiles pendant toute la durée des travaux. »

Les quatre piliers qui supportent la tour ainsi rétablis, on s'occupe en ce moment de remplacer par un couronnement plus en rapport, nous assure-t-on, avec le style du monument, la coupole érigée par Moussard.

Pour que l'on puisse savoir un jour à l'aide de quels moyens la science moderne élève les monuments dont elle décore journellement notre France, nous donnons

dans la vignette ci-jointe, d'après une photographie, la description des immenses échafaudages inventés par M. Flachat pour exécuter ce nouveau travail sans nuire, dans l'intérieur de l'édifice, à l'exercice du culte.

Ici devrait se terminer tout ce que nous avions à dire au sujet du somptueux édifice qui fait la gloire de notre cité; mais nous avons pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt la chronologie des vertueux et innombrables prélats qui ont présidé depuis St-Exupère aux destinées de cette église et de notre beau diocèse.

Sans doute il ne pouvait entrer dans notre pensée de lier d'une manière intime aux faits généraux de notre histoire locale celle de tous les successeurs d'Exupère; nous n'avions pour cela ni la compétence ni les moyens nécessaires; cette histoire est d'ailleurs entreprise par M. l'abbé Laffetay, qui a déjà publié à ce propos un si intéressant volume. A sa plume élégante et savante il appartient de s'occuper d'une œuvre qu'elle seule peut accomplir au gré des vénérables prélats qui la lui ont confiée.

Nous nous bornerons donc à donner ici comme appendice de la description qui précède, le tableau chronologique de tous les évêques que notre cathédrale a vu s'asseoir dans sa chaire, et qui tous, ou presque tous, ont plus ou moins contribué à sa décoration.

L'auteur qui nous l'a fourni (*) l'a pris dans *le nouveau Gallia christiana* et nous pensons qu'il mérite toute confiance.

Peut-être sera-t-on surpris de ne pas nous voir choisir

(*) Le R. P. Richard.

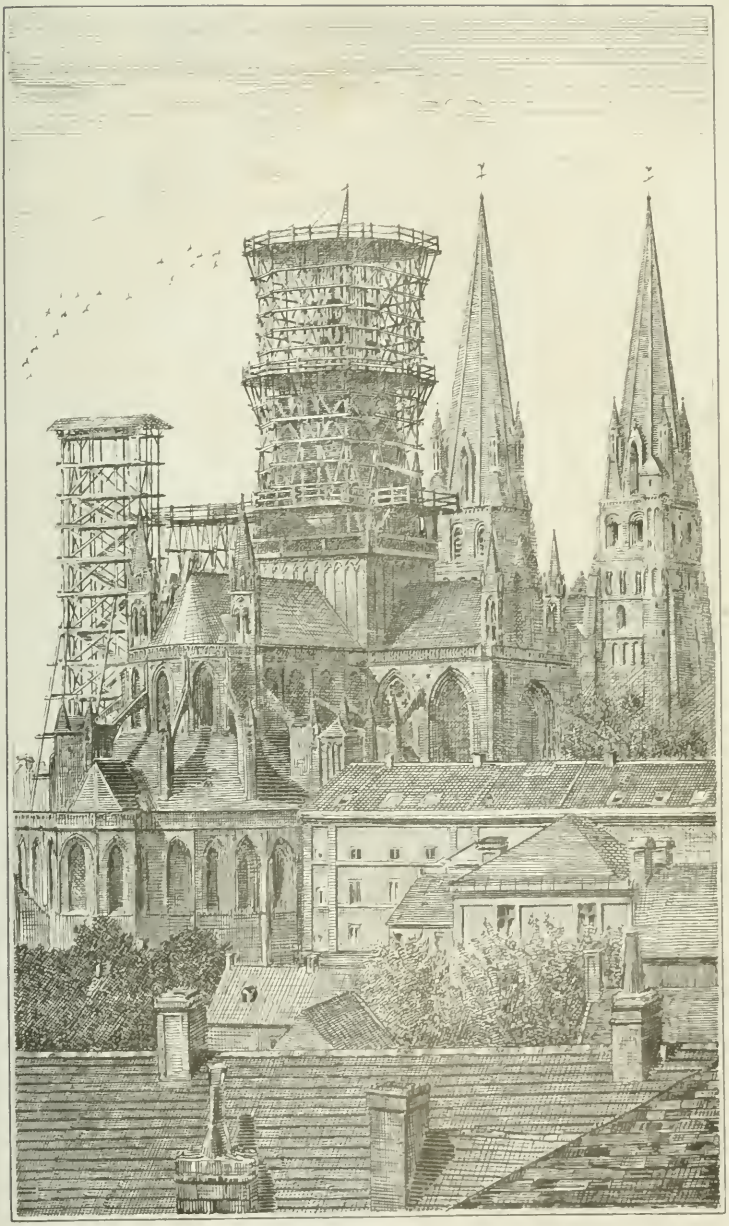

RESTAURATION DE LA TOUR CENTRALE 1866.

celui que renferme le premier volume de l'excellente histoire du Diocèse de Bayeux, par M. Laffetay. Certes, ce tableau l'emporte sous plus d'un rapport sur celui que nous publions ici; mais ce judicieux auteur ne pouvait donner dans le sien que la date de l'intronisation et du décès de chaque évêque, tandis que dans celui emprunté au nouveau *Gallia Christiana* on a joint un petit abrégé de la vie de chaque prélat, et par cet unique motif, nous lui avons donné une préférence que nous regrettons de n'avoir pu accorder à celui du savant historien du Diocèse.

Voici cette curieuse chronologie :

1 Saint Exupère, autrement Saint Spire.

2 Saint Rufinien. On fait sa fête le 5 septembre dans l'église de St-Exupère, où il est inhumé.

3. Saint Loup, ordonné par Sylvestre, archevêque de Rouen, vers l'an 458.

4. Saint Patrice, succéda à Saint Loup. Il mourut le premier novembre vers l'an 469.

5. Saint Manvé ou Manvieux, de Bayeux même. Il mourut le 27 juin de l'an 480.

6. Saint Contès, dont il est fait mention dans la vie de son prédécesseur. Il mourut le 19 janvier, et fut transporté à l'abbaye de Fécamp, où l'on en fait la fête. On le nomme aussi Context et Contest.

7. Saint Vigor.

8. Leucade, souscrivit au troisième concile d'Orléans en 538, au quatrième, en 541, où il fut représenté par le prêtre Théodore, et au cinquième, en 549.

9. Lascivus ou Lauscius, assista au concile de Paris de l'an 557.

10. Leudovalde siégeait en 581.

11. Saint Geretran, dont il est fait mention dans le second tome du martyrologe de France, *in appendice, ad 7 decemb.*

12. Saint Ragnobert ou Renobert, assista au concile de Rheims en

625, et souscrivit en 666 à un privilége accordé à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons.

13. Saint Gerebauld, se trouva au concile de Rouen de l'an 692 ou 693.

14. Saint Frambold ou Frambaud.

15. Saint Hugues, premier Abbé de Fontenelle, gouvernait les églises de Rouen, de Paris et de Bayeux. Il mourut en 730.

16. Léodeningue en 765.

17. Thior, Clerc de la chapelle du Roi, en 809.

18. Careville, en 833.

19. Harimbert ou Ermbart, en 835 et 837.

20. Saint Sulpice, tué par les Danois, l'an 844.

21. Baltfride ou Waltfride, assista au concile de Tours en 849, à celui de Soissons en 853, et à celui de Verberie de la même année. Il fut tué par les barbares, c'est-à-dire par les Danois, vers l'an 859. *Annal. St Bertin.*

22. Tortolde, obtint de Louis, roi de Germanie, l'évêché de Bayeux en 859, par le crédit de Venillon, archevêque de Sens, qui était son parent. Les Pères du concile de Savonniere ou de Toul, en 859, le trouvèrent mauvais, et suivant toutes les apparences déposèrent Tortolde, puisqu'il ne se trouva point au concile de Toussi l'année suivante, où était celui qui suit

23. Erchambert, souscrivit au concile de Toussi en 860, à celui de Soissons en 866, à celui de Verberie en 869 et à celui de Pontyon en 876.

24. Henri I. évêque de Bayeux, vers l'an 927, qui baptisa Richard, premier fils de Guillaume I. duc de Normandie, l'an 933 ou 938.

25. Richard I. succéda à Henri, sous Richard I. duc de Normandie.

26. Hugues II, siégeait en 963, comme il paraît par la charte de fondation du prieuré de Saint Georges, dans le comté de Dreux, à laquelle il souscrivit cette même année 963.

27. Radulfe, souscrivit à une donation faite à l'abbaye de Saint-Denis en 967, et se trouva à Fécamp avec les autres Evêques de Normandie l'an 1006.

28. Hugues III, fils du comte Radulfe, souscrivit à différents diplomes depuis l'an 1013 jusqu'à l'an 1033, se trouva au Concile de Reims en 1049, et mourut la même année.

29. Eudes I, autrement dit Odon, frère utérin de Guillaume II, duc de Normandie, roi d'Angleterre, appelé le Conquérant, fils d'Herluin de Contaville et d'Herleve, concubine du duc Robert, mère de Guillaume, eut un frère Comte de Mortain, et une sœur Comtesse d'Aumale, Guillaume de Jumiéges nous raconte ainsi de quelle manière Eudes fut fait Evêque de Bayeux, *liv. 7, chap. 17.* « Après « la mort de Hugues, évêque de Bayeux, le duc Guillaume re- « commanda ce bénéfice à son frère, nommé Eudes, qui fut « ordonné; il agrandit l'église cathédrale bâtie en l'honneur de « la Sainte Vierge, et l'enrichit de magnifiques ornements. Il « vécut près de cinquante ans dans l'épiscopat. Il accompagna « son frère dans la conquête du royaume d'Angleterre, et il sut « contenir les Anglais dans la soumission à leur nouveau Roi, « quelque portés qu'ils fussent à la révolte. » Orderic nous dit cependant qu'il n'était pas sans vices, qu'il fit beaucoup de tort aux monastères, dont il enleva les biens. Il assista aux Conciles de Rouen en 1072, de Clermont en 1095. Il fut mis en prison par l'ordre de son frère. le roi Guillaume, qui se plaignait de ce qu'il avait abusé de sa confiance dans l'administration des affaires. Il en sortit sous Robert II. et devint plus puissant qu'auparavant, mais plus modéré. Enfin il prit le parti de faire le voyage de la Terre-Sainte avec son neveu, et mourut à Palerme en 1097.

30. Turolde de Bremoi, succéda à Eudes la même année. Il ne tint le siége de Bayeux que sept ans, après lesquels il abdiqua, et se retira à l'abbaye du Bec.

31. Richard II, fils de Sanson, assista aux Conciles de Rouen en 1118 et 1128, et mourut dans la semaine de Pâques en 1133. Orderic, *l. 13.*

32. Richard de Glocester III, fils de Rodbert, comte de Glocester, et petit-fils du Roi d'Angleterre Henri I, fut nommé évêque de Bayeux deux ans après la mort du précédent, et fut ordonné par Hugues, archevêque de Rouen. Il mourut le 3 avril en 1142.

33. Philippe de Harcourt, de l'ancienne et noble famille de ce nom en Normandie, fils de Robert, Seigneur d'Harcourt, et de Colette d'Argouges, succéda à Richard en 1142. Il assista en 1154 au sacre de Henri, duc de Normandie, élu roi d'Angleterre, et

couronné à Westminster le dimanche avant Noël. Il répara son église cathédrale que le feu avait réduite en cendres, et mourut en 1163.

34. Henri II, Doyen de Salisbury, Evêque de Bayeux en 1163. Il assista au sacre de Henri le Jeune, roi d'Angleterre, fait par l'Archevêque d'York en 1170, à la dédicace de l'abbaye du Bec en 1173, et au Concile provincial de Rouen assemblé par Vautier, en 1190. Il mourut en 1205.

35. Robert des Ableges, fut sacré le 17 février 1206 par Vautier, archevêque de Rouen. Les FF. Mineurs s'établirent dans la ville, de son temps, en 1222. Il se trouva l'année suivante au Concile de Paris, et aux funérailles de Philippe-Auguste. Le Pape Innocent III le délégua dans la cause de l'Evêque et du Prieur de Séez. Il mourut le 19 janvier 1231. L'ancien cartulaire de Bayeux lui donne de grandes louanges.

36. Thomas de Freauville, Doyen de l'église de Rouen, lieu de sa naissance, d'une maison illustre, fut ordonné par Maurice, alors archevêque de cette ville, en 1232. Il était de la même famille que Nicolas de Freauville, Cardinal du titre de Saint Eusèbe, dont le cœur est dans l'église des Dominicains de Rouen. Thomas mourut en 1338.

37. Guy assista à la dédicace de la Sainte Chapelle de Paris en 1245. Il acheva un hôpital commencé par son prédécesseur, et mourut en 1259 ou 1260.

38. Eudes II. de Lory, Chapelain de Saint Louis, et Chanoine de Bayeux, fut sacré l'an 1263. Il assista au Concile de Pontaudemer en 1267, et mourut en 1274, le 8 août.

39. Grégoire de Naples, neveu du Pape Grégoire IX, Chanoine et Doyen de Bayeux, siégea depuis l'an 1274 jusqu'au 10 juillet 1276. On a de lui la vie du pape Urbain IV, dont il était Chapelain.

40. Pierre de Beneis, fut fait évêque par Philippe le Hardi, à la recommandation de Pierre de la Brosse, Chambellan de ce Prince. Ce favori trompait le Roi et abusait de sa confiance ; le Roi s'en aperçut, et le fit mettre en prison en 1277. Pierre, qui était du complot avec lui, se sauva à Rome, et se mit sous la protection du Pape. Il mourut en 1305.

41. Guillaume Bonnet, Trésorier de l'église d'Angers, succéda à Pierre en 1306. Il fonda le collége de Bayeux à Paris pour les écoliers du Mans et d'Angers. Il mourut dans cette dernière ville en 1312.
42. Guillaume de Trie II, frère de Matthieu, Maréchal de France, fut élu le premier février 1313, et transféré ensuite à Rheims.
43. Pierre de Lévis II, de l'illustre famille de Mirepoix, passa de l'évêché de Cambrai à celui de Bayeux l'an 1323, en vertu d'une bulle de Jean XXII, dont l'original se trouve dans les archives de Paris. Il reçut dans un faubourg de Bayeux les religieux du tiers-ordre de Saint François en 1328, et mourut en 1330.
44. Guillaume de Beaujeu III, fils de Louis, Seigneur de Beaujeu et de Dombes, et de Léonore de Savoie, oncle d'Henri de Villars, Archevêque de Lyon, fut fait Evêque de Bayeux le 13 février 1330. Il fonda deux chapelles, et mourut le 26 octobre 1337.
45. Guillaume Bertrand IV, de l'illustre famille de Briquebec, frère de Robert, Maréchal de France, fut transféré de l'église de Noyon à celle de Bayeux le 17 février 1338. Il fut député en 1339 avec d'autres Evêques, par les trois ordres de la province de Normandie, pour représenter au Roi Philippe de Valois la misère du peuple, épuisé par les exactions qu'on exerçait à son égard. Il se trouva au Concile de Rouen de l'an 1342, et fut transféré à l'église de Beauvais en 1347.
46. Pierre de Villaine III, Evêque d'Auxerre, fut transféré à Bayeux le 25 août 1349, et mourut le 3 septembre 1360.
47. Louis Thezart I. Archidiacre de Rheims, prit possession de l'église de Bayeux, par Procureur, la veille de Noël 1360. Il fut député en 1370 par le Pape Urbain V. pour connaître de la vie sainteté et miracles de Charles de Blois, Duc de Bretagne, puis transféré à l'archevêché de Rheims en 1373.
48. Milon de Dormans, Evêque d'Angers, fut élevé sur ce siége le 7 août 1373, et transféré à Beauvais en 1374. Il était fils de Guillaume, Chancelier de France, et frère de Guillaume, Archevêque de Sens.
49. Nicolas du Bos I. de Rouen, Maître des Requêtes et Conseiller d'Etat du Roi Charles, Chanoine de la métropole, succéda à Milon le dernier février 1375, et mourut à Paris le 20 septembre 1408. Il avait été envoyé à Boulogne-sur-mer en 1384. le

25 juillet, pour traiter de la paix avec le Roi d'Angleterre.

50. Jean de Boissey I. noble Normand, du pays de Caux, fils de Jean, Seigneur de Boissey et de Mainieres, Gouverneur de Fécamp, et frère de Robert, dont descendent les Barons de Mainieres, mourut Evêque de Bayeux le 5 avril 1412.

51. Jean Langret II. Bourguignon, de Poligni, Conseiller du Duc de Bourgogne, prit possession le 26 octobre 1414, et mourut le 14 juillet 1419. Il est inhumé dans l'église de Poligni.

52. Nicolas Habart II, en 1421. Il consacra l'église des Frères de la Charité de la sainte Vierge, autrement des Rillettes, à Paris. Il mourut en 1431, le 29 septembre, après avoir fait de grands biens à son église, soit en réparations ou en fondations.

53. Zanon de Castiglione, Italien, prit possession, par Procureur, le 26 mai 1434. Il est fait mention de lui dans le Concile de Florence de 1439. Il mourut le 11 septembre 1459.

54. Louis de Harcourt I. Evêque de Beziers, Archevêque de Narbonne, Patriarche de Jérusalem, Abbé de Sainte Marie de Lire, et Vice-roi ou Gouverneur de Normandie, fils naturel de Jean de Harcourt, Comte d'Aumale, succéda à Zanon. Le Doyen de Lisieux prit possession pour lui le 18 mars 1460. Il assista aux Etats généraux du royaume à Tours en 1467. Il mourut le 14 décembre 1479.

55. Charles de Neufchatel, Archevêque de Besançon et Administrateur de Bayeux en 1480, mourut en 1498.

56. René I, de Prie, Cardinal de Bayeux du titre de sainte Sabine, Abbé de Bourgdloit et de sainte Marie de Prate, de l'illustre maison de Prie, fils d'Antoine, Baron de Busancay, Grand-Cuisinier de France, et de Magdeleine d'Amboise, Archidiacre de Bourges, fut successivement Evêque de Lectour, de Limoges et de Bayeux. Jules II. le nomma Cardinal en 1506, et lui ôta depuis cette dignité en haine du Concile de Pise, auquel il assistait. Léon X la lui rendit en 1513. Il célébra à Saint-Denis les funérailles d'Anne, Reine de France, en 1514, tint un synode à Bayeux en 1515, et mourut le 9 août 1516.

57. Louis Canossa III, noble Italien, de Vérone, Comte de Canossa, nommé par Léon X, Evêque de Tricarico, dans le royaume de Naples, fut chargé de la part de ce Pontife de traiter de plu-

sieurs affaires avec les Rois Louis XII et François I. Ce dernier le fit Evêque de Bayeux, et il prêta en conséquence le serment de fidélité à son Métropolitain le 23 juillet 1517. Il embellit le palais épiscopal de plusieurs ornements. Le Pape Jules II qui l'estimait beaucoup, le gratifia de plusieurs bénéfices considérables. François I. qui avait en lui toute la confiance possible, l'envoya en 1527 en ambassade à Venise. En repassant par son pays, il mourut au grand regret de la France aussi bien que de l'Italie, en 1531.

58. Pierre de Martigni IV. de Bayeux, Abbé de saint Etienne de Caen, neveu de Charles, Evêque de Castres, siégeait en 1531, le 18 juillet. Il mourut la même année le 15 septembre, sans avoir été ordonné.

59. Augustin Trivulce, de Milan, Cardinal du titre de saint Adrien, nommé Evêque de Bayeux par François I. le 17 septembre 1531, mourut à Rome en 1548.

60. Charles d'Humières II. Abbé de saint Riquier en Picardie, et de saint Quentin de Beauvais, Grand-Aumônier de France, fils de Jean, Seigneur d'Humières, Gouverneur de Péronne, et de Françoise de Contay. Il servit à l'autel le Cardinal de Bourbon qui célébra la messe à Saint-Denis pour le couronnement de Catherine de Médicis, Reine de France, le 10 juin 1549. Il fit aussi l'office de Diacre aux funérailles du Roi Henri II. en 1559. Il mourut le 5 décembre 1571, après avoir réparé les dommages que les Calvinistes avaient faits à son église Renaud de Beaune fut nommé en sa place, et transféré à Bourges.

61. Bernardin de saint François, né au Mans, Prieur de Grandmont, Conseiller au Parlement de Paris, et Abbé de Font-Daniel, prit possession, par Procureur, le 25 septembre 1573. Il se trouva au Concile de Rouen de l'an 1581, et mourut le 14 juillet 1582, après avoir réparé le palais épiscopal, et achevé une chapelle et la bibliothèque commencées par Louis Canossa.

62. Mathurin de Savonnieres, fils de Jean, Seigneur de la Bretesche dans l'Anjou, et d'Olive de Matheselon, fut sacré le 25 juillet 1583, et mourut à Paris en 1586.

Charles de Bourbon, Cardinal, fut nommé, n'étant encore que sous-Diacre, à l'évêché de Bayeux après Matharin, et il en jouit

jusqu'au 9 mai 1590.

63. René de Daillon du Lude, Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, de l'illustre maison de Daillon, fils de Jean, Comte du Lude, Baron d'Illiers et de Briançon, Sénéchal d'Anjou, du Poitou, de la Rochelle, et Vice-roi du pays d'Aunis, et d'Anne de Batarnai du Bouchage, était Evêque de Luçon, et fut nommé à l'évêché de Bayeux par la cession de Charles, en 1590 ou 1591, et mourut le 7 mars 1600.

64. Arnauld d'Ossat, du comté d'Armagnac, un des plus beaux esprits de son temps, fit ses premières études à Paris, apprit le Droit à Bourges sous le fameux Cujas, revint à Paris étudier la Philosophie et les Mathématiques, et alla à Rome avec le Cardinal de Foix, qui le fit son Secrétaire. Il passa ensuite au service du Cardinal d'Est, Protecteur des affaires de France, dont il fut ensuite chargé par Henri III. Il accompagna le Cardinal du Perron qui allait solliciter l'absolution de Henri IV, à la Cour de Rome, et il se comporta dans cette affaire avec une sagesse et une prudence qui lui méritèrent l'estime du Pape et du Roi. Il fut sacré à Rome Evêque de Rennes, le 27 octobre 1596. Clément VIII le fit Cardinal le 5 mai 1599. Il passa en 1600 au siége de Bayeux, et mourut à Rome le 14 mars 1604, après en avoir vécu soixante-sept.

65. Jacques d'Angennes, nommé par Henri IV, prit possession, par Procureur, le 27 juillet 1606. Il assista à l'assemblée des Etats du royaume en 1614 et en 1616, et à l'assemblée du Clergé en 1625. Il reçut les Capucins à Bayeux en 1626, les Religieuses de la Visitation à Caen en 1630, les Ursulines à Bayeux en 1633, et les Bénédictines en 1646. Il permit l'établissement du séminaire des Eudistes à Caen le 25 mars 1645. Il condamna le 2 décembre 1643 la doctrine sur la Trinité, de Jacques Dupré, Docteur de Caen, et mourut le 16 mai 1647, âgé de soixante-treize ans.

66. Edouard Molé, Abbé de saint Paul de Verdun, fils de Matthieu Molé, Premier Président du Parlement de Paris, et de Renée Nicolaï, fut nommé le 22 mai 1647, et sacré dans la chapelle de Sorbonne le 14 février 1646, par Charles de Monchal, Archevêque de Toulouse, assisté des Evêques de Sarlat et de

Saintes. Il assista à l'assemblée du Clergé à Paris en 1650, et mourut le 6 avril 1652.

67. François Servien I. Abbé de saint Jouin de Marnes, diocèse de Poitiers, fils d'Antoine Servien, Conseiller au Parlement de Grenoble, et de Diane Bailly, fut transféré de Carcassonne à Bayeux par le Roi Louis XIV, le 25 mai 1654. Il tint un synode le 27 avril 1656, dans lequel il fit de nouveaux statuts, visita souvent son diocèse, en retrancha divers abus, établit à Caen une communauté de nouvelles Catholiques, donna la conduite de son séminaire aux Eudistes en 1656, donna aux Bénédictins de la Congrégation de saint Maur le prieuré de saint Vigor de Bayeux en 1658, et mourut le 2 février 1659.

68. François II. de Nesmond, fils de Théodore de Nesmond, Président à mortier au Parlement de Paris, et d'Ane de Lamoignon, fut sacré dans l'église de la Sorbonne le 19 mars 1662. Il introduisit les Bénédictins de la Congrégation de saint Maur dans l'abbaye de saint Etienne de Caen le 19 septembre 1663, corrigea le bréviaire de son église en 1665, fit bâtir trois séminaires, et un hôpital qu'il fonda en 1666. Il fit démolir treize temples de huguenots, et dédia un grand nombre d'églises des catholiques. Il condamna le 30 mars 1701 le livre intitulé, *Durand commenté*, et mourut Doyen des Evêques de France et des Docteurs de Sorbonne, le 16 mai 1715, agé de 85 ans 9 mois 16 jours.

69. Joseph-Emmanuel de la Trimoille, fut nommé en 1716, et transféré en 1718 à Cambrai, avant que d'avoir été sacré.

70. François-Armand de Lorraine-Armagnac, Docteur de Paris, Abbé de Royaumont, etc. Primat de Nanci, sacré le 5 novembre 1719, mourut à Paris le 9 juin 1728.

71. Paul d'Albert de Luynes, fils d'Honorat-Charles, Duc de Montfort, et de Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, frère de Charles-Philippe Duc de Luynes, né le 5 février 1705, fut nommé à l'abbaye de saint Victor de Cerizi en 1727, et sacré Evêque de Bayeux le 25 septembre 1729, dans l'église des Dominicains du Faubourg saint Germain. Il fut reçu à l'Académie Française à la place du Cardinal Fleury le 16 mai 1745, nommé premier Aumônier de Madame la Dauphine en 1746, nommé aussi à

l'archevêché de Sens en 1755, et promu au Cardinalat le 5 avril 1756. Il a assisté au conclave de l'élection du grand Pape Clément XIII.

72. Pierre-Jules-César de Rochechouart-Montigny, né dans le diocèse d'Orléans en 1699, sacré Evêque d'Evreux en 1754, transféré à Bayeux en 1755. *Gall. Christ. tom.* II.
73. Joseph-Dominique de Cheylus (1776), mort à Jersey en 1797.
74 Charles Brault, sacré en 1802, promu à l'Archevêché d'Alby en 1825.
75. Charles-François Duperrier, sacré en 1823, mort en 1827.
76. Jean-Charles-Richard Dancel, sacré en 1827, mort en 1836.
77. Louis-François Robin, sacré en 1836, mort en 1855.
78. Charles-Nicolas-Pierre Didiot, sacré en 1856, mort en 1866.

On peut encore faire figurer sur ce tableau :

1° L'abbé de Ste-Croix. Il succéda à son frère Edouard Molé en 1652 et se démit presqu'aussitôt de ses fonctions.

2° Jean de Pradelle nommé en 1817, mort avant d'avoir été sacré.

Enfin trois Evêques constitutionnels ont occupé le siége épiscopal :

1° Claude Fauchet, sacré en 1791, mort en 1793.

2° Julien-Jean-Baptiste Duchemin, sacré en 1799, mort la même année.

3° Louis-Charles Bisson, sacré en 1799, démissionnaire en 1801. (*)

On remarque sur ce tableau que Saint Ruffinien est désigné comme le successeur de Saint Exupère, tandis que la tradition veut que ce soit Saint Regnobert. Le nouveau *Gallia Christiana* n'a-t-il point pu se méprendre et confondre Saint Regnobert et Saint Ragnebert qui paraissent avoir été l'un et l'autre évêque de Bayeux ?

(*) A partir de Mgr de Cheylus, cette chronologie a été complétée à l'aide de documents fournis par M. Laffetay. (Histoire du Diocèse), et de ceux que nous tenons de son extrême obligeance.

§ IV.

Tapisserie de la Reine Mathilde.

De tous les monuments légués par le moyen âge que la ville de Bayeux est fière d'offrir à la curiosité des nombreux touristes qui la visitent chaque année, le plus étonnant peut-être est la tapisserie dont la tradition attribue la confection à la Reine Mathilde. Peinture fidèle de tous les incidents de la plus gigantesque entreprise qu'ait jamais conçue l'audace humaine, elle est, qu'on nous permette de le dire, l'Iliade d'un autre Homère chantée comme il convient à une femme qui veut immortaliser les exploits de son époux.

Ecrite à la manière antique, (*) avec l'aiguille et la laine, sur un fragile tissu, cette admirable page d'histoire a traversé huit siècles pour arriver jusqu'à nous, et c'est à peine si elle a perdu quelque chose de sa fraîcheur primitive.

Cette œuvre extraordinaire, est évidemment contemporaine des événements que l'on y voit, grossièrement, il est vrai, mais toujours si pittoresquement représentés. Quelques archéologues en ont voulu douter; l'abbé Delarue a épuisé toutes les ressources de son talent

(*) Hélène pendant la guerre de Troie, traçait avec la laine sur un canevas les exploits des Grecs et des Troyens.

pour démontrer que cette tapisserie ne peut remonter au-delà de l'impératrice Mathilde, et qu'elle est postérieure d'un siècle à l'époque que la tradition lui assigne.

Mais cette opinion a été victorieusement combattue par notre savant bibliothécaire M. Ed. Lambert, dans un mémoire par lui publié en 1841. Aux puissantes raisons qu'il a développées nous n'ajouterons que les deux considérations suivantes : un petit détail peut souvent avoir une haute importance, et la forme de telle ou telle partie d'un vêtement peut éclairer quelquefois un point de l'histoire resté obscur jusque-là. Or, c'est ce qui arrive au sujet de la date précise de notre Tapisserie.

Nous lisons dans Ordéric Vital : « Foulques comte d'Anjou (celui qui mourut en 1109) avait des pieds difformes ; il se fit faire des souliers longs et pointus afin de couvrir ses pieds et d'en cacher les bosses que l'on appelle ordinairement oignons. C'est de là que s'étendit successivement cette mode extraordinaire qui plut beaucoup aux personnes légères et aux amateurs de nouveautés, c'est pourquoi les cordonniers font aux chaussures comme des queues de scorpion qu'ils appellent des pigaces, genre de souliers que presque tous les hommes, tant riches que pauvres, recherchent outre mesure. Jusque-là on avait de tous temps fait des souliers arrondis suivant la forme du pied, et tout le monde s'en servait commodément. »

La mode des souliers pointus s'introduisit donc sous

Guillaume-le-Roux vers l'année 1087; au temps où écrivait Orderic Vital, c'est-à-dire vers l'année 1150, elle devint une espèce de fureur; d'après l'abbé Delarue, notre tapisserie aurait du être exécutée sur les ordres de l'impératrice Mathilde, entre l'année 1155 et l'année 1167, époque de la mort de cette princesse. Et, chose étrange, pas un des personnages que l'on y voit représentés n'est chaussé de ces souliers pointus terminés en queue de scorpion, que tout le monde alors avait adoptés; tous au contraire, ont des souliers arrondis suivant la forme du pied. N'est-il pas certain que si elle avait été exécutée à cette époque d'engouement pour les souliers pointus, alors que les artistes ne donnaient à leurs personnages que les costumes qu'ils avaient sous les yeux, le contraire serait précisément arrivé. Cette circonstance seule suffirait pour démontrer l'erreur de l'abbé Delarue et la contemporanéïté de cette broderie avec les événements qu'elle représente.

Mais on ajoute : Robert Wace, l'auteur du *Roman de Rou*, n'a pas parlé de cette tapisserie; son poème qui raconte les mêmes faits n'est pas d'accord avec elle, ce qui ne serait pas arrivé si elle eût existé au temps où il écrivait, car, à coup sûr il l'aurait connue puisqu'il était chanoine de Bayeux.

Que Robert Wace, chanoine à Bayeux depuis 1141 jusqu'à 1160, n'ait pas parlé de cette tapisserie, qu'il ne l'ait même pas connue, ce qui est infiniment probable, on n'en peut rien induire contre son âge véritable.

Robert Wace était étranger à Bayeux; il nous apprend qu'il était né à Jersey; il ne vint dans notre ville, si toutefois il y vint, qu'après la ruine de la cathédrale d'Odon, et au moment où Philippe de Harcourt rebâtissait ce monument. Or, pendant tout le temps que Wace dut habiter Bayeux, la tapisserie ne put être exposée dans la cathédrale non encore reconstruite; elle dut rester cachée à tous les yeux, dans quelque lieu particulier, avec toutes les richesses que contenait cette église incendiée en 1106 et que l'on était parvenu à sauver de l'embrasement général (*); est-il surprenant dès-lors qu'il n'en ait point parlé dans son roman, et que peut prouver contre son antiquité le silence de ce poëte ?

Nous n'ajouterons rien aux deux observations qui précèdent, et que nous nous permettons de joindre aux excellentes raisons que contient la réfutation de M. Lambert; nous dirons comme lui que tout se réunit pour établir que ce monument est contemporain de la conquête dont il retrace les principaux épisodes.

Maintenant comment est-il parvenu jusqu'à nous, à travers les incendies et les pillages dont notre ville et la cathédrale elle-même n'ont été que trop souvent le triste théâtre? Le prestige qui, nécessairement, a toujours dû s'attacher à l'œuvre sortie des doigts même d'une reine, joint à l'intérêt qu'inspire la représentation des faits

(*) Tote fut l'église détruite
Et la richesse fors conduite.

Roman de Rou.

glorieux auxquels ont pris part nos ancêtres, peut seul l'expliquer.

A une époque assez rapprochée de la nôtre, en 1793, il s'en fallut peu que la ville de Bayeux ne fût privée à tout jamais du plus beau joyau de sa couronne.

Le 6e bataillon bis du Calvados, fourni tout entier par la ville de Bayeux, allait se mettre en marche; il fallait couvrir les charriots qui transportaient les bagages; la toile manquait, on indiqua la tapisserie comme pouvant servir à cet usage; l'administration municipale donne l'ordre de la livrer; elle est déjà sur la voiture qui va sortir de la ville, lorsqu'un homme, dont l'histoire doit recueillir le nom, M. Le Forestier, qui dans les emplois de sa longue carrière, n'eut d'autre ambition que de faire le bien et d'empêcher le mal, est instruit de cette funeste résolution; il court au directoire de district dont il est membre, donne lui-même l'ordre de faire rétrograder la voiture, arrache la tapisserie à l'indigne usage qu'on en veut faire, et la place, comme dans un dépôt inattaquable, dans le cabinet où il travaille. (*)

La commission des arts du district de Bayeux formée dans notre ville en l'an II parvint à obtenir des administrateurs du directoire de district, la remise de cette précieuse relique qu'elle sut, non sans quelque habileté, conserver à notre ville.

Exposée au Louvre dans le mois de frimaire an

(*) Rapport de M. Pezet au Conseil municipal, 28 novembre 1858.

XII, par ordre de Napoléon qui méditait une expédition contre l'Angleterre, elle provoqua plus d'une réclamation pour retenir, dans ce musée, le dépôt qui nous était envié; mais le génie qui présidait aux destinées de la France, voulut qu'il fût renvoyé à la ville qui l'avait si bien conservé, et, le 30 pluviôse de la même année, Dénon, membre de l'institut national, directeur-général du musée Napoléon, de la Monnaie et des Médailles, écrivait au Sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux la lettre suivante :

Citoyen,

Je vous renvoie la Tapisserie brodée par la reine Mathilde, épouse de Guillaume-le-Conquérant.

Le premier Consul a vu avec intérêt ce précieux monument de notre histoire; il a applaudi aux soins que les habitants de la ville de Bayeux ont apporté, depuis sept siècles et demi, à sa conservation. Il m'a chargé de leur témoigner toute sa satisfaction, et de leur en confier encore le dépôt. Invitez-les donc, citoyen, à apporter de nouveaux soins à la conservation de ce fragile monument qui retrace une des actions les plus mémorables de la nation française, et consacre pareillement le souvenir de la fierté et du courage de leurs ayeux.

J'ai l'honneur de vous saluer,
DENON.

Un tel hommage rendu au nom d'un tel homme, et par un tel interprète, témoigne assez de la valeur archéologique et monumentale de cette célèbre tapisserie, au triple point de vue de la gloire nationale, de l'histoire et des arts. Les étrangers savent l'apprécier non moins que les nationaux, et les Anglais la proclament *le plus noble monument du monde* parmi ceux qui in-

téressent l'histoire d'Angleterre. (Rapport de M. Pezet.)

Fière du témoignage flatteur qu'elle recevait du premier Consul, l'administration municipale voulut redoubler de zèle pour ce monument; elle ordonna qu'il fût déposé dans la bibliothèque du collége, et recommanda au conservateur de veiller avec le plus grand soin à sa garde, sous la surveillance du maire. Elle décida encore que, pour rappeler l'antique usage, il serait exposé dans l'église paroissiale pendant une quinzaine de jours de la belle saison, ce qui fut exécuté jusqu'en 1816, époque à laquelle le clergé en ayant réclamé l'honorable dépôt, le conseil municipal ne voulut point s'en dessaisir, attendu qu'il avait été rendu aux habitants, et crut prudent de ne pas en continuer les exhibitions annuelles.

A partir de ce moment jusqu'en 1838, cette tapisserie fut conservée dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, où, pour la montrer aux étrangers qui venaient en foule la visiter, on était obligé de lui faire subir, chaque fois, un déroulement et un enroulement autour d'une espèce de treuil.

Depuis 1838, grâce aux sacrifices que s'est imposé la ville; grâce à la munificence du gouvernement, et grâce surtout à la générosité d'honorables citoyens amis des arts et de notre gloire nationale, cette merveilleuse relique que nous envient nos voisins d'outre-mer, est placée sous une élégante vitrine dans une galerie appropriée à cet effet, et constitue l'une des plus précieuses

richesses que puisse posséder un musée.

Depuis la première description qui en fut faite il y a plus d'un siècle par Bernard de Montfaucon et Lancelot, il en a été donné une foule d'autres. Publiées pour la plupart soit dans des ouvrages de longue haleine, comme celui de Montfaucon et de Lancelot, soit dans des notices spéciales et plus ou moins détaillées, toutes ces descriptions n'ont pu la faire connaître au plus grand nombre des habitants de Bayeux.

Celles contenues dans les ouvrages de longue haleine ne sont lues que par les savants, et l'on sait que presque toutes les notices, quelqu'en soit le sujet, s'égarent le plus souvent dans les rayons des bibliothèques où elles sont vite oubliées.

Nous avons pensé que le meilleur moyen de faire connaître cette admirable page d'histoire contemporaine du fait glorieux accompli par nos pères, était d'en insérer la description dans un livre qui, placé habituellement sous la main, permet d'y recourir chaque fois que l'on veut éclaircir quelque fait qui concerne notre histoire locale.

Quant à l'état matériel du monument, nous nous bornerons à dire que cette œuvre curieuse n'est pas comme son nom semblerait l'indiquer, une véritable tapisserie suivant l'idée que l'on se fait aujourd'hui de ce travail ; c'est plutôt une broderie exécutée avec des laines de diverses couleurs sur une bande de toile blanche à laquelle le temps a donné une teinte brune. Cette bande de toile a 50 centimètres de largeur et 72 mètres de

longueur. Sur toute son étendue on a tracé, comme on l'écrivait de Bayeux en 1730 à Lancelot, membre de l'académie des inscriptions, « des figures avec de la laine couchée et croisée, à peu près comme on hache une première pensée au crayon. »

Cette tapisserie où plutôt cette broderie à l'aiguille, ainsi que le dit M. Léchaudé d'Anisy, dans sa traduction des antiquités Anglo-Normandes de Ducarel, présente une partie de la vie de Guillaume-le-Conquérant, comme une espèce de drame historique divisé en trois actes et subdivisé en 57 scènes séparées les unes des autres par un arbre ou un monument. Une inscription latine en donne l'explication.

Le premier acte, composé de 15 scènes, embrasse tout ce qui a rapport à l'ambassade, à la captivité et à la délivrance d'Harold.

Le second qui se compose de 10 scènes, fait connaître le différend que le duc Guillaume eut avec Conan duc de Bretagne, ainsi que le serment qu'il fit prêter à Harold dans la cathédrale de Bayeux afin de l'enchaîner à son parti, le retour de cet ambassadeur en Angleterre, et le récit qu'il fait de son ambassade au roi qui l'en avait chargé.

Enfin le troisième acte comprend 32 scènes qui représentent la mort d'Edouard, l'usurpation et le couronnement d'Harold, les apprêts et la descente de Guillaume sur les côtes d'Angleterre, ainsi que la bataille d'Hasting. La mort d'Harold termine ce drame que l'habile brodeuse, avec des moyens infiniment bornés,

à cette époque de l'enfance de l'art où elle vivait, a su rendre aussi saisissant qu'il est naïvement et fidèlement représenté.

Nul doute qu'une partie de ce précieux travail ne se soit altérée et n'ait pu arriver jusqu'à nous, car il est incontestable que le couronnement de Guillaume comme roi d'Angleterre n'a pas dû être oublié par celle qui a si bien chanté ses travaux et sa gloire; mais tel qu'il nous a été transmis par nos ancêtres, il n'en forme pas moins le plus curieux monument qui puisse être proposé à l'admiration du touriste et de l'antiquaire.

La série des faits représentés sur cette toile immense est peu connue de la plupart des habitants de notre ville qui, comme il arrive toujours, pouvant, quand il leur plaît, aller l'étudier, n'en trouvent jamais l'occasion. C'est pour en faciliter la connaissance au plus grand nombre que nous avons cru devoir donner ici l'explication des 57 tableaux qui composent l'ensemble de cette tapisserie, et pour mieux la graver dans la mémoire, nous avons traduit et commenté, en prose imparfaitement rimée, la légende latine inscrite en tête de chacun d'eux. Voici cette traduction que nous avons fait précéder d'un précis explicatif de la pensée qui a présidé à la composition de cette œuvre extraordinaire.

LES BRODERIES DE LA REINE MATHILDE IMMORTALISENT LES EXPLOITS DE SON ROYAL ÉPOUX.

—

Avant cet art fameux qui confie à l'airain
Le soin rapide et sûr de graver la pensée

Sur les débris broyés de l'étamine usée,
L'histoire aux longs récits, n'avait d'autre burin
Que le ciseau, la plume et l'aiguille légère
Qui retraçait aussi sur un tissu de lin
Ce que raconte à tous la prompte messagère.

Sujet de la Tapisserie.

Le perfide Harold vient de trahir sa foi,
Et Guillaume, jurant par la splendeur insigne
De laver dans le sang sa félonie indigne,
S'en va ceindre son front de son bandeau de roi.
La mer sous ses vaisseaux a vu plier son onde,
Et d'un reflux humain à sa voix elle inonde
Le rivage breton qu'il embrasse à genoux.
Debout, le glaive en main, il court, se précipite
Au-devant du tyran que le remords agite,
Et qui près de Hastings va tomber sous ses coups !
Vainqueur ! Il a posé la royale couronne
Sur son terrible front que la gloire environne
D'un immortel laurier. Mais aux temps à venir
Quel monument ira porter le souvenir
D'un exploit surhumain qu'à peine on pourra croire ?
L'airain que ramollit la flamme de Vulcain,
Où le marbre qu'anime une savante main,
Pourront seuls en transmettre à coup sûr la mémoire
Aux temps les plus lointains de notre grande histoire.
Mais non, c'est une aiguille, un long tissu de lin,
La laine qu'on ravit à la brebis bêlante
Et que sait colorer un art presque divin,
Qui rendront immortelle une image parlante
D'un fait que l'acier même à l'airain combiné
N'aurait gardé si bien dans son flanc buriné !...

Explication des Tableaux.

Déjà la renommée en sa course rapide
A chanté les exploits de ce nouvel Alcide
Quand l'épouse à son tour saisissant ses fuseaux
De son royal époux va peindre les travaux.

PREMIER ACTE. — 1er Tableau.

Là, sur un trône assis, un sceptre dans sa main,
Edouard ordonne au fils de l'orgueilleux Godwoin
D'aller porter lui-même, à son parent Guillaume
L'avis qu'il lui transmet du legs de son royaume.

2.

Le fier breton s'incline, et soudain vers le port
Il s'avance suivi d'un splendide cortége.

3.

Avant de s'élancer sur son rapide bord,
Il prie à deux genoux que le Ciel le protége.

4.

Bientôt, à pleine voile, il fend les flots amers.

5.

Mais le pilote a vu de fallacieux amers,
Il s'en vient échouer sur un perfide sable.

6.

Sous la garde d'Odon, dans l'antique Bayeux,
Guy jadis prisonnier, Gux règne dans ces lieux;
Il a contre Guillaume une haine implacable.
Le confiant Harold a quitté son vaisseau,
Et du Roi qui l'envoie il présente le sceau.

7.

Quand Guy veut à tout prix arrêter le message
Qui de son ennemi comblera tous les vœux,
Il dit, et ses guerriers qui bordent le rivage
Saisissent les Anglais et Harold avec eux.

8.

Du droit le plus sacré le violateur impie
Va plonger le héraut au fond d'une prison.

9.

Puis, il veut, avec lui, stipuler sa rançon;

10.

Mais Guillaume de Guy connaît la perfidie,
Il va de ce forfait lui demander raison.

11.

Un message de paix est transmis à ce traître;

12.

Et, porteurs de la guerre, on voit bientôt paraître,
Leurs lances en arrêt, deux guerriers menaçants.

13.

Guy n'ose du Bâtard affronter la colère,
Et, brisant de Harold la chaîne téméraire,
A Guillaume il le rend sans rançon ni présents.

14.

Puis ce prince à son tour avec pompe s'avance
Vers le palais ducal où Mathilde l'attend.

15.

Guillaume du héraut accepte l'alliance
A ses vœux empressés Adelise se rend.

DEUXIÈME ACTE. — 16e Tableau.

Mais Conan du Bâtard a bravé la puissance!
A la voix de leur Duc accourent de toutes parts
Les invincibles fils de l'antique Neustrie.
Harold veut partager la gloire et les hasards
De celui qui lui donne une fille chérie.

17.

Le Couesnon tente en vain, par ses sables mouvants,
D'arrêter le torrent dans sa course rapide,
Harold sait arracher d'une main intrépide
Le guerrier qui se noie en des gouffres béants.

18.

Dans les remparts de Dol en vain Conan s'abrite
Devant le fier normand tout fuit, se précipite.

19.

Vaincu, de ses légions rassemblant les débris
Sous les murs de Dinan qu'environne la Rance,
D'une lutte suprême il veut tenter la chance.
Mais le dieu des combats n'écoute pas ses cris

20.

L'invincible Normand, a porté l'incendie
Aux lieux où ce félon cachant sa perfidie
Va se soumettre enfin aux lois de son vainqueur.

21.

Guillaume, de Harold admirant la valeur,
Veut encor de ce prince ajouter à la gloire,
Sur le champ de bataille il l'arme chevalier.

22.

Puis ayant recueilli les fruits de sa victoire
A son frère il envoie un rapide courrier
Qui publie, à Bayeux, sa prochaine arrivée.

23.

Là, dans la vaste église encore inachevée,
Guillaume revêtu de son manteau ducal,
Assis, tenant en main sa redoutable épée,
A reçu le serment de son futur vassal.

24.

Mais les vents ont soufflé, la flotte est équipée
Le héraut doit enfin revoir le sol natal.

25.

A peine il a franchi la puissante estacade
Qu'il se fait amener un brillant palefroi;
Puis, introduit devant le trône de son roi
Il lui fait le récit de sa longue ambassade.

TROISIÈME ACTE. — 26e Tableau.

Edouard a ressenti l'approche de la mort,

Sur son lit soulevé, parlant avec effort,
Il fait connaître à tous sa volonté dernière,

27.

Et du sommeil du juste à leurs yeux il s'endort.

28.

Là, le royal défunt est porté dans sa bière
En l'église sacrée où dorment ses aïeux.

29.

A peine s'est éteint le chant de la prière
Que Harold a saisi d'une main téméraire,
Oubliant ses serments, au mépris de ses feux,
A Guillaume légués, le sceptre et la couronne.

30.

Il s'assied sur le trône, et sa cour l'environne,
A tous jusques à lui, laissant un libre accès.

31.

Stigant, l'instigateur de ce parjure insigne
Stigant paraît bien fier d'un funeste succès.

32.

Mais du courroux céleste un infaillible signe
A porté dans les cœurs l'épouvante et l'horreur.

33.

L'usurpateur confus est glacé de terreur.

34.

Aux rivages normands une barque fidèle
De cette trahison a porté la nouvelle.

35.

Guillaume frémissant convoque ses vassaux,
Il lui faut sans retard d'innombrables vaisseaux!

36

Les forêts sous les coups de la lourde cognée

Tombent avec fracas, et la nef goudronnée
Dans les flots entrouverts s'élance en bondissant.

37.

Puis le guerrier s'attèle au char retentissant
Qui fléchit sous l'amas des pesantes armures.

38.

Mais Guillaume a donné le signal du départ.
On vire aux cabestans, et l'on tend les amures.
Du Pape don sacré, le brillant étendard,
Surmonté de la croix, au haut du grand mât flotte.
Par le vent si longtemps vainement imploré
La voile enfin se gonfle, et l'innombrable flotte
Aborde, en peu de temps, au port si désiré.

39.

Au ravissant aspect de la rive étrangère
Les coursiers, les soldats, dans leur ardeur guerrière,
S'élancent d'un seul bond du sein de leurs vaisseaux.

40.

Vers Hastings sans fossés, sans remparts ni créneaux
Se rue avec ardeur une troupe affamée
Qui rapporte avec elle un utile butin.

41.

Wadard pourvoit enfin aux besoins de l'armée.

42.

Il préside aux apprêts d'un splendide festin
Où les chefs vont s'asseoir, pour bénir la fortune
Qui leur livre désert et sans défense aucune

43.

Le rivage ennemi. L'évêque de Bayeux
Prononce sur les mets la divine prière,
Et chacun, corne en main, veut rendre grâce aux cieux.

44.

Mais pendant que l'armée, à ces ébats joyeux,
Sans crainte et sans souci, se livre toute entière,
Guillaume, avec ses chefs, en conseil réunis,
S'occupe des moyens d'assurer la victoire;
Odon avec Robert près de lui sont assis,
Comme lui fils d'Arlette, ils partagent sa gloire.

45.

Robert veut de fossés environner le camp.
De son utile avis adopté sur-le-champ
La prompte mise en œuvre est confiée à lui-même;
Il préside aux travaux, tient en main un guidon.

46.

Le feu réduit en cendre une pauvre maison
D'où sort avec son fils une femme au teint blême.

47

Mais on annonce enfin au terrible Bâtard
Que de son ennemi l'arrivée est prochaine.

48.

Du camp l'armée entière a quitté le rempart,
Rangeant pour le combat ses lignes dans la plaine.

49.

L'impatient Guillaume interroge Vital;
A-t-il vu les soldats de son trop lent rival?

50.

Et Harold à son tour d'une bouche fidèle
Apprend que de Guillaume on a vu les guerriers.

51.

Enfin l'heure a sonné de la lutte mortelle!
La terre tremble au loin sous les pas des coursiers;
Le souffle des naseaux, les brûlantes haleines
Attisent les fureurs dont les âmes sont pleines.
Guillaume à bien combattre encourage ses preux.

Il dit, et dans les airs comme un épais nuage
Les traits, les javelots obscursissent les cieux.

52.

Les frères de Harold, guerriers de grand courage,
Bientôt d'un trait mortel sont frappés tous les deux.

53.

Les terribles normands que la fureur transporte
Veulent franchir d'un bond le fossé qui défend
De Harold retranché l'imprenable cohorte.
Dans l'abîme entrouvert l'impétueux torrent
Tombe, et pousse son cri de combat en mourant!

54.

Mais, la massue en main, Odon, dans la mêlée,
Ranime du soldat la valeur ébranlée.

55.

Guillaume que l'on croit dans le gouffre béant,
Où mille guerriers ont jeté leur cri suprême,
Montre son front à tous. Il va d'un stratagème
Qui doit tromper Harold, user au même instant.
Il veut que ses soldats, qui ne peuvent le croire,
Fassent semblant de fuir. Bientôt l'Anglais surpris,
Croyant saisir enfin une sûre victoire,
De ses retranchements a quitté les abris.

56.

Quand soudain des fuyards le tourbillon s'arrête
Et, prompt comme l'éclair en un jour de tempête,
Entoure de Harold le guerrier confondu!
Tout tombe sous les coups du terrible Guillaume.

57.

Enfin, l'usurpateur de son nouveau royaume,
Prodigue de son sang vainement répandu,
Roule parmi les morts sanglant et confondu.

Tel est l'ensemble des différents épisodes représentés sur cette curieuse toile que huit siècles écoulés depuis qu'elle est sortie de l'atelier de la princesse, ont à peine altérée d'une manière sensible.

Elle contenait en outre, suivant toute apparence, pour conclusion de l'histoire merveilleuse qu'elle était destinée à immortaliser, le couronnement du duc Guillaume comme roi d'Angleterre. Cette dernière partie n'est point parvenue jusqu'à nous, et cela n'a rien qui doive surprendre quand on connaît les innombrables désastres auxquels cette fragile relique a miraculeusement échappé et le peu de soin que l'on a pris pendant si longtemps pour assurer sa conservation.

Mieux pénétrée de son inestimable prix, notre administration municipale a voulu veiller davantange sur le précieux dépôt qui lui en a été définitivement confié; mais est-il permis de se rassurer entièrement sur l'efficacité des moyens qu'elle a cru devoir employer pour la préserver des atteintes du temps? Placée dans un appartement au rez-de-chaussée, ne reçoit-elle point trop immédiatement les émanations humides qui sortent constamment d'un sol détrempé par les pluies? Chacun sait combien les pièces qui dans nos habitations occupent cette position inférieure sont exposées, quoiqu'on fasse, aux ravages de l'humidité.

Dans l'élégante vitrine où nous la voyons aujourd'hui, cette précieuse tapisserie n'en est pas moins en butte aux effets délétères de cette funeste humidité et tout fait

craindre que les moyens mis en usage pour assurer sa conservation n'avancent sa destruction et sa ruine. S'il en était ainsi on ne pourrait trop se hâter d'approprier, au même étage que la bibliothèque, un autre local où son exposition n'offrirait plus aucun inconvénient.

Sans doute cette nouvelle appropriation imposerait à la ville un nouveau sacrifice, mais quelle qu'en fut l'importance, personne ne pourrait s'en plaindre si l'indispensabilité en était démontrée. D'ailleurs les frais nécessités par l'établissement de la galerie actuelle n'auraient pas été faits en pure perte. Cette galerie deviendrait notre musée d'antiquités ; l'on pourrait y mettre à l'abri des injures du temps une foule d'objets précieux que nous possédons déjà, et tous ceux dont la présence se révèle souvent d'une manière si inattendue dans notre arrondissement.

§ V.

Une Tête de cheminée au XIVe siècle.

A très-peu de distance de la cathédrale, on aperçoit presque à l'angle de la rue des Chanoines un petit clocher de forme circulaire, environné de fines arcades ogivales, qui supportent une aiguille fort aiguë, percée d'une grande quantité de petits trous.

Cette construction singulière, n'est rien autre chose qu'une tête de cheminée telle qu'on les établissait au XIVe siècle.

Présentant à l'intérieur une ouverture immense, où des arbres entiers pouvaient au besoin s'entasser, renfermant dans leur développement la place d'honneur, où le maître de la maison ainsi que son hôte allaient s'asseoir pour jouir des délices du foyer, les cheminées devaient être disposées de manière à empêcher la pluie, la neige ou la grêle, d'incommoder ceux qui venaient se placer sous leur vaste manteau. Aussi étaient-elles terminées à l'extérieur comme celle qui nous occupe, et que plus d'un touriste a prise pour un élégant clocher.

Cette forme de cheminée au-dehors, devait donner aux villes dans le moyen-âge un aspect bien différent de celui qu'elles présentent de nos jours.

§ V.

Monuments de la Renaissance.

Notre ville possède, entre autres, deux monuments qui portent le cachet de cette époque, et qui sont dignes d'attirer l'attention de l'archéologue.

Le premier, suivant l'ordre de date, est le sanctuaire de l'ancienne chapelle épiscopale, devenu la chambre du conseil de notre tribunal civil; le second est le clocher de l'église St-Patrice.

SANCTUAIRE DE L'ANCIENNE CHAPELLE ÉPISCOPALE.

Bâtie en 1430 par Louis de Canossa, italien de naissance et évêque de Bayeux, cette charmante partie

de la chapelle offre, avec les caractères de la renaissance tous ceux de l'architecture florentine. Son riche plafond est orné d'arcs doubleaux dont les courbes élégantes forment par leur intersection divers compartiments où l'on voit représentés différents sujets tirés de l'Ecriture Sainte.

Restauré de nos jours avec une rare intelligence du style dans lequel il fut construit, ce précieux monument, spécimen curieux de l'architecture d'un autre âge, et d'un autre pays, frappe d'admiration le touriste que la réputation de notre cathédrale et de notre tapisserie appelle chaque jour dans nos murs.

De charmantes peintures et de riches dorures exécutées tout récemment, lui ont rendu son éclat d'autrefois; de délicieuses sculptures, œuvre d'un de nos concitoyens, M. Hottin, couronnent et encadrent les deux portes qui donnent accès dans la salle du tribunal.

Trois croisées cintrées éclairent cette chambre du conseil; jusqu'ici elles n'ont pas encore reçu de vitraux en rapport avec le reste de la décoration, mais il faut espérer que ce complément ne leur fera pas longtemps défaut.

Du reste, si ce travail doit s'accomplir, on pourrait tirer de notre histoire locale le sujet de chacune de ces verrières.

On représenterait dans celle du milieu l'évêque Canossa jetant les fondements de ce monument.

Dans celle de droite l'évêque Jacques d'Angennes recevant le chancelier Seguier qui venait châtier la révolte des Nu-pieds à Bayeux.

Dans celle de gauche Jacques d'Angennes demandant au roi Louis XIII la grâce des condamnés.

Divers tableaux décorent l'intérieur. Au-dessus d'une cheminée sculptée à la manière antique on aperçoit le jugement de Salomon, peinture froide et dure, œuvre d'un artiste évidemment inhabile.

Une toile immense représente la conversion de saint Paul; le futur apôtre des Gentils, recouvert de son armure, est renversé à terre avec son cheval; il écoute avec terreur et surprise la voix qui lui parle d'en haut, les soldats qui l'accompagnent sont comme lui terrifiés; et sur un nuage, Jésus-Christ environné d'anges semble lui adresser la parole.

Cette composition est pleine de mouvement, mais le dessin et la touche générale de la peinture laissent beaucoup à désirer.

En face de ce tableau, on vient de placer une fort belle toile donnée par le Gouvernement et qui représente Charlemagne dictant ses Capitulaires. Cette cœuvre d'un artiste de talent, décore avec bonheur une place restée vide depuis longtemps.

Un ameublement en bois de chêne sculpté en rapport avec le style du monument, a été placé tout récemment

et complète la décoration de cette splendide chambre du Conseil.

Le plafond de la salle du tribunal qui se trouve à la suite, attire aussi l'attention des étrangers, il est entièrement exécuté en bois de chêne. De nombreuses traverses ornées de belles et larges moulures et rattachées avec de magnifiques pièces de fonte figurant des feuilles d'acanthe et de chêne, forment de gracieuses arabesques qui le recouvrent dans toute son étendue. Ce plafond est postérieur à la construction de l'antique chapelle ; il date de l'épiscopat de Jacques d'Angennes, qui le fit établir à ses frais vers l'année 1625.

EGLISE ET CLOCHER ST-PATRICE.

Le clocher de l'église St-Patrice est un curieux spécimen de cette architecture bâtarde, qui remplaça dans le XVIe siècle l'architecture ogivale et que l'on désigne sous le nom d'architecture renaissance.

On regrettait autrefois que sa position dans un quartier alors isolé du reste de la ville, ne permît pas d'en soupçonner l'existence même lorsque l'on se trouvait dans son voisinage immédiat.

Mais aujourd'hui les ignobles bâtiments tombant en ruines qui le cachaient à tous les yeux du côté de la place St-Patrice, viennent d'être démolis sur la proposition transmise au Conseil municipal par la Société d'Agriculture, sciences, arts et belle-lettres, et sur

l'emplacement occupé par ces constructions, on se dispose en ce moment à planter une large et belle avenue dans l'axe de laquelle se trouve ce délicieux clocher, dont chacun peut admirer à présent le gracieux ensemble.

Du reste, pour donner une idée de sa valeur, qu'il nous soit permis de mettre sous les yeux de nos lecteurs la proposition adressée à la Société d'Agriculture pour recommander à l'administration municipale la démolition des bâtiments qui le masquaient.

Voici cette proposition :

Bayeux est fier, à juste titre, de son antique Cathédrale ; les vastes proportions de ce monument, son élégance, ses beautés architecturales, en font l'un des plus magnifiques édifices que nous aient légués la foi et la ferveur religieuse de nos pères.

Mais cet admirable spécimen de l'architecture romane et gothique au moyen-âge, n'est pas la seule rareté monumentale que Bayeux puisse montrer avec orgueil aux étrangers.

Dans un quartier isolé, masqué par de hauts bâtiments, il existe un monument d'un autre âge, bien digne, lui aussi, d'attirer l'attention des nombreux touristes que la célébrité de sa Cathédrale et de sa merveilleuse Tapisserie attire chaque année dans les murs de Bayeux nous voulons parler du clocher renaissance de l'église Saint-Patrice

Bâti en 1544, aux frais, si l'on en croit l'histoire, d'un riche bourgeois appelé Samson, dont les armes parlantes se remarquent encore dans l'intérieur du monument, cet élégant clocher, œuvre d'un archi ecte dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, fait l'admiration du petit nombre d'étrangers qui parvient à le découvrir.

Aussi rien de plus élégant et d'un effet plus gracieux que ces trois coupoles, aux arcades cintrées, posées les unes au-dessus des autres, et que supporte une base carrée, ornée de pilastres, de colonnes, et de tous les embellissements que comporte le genre d'architecture adopté par son auteur.

L'ensemble et les détails de cette remarquable construction attestent chez l'architecte, avec un goût exquis, l'admirable entente de cette époque de transition qui, mariant tous les ordres et tous les styles, lui permettait de s'abandonner aux caprices d'une heureuse et féconde imagination.

La base du monument, flanquée à ses angles d'élégants contreforts, n'a reçu, depuis son origine, à partir du sol jusqu'à cinq mètres environ d'élévation, presqu'aucun ornement.

Une petite porte et une seule ouverture cintrée, qu'un meneau, élevé au centre, divise en trois compartiments, décore la face qui regarde le midi ; les trois autres n'offrent dans cette partie ni ornement ni ouverture.

Arrivés à cette hauteur de cinq mètres, les contreforts se changent en colonnes d'un ordre qui rappelle l'ordre dorique et supportent un entablement qui présente, mais incorrectement exécutés, quelques-uns des ornements que comporte cette partie des monuments construits suivant les règles de cet ordre sévère.

Entre ces colonnes, sur les quatre faces du monument et accompagné de chaque côté de deux élégantes consoles, on remarque un charmant cul-de-lampe au-dessous duquel se trouve une ouverture cintrée peu considérable, ornée à l'entour de pilastres et d'arabesques du meilleur goût.

Au-dessus de cet entablement, mais disposées dans un ordre différent, huit colonnes d'ordre ionique, d'une grosseur et d'une élévation pareille, supportent une architrave, une frise et une corniche, embellie de tous les ornements que réclame cet ordre d'architecture. Entre chaque colonne, une ouverture cintrée, simple sur une des faces du monument et divisée sur les trois autres, en trois compartiments, par un meneau élevé au milieu et qui rappelle ce genre de décoration dans l'architecture gothique, embellissent cette magnifique partie de la tour et lui servent d'ouïes du plus bel effet.

Huit gargouilles, sous la forme de monstres fantastiques, placées au-dessus de la corniche, couronnent chacune de ces huit colonnes.

Puis au-dessus de ces gargouilles s'élève un dernier socle carré, orné de pilastres avec chapiteaux corinthiens et percé, sur chaque face, d'une longue ouverture cintrée couronnée d'un fronton romain.

Un escalier en encorbellement, à l'angle nord-est du monument, se termine par un petit campanile.

Enfin trois coupoles aux arcades cintrées, posées les unes au-dessus des autres, dans un ordre et une symétrie qui ne laissent rien à désirer, terminent avec bonheur cette gracieuse construction.

Si l'on en croit la tradition, le couronnement de cette tour qui, dit-on, était autrefois beaucoup plus élevée, se terminait moins bruquement ; nous ne savons si le fait est exact, mais quant à nous, nous pensons que si, dans son origine, ce monument fut plus élevé, il est permis de douter que la mutilation qu'il a subie ait nui d'une manière sensible à l'effet que produit son originale et heureuse ordonnance.

Tels sont les détails et l'ensemble de ce charmant clocher qui malheureusement ne se trouve dans l'axe d'aucune des rues conduisant au pied de ses murailles.

Placé, comme nous l'avons déjà dit, dans un quartier isolé, masqué par de hauts bâtiments, c'est à peine, de quelque côté que l'on se tourne, si l'on peut en apercevoir le sommet ; de sorte qu'il est vrai de dire qu'il est complètement ignoré de la plupart des étrangers qui visitent la ville de Bayeux.

Aujourd'hui que l'on sait mieux apprécier toutes ces merveilles architecturales que la piété de nos pères a multipliées avec tant de profusion sur tous les points de notre belle patrie, il n'est pas de ville en France qui ne fasse tout au monde pour dégager ses monuments des ignobles constructions qui, trop souvent accolés à leurs murs, les obstruent et les déshonorent.

Heureusement l'élégante construction qui nous occupe n'est point en contact avec de hideux bâtiments : l'air et l'espace ne lui font pas défaut, seule la perspective lui manque. Pour la lui donner, il suffit de faire disparaître un édifice de peu d'importance et qui tombe en ruines, l'ancienne prison qui fait face à la place Saint-Patrice.

Sur l'emplacement de ce bâtiment, de la cour qui en dépend et d'une portion des jardins de la caserne, il serait ouvert dans l'axe même du clocher, une large avenue plantée d'arbres d'agrément qui aboutirait à la rue d'Eterville, en face d'une belle grille qui donnerait entrée dans l'ancien cimetière Saint-Patrice.

Cette avenue, offrant à son extrémité la perspective d'un monument unique en son genre, serait exclusivement réservée aux promeneurs et aux piétons. Sablée et entretenue avec soin, elle offrirait un accès décent et commode aux fidèles qui fréquentent l'église Saint-Patrice, et qui n'ont, aujourd'hui pour s'y rendre, que les étroites et sales rues d'Etervilles et Montfiquet.

Terminée par ce gracieux clocher, cette avenue serait un nouvel ornement pour notre belle place Saint-Patrice, que nous envient les étrangers, et que décore un autre monument aux grandioses et magnifiques proportions, réclamant depuis longtemps une destination que les soins intelligents de notre administration municipale saura lui trouver un jour.

Tel serait le moyen facile et peu dispendieux qui permettrait de mettre en évidence l'un des plus beaux monuments de notre ville.

Bayeux, heureusement situé à peu de distance de la mer, au sein d'une riante et riche contrée, renfermant dans son enceinte plus d'habitations qu'il n'en faut pour les besoins de sa population, posséderait tout ce qui est nécessaire pour attirer les étrangers dans ses murs, si ses rues, si ses places recevaient les embellissements, les décorations qui exercent, sur cette population qui flotte indécise sur le choix de son domicile ou de sa résidence, un si invincible attrait.

Sentinelle avancée des intérêts du pays, et de ceux de Bayeux en particulier, il convient à la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de cette ville, de provoquer, d'appeler l'attention de nos édiles sur tout ce qui peut contribuer à la prospérité, à l'embellissement de notre antique cité normande, dont les destinées, jadis traversées par de si terribles vicissitudes, n'en furent pas moins, et glorieuses et brillantes pendant une longue suite de siècles.

Convaincu, Messieurs, que, si vous admettez cette idée, votre initiative sera toute-puissante auprès de notre administration municipale, je viens vous prier de recommander à toute sa sollicitude le moyen que je propose d'attirer enfin sur l'un de nos plus remarquables édifices l'attention des amis des beaux-arts et celle des nombreux touristes qui viennent, chaque année, admirer dans nos murs, notre magnifique cathédrale, ou étudier notre célèbre Tapisserie.

28 mai 1855. CHIGOHESNEL.

Le corps de l'église St-Patrice était jadis loin d'être en rapport avec ce clocher; mais on vient d'y exécuter d'importants travaux qui en font aujourd'hui l'un des monuments les plus intéressants de notre ville. Grâce à la louable entreprise du vénérable curé de cette paroisse, qui a su réunir de nombreuses et abondantes souscriptions, grâce aux subventions accordées par le Conseil municipal, une superbe nef tout-à-fait dans le style de la tour, a remplacé l'ancienne avec un agrandissement notable. Lorsque le chœur de cette église, et les deux chapelles du transept auront subi la même transformation ; cette ancienne basilique deviendra l'un de nos monuments les plus remarquables.

UNE MAISON RENAISSANCE.

On voit dans la rue Bourbesneur une maison peu considérable, mais qui porte tous les caractères de l'architecture de cette époque. Elle est bâtie sur l'un des points culminants de la ville, dans le voisinage immédiat de l'ancien château; elle est ornée d'une construction carrée en saillie sur l'une de ses façades et qui porte à son sommet une petite tourelle en encorbellement, surpassant l'édifice entier; on peut en franchissant l'escalier que renferme cette tourelle, dominer d'un point élevé, toutes les parties de la ville et une très-grande étendue de pays aux environs ; aussi l'opinion populaire la considère-t-elle comme l'ancien palais des gouverneurs du château. Cette tradition est à coup sûr inadmissible ; cette maison a pu appartenir à l'un des gouverneurs de l'antique forteresse,

mais n'en jamais été une dépendance. Le logement affecté au commandant, était renfermé dans l'enceinte du château et la maison qui nous occupe en était encore à une certaine distance. Toutefois, cette maison n'en mérite pas moins de fixer l'attention de l'archéologue, et plus d'un touriste frappé des détails curieux que présente son ensemble architectural, en a fait l'un des ornements les plus intéressants de son album.

§ VII.

Monuments Modernes.

Notre ville renferme plusieurs monuments appartenant à cette catégorie et qui, à des degrés différents, ne sont pas tout-à-fait indignes de remarque.

Le premier, suivant l'ordre de date, est le portail de l'ancienne église de la Charité.

Deux colonnes d'ordre ionique supportant un fronton servent d'encadrement à une porte, au pied de laquelle on arrivait par un perron de 6 marches. Au-dessus de cette porte on aperçoit un ornement circulaire destiné sans doute à décorer cette partie de l'édifice. De chaque côté et comme second encadrement de ce majestueux portail, s'élèvent deux pilastres grandioses sur lesquels s'appuie un fronton arrondi, au sommet duquel on aperçoit un piédestal quadrangulaire, orné jadis de la statue de St-Robert; la statue de Ste-Madeleine, s'élevait sur le piédestal que l'on remarque à l'autre ex-

trémité de l'église vers le nord. L'effet général de ce portail est magnifique et chacun craint que le monument qu'il décore, resté jusqu'ici sans affectation spéciale, ne soit exposé comme lui à disparaître d'un jour à l'autre.

Ce portail, comme le reste de l'église, a été bâti en 1706 par Robert Rogier, sieur Duvigney, procureur du roi en l'élection de Bayeux, dans des circonstances où le doigt de Dieu se révèle d'une manière frappante et qui par cela même nous ont paru mériter d'être rapportées ici.

Les époux Duvigney avaient un fils et deux filles. La cadette était douée de tous les avantages de l'esprit et du corps; l'aînée, moins heureusement partagée du côté de la beauté, ne le cédait en rien à sa sœur du côté de l'esprit. Par suite d'une prédilection malheureusement trop commune dans un grand nombre de familles, les parents de ces deux jeunes filles résolurent, ce qui n'était alors que trop fréquent, de sacrifier à l'objet de leur préférence celle que la nature avait moins favorisée de ses dons; encore enfant, elle fut placée dans un couvent où tout fut mis en œuvre pour lui inspirer le goût du cloître : mais loin de répondre à l'attente de ses parents, cette jeune fille leur déclara qu'elle éprouvait une répugnance invincible pour la vie religieuse.

Contraints de la rappeler dans la maison paternelle, ils la traitèrent avec tant de rigueur, que malgré son

aversion pour le couvent, elle en préféra l'austérité aux durs traitements qu'elle subissait dans sa famille. Elle se détermina pour celui de la Charité qui s'établissait alors à Bayeux. Après avoir accompli son noviciat, elle y prit le voile sous le nom de sœur St-Charles. Transportés de joie, ses parents ne songèrent plus qu'à l'établissement de leurs autres enfants. Mais Dieu leur réservait un châtiment terrible. Ce fils, cette fille charmante, objets de toutes leurs préférences, furent l'un et l'autre enlevés successivement par une mort aussi prompte qu'inattendue. Pénétrés de douleur et reconnaissant la main de Dieu dans ce juste châtiment de leur injuste prédilection, leurs cœurs s'ouvrirent au repentir, ils proposèrent à celle qu'ils avaient contrainte d'embrasser la vie religieuse de réclamer contre ses vœux; mais celle-ci leur déclara que devenue religieuse malgré elle, Dieu lui avait fait la grâce de goûter la douceur d'un état auquel elle ne se croyait pas appelée, et que pour rien au monde elle ne voudrait en changer. Cette réponse mit le comble à la consternation des époux Duvigney qui résolurent d'expier leur faute en comblant de bienfaits le couvent où leur rigueur avait conduit leur fille.

De vastes bâtiments furent élevés par leurs soins et à leurs frais, pour compléter un établissement alors naissant; c'est ainsi qu'ils firent construire l'église et le magnifique portail que nous admirons encore de nos jours, qui reste parmi nous comme le monument de la colère de Dieu contre l'injuste partialité des

parents pour quelques-uns de leurs enfants.

ANCIENNE HALLE AUX VIANDES.

On remarque dans la rue St-Martin, une porte monumentale qui décore l'ancienne halle aux viandes bâtie sous l'administration de M. Larcher Delalonde. Cette porte offre dans son tympan un lion vigoureusement sculpté au repos, sous un écu ombragé de branches de chêne.

Le lion figurait jadis suivant toute apparence, sur les armes de Bayeux, comme il figurait sur les armes de la Normandie. L'inhabileté des artistes a fait depuis de ce lion le léopard, que nous y voyons aujourd'hui, et voilà sans doute l'unique cause de cette transformation.

Ces armes empruntées à celles de la Normandie, sont de gueules, au lion d'or passant à gauche, avec ces deux lettres B X, comme celles de la Normandie étaient de gueules à deux lions passant à gauche. Attribuées à notre province et à Bayeux dans le temps où les ducs et rois d'Angleterre en assignèrent à leurs états, ces armoiries choisies par Robert le Brave des Braves, ou par le vainqueur de Saladin, Richard Cœur de Lion, n'ont pu avoir pour emblême que le roi des animaux, et non cet animal plus terrible que courageux qui s'y est trouvé substitué de nos jours.

LA NOUVELLE SOUS-PRÉFECTURE.

On vient de construire en face de la place du Château

un vaste hôtel de Sous-préfecture, dont l'ensemble extérieur n'offre rien de gracieux. Pour orner l'une de ses plus belles places, la ville a cru devoir faire d'énormes sacrifices, et malheureusement le monument à la construction duquel on l'a invitée à contribuer dans ce but, est loin, suivant nous, de répondre à son attente.

D'autre part, pour fournir le terrain nécessaire à la construction projetée, tout un côté de rue bordé de nombreuses maisons a été sacrifié; il se trouve aujourd'hui remplacé par un hideux mur en moellon, dont le sommet suit symétriquement l'inclinaison du terrain, et présente à l'œil une pente aussi disgracieuse que peu conforme aux règles de l'architecture. Et pourtant, pour dédommager tout un quartier privé de nombreuses habitations qui y répandaient le mouvement et la vie, ne fallait-il pas au moins que les vastes jardins de la sous-préfecture fussent clos de ce côté au moyen d'une grille, comme cela se pratique partout où l'on s'occupe sérieusement de l'embellissement des villes. Mais l'architecte qui dirige les travaux a cru sans doute, que ce genre de clôture était trop distingué pour la ville de Bayeux; il l'a remplacé par cette construction vulgaire qui serait digne tout au plus d'entourer une cour de ferme, dans le plus humble village.

Ce bâtiment n'est pas encore complétement terminé (septembre 1866), nous ne savons donc si l'intérieur est convenablement approprié aux besoins du service auquel il

est destiné. Mais son aspect de quelque côté qu'on l'examine, laisse beaucoup à désirer et ne répond nullement à l'idée que tout homme de goût doit se faire d'un pareil monument.

PALAIS DE L'ÉVÊCHÉ.

L'ancien Doyenné est devenu le Palais épiscopal. Pendant la révolution il servait de lieu de dépôt pour les livres et les objets d'art recueillis par la Commission instituée à cet effet et préposée à leur conservation. Vendu comme bien national, il fut acheté par M. Fauchet, premier évêque constitutionnel, et revendu par ses héritiers au département.

Ce nouveau palais le cède de beaucoup à l'ancien, qui comprenait la vaste enceinte des bâtiments renfermant aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, le tribunal civil et la prison. Il contient cependant une charmante chapelle que précède une curieuse galerie appelée la Galerie des Evêques. Cette chapelle sous le vocable de saint Thomas de Cantorbéry, était autrefois dans le jardin. Elle fut transférée à la place où elle se trouve aujourd'hui, quelque temps avant 1697 et rebâtie, ainsi que l'hôtel tout entier en 1736, par M. Néel de Christot, alors doyen du Chapitre. Restaurée de nos jours sous l'épiscopat de Mgr Robin, cette chapelle n'est pas indigne d'attention. Disposée de telle manière qu'elle peut, à volonté, se réunir à la galerie des évêques

dont nous allons parler, cette chapelle répond bien à sa destination, et sa restauration fait honneur à l'architecte qui en a été chargé.

La galerie qui la précède et en forme l'annexe est aussi fort belle. Elle est ornée d'un riche plafond, et l'on remarque sur les murailles, symétriquement disposés dans des cadres dorés, les portraits de tous les évêques de Bayeux, depuis saint Exupère jusques et y compris Mgr Didiot.

Commencée par l'évêque Jacques d'Angennes, cette collection occupait jadis la Salle des Pas-Perdus du Tribunal et se trouvait, comme encore aujourd'hui, dans un local servant d'annexe à la chapelle épiscopale. Pendant la tourmente révolutionnaire, tous les portraits quelle contenait furent tirés de leurs cadres par une main amie, et déposés dans les combles de la Cathédrale, où ils restèrent jusqu'au moment où il fut possible de les placer dans le local actuel

La galerie qu'ils décorent aujourd'hui, élevée de quelques marches au-dessus de la chapelle épiscopale, s'y réunit par une double porte et une élégante tribune d'où les évêques peuvent assister aux offices sans quitter le plain-pied de cette galerie, elle est contigüe aux salons avec lesquels elle communique, offrant dans les réceptions nombreuses un utile et vaste dégagement.

Une belle cour précède le corps principal du palais, elle est ornée d'une magnifique porte d'entrée bâtie

quelques temps avant 1697, et suivant toute apparence, sur les dessins du célèbre Moussard. Les jardins dépendant de ce palais ont été considérablement agrandis aux dépens des anciens fossés de la ville. Des bâtiments accessoires occupés aujourd'hui par les bureaux de l'Evêché, viennent d'être acquis et ont été réunis au palais qui, avant cette acquisition, était véritablement insuffisant.

L'HÔTEL-DE-VILLE.

Peu de villes de province ont un aussi bel hôtel de ville. Etabli dans la partie principale de l'ancien palais épiscopal, habilement approprié aux diverses exigences du service; ce bel hôtel que la ville entretient avec un soin particulier, renferme tout ce qui est indispensable à l'installation d'une vaste administration municipale.

Un charmant jardin public établi tout récemment devant sa façade principale, que précède un perron d'un très-beau style, complète du côté de la rue Larcher la décoration du monument. Un mur à hauteur d'appui, destiné sans doute à porter une grille en fer, l'isole de la voie publique et permet au passant d'admirer l'ensemble de ce bel édifice.

BIBLIOTHÈQUE.

Bayeux possède une bibliothèque publique, qui renferme un grand nombre d'ouvrages rares et curieux.

Fondée en 1834 sous l'administration de M. Le Tellier, cette bibliothèque qui contient plus de 15,000 volumes, s'enrichit chaque jour de précieux ouvrages et devient l'une des plus belles bibliothèques de province. Placée dans une pièce spacieuse et parfaitement éclairée au premier étage du bâtiment de l'ancien hôtel Hôtel-de-Ville, elle est fréquentée assiduement par la jeunesse studieuse de la ville et par ceux que leur goût et leurs loisirs convient au culte des lettres, qui toujours ont été en honneur dans la ville de Bayeuxt

MUSÉES.

Dans le même local, se trouve le musée des tableaux et le musée des antiquités rassemblées depuis quelques années par les soins de M. Lambert, notre bibliothécaire. Placés au rez-de-chaussée et dans des appartements beaucoup trop peu élevés, ces deux musées qui possèdent d'inappréciables richesses, puisque c'est là que l'on conserve entre autres curiosités la tapisserie de la reine Mathilde, ne peuvent prendre ni de grands, ni de rapides développements. Il faut à notre tapisserie et aux tableaux assez nombreux que nous possédons déjà, un local mieux approprié à une exposition permanente. Un musée convenablement disposé ferait valoir nos richesses artistiques, engagerait les possesseurs de tableaux à s'en dessaisir en faveur de la ville, et nous ferait participer plus amplement aux distributions annuelles que le gouvernement fait entre les divers musées de province, des œuvres qu'il commande ou qu'il achète aux artistes dont il veut encourager lestalents.

La ville a un vaste terrain où ce musée pourrait être établi, il est attenant à la bibliothèque et occupé par des bâtiments sans valeur, qui, dans l'état actuel des choses sont un véritable danger pour notre précieuse collection littéraire et artistique. En effet, si l'incendie venait à se déclarer dans ces bâtiments, il serait assez difficile d'en préserver ceux qui renferment notre bibliothèque et nos musées. Sans doute ce nouvel établissement nécessiterait encore une dépense assez considérable, mais celle que la ville a déjà faite pour créer son musée d'antiquités, rend celle-ci indispensable, et d'ailleurs tout porte à croire qu'un nouvel appel fait aux amis des beaux-arts, la rendrait pour la ville infiniment légère.

De plain-pied avec notre bibliothèque qui en serait le vestibule, ce musée pourrait être disposé de manière à offrir toutes les conditions d'élévation, de développement, de lumière et de sécurité qu'est loin de présenter la Galerie Mathilde; notre ville pourrait alors montrer aux étrangers qui viennent la visiter chaque année en si grand nombre, un monument digne des collections qu'elle possède déjà et qu'elle est appelée par la suite à posséder,

HÔTEL-DIEU ET L'HÔPITAL-GÉNÉRAL.

Bayeux renferme un très-bel hôpital pour les malades. Son origine se perd dans la nuit des temps. Quelques restes de constructions qui subsistent encore,

quelques-autres qui furent reconnues en 1823 lors de la démolition de l'ancienne salle des malades, et offrent les caractères de l'architecture normande, attestent qu'il fut bâti par les ducs de Normandie. Il dut être richement doté par ces princes pour lesquels le séjour de Bayeux avait un attrait particulier.

Le revenu de l'Hôtel-Dieu s'élevait en 1446 à 1,143 fr., qui vaudraient aujourd'hui plus de 20,000 fr. Des religieux furent préposés dans le principe au soin des malades et à l'administration des biens ; mais ils s'acquittèrent fort mal, comme on l'a vu plus haut, des devoirs qui leur étaient imposés et songèrent plus, malgré l'active vigilance et les fréquentes admonestations des évêques, à se procurer toutes les jouissances de la bonne chair et du luxe, qu'à soulager les maux des malades qui leur étaient confiés.

Vers 1220, Robert des Ableges voulut rétablir l'ordre dans l'administration, et fit construire une salle pour recevoir les malades de l'un et de l'autre sexe; il fit à l'établissement diverses donations dont l'importance l'en ont fait regarder par certains chroniqueurs comme le premier fondateur, encore qu'il demeure à peu près démontré que son origine remonte beaucoup plus haut.

En 1266, saint Louis, dont l'ancien chapelain Eudes de Lorris, occupait le siége épiscopal de Bayeux, vint dans cette ville et visita l'Hôtel-Dieu, il fit de nombreuses donations à cet établissement et plu-

sieurs règlements pour y rétablir le bon ordre ; trois ans plus tard il le visitait encore et s'assurait par lui-même, suivant toute apparence, si ses prescriptions étaient fidèlement observées.

Il paraît que rien ne put réformer les abus dont les religieux ne cessaient de se rendre coupables, car trois siècles après la visite de saint Louis, c'est-à-dire en 1540, la Cour des Grands Jours qui tenait ses assises à Bayeux, constata des malversations sans nombre dans l'administration du bien des malades.

Cent ans plus tard, le chancelier Séguier, venu à Bayeux pour châtier la révolte des Nu-Pieds, constatait les mêmes abus. Il ordonnait provisoirement la réduction du nombre des religieux, et faisait prendre des mesures pour confier ultérieurement l'administration de cet hospice à des religieuses, ce qui eut lieu quelque temps après par les soins de Mgr Jacques d'Angennes.

On abandonna aux religieux le meilleur et le plus clair des biens, et le surplus, administré par les religieuses hospitalières fut employé au soulagement des pauvres malades.

Cette bienfaisante administration se continua jusqu'en 1793, époque à laquelle la loi du 3 octobre de cette année, força les religieuses d'abandonner le service des pauvres. Elles furent remplacées par des femmes à gages.

La loi du 9 thermidor suspendit la vente des biens des hospices ; celle du 7 octobre 1796, créa pour les administrer

une commission particulière à la nomination du Conseil municipal.

La Constitution de l'an VIII appela les maires à la présidence de cette commission, et ordonna qu'à l'avenir, ses membres seraient nommés par le gouvernement.

En 1804, les dames religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, reprirent le soin des malades, quelles ont conservé jusqu'ici.

La salle des malades rebâtie par Robert des Ablèges, était immense ; elle fut encore agrandie en 1751 au moyen d'une souscription particulière à laquelle une demoiselle de Crouay, appartenant à la religion réformée, prit part pour une somme de 10,000 fr.

L'architecture de cette salle, construite dans le treizième siècle, était ogivale. Deux rangs de piliers qui soutenaient la voûte formaient une nef et deux bas-côtés. Un énorme pignon faisait face à la rue de Nesmond, et de la pointe de ce pignon jusqu'au couronnement des côtières, descendait un toit d'une dimension considérable et d'un aspect hideux.

La salle était beaucoup trop vaste pour être facilement échauffée, et d'ailleurs elle réunissait les malades de l'un et l'autre sexe. Sa démolition, que les ravages du temps avaient rendue nécessaire, fut résolue, et l'on décida que, sur son emplacement on élèverait un bâtiment disposé de telle manière qu'une salle distincte pût

recevoir, à l'avenir, les hommes et les femmes.

Les travaux de démolition furent poussés avec vigueur, et la reconstruction commença immédiatement. Le 20 mai 1823 eut lieu la pose de la première pierre, par M. de Montlivaut, préfet du Calvados. En 1825, tout était terminé; les salles peuvent contenir 100 lits, et la dépense s'est élévée à près de 100 mille francs.

Œuvre de M. Lair de Beauvais, cette construction n'offre rien à l'extérieur de bien remarquable, toutefois la simplicité de l'architecture adoptée, nous semble en rapport avec la destination du monument, dont la disposition intérieure ne laisse rien à désirer. Les salles destinées aux malades sont suffisamment spacieuses et faciles à échauffer. Une chapelle les rattache l'une à l'autre par leur extrémité nord, et permet aux malades qu'elles renferment de s'unir d'intention au prêtre qui chaque jour y célèbre la messe.

A la suite de ces deux belles salles, s'étendent les magnifiques bâtiments et la charmante chapelle conventuelle bâtie par Mgr de Nesmond.

Des constructions nouvelles, des jardins considérables successivement ajoutés de nos jours, font de cet établissement l'un des plus beaux de la province. De nombreuses religieuses s'y consacrent journellement au soin des malades et à l'éducation des jeunes filles. C'est l'un des pensionnats les plus considérables de la ville.

Indépendamment de cet hospice, la ville de Bayeux possède un Hôpital-Général où sont reçus les enfants-trouvés et les pauvres infirmes incapables de subvenir à leurs propres besoins.

Les bâtiments de cet hôpital, occupent un emplacement immense sur le territoire de la paroisse St-Exupère. Il fut fondé en vertu de l'édit de 1662, qui ordonnait d'en établir dans toutes les villes pour y renfermer les mendiants. Il en existait déjà un au même lieu sous le vocable de saint Gratien, où l'on recevait anciennement un certain nombre d'aveugles. Celui-ci, si l'on en croit la chronique de Normandie, et l'abbé Béziers, avait été fondé par Guillaume-le-Conquérant, en expiation de la faute qu'il avait commise en épousant Mathilde de Flandres, sa parente à un degré prohibé, sans avoir obtenu de dispenses de la cour de Rome. Trois autres hôpitaux avaient été établis par ce prince pour le même motif, l'un à Rouen, l'autre à Caen, et le troisième à Cherbourg.

Cette opinion généralement admise jusqu'ici, en ce qui concerne l'hôpital saint Gratien, n'est pas partagée par M. l'abbé Laffetay dans son *Histoire du Diocèse de Bayeux*, page 145. Une charte émanée de Henri II, petit-fils du Conquérant, lui a semblé démontrer que l'hôpital fondé par Guillaume n'était pas l'hôpital saint Gratien, mais bien la léproserie de St-Nicolas-de-la-Chesnaie.

Quelle que soit notre déférence pour toute opinion qui émane de cet éminent historien, il nous est im-

possible de ne pas interpréter autrement que lui la charte sur laquelle il s'appuie.

Il nous semble, en effet, que dans cet antique document, il est question de deux établissements situés l'un à Bayeux et l'autre à St-Nicolas près Bayeux. — Du reste, avant d'aller plus loin, il est bon de mettre cette pièce importante sous les yeux du lecteur, elle est ainsi conçue :

« *Sciatis me concessisse et dedisse, et presenti cartâ confirmasse in perpetuam ellemosinam* xx *prebendas quas Willelmus, illustris rex anglorum, proavus meus, stabiluit de redditibus suis in civitate bajocensi, confratribus leprosis in monasterio sancti Nicolai Bajocensis, sub religione viventibus.* »

Le sens de cette charte nous paraît être celui-ci :

« Sachez que j'ai concédé, donné et par la présente charte confirmé en perpétuelle aumône, aux confrères lépreux vivant en religion dans le monastère de St-Nicolas, près Bayeux, les vingt provendes que Guillaume, l'illustre roi des Anglais, mon bisaïeul, fonda de ses deniers dans la ville de Bayeux.

Ainsi traduite, et il nous semble qu'elle ne répugne nullement à cette interprétation, la charte de Henri II, ne détruit en rien l'opinion de Béziers, ni celle de la chronique de Normandie, non plus qu'une tradition aussi constante que générale.

Un hôpital avait donc été fondé dans la ville de

Bayeux par Guillaume-le-Conquérant ; ce n'est pas l'Hôtel-Dieu ; sa fondation est antérieure à ce prince ; ce ne peut être que celui de saint Gratien, dont la chapelle qui remonte à l'époque où vivait ce prince, existe encore. Des provendes avaient été créées par Guillaume en faveur de cet hôpital, et ce sont ces mêmes provendes que son successeur Henri II, transfère à St-Nicolas, près Bayeux, où les confrères lépreux vivaient en religion.

L'hôpital saint Gratien, où dans l'origine on n'admettait que des aveugles, était sans doute en 1166, à peu près inutile, tandis que St-Nicolas renfermait un grand nombre de lépreux, et voilà indubitablement ce qui détermina Henri II à transférer de l'un à l'autre les vingt provendes fondées dans la ville de Bayeux par Guillaume-le-Conquérant.

Cette charte curieuse pouvant se prêter à une double interprétation, nous avons cru devoir adopter de préférence celle qui s'accorde avec la tradition et l'opinion de nos anciens historiens normands.

Mgr de Nesmond fit l'acquisition de vastes terrains aux environs de l'hôpital St-Gratien. Il fit élever, en grande partie à ses frais, les bâtiments qui subsistent encore aujourd'hui et qui, commencés en 1667, purent recevoir les pauvres en 1673.

Administré comme l'Hôtel-Dieu, sous la surveillance de la Commission administrative des hospices, par des

dames religieuses, ce grand établissement renferme un nombre considérable d'infirmes de l'un et de l'autre sexe, et d'enfants trouvés ou devenus orphelins. On y voit une charmante chapelle sur laquelle s'ouvre l'infirmerie des hommes et celle des femmes. Elle a été restaurée tout récemment avec un goût parfait, et décorée de plusieurs beaux tableaux qu'elle doit à la munificence de M. le comte d'Houdetot.

Les entrailles de Mgr de Nesmond, fondateur de cette belle maison, y reposent au pied du sanctuaire, au-dessus des dépouilles mortelles de l'abbé Ratier, vénérable précepteur du prélat dont il fut le collaborateur et l'ami pendant de longues années.

Deux grandes croisées cintrées éclairent la chapelle, et y laissent pénétrer une lumière qui aurait besoin d'être tamisée par des vitraux de couleurs. Si jamais elle devait recevoir cet embellissement, on pourrait, dans une verrière, représenter Guillaume-le-Conquérant et la reine Mathilde, fondant l'hôpital St-Gratien, et dans la seconde, le vénérable Mgr de Nesmond bâtissant le vaste établissement qui remplace aujourd'hui la fondation du Conquérant.

LE GRAND SÉMINAIRE.

Dans le voisinage immédiat de l'Hôtel-Dieu se trouve le grand séminaire. Construit en partie par Mgr de Nesmond, terminé par les évêques, ses successeurs, l'ensemble des

bâtiments qui le composent offre un aspect imposant et sévère parfaitement approprié à l'usage auquel il est destiné.

Jadis l'emplacement occupé par ce monument renfermait le couvent des chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin, sous l'invocation de la St^e^-Vierge et de St-Jean.

Dans le IXe siècle, chaque évêque fut obligé de fonder un hôpital pour les malades et de lui assigner un revenu suffisant aux dépens de l'église. Cet hôpital devait être dans le voisinage du couvent des Chanoines, dont l'institution était alors nouvelle ; ceux-ci lui devaient la dîme de leurs biens et l'un d'eux était choisi pour l'administrer. Telle est si je ne me trompe l'origine la plus certaine de notre hôpital. (Fleury, t. 10, p. 192).

Après la suppression définitive de ce prieuré. Mg^r^ de Nesmond éleva dans l'enceinte les bâtiments du grand séminaire qu'il voulait établir dans sa ville épiscopale.

De l'ancien couvent, ainsi supprimé, il ne subsiste aujourd'hui qu'une jolie chapelle que l'on a pu utiliser, avec de nombreuses additions pour les besoins du nouvel établissement.

Cette chapelle, qui date du XIIIe siècle, ne présente rien de remarquable à l'extérieur ; mais ornée à l'intérieur de charmantes colonnettes et d'une élégante arcature ogivale, elle est l'un des plus curieux et des plus intéressants spécimens de l'architecture gothique que notre ville puisse offrir à l'attention de l'archéo-

logue et du touriste. Le public est admis à visiter ce monument ignoré du plus grand nombre des habitants de la ville, en s'adressant au concierge.

LE COLLÉGE.

Dans les bâtiments de l'ancien couvent des Ursulines se trouve établi, depuis la révolution, le collége communal que renfermaient autrefois, dans la rue Echo, d'assez pauvres constructions vendues comme bien national pendant la tourmente révolutionnaire.

Ce collége, devenu de nos jours l'un des plus florissants du département, grâce à l'habile administration de son dernier principal, (*) renferme tout ce qui est nécessaire à l'installation bien entendue d'un pareil établissement. Placé à l'endroit le plus élevé de la ville, entouré de vastes jardins qui permettent à l'air de s'y renouveler avec la plus grande facilité, il se trouve dans des conditions excellentes de salubrité. Aussi fréquenté jadis, comme encore aujourd'hui, par un grand nombre d'élèves, jamais aucune maladie épidémique n'a forcé d'en suspendre momentanément les cours, ainsi qu'il n'arrive que trop souvent dans d'autres établissements du même genre.

LA SALLE DE SPECTACLE.

Bayeux possède une salle de spectacle bâtie en 1830, par une société d'actionnaires sur les plans et sous la direction de M. Edouard Le Forestier.

(*) M. Bloume, appelé tout récemment aux mêmes fonctions en la ville de Blois.

L'extérieur en est convenablement orné. Distribuée avec intelligence et renfermant de charmants décors, elle est considérée, à juste titre, comme l'une des plus belles salles de la province. On admire comment avec les ressources extrêmement bornées mises à sa disposition, l'habile architecte a exécuté une œuvre de cette importance. Malheureusement le goût du théâtre va chaque jour s'affaiblissant en province, l'on voit rarement les troupes ambulantes faire un long séjour dans notre ville, et cette salle reste sans emploi la plus grande partie de l'année,

HALLE AUX GRAINS.

Notre halle aux grains, œuvre de M. Lair de Beauvais, attire aussi l'attention des étrangers. Trois belles arcades cintrées ornées de grilles en fer en décorent la façade.

Dans la partie supérieure de deux de ces arcades, sont sculptées les armes de la ville environnées de branches de laurier. Dans le tympan de celle du milieu, un médaillon en marbre noir porte une inscription gravée en lettres d'or, indiquant la destination du monument et l'époque où il fut érigé.

L'intérieur qui vient de recevoir une toiture vitrée, est convenablement amenagé et répond à tous les besoins du commerce de grains qui dans notre ville n'a pas une grande importance.

Cette halle bâtie en 1830, sur l'emplacement de l'an-

cien tripot comme on appelait la halle au grains dans le moyen-âge, mais dans de plus vastes proportions, présente aujourd'hui un dégagement qui lui faisait autrefois complètement défaut, et ne le cède en rien aux monuments de ce genre dans les autres villes de province.

LA POISSONNERIE.

Placée sur la rivière à côté du Pont-Neuf, la poissonnerie bâtie par M. Delauney, architecte de la ville, est convenablement appropriée à sa destination ; pavée en dalles dures d'Orival, elle peut facilement être entretenue dans un état parfait de propreté, avantage que n'offrent pas toujours les constructions du même genre dans les autres villes.

CHAPELLE DES DAMES DE LA MISÉRICORDE.

Cette chapelle, à l'extrémité de la rue St-Nicolas, est un nouveau joyau dont vient de s'enrichir la ville de Bayeux.

Construite sur les plans et sous la direction de M. l'abbé Noget-Lacoudre, l'habile conducteur des travaux de l'admirable chapelle de Sommervieu, cette œuvre nouvelle doit confirmer de plus en plus la réputation que cet éminent ecclésiastique s'est acquise comme architecte.

Gothique dans toutes ses parties, cette chapelle est ornée à l'intérieur d'une arcature ogivale qui règne

dans tout son pourtour, et dont le sommet s'élève à la hauteur de l'appui des croisées qui l'éclairent. Une voûte jetée sur des arcs doubleaux dont les retombées viennent s'appuyer sur des colonnes portant sur le sol même, couronne ce gracieux édifice. De nombreuses consoles surmontées d'un dais sculpté comme elles avec la plus grande délicatesse, se détachent, entre les colonnes des parois, où celles-ci sont légèrement engagées.

Au sommet du pignon qui regarde le Levant, s'élève un charmant clocher que l'on dirait détaché de l'une de nos meilleures cathédrales gothiques, et qui semble y avoir été posé tout d'une pièce par la main de quelque puissant génie.

CHAPITRE XVIII.

Institutions diverses fondées à Bayeux.

---

§ I.

Religions et Cultes.

Originaires de l'Inde, nos premiers ancêtres apportèrent avec eux les dieux de leur patrie. Le culte des astres, une sorte de divination constitua la première religion pratiquée dans notre ville; plus tard à cette religion toute primitive succéda le druidisme, culte mystérieux et sombre qui avait beaucoup d'affinité avec les religions de l'Inde. Il fut apporté dans les Gaules 600 ans avant J.-C. par les Cimbres originaires du Pont-Euxin, de cette région que l'on appelle aujourd'hui la Crimée.

César, dans ses commentaires, nous donne sur cette religion fameuse et ses principaux dogmes de précieux renseignements.

Ses prêtres étaient appelés druides, du mot grec *drus* qui signifie chêne, parce que c'était au sein des forêts de chêne qu'ils accomplissaient leurs mystères.

Tous n'exerçaient pas au même titre les fonctions dont ils étaient investis. Les uns, sous le nom de Bardes conservaient le dépôt des traditions nationales, et célébraient dans des chants héroïques les hauts faits des temps passés. Les Eubages se livraient à l'étude de la nature et avaient le dépôt des sciences physiques. Aux Druides proprement dits étaient réservées la connaissance des mystères religieux, et la recherche des vérités morales.

Les rangs des druides étaient ouverts à tous; l'on s'y élevait aux degrés supérieurs par son mérite et sa science. Ils obéissaient à un chef suprême élu par le collége tout entier.

Ils initiaient à leurs mystères les jeunes gens qu'ils en jugeaient dignes, après leur avoir fait subir de longues épreuves consistant à apprendre, par cœur, une infinité de vers grecs qui contenaient tous les principes de leur religion.

Ils défendaient de consigner ces vers par écrit, parce qu'ils voulaient éviter que leurs secrets ne fussent divulgués parmi le peuple, et parce que d'un autre côté ils tenaient pour certain que l'on est moins soigneux d'exercer sa mémoire quand on peut confier à l'écriture ce que l'on ne doit pas oublier. Aussi de leurs longues épopées

n'est-il rien parvenu jusqu'à nous.

Ils enseignaient que tous les hommes étaient fils du Dieu Dis ou Dieu de la nuit, et pour cette cause ils ne mesuraient pas le temps par le nombre des jours, mais par celui des nuits.

Le peuple, chez lequel les traditions ne meurent pas, dit encore *anuit* pour aujourd'hui, vestige évident de cet antique usage que les druides avaient apporté dans notre contrée il y a plus de deux mille ans.

Les druides étaient dispensés du service militaire ; ils ne payaient ni subside ni impôts.

Le premier de leurs dieux était Belus ou Belenus. Son culte était cruel, il exigeait des sacrifices humains. Les malades qui lui demandaient guérison, les guerriers qui l'invoquaient dans les combats, faisaient vœu de lui immoler des victimes humaines.

Dans leurs croyances, la vie d'un homme ne devait avoir d'équivalent que la vie d'un autre homme; à ce prix seulement la divinité pouvait exaucer les vœux de celui qui l'implorait pour conserver ses jours.

Dans les calamités publiques, on avait surtout recours aux sacrifices humains. D'immenses mannequins en osier, représentant quelque idole, étaient remplis d'hommes vivants qui périssaient dans les flammes ; le plus souvent on destinait, pour ces sacrifices, qui n'ont été que trop en usage chez tous les peuples, ceux que la justice avait condamnés comme malfaiteurs; mais à leur défaut, d'innocentes victimes étaient aussi souvent immolées.

L'immortalité de l'âme était l'un des premiers dogmes du druidisme. Les engagements les plus étroits et les plus sacrés étaient ceux qui renvoyaient le paiement d'une dette au temps où l'on aurait quitté cette vie. Certaines idées de métempsycose venaient aussi se mêler à cette croyance. Suivant les druides, l'homme était une réunion de trois principes : son corps lui était fourni par la terre, son âme sensitive par la lune, et son intelligence lui venait du soleil. Celle-ci avait pour siége le cerveau, l'âme, le cœur et le sang, les êtres inférieurs étaient privés d'intelligence. (Valroger, *Moniteur*, 10 janvier 1857).

Les sciences à la connaissance desquelles ils initiaient leurs adeptes, étaient principalement l'astrologie, la géographie et la géométrie. Leur réputation comme savants était immense, et c'était aux sages de Chaldée, aux philosophes de la Grèce et aux mages de la Perse, que les historiens anciens les comparaient habituellement.

Les temples de pierre n'étaient pas dignes dans l'opinion des druides de la majesté de l'Être suprême, et c'était dans la profondeur des forêts qu'ils accomplissaient leurs mystères.

Les forêts qu'ils choisissaient étaient les forêts de chêne. Le guy qui croît sur ces arbres était consacré à la divinité qu'ils adoraient. A l'époque fixée, on allait le cueillir pendant la nuit, à la clarté des flambeaux et au bruit des chants d'allégresse que faisait éclater dans la tribu la précieuse découverte. Le chef des druides le

coupait avec une faucille d'or, et on l'apportait en triomphe au lieu où se célébraient ordinairement les mystères. C'était vers le commencement de l'année que se faisait cette opération mystérieuse. L'usage des coulines avec lesquelles on parcourt les villes et les campagnes, la veille des Rois, n'a peut-être pas d'autre origine, et les mots, *au guy l'an neuf*, que répètent dans certaines contrées, ceux qui promènent ces brandons enflammés dans les champs plantés de pommiers, sont évidemment un souvenir des chants qui accompagnaient l'enlèvement du guy sacré par les prêtres de Belus.

Une sombre forêt de chêne couvrait le mont Faunus aux portes de Bayeux, et c'était là que les druides avaient placé le siége de leur culte. Là existait sans doute quelqu'un de ces menhirs ou de ces dolmens que ces prêtres avaient coutume d'élever aux lieux où ils pratiquaient leurs rites sacrés; ces monuments extraordinaires, dont quelques-uns se voient encore dans diverses parties de la France, ont dû être renversés par les premiers évêques qui vinrent établir leur siége à Bayeux.

Le druidisme fleurit sans partage dans les Gaules pendant plus de six siècles. La conquête romaine lui porta une rude atteinte; la religion catholique finit par le remplacer entièrement.

Soumis à l'empire de Rome, les Celto-Cimbres virent succéder le culte de Jupiter au culte de Belus, et Bayeux, pendant plus de 400 ans, célébra dans ses murs les fêtes du paganisme.

Les Saxons étant devenus maîtres du pays, le culte de ce peuple barbare prit la place de celui que les Romains avaient apporté avec eux. Mais déjà St-Exupère avait jeté les premiers fondements de l'église de Bayeux ; la religion chrétienne devait remplacer pour toujours le culte des idoles.

La foi catholique cruellement persécutée à son origine par les Saxons, ne tarda pas néanmoins à y faire de rapides progrès, et l'église de Bayeux atteignit bientôt un haut degré de puissance et de splendeur.

C'est vers l'an 250 après J.-C., que St-Exupère vint dans notre ville exercer son apostolat. Il convertit au culte du Dieu qu'il annonçait, une foule considérable d'habitants, le culte des idoles fut déserté. La religion des Druides, qui paraît avoir subsisté concurremment avec celle des Romains jusques vers cette époque et même près de deux siècles après la fin de leur domination, fut même abandonnée par quelques-uns des prêtres de Belus, puisque St-Zenon, l'un d'eux, devint l'un des disciples les plus ardents d'Exupère, et fut élevé à la dignité du sacerdoce par son successeur. A St-Exupère, succédèrent de vénérables évêques qui portèrent à un haut degré l'éclat de l'église de Bayeux.

L'invasion normande, si fatale au reste de la France, ajouta à cette église une nouvelle importance. Le célèbre Rollon, avant même d'avoir embrassé la religion catholique, la comblait déjà de bienfaits à l'instiga-

tion de l'illustre Popée Bérenger, née à Bayeux, et devenue l'épouse de cet homme extraordinaire. Après son baptême il lui fit encore de nouvelles largesses, 150 ans plus tard, Guillaume-le Conquérant lui octroya de vastes et nombreux domaines qui firent de cette église l'une des plus riches de la France entière.

Dès les temps les plus reculés, les possesseurs de cet opulent évêché, prodiguèrent leurs richesses pour donner au culte catholique un éclat qui n'a jamais été dépassé dans aucun autre diocèse.

En 1050, l'évêque Hugues II songe à bâtir une vaste cathédrale; il fut enlevé par une mort inopinée, mais Odon, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, conduisit à fin l'œuvre de son prédécesseur, et combla le nouveau temple de dons magnifiques.

Renversée en 1106, cette superbe église est relevée et décorée splendidement en 1156 par Philippe de Harcourt; chaque évêque qui lui succède veut marquer son passage par quelque ornement ajouté à la basilique. Nulle part les cérémonies de l'église ne furent plus brillantes.

Avant la révolution de 1789, quarante-neuf chanoines richement dotés, indépendamment de onze dignitaires et d'un grand pénitencier, formaient l'un des chapitres les plus imposants de la province, leur présence prêtait à toutes les pompes du culte un éclat extraordinaire.

A côté de ce chapitre, il existait un grand nom-

bre d'officiers du bas-chœur. Ainsi il y avait douze chantres fondés pour l'office divin, cinquante-cinq chapelains, deux diacres, deux sous-diacres d'office, deux chapiers, un acolyte, deux sacristains prêtres, un maître de chapelle, huit enfants de chœur et plusieurs musiciens.

Les chanoines étaient tenus d'assister régulièrement aux différents offices qui se faisaient au chœur de la Cathédrale, sous peine de se voir privés de leur droit de présence, et si sans causes légitimes ils négligaient de se rendre aux matines des grandes fêtes, les officiers du bas-chœur allaient, après l'office, avec la croix, la bannière et le bénitier au logis du chanoine absent qui se trouvait ainsi admonesté publiquement sur sa paresse; de là cette question que l'on adresse en plaisantant à celui qui se fait attendre : « *Faut-il aller vous chercher avec la croix et la bannière.* »

Aujourd'hui le chapitre de cette église se réduit à huit chanoines titulaires deux vicaires-généraux et à un certain nombre de chanoines honoraires qui, investis pour la plupart de diverses fonctions ou dignités, ne peuvent résider dans la ville épiscopale.

La religion réformée compta aussi quelques adeptes à Bayeux, mais leur nombre ne paraît avoir jamais été bien considérable. Jamais ces réligionnaires ne furent autorisés à y ouvrir des temples. Vaucelles et Trévières, furent les seules communes où il leur fut permis d'établir des prêches, et dans ces deux localités

les temples furent définitivement fermés sous l'épiscopat de Mgr de Nesmond. Depuis cette époque, le nombre des protestants s'est réduit de plus en plus dans notre arrondissement.

Pendant la révolution, le culte de la Raison et celui de l'Être-Suprême furent en honneur à Bayeux comme dans les autres villes de la France ; on y célébra les fêtes de la Raison, de la Vieillesse, de la Jeunesse et de l'Agriculture, tristes saturnales auxquelles s'abandonnait alors, la nation en délire, à cette époque de bouleversement et d'innovations en tout genre, qui couvrit de tant de ruines notre patrie infortunée.

Après le Concordat de 1804, le culte de nos pères fut rétabli par toute la France, et notre belle cathédrale heureusement préservée de la destruction dont elle avait été menacée, eut bientôt retrouvé une partie de son antique splendeur. Depuis ce temps, la succession des évêques momentanément interrompue, a repris son cours régulier; et tout fait espérer que la religion catholique établie dans notre ville depuis plus de 1500 ans, a subi pour toujours les terribles épreuves qu'il entrait dans les desseins de Dieu de lui faire traverser.

§ II.

Tribunaux et Juridictions.

Les Druides furent les premiers magistrats des ha-

bitants de Bayeux. César, dans ses commentaires, nous apprend encore quelle était l'étendue de leur puissance et de leur juridiction.

Arbitres souverains dans les affaires sacrées, politiques et civiles, ils jugeaient sans appel et avec l'autorité de l'infaillibilité religieuse qu'ils s'étaient attribuée, toutes les contestations qui leur étaient soumises.

A certaines époques de l'année, revêtus d'une robe de pourpre, ils tenaient leurs assises dans un lieu consacré au milieu de la forêt qui couvrait le mont Faunus, peut être même sur les bords de la fontaine connue encore sous le nom de Belle-Fontaine, ou près d'un des nombreux menhirs ou dolmens existant alors dans les diverses parties du Bessin; là s'assemblaient de toutes parts ceux qui avaient à réclamer justice, et tous étaient forcés de se soumettre aveuglément à la sentence irrévocablement portée, sous peine d'être interdits du droit d'assister aux cérémonies sacrées, peine terrible, puisque celui contre lequel cette redoutable interdiction était prononcée, était rangé au nombre des criminels. On fuyait son approche; tout, même ce qui était juste, devait être refusé à ses instances, il perdait son rang, ses honneurs et ses dignités.

Les procès civils qui leur étaient soumis n'étaient sans doute ni graves, ni très-nombreux, et pourtant il devait s'en présenter encore quelques-uns, car si à l'époque de César, le sol chez les Germains était

possédé en commun, les Gaulois s'étaient élevés déjà à l'idée de l'appropriation personnelle. César nous apprend en effet que les questions de succession et de bornage, étaient portées au tribunal des druides, et cela seul conduit à penser que ce tribunal devait s'occuper assez fréquemment des coutestations civiles.

TRIBUNAUX ROMAINS.

Devenus maîtres des Gaules, les Romains ne dépouillèrent pas brusquement les Druides de leurs prérogatives; mais peu à peu ils restreignirent leur pouvoir. Peu a peu ils introduisirent les lois et les dieux de Rome, ils associèrent même à leurs prêtres les redoutables prêtres de Belus, qu'ils proscrivirent enfin quand ils crurent pouvoir le faire impunément. La justice fut rendue à Bayeux comme on la rendait à Rome. Bayeux eut son préteur et ses juges choisis parmi les citoyens désignés chaque année pour remplir ces fonctions. Ce magistrat tenait ses audiences dans le *Forum*, ou ce qui devait arriver souvent sous le ciel froid et brumeux de notre pays, dans la basilique, lieu couvert et public attenant au *Forum* et dont la forme et le nom ont été empruntés plus tard lors de la construction des églises chrétiennes.

Dans le *Forum*, où dans la basilique se réunissaient les magistrats, les jurisconsultes, les clients, tous ceux que leurs occupations ou leurs loisirs conviaient aux affaires. La justice ne pouvait être rendue, ni pendant

le temps de la moisson et des vendanges, ni aux jours des fêtes sacrées.

La chaire, *cathedra* sur laquelle s'asseyait le préteur et les siéges destinés aux juges, étaient placés au milieu d'un cercle formé par une palissade et autour de laquelle venaient se ranger les spectateurs. Vis-à-vis étaient disposés des bancs pour les parties, les accusateurs, les patrons et les avocats.

Nous renvoyons aux savantes études sur l'administration de la justice et l'organisation judiciaire en Normandie, par M. Pezet, auxquelles nous empruntons ces détails, le lecteur qui voudra connaître à fond la composition des tribunaux sous les Romains et les formalités judiciaires usitées.

Chassés, à leur tour, par les Saxons vainqueurs, les Romains emportèrent avec eux leurs dieux, leurs lois et leurs tribunaux.

Originaires d'un pays où les Druides possédaient encore la suprême puissance, les saxons durent rétablir, au moins momentanément, l'autorité de ces pontifes législateurs et juges qui, corrompus d'abord et bientôt proscrits par les Romains, n'en avaient pas moins conservé dans le pays de profondes racines.

Bientôt incorporés à l'empire des Francs, après avoir été éclairés des lumières du Christianisme qui mit fin à la puissance des Druides, les Saxons acceptèrent les lois de Clovis et de ses successeurs ; la législation et

les formes judiciaires admises jusques-là, ne tardèrent pas à recevoir de profondes modifications.

L'administration de la justice fut confiée aux comtes ou gouverneurs de la province. Ces rudes officiers plus habitués à tenir l'épée que la main de justice, ayant négligé cette partie de leurs fonctions, il leur fut donné des lieutenants sous le nom de Vicaires, et Bayeux devint le siége d'une vicairie. D'un autre côté, les évêques étaient juges dans leurs diocèses, ainsi que les seigneurs de fiefs dans l'étendue de leurs domaines.

Enfin, pour surveiller ces divers justiciers, des commissaires appelés *Missi dominici*, furent établis par Charlemagne et chargés de rendre eux-mêmes souverainement la justice.

Ce prince divisa la Neustrie en trois départements, affectés aux visites de ces commissaires et fit de Bayeux le chef-lieu de l'un de ces départements. C'était dans ses murs, in pago Bajesino, que se tenaient quatre fois par an, et plus souvent, suivant la nécessité, les solennelles assises de cette justice ambulatoire et souveraine.

A peine affermis, ces tribunaux et ces formes judiciaires durent entièrement disparaître dans notre cité devant la formidable invasion normande qui métamorphosa la face du pays.

Le Bessin devint le siége d'un Comté, dont le titulaire fut chargé de l'administration de la justice, et plus tard d'une vicomté, dont le ressort comprenait le Bessin

tout entier. A Bayeux résida le Comte d'abord et ensuite le Bailli et le Vicomte du Bessin. Dans les villes de Caen, de St-Lo et de Torigny, toutes dépendant alors de la comté du Bessin, le Bailli et le Vicomte avaient des lieutenants, qui rendaient la justice en leur lieu et place, à moins qu'il ne leur plût d'aller dans chacune de ces villes la rendre eux-mêmes.

Réunie de nouveau à la France en 1204, la Normandie vit s'établir 60 ans après, dans son sein, les mêmes juridictions que dans le reste de la France.

Les établissements de St-Louis en donnant aux tribunaux une organisation nouvelle, portèrent un coup fatal à Bayeux. Siége jusque-là du chef suprême de la justice, pour toute l'étendue du Bessin, notre ville se vit dépouiller de cet immensé avantage au profit de Caen où fut transféré le Grand Bailli. Bayeux resta toujours le siége d'une vicomté, mais d'une vicomté dont le ressort fut singulièrement restreint. Il n'y eut plus qu'un lieutenant du Grand Bailli dans cette ville qui se trouva ainsi privée des divers tribunaux d'appel qui furent successivement établis au lieu où se trouvait le Grand Bailli.

La juridiction de ce magistrat devint plus tard celle du Bailliage de Caen, et la juridiction de son lieutenant à Bayeux, celle du Bailliage établi dans cette ville et qui y subsista jusqu'en 1790.

VICOMTÉ.

La juridiction du Vicomte, la plus ancienne de Ba-

yeux avait pour officiers, le vicomte, un lieutenant-général, un lieutenant particulier, cinq assesseurs, un procureur du roi et un greffier.

Le vicomte de Bayeux était de droit maire de la ville, et en cette qualité il connaissait des affaires de police. Diverses modifications ayant été apportées à sa juridiction, son office fut enfin réuni à celui du Bailli par un édit du Roi, en date du mois d'avril 1749, enregistré au Parlement le 21 août, et à Bayeux le 6 septembre de la même année. Le bailliage de Bayeux fut appelé depuis cette époque, jusqu'en 1762, où il fut complétement réorganisé, Bailliage royal et vicomtal.

BAILLIAGE.

Ce tribunal qui avait avec notre tribunal de première instance une grande analogie; ressortissait directement au Parlement de Rouen, c'était un démembrement du grand Bailliage de Caen.

A l'origine de l'institution du grand Bailli, ce magistrat ou son lieutenant-général allait dans les villes de son ressort, tenir ses assises aux jours marqués et juger les procès. La multiciplité des affaires le contraignit de commettre dans tous ces lieux des lieutenants particuliers qui expédiaient les causes provisoires, et instruisaient celles qui étaient jugées dans les assises du Bailli ou du lieutenant-général.

Ces lieutenants nommés d'abord par le Bailli, le furent plus tard par le Roi. Un édit du mois d'avril 1762, organisa d'une manière complète et définitive le Bailliage

de Bayeux. A partir de cette époque jusqu'à sa suppression en 1790, il fut composé : d'un lieutenant-général civil du Bailli de Caen, séant à Bayeux, d'un lieutenant-général de police, d'un lieutenant-général criminel, d'un lieutenant particulier, assesseur criminel, de six conseillers, d'un avocat du roi, d'un procureur du roi, d'un greffier civil et criminel, d'un recevenr des consignations, commissaire aux saisies réelles, de neuf procureurs postulants, de quatre huissiers-audienciers.

OFFICIALITÉ.

Bayeux possédait en outre divers tribunaux exceptionnels. Le plus ancien de tous était l'officialité instituée dès l'origine de la monarchie française pour le jugement de toutes les affaires spirituelles.

AMIRAUTÉ.

Le tribunal exceptionnel le plus important sur nos côtes maritimes, était l'Amirauté établie pour juger toutes les actions qui concernaient le service des gens de mer, la construction des navires, leurs armements et équipements, la pêche et la surveillance, la police des quais, grèves, ports de mer, etc., ce tribunal ressortissait au grand amiral de France.

Originairement on ne comptait dans le Bessin, qu'une seule amirauté, dont le siége était à Port. En 1554, deux autres furent créées : l'une à Grandcamp, l'autre à Asnelles, canton de Ryes; ce dernier siége fut plus tard transféré à Bayeux; les membres de ce tribunal

étaient au nombre de deux, un lieutenant de l'amirauté et un procureur du roi, plus un greffier et un sergent.

ÉLECTION.

Les contestations relatives aux tailles, aux aides, aux impositions, aux subsides de toute espèce étaient attribuées à un tribunal exceptionnel. La nomination de ses membres, élus dans le principe, par les citoyens, lui avait fait donner le nom de tribunal de l'élection; il se composait d'un président, d'un lieutenant, de six élus; d'un procureur du roi, d'un greffier, de quatre procureurs, d'un huissier-audiencier et de quatre huissiers ordinaires.

GRENIER A SEL.

Les contestations relatives aux droits sur le sel étaient soumises à la juridiction royale du grenier à sel; cette juridiction était formée d'un président, de deux conseillers grenetiers, d'un contrôleur et d'un procureur du roi.

MAITRISE DES EAUX ET FORÊTS.

La maîtrise des eaux et forêts connaissait de tout ce qui était relatif à la police sur la chasse, la pêche, les eaux et forêts. Cette juridiction était composée d'un maître particulier, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un garde marteau, d'un greffier, d'un garde général et d'un garde particulier.

POLICE.

Un tribunal de police statuait sur tout ce qui était relatif à la police de la ville ; il était composé d'un lieutenant-général de police, d'un greffier et de deux huissiers-audienciers.

TRIBUNAL DU POINT D'HONNEUR.

Une sorte de juridiction connue sous le nom de tribunal du point d'honneur, connaissait des causes et querelles entre gentilshommes et empêchait que ceux-ci ne sortissent des voies de la justice ordinaire pour en venir à la violence. Ce tribunal se composait d'un lieutenant des maréchaux de France, d'un conseiller rapporteur du point d'honneur et d'un greffier.

Enfin, comme nous l'avons vu plus haut, Bayeux a été momentanément le siége du parlement, pendant les grands jours, sous François Ier, et du Conseil supérieur sous Louis XV.

TRIBUNAL DE DISTRICT.

La loi de 1790 fit table rase de tous les tribunaux et juridictions qui couvraient le sol de la France ; elle institua les juges de paix et les tribunaux de district.

Bayeux eut son juge de paix, ses prud'hommes assesseurs et son tribunal de district, composé de cinq juges, de quatre suppléants, d'un ministère public

d'un greffier. Les procureurs furent remplacés par les avoués.

Le tribunal de district de Bayeux, devint tribunal d'appel pour les autres tribunaux de district, comme les autres tribunaux de district le devinrent pour le tribunal de Bayeux.

Les juges étaient élus pour six années par les justiciables.

Ils ne pouvaient être choisis que parmi les citoyens âgés de trente ans, qui avaient été pendant cinq ans juges ou hommes de loi, exerçant publiquement auprès d'un tribunal.

Les juges de paix et les prud'hommes assesseurs des juges de paix, étaient aussi élus par les justiciables pour deux ans; ils pouvaient, comme les juges, être réélus, et devaient être âgés de trente ans.

Le juge de paix ne pouvait juger les matières qui lui étaient soumises qu'accompagné de deux assesseurs.

La présidence du tribunal de district appartenait au juge qui avait été élu le premier.

Le greffier du tribunal était nommé au scrutin, à la majorité absolue des voix, par les juges qui lui délivraient une commission et recevaient son serment.

Le juge de paix commettait son secrétaire greffier et recevait son serment.

Les commissaires du roi étaient nommés à vie; ils devaient avoir trente ans accomplis et ne pouvaient être

destitués que pour forfaiture dûment constatée par juges compétents.

La loi du 19 juillet 1791 institua les tribunaux de police municipale et de police correctionnelle.

Les contraventions de police municipale étaient jugées par un tribunal composé de trois membres que les officiers municipaux choisissaient parmi eux, avec adjonction du procureur de la Commune ou de son substitut, qui remplissaient les fonctions de ministère public.

Les délits emportant une peine correctionnelle, étaient jugés par un tribunal correctionnel composé de deux juges de paix et d'un assesseur, d'une partie publique et d'un greffier.

La constitution du 5 fructidor an III, ayant supprimé les tribunaux de district pour y substituer un tribunal civil par département, Bayeux ne posséda plus jusqu'en l'année 1800 qu'un tribunal de police municipale, un tribunal de police correctionnel et un tribunal de commerce.

La loi du 27 ventôse an VIII, modifia cette organisaion judiciaire. Les tribunaux civils et criminels du département et les tribunaux de police correctionnelle furent supprimés.

Bayeux, chef-lieu d'arrondissement, eut un tribunal de première instance composé d'un président et de quatre juges, d'un greffier, d'un commissaire du gouvernement et d'un substitut.

Plus tard, le nombre des juges fut réduit à trois.

Enfin, une loi récente a fixé de nouveau à quatre le nombre des juges, de ce tribunal.

Le corps des avoués et celui des avocats furent rétablis, et l'antique barreau, dont plus d'un membre avait échappé à la tourmente révolutionnaire, vit se continuer la succession des notabilités qu'il a toujours renfermées dans son sein.

C'est dans ses rangs que jadis confirmèrent leur réputation, les Lebret, les Joret-Desclosières, les Le Touzé, jurisconsultes, toujours armés du texte et de l'esprit de la coutume, auxquels il ne fallait demander ni l'élégance du langage ni les mouvements oratoires, mais qui savaient y suppléer par l'imprévu de l'attaque et l'abondance des moyens; Delalonde Ste-Croix, qui fut membre de la Cour de cassation lors de son institution, après avoir été successivement lieutenant-général du Bailliage, conseiller au Conseil supérieur et juge du tribunal de district; Maheust, orateur d'un talent sérieux, mort dans l'exercice des fonctions de président du tribunal civil, auxquelles il fut nommé en 1800; Tanqueray, qui devait le premier rang que lui accordaient ses confrères à l'éclat d'une parole pleine de mouvement et d'images; Bunouville, qui sacrifiait les grâces de la diction à la sévérité de la logique, et qui porta plus tard au parquet du tribunal civil, où il fut appelé depuis 1806 jusqu'en 1816, cette dialectique puissante qui n'eut d'égale que l'austérité de ses mœurs

et l'intégrité de ses talents ; Le Tellier, homme du monde et du palais, membre du Corps législatif sous l'empire ; Delleville, député à la Convention, qui refusa de voter la mort du roi, et fut l'un des plus ardents adversaires des mesures révolutionnaires ; nommé en 1800 conseiller à la Cour de Caen, où il a laissé les plus honorables souvenirs, décédé en 1828 ; Delauney, Mouland, Le Roy, Le Boucher des Longparcs, qui ont aussi été membres de nos différentes assemblées législatives, et ont rempli leurs fonctions en hommes loyaux et courageux.

§ III.

Administration municipale de Bayeux depuis son origine jusqu'à nos jours.

Avant l'invasion romaine, les druides, suivant toute apparence, étaient les seuls administrateurs de Bayeux.

Sous les Romains, cette ville était l'une des cent cités gauloises qui jouissaient du droit des municipes. Comme toutes les villes municipales gallo-romaines, elle avait une curie ou sénat, des duumvirs, des principaux, un défenseur de la cité, des édiles, un questeur et un préteur.

Les édiles et les questeurs s'occupaient de la police de la ville et de la perception des impôts.

Le défenseur de la cité devait tenir la main à la répartition égale des subsides et à leur recouvrement.

Il était chargé de la garde des registres publics, d'y inscrire les nouveaux habitants, de recevoir les actes de naissance et de décès.

Il était encore obligé comme le titre de son office l'annonçait, de défendre le menu peuple de la vexation des grands, et de plus il devait protéger les habitants contre les exactions de leurs nombreux administrateurs. (V. S. page 38).

Il sollicitait la punition des crimes, et si le président de la province ne faisait pas son devoir, il devait en avertir le chef de l'Etat.

Enfin, une juridiction contentieuse pour les affaires de peu d'importance, finit par lui être attribuée.

Cette belle institution du défenseur de la cité, rappelle celle des maires qui lui fut plus tard substituée; elle se conserva même sous l'invasion saxonne, et suivant toute apparence sous celle des Normands. Au VIIIe siècle, Charlemagne, dans un de ses capitulaires, livre 5, chapitre 387, règle ce qui est relatif aux défenseurs des cités.

Sous la domination des Francs, ces fonctionnaires exerçaient leur autorité à côté des comtes, vicaires ou

baillis, chargés de rendre la justice en matière civile et criminelle.

Sous la domination normande, il ne paraît pas qu'il ait été apporté de grandes modifications à cette institution, que consacrait une longue suite de siècles.

Mais après la réunion de la Normandie à la France en 1204, cette organisation municipale reçut une altération profonde. Le vicomte du Bessin, obligé de pourvoir aux besoins de la justice dans toute l'étendue de la province, avait senti la nécessité de conserver à côté de lui un magistrat secondaire pour s'occuper de l'administration urbaine, mais devenu simple vicomte de la ville, il cumula, avec ses fonctions de vicomte celle de défenseur de la cité; il prit le titre de vicomte, de maire et de juge politique de Bayeux.

Pour l'aider dans son emploi, il lui fut donné ou il se choisit lui-même deux assesseurs ou conseillers, qui furent appelés échevins du Verbe hébreu *echevere*, qui signifie veiller, soigner.

Leurs fonctions consistaient d'abord à donner conseil au vicomte dans les jugements et à le représenter lorsqu'il était occupé ailleurs.

Plus tard, ils furent chargés de la police et de l'administration de la ville à l'instar des édiles chez les Romains. Ils étaient nommés pour cinq ans d'abord et ensuite pour trois, par l'assemblée des députés de la ville.

Ainsi, Bayeux eut à partir de cette époque, un

maire qui réunissait à cette fonction celle de vicomte, et deux échevins.

Un édit du mois d'août 1692, érigea en titre d'office héréditaire les fonctions de maire et fit perdre au vicomte de Bayeux le titre de *maire né* de la ville et de juge politique.

Le maire et les échevins ne pouvaient seuls décider toutes les questions qui intéressaient la commune. Celles qui concernaient la police leur étaient exclusivement réservées; celles qui touchaient à l'administration des biens et revenus, étaient soumises à une espèce de conseil municipal que l'on appelait l'assemblée des Députés, composé de notables habitants que chaque paroisse était tenue de désigner au nombre de deux, chaque année, sous peine d'y être contrainte par la voie des garnisaires.

La loi du 14 décembre 1789, supprima dans toute la France les diverses municipalités qui existaient alors, et ordonna qu'il en fût formé de nouvelles par la voie de l''élection. L'administration municipale a été composée depuis cette époque d'un maire et de deux adjoints. Le nombre des conseillers municipaux a varié bien souvent.

Aujourd'hui cette administration se compose encore d'un maire et de deux adjoints nommés par l'Empereur. Le Conseil municipal compte 23 membres nommés par l'élection.

§ IV.

Institutions littéraires fondées à Bayeux.

La première société académique renfermée dans notre cité, fut celle qu'y fondèrent les Druides, longtemps avant l'ère chrétienne. Nous l'avons dit plus haut, cette société fameuse y florissait encore plus de 300 ans après la conquête romaine. Nous savons ce que l'on y enseignait, et le mode d'enseignement que l'on y pratiquait.

Les Romains, sans nul doute, apportèrent avec eux leurs écoles, leurs gymnases et leurs athénées, magnifiques établissements littéraires qui durent briller chez nous d'un bien vif éclat. Le reflet en existait encore sous la domination des ducs normands, puisqu'il est certain, comme nous l'avons vu précédemment, que ces princes envoyaient leurs fils dans notre ville pour y perfectionner leur éducation.

La longue période de guerre qui désola notre patrie après la réunion de la Normandie à la France, éteignit chez nous, comme partout ailleurs, le goût des arts, des sciences et des lettres; mais cette ère brillante que l'on qualifie de renaissance le vit enfin reparaître, le XVIe et le XVIIe siècles ne semblent pas s'être écoulés sans que quelque société savante se soit établie dans notre ville. La patrie des Alain-Chartier, des Davauleau, des Halley, des Marcel, qui cultivèrent avec tant de

succès la poésie et les belles-lettres, n'a pu rester étrangère au mouvement régénérateur.

En effet, on lit dans l'histoire de Bayeux, à la fin du XVIIIe siècle, par M. Pezet, p. 61 en note. « Guy de Chamillard, intendant de la généralité de Caen, avait établi son séjour à Bayeux, vers l'an 1667. Pendant plusieurs années de son administration, qui dura neuf ans, il y forma une académie dont il fut le chef, mais dont on ne connaît pas les travaux. — *Manuscrits d'Hhermant Bibl. de Caen.* »

Quoi qu'il en soit, il faut remonter jusqu'en 1770 pour constater enfin, d'une manière certaine, l'existence d'une association littéraire dans notre ville. Ce fut à cette époque que quelques personnes se réunirent pour former ce que l'on appelait alors une chambre de société.

Le but de ces honorables citoyens n'avait rien de prétentieux; il s'agissait uniquement, comme ils eurent soin de l'inscrire dans leurs statuts, *de trouver un honnête délassement, soit dans la lecture des nouvelles littéraires et politiques, soit enfin dans la récréation des jeux de société resserrés dans de justes bornes.* (*)

Ce fut à vrai dire le premier cercle littéraire fondé à Bayeux. Sa durée fut très-éphémère; mais il nous a

(*) Mémoire de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, t. premier, p. 219.

été impossible de découvrir l'époque à laquelle il cessa d'exister.

En 1773, les médecins se constituèrent en société académique sous le nom de Collége de médecine. Cette société dont firent partie, comme membres titulaires, tous ceux qui exerçaient cette utile profession à Bayeux, et comme membres correspondants, bon nombre de médecins étrangers, avait un directeur, un secrétaire et un trésorier; ses statuts furent rédigés en latin. Elle se réunissait dans l'un des appartements de l'Hôtel-de-Ville en petit comité, tous les mois, et quatre fois par an en assemblée générale. Les membres y lisaient des mémoires, y rendaient compte des observations de leur clinique, et discutaient entre eux sur la thérapeutique.

Le 17 juillet 1784, elle ouvrit une discussion publique en présence du maire et des échevins sur la nature de la miliaire et sur les moyens propres à la combattre. La perturbation apportée à toutes choses par la révolution mit fin à ses travaux; sa dernière séance eut lieu le 15 octobre 1792, après dix-sept années d'existence. (*)

Ces deux sociétés littéraires, si l'on peut les qualifier ainsi, n'étaient que les avant-courrières de l'association académique, méritant réellement ce nom qui se fonda dans notre ville quelques temps avant 1789, sous le nom de société royale littéraire.

(*) Mêmes mémoires, loco citato.

Créée par les citoyens les plus éminents de la cité, possédant à l'extérieur des ramifications très-étendues, fière de correspondants célèbres, tels que l'abbé Sicard, Vicq d'Azir, Laurent de Jussieu, le chevalier de Buffon, etc., qui sollicitaient l'honneur d'être comptés parmi les membres associés, cette société, pendant sa trop courte durée, brilla du plus vif éclat.

Organisée d'abord par ceux qui en eurent la première idée en association libre, elle fut régulièrement autorisée par arrêt du Conseil d'Etat, en date du 23 décembre 1789, sous le titre de *Société littéraire avec tous les droits et prérogatives accordés aux académies des sciences et belles-lettres du royaume.*

A peine sanctionnée par l'autorité, elle eut au nombre de ses présidents *ad honores*, le cardinal Loménie de Brienne, qui paraît lui avoir porté un assez vif intérêt.

Les travaux de cette société, qui renfermait dans son sein tout ce que la ville comptait d'hommes amis des sciences et des belles-lettres, et parmi ses membres non résidants, des illustrations de tout genre, ne furent ni sans importance ni sans retentissement.

« Tous les six mois, dit M. Luthereau, auteur de l'article des mémoires de la Société d'agriculture, auquel nous empruntons ces détails, elle tenait une assemblée générale particulière pour régler ses comptes; tous les mois, elle avait en outre une réunion privée,

et tous les deux mois une séance publique. Là, se traitaient des questions agronomiques, sociales, littéraires et scientifiques dont la plupart d'entre nous ne rejetteraient pas la responsabilité. »

Malheureusement, l'autorisation royale qui lui fut accordée, précède à peine la tourmente révolutionnaire ; celle-ci devait l'emporter comme tant d'autres institutions qui ne purent survivre à cet immense cataclysme. Autorisée en 1789, sa durée ne se prolongea pas au-delà de 1791 ; après cette époque il n'en est plus question ; la politique devint l'objet de toutes les préoccupations, et le club de terrible mémoire remplaça la réunion académique.

Toutefois, tel fut toujours notre goût pour les sciences et les lettres que, même à cette époque si triste et si tourmentée, il fut créé dans notre ville une société qui n'avait rien de littéraire, mais qui peut-être a plus fait dans l'intérêt des belles-lettres chez nous, que toutes celles dont nous venons de parler. Voici de quelle fondation il s'agit :

Le 23 germinal an II, le directoire de district de Bayeux, institua une commission chargée d'inventorier les nombreux objets d'art et de science que l'exil ou l'arrestation de leurs propriétaires avaient laissés sans maître, et d'en former le noyau d'une bibliothèque communale. Les hommes les plus éminents par leur science et leurs lumières furent désignés pour faire partie de cette commission qui prit le nom de Commission des Arts.

A peine installés dans leurs fonctions, ils se livrèrent avec ardeur à leurs travaux et bientôt une immense quantité de livres et d'objets d'art de toute espèce se trouva sauvée d'une destruction certaine. Tel fut le noyau de la belle bibliothèque que possède aujourd'hui notre ville, noyau qui aurait été beaucoup plus considérable si la bibliothèque de Caen n'avait été autorisée à faire préalablement son choix parmi les innombrables ouvrages réunis par les soins de cette Commission, qui, on peut le dire, a rendu aux belles-lettres dans notre ville d'incontestables services.

Nous avons vu plus haut que le premier Cercle littéraire fut fondé à Bayeux en 1770; le second le fut en 1818 et subsiste encore de nos jours. Régulièrement autorisé par ordonnance royale sous le nom de Cercle politique et littéraire, il offre à ses nombreux membres un agréable délassement, en même temps que le grand nombre de journaux et de revues littéraires qui sont mis à leur disposition, leur permet de se tenir au courant de la politique et de la littérature.

En 1824, une Association d'une haute utilité fut établie dans notre ville; elle y poursuit ses travaux avec une rare persévérance; nous voulons parler de la *Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche.* Elle a pour but de rechercher tout ce qui peut perfectionner la médecine vétérinaire; l'influence qu'elle exerce est très-grande et porte chaque jour ses fruits.

Le nombre de ses membres est considérable; ils se divisent en titulaires et correspondants; chaque année elle publie un volume de Mémoires.

Le souvenir de la Société royale Loménie de Brienne, était presqu'entièrement effacé, lorsqu'au mois de juillet 1841, quelques citoyens se rassemblèrent à l'Hôtel-de-Ville pour aviser aux moyens de rétablir enfin une Société littéraire à Bayeux. On voulait réunir tous les hommes éclairés, studieux, dans une pensée commune, fonder enfin une institution forte, durable et véritablement utile, et la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres fut créée.

Le 22 août 1841, l'Association formula ses statuts et le 22 octobre suivant, elle fut reconnue et autorisée par le Gouvernement.

Etablie sur de larges bases et dans un but d'utilité publique, cette société qui compte aujourd'hui 25 années d'existence, possède tous les éléments d'un succès durable. Une foule considérable d'hommes véritablement amis de leur pays, sollicita dès l'abord l'honneur d'en faire partie, et chaque jour la voit encore s'accroître.

Tous les ans elle publie des mémoires qui contiennent une foule d'articles intéressants au point de vue agronomique, objet principal de son institution et de ses travaux, et sous le rapport littéraire. Dirigée longtemps par un éminent magistrat, qui a laissé au

tribunal dont il fut le président pendant de longues années, de si brillants souvenirs, elle a eu l'immense avantage de voir ses mémoires enrichis d'un grand nombre d'articles émanés de sa plume élégante et savante.

Enfin, on peut le dire, cette Société est une magnifique institution qui a déjà rendu et est appelée à rendre encore d'éminents services à notre pays. Elle remplace dignement cette société première qui ne fit qu'apparaître chez nous il y a trois quarts de siècle, et qui aurait peut-être illustré la ville où elle s'était formée et tenait ses séances, si les événements de la révolution n'avaient mis un terme à ses travaux en dispersant ses membres et amenant forcément sa dissolution.

§ V.

Institutions militaires établies à Bayeux.

De tous temps les habitants des villes durent veiller à la sûreté générale et au maintien du bon ordre. A l'origine de notre histoire, perpétuellement obligés qu'ils étaient de pourvoir à leur sécurité personnelle, à celle de leur famille, tous les citoyens étaient soldats et armés pour l'attaque ou pour la défense.

Les administrateurs de la cité faisaient faire chaque nuit le guet et la garde des portes et des murailles; chaque habitant était commandé à tour de rôle.

Louis XII, en 1504, ordonna qu'à moins d'éminent

péril, chacun ne pût être contraint à faire le guet qu'une fois le mois; il fixa la taxe pour se faire remplacer dans ce service, à cinq deniers en temps de guerre et à trois en temps de paix ; il en excepta ceux qui ne payaient pas 5 sous de taille (*) et les orphelins au-dessous de 18 ans.

Sous Louis XIII, la garde du guet reçut une organisation nouvelle et prit le nom de garde bourgeoise. En 1636, on forma les compagnies par paroisses, Bayeux en comptait 12 ; il dut avoir 12 compagnies de garde bourgeoise qui en 1662 formaient un effectif de 1,200 hommes, ainsi que nous l'atteste la relation de de l'entrée solennelle de Mgr de Nesmond par le célèbre abbé de St-Martin.

Sous Louis XIV on forma une compagnie d'élite sous le nom de Compagnie Colonelle.

Les grades de major, de capitaine et de lieutenan dans cette compagnie d'élite, furent érigés en titres de charges héréditaires et vendus moyennant finance ; car c'était en multipliant ainsi les titres, les priviléges, les charges dont la finance entrait dans les coffres de l'Etat, que Louis XIV subvenait au faste de sa cour, et aux dépenses énormes de la guerre.

Cette compagnie était composée de 130 hommes revêtus d'un bel uniforme; elle marchait à la droite de

(*) La journée était alors de 2 sous — un sou à cette époque valait donc un franc de nos jours — cinq deniers ne faisaient pas tout à fait 50 c., et trois deniers équivalaient à 25 c.

la garde bourgeoise et des divers régiments en garnison à Bayeux, dans les revues et cérémonies publiques.

Des feux de joie étaient alors fréquemment allumés pour fêter les événements heureux. La garde bourgeoise y était convoquée et faisait à l'entour trois décharges de mousqueterie ; le 1er novembre 1744, il en fut allumé un sur la place du Planître en réjouissance de l'heureuse convalescence de Louis XV. La garde bourgeoise fit ses trois décharges accoutumées, et il arriva qu'à la dernière exécutée par la compagnie de Saint-Patrice, trois personnes tombèrent frappées à mort et qu'une douzaine d'autres furent blessées plus ou moins grièvement. Sur le réquisitoire du procureur syndic, l'hôtel-de-ville fit une instruction *militaire* sur ce grave événement ; à cet effet, il fut enjoint à la compagnie de se *rendre sous les armes* dans la cour de la caserne, et là, chacun des hommes fut interrogé séparément ; le résultat de cette étrange enquête, à laquelle le bailliage paraît être demeuré étranger, fut que ce funeste accident ne devait être attribué qu'à l'imprudence et à la maladresse.

La crainte de voir se renouveler de si déplorables malheurs, aurait dû sans doute faire supprimer les décharges d'armes à feu autour des feux de joie ; il n'en fut rien cependant, et quelques mois à peine s'étaient écoulés que la garde bourgeoise recommençait cet exercice dangereux autour d'un nouveau feu allumé en l'honneur de la naissance d'un prince.

Cette garde bourgeoise subsista jusqu'en 1789. A cette époque, les citoyens s'organisèrent en garde nationale. De nombreuses vicissitudes étaient réservées à cette institution. Maintenue dans tout son éclat pendant la révolution, elle fut restreinte sous le premier Empire; transformée en garde urbaine sous la Restauration ; rétablie dans toute son importance sous les gouvernements de Juillet et de la République de 48, elle a été supprimée dans les villes et communes des départements par le second Empire qui ne l'a conservée que dans la ville de Paris.

§ VI.

Commerce et industrie.

La ville de Bayeux n'est pas assise sur les bords d'un cours d'eau considérable, et n'a pu par cela même, voir se développer dans son sein les nombreuses industries qui trouvent dans les chutes ménagées sur le parcours des rivières importantes, des moteurs non moins puissants qu'économiques, et sur les eaux de ces rivières une voie de communication rapide et peu dispendieuse pour l'échange de leurs produits. Le volume des eaux de la rivière d'Aure qui partage cette ville en deux parties presqu'égales est trop faible, et les chaleurs de l'été le réduisent à si peu de chose, qu'il a fallu renoncer à s'en servir comme moteur d'usine entretenant pendant toute l'année un grand nombre de bras.

Ce cours d'eau, dont la pente dans toute sa traversée de la ville est très-considérable, met en mouvement trois moulins à blé et un très-beau moulin à huile qui tout récemment a reçu une installation nouvelle.

Dans les temps les plus reculés, Bayeux fut le siége d'une fabrique de poterie qui paraît avoir eu une grande importance. Une de nos rues s'appelle encore la rue de la Poterie, et dans les terrains qui l'avoisinent, on trouve, lorsqu'on y pratique quelque fouille, d'innombrables débris qui attestent que du temps de la conquête, une fabrique de ces beaux produits dont les Romains semblent avoir emporté le secret avec eux, avait été fondée dans ce quartier, où depuis l'on a créé un établissement de poterie d'un autre genre, dont nous parlerons plus tard.

Sous la domination des Saxons et celle des Normands, quels furent le commerce et l'industrie des habitants de Bayeux? Nul ne saurait le dire. Bayeux, n'ayant pas de rivière navigable ou flottable, placé à une petite distance de la mer, il est vrai, mais ne pouvant par aucun port expédier ses produits, Bayeux séparé des autres villes par des chemins impraticables, ne pouvait se livrer alors qu'au commerce et à l'industrie dont les produits trouvaient dans la localité un écoulement assuré.

Les femmes filaient le lin et la laine pour la confection des étoffes, que les hommes s'occu-

paient à tisser ; ceux-ci fabriquaient en outre les divers ustensiles de ménage, et tel était à Bayeux, comme dans la plupart des autres villes de la France, les occupations industrielles de ses habitants.

Dans le moyen-âge, la fabrique du parchemin à Bayeux avait une grande réputation, et ses produits étaient extrêmement recherchés. Presque tous les anciens comptes, dit M. Pluquet, dans son Essai historique, font mention de *pels à escrire* et de parchemins achetés à Bayeux. L'usage du papier qu'introduisit la découverte de l'imprimerie entraîna la ruine de cette fabrique.

Quelque temps après cette merveilleuse découverte, en 1475, le patriarche de Jérusalem, Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux, ayant fait creuser l'avant-port et le bassin de Port-en-Bessin, notre ville trouva dans ce nouvel établissement un utile débouché pour les produits d'une industrie qui y florissait alors.

Environné de fertiles campagnes qui nourrissaient, sans doute à cette époque, d'innombrables troupeaux, et produisaient en abondance le lin et le chanvre, Bayeux se livra avec ardeur à la confection des tissus de toute espèce. Des fabriques considérables de drap, de serge, d'étamine et de velours de laine, s'étaient établies dans cette ville, et ce qui excédait les besoins de la consommation s'expédiait par le port de Port-en-Bessin.

Malheureusement ce port ayant été détruit par une

horrible tempête dans le XVIIe siècle, la ruine de cet important commerce en fut la conséquence; c'est ce qu'attestent les rapports de la généralité de Caen en 1698, où l'on signale en effet, le *comblement du port de Port-en-Bessin, comme ayant causé la ruine du commerce et celle des fabriques considérables de draps et d'étamines qui existaient auparavant à Bayeux.*

Indépendamment de cette industrie des tissus, qui paraît avoir été si brillante dans notre ville, celle de la tannerie y fut aussi dans un état prospère.

Le nombre des tanneurs était considérable, et les cuirs qu'ils livraient au commerce avaient une grande réputation. Privée du seul port par lequel elle pouvait expédier, ses produits, cette industrie ne put survivre non plus à la destruction de son unique débouché.

Les habitants de Bayeux, *laborieux* et *fort propres au commerce*, ainsi que les qualifient d'anciens géographes, furent de nouveau obligés de se borner à la fabrication des seuls objets qui se consommaient dans le pays. Près d'un siècle s'écoula avant que leur aptitude industrielle pût trouver, pour s'exercer, une occasion favorable.

Enfin, cette occasion se présenta. Le grand Colbert avait voulu affranchir la France du tribut qu'elle payait à l'étranger, d'où elle tirait alors toutes les dentelles qui tenaient déjà une si grande place dans les riches toilettes de l'un et de l'autre sexe.

Des dentellières avaient été appelées en France. Des

ateliers avaient été formés; on commençait à comprendre quelle mine féconde cette industrie nouvelle renfermait dans son sein; mais nul essai n'en avait encore été tenté à Bayeux, lorsqu'en l'année 1740, M. Clément, habitant de Caen, fit établir dans notre ville une fabrique de dentelle dont la réussite fut complète.

M. Tardif, qui prit la suite des affaires de M. Clément, donna une nouvelle extension à cette fabrique, et cinquante ans ne s'étaient pas écoulés, que cette magnifique industrie occupait plus de 4,000 ouvrières dans Bayeux et sa banlieue. La révolution et les guerres qu'elle alluma lui imposèrent un temps d'arrêt et d'horribles souffrances; mais à la paix une nouvelle impulsion lui fut donnée par d'honorables négociants de cette ville, et notamment par Mme Carpentier, dont la rare intelligence jointe à une volonté puissante, parvint à procurer à la fabrique de dentelles de Bayeux, un éclat et une perfection qui lui valurent la médaille d'or à l'exposition générale de 1825.

La maison Lefébure, de Paris, a suivi avec le plus grand succès la ligne qui lui a été tracée; elle a vu ses efforts brillamment récompensés aux diverses expositions auxquelles elle a pris part, et notamment par la grande médaille d'or à l'exposition générale de 1855.

A cette même exposition, une des cinq grandes médailles d'honneur accordées aux produits analogues aux siens, a été décernée à la ville de Bayeux pour son

industrie des dentelles, dont la réputation était devenue européenne.

A partir de ce moment, les plus grandes maisons commerciales de Paris ont fondé dans notre ville, pour donner à cette spécialité un nouvel essor, de nombreux établissements installés pour la plupart dans nos principaux hôtels. Car tel est l'ordinaire retour des choses d'ici bas; le commerce tenu jadis dans le plus profond mépris par les classes privilégiées, s'installe fièrement aujourd'hui dans les somptueuses habitations que l'antique aristocratie, impuissante à les occuper, est forcée de lui abandonner.

A côté de la maison Lefébure, s'est élevée la maison Adolphe Pagny, sa rivale et presque son égale, qui, elle aussi, a vu ses efforts encouragés par plusieurs médailles d'or aux diverses expositions auxquelles ses magnifiques produits ont figuré.

Enfin, il existe dans la ville un grand nombre d'autres fabriques tout récemment mises en activité, qui, si elles n'offrent pas encore la même importance que les premières, n'en occupent pas moins déjà une grande quantité d'ouvrières, soit à Bayeux, soit dans l'arrondissement.

Le nombre de métiers actuellement en activité dans cette ville, ne s'élève pas à moins de 3,000, qui produisent chaque année un million de francs dont profitent exclusivement celles qui les mettent en mouvement.

Indépendamment de cette précieuse industrie, Bayeux renferme une importante manufacture de porcelaine dure allant au feu.

Transférée dans notre ville par un homme de génie, M. Joachim Langlois, administrée longtemps par Mme Marie-Jeanne Le Cavélier, sa veuve, et M. Frédéric Langlois, l'un de ses fils, qui avaient su marcher avec une rare habileté dans la voie tracée par le premier fondateur, cette manufacture est devenue la propriété d'une maison de Paris, et prend de jour en jour une nouvelle importance. Du reste, la qualité de ses produits, les admirables instruments qu'elle fournit à la chimie, justifient la vogue qui a toujours récompensé et récompense encore les efforts de ses directeurs, auxquels de nombreuses médailles de bronze, d'argent et d'or ont été décernées.

C'est dans la Manche, à peu de distance de St-Waast-la-Hougues, que se trouve la carrière de kaolin qu'elle met en œuvre. La forêt de Cerisy lui fournissait jadis le combustible dont elle avait besoin. Aujourd'hui, M. Gosse, son nouveau propriétaire, a substitué, avec un immense avantage, la houille au bois qui devenait d'un prix excessif. Grâce aux développement que cet habile industriel a su donner à cet établissement considérable, plus de cent trente ouvriers y trouvent, pendant toute l'année, un travail largement rétribué.

On compte à Bayeux plusieurs ateliers de carrosserie,

dont les produits généralement estimés, trouvent dans le pays de suffisants débouchés.

Il s'y confectionne une grande quantité de meubles pour les besoins de la classe ouvrière, et plusieurs belles fabriques d'ébénisterie y livrent au commerce diverses pièces d'ameublement qui, sous le rapport de la solidité, de l'élégance et du goût, ne laissent rien à désirer.

Le commerce de détail n'y est pas sans importance. On y voit un grand nombre de magasins qui fournissent tout ce qui est nécessaire aux besoins du confortable et du luxe, en même temps qu'ils répondent à toutes les exigences de la vie ordinaire.

Un marché, l'un des plus considérables de la province, appelle dans notre ville le samedi de chaque semaine, une foule énorme d'habitants de la campagne qui viennent y échanger les produits du sol le plus fécond du département, contre tous les objets réclamés par les besoins d'une consommation qui s'augmente en raison des progrès de l'aisance publique.

Enfin Bayeux, qui, nous le répétons, n'est pas une ville de grande industrie, n'y est pourtant pas entièrement étranger; il se livre aussi à diverses opérations commerciales qui ne sont pas sans quelque importance.

La Révolution en faisant disparaître les corporations et les maîtrises, a brisé les entraves qui arrêtaient l'essor de l'industrie et du commerce; d'un

autre côté le chemin de fer, les magnifiques routes impériales et départementales, les chemins de grande et de moyenne communication qui viennent aboutir à Bayeux, comme les artères qui reçoivent et renvoient le mouvement et la vie, sont appelés à modifier encore l'aspect et les habitudes de cette cité, qui déjà, il faut en convenir, n'est pas restée étrangère à cet immense progrès en toute chose, accompli autour d'elle.

Cette nouvelle et merveilleuse invention qui supprime les distances, va la rattacher de plus en plus au grand centre, d'où rayonnent sur toutes les parties de l'Empire, transformées et vivifiées, les innombrables découvertes de l'esprit humain, et Bayeux désormais à la porte de Paris, verra naître et se développer dans son sein cette prospérité que le voisinage d'une grande capitale procure toujours aux villes qui concourent à l'approvisionner.

§ VII.

Des diverses administrations que renferme la ville de Bayeux.

Bayeux est le siége de l'Evêché du Calvados. Cet évêché est le plus ancien de la province et son titulaire est le premier suffragant de l'archevêché de Rouen ; cette ville possède une administration épiscopale qui s'étend à tout le diocèse.

Elle possède en outre une sous-préfecture.

Son administration municipale est composée d'un maire et de deux adjoints. Le nombre des membres du Conseil municipal est aujourd'hui fixé à 23.

Ce fut le 27 janvier 1790 qu'eurent lieu les premières élections municipales à Bayeux. Voici le tableau de tous les maires qui se sont succédés à l'Hôtel-de-Ville, depuis cette époque mémorable jusqu'à ce jour :

1° 27 janvier 1790, M. de Cheylus, évêque de Bayeux,
2° M. Dubois de Littry,
3° M. Duhamel de Vailly,
4° M. Boidelle de Feuguerolles,
5° M. Letual;
6° M. Guérin de la Houssaye,
7° M. Bunouville,
8° Floréal an III, M. Jéhanne, jusqu'au 18 pluviôse, an IV.

Depuis ce jour jusqu'au 7 pluviôse, an IX, les fonctions de maire furent supprimées à Bayeux comme dans les autres communes de France, par la Constitution de l'an III. Elles ne furent rétablies qu'en l'an IX par un arrêté des Consuls. Le premier désigné pour les remplir a été : M. Genas-Duhomme

Le second, M. Conseil,
Le troisième, M. Le Tellier,
Le quatrième, M. Faucon de Lalonde.
Le cinquième, M. Despallières.

Bayeux renferme une Commission administrative des Hospices, un Bureau de Bienfaisance et une Administration du Collége.

Il possède un receveur particulier des finances,
Un percepteur,
Un receveur municipal,
Un reeeveur et un inspecteur des contributions indirectes,
Un conservateur des hypothèques,
Deux receveurs de l'enregistrement et des domaines,
Deux contrôleurs des contributions directes,
Un contrôleur des contributions indirectes,
Un vérificateur de l'enregistrement,
Un vérificateur des poids et mesures,
Une Administration postale,
Un bureau télégraphique,

Une station de chemin de fer établie depuis le mois de juin 1858, et prenant depuis cette époque une importance qui s'accroît de jour en jour.

Située à l'extrême limite du territoire de la ville, contrairement aux prévisions de l'ingénieur du Gouvernement, qui en avait fixé l'emplacement tout contre les dernières maisons, cette station a nécessité l'ouverture à travers la prairie d'une voie nouvelle, qui a grevé le budget municipal d'une dépense considérable, et qu'on aurait pu lui épargner si l'on eût tenu à la rigoureuse exécution du projet primitif.

CHAPITRE XIX.

DES RESSOURCES ET DES CHARGES

DU

BUDGET DE LA VILLE DE BAYEUX.

Nous puisons dans le budget voté pour l'année 1865, tous les éléments de ce chapitre.

La population de la ville était de 9,483 habitants.

Le principal de ses contributions directes se décomposait ainsi :

Contribution foncière.	56,577 fr.	»» c.
— personnelle-mobilière.	20,055	»»
— des portes et fenêtres.	22,716	85
— des patentes.	18,709	»»
TOTAL. . .	98,055	85

RESSOURCES ET CHARGES DU BUDGET.

Recettes ordinaires.

1	Centime additionnels ordinaires.	2838	»
2	Idem spéciaux pour les chemins vicinaux. . .	4961	46
3	Idem pour l'instruction primaire.	2976	87
4	Attributions sur patentes.	1897	78
5	10me de l'impôt sur les voitures et les chevaux. .	224	50
6	Impôt sur les chiens.	1432	»
7	Amendes de police.	325	»
8	Permis de chasse.	700	»
9	Rentes foncières.	2585	75
10	Idem sur l'Etat.	1962	»
11	Intérêts de fonds placés à la caisse de service. .	1100	»
12	Concessions de terrain dans les cimetières. . .	1300	»
13	Indemnité pour enrôlements volontaires. . .	15	»
14	Remises sur impositions communales. . . .	787	»
15	Expédition des actes de l'Etat civil. . . .	20	»
16	Octroi. — Produit brut.	100000	»
17	Part de la ville dans les saisies et amendes de l'octroi.	80	»
18	Droits de conduite et d'escorte.	5100	»
19	Idem de pesage, mesurage et jeaugeage. .	2413	50
20	Idem de places aux halles.	5550	»
21	Idem de places aux foires et marchés. . . .	17970	»
22	Ferme des boues.	2030	»
23	Location de diverses propriétés communales. .	4378	»
24	Idem des bâtiments militaires et de leurs dépendances.	1892	»
25	Collége. — Recette présumée, compris les cours spéciaux.	7560	»
26	Rétribution payée par diverses communes du canton pour l'admission de leurs enfants aux écoles primaires de la ville.	470	»
	A reporter.	170548	86

	Report.	170548	86
27	Idem des élèves appartenant aux communes non réunies à la ville pour l'instruction primaire.	390	»
28	Location de la propriété de Cartigny-l'Epinay.	5525	»
29	Part contributive des riverains dans l'établissement de trottoirs.	2000	»
	TOTAL des recettes ordinaires.	178463	86

Recettes extraordinaires.

30	Imposition extraordinaire affectée à l'amortissement de l'emprunt de 180,000 fr. (14e.).	13835	»
	TOTAL des recettes extraordinaires.	13835	»

RÉCAPITULATION

Recettes ordinaires.	178463	86
Recettes extraordinaires.	13835	»
TOTAL général des recettes.	192298	86

Dépenses ordinaires.

SECTION Ire.

FRAIS D'ADMINISTRATION. — TRAITEMENTS.

1	Frais d'administration, traitements des employés, abonnements aux journaux.	4741	50
2	Registres de l'État civil, frais de divers actes, timbre et enregistrement.	600	»
3	Remises du receveur municipal.	2690	»
4	Traitement et frais de bureau du commissaire de police.	2100	»
	A reporter.	10131	50

	Report.	10131	50
5	Traitement des trois agents de police. . . .	1800	»
6	Habillement du personnel attaché au service de la police.	500	»
7	Traitement de l'architecte.	1000	»
8	Part contributive de la ville dans le traitement des agents-voyers.	95	»
9	Frais de perception de l'octroi.	24552	»
10	Remise pour perception des impositions communales.	787	»
11	Indemnité pour enrôlements volontaires. . . .	15	»

SECTION II.

CHARGES ET ENTRETIEN DES BIENS COMMUNAUX. — DÉPENSES RELATIVES A LA SALUBRITÉ PUBLIQUE.

12	Contribution pour confection de la matrice des rôles.	1650	»
13	Entretien de l'Hôtel-de-Ville et de son mobilier. .	1200	»
14	Entretien et réparation de propriétés et de bâtiments communaux, spécialement de leurs couvertures.	1200	»
15	Traitement du concierge de la mairie et indemnité pour le service de la justice de paix. . .	250	»
16	Traitement du sonneur de la retraite. . . .	160	»
17	Entretien des cimetières	500	»
18	Entretien des pavés de la ville.	1500	»
19	Construction de trottoirs.	4000	»
20	Entretien des chemins vicinaux et rues macadamisées.	1461	46
21	Contribution de la ville dans l'entretien des chemins de grande et de moyenne communication. .	5500	»
22	Entretien des halles et des marchés, de leur mobilier.	500	»
23	Idem des promenades et places publiques. . .	500	»
24	Idem des pompes, aqueducs, ponts et fontaines.	1400	»
25	Curage de la rivière.	250	»
26	Entretien du collége et du mobilier appartenant à la ville.	1000	»
	A reporter.	57550	96

	Report.	57330	96
27	Idem des bâtiments militaires et de leur mobilier.	600	»
28	Eclairage. . . . , ...	1400	»
29	Droits d'octroi à rembourser sur les charbons employés dans l'usine à gaz.	1000	»
30	Assurance contre l'incendie des propriétés communales.	106	37
31	Rentes passives de la ville.	1619	88
32	Indemnité à la commune de St-Vigor-le-Grand pour translation de la foire Toussaint. . .	7150	»

SECTION III.

MUSIQUE MUNICIPALE.—COMPAGNIE DE POMPIERS.—DÉPENSES MILITAIRES.

33	Solde du chef de musique.	1000	»
34	Idem de plusieurs musiciens.	200	»
35	Achat et réparations d'instruments.	150	»
36	Entretien de l'habillement et de l'équipement des tambours et de plusieurs musiciens. . .	180	»
37	Service des pompes à incendie : matériel, primes, habillement et équipement de la compagnie de sapeurs-pompiers et dépenses diverses. .	1200	»
38	Entretien des caisses et armes appartenant à la ville.	60	»
39	Solde des deux tambours de pompiers. . . .	120	»
40	Dépenses diverses de la subdivision de sapeurs.	50	»
41	Entretien d'un corps-de-garde pour les passages de troupes.	50	»

SECTION IV.

SECOURS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ.—PENSIONS AU BON-SAUVEUR.

42	Subvention aux hospices.	20000	»
43	Idem au Bureau de bienfaisance. . .	2500	»
44	Contribution de la ville dans la dépense des enfants assistés.	1241	80
45	Pensions d'aliénés dans la maison du Bon-Sauveur, et secours divers.	1400	»
	A reporter.	111725	01

	Report.	111725	01
46	Atelier de charité.	4000	»

SECTION V.

DÉPENSES RELATIVES A L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET AUX BEAUX-ARTS.

47	Collége, compris les cours spéciaux, traitements fixes des régents, frais de culte et de bureau, entretien du mobilier scientifique, gages du portier et d'un garçon de classe. . . .	18400	»
48	Traitements éventuels basés sur le cinquième de la recette.	1512	»
49	Distribution de prix au collége.	500	»
50	Traitement sujet à retenue du directeur de l'école mutuelle.	1200	»
51	Idem de deux moniteurs attachés à cet établissement.	900	»
52	Entretien et diverses dépenses de cette école. .	400	»
53	Traitement des frères de la doctrine chrétienne. .	2400	»
54	Entretien et diverses dépenses de leur établissement.	400	»
55	Dotation des Dames de la Providence. . . .	2800	»
56	Chauffage de leurs classes.	200	»
57	Dotation des dames religieuses dirigeant l'école Jean de Lamare.	1000	»
58	Prix, récompenses, fournitures de classe aux élèves et diverses dépenses de cette école. . .	670	»
59	Traitement des dames religieuses dirigeant la salle d'asile.	1500	»
60	Entretien et div. dépenses de leur établissement.	400	»
61	Vêtements aux enfants de la salle d'asile. Fondation de Mme Depierre.	50	62
62	Prix aux élèves des écoles primaires. . . .	550	»
63	Idem fondés par M. Ch. Jean de Lamare pour l'école mutuelle.	77	26
64	Prix fondé par le même pour l'école primaire supérieure.	40	»
	A reporter.	150524	89

	Report.	130524	89
65	Prix fondés par M. de Rouxeville, pour les écoles chrétiennes et de la Providence.	77	»
66	Loyer de la salle des distributions de prix. . .	200	»
67	Traitement du bibliothécaire.	1200	»
68	Acquisitions de livres.	500	»
69	Chauffage et diverses dépenses de la bibliothèque.	550	»
70	Musée. Achat d'objets et entretien.	100	»
71	Indemnité au bibliothécaire pour la bonne tenue du musée.	100	»
72	Traitement d'un maître de chant pour les écoles primaires.	150	»

SECTION VI.

DÉPENSES DIVERSES.

73	Logement d'un desservant.	400	»
74	Traitement d'un jardinier chef attaché au jardin botanique.	600	»
75	Indemnité et encouragements en vêtements aux enfants employés comme aides dans cet établissement.	147	28
76	Engrais et frais d'entretien du jardin botanique. .	600	»
77	Apprentissages de M. de Lamare. Récompenses aux apprentis.	1954	»
78	Apprentissage d'enfants pauvres, fondation de Mme Depierre.	600	»
79	Subvention à la salle de spectacle. . . .	500	»
80	Fêtes et cérémonies des dépenses publiques. .	1500	»
81	Dépenses imprévues.	1006	29
	TOTAL des dépenses ordinaires.	149989	46

Dépenses extraordinaires

SECTION Ire.

FRAIS EXTRAORDINAIRES D'ADMINISTRATION.—SECOURS.—ENCOURAGEMENTS

82	Frais extraordinaires d'administration. . . .	300	»
	A reporter.	300	»

	Report.	500	»
83	Secours temporaire à un ancien agent de police. .	200	»
84	Cote personnelle des sapeurs-pompiers et subvention à la société de secours.	250	»
85	Encouragements aux sociétés chorales et instrumentales de musique de la ville. . . .	200	»
86	Achat de musique spéciale pour les classes de chant des écoles primaires.	55	»

SECTION II.

EMPRUNTS. — INTÉTÊTS.

87	Remboursement de 41 obligations de l'emprunt de 83,000 fr.	6000	»
88	Intérêts à 5 0[0 de cet emprunt.	600	»
89	Intérêts à 5 0[0 de l'emprunt de 40,900 fr. . .	2045	»
90	Remboursement de 6 obligations de l'emprunt de 180,000 fr.	3000	»
91	Intérêts à 0[0 de cet emprunt.	9000	»
92	Intérêts à 5 0[0 et rentes à servir sur le prix de propriétés acquises par la ville.	1211	77
93	Quatrième à-compte sur la fourniture des appareils de l'éclairage au gaz.	2495	78
94	Intérêts à 5 0[0 sur cette fourniture. . . .	249	37
95	Acquisition faite pour l'agrandissement du cimetière Saint-Exupère.	6000	»

SECTION III.

TRAVAUX.

96	Travaux aux jardin botanique.	1000	»
97	Couvertures neuves.	1000	»
98	Pavage (construction).	4000	»
99	Travaux à l'église Saint-Exupère.	2509	80
100	Boiserie de la bibliothèque.	1644	68

SECTION IV.

101	Rétablissement d'une classe de dessin. . . .	600	»
	TOTAL des dépenses extraordinaires.	42509	40

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires.	149989	46
Dépenses extraordinaires.	42309	40
Total général des dépenses.	192298	86

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Recettes ordinaires et extraordinaires. . .	192298	86
Dépenses ordinaires et extraordinaires. . .	192298	86
Excédant de recettes.	»	»
Excédant de dépenses.	»	»

—

Tel est le chiffre auquel s'élève chaque année le revenu budgétaire de la ville de Bayeux, et tel est aussi celui des dépenses auxquelles il est indispensable de pourvoir annuellement.

Peu de villes de province possèdent un budget aussi richement doté. Il permettra donc toujours à une administration municipale intelligente et active de ne pas rester en arrière dans la vie du progrès.

CHAPITRE XX.

Des Embellissements que Bayeux

a reçus dans ces derniers temps et de ceux qu'il réclame encore.

Bayeux, il faut le dire, n'est pas resté étranger à cet immense progrès qui s'est accompli dans la France entière depuis l'immortelle révolution de 1789.

Ainsi, mieux bâties, les maisons qui bordent ses rues en ont complétement changé l'aspect. Multipliés à l'infini, de vastes magasins ornés de belles devantures, où s'étalent avec profusion les marchandises les plus utiles, les plus riches ou les plus rares, ont remplacé les pauvres boutiques dans lesquelles il se faisait jadis un peu de commerce. Mieux alignées, pavées avec un art inconnu naguère, presque toutes resplendissantes le soir des lumières du gaz établi tout récemment, les rues de Bayeux n'ont rien à envier à celles des autres villes d'une importance égale à la sienne.

Divers bâtiments élevés pour les besoins du commerce comme la Halle aux grains et la Poissonnerie, répondant au mouvement des affaires qui s'y traitent, ont placé Bayeux à la hauteur des autres villes et mériteront à notre administration une page honorable dans notre histoire.

Une belle promenade qui conduit de la rue Larcher à la gare du chemin de fer, à travers la prairie qu'arrose la rivière d'Aure, vient d'être établie par la ville, concurremment avec l'administration des ponts-et-chaussées, et ouvre sur ce point, où se concentrent la circulation et la vie, un nouvel et indispensable accès.

Enfin, la rue Echo élargie à son extrémité vers la rue St-Jean, celle d'Alain-Chartier qui vient de recevoir un magistral agrandissement grâce auquel on peut admirer à une distance convenable les magnifiques proportions du portail de l'ancienne chapelle de la Charité; la démolition des bâtiments de l'ancienne prison, sur l'emplacement desquels une belle avenue plantée dans l'axe du clocher de St-Patrice, s'élèvera bientôt et laissera voir la curieuse ordonnance d'un monument ignoré jusqu'à ce jour du plus grand nombre des touristes; tous ces embellissements, tous ces travaux, sont autant de preuves que nos édiles ont tenu à honneur de diriger notre ville dans ce vaste mouvement progressif où tout gravite autour de nous.

Mais s'il est incontestable que notre édilité n'est nullement ennemie du progrès, il ne s'en suit pourtant

pas qu'il ne lui reste absolument rien à faire dans l'intérêt de la décoration de notre antique cité.

Ainsi sur aucune de nos places, il n'a encore été élevé de monument à l'une des gloires dont Bayeux a le droit d'être fière.

Aucune fontaine jaillissante ne décore ses places, ses promenades, ou ses rues; et pourtant rien ne serait plus facile, au moins pour un quartier de la ville, que de faire de ce côté une nouvelle amélioration.

En effet, une tranchée profonde creusée pour le chemin de fer dans le quartier St-Loup, a mis à découvert une source abondante dont le niveau est sensiblement au-dessus de celui de la place au Bois.

L'eau amenée sur ce point au moyen de conduits peu dispendieux, grâce à la proximité du lieu où elle prend naissance, suffirait pour doter une grande partie de la ville de l'une des plus précieuses décorations qu'il soit possible de lui procurer.

Plus tard, quelque circonstance heureuse pourrait permettre à l'administration de fournir aux autres parties de la ville cet indispensable embellissement.

La population de l'une des paroisses les plus considérables, est obligée de parcourir près d'un demi kilomètre pour se rendre aux offices. L'église St-Exupère, digne à peine de figurer parmi les églises de campagne, ne pourra être comptée longtemps au nombre des

édifices consacrés au culte religieux. Pour la remplacer, il faudra en construire une nouvelle, soit sur l'emplacement de l'église St-Jean, à l'angle de la rue de la Cave; soit dans les vastes terrains dépendant de l'ancien couvent de la Charité.

Que le clergé se mette à la tête de cette grande et utile entreprise; qu'il fasse un appel à l'administration municipale, au Gouvernement, aux amis de la religion et des Beaux-Arts, et Bayeux orné bientôt d'un nouveau monument cessera de regretter le déplacement fâcheux imposé aujourd'hui à une population entière pour se rendre, dans un édifice qui répond si peu à sa destination, aux exercices ordinaires du culte religieux.

CHAPITRE XXI.

Hommes célèbres nés à Bayeux.

Toute illustration a sa valeur, et le renom que l'on doit à la pratique de toutes les vertus, vaut celui que donne le génie ou les talents dont la nature nous a généreusement doués.

Il n'est peut-être pas de ville en France qui ait vu naître un aussi grand nombre de saints que la nôtre. On ne sera donc pas surpris si dans la nomenclature de ses nombreuses célébrités, nous avons cru devoir faire entrer les noms des bienheureux qui l'ont aussi rendue fameuse. Le spectacle de leurs vertus, dans les temps de barbarie où la plupart ont vécu n'a pas peu contribué au progrès de la civilisation ; c'est donc à juste titre qu'on les verra figurer ici parmi la glorieuse phalange des bienfaiteurs de l'humanité.

Nous avons suivi l'ordre chronologique de préférence à l'ordre alphabétique, parce qu'il évite au lecteur l'em-

barras et l'ennui de se reporter à chaque instant aux époques diverses où vivaient les personnages dont les noms et la vie sont successivement mis sous ses yeux.

Nous nous sommes imposé la loi de ne parler ici que des personnages marquants nés dans notre ville et qui ont cessé d'exister ; nous passerons donc sous silence ces nombreuses célébrités qui pendant leur séjour dans nos murs, ont jeté un éclat plus ou moins vif, mais qui nés dans une autre patrie, ne peuvent être comptés parmi nos illustrations.

IIIe SIÈCLE. — Saint RÉVÉREND, né à Bayeux, fut converti à la foi catholique par Saint Exupère, qui l'ordonna prêtre. Il fut l'un des plus actifs collaborateurs de ce Saint Evêque.

IIIe SIÈCLE. — Sainte QUITTERÉE naquit à Bayeux, suivant une antique tradition, dans la paroisse St-Patrice, du temps de Saint Exupère. Elle reçut la palme du martyre, et du lieu où elle eut la tête tranchée elle la porta comme Saint Denis jusqu'à Châteaudun.

IIIe SIÈCLE. — Saint ZÉNON appartenait au collége des Druides, qui brillait encore dans ce IIIme siècle, malgré la domination romaine. Converti à la foi chrétienne par St-Exupère, il fut élevé au sacerdoce par St-Ruffinien, l'un de ses successeurs.

IVe SIÈCLE. — Saint ETIENNE naquit à Bayeux et devint l'un des disciples de St-Ruffinien ; il fut honoré du don de prophétie.

IVe SIÈCLE. — Saint SPACE naquit à Bayeux, sur la paroisse St-Patrice, dans la maison des Poitevin ; il reçut la palme du martyre aux Andelys. On l'invoquait dans les grandes sécheresses.

Ve SIÈCLE. — Saint LOUP, 3e évêque de Bayeux, naquit dans cette ville. On montrait sa maison à l'angle des rues de la Chaîne et Laitière, devant la porte du Palais épiscopal, à côté du puits de la Chaîne. La rue qui porte aujourd'hui ce nom, ne le doit qu'à une forte chaîne que l'on tendait d'un côté à l'autre de cette rue quand les seigneurs évêques, dans l'intérêt de leur tranquillité, voulaient y interrompre la circulation des voitures.

Ve SIÈCLE. — Saint PATRICE, 4e évêque de Bayeux, naquit dans la paroisse qui porte aujourd'hui son nom, précisément au lieu où s'élève l'église. Appartenant à une famille riche, il fit don à la Cathédrale de tout ce qu'il possédait.

Ve SIÈCLE. — Saint MANVIEU, né à Bayeux, en devint le 5e évêque. On montre encore la maison où il naquit dans la rue Franche, n° 13. Jusqu'aux premiers jours de la révolution on voyait, au-dessus de la porte de cette maison, écrit sur la pierre en caractères antiques :

En ce lieu
Fut né Monsieur Sainct Manvieu.

Ve SIÈCLE. — Saint CONTEST, 6e évêque de Bayeux, paraît aussi être né dans cette ville, mais son histoire est pleine d'obscurités.

VIe SIÈCLE. — Saint MARCOUF naquit à Bayeux, rue de la Poterie, au lieu où se trouve la maison qui porte le n° 12. Il fonda plusieurs abbayes et fut très-renommé pour sa sainteté.

VIe SIÈCLE. — Saint EVROULT et saint EVREMOND, son frère, naquirent à Bayeux et fondèrent comme saint Marcouf de nombreuses abbayes.

VIIe SIÈCLE. — Saint AQUILIN naquit à Bayeux de parents qui y tenaient un rang considérable. Il s'était engagé dans les liens du mariage. Mais devenu célèbre par sa vertu, il n'en fut pas moins forcé d'accepter l'évêché d'Evreux, après avoir passé par tous les degrés de la cléricature et quitté l'épouse à laquelle il s'était uni.

IXe SIÈCLE. — BÉRENGER, le comte, gouvernait la ville de Bayeux en 890, au moment où les Normands voulurent s'en emparer. Il opposa à leurs attaques une si vigoureuse résistance qu'après avoir fait prisonnier le célèbre Bothon qui les commandait, il obtint pour prix de la liberté qu'il lui rendit une trève d'un an; mais à l'expiration de cette armistice, Rollon lui-même s'étant présenté sous les murs de la ville à la tête de son armée entière, toute résistance devint inutile; l'infortuné comte Bérenger trouva la mort au milieu du combat.

IXe SIÈCLE. — Popée BÉRENGER, fille du comte Bérenger, née à Bayeux, douée de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, et d'une rare beauté; elle fut réclamée

après la prise de la place et la mort de son père, par le terrible Rollon pour sa seule part du butin. Devenue la compagne inséparable du héros, qui promena pendant longtemps encore ses armes victorieuses dans diverses parties de la France, elle prit bientôt sur son esprit un ascendant considérable. A sa prière, Bothon qui fut institué comte du Bessin, fit rebâtir la ville de Bayeux. Car quelle autre que Popée pouvait appeler l'attention du vainqueur fixé à Rouen, à une grande distance de notre pays, sur les restes d'une ville qu'il devait avoir oubliée ? Mais heureusement le souvenir des lieux qui l'ont vu naître est ineffaçable au cœur de l'homme, et c'est ce qui devait faire sortir Bayeux une fois encore de ses ruines. Popée intercéda pour sa ville natale, et l'époux qui ne pouvait rien refuser à la mère de son fils, en ordonna la reconstruction immédiate. Popée Bérenger a donc rendu un immense service à notre ville. Elle est d'ailleurs la première duchesse de Normandie ; d'elle sont descendus tous les ducs normands et les rois d'Angleterre, qui depuis Guillaume-le-Conquérant jusqu'à nos jours, ont régné sur ce puissant pays. Elle est la plus grande figure de notre histoire, et à tous égards, elle a d'incontestables titres à l'érection du monument que nous sollicitons en son honneur.

Dans cette conviction nous joignons ci iun projet de statue que depuis longtemps nous avions essayé de modeler. Nous le donnons, moins comme l'idéal d'une œuvre de cette importance, que pour ap-

peler de plus en plus sur elle l'attention de tous ceux qui, s'occupant des embellissements de notre ville, la verraient avec plaisir se montrer fière des illustrations qu'elle a vu naître.

Heureux du concours que nous ont prêté nos concitoyens pour la publication de ce livre, nous mettrons, ainsi que nous en avons pris l'engagement, à la disposition de l'administration municipale tout ce qui dépassera nos frais d'impression, mais à la condition, bien entendu, que de son côté elle se chargera du surplus de la dépense pour doter enfin notre ville d'un monument qu'appellent depuis longtemps de tous leurs vœux les amis de nos gloires nationales.

XIe SIÈCLE. — GALET naquit à Bayeux dans le XIe siècle. Il remplissait auprès de Guillaume-le-Bâtard le rôle de fou, c'est-à-dire du plus clair-voyant parmi les courtisans. Se trouvant à Bayeux, il sut par son intelligence découvrir la conspiration qui se tramait contre son maître; il l'arracha à une mort certaine en courant à Valognes où il se trouvait, pour l'avertir du complot, que ses barons ourdissaient contre lui.

« XIIe SIÈCLE. — Thomas DE DOUVRE, 1er du nom, archevêque d'Yorck, était d'une famille fertile en grands hommes : né à Bayeux, il montra de bonne heure de fortes dispositions pour l'étude et pour la piété. Odon de Conteville, évêque de cette ville, si jaloux de remplir son église de bons sujets, le mit au nombre des clercs qu'il faisait instruire à ses frais : il l'envoya avec Samson

son frère, et plusieurs autres, à Liége, où il y avait alors une école très-renommée. Ce digne élève répondit parfaitement aux vues de son protecteur et fit de grands progrès dans les sciences. A son retour à Bayeux, il fut pourvu de la dignité de trésorier dans l'église Cathédrale; mais au bout de quelques années, c'est-à-dire en 1072, son mérite l'éleva sur le siége archiépiscopal d'Yorck en Angleterre, auquel il fut nommé par Guillaume-le-Conquérant : ce prélat rebâtit son église Cathédrale, il enrichit considérablement son clergé et composa des livres sur le chant ecclésiastique : on fixe sa mort à l'année 1100.

« Samson, baron de Douvre, frère du précédent et né aussi à Bayeux, à ce qu'il paraît, passa de l'école de Liége à celle d'Angers, où il étudia sous le célèbre Marbode, depuis évêque de Rennes : il se rendit grand homme de lettres, et lia avec son maître une amitié si étroite, qu'elle ne finit qu'avec la vie. Revenu dans sa patrie, il épousa une femme dont il eut plusieurs enfants ; mais étant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique et fut fait clerc de la chapelle de Guillaume-le-Conquérant et trésorier de l'église de Bayeux, comme son frère.....

« Nous connaissons trois enfants au moins que Samson de Douvre eut de son mariage, avant de prendre le parti de l'Eglise, savoir :

« Thomas IIme du nom, qui fut clerc de la chapelle de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, pre-

mier prévôt du monastère de Beverley et enfin archevêque d'Yorck après Gérard, successeur immédiat de Thomas Ier dont nous venons de parler. Ce pieux archevêque mourut en 1114, au mois de février.

« Richard IIme du nom, trésorier de l'église de Bayeux, en fut fait évêque en 1109 et siégea jusqu'en 1133 ; il aimait et cultivait les lettres. Adelard de Barth, grand philosophe de son temps, anglais de nation, en faisait grand cas ; il soumettait volontiers ses écrits à son jugement, le regardant comme un prélat d'un génie supérieur et d'un savoir qui s'étendait à toutes les facultés de la littérature.....

« Isabelle de Douvre, maîtresse de Robert, comte de Glocester, bâtard de Henri Ier, roi d'Angleterre, duc de Normandie, ne se trouve dans aucuns auteurs que je je sache. Elle eut de ce prince, Richard, qui succéda à Richard II du nom, évêque de Bayeux en 1133, après avoir obtenu dispense de Rome sur le défaut de sa naissance.

« XIVe SIÈCLE. — Alain CHARTIER dut avoir une grande réputation de son temps par son éloquence et par son savoir; cependant il nous reste peu de circonstances de sa vie. Il naquit, ainsi que ses deux frères dont il va être parlé, à Bayeux, dans la paroisse de St-Malo, quelques années avant la fin du XIVe siècle, d'une bonne famille qui ne négligea rien pour son éducation. Etant allé à Paris, il ne tarda pas d'être connu, et son es-

prit soutenu de talents distingués lui procura des emplois avantageux. Outre qu'il eut un archidiaconnat dans la Cathédrale de Paris et un titre de conseiller du Roi, il devint secrétaire des rois Charles VI et Charles VII, qui le chargèrent de diverses négociations importantes. Il fut envoyé plusieurs fois avec la qualité d'ambassadeur vers l'Empereur et vers d'autres souverains de l'Europe, et il s'acquit beaucoup de considération auprès de tous ces princes. C'était l'homme de son temps qui parlait le mieux ; aussi fit-il les délices et l'admiration de la Cour de France. Gilles Corrozet rapporte ce fait si honorable à Alain Chartier et connu de tout le monde : Marguerite d'Ecosse, première femme du Dauphin de France, depuis Louis XI, l'ayant vu endormi sur une chaise dans une salle du Louvre, s'approcha de lui et le baisa. Les seigneurs de sa suite étonnés qu'elle eût appliqué sa bouche sur celle d'un homme aussi laid, la princesse leur répondit en riant, *qu'elle n'avait pas baisé l'homme, mais la bouche qui avait prononcé tant de belles choses.* Il était poète, historien et orateur. On lui donna le nom de Père de l'Eloquence Française, il était digne de ce titre.....

« Il a laissé plusieurs ouvrages qu'André du Chêne publia en 1617, en un vol. in-4° : la première partie renferme sa prose ; on trouve ses poésies dans la seconde partie ; mais tous les morceaux ne sont pas à lui et plusieurs sont indignes de son nom. Il mourut à Avignon en 1449 et fut enterré dans l'église des religieux de Saint-Antoine.

« *(Diction. de la Fran. par M. l'abbé Expilli au mot Avignon, Diction. de Moréri, édit. 1759. Hermant, Hist. du Dioc. de Bayeux, p. 382, et suprà, p. 177.)*

« XIVe SIÈCLE.— Jean CHARTIER quitta le monde, embrassa l'ordre monastique de Saint-Benoît et devint chantre de l'Abbaye de Saint-Denis : il n'est connu que par un ouvrage de sa composition, ce sont les *Grandes Chroniques de France, vulgairement appelées Chroniques de Saint-Denis, rédigées en français depuis Pharamond jusqu'au décès de Charles VII;* Godefroy en a donné une édition enrichie de remarques et de plusieurs autres pièces qui n'avaient pas encore vu le jour. On ignore le temps de la mort de cet historien *(Ibid ut supra).*

« XIVe SIÈCLE.—Guillaume CHARTIER, évêque de Paris, était frère des précédents : appelé de bonne heure à Paris par son frère Alain qui avait un grand crédit à la Cour, il fut élevé dans l'Université de cette ville par les bontés du roi Charles VII, qui y entretenait à ses dépens plusieurs jeunes gens d'heureuse espérance. Chartier fut le premier de ces écoliers privilégiés : il répondit si bien aux vues de son auguste bienfaiteur, et se rendit si habile dans le Droit qu'en 1432 il fut choisi pour donner le premier des leçons de cette science dans l'Université de Poitiers que le Roi venait d'établir. Son mérite ne demeura pas sans récompense : il fut pourvu de la cure de Saint Lambert, proche de Saumur; puis d'un canonicat dans la

cathédrale de Paris, et presqu'en même temps d'une charge de conseiller au parlement. Enfin il fut nommé évêque de Paris le 4 décembre 1447 par le suffrage unanime de ses confrères, lui présent.....

« Il fut un des Commissaires nommés pour la révision du procès de la Pucelle d'Orléans et pour la réhabilitation de sa mémoire. Dans ses dernières années, il encourut la disgrâce du Roi Louis XI pour avoir accepté la députation pendant la guerre du bien public..... Il mourut le 1er de Mai 1472. » (*)

On voit dans la rue Saint-Malo, au n° 82, la maison où naquirent ces trois illustres frères. Une plaque en marbre, due à la libéralité de M. Pierre-Aimé Lair, et scellée sur la façade de cette maison, porte l'inscription suivante :

ICI NAQUIRENT DANS LE XIVe SIÈCLE
ALAIN CHARTIER,
POETE, ORATEUR, HISTORIEN,
ET SES DEUX FRÈRES
JEAN, HISTORIOGRAPHE DE CHARLES VII,
GUILLAUME, ÉVÊQUE DE PARIS.

« XVe SIÈCLE. — Jean JORET, né à Bayeux, poète et

(*) Ce qui précède depuis Thomas de Douvres jusques et y compris Guillaume Chartier, a été emprunté à l'historien Beziers.

calligraphe, prenait le titre de scripteur du Roi Charles VIIe. Il existe à la bibliothèque du roi, fonds de Lancelot, un poëme manuscrit de Joret, intitulé le *Jardin salutaire.*

« XVIe SIÈCLE. — BREBEUF (le P. Jean de), jésuite missionnaire, oncle du poëte, naquit à Bayeux sur la paroisse Saint-Jean en 1592, et fut martyrisé par les Iroquois en 1649. Il est auteur d'un catéchisme en langue hurone.

« XVIe SIÈCLE.—Gilles FUMÉE, né à Bayeux, est auteur d'un long poëme intitulé *le Miroir de loyauté. Paris,* 1575, *in-8°*. En tête on lit ce quatrain :

Envieux tant que tu voudras,
Grince ta dent envenimée
Contre moi, car tu ne pourras
Rien mordre que la fumée.

« XVIe SIÈCLE. — Catherine SCELLES, née à Bayeux en 1584, était d'une rare beauté, et réunissait toutes les perfections du corps et de l'esprit. Un poëte parisien, nommé Charles Beauter, surnommé Méliglosse, en devint éperduement amoureux dans un voyage qu'il fit à Bayeux pour visiter la famille Ducastel; mais la mort vint interrompre cette passion, et Catherine, pleine de beauté, d'esprit et de jeunesse, fut enlevée au monde en 1604. Son amant publia peu de temps après un petit volume, devenu fort rare, intitulé : *Les amours de Catherine Scelles et son tombeau.* Paris, 1605, in-12.

« XVIe SIÈCLE. — Marc LE BARBEY, sieur de Bussy et

de Fontenailles, médecin à Bayeux, refusa de donner ses soins aux ligueurs qui s'étaient emparés de Bayeux en 1589 ; ils se vengèrent en pillant sa maison. Henri IV l'ennoblit en 1594 en récompense de sa fidélité.

« XVIIe SIÈCLE. — Samuel BASNAGE, ministre protestant, né à Bayeux en 1638, mort en Hollande au commencement du XVIIIe siècle. On a de lui plusieurs ouvrages de controverse remplis d'érudition.

« XVIIe SIÈCLE. — Pierre DU BOSQ, ministre protestant, l'un des plus grands orateurs de son parti, naquit à Bayeux sur la paroisse de la Madeleine, le 26 février 1623, et mourut en Hollande le 2 janvier. On a de lui des sermons estimés. Sa vie a été écrite par Philippe Le Gendre.

« XVIIe SIÈCLE. — Robert DAVAULEAU, chanoine et principal du collége de Bayeux, né dans cette ville où il mourut le 8 août 1664, avait beaucoup de talent pour la poésie latine; il a composé plusieurs pièces sur les événements de son temps.

« XVIIe SIÈCLE. — Nicolas-Larchant DE GRIMOUVILLE, principal du collége de Bayeux, né dans cette ville en 1666, mort à Vaux-sur-Seulles en 1736. Il a traduit en vers latins le *Philotanus* de Grecourt, et composé des tragédies latines qui lui sont restées manuscrites.

« XVIIe SIÈCLE. — Pierre HALLEY, poète du roi et son interprète en langue grecque, professeur de réthorique en l'université de Paris, naquit à Bayeux sur la paroisse Saint-Laurent en 1611 et mourut à Paris en

1689. Il a publié des harangues et des poésies latines.

« XVIIe SIÈCLE. — Jacques MOUSSARD, architecte du Roi, né à Bayeux en 1670, se distingua dans son art; il avait été employé aux travaux du Havre et de Saint-Mâlo, et la tour de l'horloge de la cathédrale de Bayeux, détruite par un incendie, fut rebâtie en 1714 sur ses dessins. Malgré le désaccord qui régnait entre cette partie, et le reste de l'édifice, ce morceau n'en était pas moins admiré comme la conception hardie d'un homme de génie. M. Moussard mourut à Bayeux le 17 août 1750.

« XVIIe SIÈCLE. — Guillaume MOUSSARD, official de Bayeux, frère puiné du précédent, a eu part à la révision du bréviaire sous M. de Luynes, et a publié une relation de la mort et des funérailles de M. de Nesmond.

« XVIIIe SIÈCLE. — André-Adrien PLUQUET, vicaire-général de Cambray, professeur d'histoire au collége royal de France, fils d'Adrien Pluquet et de Madeleine Le Guédois, naquit à Bayeux sur la paroisse Saint-Patrice le 14 juin 1716 et mourut à Paris le 19 septembre 1790. Il est auteur de plusieurs ouvrages de théologie, d'histoire et de morale dont le plus important est le *dictionnaire des Hérésies* qui parut en 1762, deux volumes in-8°.

« XVIIIe SIÈCLE. — Michel-Balthazar LE COURTOIS DE SURLAVILLE, né à Bayeux le 17 juillet 1714, et mort à Paris le 8 janvier 1796, parvint par son seul

mérite au grade de lieutenant-général, et eut le gouvernement de Boulogne, qu'il perdit lors de la disgrâce du duc de Choiseul. Il a laissé plusieurs manuscrits sur l'art militaire.

« XVIIIe SIÈCLE. — Michel BEZIERS, né à Bayeux en 1719, sur la paroisse Saint-Malo, fut successivement obitier, vicaire de sa paroisse, et obtint enfin la cure de Saint-André, la moins lucrative de la ville. M. l'abbé Beziers avait entrepris la tâche honorable d'écrire l'histoire de sa ville natale ; il se livrait de toutes parts à des recherches laborieuses ; mais son mince bénéfice lui rapportait à peine de quoi vivre. Il trouva dans M. de Faudoas un protecteur généreux, qui, en 1767, lui fit obtenir un canonicat dans l'église collégiale du Saint-Sépulchre de Caen ; alors assuré d'une existence honorable, il se livra tout entier à ses études chéries, et l'Académie des belles-lettres de Caen s'empressa de le recevoir dans son sein. Il revenait de temps en temps passer quelques jours au milieu de sa famille et de ses amis. C'est dans un de ses voyages qu'il fut frappé d'apoplexie et mourut le 18 août 1782. Il fut enterré dans le cimetière St-Malo, où une modeste pierre recouvrait sa tombe ; la révolution l'a renversée et les restes de notre historien n'ont pas trouvé d'asile.

« M. l'abbé Beziers possédait tout ce qui peut faire chérir un ecclésiastique, la piété, la tolérance et l'amour des lettres. Il a donné au public :

1° La chronologie des baillis et gouverneurs de Caen, 1769, in-12 ;

2° L'histoire sommaire de la ville de Bayeux, Caen, 1773, in-12 ;

3° Beaucoup d'articles et de Mémoires relatifs à la Normandie, insérés dans le dictionnaire de Moreri, le grand dictionnaire des Gaules, le dictionnaire des Grands Hommes, par Chaudon et Delandine, le journal de Verdun, les nouvelles recherches sur la France publiées en 1766, deux volumes in-12, etc. »

On montre dans la rue St-Martin, au n° 67, la maison où naquit cet homme célèbre.

La Société académique de Bayeux a fait placer sur la façade une plaque de marbre avec l'inscription suivante :

ICI NAQUIT EN L'ANNÉE 1712
MICHEL BEZIERS,
PRÊTRE,
HISTORIEN DE CETTE VILLE.

La Société académique de Bayeux a consacré cette inscription à sa mémoire le 7 juillet 1855.

« XVIIIe SIÈCLE. — Marie-Félix BODARD DE TEZAI, ancien consul à Smyrne, né à Bayeux en 1757, mort à Paris en 1825, a composé des opéras, des comédies et même des odes ; il est aussi auteur de deux écrits anonymes qui eurent quelques succès au commencement de la révolution ; l'un a pour titre : *Les trois ordres en*

voyage, 1789, in-8° de 31 pages, et l'autre : Le dernier cri du monstre, vieux conte indien; 1789, in-8° de 15 pages.

« XVIIe SIÈCLE. — Pierre-François DELAUNEY, né à Bayeux le 21 décembre 1759. Ce jeune peintre, élève de Vincent et Fragonard, donnait les plus grandes espérances, lorsque la mort l'enleva aux arts le 26 août 1789. Il exposa au salon de 1788 un charmant tableau représentant un pèlerinage à St-Nicolas-de-la-Chesnée.» (1) (2)

XVIIIe SIÈCLE. — Bon-Claude CAHIER DE GERVILLE, naquit à Bayeux le 30 novembre 1751. Issu d'une famille honorable, il reçut dans sa ville natale une brillante éducation. Il fit ses études de droit à Paris; se fit recevoir avocat au Parlement de cette ville, où il acquit comme jurisconsulte écrivant, une belle réputation.

Animé des sentiments d'un patriotisme ardent, il fut, au début de la révolution de 89, nommé électeur de la commune de Paris, et bientôt procureur syndic adjoint de la municipalité.

(1) Ce qui précède depuis Jean Joret jusques et y compris Delauney, a été extrait de l'Essai historique dé M. Pluquet.

(2) On lit dans une intéressante notice sur St-Nicolas, par M. G. Mancel : un graveur entreprit de reproduire ce tableau. Malheureusement il ne termina son travail que vers 1793, à l'instant même où tout ce qui rappelait le culte des saints était proscrit. Cette prohibition ne faisait pas l'affaire d'un éditeur, et la majeure partie des exemplaires courait le risque de rester dans son magasin, lorsqu'il s'avisa d'un expédient. Il fit gratter sur la planche la statue du saint et la remplaça par celle d'un Romain coiffé d'un bonnet phrygien, la main droite appuyée sur une lance et la gauche soutenant une hache du licteur. Puis il inscrivit hardiment sous cette composition hybride : *Pèlerinage au patron de la Liberté*. Avec ce passe-port, l'estampe, qui d'ailleurs était d'une bonne exécution, trouva un rapide écoulement.

C'est au nom de cette municipalité qu'il adressa à l'Assemblée constituante un travail mémorable, pour demander que les registres de l'état civil fussent à l'avenir indépendants de l'autorité spirituellle, et qu'ils cessassent d'être confiés aux curés. On sait que cette proposition devint plus tard la base de la loi du 20 septembre 1790.

Porté au ministère de l'intérieur le 27 novembre 1792, par les ardents défenseurs de la Constitution nouvellement votée, il sut en exercer les redoutables fonctions pendant cinq mois, en homme d'un civisme pur et sage; le roi avait en lui une juste confiance.

Débordé par le terrible torrent qu'il avait tenté en vain de diriger, il donna sa démission que Louis XVI, pendant longtemps ne voulut pas accepter, puis il revint dans sa ville natale, après avoir publié un exposé de sa courte administration.

A partir de ce moment, il rentra d'une manière complète dans la vie privée. Menacé d'être incarcéré en vertu de la loi des suspects, il dut au dévouement de ses amis de pouvoir échapper à cette cruelle épreuve. Il mourut à Bayeux le 4 pluviôse, an IV, à l'âge de 44 ans. Indépendamment de la proposition sur les registres de l'état civil et de l'exposé de son administration, il a publié un mémoire sur l'état civil des protestants en France.

XVIIIe SIÈCLE. Robert LE FÈVRE, naquit à Bayeux, le 24 septembre 1755. Clerc de procureur dans sa jeu-

nesse, sa vocation pour la peinture se révéla bientôt. Après avoir lutté longtemps contre la volonté de ses parents, il put enfin se rendre à Paris. Il fut admis dans l'atelier du peintre Renaud où ses progrès furent des plus rapides.

Il exécuta de 1800 à 1804, avec le plus grand succès, les portraits de Napoléon, de Joséphine et de Pie VII. Il exécuta de même plus tard celui de Louis XVIII; fut décoré par ce prince de la croix de la Légion-d'Honneur et nommé premier peintre du Roi. Plusieurs de ses tableaux les plus renommés, ont été gravés par Desnoyers.

Son œuvre la plus célèbre est son tableau de Phocion buvant la ciguë; mais c'est surtout dans le portrait qu'il était vraiment supérieur.

Il mourut à Paris le 3 octobre 1830, laissant inachevée l'apothéose de St-Louis, grande toile qu'il s'occupait à terminer.

XVIIIe SIÈCLE. — Thomas-Charles-Alexandre JÉHANNE, naquit à Bayeux en l'année 1764. Issu d'une famille honorable, il fit à Paris au collége Louis le Grand de brillantes études. Condisciple de Robespierre, dont il disait plus tard : « J'ai vu l'idole de trop près pour l'a-« dorer. Ce n'est qu'un despote déguisé; il s'est fait « peuple pour devenir plus que Roi, » il ne tarda pas à cesser avec lui toute espèce de relation.

Reçu avocat, il plaida devant le Parlement de Paris plusieurs affaires où il fit admirer sa rare éloquence.

Mais le barreau avait pour lui peu d'attrait ; c'était vers la littérature, l'histoire et le théâtre qu'il se sentait irrésistiblement entraîné.

Ami de Duport Dutertre et de Cahier de Gerville, son compatriote, l'un et l'autre ministres, il accepta, grâce à eux, les fonctions de commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de Paris, où il rencontra de nouveau Robespierre en qualité d'accusateur public. Il sut dans l'exercice de cet emploi faire preuve d'une rare énergie et ne craignit pas de recourir aux sévérités de la loi pour mettre un frein à la furibonde licence de Marat lui-même.

Dégoûté de la vie politique à la vue des excès révolutionnaires qu'il se sentait impuissant à réprimer, il quitta Paris et vint à Bayeux où il avait résolu de vivre dans une profonde retraite ; mais à la pressante sollicitation de ses amis, il fut, par arrêté du 8 floréal, an III, nommé maire de la ville de Bayeux ; il conserva ce titre jusqu'au 15 ventôse, an IV. C'était au plus fort de l'horrible disette qui désolait la France et notre ville en particulier, et l'on sait ce qu'il lui fallut d'habileté, de courage et d'énergie pour traverser cette crise affreuse.

Révoqué de ses fonctions sur la dénonciation du général qui commandait Bayeux, alors en état de siége, il sut déposer l'écharpe municipale avec une dignité égale à celle dont il avait fait preuve en la portant.

Il rentra définitivement dans la vie privée, et continua

d'habiter sa ville natale où il décéda le 6 juin 1830, à l'âge de 76 ans.

XVIIIe SIÈCLE.—Jacques-Charlemagne JEAN-DELAMARE, naquit à Bayeux en l'année 1772; il fut l'un des premiers élèves inscrits sur les contrôles de l'Ecole politechnique, lors de la fondation de cette école. Initié aux sciences naturelles, il fut l'un de ceux qui s'empressèrent de se grouper autour du célèbre Lamouroux, et de M. de Caumont, notre illustre compatriote pour la création de la Société Linnéenne de Normandie.

Possesseur d'une fortune considérable et animé des sentiments du plus pur patriotisme envers la ville qui l'avait vu naître, il voulut la combler de toutes sortes de dons. Il fonda dans la paroisse St-Exupère une école où plus de deux cent jeunes filles reçoivent l'instruction intellectuelle et manuelle. Plus tard, il fit don à la ville d'un terrain situé sur la route de Port, pour y créer un jardin botanique, dans lequel on doit établir une école de jardinage; pour mettre le comble à sa munificence il gratifia la ville d'un vaste domaine, dont le produit doit être exclusivement consacré à l'entretien de ce jardin et au paiement des frais d'apprentissage d'un certain nombre d'enfants pauvres. Il mourut à Bayeux le 18 mars 1858.

XVIIIe SIÈCLE. — Amand LÉTOT, naquit à Bayeux en l'année 1783. Se destinant au barreau; il se fit recevoir licencié en droit à la Faculté de Caen.

Doué de toutes les qualités qui, suivant Daguesseau, doivent être l'apanage de l'avocat, il eut bientôt, comme

orateur, comme dialecticien, comme homme d'affaires, la plus brillante réputation.

Appelé souvent à développer les ressources de son magnifique talent sur un plus grand théâtre, il fut vivement sollicité d'abandonner Bayeux, pour aller conquérir ailleurs une plus grande renommée; mais sincèrement attaché au sol qui l'avait vu naître, il ne voulut jamais consentir à s'en éloigner.

Cruellement atteint dans ses affections les plus chères, il fut enlevé dans tout l'éclat de son talent par une mort prématurée, le 18 octobre 1825.

XVIIIe SIÈCLE. — Frédéric PLUQUET, naquit à Bayeux le 19 septembre 1781, et se sentit de bonne heure entraîné vers l'étude des sciences naturelles; esprit indépendant et laborieux, il fonda dans notre ville un établissement pharmaceutique qui obtint bientôt une réputation méritée.

Archéologue distingué, ses occupations ordinaires ne l'empêchaient pas de se livrer à ses études favorites. Membre de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie des lettres de Caen et de la Société des Antiquaires de Normandie, il enrichit les mémoires de cette Société de plusieurs notices fort intéressantes. En 1829, il publia sur Bayeux et son arrondissement, un savant essai historique qui a été pour nous une mine aussi précieuse que féconde. Depuis 1834 jusqu'à sa mort, il prit en qualité de secrétaire du Comité d'arrondissement, une large part au travail de

réorganisation de l'instruction primaire, travail, qu'appelé à le remplacer il nous a été donné de terminer nous-mêmes. Auteur de différents opuscules dont la collection se trouve à notre bibliothèque, il mourut à Bayeux le 3 septembre 1834.

(Voir la notice sur la vie et les ouvrages de cet homme célèbre, par M. Lambert).

XVIIIe SIÈCLE. — Jean-Baptiste-Aimé BERTAULT, naquit à Bayeux le 13 février 1785. Son père qui appartenait au barreau de cette ville, voulut qu'il se livrât de bonne heure à l'étude du droit. Après avoir subi à Caen ses examens pour la licence, il se sentit bientôt porté vers la magistrature. Nommé juge au tribunal d'Alençon dès le 7 mai 1812, il était appelé six ans après en qualité de conseiller à la Cour de Caen.

Esprit ferme, loyal et juste, il eût bientôt conquis l'un des premiers rangs dans cette honorable compagnie.

Nommé en 1835 procureur-général près la même Cour, il sut en remplir les fonctions de manière à se concilier les unanimes suffrages de ses anciens collègues et de tous ceux avec lesquels cette haute position le mettait en rapport.

Admis en 1844 à la retraite sur sa demande, il fut nommé premier président honoraire et officier de la Légion-d'Honneur. Il décéda à Paris le 16 mars 1861.

XVIIIe SIÈCLE. — Marguerite-Joséphine WEMMER. — Le 24 février 1787, Georges Wemmer appartenant au ré-

giment de Lorraine, en garnison à Bayeux, présentait au baptême, en l'église St-Patrice, une fille née de son légitime mariage avec Marie Verteuil.

Cette enfant devait être un jour la tragédienne aussi célèbre par sa beauté que par son mérite, connue sous le nom de Mlle Georges.

A trois reprises différentes, notamment en 1820 et en 1828, elle tint à honneur d'enlever les suffrages de ses premiers compatriotes en déployant sur leur modeste scène toutes les ressources de son magnifique talent.

Une reproduction en plâtre du buste de la grande tragédienne, exécuté par Flatters, figure dans notre musée. On doit regretter que, parmi les cartouches qui décorent le joli plafond de notre salle de Spectacle, et dans lesquels on voit écrits les noms des plus grandes célébrités théâtrales, il n'en ait pas été réservé un pour y inscrire celui de l'illustre artiste que Bayeux est fière d'avoir vue naître dans ses murs.

Après avoir parcouru une carrière aussi longue que mouvementée, Mlle Georges est morte à Paris le 11 janvier 1867.

XVIIIe SIÈCLE. — Charles GOURDIER DESHAMEAUX, naquit à Bayeux le 15 mai 1787. Porté de bonne heure vers la carrière des armes, il entra fort jeune à l'Ecole militaire, et fut, en la quittant, nommé sous-lieutenant au 25e régiment d'infanterie de ligne.

A cette époque où l'incessant baptême du feu trans-

formait en vieux soldat le conscrit de la veille, dix mois ne s'étaient pas écoulés depuis son entrée au régiment, que l'ancienneté l'appelait au grade de lieutenant. Bientôt chevalier de la Légion-d'Honneur et capitaine, il prit part à la campagne de Russie et fut fait chef de bataillon sur le champ de bataille de la Moskowa, à peine âgé de 25 ans. Rentré en France après cette désastreuse campagne, il revint se fixer dans sa ville natale.

Appelé en 1830 au commandement de la garde nationale de Bayeux, il l'organisa d'une manière brillante, et lui imprima la direction la plus sage. Nommé membre de la chambre des députés, il sut pendant toute la durée de son mandat en remplir les fonctions au gré de ses commettants.

Il mourut à Bayeux le 7 décembre 1847, des suites des diverses infirmités qu'il avait contractées au service.

XVIIIe SIÈCLE. — Edouard LE FORESTIER, né à Bayeux en 1789. Il fut destiné au barreau par ses parents; mais entraîné par une irrésistible pente vers les beaux-arts et l'architecture en particulier, il finit bientôt par se livrer entièrement à l'exercice de cet art.

On lui doit la salle de spectacle bâtie avec les fonds que mit à sa disposition une association de particuliers.

Il fut chargé par Mg^r Robin de construire le séminaire de Sommervieu. Ls grandioses et savantes dispositions de

ce magnifique bâtiment l'ont placé, aux yeux des connaisseurs, au rang des meilleurs architectes.

C'est aussi sous sa direction que fut reconstruite l'église de St-Martin-des-Entrées, édifice de peu d'importance, et qui cependant sort du commun des églises de campagne.

Mais ce qui doit confirmer d'une manière brillante, aux yeux de la postérité, sa réputation d'architecte, c'est la merveilleuse chapelle construite sur ses plans au séminaire de Sommervieu.

A peine en avait-il tracé les fondations et posé la première pierre qu'il fut enlevé par une mort prématurée, à l'âge de 60 ans. Toutefois s'il ne put présider à l'achèvement de son œuvre, sa pensée lui a survécu. M. Noget La Coudre, alors supérieur du séminaire de Sommervieu, a su conduire les travaux avec une fidélité, un talent qui attestent chez cet éminent ecclésiastique une science architecturale approfondie.

FIN.

NOTES

Et Pièces Justificatives.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Forcé de restreindre l'étendue de ce volume dans des limites prévues, il me faut restreindre aussi le développement des notes et pièces justificatives que je dois joindre ici.

Au lieu d'insérer *in extenso* à l'appui de ce qui précède diverses pièces ou divers passages d'auteurs, je serai donc obligé de me borner, dans la plupart des cas, à de simples indications ou à quelques énonciations sommaires.

A. Page 30, Dolmens, menhirs.

J'ai eu l'occasion de voir aux portes de Dol, en Bretagne, l'un de ces monuments extraordinaires appelés menhirs. Ce curieux monolithe ne mesure pas moins de 20 mètres de longueur. Sa grosseur est prodigieuse, et la pierre qui le compose diffère par sa nature de toutes celles que l'on rencontre dans le pays à plus de 80 kilomètres à la ronde.

B. p. 68, Popée Bérenger.

Quelques personnes ont voulu mettre en doute que Popée Bérenger ait jamais été la femme légitime de Rollon. (Voir à cet égard l'*Histoire de Normandie*, par DUMOULIN, page 30, et une savante dissertation de CAPEFIGUE, *invasion des Normands*.

P. 94. Guillaume-le-Bâtard, à Ryes, sauvé par le fidèle Hébert et son fou Galet, né à Bayeux. (Voir *Histoire de Normandie*, par DUMOULIN, p. 138 et le roman de Rou).

C. Page 111. Le fief de la couronne, institué à l'occasion de la grande couronne donnée par Odon. Un des dignitaires du chœur était tenu d'allumer ce magnifique lustre dans les grandes cérémonies; il se déchargea de ce soin en constituant en fief la somme qui lui était allouée pour cet objet, au profit d'un individu qui prit le nom et le titre de Chevalier de la Couronne, et qui devait assister aux offices armé de toutes pièces dans les grandes fêtes. (Voir Beziers, page 71).

Combat de Robert d'Argouges.

D. Page 127. (Voir *Histoire générale de Normandie*, par DUMOULIN, p. 285, et *Barons de Creully*, p. 288). C'est une tradition bien établie à Bayeux que le combat devait décider de la prise de cette ville et de la levée du siége; mais que le roi d'Angleterre ne voulut pas tenir à sa parole. Le lieu où s'est accompli ce fait d'armes dans la paroisse St-Exupère, s'est appelé longtemps la Place de la Bataille.

Bataille de Formigny.

E. Page 198. Une colonne commémorative a été placée par M. de Caumont avec la coopération de M. Lambert, en 1835, au lieu même où a été livrée cette bataille. (Voir la *Statistique monumentale du Calvados*, par M. DE CAUMONT, page 679.)

E. Page 258. Dévastation de la cathédrale par les protestants. (Voir le procès-verbal des ravages commis par ces terribles sectaires, adressé par les chanoines de Bayeux aux commissaires du roi. (Beziers, *in fine*).

Page 312. 16 juin 1715. Mort de Mgr de Nesmond.

Témoin oculaire de l'exhumation de ce vénérable prélat, le 5 juillet 1855, nous croyons devoir consigner ici le procès-verbal que nous avons dressé de cette pieuse cérémonie :

Exhumation de Mgr de Nesmond.

Mgr de Nesmond décéda en son palais épiscopal de Bayeux, le 16 juin 1715, à l'âge de 82 ans. Il avait occupé le siége de Bayeux pendant 55 ans. Sa mort fut un deuil public dans tout son diocèse.

Son corps fut exposé pendant huit jours, sur un lit de parade dans la chapelle épiscopale ; il était revêtu de ses habits pontificaux et sur ses pieds était déposé le chapeau vert.

Son cœur fut porté au séminaire de Bayeux, où il repose encore dans le mur de l'église du côté de l'Evangile, près de l'autel, avec cette inscription : *Hic Jacet cor Francisci de Nesmond.* Ses entrailles furent déposées dans la chapelle de l'Hôpital-Général, devant l'autel, sous la lampe.

Son corps fut enterré dans la Cathédrale le 23 juin 1715, sous la tour centrale auprès de Louis de Harcourt.

Le 5 juillet 1855, les restes de ce vénérable prélat ont été retirés du lieu où ils reposaient depuis 140 ans et 10 jours, et déposés dans la chapelle sous terre dans les circonstances et de la manière suivante.

Les travaux que l'on exécutait pour la dépose de la tour centrale, ayant fait craindre à Messieurs du Chapitre que la sépulture des deux vénérables prélats placée sous cette tour ne se trouvât exposée à quelque profanation, les portèrent à ordonner qu'une fouille serait faite dans l'emplacement où devait se trouver cette double et précieuse sépulture.

A un mètre environ en contre-bas du pavé actuel du chœur, et précisément au-dessous de l'ouverture circulaire pratiquée dans la voûte entre les quatre piliers qui soutiennent la tour centrale, un cercueil en plomb qui avait été enfermé dans un autre en chêne, dont il restait à peine quelques légers débris qui s'en allaient en poussière au

plus léger contact, fut mis à découvert; une excavation fut pratiquée en avant et à côté de ce cercueil pour s'assurer s'il n'en existait pas un second; nulle trace n'en ayant été constatée, les travaux ne furent pas poussés plus loin Toute recherche était inutile, il était bien onstant que le tombeau du patriarche d'Harcourt avait été profané par les protestants en 1662, qui après l'avoir ouvert pour s'assurer s'il ne contenait point quelque trésor, en avaient dispersé les restes.

Le 3 juillet, à deux heures de relevée, M. l'abbé Michel, doyen du Chapitre, assisté d'un certain nombre de chanoines, de curés de la ville et en présence de plusieurs personnes étrangères au clergé, donna le signal de l'enlèvement du cercueil mis à découvert. Il le fit transporter dans la chapelle sous terre, où il fut déposé sur une table préparée à cet effet.

La cérémonie religieuse terminée, M. le Doyen ordonna l'ouverture du sarcophage dont la forme rappelait celles des *Momies* d'Egypte, pour que l'on pût constater à quel prélat appartenait la dépouille mortelle qu'il contenait.

Ce travail opéré a laissé apercevoir les restes bien conservés d'un cadavre revêtu d'habits pontificaux dont la nature et les ornements se reconnaissaient aisément.

Une croix épiscopale en or était suspendue à son cou au moyen d'un ruban; une petite croix en bois grossièrement fixée à l'aide d'un clou, était placée à côté de la croix épiscopale L'anneau n'avait pas été passé à l'un des doigts de la main droite, mais se trouvait fixé à une petite pièce de bois placée au-dessous de la main gauche. Une mitre dont les ornements en or étaient assez bien conservés, était déposée sur le côté gauche de la poitrine; un chapeau en soie à large bord, entouré d'une torsade également en soie au bout de laquelle pendaient plusieurs glands, se trouvait sur la jambe gauche un peu au-dessus des pieds qui paraissaient avoir été enveloppé dans une étoffe de soie sur laquelle on remarquait encore quelque broderie en or.

Le crâne disjoint était encore recouvert en partie d'une perruque dont les cheveux étaient bien conservés; les mâchoires inférieures et supérieures étaient également dégarnies de dents.

Les ossements offraient un aspect noirâtre; ils étaient recouverts en

certaines parties d'une matière de la même couleur qui avait quelque chose de luisant.

L'état de conservation de ce cadavre, les symptômes de longévité qu'il présentait, les ornements qui l'accompagnaient, la place où le cercueil qui le renfermait avait été trouvé, tout se réunissait pour établir que ces restes étaient ceux du vénérable Mgr de Nesmond inhumé précisément en cet endroit il y avait 140 ans et 10 jours.

L'inspection plus attentive qui plus tard fut faite du couvercle du cercueil ne put laisser à cet égard, la moindre incertitude. On y lit en effet en toutes lettres le nom de Mgr de Nesmond.

Page 532. La vicomté de Bayeux fut plusieurs fois engagée; on nous saura gré peut-être de faire connaître ici la nature de ces engagements.

Dans les temps reculés de la monarchie française, le crédit public était loin de fonctionner avec ces combinaisons ingénieuses et savantes qui font sa puissance de nos jours. Le gouvernement alors, dans ses pressants besoins, ne pouvait trouver à emprunter qu'à la condition d'abandonner au prêteur le revenu de l'une des provinces de la France. Le roi engageait, c'était le mot consacré, pour un temps plus ou moins long, se réservant toujours le droit de rentrer en possession en remboursant la somme empruntée, une ou plusieurs provinces de son royaume; et pendant toute la durée de l'engagement, l'engagiste, c'était le nom de celui au profit duquel il était consenti, exerçait sur la province presque tous les droits de la souveraineté royale. Il nommait à tous les emplois civils, militaires et ecclésiastiques, moins les évêchés et les abbayes. L'on conçoit à quels abus, à quelles vexations pour les populations des provinces obligées d'obéir à ces maîtres de passage un pareil droit devait donner nécessairement naissance.

La vicomté de Bayeux, dont le ressort était le même que celui du bailliage, a eu le malheur d'être engagée assez souvent.

Ainsi elle le fut en 1201 au profit de la Reine Bérengère, veuve de Richard Cœur de Lion, par Jean Sansterre, son frère et son succes-

seur au royaume d'Angleterre et de Normandie. Mais ce premier engagement fut de courte durée, puisque trois ans après, cette province fut enfin réunie à la France.

En 1474, le domaine de notre vicomté appartenait à Louis de Bourbon, comte de Roussillon, qui prenait la qualité de seigneur temporel de Bayeux et de Valognes

Il fut cédé en 1528 avec les domaines de Caen et de Falaise, par François Ier, au duc de Ferrare, qui lui avait prêté des sommes considérables En 1584, Alphonse d'Este, duc de Ferrare, en était encore possesseur.

La duchesse de Némours lui succéda dans la propriété de ces domaines; c'est à ce titre que dans le brevet expédié par elle, en 1571, à Gabriel Eulde, chevalier seigneur de Tourville et de Beauregard, pour le gouvernement des ville et château de Bayeux, elle se qualifie de dame des vicomtés de Caen, de Bayeux et de Falaise.

En 1640, ces domaines étaient encore possédés, moitié par Marie de Lorraine, fille de Charles, duc de Guise, et moitié par François de Matignon, comte de Thorigny, et Odet de Harcourt, comte de Croissy, au droit du duc de Guise.

Nous avons vu, à l'occasion des troubles causés par la révolte des protestants en 1562, les funestes conséquences des vexations sans nombre qu'un italien du nom de Raviglio Ruffo, capitaine de de Bayeux pour le duc de Ferrare, exerça sur les habitants attachés au culte réformé, on peut juger par là de combien de calamités et de misères ces engagements successifs et si prolongés ont dû être la source pour le pays tout entier, et pour notre ville en particulier. (Voir Béziers, p. 187.)

Etat du Clergé au XVIIIe siècle.

Quel était, à la fin du XVIIIe siècle, l'état du clergé dans le diocèse de Bayeux? (Voir à cet égard une copie du livre Pelut insérée dans Béziers.

Maisons de Bois.

Anciennes maisons de bois dans la ville de Bayeux (Voir la *Statistique monumentale du Calvados,* par M. DE CAUMONT, page 485 et suivantes).

Noms des rues pendant la révolution.

Rue Saint-Jean.	de la Convention.
— Saint-Martin.	de la Montagne.
— Saint-Malo.	Marat.
— Saint-Patrice.	Le Pelletier.
— de l'église St.-Patrice.	Chaslier.
— Montfiquet.	Beauregard.
— Deterville.	de Dumarsais.
— Cabourg.	de l'Unité.
— du Goulet.	de la Barre.
— de la Bretagne.	de Franciade.
— des Augustins.	de l'Egalité.
— du Pont-aux-vaches.	de Francklin.
— Saint-Laurent.	du Bonnet-Rouge.
— Teinture.	Spartiate.
— de la Cave.	de la Révolution.
— des Capucins.	de la République.
— des Chanoines.	des Sans-culottes.
— des Ursulines.	des Compatriotes.
— du Petit-Rouen.	de la Fraternité.
— Aux Coqs ou Echo.	de Scévola.
— Saint-Vigoret.	de Simoneau.
— de Cremel.	de la Constitution.
— Neuve.	d'Helvétius.
— Laitière.	Nationale.
— de la Chaîne.	de Brutus.
— Franche.	de Montesquieu.
— Saint-Nicolas.	de la Liberté.

— Royale.	de Guillaume Tell.
— de la Poterie.	de Voltaire.
— Saint-Loup	de Granville.
— de la Cambette.	de Caton.
— de la Maîtrise.	de Jean-Jacq. Rousseau.
— Quincangrogne.	des sables d'Olonne.
— Bourbesneur.	de Lille.
— de la Juridiction.	de l'Equité.
— des Cuisiniers.	de la Raison.
Cul-de-sac Prudhomme.	Impasse Thionville.
— de Glatigny.	Impasse Dunkerque.
Place de la cathédrale.	de la Raison.
— du Planître.	de la Réunion.
— Place au Bois.	des Piques.
— Saint-Sauveur.	de la Liberté.
— Louis XVI.	de l'Egalité.

Observation qui devrait se trouver en tête des notes et pièces justificatives, et que par suite d'une inadvertance on est forcé de placer ici.

Les trois vers cités au commencement de ce livre et que nous avons emprunté, d'après un texte reconnu fautif, au vieux au poète normand, Jehan Le Chapelain, qui vivait au XIIIe siècle, doivent être rétablis ainsi :

Usaiges est en Normandie
Que qui hebergiez est, qu'il die
Fable ou chanson lie à son hôte...

(Voir Recueil de Fabliaux et contes publiés par M. Meon, 1823, tome 1, p. 318).

Port-en-Bessin

SON ORIGINE, SA RESTAURATION ANCIENNE ET MODERNE

La prospérité de la ville de Bayeux est si intimement liée dans l'opinion des habitants de cette ville, à l'existence du port de Port-en-Bessin, que nous croyons être agréable à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux tout ce que la tradition et l'histoire nous apprennent sur cet intéressant établissement.

Port-en-Bessin, *portus in Bagino*, ou peut-être autrefois *portus Bajocassinus*, port de Bayeux, est situé sur la Manche, à neuf kilomètres de cette ville. Deux hautes falaises sans doute séparées jadis par un cours d'eau puissant qui, pour se jeter à la mer, dut briser l'obstacle qu'elles lui opposaient, bordent la côte et présentent aux envahissements de la mer un rempart qu'elle ne peut miner qu'avec la plus grande lenteur. La profonde tranchée ouverte dans cette falaise par l'impétueux torrent qui n'est plus aujourd'hui qu'un chétif ruisseau, forma dans les temps les plus reculés, une anse profonde à l'abri des vents du nord-est, de l'ouest et du sud, où les barques des Celto-Cimbres, les galères des Romains, les embarcations des Saxons et celles des Normands vinrent successivement chercher un abri.

A l'époque de la domination romaine, Port-en-Bessin avait comme port de mer une haute importance; ce qui le prouve, c'est l'exis-

tence d'un camp sur la butte d'Escures, qui semble placé là pour surveiller le mouvement des vaisseaux et s'opposer à l'invasion des barbares et des pirates du Nord.

Bayeux était le principal établissement des Romains, dans cette partie de la Gaule, et les communications par mer que cette colonie entretenait avec la mère patrie, devaient avoir lieu par ce port si rapproché, qui lui ouvrait aussi une communication rapide avec la grande Bretagne, dont il n'est séparé que par un bras de mer de 40 lieues de largeur environ.

C'est à Port-en-Bessin, suivant toute apparence, que débarqua la flotte formidable des Saxons qui vinrent fondre sur Bayeux et s'en emparèrent comme du reste du pays. C'est encore à ce port qu'abordèrent les barques Normandes qui descendirent la Seine, apportant Rollon, qui venait avec toute son armée venger son insuccès sous les murs de Paris et la défaite de Bothon, son meilleur capitaine, sur la ville qui, un an auparavant, avait fait celui-ci prisonnier, et ne l'avait relâché qu'au prix d'une trève dont le terme venait d'expirer.

Cent cinquante ans plus tard, de ce point partait un grand nombre de vaisseaux pour l'expédition de Guillaume, qui valut à ce prince la couronne d'Edouard et le titre de conquérant. Son frère Odon, évêque de Bayeux, y fit construire les 40 navires dont il lui fit don pour l'aider dans sa gigantesque entreprise.

Ce que devint ce hâvre depuis cette époque mémorable jusqu'en l'année 1475, nul ne saurait le dire. Tout porte à penser que le travail incessant des flots et les modifications survenues dans la constitution géologique du pays ayant changé le régime du rivage de la mer, cet établissement maritime perdit son ancienne importance et ne permit plus aux navires d'un certain tonnage d'y aborder.

Frappé de l'état déplorable dans lequel il se trouvait, et comprenant l'importance que sa restauration offrirait à sa ville épiscopale, Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux, résolut d'y faire exécuter d'importants travaux.

L'anse creusée jadis par l'impétuosité du torrent, dont les eaux étaient taries, avait été entièrement comblée par les vases et les sa-

bles de la mer; il en ordonna le déblaiement sur une longueur de 160 mètres, une largeur de 80, et sur une profondeur de 2 mètres.

Il fit entourer ce bassin d'un mur qui subsiste encore sous les terres qui le recouvrent aujourd'hui; à l'extrémité sud du bassin, il fit construire un pont d'une longueur considérable, que l'on aperçoit encore en grande partie au-dessus du sol, et dont l'usage a été expliqué page 204.

Du côté de la mer jusqu'à l'extrême limite des basses eaux, deux môles en pierre sèches revêtus de planches en bois de chêne retenues par de fort pieux au moyen d'une rainure, formaient une passe qui permettait aux navires de pénétrer dans le bassin où ils trouvaient contre les vents et la fureur des flots un abri sûr et tranquille.

Tel était le port creusé par le patriarche de Harcourt, quatre ans avant que la mort ne l'enlevât à son diocèse, et que par cela même il ne put mettre entièrement à l'abri des envahissements de la mer.

Il subsista néanmoins pendant plus de 150 ans dans l'état où l'avait mis le patriarche de Jérusalem, et son influence sur le commerce de Bayeux fut considérable. Mais une tempête épouvantable qui, au commencement du XVIIe siècle, causa sur nos côtes les plus horribles ravages, vint probablement le remplir comme elle combla celui d'Agrona aux portes de Bernières, d'une masse si considérable de galets et de sable, qu'à partir de cette époque aucun navire ne put y aborder. Sa destruction fut fatale à Bayeux, comme nous l'avons vu page 557.

Depuis cette époque, notre ville n'a cessé de former, pour le rétablissement de ce port, qui est véritablement le sien, les vœux les plus ardents.

En 1680, le célèbre Vauban, envoyé sur nos côtes par Louis XIV pour rechercher l'emplacement d'un port militaire dont le désastre de la Hougue fit sentir si cruellement la nécessité, fut frappé des admirables avantages qu'offrait la plaine de Commes pour la création de cet établissement, et comme pour prendre possession, au nom de l'Etat, d'une localité qui présentait toutes les conditions pour l'exécution du dessein qui l'amenait sur nos côtes, il fit construire une tour ronde qui

sert encore aujourd'hui de magasin à la marine, et que l'on aperçoit au pied de la falaise, à droite, en regardant la mer.

Les hommes éclairés et zélés pour le bien de leur pays ne perdirent jamais de vue cette restauration d'un port dont la destruction avait été si fatale à notre ville.

Aussi, dès l'année 1748, M. de St-Mars, député des élections de Vire et de Bayeux, démontra-t-il dans un mémoire qu'il publia, que cette œuvre était aussi facile que peu dispendieuse.

M. Duhamel du Monceau, de l'académie des sciences et inspecteur général des ports et havres de France, qui visita la place l'année suivante, n'évalua la dépense qu'à 60,000 livres, en proposant toutefois de construire en pierres sèches les deux jetées qu'il fallait établir.

En un mot, 14 ingénieurs du Gouvernement envoyés sur les lieux de 1746 à 1773, s'accordèrent tous à reconnaître que la restauration de ce port était on ne peut plus facile, peu coûteuse, et devait procurer au pays d'immenses avantages.

A leur projet se relia bientôt celui de conduire directement à la mer, au moyen d'un canal, les eaux de la fosse du Souci, qui causent de si grands ravages dans la vallée d'Aure lorsque l'inondation se déclare à la belle saison. On parvint à trouver une compagnie Hollandaise qui consentit à se charger du déblayement du bassin, de la construction de deux jettées et du creusement de ce canal.

Son capital social était de huit millions, et dans le courant de l'année 1783, elle était en instance auprès de Louis XVI pour obtenir la permission de commencer les travaux.

Cette autorisation lui fut accordée, quelque temps avant la révolution de 1789 elle se mit à l'œuvre et commença le creusement du canal. De longues et profondes tranchées que l'on voit encore à partir de la Fosse du Souci et qui se dirigent vers la commune de Port, attestent que le pays allait voir enfin se réaliser ses vœux les plus ardents, lorsque la tourmente révolutionnaire vint ajourner indéfiniment cette magnignifique entreprise.

Un demi-siècle s'écoula sans que le gouvernement ni personne dans

le pays songeât à reprendre sérieusement un projet si malheureusement abandonné.

Enfin, dans le courant de l'année 1839, M. Lavalley-Duperroux, appelé par ses affaires dans la commune de Port-en-Bessin, fut frappé des immenses avantages que présentait cette localité pour l'établissement d'un port de mer. Il apprit que jadis l'un des évêques de Bayeux avait fait creuser un bassin que la mer avait entièrement recomblé; il sut qu'un grand nombre de projets avaient été conçus avant la révolution de 1789 pour en opérer la restauration que le pays n'avait jamais cessé de désirer ardemment. Après s'en être entendu avec M Le Forestier, éminent architecte, il résolut de se livrer à des études sur le terrain et de faire tout ce qui serait en lui pour appeler de nouveau l'attention du gouvernement sur un objet qu'il considérait comme de la plus haute importance pour la contrée. Différentes pièces furent mises à sa disposition ainsi qu'à la nôtre, et le 30 juillet 1839, un article publié dans le journal l'*Indicateur de Bayeux*, appela l'attention du public sur un projet qui dans notre ville fut toujours excessivement populaire.

L'opinion mise en éveil par cette première publication, entoura d'une extrême faveur, l'entreprise de MM. Lavalley-Duperroux et Le Forestier, qui, fidèles au mandat qu'ils s'étaient imposés, se livrèrent avec le plus complet désintéressement à de longues et consciencieuses études.

Un plan des lieux fut dressé, la nature du sol fut vérifiée, la hauteur des eaux dans les différentes marées de l'année fut constatée; la qualité et l'importance des matériaux répandus sur la côte furent recherchées, puis la configuration et l'étendue que l'on proposait de donner à l'avant-port et au bassin ayant été arrêtées, MM. Lavalley et Le Forestier en firent lithographier un plan qui fut publié à un grand nombre d'exemplaires.

Ils arrêtèrent le devis général de la dépense qui, d'après leurs calculs, ne devait pas s'élever au-delà de 750,000 fr.

Pour engager de plus en plus le gouvernement à s'occuper de cette entreprise, il fallait démontrer qu'elle était aussi indispen-

sable pour le sauvetage des navires battus par les tempêtes ou poursuivis par l'ennemi, que pour le commerce de la contrée.

A cet effet, ils provoquèrent des chambres de commerce de Rouen, du Havre, de Caen et de Cherbourg, des délibérations en faveur du rétablissement de ce port, au point de vue du sauvetage des navires. Ils obtinrent des nombreux capitaines qui fréquentent ces parages dangereux, une déclaration dans laquelle tous demandaient au gouvernement la prompte création d'un port qui seul pouvait offrir un refuge assuré dans les tempêtes qui désolent si souvent le littoral de la Manche; ils trouvèrent dans les archives de la marine un document qui, sur l'ordre du ministre, leur fut délivré, et qui contenant le chiffre énorme des vaisseaux perdus dans ces eaux, faute d'avoir pu trouver à temps un abri sûr et commode.

Sur le vu de ces différentes pièces, le conseil d'arrondissement, dans sa session de 1841, recommanda au conseil général une entreprise qui lui semblait intéresser au plus haut point le pays tout entier, le commerce et l'Etat.

Le 27 août de la même année, le conseil-général adopta la délibération suivante.

Vu le rapport, etc.

Considérant que les trop fréquents naufrages dont chaque année les navigateurs dans la Manche ont à déplorer les désastres, démontrent d'une manière incontestable la nécessité d'un port de refuge et de sauvetage entre les ports du Havre et de Cherbourg, que Vauban et depuis lui tous les ingénieurs qui ont reçu du gouvernement la mission de rechercher les moyens de pourvoir à cette nécessité, ont reconnu que le port de Port-en-Bessin, situé à une égale distance des ports du Havre et de Cherbourg, en face des ports militaires Anglais de Portsmouth et de Southampton, présentait toutes les conditions voulues pour le succès d'un pareil établissement.

Considérant en effet que par la hauteur de ses eaux, qui faciliterait l'entrée du port et du bassin, et par sa position géographique, Port-en-Bessin pourrait être le centre d'opérations défensives et offensives;

Considérant en outre que les sacrifices de la ville de Bayeux, ceux que la

commune et les marins pêcheurs de Port-en-Bessin ont déjà faits et sont disposés à faire, pour concourir à la dépense, témoignent des avantages qu'ils en attendent pour la sûreté de la navigation, pour le commerce du cabotage et pour l'importante industrie agricole et commerciale de l'arrondissement de Bayeux.

Par ces motifs

Le conseil appuie auprès du gouvernement la demande du conseil d'arrondissement de Bayeux, tendant à obtenir l'établissement d'un port de refuge et de sauvetage dans le havre de Port-en-Bessin.

Le conseil arrête que la présente délibération, le rapport fait au conseil d'arrondissement de Bayeux, la notice de MM. Lavalley-Duperroux et Le Forestier, les plans et devis, et la délibération du conseil d'arrondissement de Bayeux, du 19 juillet dernier, seront adressés au gouvernement qui est invité à faire faire l'examen du projet présenté par MM. Lavalley et Le Forestier.

Et dans le cas où ces études, fruit d'un dévouement patriotique digne d'éloges, ne paraîtraient pas suffisantes, M. le ministre des travaux publics est invité à vouloir bien en ordonner de nouvelles, aux fins de la prompte réalisation d'un projet aussi éminemment utile.

La tâche que MM. Le Forestier et Lavalley s'étaient imposée était accomplie, et leur dévouement au bien du pays avait été dignement récompensé par le témoignage de haute approbation qu'ils avaient obtenu du conseil municipal de Bayeux, du conseil d'arrondissement et du conseil général du Calvados.

Pour engager de plus en plus le gouvernement à s'occuper de cette importante affaire, le conseil municipal de Bayeux vota, dans sa séance du 26 février 1842, une somme de 100,000 fr. pour le rétablissement, sur les plans de MM. Lavalley et Le Forestier, du port de Port-en-Bessin. La commune de Port vota une somme de 10,000 fr.

L'ingénieur du gouvernement s'empressa de se mettre en rapport avec les promoteurs de cette grande entreprise, et prit communication des documents de toute espèce qui étaient en leur possession.

Bayeux s'abandonne à l'allégresse, grâce à la patriotique initiative de deux de ses habitants, grâce à leur constance que rien n'avait pu

lasser, grâce surtout à un labeur incessant qu'ils n'avaient pas craint de s'imposer sans rémunération aucune, pendant trois années entières, le gouvernement était saisi de la grande question de Port-en-Bessin, et tout permettait d'espérer que le jour qui verrait la restauration d'un port qui fit jadis la fortune de cette antique cité, était enfin arrivé.

Mais le mauvais génie qui semble, depuis Philippe Auguste, avoir juré la perte de Bayeux, ne devait pas permettre la réalisation de cette magnifique entreprise.

Des rivalités de localité l'avaient jadis entravée, des rivalités d'un autre genre vont encore l'ajourner indéfiniment, et peut-être pour toujours.

MM. Lavalley et Le Forestier proposaient tout simplement de rétablir le port creusé jadis par le patriarche de Harcourt, qui se trouve encombré par les vases et les sables de la mer; et pour cela ils pensaient qu'il suffisait de nettoyer ce bassin environné de murs de toutes parts, de lui donner une dimension et une profondeur en rapport avec les besoins de la navigation actuelle; d'établir deux jetées dans la direction de la boucle pour faciliter l'entrée des navires dans ce bassin; certes rien n'était plus simple, rien n'était plus pratique qu'un projet renfermé dans ces conditions.

Mais ce projet avait le tort impardonnable de ne pas émaner de l'ingénieur des ponts-et-chaussées de l'arrondissement, et il fallait à tout prix qu'il fit place à une conception nouvelle, quelque coûteuse, quelque impraticable qu'elle pût être.

Aussi cet ingénieur chargé des nouvelles études commença-t-il par publier une notice historique sur Port-en-Bessin, dans laquelle il fit ressortir tous les inconvénients que lui seul, plus habile que Vauban et les quatorze ingénieurs qui, de 1746 à 1773, ont visité les lieux, avait découvert dans le plan proposé.

Et chose inouie, il ne craignit pas de représenter MM. Lavalley et Le Forestier comme des intrigants qui cherchaient à entraîner leurs concitoyens dans une spéculation désastreuse, dont seuls ils devaient profiter!!!

Puis, après avoir eu le triste courage de chercher à salir un désin-

téressement et un dévouement dont sans doute il ne se sentait pas capable, il arrêta ses plans et devis. Ils furent admis par le conseil général des ponts-et-chaussées et le gouvernement, qui ordonna leur mise aux enquêtes.

A la vue de ces plans, on fut frappé de stupeur dans la ville de Bayeux, chacun comprit que s'ils étaient rigoureusement exécutés c'en était fait de Port-en-Bessin, dont l'état, au lieu de s'améliorer, allait devenir pire que par le passé; mais comme on avait l'espoir qu'il y serait fait des modifications, et que pour rien au monde on ne voulait entraver l'exécution d'une entreprise dont on attendait la réalisation depuis plus d'un siècle, on laissa passer presque sans critique un projet dont les inconvénients frappaient tous les yeux.

Des fonds furent accordés par le Gouvernement, et les travaux commencèrent.

Ce n'était plus du rétablissement de l'ancien port de Port-en-Bessin qu'il s'agissait; c'était la boucle de Port tout entière que l'on voulait entourer d'une digue, de manière à faire dans la mer elle-même un immense port d'échouage !

Une jetée partant de 200 mètres environ du pied de la falaise de Huppain, et s'étendant en ligne demi-circulaire vers le nord, circonscrit à moitié cette immense nappe d'eau du côté du nord-ouest. Une autre jetée partant du pied de la falaise du Castey, et s'étendant aussi en ligne semi-circulaire dans la direction du nord, ferme la boucle du côté de l'est. Les deux jetées dont les extrémités se croisent, laissent entre leurs musoirs une passe de 50 mètres d'ouverture.

L'espace environné par cette double jetée, contient plus de 6 hectares, et lorsque la mer est pleine un prisme d'eau d'une étendue pareille, soumis à toutes les influences des marées et des vents. L'ouverture qui existe entre le pied de la montagne de Huppain et la jetée de l'ouest, laissant entrer le flot et la houle que soulève toujours cet aire de vent, cause dans toute l'étendue de ce port en pleine mer, un ressac si violent, que tout navire qui s'y trouve surpris par la tempête y court le plus imminent péril: déjà un nombre considérable d'embarcations y ont été mises en pièces ou gravement avariées.

En fût-il autrement, l'entrée du port est disposée de telle sorte que

dans une mer un peu houleuse, il est impossible de la franchir; et d'ailleurs les jetées entièrement submergées dans les gros temps ne permettent pas d'aller porter secours à un navire en détresse. Quant au quai de débarquement que, pour donner satisfaction à la ville de Bayeux, on avait dérisoirement établi sur une longueur de 20 mètres, la mer, dans une tempête, l'a entièrement détruit peu de temps après son achèvement. Nouvelle preuve de la violence des flots dans ce port que l'on qualifie de sauvetage et de commerce.

Tel est le port que l'administration des ponts-et-chaussées a voulu substituer à celui dont le pays réclamait avec tant d'insistance la simple restauration, et qui, remis dans son état primitif avec les changements nécessités par les progrès de la navigation, pouvait répondre aux diverses exigences qui ont porté le gouvernement à s'occuper de cet objet.

Les sommes qu'il a déjà coûtées à l'Etat sont énormes; celles que nécessiterait encore l'achèvement de cette malheureuse conception ne sont guère moins considérables, et pour résultat définitif, ce port ne rendra jamais aucun service à la marine en péril, ni au commerce de la contrée. Quoi qu'il arrive, son entrée sera toujours impossible dans la tempête, et le séjour dans ses eaux plein de périls; en un mot c'est un écueil nouveau et non un abri pour les vaisseaux que l'on a créé à grands frais sur une côte déjà inhospitalière. Pour comble de malheur la ville de Bayeux a été forcée de payer une somme de cent mille francs qu'elle avait offerte sous une condition qui n'a pas été exécutée, et qu'on l'a contrainte de payer en pure perte pour l'établissement que le vain caprice d'un ingénieur a substitué à celui-là seul, qui pouvait servir au développement de son commerce.

Ceux qui ont eu la première pensée de la restauration de ce port, qui n'ont pas hésité à y consacrer trois années entières de leur vie, et qui pour seule récompense de leurs travaux consciencieux et désintéressés, ont vu décorer sous leurs yeux celui qui, après avoir voulu porter atteinte à leur honneur et à leur délicatesse, a rendu vaine et stérile l'œuvre à laquelle ils s'étaient dévoués, ont regretté amèrement d'avoir fait briller aux yeux de leurs concitoyens une illusion qui s'est

si tristement évanouie. Toutefois, forts du témoignage de leur conscience, ils ont dû se rendre cette justice qu'il n'a nullement dépendu d'eux qu'un plus heureux succès ait couronné leur patriotique entreprise; et la ville de Bayeux, quelle que soit en définitive la déception qui lui a été ménagée, n'en doit pas moins toute sa reconnaissance à ceux qui ont fait ce qui était humainement possible pour lui rendre son ancienne splendeur.

Bibliothèque. — Le nombre des volumes que renferme ce précieux établissement, qui ne s'élevait guère au-delà de 15,000, au moment où nous écrivions les lignes que nous lui avons consacrées page 504 de ce livre, dépasse aujourd'hui 25,000. La cause de cet accroissement rapide, doit être attribuée aux acquisitions dont il s'est successivement enrichi, et surtout à la patriotique munificence de MM. Léon Tillard et Emmanuel Delarue, dont la ville de Bayeux, dans sa reconnaissance, ne saurait trop honorer la mémoire.

Bataille d'Arromanches.

Le 7 septembre 1811, Bayeux fut mis en émoi par une forte canonade qui se faisait entendre dans la direction d'Arromanches.

Un combat très-vif était engagé entre la batterie armée de deux canons de 24, quatre canonnières françaises et deux vaisseaux anglais qui leur avaient donné la chasse. Cette canonade se prolongea jusqu'à la nuit sans résultat de part et d'autre.

Le lendemain, une frégate anglaise qui croisait dans ces parages, prévenue pendant la nuit, vint prendre part au combat. Elle connaissait sans doute cette interruption du rocher du Calvados que l'on désigne sous le nom de Fosse d'Espagne, en face l'église de Fresney. Elle eut l'audace de s'y engager, pour se rapprocher du lieu où les vaisseaux français avaient trouvé un refuge. Une fausse manœuvre lui fit manquer le milieu de cet étroit canal, et son flanc droit ayant rencontré le bord du rocher, elle y resta immobile. Bientôt la marée qui baissait, la laissa inclinée sur le même côté exposée, sans pouvoir y ré-

pondre au feu du fort et à celui des canonnières qui lui tuèrent beaucoup de monde, et lui firent subir d'effroyables avaries.

C'en était fait de ce vaisseau, si la marée montante ne lui eût permis, en le relevant, d'échapper à une destruction certaine.

L'une des canonnières avait été coulée ; mais les militaires et les marins qui la montaient avaient tous été sauvés, une autre avait perdu quelques hommes par suite du bris d'un de ses canons, un artilleur du fort avait été tué ; mais les pertes des Anglais beaucoup plus considérables ne leur permirent pas de prolonger le combat, et la victoire en définitive demeura de notre côté. (*)

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(*) Nous tenons ces détails d'un témoin oculaire.

TABLE DES CHAPITRES.

Introduction. 1
Chapitre préliminaire.— Antiquité de la ville de Bayeux. 17
Ch. Ier. — Bayeux sous les Gallo-Cimbres, 500 ans avant J.-C. . 25
Ch. II. — Bayeux sous les Romains. 33
Ch. II. — Bayeux sous les Saxons et les Francs. 51
Ch. IX.-- Bayeux sous les Normands. 69
Ch. V. — Bayeux depuis la réunion de la Normandie à la France jusqu'à la domination anglaise. 153
Ch. VI.— Bayeux sous la domination anglaise. 169
Ch. VII.—Bayeux depuis la domination anglaise. 193
Ch. VIII. — Les Grands Jours à Bayeux. 230
Ch. IX. — Prise et pillage de Bayeux, par ceux qui se disaient de la religion protestante. 250
Ch. X. — Révolte des Nu-Pieds à Bayeux. 282
Ch. XI. — Pèlerinages et cérémonies religieuses, prises de possession des évêques. 296
Ch. XII.— Bayeux sous l'épiscopat de Mgr de Nesmond et pendant les querelles du Jansénisme et du Jésuitisme. 306
Ch. XIII. — Le Conseil supérieur à Bayeux. 327
Ch. XIV. — Bayeux sous l'administration de M. Larcher de La Londe, et pendant le Camp de Vaussieux. 348
Ch. XV. — Bayeux pendant la révolution de 1789. 366
Ch. XVI. — Topographie ancienne et nouvelle de la ville de Bayeux. 400
Ch. XVII.—Anciennes Fortifications et Monuments. 409

Ch. XVIII. — Institutions diverses fondées à Bayeux. 549
Ch. XIX. — Budget de la ville de Bayeux. 565
Ch. XX. — Des Embellissements que Bayeux a reçus dans ces derniers temps et de ceux qu'il reclame encore. 875
Ch. XXI. — Hommes célèbres nés à Bayeux. 579
Notes et pièces justificatives. 605

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

Abonnement de Bayeux pour le paiement de la taille. 540
Abus dans l'Administration municipale. 507
Administrations diverses à Bayeux. 562
Administrations municipales successivement établies. . . 540 à 542
Aigrol, roi de Danemark, vient au secours des Normands. . . . 87
Amérique, époque de sa découverte. 200
Anglais (Capitulation des). 185
Antiquité de Bayeux. 17
Arbres (plantation des) de la Liberté. 584
Aquilin et Annobert, nés à Bayeux. . . . . 60 et 582
Argouges, Robert, son combat et ses armes. . . . . 126 et 150
Armoiries de la ville 499
Arcs-de-Triomphe bâtis par les Romains à Bayeux. 40
Asnelles, forêt sur son rivage, vaisseaux qu'on a pu y contruire. 105
Assignats, leur valeur, leur dépréciation. 588
Augustodurus, nom de Bayeux sous les Romains. 45
Ausonne, préfet du Prétoire à Rome, ses poésies 26
Aventuriers, maux qu'ils causent au pays. 210

B

Baillis créés pour la Normandie par saint Louis. 155
Barbazan, général à Bayeux. 590

Barbare veut enlever la croix de la tour du Nord. 585
Barbey (le) d'Auney. 590
Barreau, célébrités du Barreau. 559
Barry (la comtesse du) à Bayeux. 558
Barthélemy (la St.-) à Bayeux. 269
Basnage, Samuel 591
Basiliques, quid ? 40
Bataves, quid ? 39
Bas-relief de la porte de la Cathédrale sur le planitre. 455
Bayeux, son étimologie. 24
— frappait monnaie 28
— sous les Gallo-Cimbres 24
— sous les Romains. 34
— sous les Saxons. 51
— sous les Normands 69
— depuis la réunion de la Normandie à la France. . . . 153
— sous les Anglais. 169
— depuis la domination anglaise. 194
— assiégé après la bataille de Formigny. 185
— son état avant la révolution de 1789. 366
— pendant la révolution. 566
Belocasses, d'où dérivés ? 24
Belus, roi de Babylone, fondateur de Bayeux. 17
Bérenger (le comte) et Popée Bérenger. 582
Bedford, met à rançon la Normandie. 172
Becket, Thomas, vient en France, sa mort. 148
Bertault, né à Bayeux. 601
Beziers, historien de Bayeux. 593
Bretagne (le duc), s'empare de Bayeux. 200
Bibliothèque. 503
Biern aborde à Maisy. 64
Bonaparte débarque à Fréjus, vient à Bayeux, sa chute. 392
Bothon, prisonnier à Bayeux. 65
— en devient le gouverneur. 69
Bourbons rétablis, leur chute 395
Bureau de Charité établi à Bayeux. 322
Bureau (Petit), par qui fondé ? 320

Bures le Roy (quid) ? il s'y tient divers cours plénières. 141 à 150
Bodard de Texai. 594
Boues (enlèvement des). 524
Bornes milliaires sous les fondations de l'église St-Ouen. . . 42
Brebeuf. 590
Bretons (les) prennent Bayeux et le pillent. 65
Brun, son combat avec Robert d'Argouges. . . . . 125 et 608

C

Cahier de Gerville. 595
Cantepie (le général). 74
Cathédrale d'Odon. Sa dédicade. 107
— son incendie. 127
— elle est rebâtie par Philippe de Harcourt. . . . 154
— ses embellissements successifs. 419
Culte catholique à Bayeux. Ses pompes. 524
Chanoines admonestés publiquement. 501
Chapelle épiscopale bâtie par Canossa. . . . . 271 et 487
Chapitre de la Cathédrale supprimé. 572
Charité (couvent de la) par qui bâti ? 496
Charles VIII à Bayeux. 207
Charte de Henri II. Léproserie de St-Nicolas. 514
Chartier, Alain, Jean et Guillaume. . . . . 177 et 586
Château bâti par Richard sans peur. 411
César fait la conquête des Gaules. 33
Celtes et Cimbres d'où originaires. 18
Cercles littéraires à Bayeux. . . . . 545 et 549
Cité, ce que c'était. 37
Cirque bâti par les Romains 42
Cheylus (Mgr de) nommé maire. 571
— refuse le serment 572
Chemin de fer (station du) n'est pas où elle devait être. 564
Cheminée du XIVe siècle 486
Chronologie des évêques de Bayeux. 457
Cloche énorme dans la Tour centrale. 207
Club à Bayeux. 575

Collége dans la rue Echo. 274
— à Saint-Patrice. 515
Commerce et industrie à Bayeux. 554
Comités provisoires. 370
— de Salut public. 382
Commission des Beaux-Arts. 548
Comté (La) de Bayeux supprimée. 96
Conseil supérieur à Bayeux. 527
Constitution civile du clergé. 572
Contest (Saint) né à Bayeux. 581
Couronne (Fieffe de la). 608
Coutume de Normandie rédigée par écrit. 274
Courtois (Le) de Surlaville, né à Bayeux. 592
Croisades, Robert des Ableges y prend part. 157
Curie, ce que c'était. 38

D

Davauleau, principal du Collége. 591
Décurions, Duumvirs, quid ? 35
Défenseur de la Cité, quid ? et par qui nommé. . . . . 38 et 541
Delauney, peintre. . . . . , ... 598
Delville, accusé de royalisme, danger qu'il court. 570
Dentelle, quand introduite à Bayeux. 557
Denon, sa lettre pour annoncer le renvoi de la Tapisserie. . . . 472
Dévastation de la Cathédrale par les protestants. 608
Douvre (Samson, Richard et Isabelle de). . . . . 584 à 586
Disette à Bayeux. 587
Dolmens, ce que c'était. . . . . 50 et 607
Druidisme, son origine, ses prêtres et ses mystères. . . . 519 à 522
Dubosc, célèbre ministre protestant. 591

E

Ecole druidique sur le Mont Faunus. 25
Echevins, leurs fonctions. 542

Ediles ou questeurs, de quoi chargés ? 38
Edouard III, roi d'Angleterre, déclare la guerre à la France. . 160
— Bayeux lui fait sa soumission, remporte la victoire de Crécy. 161
Election (première élection faite à Bayeux). 368
Embellissements de Bayeux. 576
Escures (camp d'). 41
Etienne (Saint) né à Bayeux. 580
Être suprême (Fête et Culte de l'). . . . . 384 et 527
Evêché. 501
Evroult et Evrémont, nés à Bayeux. . . . . 61 et 582
Exupère, époque de son arrivée à Bayeux. 52

F

Fauchet, nommé évêque du Calvados. 573
Fédération (Fête de la) à Bayeux. 576
Fédéralisme à Bayeux. 579
Feux de joie, à quelle occasion, leurs dangers. 533
Floxel (Saint) martyrisé à Bayeux. 44
Formigny (bataille de) Anglais chassés de la Normandie. 179 et 190
Colonne commémorative. 608
Fortifications romaines de Bayeux, anciennes. . . . . 35 et 409
Forum à Bayeux, où placé ? 40
François 1er à Caen. — Son séjour à Bayeux. 212
Francs. — Font la conquête des Gaules. 56
Fronde (La) à Bayeux. 292
Fumée Gilles, né à Bayeux. 590

G

Galerie des évêques à l'évêché. 502
Galet, fou de Guillaume-le-Bâtard, lui sauve la vie. . . . 94 et 502
Gallo-Romains, quand les Gaulois ainsi nommés. 44

Gaulois possesseurs des secrets de la mort. 27
Garde nationale, bourgeoise et du guet. . . . . 570, 551 à 554
Georges (Mlle), née à Bayeux. 602
Gauthier d'Aulnay défend Bayeux contre le roi Henri Ier. 118 à 125
Gourdier Deshameaux, Charles, né à Bayeux. 602
Grands jours à Bayeux. . . . . , ... 232
Grégoire de Tours parle des Saxons du Bessin. 50
Guillaume-le-Bâtard quitte Valognes, vient à Ryes, se rend à Rouen et gagne la bataille du Val des Dunes. 95
Guillaume Longue-Epée succède à son père Rollon. 80
— Envoie son fils à Bayeux pour y faire son éducation. 81
Guttemberg invente l'imprimerie. 199
Guy, comte de Ponthieu, prisonnier à Bayeux. 99

H

Halle aux viandes. 499
Halle aux grains. 516
Halley (Pierre), né à Bayeux. 591
Harcourt (Philippe de) rebâtit la cathédrale. 133
— Les chanoines sollicitent son retour de Rome. 137
— Son tombeau sans inscription. 139
Harcourt (Godefroy de) conduit Edouard III en Normandie. . . 160
— Il vient assiéger et brûler Bayeux pour venger Charles le Mauvais. 164
Harold prête serment de fidélité à Guillaume dans la cathédrale. 100
Hasting, gouverneur de Biern, aborde à Maisy. 64
Henri Ier, roi d'Angleterre, passe en Normandie; il assiége, prend et brûle Bayeux. . . . . 118 à 129
Henri V, roi d'Angleterre, en guerre avec la France, remporte la victoire d'Azincourt, assiége Bayeux, distribue le sol normand aux gentilshommes anglais. . . . 166 à 172
Hommes célèbres nés à Bayeux. 579
Hôpital, son origine présumée. 514
— Sa reconstruction. . . . . , ... 509
— Sa description. . . . . , ... 505

Hôpital Général bâti sur l'emplacement de celui de St-Gratien. 510
Hôtel-de-Ville, sa description. 503
Hiver rigoureux pendant lequel la mer gela sur nos côtes. . . . 507
Hugues II, évêque de Bayeux, commence la construction de la cathédrale. 98
Hugues Legrand, petit fils de Robert Lefort, assiége Bayeux. . 87

J

Installation des Evêques. 301
Institutions littéraires fondées à Bayeux. 544
Institutions militaires à Bayeux. 551
Jacques II se rendant à Cherbourg, passe par Bayeux. 505
Jean Sansterre, pourquoi ainsi nommé. 150
Il perd son duché de Normandie. 151
Jean-Delamare, Charlemagne, bienfaiteur de Bayeux. 599
Jéhanne, né à Bayeux. 597

K

Kimris sortis des bords du Pont-Euxin. 20

L

La ligue à Bayeux. 275
Larcher de La Londe (administration de M.). 548
Le Fèvre, Robert, peintre célèbre né à Bayeux. 596
Le Forestier sauve la tapisserie. 471
Le Forestier, Edouard, architecte. 605
Létot, avocat, né à Bayeux. 600
Louis Napoléon, ses deux passages à Bayeux. 595
Louis Philippe proclamé roi, — son passage à Bayeux, — sa chute. . . . . 594 et 595
Louis d'outre mer, roi de France, veut s'emparer de la Normandie. — Il est fait prisonnier. . . . . 86 et 87

St-Louis à Bayeux. 159
Louis XI à Bayeux. 200
Louis XVI vient à Bayeux. 561
Longue Epée (Guillaume), sa mort. 85
Lorraine (Mgr de) évêque de Bayeux. triomphe des Jansenistes. 515
Loup (St), évêque de Bayeux. 584
Luines (Mgr de), évêque de Bayeux, triomphe des Jésuites. . 515

M

Maires (liste des) depuis 1790. 563
— depuis l'an IX. 563
Maison renaissance, rue Bourbesneur. 495
Maisons (anciennes) de bois 610
Maladies pestilentielles à Bayeux. 279
Mandats territoriaux, leur dépréciation. 389
Mandement de Zanon de Castiglione, pour instituer la procession en mémoire de la délivrance de la Normandie. 193
— de Mgr de Cheylus, déclaré séditieux. 573
Manvieu (St.), né à Bayeux. 581
Marcouf (St), né à Bayeux. 60
Menhirs, ce que c'était. 50
Miséricorde (chapelle des dames de la). 517
Missi dominici à Bayeux. 59
Monnaies frappées à Bayeux. 58
Monuments romains. 416
Moussard, Jacques. — Guillaume. 592
Municipalités anciennes supprimées. 545
— composées par Lindet et Oudot. 381
Municipes, ce que c'était. 37
Musées, leur description. 504

N

Nantes (édit de), sa révocation. 308

Naumachie à Bayeux. 41
Neomagus, fondateur de Bayeux, lui donne son nom. . . 17 et 18
Nesmond (Mgr de), évêque de Bayeux. 305
— son exhumation. 608
Nu-pieds (révolte des) à Bayeux. 281

O

Ordalie, à St-Vigor. 113
Otlingua Saxonia, nom de la contrée habitée par les Saxons. . 49

P

Paganisme à Bayeux. 523
Papegay (compagnie du), instituée à Bayeux. 246
Patrice (St.), né à Bayeux. 581
— Eglise et clocher, restauration de la nef. . . . . 491 à 493
Patrie en danger. 377
Pèlerinages fréquents autrefois. 297
Pierres levées, objet du culte des Gaulois. 30
Plafond du tribunal, sa confection. . . . . 286 et 490
Pluquet, André, et Pluquet, Frédéric, nés à Bayeux. 592
Poissonnerie (la). 517
Porcelaine (manufacture de). 560
Port-en-Bessin construit par le patriarche d'Harcourt. 205
— Sa restauration de nos jours. 615
Port-en-Bessin (bataille de). 525
Poterie (maison de la), fondée pour l'éducation des filles. . . . 518
Poudre. Invention de la poudre. 199
Prie (le cardinal de), ses démêlés avec Jules II. 208
Principaux par qui nommés. 38
Prise et pillage de Bayeux par les protestants. 249
Procession de la Fête Dieu. . . . . 206 et 299
Popée Bérenger, née à Bayeux. . . . . 70, 71 et 582

Q

Quitterée (Ste), née à Bayeux. 580

R

Raison (culte de la) à Bayeux. . . . . 384 et 526
Rector provinciæ, ce qu'il représentait. 38
Religions diverses établies à Bayeux. 519
Religion réformée à Bayeux. 526
Richard-Sans-Peur fait son éducation à Bayeux. 81
— plus tard il en aime le séjour. 89
— y fait bâtir un château et une chapelle. 89
Richard II hérite du goût de son père pour Bayeux. . . . 89 et 90
Robert Courteheuse ne peut administrer la Normandie. 117
Robert Le Fort, bisaïeul de Hugues Capet, né à Bayeux. . . . 65
Roland des Talents écrit au gouverneur de la Normandie. . . . 175
Rollon s'empare de Bayeux; il épouse Popée, son portrait, sa justice, sa mort. . . . . 66 à 76
Représentants du peuple arrêtés à Bayeux. 579
Révérend (St), né à Bayeux. 580
Rues (nom des) et des places pendant la révolution. 612

S

Samothès dit par quelques auteurs fondateur de Bayeux. . . . 17
Saisnes ou Saxons du Bessin. 50
Saxons, leurs invasions, leurs dévastations. . . . . 47 à 49
Sel, désordres à l'occasion de l'impôt du sel. 571
Scelles, Catherine, sa rare beauté. 590
Séminaire (grand). Sa chapelle. . . . . 513 et 514
Sénat romain, par qui représenté à Bayeux. 38
Serlon, évêque de Séez, son sermon à Carentan. 119
Société (la), ses transformations successives. 291
Sociétés savantes fondées à Bayeux. . . . . 546 à 550
Sous-Préfecture (la nouvelle). 499

Souliers pointus (mode des). 468
Space (St), né à Bayeux. 581
Spectacle (salle de). 515

T

Tapisserie de la reine Mathilde, son histoire, sa description, sa mauvaise installation. . . . . 467 à 486
Termes bâtis par les romains. . . . . 36 et 416
Terreur (la) à Bayeux. 580
Titus Sabinus à Bayeux. 54
Tribunaux et juridictions diverses établies à Bayeux. . 527 à 538
Topographie ancienne et moderne de Bayeux. 400
Tour centrale bâtie par le patriarche d'Harcourt. 201
— dévorée en partie par les flammes. 306
— réparée par Moussard. 313
— sa consolidation de nos jours. 446
Tour de St-Vigor écrase l'église par sa chute. 275

V

Wace, Robert, chanoine de Bayeux. 105
Vaussieux (camp de). 350
Wemmer (Mlle Georges). 602
Vercingetorix pris et mis à mort par César. 54
Vicairie établie à Bayeux. 57
Vicomtes, maires nés de Bayeux. 545
Vicomté engagée. 610
Vigor (St), brise l'autel des idoles sur le mont Faunus; il y bâtit quatre églises. . . . . 26 et 53
Voies militaires établies par les Romains. 45
Volontaires (enrôlement des). 577
Vicques (de) s'empare de Bayeux. 275

Z

Zénon (St), né à Bayeux. 580

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 79, ligne 21, 1646, *lisez :* 1046.

— 86, ligne 24, roi, *lisez :* roi de France.

— 129, ligne 26, deux, *lisez :* donc.

— 271, ligne 11, Canova, *lisez :* Canossa.

— 395, ligne 20, dans le mois de juillet, *lisez :* le 4 août.

— 426, ligne 16, couronnée, *lisez :* décorée.

— 454, ligne 12, transcrire, *lisez :* donner.

— 508, ligne 18, 1785, *lisez :* 1685.

— 478, ligne 14, Gux, *lisez :* Guy.

— *Remplacez les vers 14 et 15 par les deux suivants :*

A la voix de son Duc, accourt de toutes parts,
Le valeureux enfant de l'antique Neustrie.

— 484, ligne 22, guerrier confondu, *lisez :* soldat éperdu.

— 565, ligne 24, Genas-Duhomme, *lisez :* Le Roy.

— 575, ligne 17, vie, *lisez :* voie.

— 594, ligne 15, 1712, *lisez :* 1721.

— 622, ligne 22, dix-huit, *lisez :* vingt-huit.

VIGNETTES CONTENUES DANS CE VOLUME.

PAGES.

Plan de Bayeux, ville de guerre. 1

Projet de monument à élever en l'honneur de Popée Bérenger. . 152

Château bâti par Richard-Sans-Peur. 409

Restauration de la Tour centrale 456

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
301
B35C5

Chigouesnel, E. F. ed.
Nouvelle histoire de
Bayeux

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 09 29 02 05 019 6